

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 07138347 9

Presented by
Hon. John Bigelow,
to the
New York Public Library

DA
Société

695-7

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1855-1856.) ✓

[Tome 15] ✓



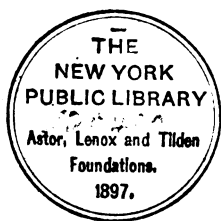
A PARIS,

CHEZ M^{ME} V^{RE} JULES RENOUARD,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N^o 6.

JVE



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1.) — JANVIER 1855.

AVIS.

Le premier volume des *Mémoires de Mathieu Molé* est terminé ; il fait partie de la souscription de l'année 1854.

MM. les sociétaires sont invités à le réclamer chez M. J. Renouard , en présentant la lettre d'avis qu'ils vont recevoir de M. le trésorier.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 9 JANVIER 1855,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. PASSY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

883. M. POIRRÉ (Félix), à Paris , chez M. Bajot, rue d'Angoulême, faubourg Saint-Honoré, n° 119 ; présenté par MM. A. Passy et J. Desnoyers.

884. M. le marquis de PINS-MONTBRUN, maire de Castera-Verduzan (Gers), présenté par MM. l'abbé Arnaud et Dumoulin ; celui-ci sera son correspondant à Paris.

885. M. HACHETTE, libraire, rue Pierre-Sarrazin ; présente par MM. Lahure et Duchesne.

Ouvrages offerts.

Prix d'histoire du concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles (et prix de la Société de l'Histoire de France, obtenu en 1854 par Félix Poirré, élève du lycée Bonaparte (institution Bellaquet), Paris, 1854, in-8. Extrait des Annales des concours généraux de l'Université.

Sujet du concours : Développement et caractère du système colonial des peuples modernes. — Du rôle et de l'importance des Colonies dans les événements politiques des trois derniers siècles.

M. Bajot, grand-père de l'auteur, fait hommage au Conseil de deux cent cinquante exemplaires de ce *Mémoire*, destinés à être distribués aux membres de la Société. Il sollicite en même temps pour ce jeune homme l'honneur d'être admis au nombre des sociétaires. Le Conseil remercie M. Bajot et autorise M. l'archiviste à faire cette distribution avec le prochain numéro du Bulletin ¹.

M. le Président, en proclamant le nom de M. Félix Poirré, présent à la séance du Conseil, lui adresse des félicitations sur le brillant succès qu'il a obtenu, et sur son travail dont le mérite a été reconnu par les juges les plus compétents. Il l'engage à persister dans une voie d'études qu'il a abordée d'une manière si remarquable.

La Société reçoit les ouvrages suivants :

Les Archives de la France, ou histoire des Archives de l'Empire, des Archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc., contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts; par M. Henri Bordier, ancien archiviste aux Archives de l'Empire. (Extrait). Paris, 1853. In-8.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. T. II, nos 2 et 3, années 1853-1854. Paris, in-8.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, nos 5, 6 et 7, septembre, octobre, novembre 1854, in-8.

Bulletin historique, publié par la Société des antiquaires de la Morinie, troisième année, 1^{re} et 2^e livr. Janvier à juin 1854. Saint-Omer, in-8.

Correspondance.

M. le duc d'Albert de Luynes exprime ses regrets d'être empêché, par une indisposition, d'assister à la séance du Conseil.

¹ Le nombre des exemplaires remis jusqu'ici ayant été inférieur à celui des sociétaires, la distribution aux membres non domiciliés à Paris a été différée.

— M. Read offre ses remerciements pour son admission au nombre des membres de la Société.

— Le Conseil est informé de la mort récente de M. J. Rigollot, docteur-médecin à Amiens, connu par de nombreux et savants travaux sur l'histoire et l'archéologie de la Picardie, et qui venait d'être nommé correspondant de l'Académie des inscriptions,

— M. V. Luzarche, membre de la Société de l'Histoire de France, de la Société archéologique de Touraine, donne avis au Conseil que c'est lui-même, et non la bibliothèque de cette ville, qui possède le manuscrit de Grégoire de Tours, qui avait appartenu à M. de Monmerqué, et dont il a été fait mention dans une précédente séance (Bulletin de novembre 1854, p. 164).

Ce manuscrit est de la fin du XII^e siècle, et ne renferme que les deux ouvrages suivants de Grégoire de Tours :

- 1^o *Sermo de translatione corporis Sancti Martini* ;
- 2^o *De virtutibus beati Martini, libri IV.*

Ce volume, entièrement consacré à la vie et aux miracles de saint Martin, a successivement appartenu à l'église de Saint-Martin de Seez et à Hardouin de Medavy, abbé de Grancey. Il renferme, outre les textes ci-dessus, quelques écrits de Sulpice Sévère et d'Alcuin.

M. Luzarche offre, avec un bienveillant empressement, toutes les facilités qui pourront convenir à l'éditeur des *Opera minora* de Grégoire de Tours, pour la collation de ces textes. Il a vu avec grand plaisir la détermination prise par le Conseil de la Société de publier ce recueil, mais il regrette qu'on ait cru utile de joindre une traduction aux textes latins. Cette traduction, inutile aux personnes qui pourront consulter les écrits de Grégoire de Tours avec fruit pour les études historiques, double, selon lui, en quelque sorte, les frais de publication.

L'offre de M. Luzarche est acceptée avec reconnaissance ; mais un membre, M. de Wailly, fait remarquer que les réflexions fort sages exprimées dans cette lettre avaient déjà été faites dans le Conseil et le comité. La décision du Conseil, conforme à cet égard à la proposition du comité de publication, a été surtout fondée sur ce que le recueil des *Opera minora* de Grégoire de Tours, destiné à compléter l'*Historia Francorum* du même historien, déjà publiée par la Société, devait être conforme au plan suivi pour le premier ouvrage. D'ailleurs la grande célébrité de Grégoire de Tours fait présumer que ses écrits peuvent et doivent être lus par d'autres personnes que celles auxquelles le texte original suffit pour leurs études.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire, M. J. Desnoyers, présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. I, feuille 32 en bon à tirer ; feuilles 33 et 34 en troisième, et placards 48 et 49 chez M. A. Champollion.

Ce volume est à très-peu près terminé ; l'introduction ne devra paraître qu'avec le dernier volume.

T. II, placards 4 et 5 chez M. Lenormant ; 10 feuilles sont composées.

Orderic Vital, t. V, feuille 11 en bon à tirer ; feuilles 12 et 13 en seconde chez M. L. Delisle.

Journal de Barbier, t. IV, feuille 12 en bon à tirer ; feuille 13 en seconde ; feuilles 14 et 15 en premières chez l'auteur.

M. de La Villegille donnera la fin de sa copie dans le courant du mois prochain. La table est commencée, mais ne pourra probablement pas être terminée avant la fin de mars.

Annuaire de 1854. L'impression du manuscrit destiné à combler des lacunes qui étaient restées pour plusieurs diocèses, momentanément interrompue à défaut de caractères disponibles, a été reprise. L'auteur de la *Topographie ecclésiastique de la France* continue de revoir les épreuves de ce qui était composé antérieurement de cette deuxième partie, au nombre de plus de 300 pages, et dont il n'a encore été tiré que quelques feuilles.

— M. L. Delisle donne des renseignements très-précis sur les travaux préparatoires et sur la publication de MM. Marchegay et Salmon concernant l'Anjou et la Touraine, publication dont il est commissaire responsable. Leur travail sera divisé en deux parties.

Dans la première, qui sera la plus étendue, les éditeurs feront entrer :

- 1° Le livre de la construction du château d'Amboise ;
- 2° Les gestes des comtes d'Anjou ;
- 3° Les gestes des sires d'Amboise ;
- 4° L'histoire de Geoffroi le Bel ;
- 5° Le traité de Thomas Pactius sur l'origine des comtes d'Anjou ;
- 6° L'histoire abrégée des comtes d'Anjou, par Jean de Marmoutier ;
- 7° Une chronique abrégée des comtes d'Anjou, d'après un manuscrit du musée britannique ;
- 8° Le traité de Hugues de Cléers sur l'office de sénéchal.

La seconde partie, en tête de laquelle figureront d'anciens catalogues des comtes d'Anjou et des évêques d'Angers, renfermera :

- 1° Le fragment de Foulque Réchin ;
- 2° La chronique de Rainaud, archidiacre d'Angers ;
- 3° Les chroniques de saint Aubin ;
- 4° Les chroniques de saint Serge ;
- 5° Les chroniques de saint Florent ;
- 6° L'histoire de saint Florent.

Le texte des documents de la première partie est définitivement arrêté ; le travail des éditeurs sur la seconde partie n'est presque pas moins avancé. Il ne leur reste plus qu'à combiner les versions différentes qu'ils ont rencontrées des chroniques de saint Aubin, et à établir un texte unique, mais disposé de telle sorte que le lecteur reconnaisse aisément de quel manuscrit est tiré chaque article ou portion d'article.

Les notes seront courtes et substantielles ; elles ne sont pas rédigées, mais les éléments en sont réunis. MM. les éditeurs se proposent d'ajouter les notes sur les épreuves qui leur seront envoyées en placards.

MM. les éditeurs conserveront les principales divisions que d'Achery a introduites dans les trois livres des gestes des comtes d'Anjou. Au commencement de chaque chapitre, ils noteront les pages correspondantes des deux éditions du Spicilége. De cette manière on retrouvera aisément, dans l'édition de notre Société, les passages indiqués par un renvoi aux pages du Spicilége.

— M. V. Le Clerc exprime le regret que dans plusieurs des textes latins publiés par la Société, dont il existait déjà des éditions fréquemment citées, tels que *Grégoire de Tours*, *Guillaume de Nangis*, *Orderic Vital*, on n'ait pas indiqué, soit en marge, soit dans un tableau à la fin du volume, les références qui permettraient de retrouver plus facilement les passages cités antérieurement.

M. L. Delisle répond que, pour quelques-uns de ces ouvrages, la division par livres et chapitres, conforme aux premières éditions originales, obvie en partie à cet inconvénient ; que pour les *Chroniques d'Anjou*, il sera fait droit au désir exprimé par M. V. Le Clerc ; et autant que possible, à la fin du dernier volume d'*Orderic Vital*, pour la corrélation avec l'édition de Duchêne, la seule complète du texte latin.

— M. le trésorier ayant appris que la publication des *Chroniques d'Anjou*, si elle était réduite à un seul volume, comme le Conseil l'avait décidé, formerait plus de quarante-cinq feuilles, demande qu'une commission examine s'il ne conviendrait pas de partager l'ouvrage

en deux volumes. M. L. Delisle, commissaire responsable, ignore sur quelle base ce calcul est fondé. En tout cas, le Conseil renvoie la question au comité de publication.

— Le Secrétaire informe le Conseil que M. Bellaguet, commissaire responsable, a examiné la copie du premier volume des *Chroniques de Thomas Basin, évêque de Lizieux, sur les règnes de Charles VII et de Louis XI*, remise par M. Quicherat, éditeur choisi par le Conseil, et qu'elle lui paraît parfaitement en état d'être mise sous presse. Le Conseil en autorise l'impression immédiate.

— M. de Monmerqué est aussi autorisé, suivant le désir qu'il en exprime, à livrer à l'impression la copie des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, à laquelle il n'a plus que quelques notes à ajouter.

— M. Bordier donne avis de la demande que lui a adressée M. Édouard de Barthélemy (de Châlons), en le priant de la transmettre au Conseil, de publier dans l'*Annuaire* de la Société une statistique des propriétés de l'ordre du Temple. Il a déjà préparé en grande partie les provinces de Champagne et de Bourgogne. La proposition de M. de Barthélemy est renvoyée au comité de l'*Annuaire*. Toutefois, cette publication ne pourrait avoir lieu avant deux ou trois ans; le complément des deux travaux commencés, sur la *topographie ecclésiastique* et sur les *grands fiefs*, devant remplir au moins encore deux *annuaires*.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Sept lettres inédites de Voltaire.

Le *Bulletin* de cette année commencera par acquitter une ancienne dette. Depuis longtemps (voy. l'année précédente, page 100) il avait promis quelques lettres inédites de Voltaire, que M. Parent de Rozan a bien voulu communiquer au Conseil de la Société de l'Histoire de France. Ces lettres¹, au nombre de onze, mais dont sept seulement ont paru offrir un véritable intérêt, sont toutes adressées à un ami de

1. Elles appartiennent à M. Edouard Pélitier, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, et secrétaire général de la Société de patronage pour les aveugles travailleurs en France.

Voltaire, nommé M. de Wargemont. Les voici avec les notes que M. Parent de Rozan a cru devoir y joindre.

« Les onze lettres sont écrites, à l'exception d'une seule, par la même main, probablement celle de Wagnière, le secrétaire de Voltaire. La première, datée du 20 mai 1767, est signée *Voltaire*, et les autres *V* seulement.

« Le 19 juin 1767, Voltaire écrivait à d'Alembert :

« Mon cher et grand philosophe, un brave officier, nommé M. le comte de Wargemont, vient à notre secours; car nous avons des prosélytes dans tous les états.

« Il vous fait parvenir trois exemplaires d'une très-jolie *Lettre à un conseiller au Parlement* ¹. »

« C'est avec le comte de Wargemont (Albert-Louis Aimar Fournier), colonel en second de la légion de Soubise, puis brigadier, puis maréchal de camp, que Voltaire correspond dans les termes les plus hyperboliquement laudatifs.

« Le comte de Wargemont n'était qu'un *brave officier*, « brave en amour comme en guerre, » mais peu lettré, et orthographiant à la façon du maréchal de Richelieu, l'académicien.

« Employé au blocus de Genève, le comte de Wargemont avait été gracieusement accueilli par le châtelain de Ferney, et un doux échange de flagorneries banales s'était opéré entre eux. »

« 13^e juillet 1767, à Ferney.

« Je suis pénétré, monsieur, des attentions et des bontés dont vous m'honorez. Il est bien rare qu'on se souvienne à Paris des solitaires qu'on a vus, en passant, dans des retraites ignorées. A peine ma vieillesse et mes maladies m'ont-elles permis de vous faire ma cour, lorsque vous êtes venu dans nos cabanes, et cependant vous m'avez comblé à Paris de vos bons offices, comme si je les avais mérités. Vous avez fait bien plus, je vous dois la *protection* de madame de Beauharnois, dont l'esprit et la beauté sont connus, même dans notre pais sauvage ².

1. Opuscule de d'Alembert lui-même (sous le nom de Lembertad), que Voltaire faisait imprimer à Genève. Voir la correspondance, édit. Beuchot, t. LXIV, p. 260 et 262.

2. S'il faut en croire un *bulletin de police* du 13 février 1767 (*Histoire gaillarde de Paris*, manuscrit in-4, fonds Chalabre, bibliothèque de l'hôtel de ville), M^{me} de Beauharnais était la maîtresse du comte de Wargemont. (Voir la lettre qu'écrivit Voltaire à cette noble *protectrice*, en mai 1772. Ed. Beuchot.)

« Si je puis trouver à Genève ou à Bâle quelques nouveautés dignes de votre curiosité, je ne manquerai pas de vous les envoyer...

« Je vous supplie, monsieur, d'agréer la très-respectueuse reconnaissance de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« V. »

« 1^{er} octobre 1767, à Ferney.

« Je venais, monsieur, d'écrire à madame la comtesse de Beauharnois¹, lorsque je reçois la lettre dont vous m'honorez du 24^e septembre. Je vous confirme ce que je dis à madame de Beauharnois, que je suis à vos ordres jusqu'au dernier moment de ma vie. La facétie², dont vous avez vu une faible répétition, a été jouée bien supérieurement. Tous les acteurs vous regretaient; car c'est à vous qu'on veut plaire. On regretait bien aussi les officiers de la légion de Soubise; il n'y a point de corps mieux composé. Tel maître, telle légion....³

« Damilaville n'est que le premier commis des vingtièmes, mais c'est un homme d'un mérite rare et d'une philosophie intrépide. Il a servi, et s'est distingué par son courage. Il se distingue aujourd'hui par un zèle éclairé pour la philosophie et pour la vertu. C'est un homme qui mérite votre protection.

« Tout ce qui habite mes deserts vous présente ses hommages. Recevez, monsieur, avec la bonté à laquelle vous m'avez accoutumé, mes très-sincères et très-tendres respects.

« V. »

« A Ferney, 18 octobre 1768.

« Je vous remercie, monsieur, des détails que vous avez eu la bonté de me donner. J'y ai été d'autant plus sensible que tout ce qui concerne votre gloire m'est confirmé de tous côtés. Vous vous êtes con-

1. La lettre que Voltaire dit avoir écrite à la comtesse de Beauharnois ne se trouve pas dans l'édition Beuchot.

2. La *facétie* de Charlot, pièce dramatique en trois actes, représentée au théâtre de Ferney. (Ed. Beuchot, t. VIII et LXIV, *passim*.)

Henri IV viendra-t-il ou ne viendra-t-il pas au château de Givry? La question s'agit jusqu'à la sixième et dernière scène du troisième et dernier acte; enfin le roi paraît pour expliquer le dénouement en douze vers. *Deus è machinâ*.

3. La légion de Soubise avait été employée au blocus de Genève, sous le commandement du lieutenant général chevalier de Beauteville, ambassadeur en Suisse. (Voir la Guerre de Genève, édition Beuchot, t. XII, p. 290, et la correspondance, t. LXIV, p. 363, 377, 381, 382, 384, etc.)

duit avec autant de sagesse que de valeur. Si tout le monde suit votre exemple, on sera bientôt le maître absolu de la Corse ¹. La division est déjà, dit-on, parmi ces insulaires, qui préfèrent leur pauvreté et leur anarchie à un gouvernement juste et modéré qui les enrichirait.

« Vous voyez sans doute souvent M. le marquis de Chauvelin. Je respecte trop ses occupations pour lui écrire ; mais je vous supplie d'avoir la bonté de lui dire que je m'intéresse à son succès plus qu'à celui d'une pièce de théâtre.

« Mon avis est que les Corses viennent lui parler, et ils seront bientôt soumis. J'aimerais mieux qu'il réussit en les persuadant qu'en les tuant ; car, après tout, si on les égorge tous tant qu'ils sont, qui diable ! voudra habiter l'île ? Je ne connais que des boucs et des chèvres qui voudraient s'y établir.

« J'ai un bon ami parmi ceux qui s'exposent tous les jours à être canardés par les Corses, c'est le major du régiment d'Eptingen ², homme de beaucoup d'esprit et excellent officier. Mais de tous ceux qui font cette rude campagne, celui à qui je suis le plus dévoué, et qui a pour moi le plus de bonté, c'est vous sans contredit.

« J'ai l'honneur d'être, avec les plus respectueux sentimens, monsieur, etc.

« V. »

« 16^e janvier 1769.

« Le solitaire, monsieur, à qui vous daignez vous expliquer avec confiance, la mérite du moins par son extrême attachement pour vous. Il pense, comme vous, qu'on casse des cruches de terre avec des louis d'or, et qu'après s'être emparé d'un pays très-misérable, il en coûtera peut-être plus pour le conserver que pour l'avoir conquis. Je ne sais s'il n'eût pas mieux valu s'en déclarer simplement protecteur avec un tribut ; mais ceux qui gouvernent ont des lumières que les particuliers ne peuvent avoir. Il se peut que la Corse devienne nécessaire dans les dissensions qui surviendront en Italie. Cette guerre exerce le soldat et l'accoutume à manœuvrer dans un pays de montagnes.

1. Voir la correspondance, édit. Beuchot, t. LXV, p. 232, 246, 253, et le *Siècle de Louis XV*, t. XXI, p. 402.

2. Samuel Constant, baron de Rebecque (*Etat militaire de France*, par de Montendre et de Roussel, in-42, 1768). Voir les lettres de Voltaire au baron de Rebecque, et la notice sur ce personnage, par son neveu Benjamin Constant (de Rebecque). *Biogr. univ.* Michaud, et *la France protestante*, par Haag.

« Je sais bien que l'Europe n'approuve pas cette guerre ; mais les ministres peuvent voir ce que le reste du monde ne voit pas. D'ailleurs cette entreprise étant une fois commencée, on ne pouvait guères y renoncer sans honte.

« Si vous voyez M. de Chauvelin ¹, je vous supplie, monsieur, d'ajouter à toutes vos bontés celle de lui dire combien je m'intéresse à lui. Je lui suis attaché depuis longtemps. La nation Corse ne méritait guères qu'on leur envoiât l'homme le plus aimable de France et le plus conciliant.

« Je vous tiens très heureux, monsieur, de pouvoir passer votre hiver auprès d'un homme aussi généralement aimé et estimé que M. le prince de S... ². Il me semble que le public rend justice à la noblesse de son âme, à sa générosité, à sa bonté, à sa valeur, et à la douceur de ses mœurs. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre à laquelle j'ai été extrêmement sensible ; cela console ma vieillesse qui devient bien infirme. Je mourrai en le respectant. Je vous en dis autant, monsieur, et du fond de mon cœur.

« V. »

« 4^{or} mars 1769.

« Une maladie épidémique a régné *si* longtemps dans mon pays barbare, celui qui écrit ³ d'ordinaire pour moi a été *si* longtemps malade et moi aussi ; j'ai été enfin dans un état *si* triste, que je ne sais plus *si* j'ai répondu à la lettre dont vous m'honorates, il y a environ un mois. *Si* je ne me suis pas acquitté de ce devoir, je vous demande pardon, quoique je n'aie pas tort. *Si* je l'ai rempli, cette lettre-ci ne sera qu'un duplicata de mes sentiments pour vous et de ma reconnaissance.

« J'ai trouvé toute ma façon de penser et de voir les choses dans ce que vous avez eu la bonté de m'écrire. Cela m'a donné une confiance extrême. Voici bientôt le temps où vous partirez pour la Corse. Je vous y souhaite tous les succès que votre valeur et votre prudence mé-

1. Voir deux lettres de Voltaire au marquis de Chauvelin, année 1768, édit. Beuchot, t. LXIV, p. 60 et 226.

2. Soubise.

3. « Celui qui écrivait » pour Voltaire était alors Wagnière. Modestement il n'ose pas dire *mon secrétaire*.

Le seigneur de Ferney fut si malade qu'il demanda le viatique, et le reçut (4^{or} avril), en qualité de gentilhomme ordinaire du roi très-chrétien, suivant procès-verbal notarié. (Voir la correspondance, t. LXV, p. 411, 421, 442, 448, et les *Mémoires sur Voltaire*, par Longchamp et Wagnière, Paris, 1826, 2 vol. in-8.

titent. Il y a quelque apparence que les troubles de Pologne et la guerre des Turcs¹ dureront plus que la petite guerre des Corses. Je ne sais guères que des nouvelles de l'Orient et du Nord.

« Moustapha s'étant fait apporter des lettres qui n'étaient pas écrites en turc, et qu'on avait interceptées, fit venir ses dragomans pour les traduire. Ces lettres étaient en chiffres; les interprètes répondirent qu'ils ne pouvaient pas faire leur traduction. Moustapha menaça de les faire étrangler. Le visir ayant demandé grâce pour eux, il lui dit qu'il était un fou, et qu'il le déposait. Les provisions de la place donnée au successeur portent que son devancier a été déposé parce qu'il était fou, et que Sa Hautesse ordonnait au présent visir d'aller sur le champ châtier les Russes pour n'avoir pas obéi aux ordres exprès que lui Moustapha leur avait donnés de vuidier sans délai la Podolie. Il faut avouer qu'on ne peut avoir ni plus d'esprit, ni plus de modestie que Moustapha.

« Vous savez que l'électeur palatin a envoyé trois mille de ses soldats prendre les eaux à Aix-la-Chapelle. Le pauvre malade n'en sait pas davantage, et sûrement il n'ira pas se baigner à Aix-la-Chapelle cette année.

« En quelque état qu'il soit, il vous sera toujours attaché, monsieur, avec les sentiments les plus tendres et les plus respectueux.

« V. »

« 30 avril 1769.

« Vous parlez d'aller voir les Turcs; c'est apparemment pour les battre. Vous êtes trop bon chrétien et trop galant pour prendre le parti des infidèles contre les dames². A l'égard de brûler des maisons

1. Pour la guerre des Russes contre les Turcs, voir la correspondance de Voltaire et de l'impératrice Catherine II, t. LXV, *passim*, et l'ode, t. XII, p. 494.

« Gallitzin vous commandé, et Bysance en frémit,
Le Danube est ému, la Tauride est tremblante;
Le sérail s'épouvante,
L'univers applaudit.

En l'an de grâce 1866, la chrétienté défend le sérail, et Voltaire n'osait plus dire :

« Tu vengeras la Grèce en chassant ces infâmes,
Ces ennemis des arts et ces géoliers des femmes. »

(T. XII, p. 544.)

2. Le comte de Wargemont avait l'intention de prendre du service en Turquie. Les lauriers du comte de Bonneval (Achmet Pacha) l'empêchaient de désirer.

et de couper les arbres fruitiers par le pied, comme cela ne se trouve ni dans l'histoire d'Attila, ni dans celle de Genséric, et que je ne me mêle plus que de l'histoire ancienne, ce n'est pas à moi de parler de tels exploits; mais ceux de votre valeur et de votre prudence me seront très précieux.

« Vous savez, monsieur, avec quels respectueux sentiments je vous suis dévoué.

« V. »

« 7 juillet 1769.

« L'hermite de Ferney réitère ses compliments et ses remerciements au digne romain tribun de la légion de Soubise. Il conseille au vainqueur de donner la préférence aux dames françaises sur les dames turques. Il sera beaucoup mieux reçu après avoir soumis la Corse qu'après avoir suivi un bacha dans les déserts d'Okzacou. Plutôt il reviendra, plutôt il jouira.

« Le vieil hermite offre ses prières à Dieu pour les succès, en amour comme en guerre, du très-digne tribun d'une légion romaine.

« V. »

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Anciens châteaux, demeures féodales, forteresses, citadelles et ruines historiques de l'Europe*, avec les traditions, légendes ou chroniques qui s'y rattachent et le récit des faits et gestes des possesseurs de ces manoirs; par M. B. B. In-8 de 18 feuilles 3/4, avec grav. Paris, rue Larrey, 8.

2. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XI^e au XVI^e siècle*; par M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. Tome I^{er}, livraisons 2 à 33 (A-ARO). In-8 de 32 feuilles. — Tome II, livraisons 34-35 (ARTS-AUT). In-8 de 2 feuilles. Paris, chez Bance, rue Bonaparte, 13.

L'ouvrage contiendra plus de 800 mots ou articles, et 4500 gravures sur bois intercalées dans le texte. Toutes les gravures seront exécutées sur les dessins de M. Viollet-le-Duc. Prix de la livraison, composée de 46 pages et de 20 à 25 gravures, 60 cent. Le premier volume, illustré de 564 gravures sur bois, est de 24 fr. — Edition de luxe, tirée à 400 exemplaires sur papier jésus grand in-8^c. Prix de la livraison, 4 fr. 20 cent. (*Journal de la Librairie.*)

3. — *Dictionnaire universel des hérésies, des erreurs et des schismes*, d'après Bergier, Pluquet, saint Alphonse de Liguori, Grégoire et les historiens de l'Eglise; continué jusqu'à nos jours par M. l'abbé M. T. Guyot, 2^e édition revue, corrigée, augmentée. In-8 de 37 feuilles 1/2. Imp. de Collin, à Plancy. (3 fr. 50 c.)

4. — *Église (l') Saint-Germain d'Amiens*; par l'abbé Jules Corblet, vicaire de Saint-Germain. In-12 d'une feuille. Imprimerie d'Yvert, à Amiens.

5. — *Émailleurs et émaillerie de Limoges*; par Maurice Ardant. In-18 de 5 feuilles, plus une planche. Limoges, Martial Ardant. Paris, Dumoulin.

Bibliothèque de l'étranger en Limousin. N° 4.

6. — *Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*; par Edouard Fleury; avec 200 dessins par le même, gravés par M^{me} Ed. Fleury. In-4 de 13 feuilles. Imp. de Ed. Fleury, à Laon. Paris, Didron.

7. — *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour en 1607; fragment d'histoire précédé et suivi de quelques considérations et documents pour servir à l'étude du caractère de Henri IV; par M. Charles Read. Paris, Durand et Amyot. In-8.

Daniel Chamier, ministre protestant du Dauphiné, s'est acquis, par sa profonde érudition, par sa fermeté dans les conseils et par son courage devant les canons ennemis, l'un des premiers rangs dans son parti. Il fit en 1607 un voyage à la cour, dans lequel il entretint plusieurs fois Henri IV au sujet des affaires de l'Eglise réformée, et il rédigea avec un minutieux détail, le *Journal* de ce voyage. De cette relation, M. Read a extrait des fragments extrêmement curieux par le jour, non pas précisément nouveau, mais éclatant de vérité, qu'ils jettent sur le caractère du roi, cet esprit vif, adroit, séduisant, aussi habile à se maîtriser lui-même qu'à éblouir les autres, mais en même temps artificieux et déloyal comme sont souvent ceux qu'on appelle de grands politiques. Le journal de Chamier nous revient d'Angleterre où il s'est conservé dans la famille de ce personnage qui abandonna définitivement la France en 1683 après qu'un de ses membres eut été roué vif à Montélimar pour avoir assisté à un prêche et s'être défendu contre les dragons de Louis XIV. M. Read, dans sa préface, promet au public de donner prochainement une édition complète de ce curieux document.

8. — *Histoire de l'Abbaye de Saint-Claude*, depuis sa fondation jusqu'à son érection en évêché; par M. l'abbé de Ferroul-Montgaillard, ancien vicaire général. Tome I^{er}, in-8 de 24 feuilles 1/2, plus 6 lith. Imp. de Gauthier, à Lons-le-Saunier.

9. — *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan* ; par M. L. de Mas-Latrie, t. III (Documents, t. II). Imprimerie impériale. Un vol. gr. in-8 de XII et 912 pages.

Nous avons précédemment rendu compte (voy. *Bulletin* de l'année 1852) du premier volume paru de ce bel ouvrage. Celui-ci ne lui est point inférieur ; c'est encore un volume uniquement composé de documents, il est vrai, mais de documents savamment publiés et du plus grand intérêt pour l'histoire de l'Europe méridionale et des transactions commerciales ou diplomatiques intervenues pendant le moyen âge entre notre Occident et les Levantins. Voici les titres de quelques-unes de ces pièces : Récit d'une ambassade envoyée au grand Karaman Ibrahim-Bey par le nouveau roi de Chypre (relation de Bertrand de La Broquière), 1432. Pièces relatives à la vente des récoltes de sucre de Kolossi, 1464-69. Demandes présentées par la reine Charlotte au duc et à la duchesse de Savoie, ses beau-père et belle-mère, pour secourir Louis, roi de Chypre, son mari renfermé dans Cérynes et recouvrer son royaume, 1462. Réponse de Louis de Savoie, roi de Chypre, aux plaintes du duc de Savoie, Amédée IX, son frère, sur les dépenses excessives qu'avaient occasionnées à leur père et au duché de Savoie son mariage avec Charlotte de Lusignan et la défense de ses droits en Chypre, 1468. Livre des actes enregistrés à la Secrète royale de Nicosie pendant l'année 1468-69. Instructions du doge de Venise à l'ambassadeur de la république chargé d'accompagner la reine Catherine Cornaro en Chypre et d'assister au mariage de cette princesse reconnue fille de la république de Venise, 1472. Décrets du conseil des Dix concernant la surveillance, l'arrestation et la mise à la torture de divers Chypriotes après la mort du roi Jacques III, 1474-76. Le sultan d'Égypte félicite Catherine Cornaro d'avoir triomphé de ses ennemis, l'excuse du retard mis depuis deux ans du tribut dû à l'Égypte et lui annonce qu'après l'avoir reconnue comme reine de Chypre, il a mis en liberté son dernier ambassadeur (en italien ; 1476). Texte des procès-verbaux du conseil des Dix décidant la mise à mort en secret de Rizzo Marini et autorisant les conseillers présents à la condamnation à porter des armes pour leur sûreté personnelle, 1480. Nous ne pouvons tout citer. Ces documents, tirés en grande partie des archives secrètes de Turin et de Venise, sont au nombre de 434 depuis l'an 1432 jusqu'à la fin de la domination vénitienne ; 42 autres sont relatifs à divers événements arrivés pendant la domination des Turcs, de 1670 à 1671 ; enfin 145 pièces des années 1491 à 1432 forment un supplément à cet important recueil.

A la suite de ces documents, M. de Mas-Latrie a placé quelques notes explicatives sur les baillis, capitaines et autres magistrats mentionnés dans le livre de la Secrète de Nicosie ; sur la famille des Cornaro ; sur le décret qui ordonne l'établissement en Chypre de cent familles nobles vénitiennes ; sur les conseils et les magistratures de la république de Venise, enfin sur les magistratures de l'île de Chypre pendant le règne de Catherine Cornaro et sous le gouvernement des Vénitiens. La note relative aux conseils de Venise et au jeu des institutions politiques dans cette république puissante est très-remarquable.

Le volume se termine par un recueil (en 25 pages) des mots romans, italiens et latins employés dans les deux volumes de documents publiés par M. de Mas-Latrie et dont l'explication ne se trouve pas dans les glossaires ordinaires.

10. — *Jehan Charlier de Jarson. Leternelle Consolacion, ou Limitation de Jhesucrist*, éditée pour la première fois en son texte authentique du xv^e siècle; par G. Ch. Vert. In-32 de 4 feuilles 1/2, plus un frontispice. Toulouse, au bureau du *Dimanche*.

11. — *La Ruelle mal assortie, ov Entretiens amovreux d'une dame éloquentte avec vn cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit*; par Margverite de Valois. Petit in-8 de xviii et 22 pag. Paris, A. Aubry.

En 1842, la Société de l'Histoire de France fit imprimer cette jolie pièce assez libre, mais plus spirituelle encore que galante, lorsqu'elle publia, par les soins de M. Guessard, les mémoires et les lettres de Marguerite de Valois. *La Ruelle mal assortie* passait alors pour inédite, mais on a su depuis qu'elle avait été insérée dans un volume extrêmement rare, intitulé : *Nouveau Recueil des pièces les plus agréables de ce temps* (Paris, Nicolas de Sercy; 1644). C'est ce dernier texte qui vient d'être reproduit de nouveau, avec les variantes du texte de 1842 placées en note. Les différences sont assez nombreuses entre les deux; elles sont à l'avantage tantôt de l'un, tantôt de l'autre; mais dans celui de 1644, l'amoureux parle véritablement gascon en confondant partout les lettres *b* et *v*. La pièce est précédée d'une petite dissertation, dont l'auteur traite Marguerite fort sévèrement et donne la liste de vingt-trois personnages connus pour en avoir été aimés, entre lesquels on peut choisir le héros de *la Ruelle*. Cependant le prix de ce concours lui paraît appartenir à un certain Bajaumont, de la maison de Duras qui fut pour la reine « l'idole de son temple, le veau d'or de ses sacrifices, » et pour tout le monde « le plus parfait sot qui soit jamais arrivé dans la cour. »

Cette pièce tirée à petit nombre (180 ex) est la première d'un recueil qui formera environ vingt volumes, et qui paraîtra chez le libraire Aug. Aubry, sous le titre de *Tresor des pièces rares ou inédites*.

12. — *Lettres de Jean Calvin*, recueillies pour la première fois et publiées d'après les manuscrits originaux; par Jules Bonnet. *Lettres françaises*. 2 vol. in-8, ensemble de 68 feuilles 1/2, plus un *fac-simile*. Paris, Meyrueis. (12 fr.)

13. — *Maistre Pierre Patelin*, texte revu sur les manuscrits et les plus anciennes éditions, avec une introduction et des notes; par F. Génin. Grand in-8 de 23 feuilles 1/2. Paris, Chamerot. (20 fr.)

14. — *Mémoire sur la vie de François Chauveau, peintre et graveur, et de ses fils, Evrard Chauveau, peintre, et René Chauveau, sculpteur*; par Jean-Michel Papillon, 1738. In-8 de 3 feuilles. Paris, chez Jannet et Dumoulin. (3 fr.)

Tiré à 425 exemplaires. — Recueil de réimpressions d'opuscules rares ou curieux relatifs à l'histoire des beaux-arts en France, publié par les soins de MM. Thomas Arnauldet, Paul Chéron, Anatole de Montaigon.

15. — *Notice historique sur Loriol (Drôme)*; par M. l'abbé A. Vincent. In-12 de 3 feuilles. Valence, Marc Aurel.

16. — *Notice sur les sceaux du cabinet de madame Febvre, de Mâcon*; par Georges de Soultrait. In-8 de 7 feuilles 1/2. Paris, Didron, Dumoulin.

Tiré à 400 exemplaires. La collection de Mme Febvre se compose d'environ 245 sceaux originaux en bronze.

17. — *OEuvres complètes de François Villon*, nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre, avec des notices historiques et littéraires; par P. L. Jacob, bibliophile. In-16 de 12 feuilles 1/2. Paris, Jannet. (5 fr.)

18. — *OEuvres de J. L. de Guez, sieur de Balzac*, conseiller du roy en ses conseils, l'un des premiers académiciens; publiées sur les anciennes éditions par L. Moreau. In-18 de 16 feuilles 2/3. Paris, chez Lecoffre.

19. — *Recherches historiques sur les monuments de l'antiquité et les institutions religieuses du moyen âge*; par le comte de Heaulme. In-8 de 2 feuilles 1/2. Imp. de Carro, à Meaux. Paris, à la Librairie nouvelle, boulevard des Italiens, 45.

20. — *Sainte-Odile et le Heidenmauer*, traditions, monuments et histoire; par L. Levraut. In-8 de 10 feuilles 3/4, plus un tableau et un plan. Colmar, chez Geng.

21. — *Seigneurs de Lonvilliers*, ascendants de l'impératrice Joséphine. Jehan, seigneur d'Angoudessent, année 1380; par L. de Barmon, capitaine de frégate. In-8 d'une feuille, plus 2 planches. Imp. de Feuardent, à Cherbourg.

H.-L. B.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2.) — FÉVRIER 1855.

AVIS.

La Société de l'Histoire de France ayant eu le malheur de perdre son trésorier-archiviste, M. Duchesne aîné, qui remplissait ces fonctions avec tant de dévouement depuis 1837, le Conseil administratif vient de désigner provisoirement, pour le remplacer, M. Amédée Bouvier, secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Colbert, n° 12. C'est à lui que MM. les Sociétaires devront s'adresser pour les affaires de la comptabilité.

MM. les Sociétaires qui n'ont point encore fait retirer à la librairie de M. Renouard et C^{ie} le t. II du *Journal de Barbier* (exercice de 1849), le t. III du même ouvrage (exercice de 1851), et le volume des *Comptes de l'Argenterie des rois de France* (exercice de 1850), sont invités à ne pas différer plus longtemps. Il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires de ces trois volumes et le Conseil d'administration ne peut en assurer indéfiniment la distribution aux Sociétaires. Le délai habituellement fixé est même dépassé depuis longtemps; toutefois un certain nombre d'exemplaires restera encore en réserve pendant quelques semaines pour les membres qui y ont droit.

L.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 FÉVRIER 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. A. PASSY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

886. M. Ant. LORIN, rue du Bac, 77, présenté par MM. Jourdain et Bellaguet.

Ouvrages offerts.

De la part de M. de Barante, président de la Société, les deux premiers volumes de son *Histoire du Directoire de la République française*. Paris, 1855, 2 vol. in-8°.

De la part des auteurs :

L'Empire romain après la paix de l'Église; Fragment d'une Histoire des moines d'Occident; par M. le comte de Montalembert, l'un des quarante de l'Académie française. (Ext. de la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1^{er} janvier 1855), in-8°.

— *État de l'Empire de Russie et grande-duché de Moscovie, avec ce qui s'y est passé de plus mémorable et tragique pendant le règne de quatre Empereurs : à sçavoir depuis l'an 1590 jusqu'en l'an 1606, en septembre*; par le capitaine Margeret. Nouv. édit., précédée d'une notice biographique et bibliographique par M. Henri Chevreul. Paris, Potier, 1854, 1 vol. in-18.

— *Observations recueillies dans le chartrier de l'abbaye de Cisoing et présentées à la Commission historique du département du Nord*; par M. le marquis de Godefroy-Menilglaise. Lille, 1854, in-8°.

— *De la liturgie des cloches, à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Auxerre*, par M. l'abbé Jules Corblet, vicaire de Saint-Germain. Amiens, 1855, 1 vol in-12.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e trimestre de 1854.

Travaux de la Société.

M. le trésorier-archiviste étant empêché par la gravité de sa maladie d'assister à la séance du Conseil, le secrétaire soumet, de sa part, le projet de circulaire pour la distribution du premier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*. La rédaction en est approuvée avec quelques modifications.

Le Conseil exprime le vif intérêt qu'il prend à l'état de santé de M. Duchesne.

M. le président présente le premier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*, qui va être immédiatement mis en distribution.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de Mathieu Molé, t. II, feuilles 1 à 4 et placards 9 à 12, chez M. Aimé Champollion.

Orderic Vital, t. V, feuille 13, en bon à tirer à l'imprimerie ; feuille 14, chez M. H. Delisle.

Journal de Barbier, t. IV, feuille 13, en bon à tirer. M. de la Villegille a remis la suite de la copie.

Chroniques d'Anjou, par M. Marchegay, le placard 4 est composé.

Mémoires de Beauvais-Nangis, feuille 1, chez l'éditeur, M. de Monmerqué.

Chroniques de Charles VII, par Thomas Bazin, feuilles 1 et 2, chez l'éditeur, M. J. Quicherat.

Annuaire de 1854, une feuille de copie remplissant différentes lacunes a été composée depuis la dernière séance. L'auteur de la *Topographie ecclésiastique* continue de corriger des 2^e et 3^e épreuves.

— M. le comte de Montalembert appelle l'attention du Conseil sur l'utilité que pourrait offrir une édition nouvelle des *Mémoires du duc de Saint-Simon*, publiée sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, avec les soins, les annotations et les rectifications propres à donner encore plus de valeur à cet important ouvrage.

Peu de mémoires historiques ont eu une fortune plus diverse : après avoir été d'abord publiés par fragments, puis en une édition plus complète, mais considérée encore comme une curiosité littéraire réservée à un petit nombre de lecteurs, les *Mémoires de Saint-Simon* ont eu une édition beaucoup plus répandue et sont devenus fort à la mode. Il en est résulté que les nombreux jugements et les appréciations de faits et de personnes dont ils abondent, ont obtenu un grand crédit, quoique souvent passionnés et erronés. L'auteur est devenu, à très-juste titre, un de nos historiens les plus répandus et les plus goûtés.

Cependant la critique historique serait en droit d'exiger un travail préparatoire qui leur a manqué, en grande partie, jusqu'ici, et qui en rendrait la lecture plus réellement propre à donner une connaissance parfaite des derniers temps du règne de Louis XIV, qui en ferait une édition pour l'usage des études historiques ; une édition enfin compa-

rable à celle des *Lettres de Mme de Sévigné* par M. de Monmerqué. C'est dans le but de mieux faire apprécier toute la valeur de Saint-Simon comme historien que déjà M. le comte de Montalembert a provoqué la mise au concours, par l'Académie française, d'une étude de ses Mémoires.

Un membre du Conseil, M. de Monmerqué, tout en reconnaissant la justesse parfaite des réflexions de M. le comte de Montalembert, réflexions qui lui avaient inspiré à lui-même, il y a nombre d'années, la pensée d'une édition de Saint-Simon, au point de vue indiqué par M. de Montalembert, rappelle que ces Mémoires sont devenus une propriété particulière. Après avoir été, pendant plus d'un demi-siècle, conservé aux Archives du ministère des affaires étrangères et considéré comme propriété de l'Etat, par suite de l'acquisition qu'en avait faite Louis XV à la famille, dans des circonstances que M. de Monmerqué rappelle, le manuscrit de ces Mémoires a été donné ou restitué par Louis XVIII aux descendants de l'auteur. Une édition nouvelle ne pourrait donc être faite aujourd'hui sans l'assentiment du propriétaire actuel, M. le général, duc de Saint Simon, sénateur, et probablement sans une indemnité préalable, équivalente à des droits d'auteur, ainsi que cela a eu lieu pour les éditions précédentes.

Il n'est pas douteux qu'une édition entreprise au point de vue indiqué par M. le comte de Montalembert ne donnât à ces Mémoires une bien plus grande valeur encore, d'autant mieux qu'il existe, aux Archives du ministère des affaires étrangères, une quantité très-considérable de pièces justificatives provenant de la même source et dans lesquelles on pourrait puiser en abondance des annotations, et souvent des rectifications propres à améliorer considérablement le récit de l'historien original. L'étendue de l'ouvrage qui, dans ces nouvelles proportions, ne formerait certainement pas moins de vingt-cinq à trente volumes, et qui serait, par conséquent, d'une publication très-lente, pourrait être aussi un obstacle à la réalisation de cet utile projet.

Plusieurs autres membres du Conseil prennent part à la délibération, et reconnaissent à la fois l'utilité et les difficultés de cette entreprise.

La proposition de M. le comte de Montalembert est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. N. de Wailly informe le Conseil que les auteurs des *Chroniques d'Anjou* sont tout disposés à se conformer aux vœux exprimés dans la précédente séance au sujet de cet ouvrage, qui devra très-probablement former deux volumes, ainsi qu'on l'avait prévu en dernier lieu.

— M. de Monmerqué entretient le Conseil de Mémoires inédits qui lui paraîtraient convenir parfaitement pour compléter les *Mémoires de*

Beauvais-Nangis dont l'impression est commencée et qui ne doivent former qu'un demi-volume. Il se réserve toutefois de les étudier de nouveau avant d'en proposer définitivement l'impression.

La séance est levée à cinq heures.

NECROLOGIE.

Une perte inattendue vient de frapper la Société de l'Histoire de France. Le doyen des conservateurs de la Bibliothèque impériale, M. Duchesne aîné, conservateur du département des estampes, a été enlevé en quelques jours par une douloureuse maladie, à l'âge de soixante-seize ans. Parmi tous ceux que cet événement affligera, les membres de la Société de l'Histoire de France seront les premiers à ressentir cruellement la mort de leur vénérable trésorier, l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués que la Société comptât dans son sein, l'un de ceux qui lui ont, depuis son origine, rendu les plus constants services. Nous reviendrons ultérieurement sur la vie de M. Duchesne et sur ses travaux.

II.

VARIÉTÉS.

Rapport à M. le Ministre de l'instruction publique sur les Catalogues de la Bibliothèque impériale.

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« L'Empereur a pensé que la Bibliothèque impériale ne pouvait différer plus longtemps d'entreprendre avec énergie, et de poursuivre avec persévérance la publication de ses Catalogues ajournée depuis plus d'un siècle. Votre bienveillance m'a désigné au choix de S. M. pour la direction de ces travaux. Je viens aujourd'hui remettre à V. F. le premier volume du Catalogue de l'Histoire de France du département des imprimés.

« Le second volume va être mis sous presse, et les autres se succéderont sans interruption.

« Dès que l'Académie de médecine aura arrêté le plan de classement

que V. E. a bien voulu, sur ma prière, demander à ce corps savant au mois de septembre 1832, je ferai immédiatement disposer pour l'impression le Catalogue de la médecine, et marcher de front cette publication et celle du Catalogue de l'Histoire de France.

« Je crois inutile d'expliquer ici, monsieur le ministre, l'ordre que nous avons suivi dans ce dernier travail. Notre table des divisions suffira à l'exposer, et j'espère qu'il se justifiera de lui-même. Je me bornerai à dire que ce premier volume renferme le premier chapitre, consacré aux *Préliminaires et Généralités*; — le second chapitre, à l'*Histoire par époques* ou de plusieurs règnes; — et que le troisième, consacré à l'*Histoire par règnes*, y est conduit jusqu'à la mort de Louis XIII. Ce troisième chapitre, pour arriver jusqu'à nos jours, se continuera dans les volumes suivants. Viendront ensuite, dans les autres volumes, les chapitres consacrés aux *Journaux et Publications périodiques*, que nous avons dû rapprocher de l'histoire politique; — à l'*Histoire religieuse*, — à l'*Histoire des Institutions politiques*, ou *Histoire constitutionnelle*, — à l'*Histoire administrative*, — *diplomatique*, — *militaire*; — aux *Mœurs et Coutumes*; — à l'*Archéologie*; — à la *Nu-mismatique*; — à l'*Histoire locale* (provinces, départements, villes, communes, colonies); — à l'*Histoire nobiliaire*, — *généalogique*, — enfin à la *Biographie française*.

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à V. E., dans le rapport que je lui adressai le 24 janvier dernier, pour que le Catalogue de l'Histoire de France puisse fournir aux travailleurs un ensemble complet d'indications, j'y fais figurer par rappel tous les actes émanés de l'autorité souveraine ou de l'autorité judiciaire auxquels ont donné lieu les événements de notre histoire, ou qui parfois les ont provoqués, ainsi que les pièces de poésie contemporaines de ces événements, destinées à les célébrer, à les chançonner ou à les déplorer. Ces édits, ces arrêts, ces poèmes ont été laissés par nous dans les divisions consacrées à la législation, à la jurisprudence, à la poésie, aux catalogues desquelles ils figureront avec leurs numéros. Ici, comme ils ne sont donnés que pour mémoire, leur titre n'est précédé que d'une étoile de renvoi et ne comprend pas de description bibliographique. — En outre, dans le Catalogue de l'Histoire de France elle-même, nous n'avons pas craint de faire figurer deux fois (d'un côté avec numéro et de l'autre avec étoile de renvoi) les ouvrages qui pourraient être également bien placés dans deux divisions différentes, afin que l'homme d'étude trouve toujours groupée et complète la série des documents relatifs à l'événement, à la localité, au personnage objet de ses recherches. Enfin les tables générales, placées à la fin du Catalogue de l'Histoire de France, seront conçues de manière à ce que la moindre lacune (car il en restera

quelques-unes malgré tous nos soins) puisse arriver à se trouver comblée.

« Comme j'avais également eu l'honneur de vous en prévenir, monsieur le ministre, le Catalogue de l'Histoire de France du département des imprimés s'est accru encore de l'indication de chacune des pièces imprimées relatives à notre histoire qui se trouvent dans les collections des autres départements de la Bibliothèque impériale, et ne sont pas possédées par le département des imprimés. Enfin, dans le supplément que comprendra le dernier volume du Catalogue de l'Histoire de France, outre les ouvrages et pièces entrant chaque jour à la Bibliothèque par le dépôt légal, par les acquisitions et les dons, et venus trop tard pour être compris dans le premier travail; outre ceux encore qui, ayant échappé aux premières recherches, n'auront été découverts qu'au dernier moment, figureront les volumes et les pièces sur l'Histoire de France que ne possède pas la Bibliothèque impériale, mais qu'une des autres bibliothèques publiques de Paris peut offrir aux travailleurs.

« Ces compléments d'une bibliothèque par l'autre, ces rappels d'une matière à l'autre matière, ces doubles mentions d'un même ouvrage ou d'une même pièce n'ont pas un instant effrayé l'honorable maison qui s'est résolument chargée, à ses risques personnels, de l'impression du Catalogue de l'Histoire de France. MM. Didot pensent avec raison que leur nom oblige, et je dirai tout à l'heure comment j'ai eu à résister à leur généreux entraînement.

« Je ne devais pas oublier que j'avais à faire un catalogue et non une bibliographie, à relever et à classer les titres de nos volumes et non à en faire la table des matières. J'étais d'autant plus tenu de ne pas consentir à dépasser cette limite que j'avais déjà, sans la perdre de vue, fait plus qu'on n'était en droit d'exiger d'un travail de catalogue. Ainsi, par exemple, toutes les fois que le titre d'un recueil ou les titres des volumes d'une collection faisaient connaître les divers ouvrages, dissertations ou pièces, dont ils se composaient, je ne m'étais pas contenté de faire reproduire en entier, ce qui était mon devoir et mon seul devoir, le titre, formant table, de ce recueil ou les titres successifs et différents de chacun des volumes de cette collection, comme pour les collections Guizot, Buchon, Petitot, Michaud et Poujoulat, j'avais encore de nouveau fait mentionner chacun de ces ouvrages, catalogués une première fois collectivement, à la place que lui aurait assignée son sujet, s'il eût été publié isolément. Mais quand le titre d'un recueil était demeuré sommaire, j'ai dû me borner à le faire reproduire. Ce n'était pas notre tâche de substituer à la première page la dernière avec toutes ses tables.

« Tout ceci , je dois le confesser , n'est qu'une réponse anticipée à un reproche que quelques personnes seraient peut-être tentées de nous adresser par irréflexion. Je prévois bien que plus d'un homme d'étude aurait trouvé commode de voir figurer dans le Catalogue de l'histoire de France de la Bibliothèque impériale le relevé indicatif de toutes les matières relatives à l'histoire générale de France, aux événements particuliers des règnes , à l'histoire locale, à l'archéologie et à la numismatique françaises , comme aussi à la biographie de nos compatriotes , qui se trouvent dans les recueils périodiques et autres, français et étrangers, des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. C'est un travail dont je ne songe certes pas à contester l'utilité, que je reconnais au contraire propre à rendre de véritables services. Mais quand on réfléchira qu'il doit être entrepris sur des collections sans nombre ; que ce que j'aurais fait dans ce sens pour le Catalogue de l'histoire de France, l'unité du travail m'eût ensuite obligé de le faire pour les catalogues de toutes les autres matières , on comprendra aisément que je n'aie pu songer un instant à accroître sans mesure le nombre des volumes du Catalogue général des imprimés, estimé par la commission de 1830 au chiffre déjà assez redoutable par lui-même de soixante à soixante-douze volumes.

« Mais ce qui ne pouvait, sans des conséquences extrêmes , trouver place dans le Catalogue où MM. Didot montraient le désir de le voir insérer, pouvait très-bien être l'objet d'un travail additionnel pour le Catalogue seulement de l'Histoire de France. Un employé intelligent de notre direction , M. Guérin , s'est proposé pour l'entreprendre en dehors des heures qu'il doit au travail ordinaire, et qu'il y consacre très-utilement. Je suis certain qu'il mènera son œuvre à bonne fin. Sur le cadre et dans les divisions adoptées pour le Catalogue , il fera la table des matières relatives à l'histoire de France et à la biographie française, de la *Collection des Historiens* de du Chesne, de celle de dom Bouquet, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, du *Journal des Savants*, du *Mercure galant* et du *Mercure de France*, des *Mémoires de Trévoux*, du *Journal de Verdun*, enfin de tous les recueils périodiques ou non, français ou étrangers, de toutes les collections, depuis le *Mercure français* jusqu'à la *Décade philosophique*, jusqu'aux *Mémoires de la Société des Antiquaires* et de toutes les sociétés savantes, jusqu'aux *Archives curieuses de l'histoire de France*, jusqu'à la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes*.

« Vous le voyez, monsieur le ministre, le zèle de mes collaborateurs, parmi lesquels, et tout à fait hors ligne, je dois toujours citer MM. Schmitt et Marty-Lavaux, et, après eux, MM. René Billard et Paul Billard, et le dévouement des imprimeurs dont vous avez fait choix, m'ont puissamment secondé. »

Manuscrits.

« Je voudrais, monsieur le ministre, pouvoir vous annoncer des résultats aussi directs et aussi immédiats pour le Catalogue du département des manuscrits ; mais les opérations préalables, qu'une situation périlleuse rendait avant tout nécessaires, ont dû longtemps occuper nos soins.

« Premièrement, monsieur le ministre, il existait en grand nombre à la Bibliothèque des collections considérables qui faisaient partie, les unes de l'ancien fonds français, c'est-à-dire de ce qui était entré à la Bibliothèque avant 1792 ; les autres du nouveau fonds, c'est-à-dire de ce que la première révolution et des acquisitions postérieures y ont fait affluer, et qui étaient demeurées en liasses et en paquets. Dans ce nombre de collections non reliées, il s'en trouvait beaucoup qui, bien que sans estampilles, étaient communiquées au public¹. Le désordre était mis dans les liasses, dans les paquets ; le contenu de l'un se trouvait mêlé avec le contenu de l'autre, de telle façon et avec une telle rapidité que, dans un très-court espace de temps, force avait été de recommencer trois fois le rangement de la collection Moreau, et deux fois, depuis 1849, celui de la collection Fevret de Fontette. Leur conservation pouvait être compromise ; il fallait d'abord l'assurer. C'est le but qui a été poursuivi par la mise en ordre, le classement définitif, la pagination continue du commencement à la fin de chaque volume, l'estampillage de chaque pièce, quelque nombre qu'un volume en renfermât, et la reliure de ces collections de la première catégorie, qui forment aujourd'hui un ensemble de 1678 volumes. »

« En second lieu, d'autres collections, la plupart d'un immense intérêt pour l'histoire nationale, sans ordre aucun, n'avaient jamais pu être communiquées aux travailleurs depuis leur entrée à la bibliothèque, c'est-à-dire, pour un bon nombre, depuis plus de soixante-dix ans. Nous avons pris à cet égard le même parti et les mêmes soins que pour

1. Comme le reliquat du résidu de l'abbaye Saint-Germain des Prés (formant aujourd'hui 356 volumes) ; comme la Correspondance de Harlay, dans la collection de Saint-Germain-Harlay (27 vol.) ; comme la collection de dom Grenier sur la Picardie (288 vol.) ; comme la collection de dom Housseau sur la Touraine, le Maine et l'Anjou (39 vol.) ; comme la collection des Blancs-Manteaux (65 vol.) ; comme la collection des chartes et diplômes de Moreau (282 vol.) ; comme la collection de Fevret de Fontette (12 vol.) ; comme la partie en portefeuilles de la collection Gaignières (144 vol.) ; comme une autre partie non reliée du même fonds (334 vol.) ; comme la correspondance de Noailles, venant des Jacobins-Saint-Honoré (23 vol.).

les collections précédentes ; le bureau du Catalogue des manuscrits a classé, paginé, estampillé et mis en état d'être envoyés à la reliure 1399 volumes, dont la plupart sont aujourd'hui livrés au public, et dont le surplus reviendra bientôt pour lui être également communiqué ¹. Ce nombre va même être augmenté de 130 volumes par des classements que l'on achève ². C'est donc encore une nouvelle catégorie de 1529 volumes, presque tous précieux pour l'étude de l'histoire de la France et de ses provinces, qui peuvent être communiqués comme les 1678 autres, avec lesquels ils atteignent un total de 3207 volumes.

« Ces classements ont été opérés conformément aux inventaires quand il s'en est trouvé, pour que les renvois qu'ont pu faire les bénédictins ou d'autres érudits, dans leurs ouvrages, à celles de ces collections sur lesquelles ils ont travaillé, trouvassent encore leur application. Pour les collections sans inventaires, le rangement a été opéré avec

« 1. Ce sont les papiers de l'abbé de Dangeau (formant 230 vol.) ; ceux de Mézeray (44 vol.) ; de Renaudot (45 vol.) ; la collection du commissaire Nicolas de Lamare, très-importante pour l'histoire de l'administration et particulièrement pour celle de la police (264 vol.) ; la collection de Levesque de La Ravallière sur la Champagne, acquise par les bénédictins (449 vol.) ; la collection sur le Languedoc (195 vol.) ; celle de Villevielle sur la Bourgogne (73 vol.) ; différentes collections sur le Périgord, de Leydet, de Prunis et de l'abbé de Lespine (ensemble 412 vol.) ; les papiers de dom Malherbe, de dom Vaissette, de dom Vincent (12 vol.) ; ceux de dom Brial, matériaux de la Collection des historiens de France et de l'Histoire littéraire (40 vol.) ; une collection de pièces relatives à l'administration des monnaies (22 vol.) ; les comptes de la maison de Condé, des successions du duc de Bouillon et de Mlle de Guise (17 vol.) ; des pièces relatives à la Révolution française (3 vol.) ; des pièces administratives et militaires des campagnes de la République et de l'Empire (14 vol.) ; d'autres sur l'administration impériale, particulièrement sur l'administration de la maison de l'Empereur Napoléon I^{er} et sur l'étiquette de sa cour (24 vol.) ; des papiers provenant de sir Hudson Lowe et relatifs à sa mission à Sainte-Hélène (2 vol.) ; papiers de la famille Fitz-James (44 vol.) ; papiers de Lamoignon (3 vol.) ; du chevalier de Bellerive (7 vol.) ; de Mme Simons-Candelle (4 vol.) ; la collection de Vaudemont, précieuse pour les correspondances impériales qu'elle renferme (150 vol.) , et les papiers de Peny (3 vol.) ; venus comme elle avec la collection de Lorraine ; la correspondance et des travaux sur la Chronologie de Larcher (7 vol.) ; 4 volume de supplément à Clairambault, et enfin 27 volumes (papiers de Catinat, Extraits des rouleaux du Parlement, recueil d'épithètes, etc.), qui ont été formés et insérés dans le Supplément du fonds français. »

« 2. Ces 130 nouveaux volumes se composeront des papiers de Bossuet (32 vol.) ; de ceux de Godin sur l'Histoire de France (8 vol.) ; de ceux de Le Tellier sur notre Histoire ecclésiastique (30 vol.) ; et enfin des matériaux amassés par dom Poirier pour la collection de dom Bouquet (80 vol.) . »

d'autant plus de soin que nous avons sous les yeux des exemples à éviter : ceux qu'offraient deux collections rangées avant 1848 et dans lesquelles il n'y avait pas moins de désordre et de confusion que dans les cartons et les portefeuilles. Ce désordre a été réparé pour l'une en 1849, en brisant et reconstituant un certain nombre de volumes ; nous nous occupons en ce moment de l'autre, dans laquelle le mal est beaucoup plus grand.

« Enfin, le bureau du Catalogue des manuscrits a encore classé provisoirement, dans 1096 cartons non communicables, mais ayant des bulletins sommaires de leur contenu et des cartes de répertoire par ordre alphabétique, qui facilitent les recherches aux employés : 1° quarante-trois collections formant ensemble 407 cartons ; 2° une collection de pièces venant de la Chambre des comptes et acquise de Beaumarchais, 531 cartons ; 3° 341 cartons complémentaires composés de chartes, de lettres, de pièces de toute provenance, destinées à être, en partie du moins, également réunies en volumes, lesquels seront insérés au nouveau fonds.

« Ces 1396 cartons seront, par nos soins, classés définitivement, complètement estampillés, paginés et préparés pour la reliure, du moins en ce qui est de la partie reliable, qui pourra former 2000 volumes environ. Nous procéderons de même à l'égard des collections suivantes, formant aujourd'hui le dernier résidu du désordre :

« La collection considérable du procureur général Joly de Fleury, renfermant des matériaux d'un haut intérêt sur l'administration de la justice et les dossiers judiciaires les plus curieux de la dernière partie du xvii^e siècle et de la première du xviii^e, et dont le rangement vient déjà d'être résolument abordé ;

« Dans les papiers du clergé, une immense quantité de constitutions de rentes en liasse ;

« Les papiers du contrôle des finances, que vous nous avez mis à même, monsieur le ministre, d'enlever à la destruction qui en avait déjà atteint une partie, collection qui doit, d'après son inventaire, renfermer des correspondances précieuses et servir à faire bien connaître l'administration dans les deux derniers siècles ;

« Et la collection de Millin, importante pour l'archéologie, renfermée pêle-mêle dans 129 cartons.

« Enfin, outre ces quatre collections, qui pourront donner lieu à leur tour à la formation de 11 000 à 12 000 volumes, nous avons encore à en aborder une, la plus considérable de toutes, connue sous le nom de *Cabinet des titres*, comprenant beaucoup de volumes tout formés et de documents sur l'histoire proprement dite, qui demanderont à être portés sur les catalogues des manuscrits communicables au pu-

blic, et un nombre considérable de dossiers généalogiques qui ne sauraient l'être tous, mais dont un seul ne doit demeurer sans être inventorié. Une disposition nouvelle, approuvée par V. E., vient d'être entreprise, et ce classement marchera de front avec ceux que nous poursuivons.

« Quand toute cette tâche longue et minutieuse aura été menée à fin, nous aurons bien peu avancé, monsieur le ministre, l'œuvre du Catalogue des manuscrits français que ces rangements ne nous permettent de poursuivre que lentement, mais nous aurons du moins sauvegardé toute cette partie du domaine de l'Etat, tous ces trésors enfouis de la science, qui pourront désormais être communiqués sans inconvénient et au grand avantage des travailleurs.

« Je dois dire maintenant à V. E., monsieur le ministre, ce qui avait été fait et ce qui était à faire pour les Catalogues du fonds ancien et pour ceux du fonds nouveau, et ce qui, outre les classements que je viens d'énumérer, l'a été depuis le peu de temps que le département des manuscrits a commencé à profiter des crédits extraordinaires.

« Le catalogue des manuscrits français et en langues modernes de l'ancien fonds est promis depuis 1729; mais, depuis cette époque jusqu'en 1849, rien n'a été sérieusement fait pour remplir cette promesse. Le département possède pour inventaire général des manuscrits dans les différentes langues anciennes et modernes un inventaire dans lequel les manuscrits français étaient venus prendre une place comme les autres, inventaire rédigé par Clément en 1682, sans aucune recherche, sans dépouillement, sans spécification et presque sans méthode, écrit d'abord uniquement sur le recto des feuillets, au verso desquels ont été portées successivement les mentions des volumes de diverses provenances qui furent fondus dans la collection du roi de 1688 à 1739. On a de plus une copie de cet inventaire avec d'autres additions postérieures, toujours au verso des feuillets, additions bien incomplètes, puisqu'on a omis d'y porter des fonds entiers, quoique les volumes de ces fonds eussent reçu des numéros d'intercalation. Enfin, parmi les collections faisant partie du fonds français, les unes, en très-petit nombre, ont des catalogues souvent insuffisants quoique diffus, les autres ont de simples inventaires tout à fait insignifiants, dans lesquels, par exemple, on ne mentionne que le premier traité ou la première pièce d'un volume qui en renferme presque toujours plusieurs et souvent un très-grand nombre. Rien de moins satisfaisant, on le voit, et de plus inexact que des catalogues et des inventaires où le même ouvrage porte des titres différents; où les titres en langues étrangères sont dénaturés; où l'on confond le catalan avec l'espagnol ou le provençal, et réciproquement; pour lesquels on n'a jamais vérifié si le traité est réellement de l'auteur

auquel on l'attribue ; enfin qui ne mentionnent ni l'âge du manuscrit, ni la matière sur laquelle il a été écrit, ni les miniatures qu'il renferme.

« Quant aux collections entrées presque toutes en 1792 et postérieurement, qui forment le nouveau fonds français, un certain nombre n'avait pas même d'inventaires ; et s'il en existait parfois ou s'il se rencontrait des catalogues, les uns étaient aussi inexacts et aussi incomplets, que les autres étaient insuffisants, surtout pour les pièces historiques. Quelquefois des séries de cent, de deux cents pièces sont mentionnées en une seule ligne, comme, par exemple, au n° 1009 du catalogue du Saint-Germain français, où on lit : « 1009 — Recueil de plusieurs pièces d'État et autres matières de remarque, » mention qui indique assez peu que le volume inscrit sous ce numéro est un Recueil sur l'Histoire de France des xvi^e et xvii^e siècles, contenant une foule de pièces de chacune desquelles le sujet méritait d'être énoncé ; comme au n° 1580 du même ancien Catalogue, où on lit : « 1580—Collection de divers sujets d'histoire de dévotion, prose et vers, » ce qui ne conduit pas, à coup sûr, à penser que ce soit une *Crónica de España desde la guerra de Granada hasta el año de 1538* (par Sancho Cota), chronique entremêlée de pièces de vers en l'honneur de princesses et de rois d'Espagne, pris sans doute pour des saintes et des bienheureux par le catalogueur, qui par suite a vu là des vers de dévotion.—Une sorte d'exception doit être faite néanmoins en faveur des Catalogues du résidu de Saint-Germain, de la collection de dom Grenier, de celle de Genée de Brochet, et du Catalogue des armoires de Baluze par Mouchet, lesquels contiennent de loin en loin des dépouillements qu'il nous suffira de reproduire.

La suite au prochain numéro.

La Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, vient de faire distribuer le programme de la vingt-deuxième session du congrès archéologique de France, qui doit se réunir à Châlons-sur-Marne le 21 mai 1853, et jours suivants. Voici comment ce programme est conçu :

1. Quels sont les monuments celtiques qui existent dans le département de la Marne ? — Ont-ils été fouillés ? — Quel a été le résultat des fouilles ?
2. Mêmes questions au sujet des monuments romains.
3. A quelle époque faut-il placer la mission de saint Memmie dans la Gaule Belgique ?

4. Quelles sont les principales découvertes de monnaies romaines faites dans le département de la Marne ? — Quelles données peuvent-elles fournir pour l'histoire ?
5. Quelles sont les principales voies romaines du département de la Marne, principalement en dehors de l'arrondissement de Reims ? — A quel système se rattachent-elles ? — A quel endroit doit-on placer le lieu dit *Azuenna*, sur la voie de Reims à Verdun, qui est généralement attribué à Vienne-la-Ville, près Sainte-Menehould ?
6. Quels sont les caractères des sépultures romaines dans le département de la Marne ? — Y a-t-il des lieux où l'on pourrait utilement pratiquer des fouilles ?
7. Doit-on considérer le lieu dit *Camp d'Attila* comme un retranchement élevé par les barbares, ou, antérieurement à eux, par les Romains ? — Peut-on encore conserver des doutes sur l'emplacement du champ de bataille des Huns ? — Quelle autorité historique doit-on accorder à la légende de saint Alpin ?
8. Donner une étude sur les *pagi* correspondant à la circonscription actuelle du département de la Marne.
9. A quelle époque faut-il faire remonter les retranchements élevés dans les forêts qui occupent la partie nord du département et qui sont généralement connus sous le nom de Châteaux de Charlemagne ?
10. Quels sont les principaux monuments religieux, civils et militaires, des *x^e*, *xi^e*, *xii^e* et *xiii^e* siècles, existants dans les anciens diocèses de Reims et de Châlons ?
11. Quelles sont les églises du département qui méritent d'être classées parmi les monuments historiques ?
12. Quels sont les différents styles auxquels appartient la cathédrale de Reims ? — Décrire les diverses particularités de construction de cette église, sans se préoccuper des traditions écrites. — Mêmes observations au sujet de la statuaire de cette cathédrale. — Y a-t-il lieu de croire que les tours de cet édifice aient été destinées originellement à recevoir des flèches ?
13. Quelles sont les verrières les plus remarquables du département ?
14. L'emploi de la couverte dans la fabrication des vitraux du moyen âge est-il un fait aujourd'hui généralement admis ? — La composition de cette couverte était-elle partout la même ?
15. Y a-t-il dans quelque église du département des objets mobiliers dignes d'être signalés ?
16. Quelles sont les cryptes existantes dans la Marne ?
17. Quel est l'appareil généralement employé dans la construction des églises du département ?

18. Quelles peuvent être les causes de la supériorité des cloches du moyen âge, sous le rapport de la qualité du son, sur les cloches et bourdons de fabrication moderne ?

19. Donner les noms des artistes auxquels sont dus les principaux édifices du département.

20. Quelles ont été les principales abbayes de sa circonscription ? — Qu'en reste-t-il ?

21. Quels sont les principaux châteaux ? — Peut-on donner une idée du système de la hiérarchie féodale ?

22. Indiquer une localité à laquelle se rattache un fait historique qui soit digne d'être rappelé par un monument.

23. Influence des comtes de Champagne dans l'ancien diocèse de Châlons.

24. Donner une étude sur les églises de Châlons.

25. Châlons a-t-il été réellement capitale de la Champagne ?

26. Des établissements des ordres du Temple et de Malte dans le département de la Marne.

27. Bibliographie historique et archéologique du département.

28. Mouvement archéologique, depuis 1830, dans la Marne.

NOTA. D'autres questions pourront être présentées à l'ouverture de la session, par les adhérents au Congrès. Ces questions, avant d'être livrées à la discussion, seront néanmoins soumises au contrôle d'une commission spéciale.

Dans le cours de la session, trois excursions pourront être faites à l'effet de visiter :

1° Les églises de Notre-Dame de Lépine, de Courtisols, et le lieu dit *Camp d'Attila* ;

2° Les châteaux de Montmort et de Brugny, et l'église d'Orbais ;

3° Les cryptes des églises de Vertus et de Jâlons.

Des commissaires pourront être également désignés pour visiter d'autres monuments, et présenter leurs rapports au Congrès.

La journée du 23 mai sera consacrée à la tenue des *Assises scientifiques de la Champagne*.

Félicitations adressées au grand Condé sur ses victoires.

Voici deux lettres relatives aux premiers exploits militaires d'un des plus vaillants princes de la maison de France, le grand Condé. La

première est relative à la bataille de Rocroy (1643), et la seconde à la bataille de Lens (1648). Toutes deux sont extraites de papiers du chancelier Séguier, renfermés dans le 273^e portefeuille de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut.

« MONSIEUR,

« Nous avons pris avecq ung extreme joye le glorieux fait de vos armes. Ces troupes qui avoient depuis vingt ans fait trembler l'Allemagne n'ont peu resister a vostre vateur, et il semble que Dieu veut reserver toutes les grandes entreprises et que cest armée n'a esté victorieuse de tant d'autres que pour honorer vostre victoire. Je souhaite, Monseigneur, que Dieu vous continue ses benedictions, qu'il vous conserve longuement a la France pour son bonheur et sa force. Mais il faut vous mesnaiger davantage et penser que Dieu ne vous a pas donné a l'État avecq tant de perfections qu'avecq dessaing que vous en soyés longuement le soustien. C'est le desir de tous vos serviteurs et de moy particulièrement qui vous prie, Monseigneur, de m'honorer de la continuation de vos bonnes graces et croire que personne n'est plus que moy, Monseigneur, vostre très humble et très obeissant serviteur,

« SEGUIER. »

« MONSIEUR,

« Je me suis si estroitement obligé aux preuves que vous me donnés de vostre affection dans la lettre qu'il vous a pleu m'escire, et par la joye que vous temoignéés de la victoire que nous avons obtenüe sur les Ennemys, que je ne scaurois vous en remercier assés dignement par ces lignes me reservant vous en tesmoigner plus particulièrement mes resentimens dans les occasions où je pourray vous rendre mes services. Je vous prie de croire que je les rechercheray tousjours avec autant de passion que j'auray de contentement de vous faire cognoistre que je suis veritablement, Monsieur,

« Vostre bien humble serviteur,

« LOUIS DE BOURBON.

« Du camp de Lens le xxv^e aoust 1648. »

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 3.) — MARS 1855.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 13 MARS 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

La séance du Conseil, qui devait avoir lieu le mardi précédent, a été remise, par suite de la mort et des funérailles de M. Duchesne, trésorier-archiviste de la Société.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président exprime, au nom du Conseil, les regrets qu'inspire la mort de M. Duchesne, dont le dévouement a été pendant tant d'années si profitable aux intérêts de la Société. D'après le vœu qui en est exprimé par le Conseil, le secrétaire, M. J. Desnoyers, lira une notice biographique sur cet honorable membre, à la suite de son rapport annuel, dans la prochaine assemblée générale de la Société.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

387. — M. le comte de BIRON, rue d'Anjou, n° 35; présenté par MM. de Nadaillac et Tardieu.

888. — Madame la comtesse de CHOISEUL, rue de l'Université, n° 59, présentée par M. Vitet.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

Découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi (Eure), par M. Ch. Lenormant. Paris, Dumoulin, 1854, in-8. (Voy. plus loin, page 45).

Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre, ou choix de vues de châteaux, églises, monuments, ruines et maisons particulières, accompagnées de notices historiques et descriptives, illustrées par des encadrements, vignettes et lettres ornées, dessinés d'après nature et lithographiés par Is. Meyer. Plusieurs livraisons détachées, dont le texte a été composé par MM. de La Villegille et de La Tramblais, et qui terminent cet ouvrage, commencé il y a une quinzaine d'années. In-8. Châteauroux, Migné, imprimeur-libraire-éditeur, 1854.

Le Duc de Normandie, poëme lyrique en trois actes; par M. Toutain-Mazeville. Paris, Didot, 1854. In-12.

De la part de sociétés savantes :

Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, sous les auspices de la Société française pour la conservation des monuments nationaux; 3^e série, t. I, n° 1, in-8. Paris et Caen, 1855.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure; 3^e série. T. II, 1852-1853. Évreux, in-8.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine; t. VI, 4^e trimestre de 1854. Tours, in-8.

Bulletin du Bibliophile, n° de novembre et décembre 1854. Paris, Techener.

Correspondance.

M. A. Passy, l'un des vice-présidents du Conseil, exprime ses regrets d'être empêché, par la maladie grave de sa fille, d'assister à la séance de ce jour.

— M. Barbier, conservateur-administrateur de la Bibliothèque du Louvre, adresse les factures de l'abonnement des cinq bibliothèques de la couronne à la Société de l'Histoire de France, pour l'année 1855. Ces pièces sont remises à M. le président du comité des fonds, pour qu'il les régularise.

— M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, demande, au nom de cette compagnie, qu'elle soit comprise au nombre de celles qui reçoivent les publications de la Société de l'Histoire de France, en échange de leurs propres travaux. Elle publie, outre le compte rendu de ses séances, un bulletin mensuel spécialement consacré à l'histoire et à l'archéologie. L'examen de cette demande est renvoyé au comité des fonds.

— M. de La Fons de Mélicocq adresse des mélanges historiques extraits par lui des archives de l'hôtel de ville de Lille.

Ces extraits sont tous relatifs au xv^e siècle, et principalement à des persécutions exercées contre les luthériens, et à des procès de sorcellerie. Renvoi à la rédaction du *Bulletin*.

— La Société reçoit une lettre circulaire de M. Duwarnet, président d'une commission désignée par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Évreux, pour réunir les souscriptions destinées à élever une colonne dans les champs de Cocherel, en mémoire de la victoire remportée le 24 mai 1364 par Bertrand Duguesclin, à la tête de l'armée royale de France, sur les Anglais et les Navarrais, commandés par Jean de Grailly, captal de Buch.—MM. les membres de la Société, qui désireraient souscrire, sont invités à en informer M. Duwarnet, à Évreux.

— M. de La Villegille transmet la demande d'un sociétaire, qui exprime le regret que le sixième volume de la *Vie de saint Louis* ne contienne pas la liste des auteurs consultés et extraits par Le Nain [de Tillemont, liste que l'éditeur de l'ouvrage, M. de Gaulle, avait promis d'ajouter à la table générale, qui occupe une grande partie du sixième et dernier volume de cet ouvrage.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Orderic Vital, t. V, feuille 16 en bon à tirer.

Journal de Barbier, t. IV, feuille 18 en bon à tirer.

Annuaire de 1854, feuilles 6, 7 et 8 en bons à tirer.

Mémoires de Mathieu Molé, t. II, feuilles 1 à 6, en seconde et troisième épreuves chez l'auteur; placards 16 et 17 en seconde.

Mémoires de Beauvais-Nangis, feuille 3, en bon à tirer; feuilles 4 et 5 chez M. de Monmerqué.

Chroniques de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Bazin, feuille 3 en bon à tirer; feuilles 4 et 5 en troisième épreuve.

Chroniques d'Anjou. Le premier placard est rentré; les éditeurs ont remis de la copie.

— Le Conseil confirme une décision que le comité de publication a dû prendre d'urgence, en fixant le nombre d'exemplaires auquel seront tirées les *Chroniques de Thomas Bazin*. Ce nombre est de 523.

— Le Conseil fixe au même nombre le tirage des *Mémoires de Beauvais-Nangis*.

— M. de Wailly communique au Conseil un projet de publication qui comprendrait un *Choix de lettres de rémission*, destinées à faire connaître les mœurs et usages du XIII^e et du XIV^e siècles. De ces lettres qui présentent une mine des plus riches et presque inexplorée, on ne choisirait que les lettres rédigées en français. L'ouvrage ne formerait qu'un volume.

M. de Monmerqué est d'avis qu'il ne faudrait pas négliger les lettres de rémission écrites en latin, et dont le nombre est encore beaucoup plus considérable.

La proposition de M. de Wailly est renvoyée au comité de publication.

— M. le président du comité des fonds rend compte au Conseil des démarches qu'il a cru devoir faire d'urgence, dans l'intérêt de la Société, auprès de la famille de feu M. Duchesne, son trésorier. L'apposition des scellés a empêché la remise immédiate des registres et autres pièces concernant la Société. Une somme appartenant à la Société a été déposée entre les mains de M. le président du comité des fonds, sous la responsabilité personnelle de l'un des héritiers, mais sans aucun règlement de comptes définitif.

— Le Conseil s'occupe de la nomination d'un trésorier, en remplacement de M. Duchesne. M. de Wailly propose, pour remplir, provisoirement du moins ces fonctions, qui ne peuvent pas rester vacantes sans léser les intérêts de la Société, M. Amédée Bouvier, qui est depuis plusieurs années secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, et dont le domicile est dans les dépendances de cet établissement. Les habitudes de relations que depuis fort longtemps les sociétaires avaient avec la Bibliothèque impériale, où se trouve aussi le lieu des séances et le dépôt de la bibliothèque de la Société, font désirer que les délicates fonctions de trésorier-archiviste soient de nouveau confiées à un membre qui maintienne ces traditions. Le choix de

M. A. Bouvier, qui déjà a exercé pendant plusieurs années les fonctions de censeur dans la Société de l'Histoire de France, et qui est habitué aux règles de l'administration et de la comptabilité, paraîtrait donc réunir toutes les conditions désirables. Le Conseil désigne provisoirement M. A. Bouvier pour trésorier-archiviste. Toutefois, conformément aux termes du règlement, le trésorier devant faire partie du Conseil, ce choix ne deviendra définitif que si la Société, dans sa prochaine assemblée générale du mois de mai, désigne M. A. Bouvier pour être membre du Conseil. La nomination définitive du trésorier est donc renvoyée à la séance de juin.

M. de Wailly exprime d'avance au Conseil la pensée qui devra être examinée par le comité des fonds, après la nomination définitive, de remplacer par un abonnement ou une allocation fixe, le remboursement des frais de diverse nature qui n'étaient comptés à M. Duchesne que sur le visa des quittances. On pourrait prendre une moyenne sur les dépenses de plusieurs des dernières années.

Il sera inséré, en tête du *Bulletin*, un avis annonçant aux membres la nomination provisoire de M. A. Bouvier.

— M. le président du comité des fonds soumet au Conseil une nouvelle demande de M. Tardieu, successeur de M. J. Renouard, libraire titulaire de la Société de l'Histoire de France, relative à la liberté dont jouissent à son préjudice d'autres libraires, comme membres de la Société, d'acheter au prix de 7 fr. les volumes qu'il est obligé, pour sa comptabilité personnelle, et d'après ses conventions avec la Société, de vendre 9 fr. au public.

Cette question, qui a déjà été examinée il y a quelques années et résolue en un sens contraire à la demande de M. J. Renouard, dans le but de faciliter autant que possible la propagation des ouvrages publiés par la Société, est discutée de nouveau.

Le Conseil, tout en maintenant jusqu'à nouvel ordre la décision antérieure prise à cet égard, renvoie la question à l'examen du comité des fonds, qui devra comparer les résultats de la vente pendant les dernières années, et aussi revoir le traité conclu avec M. J. Renouard, et qui doit être déposé dans les archives de la Société.

— Le Conseil autorise la remise d'un exemplaire des *Mémoires de Mathieu Molé* à M. Avenel, qui offre d'en rendre compte dans le *Journal des Savants*.

— M. le président du comité des fonds informe le Conseil qu'il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires du deuxième et du troisième volume de *Barbier et des Comptes de l'Argenterie*. Plusieurs membres qui avaient droit à ces trois volumes, correspondant aux

exercices de 1849, 1850 et 1851, ne les ont point encore fait retirer. Il leur sera donné avis, dans le prochain *Bulletin*, et par une lettre de M. le président du comité des fonds, qu'ils veuillent bien ne pas différer davantage. Le Conseil ne pourrait en assurer indéfiniment la délivrance aux sociétaires, ainsi qu'il a été décidé antérieurement.

La séance est levée à cinq heures.



II.

VARIÉTÉS.

Un autographe du sire de Joinville, autographe parfaitement authentique, vient d'être trouvé dans les archives du département de l'Allier, par le conservateur de ce dépôt, M. Chazaud. Ce précieux document est une charte terminée par deux lignes écrites de la main de l'historien de saint Louis, La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans l'un de ses prochains cahiers, en donnera le texte, accompagné d'un *fac-simile*.

— M. le baron de La Fons de Mélicocq, dont les communications ont souvent trouvé place dans ce *Bulletin*, nous adresse encore diverses notes tirées des archives de l'hôtel de ville de Lille, et parmi lesquelles nous remarquons les suivantes :

Poudre à canon employée dans les exécutions par le feu. — 1556 (Payé par la ville de Lille) « à Jehan Cochon et Claude Jullien la sommè de VII l. xvi s. a eulx accordées sur requeste, asscavoir les VI l. x s. pour treize livres de pouldre de canon et les xxvi s. pour plusieurs sacqueletz de cuir pour mectre la dicte pouldre, le tout employé aux exécutions faicts par le feu par sentence d'eschevins, au devant de la halle de ceste ville, de quatre personnaiges errans de la foy. »

1559. « Au maistre des haultes œuvres pour pouldre de canon ayant servy aux exécutions faites par le feu, x sous. »

On voit qu'il s'agit, du moins pour le premier des deux articles, d'un autodafé de huguenots. Il ne nous semble pas qu'on ait jamais signalé jusqu'à présent cet usage fait en France au xv^e siècle, de la poudre à canon. Il avait probablement pour but de propager rapidement la flamme et de suffoquer plus promptement les suppliciés.

Les auteurs de l'excellente biographie intitulée *la France protestante*; MM. Haag, pensent qu'il s'agit, dans ce texte, de la famille de Robert

Oguier, bourgeois de Lille, dans la maison duquel une assemblée religieuse fut découverte le 6 mars 1556. A la suite de cette surprise, le chef de la famille, avec Jeanne sa femme, Baudechon et Martin, leurs deux fils, furent brûlés sur la place publique de Lille. Dans les combats qu'ils eurent à soutenir contre les théologiens, la malheureuse mère faiblit un instant ; mais son plus jeune fils, Martin Oguier, lui rendit le courage, et tous les quatre périrent sur le même bûcher.

Il paraît que l'emploi de la poudre à canon, dans les exécutions par le feu, n'était pas rare en Angleterre.

Nouveurs d'éguillettes. — « Le xiii^e de décembre xv^e m^j^{xx} m, après que a esté refusé au promoteur de la cour spirituelle de Tournay le renvoy de deux prisonniers prins pour estre suspectez, voire chargés, d'avoir lyé les guillettes, a esté résolu et advisé d'escrire à mess. du Conseil privé de Sa Majesté affin qu'il plaise à sa dite M. de pourveoir convenablement sur le faict du dit lyement d'esguillette quy est, de présent, assez fréquent en cette ville et provinche. »

Pourboire du bourreau pour sa première exécution. — 1598. « Pour trois lots de vin à xxvj pattars le lot, présentés au maître des haultes œuvres pour le vin du premier patient par luy exécuté, suivant sentence d'eschevins, xij l. xvj s. »

Le médecin qui assistait à la torture, ajoute M. de La Fons, avait droit à quatre livres, quelquefois à trois seulement, pour chaque séance.

Autopsies. — 1598. « A Maistres Nicollas Espillet, Allard Herreng, docteurs en médecine, Nicolas Le Gillon et Jacques Le Roy, chirurgiens de ceste ville, la somme de 12 florins carollus, quy est chacun d'eux 3 florins, pour avoir faict ouverture du corps mort de feu M^e Franchois d'Oultreleauwe, en son vivant doyen de chrestienté et pasteur de S. Maurice en ceste ville, suspecté d'avoir esté ensorchelé, la somme de xxiiij livres. »

1598. Aux mêmes, « xij l. pour avoir visité le corps mort de certain josne homme occis estant tombé de son cheval, et ouvert la teste d'icelluy pour sçavoir la cause de son subit trespas. »

Fin du rapport sur les Catalogues de la Bibliothèque.

En juillet 1850, dans une note remise à l'administration, MM. les conservateurs des manuscrits estimaient que dans l'ancien fonds français et en langues modernes, 11 000 volumes environ demandaient à être catalogués ; que dans le fonds nouveau 24 000 (en y comprenant les latins) devraient l'être également, les uns parce qu'ils ne l'avaient ja-

mais été, les autres parce qu'ils l'étaient mal ; enfin ils portaient à 4000 le nombre des volumes nouveaux qu'on aurait à former d'abord et à cataloguer ensuite, ce qui composait un total de 39 000 à 40 000 volumes. Ils estimaient le temps nécessaire pour ces travaux à douze années, et la dépense à 97 000 fr. ou 8000 fr. par an.

Bien que la tâche se soit considérablement accrue, bien que le nombre des volumes qui étaient ou qui sont à former puisse aujourd'hui être estimé, non plus à 4000, mais à 16 000 ou 17 000, sans y comprendre encore l'immense cabinet des titres ; bien que cette opération de classement de papiers épars soit très-minutieuse et très-longue ; bien que le nombre des volumes à cataloguer dans le fonds français et en langues modernes se trouve ainsi augmenté de plus d'un tiers, nous avons l'espoir que nous ne dépasserons ni le terme du temps demandé ni la somme fixée pour une besogne qu'on avait considérée cependant d'abord comme beaucoup moindre.

C'est un devoir pour moi de reconnaître ici les services rendus avec autant de zèle que d'intelligence par M. Michelant, que sa parfaite connaissance de la langue française du moyen âge, comme de presque toutes les langues et les littératures modernes, rend plus particulièrement propre à bien conduire cette partie considérable du travail. Outre les classements énumérés plus haut, outre la mise en ordre chronologique de 170 000 cartes environ, relevées précédemment sur douze de nos collections, le bureau du Catalogue des manuscrits, dont M. Michelant est le chef, a rédigé encore :

Sur l'ancien fonds français, 3000 bulletins, renfermant au moins 10 000 mentions de traités différents ;

Sur le nouveau fonds, 500 bulletins, embrassant environ 2000 volumes.

Enfin, il a presque achevé, également sur bulletins, le catalogue de la collection Gaignières, que nous pourrions, s'il était besoin, livrer presque immédiatement aux imprimeurs.

Mais, monsieur le ministre, comme vous aurez à examiner encore si des catalogues spéciaux doivent maintenir au département des manuscrits les distinctions qui y séparent des bibliothèques contiguës et multiples, et s'il ne faudrait pas que toutes les collections du fonds français et en langues modernes vissent se fondre dans un catalogue général qui groupât toutes leurs richesses diverses et fit voir l'ensemble des ressources qu'elles offrent aux différentes études ; comme il pourrait ne pas nous suffire alors, pour entreprendre la publication de cette partie de travail, d'avoir achevé de cataloguer une collection ; comme il nous faudrait les avoir cataloguées toutes, ce ne sera pas par le fonds

français et en langues modernes que le Catalogue du département des manuscrits commencera à se produire.

Je ne proposerai pas davantage à V. E., monsieur le ministre, d'entreprendre cette publication par le Catalogue des manuscrits grecs de l'ancien et du nouveau fonds. Vous vous applaudirez du motif qui m'y engage. Dans le fonds ancien, le Catalogue des manuscrits grecs, publié en 1740 en un volume in-folio, répond à tous les besoins. Dans le fonds nouveau, l'opération d'extraction des manuscrits grecs de diverses collections avec lesquelles ils étaient entrés est faite et à jour, et leurs notices, rédigées sur le plan des notices du catalogue grec imprimé, forment à ce travail un excellent supplément manuscrit. Personne n'en doutera dans l'Europe savante quand j'aurai rappelé que M. Hase est à la tête de cette section, quand j'aurai ajouté qu'un grand nombre de ces bulletins ont été faits par lui-même. Sans doute, plus tard une fusion devra être opérée entre l'ancien et le nouveau fonds, et le catalogue de cet ensemble devra être imprimé dans la collection et le format des nouveaux catalogues; mais là du moins, rien ne presse, et les crédits ne devront être appliqués qu'en dernier lieu à cette refonte et à cette réimpression.

« Quoique le travail sur les manuscrits latins laisse beaucoup plus à désirer, V. E., monsieur le ministre, estimera comme nous que l'impression de ce catalogue peut et doit être également différée. Le Catalogue des manuscrits latins de l'ancien fonds, publié en 1744, en deux volumes in-folio, est considéré comme à peu près irréprochable. Les erreurs légères ou les omissions que l'expérience y a signalées sont consignées sur un des exemplaires de service du département. Mais, pour le nouveau fonds latin, le travail est beaucoup moins avancé que pour le nouveau fonds grec. Les extractions des manuscrits latins des fonds auxquels ils appartiennent, comme ceux de Sorbonne et de Saint-Victor, sont encore à faire, et ce qu'on appelle le Supplément latin n'est que la réunion des manuscrits latins entrés isolément à l'époque de la Révolution, ou donnés ou acquis depuis. L'ensemble des volumes latins du fonds nouveau compris dans les collections ou formant ce supplément, qui se trouvaient à cataloguer, était de 7140 volumes. M. Ernest Renan, employé au département des manuscrits, en a catalogué 1389 (du fonds Saint-Germain); M. Léopold Delisle, employé au même département, en a catalogué 1036 (de la Sorbonne, des cartulaires et du supplément proprement dit). Il reste encore à faire les bulletins de 4715 volumes. Les noms de ces jeunes savants garantissent surabondamment que ce travail, dont j'aurai soin, monsieur le ministre, de faire connaître les progrès à V. E., ne laissera rien à désirer.

« C'est par la section orientale qu'il convient de commencer, on le

peut prochainement, l'impression du Catalogue du département des manuscrits. Un classement nouveau et général est devenu indispensable pour les volumes qui la composent. L'ancien Catalogue qui porte la date de 1739, ne forme qu'un seul volume in-folio. Mais depuis cette époque, le fonds, en plus d'une de ses parties, a été décuplé, et d'ailleurs il serait impossible aujourd'hui, avec les progrès de la gravure et de l'art typographique, de ne pas donner les titres des livres et les noms des auteurs en caractères orientaux. On ne saurait se borner à les imprimer en caractères romains, comme dans l'ancien Catalogue, ce qui empêche parfois de reconnaître l'identité des titres et des noms. Le conservateur de la section, M. Reinaud, qui, par les conseils de sa longue expérience, pourra m'offrir un concours bien précieux, m'a proposé un plan et une distribution tout à fait logiques, qui épargneront aux personnes vouées à une branche particulière de la littérature orientale la fatigue de recourir dans leurs recherches à plusieurs volumes à la fois.

« On commencera par les manuscrits qui proviennent des contrées orientales les plus rapprochées des nôtres, des contrées avec lesquelles l'Occident a été, dès le principe, en rapport de croyance et de civilisation, d'amitié ou de guerre, et successivement on s'éloignera jusqu'aux limites de l'ancien monde.

« Le premier tome sera consacré aux manuscrits de la religion juive et de la religion chrétienne, c'est-à-dire aux manuscrits hébreux, samaritains, syriaques, chaldéens, sabéens, éthiopiens, coptes, arméniens et géorgiens. Le travail relatif aux six premières classes de ces livres a été commencé par M. Munk, ancien employé aux manuscrits orientaux de la Bibliothèque, et il sera achevé par son successeur, M. Ernest Renan.

« On trouvera dans les tomes II et III les manuscrits qui, sauf un très-petit nombre de livres chrétiens et parsis, appartiennent aux croyances musulmanes, c'est-à-dire les manuscrits arabes, persans et turcs, déjà mis en ordre, quant au nouveau fonds, par M. Renan.

« Le tome IV sera spécialement affecté à l'Inde et aux contrées voisines qui, à diverses époques, ont subi l'influence des doctrines brahmaniques et bouddhiques. On y trouvera les manuscrits sanscrits, singhalais, tibétains, birmans, tamouls, telingas, hindostanis, siamois, malais et javanais. Dans le nombre sont quelques volumes composés pour les musulmans de ces pays.

« Le tome V, qui sera l'œuvre de M. Stanislas Julien, renfermera les livres chinois, mandchous, mongols et japonais. Presque tous ces volumes sont xylographiés; mais de tout temps, à la Bibliothèque impériale, les livres qui appartiennent à cette catégorie ont été compris dans le département des manuscrits. — On trouvera également à la

suite de quelques autres fonds un certain nombre de volumes lithographiés en Orient, et qui, pour les Européens, tiennent lieu de copies manuscrites.

« Les volumes composant cette section se trouvent répartis, comme on le voit, entre un grand nombre de langues, et il serait absolument impossible aux trois savants orientalistes qui sont appliqués au service de ce fonds de réunir, malgré leur mérite, toutes les connaissances nécessaires à une appréciation complète de toutes ses richesses. Nous aurons donc à faire appel à des érudits étrangers à notre établissement. Avec le savoir et le zèle des uns et des autres nous arriverons à la description des livres nouvellement entrés à la Bibliothèque, à la fusion de tous les fonds particuliers en un seul fonds général, mesures qui faciliteront le service intérieur et feront connaître au dehors une foule de traités ignorés.

« Au 1^{er} janvier 1856, au plus tard, le tome I^{er} pourra être livré à l'impression.

Médailles et antiques.

« On ne pouvait entreprendre l'impression des Catalogues de la Bibliothèque impériale sans y réserver une large part au Catalogue du département des médailles, pierres gravées et antiques. Indépendamment des précieux renseignements que ce riche dépôt fournit sous tant d'autres rapports, on y trouve les fondements de la certitude historique, et c'est ce qui en fait le complément nécessaire de l'établissement qui renferme le trésor des souvenirs de l'humanité. La France a droit d'être fière de cet ensemble de collections impériales, remarquable, entre tous les établissements du même genre, par un caractère d'universalité qui est en quelque sorte le cachet de la civilisation française.

« Depuis vingt-cinq ans aucune partie des sciences historiques n'a reçu un développement plus général et plus heureux que la numismatique. L'attention des savants, aidés par les progrès de la paléographie et de la connaissance des langues, s'étant portée sur tous les points à la fois, les anciens classements ont cessé d'être en rapport avec l'état des connaissances, et le département des médailles, qui a exercé la plus favorable influence sur ce grand mouvement, s'est trouvé appelé à entreprendre une refonte générale de ses descriptions, afin de mettre en valeur ses richesses séculaires et de donner place à ses nombreux accroissements. Le monde savant attend le Catalogue du département des Médailles; il demandera notamment à entrer en possession des documents que doit fournir la suite des monnaies antiques, qui n'est plus seulement la réunion des souvenirs classiques, accrue de quelques monuments excep-

tionnels, mais un vaste ensemble dans lequel les idiomes et les caractères des Phéniciens, des Osques et des Étrusques, des Ibères, des Libyens, des Cypriotes, des Palmyréniens, des anciens Arabes, des Hébreux, des peuples de la Bactriane et de l'Inde, viennent se mêler aux traditions classiques, en indiquent les origines et en font voir le développement.

« Le premier volume du Catalogue de cette vaste série, la première et la plus importante pour la science numismatique, se joindra bientôt aux travaux accomplis dans les autres départements : ce premier volume, qui, conformément à l'ordre adopté dans le bel ouvrage d'Eckhel, comprendra les monnaies de l'Espagne et de la Gaule, devra satisfaire à l'intérêt national en même temps qu'il servira le besoin général de la science.

Cartes et collections géographiques.

« En formant de la section de géographie un département distinct à la Bibliothèque impériale, V. E., monsieur le ministre, a voulu que cette mesure fût complétée par la mise en ordre et à jour du catalogue des atlas, cartes et objets divers qu'il renferme. Vous avez, dans ce but, adjoint au personnel éprouvé de ce département un nouvel employé, M. Cortambert, secrétaire général de la Société de géographie. Nul doute qu'on ne réponde promptement à votre attente, et que le Catalogue de ce département, qui pourra être renfermé en un seul volume, ne soit poursuivi sur nos instances et mis à même d'être livré à l'impression.

Estampes.

« Dans le département des estampes, il y a, outre les travaux de catalogue, à procéder à un classement nouveau, non pas pour y faire cesser un état de désordre que le conservateur n'eût pas laissé s'y introduire, mais pour ne plus avoir recours à des classifications surannées, irrationnelles, qui rendent les recherches interminables et souvent infructueuses. — Nous avons commencé le rangement et la confection des bulletins par les portraits; nous continuerons par les collections d'estampes relatives à l'histoire de France et par la topographie française. Viendront ensuite, après cette satisfaction donnée aux études historiques, les OEuvres des maîtres.

« Il me suffira, j'en suis convaincu, monsieur le ministre, d'avoir fait passer sous les yeux de V. E. cette énumération de quelques-unes des innombrables et difficiles opérations qu'une pareille œuvre exige pour être assuré de votre indulgence et de celle du public éclairé. Les hommes d'étude sauront voir encore, dans un travail imparfait sans

doute, un travail utile; et, à ne parler que du département des imprimés, d'inévitables erreurs n'empêcheront pas le Catalogue d'une bibliothèque d'un million et demi de volumes et de pièces, dans laquelle sont conservés tant de livres rares et précieux, tant de pièces uniques, recueillis par les soins éclairés de plusieurs générations de savants bibliothécaires, et par leurs dignes héritiers d'aujourd'hui, MM. Magnin et Ravenel, d'être, comme l'annonçait la commission des bibliothèques de 1850, « le Catalogue le plus riche et le plus utile qui ait jamais été publié, et un secours indispensable pour quiconque voudra connaître l'histoire et l'état actuel de la science, dans quelque branche que ce soit des connaissances humaines. »

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le ministre, de V. E. le très-humble et très-respectueux serviteur,

« *L'administrateur adjoint de la Bibliothèque impériale,
directeur des Catalogues,*

« J. TASCHEREAU. »

25 décembre 1854.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure),
par M. Ch. Lenormant. Paris, librairie de Ch. Douniol, rue de Tournon, 29; 1854, in-8° de 84 pages.

La découverte archéologique signalée dans cet ouvrage a eu, à juste titre, un très-grand retentissement, et doit prendre date au nombre des plus importantes. L'auteur de cette découverte, M. Ch. Lenormant, conservateur du département des médailles à la Bibliothèque impériale, professeur d'histoire et d'archéologie au Collège de France, en a fait le sujet d'une lecture le 25 octobre dernier, à la séance publique des cinq Académies de l'Institut, comme représentant l'Académie des Inscriptions, dont il était alors président. La publication que nous annonçons aujourd'hui complète ce premier travail par des documents nouveaux qui en augmentent l'intérêt, en faisant mieux connaître le caractère des monuments et leurs rapports avec l'histoire ecclésiastique du pays. Ce volume contient, en effet, outre le mémoire lu à l'Institut, une notice sur l'époque et la famille de saint Taurin, premier évêque d'Évreux, lue aussi par l'auteur à l'Académie des

Inscriptions, un texte nouveau de la vie de ce saint, texte interpolé et altéré, dans lequel M. Lenormant a su distinguer, le premier, les additions modernes et les parties vraiment originales. On y trouve aussi un choix, en *fac-simile*, des inscriptions les plus remarquables découvertes à la chapelle Saint-Éloi, et quelques autres notices concernant des sculptures et d'autres objets d'antiquité propres à jeter un nouveau jour sur le sujet principal.

La chapelle Saint-Éloi, théâtre de cette découverte, est un ancien prieuré de l'abbaye du Bec, connu sous le nom de Saint-Lambert de Nassandre ou de Malassis, dont M. Lenormant est propriétaire, et qui est situé dans la commune de Fontaine-la-Sorel, canton de Beaumont-le-Roger, arrondissement de Bernay, département de l'Eure. Ce lieu est à peine éloigné de quelques kilomètres du Villeret, près Berthouville, localité qui fixa si vivement, en 1830, l'attention du monde de l'archéologie par cette autre découverte, capitale sous tous les rapports, de nombreux vases et de statuettes d'argent composant le trésor d'un temple consacré à Mercure. Les objets trouvés par M. Lenormant ne leur sont sans doute comparables ni par la valeur artistique ni par la valeur intrinsèque de la matière, puisqu'il ne s'agit ici surtout que de fragments d'inscriptions tronquées, sur des pierres grossières ou sur des débris de tuiles romaines. Mais leur valeur historique n'est pas moins grande, car ces débris ont conservé, outre des vestiges précieux d'une date plus ancienne, quelques-uns des noms les plus illustres de la période mérovingienne; ceux de Childebert I^{er}, fils et successeur de Clovis, et de l'illustre évêque de Paris, saint Germain d'Autun; ils offrent aussi les premiers exemples en France de l'usage, dès le vi^e siècle, par les Francs Saliens, d'inscriptions en caractères runiques, qu'on ne connaissait encore qu'en d'autres contrées et pour des temps beaucoup plus modernes.

Les fouilles dont M. Lenormant a fait connaître les résultats, et qu'il a surveillées avec son fils, déjà connu par plusieurs travaux remarquables de philologie, ont constaté dans la localité indiquée l'existence primitive d'un *sacellum* gallo-romain, dont la statue, en pierre, qui en faisait sans doute l'un des principaux ornements et qui a été retrouvée presque entière, était dédiée à Hercule-Mercure.

La ressemblance frappante de la tête de cette statue avec celle de Caracalla a permis à M. Lenormant d'en fixer la dédicace au commencement du iii^e siècle, par un Romain nommé Serquinius ou Tarquinius, qui joue un grand rôle dans la vie de saint Taurin, et dont le nom paraît s'être conservé dans celui de Serquigny (*Serquiniacus fundus*), qui aurait été sa principale *villa* dans cette contrée. D'autres considérations historiques et archéologiques ont porté M. Lenormant à n'attri-

buer à ce monument du paganisme qu'une durée de cinquante ans environ. Il aurait alors fait place à un baptistère chrétien dont la fondation remonterait à saint Taurin lui-même, qui, après avoir prêché l'évangile chez les Aulerces Éburovices et détruit leurs idoles et leurs temples, aurait été martyrisé dans cette localité même, où ses reliques auraient été momentanément vénérées. On y a retrouvé, en effet, une précieuse inscription rappelant à la fois le nom du lieu, celui du saint et le genre de supplice qui aurait consommé son martyre, d'accord avec le récit du biographe :

*Hic ubi Taur [inus] virgarum ve[r]bere cæsus
est Gisaci vicu[s].....*

La situation du bourg de *Gisacus*, connu déjà par d'autres inscriptions trouvées dans les ruines gallo-romaines du Vicil-Évreux et par la vie même de saint Taurin, a été le sujet d'opinions très-diverses. La découverte de M. Lenormant semble devoir fixer cette incertitude.

On y a aussi trouvé une cuve en pierre, dont la forme et les dimensions rappellent les grandes baignoires en porphyre qui paraissent avoir eu une même destination. Un mur couvert çà et là de vestiges de peintures et d'inscriptions chrétiennes, y formait une enceinte qui paraîtrait avoir toujours été à ciel ouvert, et constituait un des spécimens les plus remarquables et les plus anciens des baptistères primitifs de la Gaule.

C'est à la période chrétienne du baptistère de saint Taurin et à un intervalle de trois siècles environ, que se rapportent les plus précieuses des inscriptions découvertes, au nombre de près de quatre-vingts. Les unes sont sur les bords de la cuve ou sur les pierres de l'enceinte; d'autres sur des morceaux de poteries rouges de fabrique romaine, le plus grand nombre sur des fragments de tuiles à rebords de même origine. De celles-ci, les unes sont sépulcrales, mais d'autres paraissent être des sortes d'ex-voto commémoratifs de visites pieuses à un lieu vénéré. Plusieurs offrent des symboles tels que le poisson, la palme, le monogramme de J. C.; et des sentences dont le caractère chrétien est aussi incontestable, tels que : *In pace*, ou *Fiat pax*, ou *Christe spir[itus], sus[cipe] or[ati]one [m nostram]*.

Parmi les noms propres, il ne s'en est trouvé qu'un seul d'origine gauloise, *Viriodurus*; quelques-uns à physionomie grecque, *Eugenius*, *Theodorus*, *Eutychia*; un très-grand nombre d'origine romaine, tels que : *Tutus*, *Firmus*, *Lætus*, *Sextus*, *Vincentius*, *Fruventius*, *Fortunatus*, *Festus*, *Optatus*, *Rusticus*, *Liberius*, *Gentianus*, *Ursus*, *Laurentius*, *Clemens*, *Barbara*, *Columba*, etc.

La pureté et la netteté des caractères sont très-remarquables, ainsi

que la correction du style, quoique ces inscriptions paraissent remonter, pour la plupart, au v^e et au vi^e siècle. Parmi les noms d'origine incontestablement germanique, on distingue ceux de *Baudulfus*, *Teudulfus*, *Herman*, *Sigefried*, *Hagen*, *Sigebert*, *Ingomer*, *Clodoald*, *Chrotechild* (*Clotilde*), *Nantechilde*, *Cremhilde*; presque toutes celles-ci sont en caractères runiques. Mais il n'en est pas de plus importantes que celle attribuée par M. Lenormant à saint Germain, datée, quoique avec quelque incertitude, de l'an 46 de Childebert (537), et que M. Lenormant considère comme ayant pu être tracée de la main même de cet illustre évêque; et celle d'un Franc salien, Ingomer, fils de Hagen, sur laquelle se lit en caractères runiques : *Konounk*, *Kloundouik*, *korsoul*, que M. Lenormant traduit : étant roi, Clovis consul.

Plusieurs des inscriptions sont en vers. Fort incomplètes la plupart, elles ont été restituées, avec bonheur, par M. Lenormant, dans le style de Fortunat et de Prudence dont elles rappellent la manière.

Cette découverte, unique jusqu'à présent et si précieuse sous tant de rapports, eût perdu en beaucoup d'autres mains une partie de la valeur qu'elle emprunte à l'ingénieuse et savante hardiesse des interprétations, qui restituent tant de noms et de données historiques voilés sous les caractères presque effacés d'informes débris; elle emprunte aussi à l'antiquaire expérimenté, qui en a reconnu toute la valeur, une garantie de confiance qui ne peut permettre de doutes sur son authenticité, quoiqu'on puisse différer d'opinion sur quelques-unes des explications proposées. Mais cette garantie était nécessaire, surtout pour une découverte aussi nouvelle que celle d'inscriptions runiques du vi^e siècle, avec des noms germains dont la forme ne s'est montrée jusqu'ici que dans des monuments écrits, bien plus modernes. M. Lenormant a senti, tout le premier, la portée de cette difficulté; aussi a-t-il cru devoir invoquer, et il fait valoir à l'appui de son opinion, l'autorité si considérable, en cette matière, de M. Jacob Grimm.

J. D.

H.-L. B.

AVIS.

MM. les membres de la Société qui auraient quelques changements à indiquer pour leurs titres ou leur demeure, sont invités à les adresser, ainsi que les noms de leurs correspondants, à M. A. Bouvier, rue Colbert, n° 12.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 4.) — AVRIL 1855.

I.

PROCES-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 AVRIL 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance ; sa rédaction est adoptée.

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil trois nouvelles demandes d'admission dans le sein de la Société, et proclame membres :

889. — M. le vicomte DE MEAUX, rue de l'Université, n° 22 ; présenté par MM. Édelestand Du Méril et Victor Le Clerc.

890. — M. le duc DE CASTRIES, rue de Varennes, n° 72 ; présenté par MM. de Bouis et de Roissy.

891. — M. CAILLETTE DE L'HERVILLIER, membre de la Société des antiquaires de Normandie, rue Vavin, n° 6 ; présenté par les mêmes membres.

Ouvrages offerts.

Lettres des rois de France, des reines, princes et hauts personnages du royaume, aux évêques, chapitre, gouverneur, bailli, maire, échevins, habitants et commune de Chartres ; publiées par M. Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir. Orléans, 1853, in-8.

Cet ouvrage, extrait du tome III des *Mémoires de la Société archéo-*

logique de l'Orléanais, est présenté, de la part de l'auteur, par M. L. Delisle.

Sur le nom de Jeanne d'Arc : examen d'une opinion de M. Vallet de Viriville, par M. Renard (Athanase),

Jeanne d'Arc, ou la fille du peuple au xv^e siècle : drame, histoire et critique. Paris, 1854, br. in-8.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, n^o 4. Paris, 1853, 1854, 1855.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1854, n^{os} 3 et 4.

Obsèques du docteur Rigollot, décédé à Amiens le 29 décembre 1854. Extrait du *Mémorial d'Amiens*, du 3 janvier 1855.

Correspondance.

M. Am. Bouvier adresse au Conseil ses remerciements pour le témoignage d'estime que celui-ci vient de lui donner en lui confiant provisoirement les fonctions de trésorier-archiviste de la Société. Il s'efforcera, dans ces fonctions difficiles et délicates, de suivre les bonnes traditions laissées par notre très-regrettable confrère, M. Duchesne aîné.

— M. A. Champollion demande si le Conseil ne jugerait pas utile de disposer de trois exemplaires des *Mémoires de Mathieu Molé* en faveur de MM. Cuvillier Fleury, Amiel, attaché aux travaux historiques du ministère de l'instruction publique, et Bertrandi, de l'École des chartes, qui offrent de rendre compte de cet ouvrage, le premier dans les *Débats*, le second dans le *Moniteur*, et le dernier dans l'*Assemblée nationale*.

La remise de ces exemplaires est autorisée par le Conseil.

— MM. de Bouis et de Roissy, empêchés d'assister à la séance, écrivent pour proposer M. le duc de Castries et M. Caillette de L'Hervillier comme membres de la Société.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Orderic Vital, t. V, feuille 19 en bon à tirer, feuille 20 chez l'auteur.

Journal de Barbier, t. IV, feuilles 20 à 22 en bons à tirer.

Mémoires de Mathieu Molé, t. II, feuille 6 en bon à tirer, feuilles 7 à 13 en secondes épreuves, feuilles 14 et 15 en premières.

Chroniques de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin; t. II, 11 feuilles sont tirées, les feuilles 12 et 13 sont en secondes épreuves, 14 et 15 en premières.

Mémoires de Beauvais-Nangis, feuille 3 en bon à tirer, feuille 4 en seconde, feuille 5 en première.

Chroniques d'Anjou. La première feuille est composée.

Annuaire historique de 1854. Les feuilles 9, 10 et 11 en bons à tirer.

Annuaire de 1856. Le calendrier est composé; on a de la copie.

— Le Conseil fixe à 525 le tirage des *Mémoires de Beauvais-Nangis*.

— M. de Monmerqué annonce qu'il a reçu de M. Taillandier communication d'un récit du *Procès du marquis de La Boulaye*, dont il est parlé dans les *Mémoires de Retz*. Ce manuscrit lui paraît pouvoir convenir pour compléter le volume de *Beauvais-Nangis*. Il le soumettra à l'examen du comité de publication.

— M. de Wailly rend compte au Conseil de l'examen des deux projets suivants renvoyés à ce même comité.

Une nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon*, entreprise dans les conditions et aux points de vue littéraire et historique indiqués par M. le comte de Montalembert, ne saurait manquer d'être fort utile. Toutefois, le comité est d'avis que, dans les circonstances actuelles, le manuscrit étant encore une propriété particulière, la Société ne jouirait pas de la liberté indispensable à cette publication, et ajourne en conséquence provisoirement sa décision à cet égard.

Le *Choix des Lettres de rémission* est aussi provisoirement ajourné, le comité et l'éditeur n'étant pas d'accord sur certaines conditions de la publication.

— Le comité a aussi examiné la question qui lui avait été renvoyée par le Conseil, du projet d'une seconde édition du *Journal de Barbier*, qui avait été annoncée comme devant être faite en dehors de la Société et sans son concours.

Ce projet n'ayant point eu de commencement d'exécution, le comité n'a pas trouvé convenable de prendre à cet égard aucune mesure préventive. Toutefois, il lui semble à propos de rappeler aux éditeurs futurs, s'il s'en trouve en effet de préparés à mettre au jour une nouvelle édition dans un temps plus ou moins rapproché, certaines conditions de convenance et de droit commun en fait de propriété littéraire. D'abord il ne se peut agir de reproduire l'édition

de la Société sous la forme et avec les notes qui l'accompagnent, sans son autorisation positive. Cette édition est légalement la propriété de la Société; car elle est faite à ses frais, par un éditeur de son choix. Il ne peut y avoir à cet égard la moindre incertitude. La question s'est déjà présentée plusieurs fois et a toujours été ainsi comprise et résolue.

Quant à l'impression du même *Journal de Barbier*, dans des conditions différentes de celles qui font le caractère de l'édition de la Société, le manuscrit de cet ouvrage étant la propriété de l'État, il ne peut en être entrepris une édition nouvelle sans que l'administration de la Bibliothèque impériale soit consultée, et sans que le ministre de l'Instruction publique en accorde l'autorisation. Si, en effet, de nouveaux éditeurs se présentaient disposés à remplir ces premières conditions indispensables, le Conseil de la Société jugerait sans doute alors nécessaire de soumettre à l'autorité compétente cette réflexion, basée sur la plus stricte équité, que la Société, se confiant en une première autorisation régulière, a fait des frais assez considérables pour entreprendre une édition en quatre volumes, qui n'est pas encore terminée. Une nouvelle publication, faite à moins de frais, et vendue à meilleur marché, préjudicierait donc aux intérêts de la Société, qui, sans en faire une spéculation, non plus que pour aucun de ses autres travaux, a droit cependant à une protection sur laquelle elle a compté.

Le Conseil, après une délibération à laquelle prennent part M. de Barante et plusieurs autres membres, approuve les vues du comité, et décide qu'il en sera fait une mention spéciale dans le procès-verbal imprimé, afin que les éditeurs, membres eux-mêmes de la Société, qui auraient annoncé le projet de cette publication, en aient connaissance.

— M. le président du comité des fonds informe le Conseil que l'inventaire fait au domicile de feu M. Duchesne étant sur le point d'être terminé, on va recevoir très-prochainement les pièces et registres qui intéressent l'administration de la Société.

— M. J. Andrieux, membre de la Société, communique et remet au Conseil, pour son *Bulletin*, si la publication en est trouvée utile, les copies des dix documents suivants, dont les originaux sont conservés à Pau dans les Archives de la préfecture des Basses-Pyrénées. Ces copies ont été faites, à la demande de M. J. Andrieux, par M. Ferron aîné, archiviste de ce département :

« Il y a, dit-il, peu de villes de province qui aient des archives aussi nombreuses que Pau. Les souverains du Béarn attachaient un grand prix à la conservation de leurs titres, et ils prenaient soin,

après chaque nouvelle conquête, de faire transporter dans leur château toutes les chartes qu'ils pouvaient réunir. C'est ce qui fait que l'on y trouve un grand nombre de documents relatifs à presque toutes les villes du sud-ouest de la France.

« Pour ce qui concerne spécialement le Béarn, les matériaux s'y rencontrent en assez grande quantité pour que l'on puisse, en les classant chronologiquement, former une histoire suivie de ce royaume depuis ses commencements jusqu'à l'époque de sa réunion à la France.

« Les documents sur Henri IV sont considérables ; et notre savant collègue, M. Berger de Xivrey, les a mis à profit pour la publication des lettres de ce monarque. Le recueil des comptes journaliers de la dépense d'Henri IV et de sa maison, recueil qui se compose de 237 cahiers in-folio, met à même de constater d'une façon précise les villes que ce prince a traversées et le temps qu'il est resté dans chacune d'elles.

« Jusqu'en 1835 ces archives occupaient l'une des tours du château, à qui elles avaient fait donner le nom de tour du Trésor ; à cette époque elles furent transportées dans un bâtiment dépendant de la préfecture. Au rez-de-chaussée sont rangés les titres postérieurs à 1790. Le premier étage est consacré aux anciens documents. Dans une des salles de cet étage l'archiviste a formé un musée paléographique où figurent les chartes ornées, et celles qui sont importantes par des signatures autographes de personnages célèbres. »

Voici les titres des pièces communiquées par M. J. Audrieux :

- N° 1. — 13 février 1330. Lettres de Philippe VI, portant permission au sire d'Albret, barons et nobles de Guyenne, de se faire la guerre après s'être défiés.
- N° 2. — 26 septembre 1523. Alliance entre François I^{er} et Henri II, roi de Navarre.
- N° 3. — 11 novembre 1523. Lettres patentes de Charles-Quint, sommant Henri II, roi de Navarre, de laisser l'alliance de François I^{er}, roi de France.
- N° 4. — 25 novembre 1523. Réponse d'Henri II, roi de Navarre, contre la sommation de Charles-Quint.
- N° 5. — 13 mars 1548. Lettre d'Henri II au roi de Navarre, pour lui mander de venir à Paris le 10 mai (1548), à propos du couronnement de la reine.
- N° 6. — 2 septembre 1551. Lettre d'Henri II, roi de France, au roi de Navarre, pour lui mander de faire arrêter les sujets de l'Empereur qui se trouvent sur son territoire.

N° 7. — 24 mars 1561. Avis des prélats, grands seigneurs, et capitaines au sujet de la garde qu'il faudrait mettre à Paris pour contenir la ville en repos.

N° 8. — 8 avril 1561. Lettres relatives à l'Etat de Lieutenant général du royaume de France, accordées par Charles IX, roi de France, en faveur du roi de Navarre.

N° 9. — 13 janvier 1597. Lettre d'Henri IV à la chambre des comptes de Pau, pour se faire envoyer différentes espèces d'arbres fruitiers.

Cette dernière pièce a déjà été publiée par M. Berger de Xivrey, dans la Correspondance d'Henri IV (t. IV, p. 672).

N° 10. — Juin 1621. Lettres de grâce de Louis XIII, pardonnant à ses sujets, tant catholiques que de la religion réformée, les fautes qu'ils ont commises pendant les troubles du Béarn.

La séance du Conseil est levée à cinq heures.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

22. — *Bibliothèque impériale*, département des imprimés. Catalogue de l'histoire de France. Tome I^{er}. Paris, Firmin Didot, grand in-4 de xxiv et 633 pages.

Ce volume précieux contient 46 036 articles. Voici les divisions et subdivisions adoptées par les éditeurs.

Chapitre I. Préliminaires et généralités. — Section I; Bibliographie générale de l'Histoire de France. — Section II : Traités généraux sur la France (par ordre chronologique de publications). — Section III : Géographie de la France (par ordre chronolog. de public.); 1. Géographie de la Gaule; 2. Divisions de la Gaule, par ordre alphabétique; 3. Peuplades de la Gaule, id.; 4. Villes de la Gaule, id.; 5. Voies romaines, id.; 6. Géographies historiques; 7. Géographies modernes; 8. Tableaux géographiques; 9. Géographies élémentaires; 10. Géographies en vers; 11. Jeux géographiques; 12. Notices sur les cartes géographiques; 13. Atlas. — Section IV. Descriptions de la France (par ordre chronol. de publ.); 1. Descriptions historiques et géographiques de la France; 2. Dictionnaires géographiques; 3. Descriptions des côtes de France; 4. Dictionnaires hydrographiques; 5. Fleuves et rivières; 6. Descriptions générales des villes; 7, des châteaux; 8, des cathédrales et cimetières; 9. Indicateurs officiels des routes et postes; 10. Dictionnaires des postes; 11. Itinéraires généraux des routes; 12. Itinéraires des routes par régions; 13. Itinéraires des chemins de fer classés par

lignes ; 14. Itinéraires des coches d'eau et bateaux à vapeur ; 15. Voyages généraux en France ; 16. Voyages par régions. — Section v. Statistique. — Section vi. Histoire générale de la France : 1. Chronologies de l'histoire de France ; 2. Tableaux chronologiques ; 3. Philosophie de l'histoire de France ; 4. Histoires générales ; 5. Figures de l'histoire de France ; 6. Biographies et iconographies générales des rois de France ; 7. des reines ; 8. Histoires élémentaires ; 9. Histoires de France en vers ; 10. Mnémonique appliquée à l'histoire de France ; 11. Jeux historiques. — Section vii. 1. Inventaires d'archives et recueils de cartulaires ; 2. Recueils des chartes et diplômes ; 3. Collections de chroniques, mémoires et documents originaux ; 4. Recueils de dissertations et mélanges.

Chapitre II. Histoire par époques. — Section i. Ethnographie. — Section ii. Histoire celtique et gauloise : 1. Histoire de l'ancienne Gaule ; 2. Histoire de la Gaule sous la domination romaine. — Section iii. Origine des Francs. — Section iv. Généralités de la première race. — Section v. Généralités de la seconde race. — Section vi. Généralités de la troisième race. 1. Ouvrages relatifs aux différentes branches capétiennes ; 2. Généralités des Capétiens directs ; 3. Généralités des croisades françaises ; 4. Généralités de la guerre des Albigeois ; 5. Généralités de la guerre contre les Anglais ; 6. Généralités des Valois ; 7. Ouvrages relatifs à plusieurs règnes, à partir de Philippe VI ; 8, à partir de Charles VI ; 9, à partir de Charles VII ; 10, à partir de Louis XI ; 11. Généralités des guerres d'Italie et de la rivalité des maisons de France et d'Autriche ; 12. Généralités des Valois-Orléans et des guerres de religion ; 13 à 25. Ouvrages relatifs à plusieurs règnes de Louis XI à Louis XVI. — Section vii. 1. Généralités de la révolution française ; 2. Collections de mémoires, à partir de la Révolution et Mémoires particuliers par ordre alphabétique des noms des personnages ; 3. Généralités de l'émigration ; 4. Généralités des guerres de la Vendée, chouannerie et autres guerres civiles. — Section viii. Généralités de la dynastie impériale. — Section ix. Ouvrages relatifs à plusieurs règnes à partir de Napoléon. — Section x. Ouvrages relatifs à plusieurs règnes, à partir de la Restauration.

Chapitre III. Histoire par règnes. — Section i, première race. 1. Mérovée ; 2. Childéric I^{er} ; 3. Clovis, sainte Clotilde ; 4. Successeurs de Clovis ; fils de Clovis, sainte Radegonde, Brunehaut, Dagobert I^{er}, Sigibert II, sainte Bathilde. — Section ii, deuxième race. 1. Pépin ; 2. Charlemagne ; vie et règne ; détails sur sa personne ; éloges ; canonisation ; 3. Louis le Débonnaire ; 4. Charles le Chauve ; 5. Successeurs de Charles le Chauve ; Louis III ; Charles le Gros ; Raoul. — Section iii, troisième race, 1 à 47. Règne de Hugues Capet et règnes suivants jusques et y compris celui de Louis XIII.

Ce premier volume comprend donc les trois premiers chapitres du catalogue des livres relatifs à l'histoire de France. Les autres volumes qu'on estime devoir s'élever au nombre de treize seront consacrés aux chapitres dont voici les titres : Journaux et publications périodiques (matière qui vient naturellement à la suite de l'histoire politique) ; Histoire religieuse ; Histoire des institutions politiques ; Histoire administrative, diplomatique, militaire ; Histoire des mœurs et coutumes ; Archéologie ; Numismatique ; Histoire locale ; Histoire nobiliaire ; Histoire généalogique ; Biographie française. — Voy. ci-dessus, p. 39.

23. — *Cartulaire général du département de l'Yonne*. Recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département, publié par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. Maximilien Quantin, archiviste du département, etc. 1^{er} volume. Auxerre, Perriquet, 1854, in-4, de XLII et 630 pages. Avec deux fac-similé d'anciens diplômes. A Paris, chez Aug. Durand (17 fr.).

La Société des sciences historiques de l'Yonne a déjà commencé en 1850 la publication d'une série de volumes in-4, qui doit, sous le titre de *Bibliothèque historique*, former une sorte de *Dom Bouquet* du département. Le *Cartulaire général* est la série diplomatique destinée à servir de complément à la précédente. Ce premier volume, digne des précédents travaux de M. Quantin, contient le texte, publié et annoté avec tout le soin désirable, de 384 chartes des années 519 à 1156. Il est suivi de quatre tables très-étendues de noms ou de matières et précédé d'une introduction dans laquelle l'éditeur a résumé les différents points intéressants que l'examen de ces documents peut offrir aux érudits.

24. — *Chronique de Guines et d'Ardre*, par Lambert, curé d'Ardre (918-1203); textes latin et français en regard; revue sur huit manuscrits avec notes, cartes, glossaires et tables, par le marquis de Godefroy Ménilglaise. Paris, Renouard, in-8°, de xxxvi et 545 pages.

Lambert d'Ardre a toujours passé, avec raison, pour un écrivain d'une certaine valeur. Curé de la petite ville d'Ardre en basse Picardie et un peu apparenté, par la main gauche, avec les seigneurs de la contrée, il voulut écrire l'histoire de son pays, le petit comté de Guines et d'Ardre. Aussi son livre ne renferme-t-il que peu de secours pour les événements généraux, mais il offre souvent un vif intérêt par les détails relatifs à la vie privée. On en voit un remarquable exemple dans le passage du chapitre cxxx, où le chroniqueur s'indigne contre la vénalité des trouvères à l'occasion du silence que l'auteur de la célèbre chanson d'Antioche garda sur les exploits du comte Arnoul de Guines pour se venger du refus que le comte lui avait fait d'une paire de chausses d'écarlate. Lambert d'Ardre, pour avoir vécu à la fin du XII^e siècle et dans les premières années du XIII^e n'est nullement dépourvu de talent littéraire. Ses récits ont du mouvement, ses peintures du coloris; il sait enfin, don si rare chez les écrivains de son temps, faire passer un peu d'âme et de chaleur dans sa plume, mais c'est au prix de cet autre défaut qui consiste en une imitation boursofflée des ouvrages de l'antiquité.

Quant au travail fait par M. de Godefroy sur cet auteur que son langage pré-tentieux rend difficile, il se compose en premier lieu d'une introduction ou notice littéraire sur la chronique de Lambert; 2^o d'une description des manuscrits; 3^o d'une notice généalogique sur les seigneurs de Guines; 4^o d'une liste chronologique des événements racontés dans le volume. Vient ensuite le texte de la chronique établi sur huit manuscrits dont le principal, exécuté en France au XIV^e siècle, appartient à la bibliothèque du Vatican; en regard du texte est une traduction française de la fin du XV^e siècle: au bas des pages, soit du latin soit

du français, les variantes et de courtes explications sur le texte. Les notes historiques et philologiques de l'éditeur sont placées à la suite de la chronique ; elles ont le mérite d'être à la fois courtes et substantielles. On y remarque plusieurs corrections et additions proposées pour le Glossaire de du Cange auquel Lambert a beaucoup servi. L'éditeur a terminé par un glossaire des mots français sortis de l'usage ; un glossaire des mots latins étrangers à la latinité classique, une topographie du comté de Guines due à M. Courtois, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie ; enfin un index alphabétique de toutes les matières.

Une telle énumération démontre, à elle seule, que cette édition, dans son ensemble, est l'œuvre d'un savant exercé. Les détails nous paraissent également empreints d'un esprit judicieux et d'une érudition sûre. Le nom de Godefroy est lié aux plus beaux travaux de la critique française des *xvi^e* et *xvii^e* siècles, mais il semblait éteint depuis 150 ans ; descendant direct des savants qui l'ont illustré, M. de Godefroy Ménilglaise n'a voulu débiter que par un travail digne de ce bel héritage et il nous semble avoir réussi.

25. — *Compte de l'œuvre de l'église de Troyes*, avec notes et éclaircissements, ou Nouvelles recherches sur la construction des églises et sur les usages au moyen âge ; par l'auteur des *Archives curieuses de la Champagne et de la Bris*. Petit in-8 de 4 feuilles 1/2. — A Troyes, chez Bouquot.

Tiré à 163 exemplaires. L'avertissement est signé Alexandre Assier.

26. — *De la liturgie des cloches*, à propos d'une bénédiction de cloches à Saint-Germain d'Amiens ; par l'abbé Jules Corblet, vicaire de Saint-Germain, etc. Amiens, imprimerie de Yvert. 72 pages in-12.

Description d'une des cérémonies les plus intéressantes de la liturgie, suivie de recherches archéologiques sur l'histoire des cloches d'église et de leur bénédiction. Cette dissertation est pleine de détails curieux sur les cloches de la Picardie et suivie d'un rapport de M. l'abbé Corblet sur la construction projetée de trois nouvelles églises dans la circonscription d'Amiens ; mais elle ne fera pas oublier le *Traité des cloches*, publié en 1724 par l'abbé Thiers.

27. — *Della (les) Robbia*, sculpteurs en terre émaillée. Étude sur leurs travaux, suivie d'un catalogue de leurs œuvres, fait en Italie, en 1853 ; par Henry Barbet de Jouy, conservateur adjoint des antiques et de la sculpture moderne au Musée impérial du Louvre. In-16 de 3 feuilles 1/4. Paris, Jules Renouard.

28. — *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, de l'époque carlovingienne à la renaissance ; par M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. 1^{re} livraison. Texte. In-8 de 2 feuilles, plus une planche. A Paris, chez Bance.

L'ouvrage complet, divisé en 80 livraisons, formera 2 gros volumes in-8 d'en-

viron 500 pages chacun. Toutes les gravures seront exécutées sur les dessins de M. Viollet-le-Duc ou sous sa direction. Prix de la livraison, composée de 46 pages, avec gravures sur bois intercalées dans le texte, et d'une ou deux planches sur acier ou coloriées : 1 fr. 50 cent.

29. — *Église (P) et les philosophes au XVIII^e siècle*; par P. Lanfrey. In-18 anglais de 10 feuilles 1/2. Paris, Victor Lecou. (3 fr. 50 c.)

Cet ouvrage a donné lieu à une polémique entre l'auteur et le *Journal des Débats*. Voy. les *Débats* des 8 et 13 février 1855, et le *Siècle* des 12 et 17 février.

30. — *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre*, texte par MM. de La Trambais et de La Villegille; dessins par Isidore Meyer. Châteauroux, Migné, éditeur; Paris, Is. Meyer, lithographe, rue Croix-des-Petits-Champs, 37. — Un vol. in-4° de viii et 335 pages (50 fr.).

Ces *esquisses* se composent d'une suite de notices, au nombre de 27, sur Châteauroux, Issoudun, Déols, la Châtre et les autres lieux les plus remarquables du bas Berri, auquel répond presque exactement le territoire du département de l'Indre. Beau livre d'histoire et d'archéologie, dans la préface duquel les auteurs disent avec modestie : « Nous voulons seulement mettre en relief les monuments répandus çà et là sur le sol de ce pays, faire connaître des richesses ignorées; nous nous attacherons à rechercher et à décrire les restes du passé qui tendent chaque jour à disparaître, et dans notre course rapide à travers ce département nous tâcherons de signaler tout ce qu'il renferme de remarquable en édifices de toute époque, en sites variés et pittoresques. » Par le côté artistique surtout, ce volume est en effet des plus remarquables. Chaque page est encadrée de dessins lithographiés à la plume avec une finesse, un goût, une perfection rares et une grande partie d'entre eux représentent des vues exactes prises sur nature. Ainsi, pour citer un exemple, le chapitre intitulé : « Environs de Valençay » contient des vues du château de Langé, du tumulus de Moulins, du dolmen de Moulins, des châteaux d'Entraigues, de la Moussetière, de Veuil, de Luçay, de St.-Fiacre, de Villentrois, des églises de Veuil, de Chabris, et divers détails de sculpture; tout cela sur les marges d'une notice de douze pages. Le volume renferme de cette façon près de 500 dessins de monuments, plus une trentaine de grandes lithographies imprimées à part. Grâce à M. Meyer, l'artiste si habile qu'ils se sont adjoint, MM. de La Trambais et de La Villegille ont placé le département de l'Indre, par cet ouvrage, au rang des contrées de France qui ont fourni matière aux plus belles publications : ajoutons que ce livre publié depuis quelques mois est complètement épuisé.

31. — *Essai sur les anciennes coutumes de Toulouse*; par M. F. Laferrière, inspecteur général des facultés de droit. In-8 de 4 feuilles 1/4. Imp. de Bonnal, à Toulouse.

Mémoire lu à l'Académie de législation de Toulouse, en janvier 1855.

32. — *Estat de l'empire de Russie et grand duché de Moscovie*, avec

ce qui s'y est passé de plus mémorable et tragique pendant le règne de quatre empereurs, à savoir depuis l'an 1590 jusques en 1666 ; par le capitaine Margeret. Nouvelle édition précédée d'une notice biographique et bibliographique, par Henri Chevreul. Paris, L. Potier. In-12 de xxviii et 116 pages.

Jolie édition élzévirienne d'un petit livre rare dont la reproduction est des plus opportunes. Jacques Margeret, né à Auxonne ou à Dijon d'une famille alliée à celle de Bossuet, fut un vaillant aventurier qui, après s'être distingué en France parmi les ennemis de la Ligue, alla porter son humeur belliqueuse en Transylvanie, en Pologne et en Russie, où il prit part aux tragiques événements qui signalèrent le règne du czar Boris Godounof et les premières tentatives des faux Démétrius. Dans ce mémoire au style rapide et respirant la vérité comme celui d'un soldat, Margeret ne se borne pas à dire ce qu'il a vu, il raconte l'histoire des Moscovites en remontant au ix^e siècle et traite de leur organisation religieuse, de la distinction de la société russe en classes diverses, des ressources du gouvernement, des impôts, des monnaies, des forces militaires, enfin des relations du czar avec les autres puissances. Il s'accorde avec les écrivains plus modernes à faire du caractère des Russes un tableau peu flatteur. Ce livret, publié avec beaucoup de goût, est précédé d'une très-bonne introduction due à M. H. Chevreul.

33. — *France (la) israélite*, galerie des hommes et des faits dignes de mémoire ; par E. Carmoly, ancien grand rabbin de Belgique, première livraison. In-8 de 3 feuilles. Paris, chez A. Frank, et chez l'auteur, rue du Faubourg-Poissonnière, 12. (Prix annuel : 12 fr.)

Il paraîtra chaque année un volume publié en 12 livraisons.

34. — *Histoire chrétienne des diocèses de France, de Belgique, de Savoie et des bords du Rhin. Gallia christiana*, en français ; annales de la monarchie, du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie, etc. ; par M. le chanoine Clavel de Saint-Geniez. Tome I^{er}, in-8 de 38 feuilles 1/4. Paris, L. Vivès.

35. — *Histoire de l'Église d'Auvergne*, contenant les événements religieux, civils et politiques, la vie des saints de l'Auvergne, du Velay et du Bourbonnais, la fondation des principales églises, des abbayes, des prieurés, etc. de ces trois provinces, depuis saint Austremoine jusqu'à l'année 1560, époque du commencement des guerres religieuses ; par le comte de Reste. Tome I^{er}, années 250-600. In-8 de 31 feuilles 1/4. A Clermond-Ferrand ; et à Paris, chez Lhuillier.

36. — *Histoire pittoresque et anecdotique de Belfort et de ses environs*, contenant un abrégé de l'histoire de cette ville, la relation des sièges qu'elle a soutenus et celle de sa conspiration ; sa statistique, la description de ses monuments publics et principaux établissements, etc. ; par A. Corret. In-12 de 13 feuilles 1/2. Imprimerie de Clerc, à Belfort. (2 fr.)

37. — *Histoire de France au seizième siècle. RENAISSANCE.* Par J. Michelet. Paris, Chameroi. Un volume in-8° de CLX et 335 pages (5 fr.).

Introduction. Chapitre I^{er}. Sens et portée de la renaissance. II. L'ère de la renaissance. III. L'organisation de l'ordre et l'émergence de l'individu du XII^e au XV^e siècle. IV. Nobles origines du moyen âge ; abaissement au XIII^e siècle. V. Des abdications successives de l'indépendance humaine. VI. De la création du peuple des sots, création moderne née surtout de la scolastique et du culte des mots. VII. Proscription de la nature ; le père est nul dans la famille idéale du moyen âge ; le moyen âge néglige Dieu le Père ; les moines ont-ils conservé les manuscrits ? VIII. Prophétie de la renaissance ; l'évangile éternel. IX. L'évangile héroïque ; Jean et Jeanne ; efforts impuissants. X. Brunelleschi ; la déroute du gothique. XI. Élans et rechutes ; Léonard de Vinci ; l'imprimerie fut d'abord peu utile ; la Bible embarrassa par la diversité infinie de ses doctrines et de ses types. XII. La farce de Patelin ; la bourgeoisie ; l'ennui. XIII. La sorcellerie ; la vieille ; terreur qu'inspire la sorcière ; révolutions allemandes vers la fin du XV^e siècle ; arguments de la sorcière ; sensibilité de l'inquisiteur ; le diable gagne du terrain ; la machine à prier. XIV. Résumé et notes de l'introduction.

Histoire du XVI^e siècle. Chapitre I^{er}. La France réunie sous Charles VIII envahit l'Italie. II. Découverte de l'Italie ; sa mort morale. III. La découverte de Rome ; Fornoue, 1495. IV. Résultats généraux. La France se caractérise. L'armée adopte et défend Pise malgré le roi. V. Vie et mort de Savonarole. VI. Avènement de César Borgia, Louis XII. VII. Chute de César Borgia. VIII. La France porte le dernier coup à l'Italie, 1504-1509. IX. Punition de la France ; ligue sainte contre elle, 1510-1512. X. Bataille de Ravenne ; danger de la France. XI. La situation s'éclaircit. L'antiquité ; Érasme ; les Estienne. XII. La situation reste obscure encore. De Michel Ange comme prophète. XIII. Charles-Quint. XIV. François I^{er}. XV. Marignan, 1515. XVI. Espérances de l'Europe. François I^{er} repousse l'Italie et l'Allemagne. XVII. Caractère de ce premier âge de la renaissance.

38. — *Journal du marquis de Dangeau*, publié en entier pour la première fois, par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaignon, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon, publiées par M. Feuillet de Conches. In-8. A Paris, Firmin Didot, frères.

L'ouvrage aura 12 à 14 volumes. Quatre ont paru.

39. — *Les Archives de la France*, ou histoire des archives de l'empire, des archives des ministères, des départements, des communes, des hôpitaux, des greffes, des notaires, etc. ; contenant l'inventaire d'une partie de ces dépôts ; par Henri Bordier. In-8. Paris, Dumoulin, Roret. (7 fr. 50 c.)

Archives de l'empire. — I. Histoire et administration. Chapitre I ; historique depuis 1789 jusqu'à nos jours. Chapitre II ; bâtiments ; aménagements intérieurs. Chapitre III ; classement des titres ; fonds ; sections. Chapitre IV ; communications ; expéditions ; sceau. Chapitre V ; personnel et budget. — II. Inventaire.

Section législative : A, collection de lois ; B, procès-verbaux des assemblées nationales ; C, minutes des procès-verbaux et pièces annexées ; D, missions des députés et papiers des comités ; AA, mélanges ; BB, versements du ministère de la justice. Section administrative : E, conseils et maison du roi ; F, administration générale de la France ; G, administrations spéciales ; H, administrations locales. Section historique : J, trésors des chartes ; K, monuments historiques ; L, monuments ecclésiastiques ; M, mélanges historiques. Section administrative, partie domaniale : N, O, cartes et plans ; P, chambre des comptes ; Q, titres domaniaux ; R, domaine des princes ; S, biens des corporations supprimées ; T, séquestre, déshérences. Section judiciaire : U, manuscrits de jurisprudence ; V, grande chancellerie et conseils ; X, parlement de Paris ; Y, châtelet ; Z, cours et juridictions diverses ; W, tribunaux criminels pendant la révolution. — Annexes : papiers du secrétariat ; bibliothèque ; armoire de fer ; collection des sceaux ; objets mobiliers.

Archives des ministères. — Dépôt général de la guerre. Archives du ministère des affaires étrangères ; du ministère de la marine ; de l'université de France ; de la préfecture de police.

Archives départementales.

Archives diverses : communes, hôpitaux, églises, greffes, notaires, familles.

Pièces justificatives : lois, décrets, circulaires ; tableau des archives étrangères réunies à Paris par Napoléon I^{er}.

40. — *Lettres des rois de France, des reines, princes et hauts personnages du royaume aux évêque, chapitre, gouverneur, bailli, maire, échevins, habitants et commune de Chartres* ; publiées par Lucien Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir (t. III des *Mém. de la Soc. archéolog. de l'Orléanais*). Orléans, Jacob ; Paris, Dumoulin ; XX et 344 pag. in-8°.

Les lettres formant ce recueil sont tirées des archives départementales d'Eure-et-Loir, des archives municipales de Chartres et d'une bibliothèque particulière de cette ville. Elles sont au nombre de trois cent quatorze ; les trois premières sont des lettres patentes des années 1297, 1444 et 1432 ; la dernière est un billet par lequel Louis XV annonce aux Chartrains la mort du roi son prédécesseur et la régence du duc d'Orléans (12 sept. 1715). Les pièces les plus nombreuses et les plus intéressantes du recueil sont relatives aux troubles du xvi^e siècle et aux guerres de religion. Le travail de l'éditeur, introduction, notes et tables, est fait avec tout le soin qu'on pouvait attendre d'un érudit tel que M. Merlet.

41. — *Le Cabinet historique*, revue trimestrielle, contenant, avec un texte et des pièces inédites, intéressantes ou peu connues, le catalogue général des manuscrits que renferment les bibliothèques publiques de Paris et des départements touchant l'histoire de l'ancienne France et de ses diverses localités, avec les indications de sources et des notices sur les bibliothèques et les archives départementales, sous la direction de Louis Paris. (Chaque année, un volume in-8° de 500 pages ; 12 fr.)

La première livraison de ce recueil a paru au mois d'août et la seconde au mois de décembre dernier. Elles contiennent les articles suivants : coutume singulière de la Neuville au Pont et de Passavant (1203 et 1247); lettre de Jehan Moreau aux habitans de Chaalons (1483); et autres lettres relatives à l'histoire de Champagne; récit de l'enlèvement de mademoiselle de Sallenauve; arrêt contre Alpherton; lettre relative à la fille sauvage trouvée dans les bois de Songi en 1731; règles du jeu de la Palestrine; lettre par laquelle le clergé et les paroissiens de Notre-Dame de Châlons réclament le nombril de Jésus-Christ, relique de leur église supprimée par l'évêque, 1707; nouvelles de Russie, 1712-17; le renard et l'écureuil, fable de La Fontaine; Cardons de Reims, trouvère inconnu; Henri VI, Charles VII et Jeanne d'Arc (article contenant six documents nouveaux et précieux sur l'histoire de la Pucelle); journal de la cour du temps du maréchal d'Ancre; trois lettres de l'abbé Lebeuf; lettres du temps de la Fronde. Toutes ces pièces, inédites, sont extraites des manuscrits de Bethune, La Ravallière, Du Puy, Conrart et autres fonds des bibliothèques de Paris.

Le *Cabinet historique* renferme en outre, dans une seconde partie, un *catalogue général des manuscrits et documents relatifs à l'histoire de l'ancienne France*. Ce catalogue dont les éléments sont puisés dans toutes les bibliothèques et dans les archives de Paris et des départements forme un précieux recueil. Les deux livraisons annoncées ci-dessus contiennent les manuscrits de la province de Champagne renfermant 1043 articles.

42. — *La vie publique de Montaigne*, étude biographique par Alphonse Grün. Paris, Amyot, XII et 414 p. in-8°.

Voici encore une nouvelle étude sur Montaigne qui a déjà tant inspiré et même passionné de commentateurs. Le but que s'est proposé M. Grün donne à son ouvrage un certain attrait de nouveauté, car on n'avait guère étudié jusqu'à présent dans les biographies de Montaigne que le philosophe et l'écrivain; M. Grün admirant que la vertu de cet homme illustre ne fut pas seulement dans ses discours, mais exista pareillement dans les actions de sa vie, en a voulu faire le thème d'une étude particulière et on peut le soupçonner d'être lui-même un peu moraliste lorsqu'il fait observer (p. 16) que Montaigne a connu de près la cour de plusieurs rois, qu'il a vu fonctionner la politique de dissimulation et de mensonge, qu'il a eu sous les yeux les plus hideux exemples donnés par les personnages les plus élevés et qu'il a offert le beau spectacle de l'honnêteté du simple citoyen. « S'il servit des princes déshonorés par le vice ou par le crime, ajoute-t-il, c'est qu'il ne voyait en eux que les représentants de la loi du pays. » C'est animé de ces pensées que le nouveau biographe a pris la plume et qu'il a successivement dépeint dans ce volume : la naissance et la noblesse de Montaigne; — les principes généraux de sa conduite comme catholique et comme royaliste; — ses relations avec la cour; — ses dignités de magistrat, — de chevalier de Saint-Michel, — de gentilhomme de la chambre, — de citoyen romain, — de maire de la ville de Bordeaux; — ses missions politiques; — sa vie militaire; — sa présence à Blois lors de la tenue des états de 1588; — enfin les dernières années de son existence. Il n'est pas un de ces chapitres où M. Grün ne déploie des qualités éminentes de logicien et de critique; il connaît tout ce

qui a été écrit sur son auteur et il examine jusqu'aux moindres détails avec une sagesse et une perspicacité qui entraînent la conviction, lors même, ce qui arrive souvent, que faute de documents précis il est retenu dans le champ des conjectures. Son livre, à notre avis, a le tort d'être grossi de trop de citations tirées des *Essais* et de rendre au lecteur une partie de l'œuvre de Montaigne découpée par petites pièces placées dans un ordre nouveau. Ce système alourdissant a surtout l'inconvénient de projeter un peu d'ombre sur ce cachet de vérité que M. Grün, à son grand honneur, paraît mettre au-dessus de toute autre considération. Quelque sincère que voudût être et que fût Montaigne, il est nécessairement sujet à cette règle commune qu'on devient suspect en parlant de soi. M. Grün lui-même fait remarquer (p. 204) qu'en racontant dans ses *Essais* comment il devint chevalier romain, Montaigne n'eut pas la vertu d'avouer une circonstance importante qui gênait sa vanité.

43. — *Mémoire sur des instruments en silex trouvés à Saint-Acheul, près d'Amiens, et considérés sous les rapports géologique et archéologique*; par le docteur Rigollot. In-8 de 2 feuilles 1/2, plus 7 planches. Imprimerie de Duval et Herment, à Amiens.

44. — *Notice historique sur Saillans (Drôme)*; par l'Abbé A. Vincent. In-18 d'une feuille 2/3. Valence, Marc-Aurel.

45. — *Notices topographiques et historiques sur les monastères de l'ordre de la Trappe en France, en Algérie, en Belgique, dans le royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et en Amérique, avec une carte spéciale pour chaque monastère*; par Tallon (Clément). In-18 de 6 feuilles. Paris, chez tous les libraires, et rue de Monsieur, 5. (3 fr.)

33 notices sur les monastères des dames trappistines et des PP. trappistes.

46. *Notice sur M. Daunou, par M. Guérard, suivie d'une notice sur M. Guérard, par M. N. de Wailly*. Paris, Dumoulin, in-8° de rv et 367 pag., avec un portrait de Guérard.

Ce volume est un pieux hommage rendu à la mémoire vénérée de Benjamin Guérard. La notice sur Daunou est le seul de ses manuscrits qu'il eût permis à son exécuteur testamentaire d'excepter de la destruction à laquelle il avait condamné tous ses papiers. La personne chargée de l'accomplissement de ses volontés dernières, M. Nat. de Wailly, en publiant ce beau travail, en a fait un petit monument élevé à l'honneur de Guérard lui-même. Le récit qu'il a donné de la vie de son ami défunt est une simple et touchante histoire écrite avec une élégance de style et une noblesse de sentiments dignes de celui qui en a fourni le sujet. — On trouve encore dans ce volume le discours prononcé par M. Guérard en 1832, pour l'ouverture de son premier cours de diplomatique à l'école des Chartes, les études rédigées par M. de Wailly, de 1845 à 1853, dans le *Journal des Savants*, sur le Polyptique d'Irmiçon et celui de saint Rémi, enfin la liste des ouvrages et des simples articles, au nombre d'environ cinquante, publiés par M. Guérard dans le cours de sa carrière.

47. — *Observations recueillies dans le Chartrier de l'abbaye de Cisoing*, et présentées à la commission historique du département du Nord; par M. le marquis de Godefroy Méniglaise, un de ses membres. In-8 de 36 pages. Imprimerie de Danel, à Lille.

Analyse des principaux faits historiques résultant d'une étude attentive des archives de l'abbaye de Cisoing, près Lille, depuis sa fondation en l'an 860.

48. — *Recherches sur l'épiscopat des SS. Martial, Sévérien et Privat*, faites par M. l'abbé Baldit. In-8 d'une feuille 1/2. Imprimerie d'Ignon, à Mende.

49. — *Revue historique de droit français et étranger*, publiée sous la direction de MM. Ed. Laboulaye, E. Dareste, E. de Rozière, C. Gi-noulhiac. Paris, A. Durand, in-8° (10 fr. par an).

Cette revue, qui succède à celle dont nous avons parlé ci-dessus (*Bulletin de* 1853, p. 53), paraîtra tous les deux mois par livraisons de 5 à 6 feuilles d'impression. Voici les articles que renferme ce premier numéro : De la méthode historique en jurisprudence et de son avenir, par M. Ed. Laboulaye. Études sur les origines du contentieux administratif en France, par M. R. Dareste. Recherches sur les origines et les différentes rédactions de la loi des Allemands, par M. E. de Rozière. Pourquoi Molière n'a pas joué les avocats, par M. Ch. Truinet. Prix proposés par l'Académie des inscriptions et par l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Ed. Laboulaye. Chronique.

Le second cahier contient : Observations sur le projet de loi portant rétablissement de la transcription, par M. Duverdy. Du tribunal de famille chez les Romains, par M. de Fresquet. Des secrétaires d'État jusqu'à la mort de Mazarin, par M. de Luçay. De la véritable date du statut maritime de Trani, par M. de Rozière. Molitor, sa vie et ses ouvrages, par M. Aubépin.

50. — *Roman (le) du Renard*, version épurée, avec une notice, par J. Collin de Plancy, 3^e édition. In-18 de 5 feuilles 1/3, avec gravures. Paris, Société de Saint-Victor, rue de Tournon, 16. (60 c.)

54. — *Ruines (les) de l'abbaye de Mont-Majeur d'Arles*; par M. l'abbé J. M. Trichaud. In-8 de 2 feuilles 1/2. A Arles, chef Cerf.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 5.) — MAI 1855.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 24 AVRIL 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. H. PASSY, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

892. — M. le vicomte de KERSAINT, rue de Matignon, 8, présenté par MM. Ch. Lenormant et A. de Courcy.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

Abhandlungen der mathematic.-physical. Classe, vol. VII, abth. 2.

Abhandlungen der historischen Classe, vol. VII, abth. 2.

2 vol. in-4. Munich, 1854.

Gelehrte Anzeigen, vol. XXXIX, année 1854, in-4.

Spruner : *Pfalzgraf Rupert, der Cavalier* : discours inaugural de la séance générale annuelle de l'Académie en 1854, brochure in-4.

De la part de l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen :

Le volume de ses *Mémoires* pour l'année 1853. Rouen, 1853, in-8.

De la part de M. N. de Wailly :

Notice sur M. Daunou, par M. B. Guérard, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; suivie d'une *Notice sur M. Guérard*, par M. N. de Wailly, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, libr. de Dumoulin, 1853, 1 vol. in-8.

De la part de l'auteur :

Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bataniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins et principalement sur leurs rapports avec les États chrétiens d'Orient, par M. Defrémery, membre du Conseil de la Société asiatique. Paris, 1853, 1 vol. in-8.

Correspondance.

M. de Barante exprime ses regrets d'être empêché par une indisposition d'assister à la séance du Conseil.

M. le vicomte de Kersaint demande à faire partie de la Société.

M. de Chabrier, directeur général des Archives de l'Empire, s'empresse d'accorder l'autorisation qui lui avait été demandée de mettre à la disposition de la Société, pour le 1^{er} mai prochain, la salle des cours de l'École des chartes.

M. de Wailly accorde la même autorisation, comme directeur de cette École.

M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, fait hommage des dernières publications de cette Académie.

M. J. Travers demande pour l'Académie de Caen, dont il est secrétaire, la continuation du Bulletin et de l'Annuaire, et pour lui-même, en échange de l'Annuaire du département de la Manche, la suite de la collection des Annuaires de la Société dont il a reçu les précédentes années.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Orderic Vital. T. V ; feuille 22 en bon à tirer ; feuille 23 chez l'auteur.

Journal de Barbier, T. IV ; feuilles 23 et 24 en bon à tirer.

Mémoires de Mathieu Molé. T. II ; feuille 40 en bon à tirer ; feuilles 11 à 14 en troisième épreuve ; feuilles 15 à 17 en première.

Beauvais-Nangis. Feuille 3 en bon à tirer ; feuilles 4 et 5 en première.

Chroniques de Charles VII et de Louis XI. Feuilles 18 et 19 en seconde ; feuille 20 en quatrième ; feuille 21 en seconde.

Chroniques d'Anjou. Placards 9 à 13 chez les auteurs.

Annuaire historique de 1854. Feuilles 12 à 14 chez l'auteur.

Annuaire historique de 1855. Feuille 1 en bon à tirer ; feuille 2 chez l'auteur.

M. Ravenel informe le Conseil que le Comité de publication est d'avis d'accueillir favorablement l'offre faite par M. de Monmerqué d'ajouter au volume qui contiendra les *Mémoires de Beauvais-Nangis* le manuscrit du procès du marquis de La Boulaye, dont il a été parlé dans la précédente séance.

Le Conseil accorde cette autorisation.

M. de La Villegille, au nom du Comité des fonds, dont il est président, soumet au Conseil plusieurs propositions dont ce Comité avait eu à s'occuper et sur lesquelles il avait été appelé à donner son avis.

Il annonce avoir reçu des héritiers de M. Duchesne les registres, papiers et sommes d'argent appartenant à la Société. Après vérification des comptes de dépenses et de recettes, la succession a été reconnue débitrice envers la Société de la somme de 3542 fr. 02 c. qui a été versée par madame Beaumont, fille de M. Duchesne, entre les mains de M. le président du Comité des fonds. Cette somme, dont les éléments sont exposés au Conseil, se répartissant entre l'exercice 1854 et les deux premiers mois de 1855, le Conseil autorise, sur la demande du Comité, qu'il en soit donné à la succession une décharge provisoire, conforme au projet proposé. L'approbation de ces comptes sera en outre soumise à la Société, dans sa prochaine assemblée générale, et il sera remis par le secrétaire à la succession de M. Duchesne un extrait du procès-verbal de cette assemblée, pour décharge définitive.

M. le président du Comité des fonds présente en outre :

L'inventaire détaillé des exemplaires, disponibles au 17 janvier 1855, des ouvrages publiés par la Société et qui sont dans ses magasins.

Les ouvrages dont il reste moins de cent exemplaires sont les suivants :

Histoire des ducs de Normandie ; — *Mémoires de Daniel de Cosnac* ; —

Grégoire de Tours (traduction); — *Chronique de Guillaume de Nangis*; — *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde*; — *l'Ystoire de li Normant*; — *les Comptes de l'Argenterie des rois de France*; — le *Journal de Barbier*, dont le premier volume est épuisé et dont le second est sur le point de l'être. Les autres ouvrages de la Société, ainsi que les *Annaires*, ne sont également qu'en petit nombre.

— Le Comité des fonds propose de faire avec le nouveau trésorier qui remplacera M. Duchesne, un abonnement annuel pour certaines dépenses variables. Cet abonnement ne comprendrait pas les autres dépenses fixes et constantes.

La proposition du Comité est adoptée.

— Le Conseil approuve en outre les propositions suivantes du Comité :

Les ouvrages devant composer le prix de la Société de l'Histoire de France, pour le prochain concours général, seront les suivants :

<i>Grégoire de Tours</i> (texte latin).....	2 volumes.
<i>Procès de Jeanne d'Arc</i>	5
<i>Mémoires de Comynes</i>	3

10 volumes.

Le Conseil persiste, par les mêmes motifs qui ont déterminé son premier vote, dans la décision prise précédemment à l'égard de la demande du libraire de la Société, au sujet de la remise de 2 fr. dont jouissent tous les membres, sans en excepter les libraires, sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement à leur nomination. M. J. Renouard profite seul, comme libraire de la Société, de plusieurs autres avantages.

Une autre demande de la librairie de M. J. Renouard, d'annoncer les derniers ouvrages de la Société dans différents journaux, est ajournée jusqu'à la publication de plusieurs autres volumes actuellement sous presse.

Le Comité des fonds, ayant constaté que les exemplaires sur papier vélin n'ont pas toujours été suffisamment distingués des exemplaires sur papier ordinaire, propose que désormais une marque imprimée sur papier blanc soit collée sur les couvertures des exemplaires, papier vélin.

Conformément à une décision antérieure du Conseil, chaque éditeur et chaque commissaire responsable auront droit à un exemplaire, papier vélin, de l'ouvrage auquel ils auront donné leurs soins; l'éditeur recevra, en outre, neuf exemplaires et le commissaire responsable quatre exemplaires de ce même ouvrage.

Le Comité des fonds rappelle et le Conseil approuve plusieurs autres usages relatifs à la distribution des volumes et à l'admission des nouveaux membres, usages dont il sera donné connaissance au nouveau trésorier, pour le diriger dans sa gestion.

Le Conseil autorise l'échange de l'Annuaire et du Bulletin, demandé par la Société des sciences et arts d'Angers, en retour de ses publications.

Il sera fait droit pareillement à la demande de M. J. Travers, secrétaire de l'Académie des sciences de Caen. Depuis quelque temps, l'envoi du Bulletin à la plupart des Sociétés savantes avait été négligé par M. Duchesne.

M. de Longuemart, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest de la France, à Poitiers, réclame les Annuaire de la Société qu'elle n'a pas reçus depuis 1852; le *Bulletin* depuis le mois de mai 1854, et les numéros arriérés de septembre-octobre 1847 et de mars 1848. Il sera fait droit à cette réclamation. La même Société réclame la suite des ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France, dont elle a déjà reçu la plus grande partie. D'après une décision antérieure, la Société des Antiquaires de l'Ouest recevra la continuation des ouvrages dont elle a les premiers volumes, tels qu'*Orderic Vital* et *Barbier*.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la Société. Outre le discours du président, les rapports du secrétaire et des censeurs, et les élections, on entendra deux lectures de M. L. Delisle, l'une sur la vie et les écrits d'Orderic Vital, l'autre sur une charte conservée à Moulins dans les Archives de la préfecture du département de l'Allier, et au bas de laquelle se voient la signature autographe et quelques mots écrits de la main même de Joinville.

La séance est levée à cinq heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1^{er} MAI 1855,

Dans la salle des Cours de l'École des Chartes, à l'hôtel des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. LE BARON DE BARANTE,

Membre de l'Académie française.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

« Depuis notre dernière session, votre Conseil d'administration, toujours empressé à se rendre digne de votre confiance, a continué ses travaux accoutumés. Les rapports, qui vous seront présentés, rendront compte de nos dépenses et de nos ressources, de l'état des impressions, de l'époque prochaine où paraîtront les livres qui sont annoncés. En vous faisant remarquer le bon ordre qui règne dans nos affaires, nous avons le triste devoir de vous rappeler la perte que nous venons de faire. M. Duchesne, notre archiviste et notre trésorier, un des fondateurs de la Société, qui remplissait les fonctions dont il avait bien voulu se charger avec tant de soin et d'exactitude, qui avait tellement à cœur tous nos intérêts, qui maintenait la régularité indispensable dans l'accomplissement de nos obligations, nous a été enlevé. Ce n'est plus lui qui vous rendra compte de sa gestion. Vous l'honorerez de vos regrets : ceux de vous qui l'ont connu le mieux seront ceux qui s'affligeront le plus. »

Nous vous avons annoncé l'an dernier la publication des *Mémoires de Mathieu Molé*. Le premier volume vous a été distribué. Peut-être, en intitulant « Mémoires » un recueil de pièces jointes ensemble par quelques notes et classées selon leur date, n'avons-nous pas donné une idée assez exacte de cette publication. Toutefois nous espérons que ce ne sera pas un mécompte pour le lecteur.

Notre règlement porte que « la Société de l'Histoire de France se propose de publier des documents originaux. » Sans doute, lorsque ces documents sont sous la forme de Mémoires contemporains, lorsqu'ils ont à la fois l'intérêt d'une biographie et d'un témoignage des événe-

ments publics, leur lecture a plus d'attrait. Aussi cherchons-nous, autant que possible, à donner ce caractère à notre collection.

Mais il y a aussi un grand fonds d'instruction à recueillir dans les pièces authentiques, qui se rapportent à une époque ou à une série de faits. Ce n'est pas le récit d'un spectateur qui a observé les événements sous son point de vue, selon la nature de son esprit, selon ses passions, et souvent pour le besoin de sa propre cause. Ce n'est pas non plus l'œuvre d'un historien qui, avec plus ou moins de sagacité, a compulsé les témoignages contemporains, leur a donné de la suite et de la liaison, de telle sorte qu'il en résulte un tableau d'ensemble. Un tel travail peut facilement prendre un caractère systématique; l'auteur peut involontairement écarter les circonstances qui ne se rapportent pas à sa conception; il est exact et véridique, mais peut-être est-il incomplet.

Ainsi, il est des lecteurs qui ont goût à faire eux-mêmes ce travail pour leur propre compte. Les pièces, les correspondances, les discours, les procédures, c'est l'histoire prise sur le fait; les paroles ont la couleur du temps; les opinions sont celles ou d'un personnage important, ou d'une faction, ou d'un gouvernement; la scène se peuple d'acteurs vivants: les mœurs de l'époque, l'état général du pays se reflètent dans le détail des faits particuliers.

Déjà nous avons pu faire l'épreuve de l'intérêt qui s'attache à ce genre de publications. Beaucoup d'histoires de Jeanne d'Arc ont été écrites. Quelques-unes même sont contemporaines; il n'en est aucune qui soit aussi vivante que la procédure. C'est à cette source qu'ont puisé les écrivains qui ont le mieux raconté cette si touchante et si admirable histoire.

Les *Mémoires de Mathieu Molé* ne promettent pas un intérêt pareil. Nous ne sommes plus dans un siècle épique. Le règne de Louis XIII est surtout une époque politique. Placée entre la Ligue et la Fronde, elle se ressent des agitations du xvi^e siècle, et le sage gouvernement de Henri IV ne s'est point prolongé assez longtemps pour donner à la France l'habitude et l'amour de l'ordre et de la raison. Une main forte, un pouvoir hardi, sont encore nécessaires pour prévenir de nouveaux troubles, qui éclateront dès que le cardinal de Richelieu ne sera plus.

Le premier volume commence au moment où les États Généraux de 1614 cessaient leurs inutiles discussions. Mathieu Molé venait d'être nommé procureur général du Parlement. Le roi, par arrêt du Conseil, « Ouï les remontrances des députés, du clergé et de la noblesse, avait expressément défendu aux États d'entrer en délibération sur les matières d'État, et à la Cour du Parlement d'en prendre aucune juridiction ni connaissance. » — Nonobstant cette défense et les marques de mécontentement du roi et de la reine régente, la Cour délibéra de donner

« avis au roi, de faire des ouvertures sur le bien de son service et le soulagement de ses sujets, n'ayant d'autre fin que sa gloire et sa félicité. »

Ces remontrances furent mal reçues, mais ne découragèrent point le Parlement ; il en présenta de nouvelles : — « Nous osons dire à Votre Majesté que c'est un mauvais conseil qu'on lui donne de commencer sa majorité par tant de commandement et de puissance absolue, et s'accoutumer à des actions dont les bons rois n'usent que fort rarement. Plus votre puissance est grande et absolue, plus on doit la ménager avec retenue et modération pour la faire longuement durer. »

La suite de cette remontrance témoigne des abus, des désordres de ce gouvernement livré aux influences des intrigues de cour et aux cabales des grands seigneurs. C'est le tableau d'un état de choses qui appelait de profondes réformes, qui menaçait d'un mécontentement universel ou d'une rébellion. Ces plaintes respectueuses ramenaient le souvenir récent du règne de Henri IV.

« La dissipation et profusion qui a été faite de vos finances, depuis le décès du feu roi, est incroyable. Pendant son règne, le revenu n'était pas aussi grand qu'à présent. » — Cette comparaison de l'administration des deux règnes était appuyée de calculs et de preuves.

Les remontrances du Parlement furent encore mal accueillies par la reine mère, qui dictait au jeune roi des réponses sévères. Cependant les magistrats ne s'en troublaient point. En vain le roi leur faisait déclarer, par la bouche du chancelier, qu'ils avaient outre-passé le pouvoir attribué par les lois de leur institution, « n'étant établie que pour rendre la justice à ses sujets, et non pour connaître des affaires d'État, sinon lorsqu'il leur était commandé. » En vain rappelait-on toutes les occasions où la puissance royale les avait réduits à leurs attributions judiciaires. Le Parlement répondait toujours respectueusement « qu'il était soumis au bon plaisir du roi ; que les remontrances étaient l'accomplissement d'un devoir, et qu'il était obligé de prémunir le roi contre les mauvais conseils et la violation des lois du royaume. »

Le Parlement ne se regardait point comme le représentant de la nation, comme le défenseur de ses droits ; il était pour ainsi dire le représentant de la loi ; il appelait du roi mal conseillé au roi mieux informé ; il avait pour lui la tradition. Ce mécanisme de gouvernement n'avait jamais été pratiqué d'une manière régulièrement invariable, mais depuis plus d'un siècle les choses se passaient ainsi. A cette époque, le Parlement n'élevait pas de prétentions plus hautes et ne se regardait pas comme les États Généraux au petit pied.

En même temps le pouvoir royal ne gardait point rancune des contrariétés que lui donnait parfois le Parlement, il ne lui imputait nul esprit de rébellion. Quand il croyait avoir à le blâmer, c'était avec égard

et en rendant justice à ses bonnes intentions. D'ailleurs, tout en lui interdisant de connaître des affaires d'État, il n'oubliait pas quelle autorité la magistrature avait sur les esprits; quelle puissance avait l'action d'une justice régulière pour maintenir et rétablir le bon ordre; quelle fermeté et quel courage elle apportait à défendre le droit et la puissance monarchiques contre les prétentions et les entreprises des princes, des grands seigneurs et des chefs militaires. A aucun moment l'intervention du Parlement n'avait paru plus nécessaire pour porter remède à l'anarchie qui troublait le royaume, depuis que la reine mère avait quitté le titre de régente.

Le roi se rendait dans le midi de la France pour négocier son mariage avec Anne d'Autriche. Cette alliance était contraire à l'opinion et à la volonté du prince de Condé, qui prétendait à la conduite du gouvernement. Il refusa de suivre le roi dans son voyage. C'était déclarer d'avance son intention de lever le drapeau de la rébellion.

Le roi chargea son procureur général de remettre au Parlement une déclaration où il rendait un compte détaillé des efforts qu'il avait tentés pour disposer son cousin, le prince de Condé, à l'accompagner dans son voyage de Guyenne. Cet exposé de sa conduite, qui était presque sur le ton de l'apologie, se terminait en recommandant au Parlement de faire ce qui « dépendrait de son autorité pour maintenir ses sujets en leur devoir, et les faire vivre en bonne union et concorde les uns avec les autres. »

Pendant le cours de ce voyage, le procureur général fut constamment informé de toutes les circonstances qui se rapportaient, soit à la rébellion du prince du Condé, soit au progrès des négociations du mariage. Il semblait qu'un souverain absent de sa capitale entretenait une correspondance avec le président d'un Conseil de régence, tant le Parlement avait une haute place parmi les pouvoirs de l'État. Il est vrai que l'estime et la confiance accordées de toutes parts à Mathieu Molé étaient pour quelque chose dans cette communication habituelle.

Peu après le retour du roi, il eut à faire une nouvelle et grave déclaration au Parlement. Il eut à confesser devant la justice un crime que lui-même avait ordonné. MM. Servin et Lebret, avocats du roi, furent mandés au Louvre. Le roi leur dit alors « ces paroles mêlées de larmes et d'allégresse : » — « Je suis roi maintenant, je suis votre roi, je l'ai été; je le suis et serai, Dieu aidant, plus que jamais. Vous direz à ma cour de Parlement que Conchine a été tué, ayant résisté à ceux à qui j'avais ordonné de l'arrêter. Dites à mon Parlement que ce méchant a voulu attenter à ma personne, et a entrepris sur mon État. Allez donc dire que ma cour de Parlement s'assemble promptement, et qu'elle vienne

me trouver pour me donner avis sur ce qui reste à faire en suite de ce qui s'est fait par mon commandement. »

Le premier président se rendit au Louvre avec une députation, et, après avoir vu le roi et conféré avec les membres de son Conseil, il fut d'avis que le roi n'était tenu de justifier son action, et que la personne du défunt n'était pas d'assez grande considération pour en faire d'autre déclaration que par une lettre de cachet.

Le gouvernement du roi, soumis à de nouvelles influences, chercha d'abord à se montrer plus occupé de l'intérêt public et des vœux de la nation exprimés par les États Généraux. On se ressouvint des demandes qu'ils avaient faites, et une assemblée des notables fut convoquée à Rouen pour délibérer sur les questions qui lui seraient posées. Monsieur, frère du roi, en était le président. Elle était composée d'anciens et notables personnages, soit de l'Église, soit de la noblesse, et des officiers du roi, c'est-à-dire de membres de son Conseil ou de la magistrature.

La série des questions comportait une réforme générale de l'administration du royaume, une définition de tous les pouvoirs publics, un règlement des finances de l'État, des garanties contre les abus et les excès de pouvoir. Les délibérations durèrent près d'un mois. A en juger par les réponses faites à chaque question, il fut procédé à cet examen avec gravité, sagesse et connaissance pratique des affaires. Il en résulta un édit de deux cent quarante-trois articles, presque tous conformes aux remontrances des États Généraux et du Parlement. Cependant le gouvernement de Louis XIII avait, à cette époque, si peu de consistance, que cet édit resta sans exécution, et qu'il ne fut tiré aucun fruit des délibérations de l'assemblée des notables.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au moment où le cardinal de Richelieu devint maître de la France. Alors le rétablissement de l'ordre et de l'obéissance, le commencement d'une administration régulière, une politique conforme à l'honneur et à l'intérêt national, émanèrent d'un pouvoir absolu, plus apte et plus habile que les pouvoirs délibérants à cette œuvre glorieuse et bienfaisante, mais destiné à ne donner aucune garantie pour en assurer la durée.

Dès lors, le Parlement ne fut plus appelé à prendre part aux affaires de l'État. Aucune lutte ne s'établit entre la magistrature et le ministre qui exerçait le pouvoir royal, il ne rencontra point de résistance. Mais il ne manquait point aux égards que méritait ce grand corps de justice; il le considérait comme un Conseil d'État consulté, selon une forme funeste mais consacrée par la tradition, sur des déterminations déjà prises. Ainsi lui étaient communiquées toutes les grandes mesures d'administration, les créations de nouveaux offices et leurs attributions, les

institutions d'apanages pour les princes, les mesures relatives aux protestants. En même temps le cardinal témoignait à Mathieu Molé la plus haute estime, et ne lui demandait rien qui fût hors de son devoir et de son honneur de magistrat.

Le volume, qui vient de paraître, s'arrête à la prise de la Rochelle. Peut-être vous en ai-je présenté une trop longue analyse. J'ai voulu expliquer pourquoi nous avons attaché un intérêt particulier à cette publication. Je suis persuadé qu'elle jettera un jour nouveau sur les rapports de l'autorité royale avec le Parlement, dont on a si souvent parlé et disserté, sans avoir une connaissance suffisante du mécanisme de la pratique de cette constitution, qui a existé par les mœurs et les traditions plus que par un texte précis, qui donnait à la France un gouvernement légal, et qui la préservait d'un pouvoir absolu et despotique. »

RAPPORT DU SECRÉTAIRE, M. J. DESNOYERS, sur les travaux de la Société depuis sa dernière assemblée générale en mai 1854.

MESSIEURS,

« Si le Conseil auquel vous voulez bien remettre le soin des intérêts de notre Société littéraire et la direction de nos publications n'avait acquis des droits réels à votre confiance par une administration régulière de plus de vingt années, je pourrais éprouver quelque embarras en vous exprimant encore aujourd'hui ses regrets des retards apportés à la distribution d'ouvrages que vous devriez avoir reçus depuis plusieurs mois.

Il serait surabondant de vous rappeler ses efforts incessants pour obvier, autant que possible, à cette irrégularité. Vous en avez chaque mois des preuves nouvelles dans la lecture des procès-verbaux de nos séances, et vous devez être bien convaincus que les retards apportés à la mise au jour des deux volumes et de l'Annuaire de 1854, ne doivent être attribués ni à l'imprévoyance du Conseil ni à l'indifférence des membres chargés de donner leurs soins à ces ouvrages. Est-il, en effet, possible de supposer que des éditeurs dévoués à leurs travaux, comme ils l'ont prouvé, mettant quelque prix à attacher leur nom à des œuvres utiles et durables, n'aient pas le plus sincère désir de faire honneur à des engagements, qui ne sont pas moins respectables pour l'homme de lettres que la signature commerciale pour le négociant.

Si l'excellente édition d'*Orderic Vital*, désormais guide indispensable de l'histoire de Normandie au XII^e siècle, qui va enfin être terminée dans quelques semaines par M. L. Delisle, avec les conseils et

le concours de notre respectable et savant confrère M. Aug. Le Prévost, à qui la Société doit les quatre premiers volumes et dont M. L. Delisle aura si parfaitement complété l'œuvre; si, dis-je, cette édition a vu s'écouler plus de quinze ans depuis la publication du premier volume; si le piquant et intéressant *Journal de Barbier*, qui touche aussi à sa fin, n'est terminé qu'environ huit années après que le premier volume eut si vivement excité la curiosité publique, grâce au choix judicieux et à la saine critique qui a dirigé M. de La Villegille, c'est que les travaux des éditeurs, que la Société n'avait pas le droit de restreindre exclusivement à ces ouvrages, ont été dirigés avec cette conscience rigoureuse qui fait le mérite et la durée des bons livres.

On ne rencontre que trop de preuves des dangers d'une précipitation contraire dans plus d'une édition récente, faite, il est vrai, à bon marché, mais où l'on ne tient pas grand compte de la discussion des difficultés littéraires et historiques. Pour n'en citer qu'un exemple, je puis vous rappeler, messieurs, que si la Société de l'Histoire de France eût été définitivement mise à même de publier les *Mémoires inédits* du président Hénault, comme elle y fut invitée, il y a moins de deux ans, dans des conditions qui ne semblèrent pas acceptables, ce livre, qui a vu le jour depuis fort peu de temps, ne serait probablement pas encore dans la librairie. L'éditeur que la Société avait presque choisi et qui était disposé à accepter la responsabilité de cette publication, eût apporté à la rectification des noms altérés, à l'éclaircissement des faits obscurs, une attention scrupuleuse, par conséquent plus lente, une connaissance parfaite de la société du temps, connaissance qui aurait tourné au profit de l'ouvrage. Mais très-certainement celui-ci n'aurait pas éprouvé le blâme presque unanime de la critique littéraire.

Les deux derniers volumes d'*Orderic Vital* et de *Barbier* qui vous seront distribués prochainement vont donc compléter enfin ces deux ouvrages. Ils représentent, avec le premier volume des *Mémoires de Mathieu Molé* que vous avez reçu depuis plusieurs mois, la livraison de 1854. Afin qu'un semblable retard puisse être, autant que possible, évité cette année, le Conseil a fait mettre à la fois sous presse quatre volumes, c'est-à-dire un nombre plus considérable que celui qui est nécessaire pour répondre aux besoins de l'exercice courant.

Ces volumes sont :

Le deuxième des *Mémoires de Molé*, édités par M. Aimé Champollion, et dont le commissaire responsable est M. Ch. Lenormant;

Le premier des *Chroniques de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, dont l'éditeur est M. J. Quicherat et le commissaire responsable M. Bellaguet;

Les *Mémoires de Beauvais-Nangis*, édités par M. de Monmerqué et ayant pour commissaire responsable M. Taillandier ;

Les *Chroniques originales d'Anjou*, dont les deux éditeurs sont MM. P. Marchegay et Salmon, et le commissaire responsable M. L. Delisle.

Ces publications figuraient en projets depuis bien des années sur nos listes, et nous nous félicitons de les voir enfin passées à la vie active. L'impression de plusieurs de ces ouvrages est déjà fort avancée ; la copie manuscrite des deux premiers est presque entièrement déposée à l'imprimerie. Il ne manque plus pour compléter le troisième, trop peu étendu pour former à lui seul un volume, qu'un autre document original sur le choix duquel l'éditeur M. de Monmerqué avait eu quelque hésitation mais qui vient enfin d'être fixé par lui-même, avec l'approbation du Conseil. Ce sera, d'après un manuscrit inédit communiqué par M. Taillandier, le récit du procès intenté au marquis de La Boulaye à l'occasion d'un coup de pistolet tiré sur le frondeur Joly, en 1640. Les détails de ce petit événement, dont le cardinal de Retz et d'autres historiens du temps ont parlé, sont racontés ici par un membre très-ardent de la chambre des enquêtes, qui entremêle son récit de renseignements assez curieux sur quelques-uns des acteurs plus haut placés de cette petite guerre civile, ou plutôt de cette guerre d'amours-propres et d'ambitions personnelles. Cette narration complète ainsi les *Mémoires de Beauvais-Nangis* qui s'arrêtaient à peu près vers cette époque ; elle complète aussi les *Mémoires* du cardinal de Retz.

Une moitié seulement des textes originaux qui doivent former le recueil relatif à l'Anjou est prête et livrée à l'impression ; mais l'autre partie est aussi fort avancée. Elles comprennent toutes deux une quinzaine de chroniques locales, rédigées du x^e au xiii^e siècle ; la liste en a déjà été donnée plusieurs fois dans mes rapports précédents et dans le Bulletin. Ces chroniques et quelques autres textes originaux renferment tout ce que l'histoire nous a conservé de plus authentique et de plus précis sur les origines, les guerres et les relations politiques de cette illustre famille d'Anjou qui se trouve si intimement mêlée pendant le moyen âge à l'histoire générale de France et d'Angleterre.

L'appréciation si lumineuse et si élevée que vous venez d'entendre du caractère des *Mémoires de Mathieu Molé* me dispense de rien ajouter à leur sujet. Je me bornerai à vous signaler, messieurs, cette circonstance que dans la partie de l'ouvrage qui formera le second volume et dont l'impression marche rapidement, Molé intervient lui-même par son propre récit beaucoup plus fréquemment que dans la partie antérieure à l'année 1629, déjà publiée. Les annotations de Molé qui accompagnent les pièces originales, qu'on peut considérer comme les preuves de son récit, y sont plus nombreuses et plus développées. M. Aimé

Champollion a su rapprocher ainsi, avec persévérance et sagacité, les matériaux les plus authentiques de la vie politique de ce grand magistrat, disséminés dans de nombreux recueils de pièces manuscrites de la Bibliothèque impériale. Avec un respect moins religieux pour la stricte vérité, il n'eût pas été difficile d'introduire dans le récit, sous une forme plus narrative et plus dramatique, un certain nombre de ces pièces qui ont été publiées ici sous leur forme originale. C'est ce qu'on a fait tant de fois pour d'autres Mémoires qui jouissent d'une grande célébrité. Mais une telle altération de la forme, quoiqu'elle eût conservé fidèlement la vérité des faits, a paru indigne du caractère sérieux des travaux de la Société. Telle a été aussi l'opinion de M. le comte Molé, qui a donné son adhésion la plus complète à cette publication qu'on pourrait appeler le portefeuille de l'illustre garde des sceaux son aïeul, et comme celui-ci l'a écrit lui-même, « le journal raisonné des événements auxquels il prit part, et qui lui servira de Mémoires. »

Les *Chroniques de Thomas Basin*, évêque de Lisieux, sur les règnes de Charles VII et de Louis XI, longtemps attribuées à un prétendu Amelgard, ont été tant de fois signalées à votre attention depuis plus de dix ans que la publication en avait été décidée en principe, que vous apprendrez certainement, messieurs, avec plaisir, qu'elles ont enfin pris rang dans les travaux réels et actuels de la Société. Le désir de satisfaire au vœu exprimé par quelques membres avait porté d'abord le Conseil à adjoindre une traduction au texte latin original de ces chroniques; mais un plus sérieux examen de ce texte, qui est en général parfaitement clair et simple, et aussi le désir de diminuer de moitié les frais de l'édition, en se conformant au désir de l'éditeur, M. J. Quicherat, qui avait préparé son travail en dehors de toute vue de traduction, a déterminé le Conseil à revenir au projet primitif de publier le texte seul.

Parmi les autres publications que le Conseil tient en réserve pour faire suite à celles que je viens d'avoir l'honneur de vous rappeler, il en est une, les *Extraits des Chroniques Anglo-Françaises de Jean de Waurin*, autorisée aussi depuis quelques années, et que l'éditeur désigné, Mlle Dupont, est tout disposé à poursuivre assez activement pour que l'ouvrage puisse être mis sous presse l'an prochain.

Vous vous rappelez, messieurs, que ces chroniques, qui embrassent tout le xiv^e siècle et, avec de plus grands développements, la première moitié du xv^e, ne sont vraiment originales, ou tout au moins inédites, que pour certaines portions intercalées à de longs récits évidemment empruntés, quoique sous une forme légèrement altérée, à Froissart, de 1326 à 1399, à Monstrelet de 1399 à 1444, et à J. Duclercq de 1448 à 1467. Le récit de 1444 à 1448 et de 1468 à 1472 en constitue la partie la plus neuve et la plus importante. C'est le partage de ce qui diffère assez

essentiellement du texte de ces derniers chroniqueurs pour prendre un caractère original et de ce qui peut les compléter et les éclairer en réalité, que Mlle Dupont a pris le soin de faire. Nous ne pouvons douter qu'elle n'y ait réussi avec cette sûreté de critique et cette connaissance parfaite du xv^e siècle qui ont donné tant de prix à ses éditions de Pierre de Fenin et de Commynes.

J'avais fait allusion, dans mon rapport de l'an dernier, à l'occasion de cette même chronique de Jean de Waurin, aux fragments connus de celle de *Georges Chastelain*, dont la Société s'était préoccupée, il y a quelques années, sur la proposition et d'après les vues de feu M. Buchon. Des renseignements, transmis par M. Vallet de Viriville au Comité historique du ministère de l'instruction publique, semblaient annoncer la découverte à Florence d'une copie complète de cette chronique dont on ne connaissait encore que des fragments très-mutilés. Malheureusement, ainsi que j'en avais exprimé la crainte, cette curieuse révélation ne s'est point confirmée. Le fragment de Florence était connu; il avait été copié, et cette copie était dans les archives de notre Société. Mais cette communication a fourni à M. le général Renard et à M. Kervyn de Lettenhove, deux de nos collègues qui ont fait de l'histoire de la Belgique et du nord de la France l'objet spécial de leurs études, l'occasion de rappeler l'existence à Bruxelles de plusieurs fragments que n'avait point publiés M. Buchon, et qui l'avaient été plus récemment par M. le général Renard, ainsi que je l'avais rappelé dans un de mes précédents rapports. Le concours des lumières de ces deux savants est donc assuré à la Société, si le projet d'une édition de G. Chastelain semblait un jour plus positivement utile et praticable.

On ne peut mentionner quelques-uns des projets de publications dont s'est anciennement occupée la Société sans que le nom de *Froissart* ne se présente tout naturellement à votre souvenir, puisque ce fut surtout à son occasion que la Société de l'Histoire de France fut fondée. Tant de fois nous avons conçu et exprimé à cet égard des espérances qui ne se sont point réalisées, que j'aurais hésité à mentionner encore Froissart cette année, si le savant et consciencieux éditeur, M. Lacabane, qui en a fait le sujet de recherches si mûrement approfondies, ne m'eût exprimé le désir formel qu'il vous fût donné l'assurance qu'il s'occupe toujours de cette publication. Tout récemment encore, m'a-t-il assuré, il a terminé la collation du manuscrit d'Amiens, dont il avait dû la communication à l'obligeance de feu M. Rigollot.

En outre des anciens projets qui ont enfin reçu un commencement d'exécution et de ceux qui attendent leur tour, il en est plusieurs autres dont le Conseil administratif a dû s'occuper pour la première fois depuis votre dernière assemblée générale. Trois propositions ont été sou-

mises à son examen, après l'étude préalable que, suivant l'usage, le Comité de publication en a faite, savoir :

Premièrement, un recueil complet de tous les petits écrits, *Opera minora*, de Grégoire de Tours, autres que sa grande *Historia ecclesiastica Francorum*, déjà publiée par la Société. Cette collection complémentaire, dont le plan a été adopté par le Conseil, contiendra dans leur intégrité les textes des vies des saints, désignés sous les titres de *Gloria Martyrum*, *Gloria Confessorum*, *Vitæ Patrum*, le traité de *Virtutibus S. Martini*, les *Miracula S. Juliani*, en un mot tous les opuscules de Grégoire de Tours, recueillis et publiés par Dom Ruinart à la suite de l'*Historia Francorum*, et ceux que les découvertes de l'érudition moderne permettraient d'y ajouter. On n'y comprendrait pas toutefois l'*Epitome* de Frédégaire, dont le Conseil a déjà confié la publication séparée à l'un des premiers éditeurs de l'*Historia Francorum*, M. Taranne.

Ce recueil des *Opera minora* de Grégoire de Tours a semblé au Conseil pouvoir former quatre volumes, comme le texte de l'*Historia Francorum*, parce qu'il conviendrait de publier ces écrits complémentaires sur le même plan que le premier ouvrage, c'est-à-dire avec une traduction. Vainement a-t-on pu être porté à conclure que c'était doubler les dépenses, diminuer le nombre des publications, et affirmer que les besoins de l'étude ne réclamaient point une traduction. Le Conseil, tout en reconnaissant en partie la justesse de ces remarques, a jugé convenable de se conformer au plan suivi pour le premier ouvrage ; il a désigné M. Douët d'Arceq pour éditeur. Les renseignements géographiques, les traits de mœurs des Francs et des derniers Gallo-Romains, les usages et les traditions de l'Église pendant la période Mérovingienne, sont autant de sujets sur lesquels les petits écrits de Grégoire de Tours répandent des lumières dont on n'a pas encore assez tiré parti. La précieuse collection de Dom Bouquet et de ses savants continuateurs n'en contient que des extraits fort incomplets.

Une seconde publication proposée aussi au Conseil, mais qui a été provisoirement ajournée, est un *Choix de Lettres de rémission ou de grâce*, émanant de la couronne surtout pendant le xiv^e siècle. Le nombre de ces pièces, qui renferment une foule de traits de mœurs et même de renseignements historiques importants, est fort considérable. Cependant leur étude a été fort négligée jusqu'ici, quoique les Archives judiciaires et le Trésor des chartes en soient très-riches. On se bornerait d'abord aux lettres rédigées en français, ce qui permettrait de faire un premier choix auquel s'attacherait une autre sorte d'intérêt, comme monuments de la langue. Les lettres de rémission rédigées en latin sont encore plus nombreuses et plus anciennes ; on en pourrait publier un autre choix plus tard.

Le Conseil a eu aussi le regret d'être obligé, mais par des motifs différents, d'ajourner sa décision sur un troisième projet dont il reconnaissait cependant tout l'intérêt et la véritable importance. M. le comte de Montalembert avait appelé son attention sur la convenance qu'il y aurait de publier une édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, avec les notes, les rectifications et les commentaires historiques et biographiques, propres à augmenter la valeur de cet ouvrage capital, dont la fortune a été si diverse, et dont la popularité s'est toujours accrue depuis la publication des premiers fragments vers la fin du dernier siècle. Les éditions publiées jusqu'ici ne satisfont qu'imparfaitement la curiosité, tout en donnant la force de chose jugée à des opinions souvent très-controversables et assez légèrement énoncées par l'auteur, sans le contre-poids d'un examen critique et d'un commentaire historique. Ne pourrait-on pas, en un mot, ne devrait-on pas faire pour les *Mémoires de Saint-Simon*, ce que M. de Monmerqué a fait avec tant de savoir et de succès pour les *Lettres de Mme de Sévigné*?

Cette pensée de M. le comte de Montalembert a paru parfaitement juste au Conseil, et s'il n'a pas cru qu'elle fût susceptible d'être aussi promptement mise en pratique qu'on pourrait le désirer, c'est par des motifs tout à fait étrangers au caractère de l'ouvrage et au plan de l'édition proposée. Le manuscrit de ces *Mémoires*, par suite de circonstances que la Société n'est à même ni de juger, ni surtout de modifier, est devenu une propriété particulière, après avoir été pendant de longues années la propriété de l'Etat. Du dépôt des Archives étrangères où il avait été conservé pendant plus d'un demi-siècle, avec beaucoup d'autres documents, pièces justificatives, correspondances, etc., provenant de la même source, il est rentré, par une concession de Louis XVIII, dans la famille de l'auteur, et c'est avec le chef actuel de cette famille qu'ont dû traiter les libraires, qui, dans ces dernières années, ont publié de nouvelles éditions des *Mémoires*. Cette circonstance a paru, quant à présent du moins, assez grave au Conseil, pour qu'il crût prudent d'ajourner toute décision définitive à cet égard.

Il a dû aussi se préoccuper de la pensée qu'avec les ressources toujours assez limitées dont la Société dispose, malgré son état prospère, et qui ne lui permettent pas de mettre au jour plus de trois volumes chaque année, il y aurait peut-être quelque imprudence à entreprendre trois publications telles que *Froissart*, les *Lettres de Mme de Maintenon* dont il fut aussi beaucoup question l'an dernier, et les *Mémoires de Saint-Simon*; car ces trois ouvrages représenteraient seuls près de cinquante volumes, c'est-à-dire les souscriptions de plus de quinze années, sans tenir compte d'autres projets assez nombreux, déjà adoptés en principe, et dont plusieurs ont même eu un commencement d'exécution.

Si les ressources de la Société, si les encouragements qu'elle pourrait espérer lui permettaient d'accroître le nombre des volumes distribués pour chaque exercice, elle aborderait sans nul doute avec plus de hardiesse ces vastes entreprises dont le Conseil reconnaît toute l'importante.

Après vous avoir exposé, messieurs, l'état de vos travaux en voie d'exécution ou en projets, ainsi que les progrès qui se sont opérés depuis votre précédente assemblée générale, il me reste à remplir un devoir plus pénible que le Conseil m'a fait l'honneur de me confier. L'an dernier, à la même époque, dans cette même enceinte, une voix plus éloquente vous retraçait les souvenirs de la carrière littéraire de M. Guérard, que la Société venait de perdre, et qu'elle regrettera longtemps comme l'un de ses fondateurs, de ses membres les plus éminents et de ses conseillers les plus utiles.

Aujourd'hui nous avons une nouvelle perte à déplorer, perte aussi sensible peut-être, quoique à un point de vue différent. Si M. Duchesne, qui nous manque dans cette réunion, où nous étions habitués depuis près de vingt ans à le voir si constamment assidu, si activement préoccupé des progrès de notre institution, n'a point participé avec la même autorité que M. Guérard à la direction littéraire de nos travaux, il n'a peut-être pas rendu à la Société de moins grands services, non-seulement par l'exactitude de sa longue gestion financière, mais encore par des vues pratiques dont le mérite ne saurait être méconnu. En retraçant ici, messieurs, les principaux traits d'une longue carrière, dont les vingt dernières années ont été si pleines de pensées et d'actes utiles aux intérêts de cette Société, je crois payer, en notre nom à tous, une dette de reconnaissance à des services rendus avec tant de désintéressement, et je regrette de n'y être qu'incomplètement préparé.

M. Jean Duchesne était né à Versailles le 28 décembre 1779. Des traditions de famille semblaient indiquer pour sa carrière future deux voies pareillement honorables, les arts ou les sciences, l'architecture ou l'histoire naturelle.

Louis XIV avait créé pour son bisaïeul la charge de *Prévôt des bâtiments du Roi*; celles d'intendants, d'ordonnateurs, d'inspecteurs, n'avaient plus suffi aux nécessités d'administration et de surveillance qu'exigeaient les immenses travaux commandés, et pour la plupart si rapidement achevés par la volonté toute-puissante du grand monarque. C'était un office important, honorable, qui mettait ce fonctionnaire en rapport avec beaucoup d'artistes et le rendait leur intermédiaire auprès de la Cour.

Antoine Duchesne, fils du premier titulaire, et comme lui peintre et architecte, lui avait succédé dans les mêmes fonctions. C'était un esprit éclairé, ami des beaux-arts, et aussi des sciences naturelles; il avait rassemblé les matériaux d'une histoire de l'architecture conçue sur un plan très-vaste. Il s'était aussi beaucoup occupé des meilleurs moyens d'améliorer l'éducation par l'observation et l'étude des arts et des sciences, tradition qu'il transmit à son fils.

La correspondance du peintre Ch. Joseph Natoire, directeur de l'École des beaux-arts de Rome, depuis 1750 jusqu'en 1774, avec Ant. Duchesne, correspondance s'étendant de 1751 à 1761, qui avait été conservée par notre collègue, et qui a été publiée récemment dans les *Archives de l'art français* (a. 1852-1853), avec des notes de M. P. Mantz¹, montre toute l'importance des fonctions du Prévôt des bâtiments du Roi, et la valeur personnelle de celui qui en était alors chargé.

On voit Ant. Duchesne figurer sous ce titre dans l'*État de la France* pour 1749², entre l'inspecteur général des bâtiments et le directeur des marbres. Il se maintint dans ces fonctions jusqu'en 1793, deux ans avant sa mort³. Cette charge qui eut plus d'un siècle de durée sous Louis XIV et sous Louis XV, ne fut remplie que par le bisaïeul et l'aïeul de M. Jean Duchesne.

La Révolution, en renouvelant la face du pays, emporta cette charge avec toute l'organisation de la Maison du roi, et ferma cette carrière au fils⁴ d'Antoine Duchesne et à son petit-fils, celui dont nous regrettons la perte, alors à peine âgé de quinze ans. Mais depuis longtemps déjà son père, Nicolas Duchesne, s'était acquis une réputation presque européenne dans une carrière différente. L'étude des sciences naturelles, et particulièrement de la botanique et de l'horticulture, le mettait à même d'inspirer à ses enfants des goûts et de leur donner des éléments d'instruction, qui, sans les nécessités du temps, auraient pu décider de l'avenir du jeune Jean Duchesne, notre ancien collègue.

Quoique bien connu et fort estimé des naturalistes, Nicolas Duchesne n'a cependant pas laissé un nom comparable à ceux des hommes émi-

1. Les *Archives de l'art français, Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France*, sous la direction de M. Ph. de Chennevières, sont éditées et publiées, depuis 1854, par M. Dumoulin, libraire. Ce recueil contient un grand nombre de documents originaux intéressants.

2. T. I, p. 398.

3. Antoine Duchesne, né à Paris en 1708, mort en 1795. L'un des recueils de dessins manuscrits de Nic. Duchesne, le naturaliste, son fils, que possède la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, porte pour armoiries un chêne, autour duquel grimpe un lierre; on y lit: Cabinet d'Antoine Duchesne.

4. Antoine-Nicolas Duchesne, né à Versailles en 1747, mort à Paris en 1827.

nents dont il recevait les témoignages les plus honorables d'estime, et qui l'ont fréquemment cité dans leurs ouvrages. Il était en effet en relations fréquentes avec Bernard et Ant. Laurent de Jussieu, avec Linné, Haller, Duhamel, Adanson, Malesherbes, avec Buffon lui-même. Aussi laborieux que modeste, il observait, il décrivait, il mûrissait ses observations, il les éclairait par des dessins nombreux et pleins de vérité.

La place qu'occupait son père dans la Maison du roi, place à laquelle il fut lui-même adjoint plus tard, peu de temps avant la destruction de cette charge, lui permit de cultiver ses goûts pour la botanique. Il avait pu ainsi faire des expériences sur la naturalisation de plusieurs espèces de plantes utiles et aussi sur la physiologie végétale, branche de la botanique alors peu étudiée, avec son compatriote et son ami Richard, dans les jardins de Trianon, sur lesquels son père exerçait une inspection administrative. Ces jardins étaient, à cette même époque, le théâtre fréquent des visites et des travaux de Bernard de Jussieu, et, un peu plus tard, d'Ant. Laurent, son neveu, l'illustre auteur du *Genera plantarum*, dont N. Duchesne suivait assidûment les leçons et les herborisations. Il assistait au classement des plantes de ce jardin de Trianon, où fut appliquée pour la première fois par Bernard de Jussieu lui-même, en 1759, cette ingénieuse Méthode naturelle qui a fait la gloire de cette famille et qui fera toujours la gloire de la France.

Nicolas Duchesne était à peine âgé de dix-sept ans lorsqu'il publia, sous les auspices et avec les conseils de Bernard de Jussieu, un *Manuel de botanique* contenant les caractères et les propriétés des plantes des environs de Paris, avec des noms vulgaires plus propres à les faire mieux reconnaître (1 vol. in-12, 1764). Deux ans après, en 1766, il mit au jour une *Histoire naturelle des Fraisiers*, résultat de recherches, d'expériences, de fécondations artificielles, aidées encore par des correspondances fort étendues. Cet ouvrage était déjà si complet, que, vieux de près d'un siècle, il est encore aujourd'hui le plus estimé. Les dessins originaux de la main de N. Duchesne, au nombre de 100 environ, exécutés de 1765 à 1775, et qui devaient en faire l'ornement, ne furent publiés qu'en partie par Lamarck, dans la section de botanique de l'Encyclopédie méthodique.

Il en fut de même d'un autre recueil de dessins en couleurs, beaucoup plus important et plus considérable, qui avait pour objet de figurer au nombre de plus de 200, toutes les variétés de la nombreuse famille des Courges alors connues, ainsi que les variétés provenant des propres expériences de l'auteur. Il n'a été aussi publié que d'imparfaites réductions de ces dessins dans le même ouvrage et une description en un volume in-12, intitulé : *Essai sur l'histoire naturelle des Courges*. Ces deux

recueils manuscrits présentés l'un et l'autre à l'Académie des sciences, ceux des Fraisières en 1768, les autres un peu plus tard, font aujourd'hui partie des riches collections de dessins originaux que possède la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle. Combien de fois n'en ai-je pas admiré et vu admirer et louer la fidélité et le mérite ?

On doit aussi rappeler, à l'honneur du père de M. J. Duchesne, que c'est à deux de ses écrits, *Considérations sur la formation des jardins et sur le jardinage* (1775, 1779), publiés après un voyage d'étude en Angleterre, que Delille emprunta le fond du sujet de son poème des Jardins et les règles qu'il y a si élégamment appliquées.

Unissant toujours des vues pratiques aux expériences et aux théories de l'observateur, N. Duchesne, le naturaliste, a laissé son nom attaché à plusieurs autres idées utiles dont les résultats ne lui font pas moins d'honneur. Il publia, des premiers, le plan d'un Musée industriel, tel qu'il a été réalisé plus tard au Conservatoire des arts et métiers. Il indiqua les recherches d'histoire naturelle les plus convenables à faire dans certaines localités et en particulier aux environs de Versailles. Le premier peut-être, il essaya de remplacer les informes petits almanachs qui, depuis des siècles, répandent dans les campagnes tant de vieilles et dangereuses erreurs, par une sorte de Calendrier ou d'Almanach horticole et agricole, dans lequel tout fût vrai et pratique, et où l'on ne trouvât que des notions utiles et exactes. Depuis 1770 jusqu'en 1784, il publia ces petits volumes à 6 sous, sous le titre du *Jardinier prévoyant*. Ce fut le point de départ du *Bon Jardinier*, qui ne s'est point interrompu depuis, sans avoir la même popularité.

Un second sujet qui fixa aussi dès l'année 1784, et plus vivement qu'aucun autre, l'attention de M. N. Duchesne père, avait été la rédaction d'un grand ouvrage destiné à enseigner à l'enfance en l'amusant, non moins par des dessins variés et fidèles que par des descriptions claires et concises, les éléments de l'histoire naturelle, des arts, de l'industrie, de la géographie. Il y ajoutait le conseil de promenades, destinées à l'observation des phénomènes naturels et de visites à des établissements d'industrie, suivies d'un résumé écrit des observations recueillies. C'était le développement d'un plan d'éducation dont son père avait fait avec lui-même une si profitable expérience. L'ouvrage rédigé dans ce but, et qui a eu depuis de très-nombreuses imitations, était intitulé le *Portefeuille de l'Enfance*; il ne comprenait pas moins de deux cents gravures variées, dont N. Duchesne avait composé presque tous les dessins.

C'est encore au père de notre collègue que fut due en très-grande partie la création de la Société d'Agriculture de Versailles dont les travaux n'ont point été interrompus depuis plus de cinquante ans et que N. Duchesne enrichit de nombreuses observations, après en avoir été

secrétaire pendant plusieurs années. Il rédigeait en même temps (de 1802 à 1822) l'Annuaire du département de Seine-et-Oise, et publiait un Guide ou *Cicerone de Versailles* qui, depuis 1805, a eu de nombreuses éditions.

Quand la Révolution éclata, N. Duchesne ne tarda pas à trouver dans les sciences naturelles un abri contre la tempête; il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'École centrale de Versailles, puis au Prytanée de Saint-Cyr, et plus tard censeur au lycée de la même ville.

C'est avec le souvenir de ces traditions et sous ces influences que M. J. Duchesne fils se trouvait au moment de choisir une carrière, vers la fin de 1794 ou en 1795, alors que son père, ayant perdu à la fois la survivance de la charge de prévôt des bâtiments du Roi, et la possibilité de continuer à Trianon ses études favorites, avait été, par suite du remboursement de sommes assez fortes en assignats, et par la perte plus forte du patrimoine paternel, momentanément obligé de quitter Versailles pour trouver à Paris des ressources nécessaires à l'éducation de cinq enfants. Il ne s'agissait plus d'obtenir par d'ingénieux essais des variétés nouvelles de Fraisiers ou de Courges, c'était aux nécessités de chaque jour qu'il fallait pourvoir par le travail. Fourcroy, alors tout-puissant et qui avait reconnu le mérite de plusieurs des écrits de Nicolas Duchesne, surtout de son plan d'éducation pratique, auquel il avait lui-même décerné un prix, lui fit obtenir la chaire de professeur d'histoire naturelle de l'École centrale de Versailles.

Quant au fils aîné de la famille, après avoir cherché pendant près d'une année, dans les cours du Lycée des arts, un complément à l'éducation particulière qu'il avait puisée jusqu'alors dans la maison et dans l'expérience paternelles, mais dont les troubles de la Révolution avaient interrompu les développements, après avoir essayé quelques études préparatoires pour l'École polytechnique qui venait d'être organisée, il dut à un ancien ami de son aïeul et de son père un petit emploi d'abord fort modeste, qui fixa sa carrière future et décida de toute sa vie.

Il ne trouvait pas dans l'étude de l'histoire naturelle spéculative une perspective d'avenir, et surtout une ressource dans les nécessités présentes. Si, quelques années plus tard, vers 1799, il témoigna le désir de faire partie de l'expédition du capitaine Baudin aux terres Australes, expédition dont les résultats furent si profitables aux collections du Muséum d'histoire naturelle, c'était une sorte d'écho des souvenirs encore récents de son enfance; mais sa famille elle-même s'opposa à ce voyage.

Par une étrange coïncidence, les premières vues de la carrière du savant confrère que la Société a perdu l'an dernier, furent signalées, près de vingt ans plus tard, par une semblable intention. M. Guérard, qui

avait eu, comme M. J. Duchesne, la pensée de se destiner à l'École polytechnique, voulait aussi, vers 1818, être élève du Muséum d'histoire naturelle, en vue d'entreprendre quelque voyage lointain d'explorations scientifiques. Ainsi qu'il en arriva pour M. J. Duchesne, ce projet n'eut pas de suites, et tous deux devaient un jour, suivant une route différente, se trouver réunis, pour représenter au même titre dans l'administration de la Bibliothèque impériale, deux branches des connaissances encyclopédiques, dont on y conserve les trésors.

Les premiers pas dans la nouvelle carrière qui fixa la destinée de M. J. Duchesne furent aidés par l'un des principaux administrateurs de la Bibliothèque du Roi, Hugues-Adrien Joly, qui pendant près de quarante ans (de 1752 à 1792) y exerça les fonctions de *Garde des Planches gravées et Estampes*, au grand profit des jeunes artistes dont il aimait à reconnaître le mérite, à encourager les efforts naissants, et dont il était le guide et l'appui. La place du grand-père de M. J. Duchesne dans l'administration des bâtimens de la couronne avait établi entre eux de fréquentes relations.

M. Joly fils avait été adjoint à son père peu de temps avant la Révolution. Après avoir perdu leurs places en 1792, ils ne tardèrent pas à être rappelés l'un et l'autre ; mais le fils seul reprit en 1795 des fonctions que les infirmités du père lui rendaient impossibles¹. Ce fut sous leur double patronage que M. Jean Duchesne fut admis, en 1795, à l'âge de quinze ans et demi, comme dernier employé dans le Cabinet des Estampes, où il devait, à son tour, vivre plus d'un demi-siècle, se créer comme une patrie nouvelle et occuper successivement tous les degrés hiérarchiques depuis le plus modeste jusqu'à celui de Conservateur en chef, qu'il remplissait encore, il y a peu de semaines, quand nous l'avons perdu.

Ici, messieurs, j'aborde la partie la plus difficile du devoir dont le Conseil de la Société m'a confié l'accomplissement. Étranger par mes études habituelles à l'appréciation si délicate des parties technique et artistique des riches collections au milieu desquelles M. J. Duchesne a passé sa vie, et qui ont été le sujet de ses études de tous les jours et de ses principaux écrits, je dois me borner à une analyse nécessairement très-superficielle, mais qui sera du moins impartiale. Étranger à l'administration dont M. J. Duchesne faisait partie, je n'ai ni le droit ni la pensée, en présence de plusieurs de ses honorables collègues, d'apprécier les travaux et les services éminents qu'ils ont été bien mieux à portée que moi de juger à leur véritable valeur. Je ne pourrai parler que du dévouement

1. Hugues-Adrien Joly, né à Paris en 1718, mort en l'an VIII. — Jacques-Adrien, son fils, né en 1755, mort en 1829.

éclairé et de la bienveillance extrême dont eurent toujours à se louer les artistes et tous ceux qui fréquentaient le département des Estampes¹.

L'origine du Cabinet des Estampes remonte à Colbert, comme celle de tant d'autres établissements utiles aux arts, aux sciences et à l'industrie. En 1667, ce grand ministre avait fait acheter par Louis XIV, si disposé à adopter toutes les mesures propres à contribuer à l'illustration du pays, une collection de 125 000 estampes qu'avait formée l'abbé de Marolles pendant de longues années de recherches et de sacrifices.

Ce premier fonds s'était enrichi successivement, pendant le xviii^e siècle, de plusieurs autres collections non moins remarquables, soit par leur spécialité, soit par leur nombre. On cite parmi les plus importantes, celles de Gaignières en 1711, de l'abbé Clément en 1712, du marquis de Beringhen en 1731, du maréchal d'Uxelles achetée déjà par le fermier général Lallemant de Betz en 1753, de Fevret de Fontette en 1770, de Begon en 1776, de Mariette vers la même époque. L'ensemble de ces collections, dont plusieurs, surtout celles de Gaignières et de Fontette, ne sont pas moins utiles à l'étude de l'histoire, de la topographie, des antiquités nationales qu'à l'histoire des arts, et quelques autres, moins considérables, avaient quadruplé celle de l'abbé de Marolles. On y avait aussi ajouté les cuivres ou planches gravées de plusieurs grands recueils d'estampes exécutées sous Louis XIV et sous Louis XV. Ce ne fut qu'à partir de 1730 que ces riches collections formèrent dans la Bibliothèque du Roi un département distinct, confié à un Conservateur, ou, suivant l'expression alors consacrée, à un Garde particulier.

En 1793, lorsque M. J. Duchesne entra à la Bibliothèque sous M. Joly fils, la collection se composait d'environ 3000 volumes ou portefeuilles, comprenant près de 400 000 estampes. Un dénombrement fait en 1840 présente un chiffre de plus de 900 000 pièces; ce nombre dépassait en 1847, 13 000 000, classées dans près de 10 700 volumes ou portefeuilles; l'acquisition de la collection de portraits de M. de Bure en 1854 est encore venue l'enrichir de près de 60 000.

C'est dans l'étude, la distribution, l'enregistrement, de cet immense assemblage de tous les efforts de la pensée et du génie, exprimés par

1. La 4^e édition de l'ouvrage de M. J. Duchesne sur les Estampes exposées à la Bibliothèque impériale, ouvrage dont il avait commencé lui-même l'impression, et que sa famille doit publier prochainement, contiendra une notice biographique rédigée par l'un de ses savants collègues, M. P. Paris. Les longs services rendus par M. J. Duchesne à la Bibliothèque y sont dignement appréciés.

le dessin, c'est dans ce musée, le plus riche du monde entier, que s'est entièrement passée la vie de M. J. Duchesne.

Quoiqu'il n'ait été que depuis 1839 Conservateur en chef de cette partie de la Bibliothèque, sa participation directe et presque immédiate aux travaux de classement, sous les deux respectables Conservateurs, M. Joly d'abord, et depuis 1829 M. Thévenin, auxquels il fut subordonné jusqu'à cette époque, comme premier employé, puis comme Conservateur-adjoint, en 1832, n'en est pas moins connue de tous ses collègues et des nombreux artistes qui ont eu recours à ses lumières et à son obligeance. Elle était tacitement acceptée des Conservateurs eux-mêmes, heureux de trouver dans l'activité, le zèle et les habitudes de M. J. Duchesne une aide aussi précieuse pour eux, et non moins utile au public.

Ses efforts se sont surtout manifestés par la disposition méthodique des collections qu'il a complétées, en portant au double les divisions principales que M. Joly père avait établies en 1783, d'après le plan suivant lequel avait été rangé, dès 1771, le riche Cabinet de Dresde par M. de Heineken, plan que celui-ci a exposé dans son *Idée générale d'une collection complète d'Estampes*.

Ces divisions, qui étaient d'abord au nombre de 12, furent portées à 24 par M. J. Duchesne, et subdivisées elles-mêmes en 122 classes. Les divisions principales étaient et sont encore aujourd'hui :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| A. Galeries, Cabinets, Collections. — | M. Encyclopédies. |
| <i>Singularités de l'art.</i> | N. Portraits. |
| B. Écoles d'Italie et du Midi. | O. Costumes. |
| C. Écoles Germaniques. | P. Prolégomènes historiques. |
| D. Écoles Françaises. | Q. Histoire. |
| E. Graveurs. | R. Hiéroglyphes. |
| F. Sculpture. | S. Mythologie. |
| G. Antiquités. | T. Fictions, Théâtre, Allégories, |
| H. Architecture. | Caricatures. |
| I. Sciences physico-mathématiques. | U. Voyages. |
| J. Histoire naturelle. | V. Topographie. |
| K. Arts académiques. | Y. Bibliographie. |
| L. Arts et métiers. | |

La *Géographie*, qui était classée sous la lettre X, a formé depuis, grâce à la persévérance, à la science et au dévouement infatigable de M. Jomard, un département spécial, qui s'accroît chaque jour et occupe l'ancien local du département des Estampes, transportées depuis moins d'un an dans une galerie du palais Mazarin, nouvellement restaurée.

Il serait injuste de ne point rappeler les secours utiles que M. J. Duchesne a trouvés pour les classements et la rédaction des catalogues et inventaires, dans la participation modeste de M. Duchesne-Tauzin, son frère, attaché comme employé au même département depuis 1807, et qui, depuis 1839, y remplit les fonctions de Conservateur-adjoint.

La date de la première base de cet arrangement méthodique peut en faire trouver surannées quelques-unes des divisions. Mais ne serait-ce pas une opération bien délicate que le changement de classification de plus d'un million de dessins, qu'il est aujourd'hui si facile de consulter, à l'aide d'une méthode sanctionnée par un demi-siècle d'usage ?

Une innovation fort utile, qui paraît entièrement due à l'initiative de M. J. Duchesne autorisé par le Conservateur en chef, M. Joly, fut celle de l'exposition d'un choix des gravures les plus précieuses pour l'histoire de l'art et des plus célèbres par leur rareté ou leur perfection. Commencée en 1807, cette exposition permanente se composait d'abord de 40 estampes seulement, puis de 160 en 1817, de 200 environ en 1823, de 365 en 1837, et enfin aujourd'hui de plus de 400.

C'est de cette collection que M. J. Duchesne a publié le catalogue méthodique sous le titre de *Notice des Estampes exposées à la Bibliothèque du Roi, formant un aperçu historique des produits de la Gravure*. Trois éditions de cet utile et intéressant ouvrage ont paru en 1819, en 1823, en 1837 et en 1844¹. Une nouvelle édition, à laquelle M. Duchesne travaillait encore dans les derniers mois de sa vie, doit être publiée prochainement par les soins de sa famille.

Cet ouvrage peut servir de base à l'histoire de la Gravure, depuis son origine jusqu'à nos jours. Les gravures y sont décrites suivant l'ordre chronologique, depuis la célèbre gravure sur bois, datée de 1429, et représentant saint Christophe portant l'Enfant Jésus sur ses épaules, jusqu'aux œuvres les plus renommées des graveurs modernes.

Plusieurs missions confiées à M. J. Duchesne ont eu pour résultat d'augmenter les richesses de la collection et de lui fournir, par une étude comparative, les moyens d'en perfectionner les classements, ou d'accroître ses connaissances et l'expérience qui en rendaient l'usage plus profitable au public.

Peu de mois après son entrée à la Bibliothèque, il fut chargé par son protecteur, M. Joly, si ce n'est de faire dans les palais royaux de Versailles et de Trianon, le premier choix, du moins de présider à l'exécution du triage qui attribua, en 1796, au Cabinet des Estampes une partie des pièces les plus précieux des collections particulières du roi.

1. L'édition de 1837 paraît n'être qu'une reproduction de la précédente, et celle de 1844 est indiquée comme 3^e édition.

En 1812, il fut envoyé en Hollande pour faire dans la collection royale de la Haye, un choix des pièces principales qui manquaient au Cabinet des Estampes. Mais, en 1813, tout fut restitué à la Hollande, ainsi que cela eut lieu pour la plus grande partie des précieux objets d'art, de science et de littérature transportés de tant de points de l'Europe dans la capitale de l'Empire.

En 1824 M. J. Duchesne, chargé d'une nouvelle mission par le ministre de l'Intérieur, visita les collections les plus célèbres d'estampes formées en Angleterre, et en 1834 les musées d'Allemagne et de Hollande. Il publia, à son retour la même année, sous le titre de *Voyage d'un iconophile*, les résultats de ces différentes explorations. Dès 1824, il avait inséré dans le *Moniteur* du 3 juin un compte rendu de sa première mission. On trouve dans le volume publié par M. J. Duchesne en 1834 des indications et des comparaisons précieuses entre les principales richesses des musées étrangers et celles du Cabinet français.

C'est dans la préface de cet ouvrage (p. vi) qu'on trouve le passage suivant, où M. J. Duchesne parle de ses longues études avec autant de réserve que de modestie, quoiqu'il eût des opinions en général très-arrêtées, particulièrement sur les questions d'art qui faisaient le sujet de ses études de chaque jour. « Si, dit-il, de nombreuses recherches m'ont mis dans le cas de découvrir des objets ignorés jusqu'alors, elles m'ont aussi convaincu que Mariette, Heineken et Bartsch sont les seuls professeurs que nous ayons dans cette matière. La juste réputation dont ils jouissent, la haute estime que je leur porte, me font voir en même temps à quelle distance je me trouve de chacun d'eux. »

Il n'était pas possible cependant que M. J. Duchesne passât sa vie au milieu des œuvres les plus précieuses des graveurs de tous les pays et de tous les temps, sans qu'il conçût la pensée d'en rechercher les origines et d'en retracer les vicissitudes, plus complètement encore qu'il ne l'avait fait dans sa *Notice* sommaire des estampes exposées. Aussi, dans plusieurs de ses écrits, en a-t-il indiqué le projet assez nettement arrêté.

C'est sans nul doute dans cette intention qu'il entreprit trois travaux, fort différents en apparence, mais qui tous trois tendent vers le même but, l'histoire des origines de la Gravure. Ces trois sujets de recherches furent : 1° l'*Essai sur les Nielles*, 2° l'histoire de l'origine des *Cartes à jouer* et 3° le catalogue raisonné de l'Œuvre d'un graveur allemand anonyme, fort connu des amateurs sous le nom de *Maître de 1466*.

Dans le premier de ces ouvrages, le seul qui ait été complètement publié, qui le fut dès 1826 et pour lequel l'auteur a recueilli depuis de nombreuses observations supplémentaires, M. J. Duchesne a traité à fond une des questions les plus curieuses et les plus importantes des origines de la Gravure en creux sur métaux. Vous savez, messieurs, que

sous le nom de *Nielles*, créé par M. J. Duchesne pour représenter le terme de *Nigellum* des textes du moyen âge, et celui de *Niello*, *Nielli* des Italiens, on désigne des plaques de métal, le plus ordinairement d'argent, et de petite dimension, ayant servi en général d'ornements du culte religieux ou de la vie privée, sur lesquelles des dessins tracés en creux ont été remplis par une composition métallique aussi, mais de couleur noire et qui forme par le contraste une sorte d'émail connu sous le nom d'émail de niellure. On désigne sous le même nom les estampes imprimées sur ces mêmes planches gravées pour recevoir le *Nigellum*, avant que cette composition en eût rempli les creux. Ce sont ces deux sortes de Nielles, mais principalement la dernière, c'est-à-dire ces estampes antiques, premiers essais de l'art de tirer des épreuves d'une planche gravée, que M. J. Duchesne a surtout eu pour but de décrire dans son livre.

Le procédé de l'émail de Niellure a traversé le moyen âge, pendant lequel il fut très-pratiqué, et paraît remonter au moins jusqu'à l'époque romaine. Mais ce n'est qu'au milieu du xv^e siècle que l'on peut reporter avec certitude la reproduction par empreinte sur papier ou sur soufre de ces ciselures sur métal, dont les dessins sont, généralement, de la plus élégante, de la plus délicate exécution. La plus ancienne de ces épreuves connue, avec date certaine, représente une Assomption de la Vierge; elle est la reproduction d'une Paix en argent, gravée en 1452 par un orfèvre sculpteur, de Florence, nommé Maso, ou Thomaso Finiguerra, qui doit surtout à cette circonstance une grande célébrité dans l'histoire de la Gravure, et qui est considéré comme l'inventeur de l'art d'imprimer des estampes en creux sur métal. Cette première épreuve est conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale. Signalée pour la première fois par l'abbé Zani, elle a servi de point de départ à M. J. Duchesne pour rassembler toutes les indications que ses voyages et ses études lui ont fait connaître. Dans son *Essai sur les Nielles, gravures des orfèvres florentins du xv^e siècle* (Paris, 1826, 1 vol. in-8°), M. J. Duchesne a réuni ainsi les noms de dix maîtres ou orfèvres-nielleurs, tous Italiens. Il a décrit environ 450 de ces plaques et de ces épreuves, dont on connaissait alors 165 plaques originales en argent; 7 seulement dont on connaissait à la fois les épreuves et les plaques, et le plus grand nombre dont il n'existait que des épreuves, soit en soufre soit sur papier. La Bibliothèque impériale, pour sa part, possède une centaine de celles-ci.

Cette partie des recherches de M. J. Duchesne a obtenu l'approbation générale des artistes; c'est l'ouvrage le plus important qu'il ait laissé. Quelques objections ont été faites, il est vrai, dans ces derniers temps, surtout par M. le comte L. de Laborde, contre l'opinion qui hor-

nerait exclusivement à ces plaques métalliques, dessinées pour la Niellure, l'origine de la Gravure en creux sur métal. Mais on n'en reconnaît pas moins le mérite du travail de M. J. Duchesne, même à côté d'autres ouvrages spéciaux sur le même sujet, tels que celui de M. le comte Cicognara, publié à Venise peu de temps après.

La seconde série de recherches tendant à éclairer l'origine de la Gravure, sur lesquelles M. J. Duchesne a aussi porté son attention, est la question des *Cartes à jouer*. Quelque futile qu'elle semble en apparence, elle se lie très-intimement aux considérations les plus générales de l'histoire de cet art. C'est, en effet, à la première moitié du xv^e siècle que, jusqu'ici, paraît se rapporter, non l'origine même des Cartes, qui est très-probablement plus ancienne, et qui n'est point encore bien précisément reconnue malgré les savantes recherches de Bullet, de l'abbé Rive, de Bartsch, de Singer, de M. Peignot, de M. Leber, de M. P. Lacroix, de M. J. Duchesne lui-même et de plusieurs autres, mais la gravure et l'impression, avec date certaine (1423), des plus anciennes Cartes à jouer.

M. J. Duchesne a publié deux mémoires sur ce sujet, l'un en 1837, dans le premier volume de l'*Annuaire historique de la Société de l'Histoire de France* (p 172 à 213), l'autre en 1844, dans la collection de la *Société des Bibliophiles français*. Ce magnifique volume in-folio, accompagné de 100 planches coloriées, contient la représentation de tous les principaux types de Cartes à jouer conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque impériale, depuis le jeu peint en manuscrit par Jacques Gringonneur, de 1390 à 1393, pour l'amusement du roi Charles VI, jusqu'aux Cartes imprimées en 1793 avec des costumes et des noms républicains.

Le texte explicatif donné par M. J. Duchesne ne fut imprimé que par extraits, et son nom n'y figure que dans la préface¹.

Un troisième objet, se rattachant toujours, dans l'esprit de M. J. Duchesne, à une histoire générale des origines de la Gravure, était un choix des œuvres des plus anciens graveurs connus. Il en est un surtout qui l'avait beaucoup occupé, celui que les artistes et les amateurs désignent sous le nom de *Maître de 1466*, et qui s'est distingué autant par la bizarrerie que par la perfection et la finesse de ses dessins.

Dès 1837, à la fin de l'avertissement de la troisième édition de sa *Notice des Estampes exposées à la Bibliothèque du Roi*, M. J. Duchesne annonçait qu'il ne tarderait pas à donner le catalogue raisonné de

1. Ce volume est intitulé : *Jeux de Cartes Tarots et de Cartes numériques du xiv^e au xviii^e siècle, représentés en cent planches, d'après les originaux, avec un précis historique et explicatif, publiés par la Société des Bibliophiles français*. Paris, 1844, in-fol.

toutes les estampes du Maître de 1466, avec la description complète de son Alphabet grotesque. Cet ouvrage était alors commencé depuis longtemps, et la publication n'en avait été retardée que par l'espoir de le rendre plus complet et plus intéressant. « Nos longues recherches, disait-il, nous ayant permis d'atteindre le but vers lequel nous tendions, nous publierons notre travail sous peu de mois. » M. J. Duchesne a, en effet, laissé un texte manuscrit fort étendu, dont il devait commencer l'impression dans le courant de l'année dernière.

Ces trois séries de recherches, l'histoire des Nielles, ou de la Gravure sur métaux; l'histoire des Cartes à jouer, ou de quelques-uns des plus anciens produits de la Gravure sur bois, et la description des Oeuvres de plusieurs des plus célèbres graveurs du xv^e siècle, paraissent donc, je le répète, s'être rattachées dans l'esprit de M. J. Duchesne à un plan général d'études sur l'histoire de la Gravure. C'était dans ce but qu'il avait aussi préparé le catalogue de l'œuvre de Rembrandt, qui est resté pareillement inédit et qui devait compléter l'ouvrage de Bartsch.

Un travail non moins considérable, mais qui s'écartait davantage de ce plan, ne manque pas d'importance et de nouveauté; c'était une histoire des Châsses et Reliquaires. M. J. Duchesne avait rassemblé un grand nombre de dessins, avait rédigé beaucoup de descriptions et recueilli de nombreux documents sur l'origine, les formes variées et les spécimens les plus connus des châsses ou reliquaires, conservés dans les trésors des églises et dans les musées. En décembre 1837, M. J. Duchesne lut à une des séances de la Société de l'Histoire de France une notice sur une gravure contemporaine de la procession de la chasse de Sainte-Geneviève à Paris, en 1723. Cette estampe, que possède la Bibliothèque impériale, paraît avoir été l'un des points de départ des recherches de M. J. Duchesne sur ce sujet.

Outre ces recherches, dans lesquelles on peut reconnaître à bon droit des vues plus originales et plus vraiment propres à M. J. Duchesne, il est aussi nécessaire de mentionner plusieurs grandes publications qu'il a dirigées, ou auxquelles il a pris une certaine part. La plus importante est le *Musée de peinture et de sculpture*, recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe, dessiné et gravé à l'eau-forte par M. Reveil. M. J. Duchesne a donné dans cet ouvrage, publié de 1828 à 1834, en 16 volumes petit in-8°, le texte explicatif, souvent assez détaillé, d'environ 900 gravures. Il y a joint d'excellentes tables, par maîtres, par écoles, par ordre chronologique, par pays, villes et collections. Tous les musées de l'Europe furent mis à contribution pour ce recueil, qui, par la perfection générale des dessins au trait, peut remplacer plusieurs autres ouvrages moins complets quoique plus volumineux.

M. J. Duchesne a aussi participé à la rédaction du texte de deux autres grands recueils de ce genre ; une nouvelle édition du *Musée français* de Robillard-Peronville, publiée de 1829 à 1831, en 4 volumes in-folio. Mais la part de M. J. Duchesne dans cette publication n'est pas très-certaine ; elle n'est surtout pas comparable à celle qu'il a prise à l'ouvrage précédent. Le texte original de MM. Croze-Magnan, Visconti et Emeric David, qui accompagnait la première édition, publiée de 1803 à 1811, fut plutôt abrégé que remplacé par M. J. Duchesne.

M. J. Duchesne a pareillement rédigé le texte d'un recueil intitulé : *Museum, ou Collection de tableaux de toutes les écoles*. 1 vol. in-4°.

Il a aussi donné ses soins et joint un texte explicatif à un recueil de gravures des tableaux, statues et bas-reliefs, désignés pour le concours décennal, en 1810. Cet ouvrage, composé de 30 planches in-folio, est intitulé : *Chefs-d'œuvre de l'École française sous l'Empire de Napoléon*.

Un recueil de vues lithographiées, intitulé : *Paris ancien et moderne*, est aussi accompagné d'un texte explicatif attribué à M. J. Duchesne.

M. J. Duchesne fut un des éditeurs et des collaborateurs les plus actifs, avec MM. Bérard, Trémisot et H. de Châteaugiron, de *l'Isographie des hommes célèbres*, qui parut chez Al. Mesnier, de 1828 à 1830, en 2 vol. in-4°. Cette collection de *fac-simile* de lettres autographes et de signatures, qui en contient environ 650, est considérée comme le meilleur recueil qui ait été publié en ce genre, et comme le plus remarquable par le choix, l'authenticité, et souvent par l'intérêt qu'offre la lecture d'un grand nombre de ces lettres. On y trouve, en effet, représentés les noms les plus illustres dans chaque spécialité. Chaque lettre n'est accompagnée que d'un sommaire très-bref placé en tête, et indiquant le nom, le lieu et la date de la naissance, le lieu et la date de la mort du personnage. On y fait toujours connaître les collections où chaque pièce était conservée. Les auteurs de cet ouvrage ont mis à contribution non-seulement la Bibliothèque impériale, les Archives de l'Empire, les Bibliothèques publiques de Prague, de Dresde, de Berlin, de Vienne, et plusieurs bibliothèques de villes de France, Strasbourg, Montpellier, etc., mais encore les plus riches collections particulières de ces sortes de curiosités littéraires et biographiques, dont le goût a pris depuis lors un si grand et parfois un si dangereux développement. On y remarque surtout les collections des éditeurs eux-mêmes, MM. de Châteaugiron, Bérard, Trémisot et J. Duchesne ; celles de MM. Villenave, Berthevin, Lucas de Montigny, de Monmerqué, Morel de Vindé, Hennin, Marron, de la marquise de Dolomieu, etc., collections remarquables alors, chacune par quelque spécialité importante, et depuis vendues et dispersées pour la plupart.

On trouve dans plusieurs journaux, recueils périodiques et dictionnaires encyclopédiques, de nombreux articles de M. J. Duchesne. Les plus anciens, ceux qui marquent ses premiers pas dans la carrière de l'étude des arts, ont paru de 1802 à 1807 dans les annales de l'Athénée des arts, et dans le *Magasin encyclopédique*. On y remarque des *Notices biographiques* sur le célèbre architecte *J. Hardouin Mansard* (*Mag. encycl.*, 1805); sur le grand sculpteur, le grand peintre et le grand architecte *Pierre Puget*, mémoire qui avait concouru en 1807 pour un prix proposé par l'Académie de Marseille (*Mag. encycl.*, juin 1807); des observations sur une École des beaux-arts que les frères Piranesi tentèrent de fonder à Paris en 1802, avec l'appui du gouvernement, projet contre lequel M. J. Duchesne, quoique fort jeune encore, s'éleva avec une patriotique énergie. Il composa aussi en 1805 un article sur la fonte de la statue de *Jeanne d'Arc*, par Gois, et en 1824, une description de la coupole de *Sainte-Geneviève*, peinte par Gros.

De 1825 à 1828, M. J. Duchesne rédigea plusieurs catalogues d'Estampes, entre autres ceux des Cabinets de M. Desenne, du comte Miot, de l'architecte Lemoyne, de M. Louis Laffitte, etc.

Le *Dictionnaire de la Conversation* (1832-1839), contient une centaine d'articles rédigés par M. J. Duchesne sur différentes questions se rattachant à l'histoire et à la pratique de plusieurs arts du dessin et particulièrement de la Peinture et de la Gravure. Quelques-uns de ces articles sont de véritables monographies; on y remarque ceux composés sur les mots *Bronze*, *Colonnes*, *Costume*, *Coupole*, *Études de peinture*, *Émail*, *Estampe*, *Gravure*, *Statues*, et plusieurs biographies d'artistes.

On lit dans l'*Encyclopédie moderne* de Courtin (1828), un article de M. J. Duchesne sur les différents procédés de la Gravure sur métaux et sur bois. Cet article a été reproduit avec quelques changements, dans le t. XVI de la nouvelle édition de ce dictionnaire, en 1842. M. J. Duchesne en inséra un autre, en 1851, sur l'histoire de la Gravure dans le t. V du recueil de M. P. Lacroix, intitulé le *Moyen âge et la Renaissance*.

En 1847, M. J. Duchesne publia des *Observations sur les catalogues de la collection des Estampes*. Cette notice, rédigée à l'occasion d'un rapport de M. le directeur général au ministre de l'instruction publique sur l'ensemble des travaux d'enregistrement des richesses des différents départements de la Bibliothèque, présente le plan d'un catalogue général des Estampes et indique la part prise par M. J. Duchesne au classement du Cabinet confié à ses soins.

L'un des plus récents travaux publiés par M. J. Duchesne, est une notice sur la *Valeur des hachures dans l'art héraldique*, inséré en 1854 dans le t. X de la *Revue archéologique* de M. Leleux. Le dernier écrit qu'il ait composé, fut à l'occasion de l'installation du Cabinet des Es-

tampes dans la galerie qu'il occupe depuis quelques mois à peine ; il est intitulé : *Recherches sur une ancienne galerie du palais Mazarin où se trouve maintenant le dépôt des Estampes de la Bibliothèque impériale* ; il fait partie de la 4^e édition de la *Notice ou Description des Estampes*, actuellement sous presse. M. J. Duchesne voulut, quoique sa santé fût déjà fort altérée, présider lui-même à la disposition du local et à l'installation du Cabinet, dont il voyait avec tant de bonheur l'agrandissement.

C'est à M. J. Duchesne que la Société de l'Histoire de France est surtout redevable de l'idée de publier un *Annuaire historique*, recueil dont la collection a obtenu un grand succès d'utilité pratique par la variété et le choix des articles qui le composent depuis dix-huit ans.

Il y a inséré lui-même plusieurs notices intéressantes. Outre l'article fort bien fait sur l'origine des Cartes à jouer, publié en 1837, on y trouve, de lui, plusieurs listes généalogiques des souverains de l'Europe, rédigées, en général, d'après l'Almanach historique de Gotha. Ce fut aussi M. J. Duchesne qui se chargea pendant plusieurs années de dresser le calendrier de l'Annuaire, dans lequel il introduisit les proverbes agricoles, et d'autres renseignements curieux, publiés déjà en grande partie par son père dans le *Jardinier Prévoyant* de 1770 à 1781.

Les personnes qui fréquentaient le Cabinet des Estampes, et qui trouvaient dans M. J. Duchesne une assiduité si constante, une obligeance si infatigable, auraient eu peine à comprendre que le repos nécessaire après son service quotidien de la Bibliothèque lui laissât encore les loisirs suffisants aux différents travaux que je viens d'énumérer.

M. J. Duchesne avait été dans sa jeunesse l'un des membres les plus actifs de l'Athénée des arts ; il avait contribué à fonder le Cercle ou Société des Amis des arts, dont il faisait partie depuis 1818 ; il était membre correspondant de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique.

En 1842, il prêta son concours actif, à titre de commissaire, à la Société académique du département de l'Eure dans le projet de l'érection de la statue du Poussin, aux Andelys.

Une circonstance de la vie de M. J. Duchesne, sans nul doute inconnue à la plupart d'entre vous, messieurs, et qui ne m'a été révélée que par la publication d'un de ses écrits intitulé : *Histoire de la condamnation d'un Templier en 1832*, est le récit de ses démêlés un peu vifs avec cette association renouvelée à l'instar de la franc-maçonnerie. Complètement étranger à cette institution, ignorant même si elle existe encore, ignorant les noms véritables des personnages peut-être fort connus, mais dissimulés sous les titres de Grand-Maitre, de Grand-Sénéchal, de Grand-Précepteur, de Grand-Prieur, de Baillys, etc., j'y fais ici allusion uniquement parce qu'on voit, dans cette

brochure, très-curieuse pour l'histoire, pour l'organisation et pour les divisions intestines de la Templerie moderne, un exemple du caractère indépendant de M. J. Duchesne. Celui-ci, associé à cette Société depuis 1807, s'opposa avec la plus grande énergie à la création, dans son sein, d'une sorte de religion nouvelle, sous le nom de religion Johanite, dont le Grand-Maître de l'Ordre se déclarait Souverain Pontife et Patriarche.

M. J. Duchesne, qui avait successivement occupé dans cette compagnie plusieurs dignités importantes, et qui n'y avait vu d'abord qu'une association charitable, se prononça de toutes ses forces et, dit-il dans sa défense, « avec toute la roideur de mon caractère, » contre les prétentions du chef. Il protesta qu'il professait la religion catholique, apostolique et romaine, et non un culte nouveau indépendant de l'Église, au risque de se voir qualifié, comme il le dit lui-même, de Grand-tracassier au lieu de Grand-Précepteur de Nord-Amérique et de Secrétaire-Magistral, titres dont il était décoré depuis plusieurs années.

Ceux des membres de la Société de l'Histoire de France qui ne connaissaient M. Duchesne que par leurs relations de sociétaires, en le voyant si pénétré des principes de régularité et des vues d'amélioration qu'il ne négligeait aucune occasion d'exprimer, auraient pu croire que c'était son affaire principale. Il fut en effet très-dévoué à ses intérêts pendant le temps qu'ont duré ses fonctions de trésorier, qui lui furent confiées en 1837, trois ans seulement après la fondation de la Société. Nous avons eu, la plupart, trop fréquemment l'occasion d'en acquérir la preuve pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici plus longuement.

Peu de jours avant sa mort, il parlait encore de projets qui lui paraissaient utiles à soumettre au Conseil pour la prospérité de notre Société.

De même que son souvenir vivra longtemps à la Bibliothèque impériale, à laquelle il a consacré soixante années de zèle et de dévouement, il demeurera aussi dans le sein de la Société de l'Histoire de France, qui a profité pendant près de dix-huit ans d'une activité et d'un esprit d'ordre que l'affaiblissement causé par les souffrances de sa longue maladie avait pu, seul, malheureusement et forcément interrompre, pendant les derniers temps.

M. J. Duchesne est mort le 4 mars 1855, âgé de 77 ans, après avoir reçu les secours de la religion, entouré des soins affectueux de sa fille, Mme Beaumont, qui, depuis tant d'années, était l'appui et la compagne de sa vieillesse, de sa petite-fille, dont l'époux, M. Marin d'Arbel, est membre de la Société de l'Histoire de France, de ses arrière-petits-enfants dont il était fier et heureux, et d'un frère, M. Duchesne-Tauzin, Conservateur adjoint du département des Estampes, son compagnon inséparable de travail depuis quarante années.

M. J. Duchesne était entré à la Bibliothèque le 9 thermidor an 11

(28 juillet 1793); il avait été deuxième employé en 1803, premier employé en 1806; Conservateur-adjoint en 1832; Conservateur en chef en 1839. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1833 et correspondant de l'Académie de Belgique.

En voyant s'éteindre ainsi, chaque année, autour de nous tant de confrères estimables et d'amis, dont les noms ont figuré si longtemps sur les listes de notre Société et dont ils disparaissent pour toujours, on se demande s'il n'y aurait pas justice à conserver, sur un tableau, à part, les noms de ceux que la mort aurait frappés. Cet usage, adopté dans plusieurs sociétés scientifiques, a quelque chose de touchant et d'analogue à cet appel du nom de La Tour-d'Auvergne, après sa mort, dans le régiment français dont il avait fait la gloire pendant sa vie. »

Rapport des Censeurs, MM. Dutens et Bécquet (rapporteur), sur l'état financier de la Société pendant l'exercice de l'année 1854.

MESSEURS,

« Les comptes de votre Société, qui ont été soumis cette année à notre examen, offrent des résultats non moins satisfaisants que ceux de l'an passé. La longue et douloureuse maladie qui nous a privés du concours d'un des membres les plus anciens de notre Société et dont l'assiduité et le zèle ont contribué à sa prospérité, aurait pu jeter quelque trouble dans la comptabilité de cette année. En proie à de vives douleurs, M. Duchesne, consultant plutôt sa bonne volonté que ses forces, ne pouvait plus apporter à la régularité de ses comptes son exactitude ordinaire. Des erreurs signalent les derniers mois de sa gestion. Ses livres révèlent pour cette époque des lacunes, des doubles emplois, des oublis, quelque confusion dans les recettes et dans les dépenses. Il nous est pénible de vous faire connaître ces détails; mais nous sommes heureux, en même temps, de vous dire par quels moyens votre comité des fonds s'est assuré de nouveaux droits à notre reconnaissance. A l'aide de simples notes jetées sur des feuilles volantes, de renseignements recueillis de côté et d'autre, en rétablissant les recettes et les dépenses à la place qui leur appartenait, il est parvenu à remettre l'ordre partout, et grâce à la patience et à la sagacité de ses membres, nous pouvons vous présenter un compte aussi net et aussi régulier que les années précédentes.

Vos recettes se composent des sommes suivantes :

Il restait en caisse au 1 ^{er} janvier 1854.....	903 ^f 48 ^c
Les cotisations, au nombre de 331, ont produit la somme de.....	9 930 »
Il a été vendu à divers.....	4 256 »
	<hr/>
<i>A reporter.....</i>	13 089 48

Report:..... 15 069' 48"

La dépense s'établit ainsi :

Honoraires	1 969' »	
Impressions.....	10 270 »	
Droits de recette et remises, brochage, reliure, affranchissements, assurance du magasin, gages, étrennes, etc.....	1 193 06	13 434 06
D'où résulte, à porter en caisse au 1 ^{er} janvier 1855, la somme de.....		1 635 42

D'après cet aperçu, messieurs, il vous est facile d'apprécier la sage économie qui a présidé à l'emploi de vos fonds, et la sévérité avec laquelle votre comité des fonds s'attache à ce que vos recettes se maintiennent toujours au-dessus de vos dépenses. C'est un moyen assuré de conserver la prospérité à notre Société.

Il est encore une autre source de revenus qui ne peuvent vous manquer et sur laquelle nous voulons attirer un instant votre attention. C'est le capital que vous vous êtes formé par l'accroissement des ouvrages que vous avez publiés et qui tend toujours à s'accroître. La vente que vous en faites chaque année s'élève à un chiffre qui n'est pas moindre de 4000 francs et qui, quelquefois, a atteint un chiffre bien supérieur.

A la fin de l'année 1854, vos magasins renfermaient plus de 10 000 volumes et près de 4000 annuaires. C'est un capital assez important, puisqu'on peut l'évaluer sans exagération de 60 à 70 000 francs.

Parmi ces publications, il en est plusieurs qui sont complètement épuisées. Ce sont parmi les annuaires, ceux qui ont paru en 1845, 1846 et 1847. De l'année 1848 il n'en reste plus qu'une cinquantaine, un peu plus de celui de 1833; quelques autres ne dépassent pas de beaucoup ce nombre.

Si nous portons notre attention sur vos autres publications, nous comptons à peine une cinquantaine d'exemplaires de l'*Ystoire de li Normant*; le premier volume de *Grégoire de Tours* (texte et traduction) est épuisé; il en reste une vingtaine des autres volumes; des deux volumes de texte, il y en a encore une centaine; et de la traduction, 70 exemplaires environ. *Les Lettres du cardinal Mazarin* sont réduites à 115; l'*Histoire des ducs de Normandie*, à 93; *Guillaume de Nangis*, à 75; *les Registres de l'hôtel de ville de Paris*, à 69. Le premier volume des *Mémoires de Barbier* est épuisé, et les 2^e et 3^e sont bien près de l'être.

Mais un fait très-remarquable et qui montre le soin que votre comité de publication ne cesse d'apporter au choix des livres qu'il édite, c'est l'empressement avec lequel vos derniers ouvrages publiés sont

recherchés. Ce sont précisément les derniers volumes qui tendent à disparaître de votre catalogue, et à prendre rang parmi les raretés bibliographiques. Ainsi des *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, il ne reste plus que 40 exemplaires; des *Mémoires de Cosnac*, 80; du *Journal d'un bourgeois de Paris sous François I^{er}*, 150.

L'espoir de voir terminer l'histoire d'Orderic Vital a fait retirer un certain nombre des premiers volumes de cet écrivain. Est-ce la grande lutte qui se livre en Orient qui a ranimé la vente de Villehardouin ? Enfin, messieurs, il n'est pas un de vos ouvrages antérieurement publiés qui ne soit demandé.

Vous nous pardonnerez, messieurs, de vous avoir arrêtés si longtemps sur ces détails bien arides; mais en les portant à votre connaissance, nous avons eu surtout en vue les membres de notre Société qui n'en font partie que depuis quelque temps, et qui désirant, chaque année, ajouter aux publications annuelles qu'ils reçoivent celles des années antérieures, regretteraient, s'ils n'étaient pas prévenus, comme il est déjà arrivé pour les *Mémoires de Barbier*, de ne s'être pas procuré celles qui sont à la veille de manquer. Et vous-mêmes, messieurs, n'êtes-vous pas satisfaits de posséder quelques-uns de ces ouvrages qui sont à l'abri de toute dépréciation, comme nous le voyons tous les jours dans le commerce des livres, dépréciation qui fait le désespoir des amateurs des beaux et bons livres ?

Il nous serait pénible, d'après ces résultats, d'avoir à exercer quelque censure; mais on a si souvent exprimé le désir de voir apporter plus de régularité et de suite dans nos publications, qu'il est impossible, je ne dirai pas que vous n'avez entendu quelques plaintes à cet égard, mais que plusieurs d'entre vous ne les aient fait entendre eux-mêmes. Nous répondrons à ces plaintes, qui pourraient bien être atténuées d'ailleurs par les soins de toute espèce que réclame un livre bien fait, nous répondrons par les assurances qui nous ont été données, que des mesures sont prises pour que ces irrégularités disparaissent. Dans quelques semaines vous recevrez les deux volumes qui forment le complément de l'année dernière, et qui sont les derniers de deux ouvrages importants, le 5^e volume d'Orderic Vital, et le 4^e de Barbier; tout fait espérer que les trois volumes qui doivent vous être remis cette année, et dont l'impression est assez avancée, seront publiés avant la fin de décembre. De plus, on prépare les volumes de l'année prochaine, et rien n'empêchera que nous ne soyons désormais au courant.

Messieurs, quoique ce ne soit pas l'usage de vous entretenir des comptes de l'année courante, la circonstance où nous nous trouvons par la mort de M. Duchesne nous impose l'obligation de vous soumettre les derniers comptes de sa gestion qui finit au 6 mars 1855, pour que vous

donniez toute décharge à sa succession. Ces comptes vous seront représentés l'année prochaine avec ceux de votre nouveau trésorier.

Il restait en caisse au 1 ^{er} janvier 1855.....	1655 ^f	42 ^c
Il a été reçu pour 19 cotisations.....	570	»
Vente de livres.	1867	»
	<hr/>	
	4092	42
Dépenses diverses.	550	40
	<hr/>	
	3542	02

Nous terminerons, messieurs, en vous priant d'adresser avec nous des remerciements à votre comité des fonds, qui s'est acquitté si heureusement de la tâche pénible qu'il s'était imposée, et de vouloir bien approuver les comptes de M. Duchesne, et en donner décharge à sa succession pour l'exercice de 1854. et du commencement de l'année 1855, jusqu'au 6 mars inclusivement.

A. DUTENS.

Bocquet, rapporteur.

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix par M. le Président, et adoptées par la Société.

Élections.

L'assemblée procède à l'élection, au scrutin, de onze membres du Conseil administratif, dix devant être élus conformément au règlement et le onzième en remplacement de M. J. Duchesne, décédé depuis la dernière assemblée générale et dont les fonctions cessaient seulement en 1858.

Sont élus à la majorité membres du Conseil :

MM. CRAPELET (Charles).	MM. PASSY (Antoine).
GUADET.	RAVENEL.
V. LE CLERC.	DE ROISSY.
DE MONMERQUÉ.	DE LA VILLEGILLE.
DE PASTORET.	N. DE WAILLY.

Am. BOUVIER.

Sont élus censeurs de la Société, pour l'exercice 1855 : MM. A. Bocquet et A. Dutens.

Lectures historiques.

M. L. Delisle lit la notice biographique qu'il a composée pour l'édition des œuvres d'*Orderic Vital*, et qui doit faire partie du 5^e et dernier volume actuellement sous presse.

Le même membre, à l'occasion d'une charte récemment découverte par M. Chazaud dans les archives du département de l'Allier, charte

au bas de laquelle le sire de Joinville a écrit quelques mots de sa main, lit une notice dans laquelle il examine si la noblesse du moyen âge méprisait l'instruction, et si jamais gentilhomme a déclaré en cette qualité ne savoir mettre sa signature au bas d'un acte. M. L. Delisle démontre que cette assertion de plusieurs historiens modernes ne paraît reposer sur aucun témoignage authentique¹.

Correspondance.

MM. Guizot, Molé et de Montalembert expriment leurs regrets d'être empêchés d'assister à l'assemblée de la Société, par une séance de l'Académie française à laquelle leur présence est nécessaire.

M. le comte Molé a chargé particulièrement M. de Barante d'exprimer sa reconnaissance pour la publication que la Société fait des Mémoires de son ancêtre.

M. le comte de Montalembert exprime le désir que l'heure ou le jour de la séance habituelle du Conseil administratif soient changés. Les séances de l'Académie française qui se tiennent en même temps obligent les membres de l'Académie qui font aussi partie du Conseil de la Société de l'Histoire de France, de manquer à l'une ou à l'autre des deux réunions.

M. V. Le Clerc et M. A. Dutens regrettent d'être empêchés, par leurs fonctions de jurés de la cour d'assises, d'assister à l'assemblée de la Société.

La séance est levée à six heures.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

55. — *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*. Recueil des historiens des Gaules et de la France. Tome XXI, contenant la deuxième livraison des monuments des règnes de saint Louis à Charles IV, depuis 1226 jusqu'en 1328; publié par MM. Guigniaut et de Wailly, membres de l'Institut. Paris, imp. impériale, 1835. In-fol. de LXXXIV et 373 pages, plus deux planches.

Nous nous empressons d'annoncer l'apparition de ce volume depuis longtemps attendu et qui continue dignement le plus beau recueil d'érudition composé en France. Il contient d'abord le texte intégral ou par extraits de trente-sept chroniques diverses, destinées, pour la plupart, à compléter ou à rectifier les récits de Guillaume de Nangis et des chroniques de Saint-Denys. Les principales sont la chro-

¹ Cette notice doit être insérée dans le *Journal général de l'Instruction publique*.

nique de Gérard de Frachet et de son continuateur anonyme ; des fragments de Vincent de Beauvais et d'Adam de Clermont ; plusieurs chroniques anonymes qui offrent beaucoup de rapports avec les grandes chroniques de Saint-Denys et qui ont pu servir aux rédacteurs de cet ouvrage, mais qui présentent, avec lui, des variantes très-nombreuses ; les récits de Baudouin d'Avesnes, Jean Desnouelles, Guill. Scot, Gérard d'Auvergne ; des fragments du journal des *Visites pastorales* d'Eudes Rigaud ; la chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, le mémorial de Jean de Saint-Victor, les fleurs des histoires et autres ouvrages de Bernard Guidonis ; enfin, divers fragments relatifs au Limousin.

Aux documents purement historiques, les éditeurs ont pensé qu'ils devaient joindre des textes d'une nature bien différente, mais qui fournissent d'ordinaire à l'histoire de précieux renseignements. Ce sont les comptes. Ce volume contient vingt-trois textes relatifs aux finances de la France sous le règne de saint Louis, de 1234 à 1267. On y trouve le compte des dépenses ordinaires de l'hôtel du roi pour les années 1234, 1238, 1248, 1256, 1257 ; plusieurs comptes de dépenses extraordinaires, celles du mariage du roi, de ses croisades, de l'armement de son fils, Philippe le Hardi, comme chevalier, celles de l'expédition d'Aragon (1285) ; une table de renseignements généraux sur les finances de France rédigée en 1326 par Robert Mignon ; une série de comptes relatifs à la perception des dîmes levées sur le clergé ; deux comptes de la taille et celui des sommes perçues par le roi pour son droit de gîte de 1254 à 1269. Quelques-uns de ces documents, ce dernier, par exemple, étaient déjà bien connus, mais les éditeurs leur ont toujours donné un prix nouveau en utilisant les leçons de nouveaux manuscrits. Le plus remarquable de tous, et celui-là était demeuré inédit, est le compte des dépenses de l'hôtel de l'an 1256, rédigé par Jean Sarrasin sur des tablettes de cire ; publication qui était d'une incroyable difficulté et qui a fourni aux éditeurs le sujet d'un très-beau travail sur les finances, placé en tête du volume.

Enfin, un document tout spécial et d'une haute utilité, qui occupe plus de cent pages et est suivi d'une table géographique spéciale, est l'itinéraire des rois de France (*Mansiones et itinera*), de 1226 à 1327.

Dans une œuvre d'aussi longue haleine qu'un tel volume, il n'était presque pas possible que tant de documents, dont une partie ne se découvre aux éditeurs qu'au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur tâche, fussent coordonnés suivant une disposition méthodique ; on y a suppléé par la préface où le livre tout entier est résumé avec ordre et clarté, et par les excellentes tables de matières qu'on est habitué à trouver dans toutes les publications de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6.) — JUIN 1855.

AVIS.

La plupart des Sociétés savantes avec lesquelles celle de l'Histoire de France est entrée en voie d'échange pour quelques-unes de ses publications, ne les reçoivent pas, parce qu'elles ont négligé d'indiquer un correspondant à Paris à qui puissent être adressés les bons destinés à retirer ces volumes. Il est important que cette indication soit donnée à M. A. Bouvier, trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, 12.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 JUIN 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. DE BARANTE.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 24 avril dernier et celui de l'Assemblée annuelle, générale, du 1^{er} mai; la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

Histoire du Directoire de la République française, par M. de Barante, membre de l'Académie française, t. III. Paris, Didier, 1855, 1 vol. in-8.

Note sur les archives de l'hôtel de ville de Verdun, par M. Ch. Buvignier. Metz, 1855, in-8.

Notice historique sur le scel commun, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque, par M. J. J. Carlier. 1855, in-8.

Notice sur les conférences tenues à Lille en 1716, à la suite du Traité de Bade, par M. Leglay. Lille, 1855, in-8.

La mission de Jeanne d'Arc; examen d'une opinion de M. J. Quicherat par M. Athanase Renard. Paris, 1855, in-8.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, année 1853-54. Caen, 1855, in-8.

Bulletin monumental, t. XXI, n^{os} 2 et 3. Caen, 1855, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (Amiens), année 1855, n^o 1.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest (Poitiers), année 1855, n^o 1.

Correspondance.

M. le vicomte de Meaux remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société.

M. Ch. Buvignier et M. J. J. Carlier font hommage de leurs deux Mémoires ci-dessus indiqués.

M. de La Fons de Mélicocq adresse plusieurs extraits de pièces originales conservées dans les archives de la ville de Lille, savoir :

- 1^o. Année 1564. Défense par les échevins et Conseil de cette ville de vendre sans autorisation préalable aucuns livres, heures, refrains, balades, chansons, épistres, pronostications, almanachs, ne autres choses semblables publicquement ne secretement. Défense renouvelée en 1571.
- 2^o. 1560. Peines infligées aux détenteurs de livres défendus, et spécialement au détenteur d'une Bible imprimée à Paris en 1532, par Robert Estienne, des *Elementa latine gramatices* et d'autres traités latins de Ph. Melancthon, défendus sur le fait des hérésies.
- 3^o. 1564. Saisie du Nouveau Testament, en français, et de la traduction française des psaumes de David, par Clément Marot et Théodore de Bèze. Le détenteur, cabaretier de Lille, est condamné par le procureur fiscal à assister pendant six mois à la grand'messe.
- 4^o. 1563. Jeunes compagnons condamnés à faire amende honorable pour avoir représenté sur la place de Mouvaux, sans permission préalable, le *Jeu du veau d'or* et une farce au méprisement des ordonnances et des gens d'Église.
- 5^o. 1514. Bans de défense de proférer aucunes injures par chansons,

dittiers, ballades, rondeaulx, farces, jus ou autrement contre l'honneur des princes chrétiens, contre leurs sujets, contre les villes alliées de monseigneur l'Archiduc.

- 6°. 1522. Défense de chanter chansons déshonnêtes sur nobles gens, sur gens de justice, marchans et aultres.
- 7°. 1534. Ban de non injurier par *chansons, dittiers, ballades, libelles, rondeaulx, farses, joulx, ne autrement par ciffler, rire, busquier, frapper, corner, huer, tamburer* les assistens de justice.
- 8°. 1529. Forage de pièces de l'artillerie nouvelle.

— M. de Barante communique une lettre et un mémoire manuscrit qui lui ont été adressés par M. A. de Poucques d'Herbington, conseiller à la cour impériale d'Amiens, sur l'époque et le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon. L'auteur exprime le vœu qu'une statue soit élevée à cet illustre croisé dans la ville de Boulogne, qu'il considère comme son pays natal. Des savants de Belgique, reproduisant l'opinion la plus généralement exprimée, ont essayé de démontrer l'origine belge de Godefroid et sa naissance au château de Baisy, près de Nivelles, dans le Brabant, où sa mère Ida séjourna quelque temps, et où la naissance de Godefroid est indiquée surtout par un fragment de chronique du milieu du XIII^e siècle. En conséquence, une statue lui a été élevée sur l'une des places publiques de Bruxelles. L'opinion des membres de l'Académie de Belgique ne paraît pas fondée à M. d'Herbington, qui a fait des recherches tendantes à établir que le chef de la première croisade était bien réellement français, qu'il était né à Boulogne, lieu de la résidence habituelle de son père Eustache II, dit aux Grenons, prince souverain du comté, et de sa mère, qui y fit un grand nombre de fondations pieuses.

M. Hédouin, avocat à Boulogne, a publié en 1832, dans les Mémoires de la Société académique de cette ville, un mémoire où il soutient la même opinion, et dont une deuxième édition a été publiée vers 1851. M. le chanoine de Ram, membre de la commission historique de Belgique, a rassemblé, au contraire, dans le Bulletin de l'Académie de Bruxelles (t. XIX, 1^{re} part.), les principales autorités à l'appui de l'origine belge. Mais cette discussion a semblé incomplète à M. d'Herbington : il a consulté les pères jésuites Bollandistes de Bruxelles, dont la réponse, pareillement favorable à l'origine belge de Godefroid, reproduit en partie les textes cités par M. de Ram.

M. d'Herbington demande le concours de la Société pour le complément de ses recherches; il pense que les titres authentiques qui pourraient prouver incontestablement la naissance de Godefroid à Boulogne, doivent avoir été transportés en Angleterre avec toutes les

chartes trouvées dans les monuments publics de cette ville pendant l'occupation anglaise de 1544 à 1550. Peut-être les retrouverait-on encore dans les archives de la tour de Londres?

Le mémoire de M. d'Herbington est renvoyé à l'examen de M. de Mas-Latrie.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Orderic Vital. T. V, feuille 26 en bon à tirer ; feuille 27 chez l'auteur ; cinq placards de la table sont composés.

Journal de Barbier. T. IV, feuille 25 en bon à tirer ; feuilles 26 à 28 chez l'auteur.

Mémoires de Mathieu Molé. T. II, feuille 17 en bon à tirer ; feuilles 18 à 21 chez l'auteur.

Th. Basin : Histoire de Charles VII et de Louis XI. T. I. L'impression du texte est terminée ; la copie entière de l'introduction a été remise par M. Quicherat.

Mémoires de Beauvais-Nangis. Feuille 3 en bon à tirer ; feuilles 4 et 5 chez l'auteur.

Chroniques d'Anjou. Feuilles 1 à 3 en bon à tirer ; feuilles 4 à 6 chez les auteurs ; placards 15 à 17 composés.

Annuaire de 1854. Tiré jusqu'à la page 132 ; pages 133 à 168 en deuxième épreuve chez l'auteur ; 220 autres pages sont composées en placards.

Annuaire de 1856. Feuille 1 en bon à tirer ; feuilles 2 et 3 chez l'auteur.

Les éditeurs d'*Orderic Vital*, du *Journal de Barbier* et de *Th. Basin*, espèrent que ces trois volumes, dont deux font partie de la souscription de l'année 1854, seront terminés pour la prochaine séance. M. Lahure sera invité, au nom du Conseil, à ne rien négliger pour cela et à reporter sur ces impressions tout le travail qu'il peut consacrer aux publications de la Société.

— M. de Monmerqué entretient le Conseil de l'utilité qu'il trouverait d'ajouter, comme pièces justificatives aux *Mémoires de Beauvais-Nangis*, l'*Histoire des Favoris*, qui a été écrite par le même auteur, et qui achèverait de compléter ce volume, auquel serait pareillement ajouté le document communiqué par M. Taillandier, dont l'impression

a été précédemment autorisée. La demande de M. de Monmerqué est renvoyée au comité de publication.

—M. L. Delisle soumet au Conseil, de la part de M. E. de Certain, une demande de publication nouvelle, celle des *Miracula Sancti Benedicti*. Ce document original, connu et estimé comme source historique importante pour le x^e et le xi^e siècle, se compose de quatre parties dont une, la troisième, est entièrement inédite, quoique la plus précieuse et la plus considérable. M. de Certain en a fait récemment une copie complète à Rome dans les manuscrits de la bibliothèque du Vatican. La chronique entière formerait environ 300 pages, sur lesquelles la portion inédite en comprendrait 130. En y ajoutant une introduction et des notes on atteindrait les proportions d'un volume ordinaire.

La proposition de M. de Certain est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. L. Delisle demande à être autorisé à tirer à part, à 60 exemplaires, sa notice biographique sur *Orderic Vital*, qui servira d'introduction à cet ouvrage. Cette proposition est renvoyée au comité des fonds.

— Un membre propose qu'il soit fait, aux frais de la Société, un tirage à part de la notice biographique sur M. J. Duchesne, que M. J. Desnoyers a lue, à la suite de son rapport annuel, dans la dernière Assemblée générale de la Société. Ce tirage, principalement destiné à madame Beaumont, fille de M. Duchesne, est autorisé par le Conseil.

— L'attention du Conseil est appelée par M. le Président sur le désir exprimé par M. le comte de Montalembert et plusieurs autres membres de l'Académie française, qui font aussi partie du Conseil de la Société, de voir changer l'heure et le jour des réunions mensuelles. Les séances du Conseil qui avaient lieu le lundi depuis l'origine de la Société, n'ont été reportées au mardi depuis trois ou quatre ans que parce que le Comité historique du ministère de l'Instruction publique se réunit depuis cette époque le lundi, à peu près à l'heure qui était primitivement celle des réunions du Conseil. M. le marquis de Pastoret, président du Comité historique du ministère, et membre du Conseil de la Société, promet de faire en sorte qu'à partir du mois de novembre prochain les réunions du Comité aient lieu le matin, ainsi que cela s'est fait pendant un très-grand nombre d'années.

Élections.

Le Conseil procède, par scrutin, au renouvellement de son bureau et des comités de publication et des fonds pour l'exercice 1855-1856.

Sont élus à la majorité des suffrages :

Président..... MM. DE BARANTE.

Vice-Présidents.... { BELLAGUET.
V. LE CLERC.

Secrétaire..... Les fonctions du secrétaire actuel, M. J. DESNOYERS, continuent de droit jusqu'en 1857.

Secrétaire adjoint... MM. TEULET.

Trésorier-archiviste, Amédée BOUVIER.

Comité de publication.

MM. CH. LERNORMANT, président.

MAGNIN.

RAVENEL.

DE WAILLY.

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, président.

TAILLANDIER.

BELLAGUET.

DE BOUIS.

Le Comité de l'*Annuaire* a été renouvelé précédemment.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de Turquie.

Les correspondances, ordinairement pleines d'intérêt, des ambassadeurs et agents français envoyés autrefois en Orient, ont, dans les circonstances actuelles, un attrait particulier. La curiosité que ces documents peuvent éveiller trouvera à se satisfaire dans un ouvrage

important qui se publie en ce moment sous les auspices du Comité du ministère de l'Instruction publique ¹; mais les dimensions considérables que cet ouvrage a prises entre les mains de son laborieux éditeur, M. Charrière, ont porté le Comité à décider que la publication s'arrêterait au commencement du xvii^e siècle ². Par cette résolution est prononcée malheureusement l'exclusion de la correspondance de Philippe de Harlay, comte de Césy, qui fut deux fois ambassadeur à Constantinople, d'abord depuis 1629 jusques vers 1630, puis de 1634 à 1639, et dont les lettres joignent à l'intérêt du sujet celui d'un style net, vif, et quelquefois rempli de vigueur. La Bibliothèque impériale possède un recueil d'extraits des lettres de M. de Césy, depuis le 7 janvier 1620 jusqu'à la fin du mois de décembre 1627; ces extraits forment à eux seuls le vol. 772 de la collection Du Puy; le vol. 775 (p. 59), contient aussi une lettre originale de M. de Césy. On en trouverait probablement beaucoup d'autres soit aux archives du ministère des Affaires étrangères, soit ailleurs. C'est de la bibliothèque de l'Institut (portefeuille 273 des Godefroys) qu'est tirée celle qui suit. Les deux autres pièces dont elle est accompagnée proviennent de la même source:

« Mon amy, vos lettres qui arrivèrent icy vers les festes de Noël estoient du cinquième de septembre et j'en receu du vingt de monsieur Bouthillier ³ par le mesme ordinaire, tellement que les vostres ne comparoissent que quinze jours après celles de la cour et de Paris, qui me fait croire qu'elles séjournent tousjours sur quelques tapis que nous ne sçaurions découvrir, car je ne doute point que vous ne m'escriviez tousjours avec soing et diligence. Mondit sieur Bouthillier me disoit par la sienne qu'aussi tost après l'arrivée des lettres du Grand Seigneur au Roy, monsieur de la Saludie partiroit pour venir desfaire l'enchantement et me donner moyen de sortir d'icy; mais quoy que j'aye intention d'en sortir comme feroit une ame du purgatoire, je crains bien qu'il n'apporte pas de quoy le pouvoir faire: Toutesfois si le party (dont vous me parlez par vos lettres du xi ou xxi septembre que je

1. Négociations de la France dans le Levant, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques des ambassadeurs de France à Constantinople et des ambassadeurs, envoyés ou résidents à divers titres à Venise, Raguse, Rome, Malte et Jérusalem, en Turquie, Perse, Géorgie, Crimée, Syrie, Égypte, etc., et dans les Etats de Tanis, Alger et de Maroc. T. I-III, 1848-1854. L'ouvrage aura quatre volumes.

2. *Bulletin* 1854, p. 136.

3. Léon Bouthillier, comte de Chavigny, ministre des affaires étrangères de 1622 à 1642.

viens de recevoir par mer) avoit lieu, les choses se pourroient accommoder : autrement il ne le fault point espérer par les mains des Marseillois.

« Quant aux mensonges de monsieur de Marcheville⁴ le temps les decouvra et les aygreurs dont vous m'escrivez se pourront addoucir par l'arrivée des lettres qui faisoient savoir la liberté des pères capucins, et par celles du Grand Seigneur qui ont suivy les autres. Et si monsieur de la Saludie a ordre de sçavoir et d'escrire la vérité sur les choses qui ont passé de deça, j'espère que mes actions seront assez justifiées pour mériter de n'estre pas mal reçu à mon retour ; mais au pis aller, moyennant que je paye mes debtes icy et que je receyve ce qui m'est deub, je suis préparé à tout, c'est à dire à la patience. Il n'est pas vray que les ambassadeurs soient icy avec ignominie. Mais celuy qui tient ce langage, s'i est attiré tant d'injures par ses folies, qu'on aura grande peine à rabiller le mal qu'il a fait ; Et jusques à l'arrivée de ce Lorrain tous ceux qui sont venus à Constantinople y ont veu les ambassadeurs avec honneur et autorité, nonobstant les humeurs et la rudesse du pays.

« Quant à y vouloir estre sans y despendre, je vous assure que si Mahomet y envoyoit un ambassadeur il n'y feroit chose quelconque sans cela. Et je feray voir par des mémoires tirez de feu monsieur de Villeroy que du temps de François premier et de Henry second, il y avoit un trésorier auprès de l'amb^r qui avoit ordre de fournir iusques a quatre vingt ou cent mille écus par an pour survenir aux despences. Aussi faisoit on icy ce que l'on vouloit. Et quiconque y viendra avec ordre de vouloir tout faire en vertu de la Capitulation sans que la reste jöue, tenez pour assuré que dans moingz d'un an l'on cognoistra que cette Porte veult une conduite fort différente des autres cours des princes et que l'on y aura de la besongne taillée.

« J'attends que vous me mandiez ce que monsieur de Saint Malo aura respondu a mes Lettres, et j'ay peine à croire entièrement tout ce que l'on vous en a dit.

« C'est chose faulce de dire que les ambassadeurs mes devanciers et moy, ayons signé, *tel, Vostre Esclave* au dessoutz des articles au Grand Seigneur, et vous avez très bien respondu que dans la Langue Turchesche on n'use point du mot de serviteur ; mais pour mon particulier je veulx estre tenu pour infame, s'ils se trouve que j'aye jamais uzé d'autres termes sinon de l'humble tel, ambassadeur de France, et je n'ay fait que deux articles depuis quinze ans que je suis icy dont le dernier a

4. Henri de Gournay, comte de Marcheville, ambassadeur de France à Constantinople dans l'intervalle des deux ambassades de M. de Césy, de 1631 à 1634.

esté pour la liberté des Pères Capucins ; et lequel ayant esté mis d'Italien en Turchesche par le Père Bernard Capucin , je le prends a tesmoing avec les Interprettes de l'ambassade que je n'ay non plus signé, *Tel Vostre Esclave* que vous qui estiez à Paris ; chose que je feray veoir par bonnes et indubitables preuves, ayant seulement mis : le comte de Cesy cy devant ambassadeur de France ; mais nous trouvons bien icy dans la chancellerie que ce Lorrain plein d'impostures et de mensonges y a laissé quelques articles , non seulement au Grand Seigneur, mais au grand Visir où il use du terme qu'il reproche si faulcement aux autres et cela bien scellé de son seau , dont il ne se scauroit desdire ; ce que M. de la Saludie verra.

« Et pour le regard de la Lettre de feu Moustier, si je ne l'eusse fait insérer dans la Chancellerie de M. l'amb^r de Hollande et recognoistre par lui avant que d'envoyer l'original au pauvre feu Bordier en Alep, je serois en peine de la calomnie de ce trompeur de Lorrain.

« Pour le regard des onze millions dont on vous a parlé, cela est si ridicule et si impertinent que cela ne mérite pas responce ; car je voudrois sçavoir ch'a da fare la despense de deux et demi pour cent sur les soyes en Alep avec les Corsaires de Barbarie : et s'ilz ont pris onze millions aux négociants françois, ce qui est fort hyperbolique, pourquoi en veult on donner la faute à un ambassadeur de France à Constantinople puisque tout le monde sçait que ces canailles là n'obéissent au Grand Seigneur qu'en la seule acceptation des Bachas qu'il leur envoie, lesquels ils mettent en pièces lorsqu'ils veulent seulement parler de se faire obéir en la moindre occasion qui se présente, et le dernier qu'ilz mirent en morceaux dans Alger y fut envoyé a ma recommandation croyant qu'il pourroit empêcher une partie du mal que font ces bonnes gens. Mais je mettray cet article et plusieurs autres dans les premières lettres que j'escriray à la Cour. L'affaire de mon voleur d'Arménien qui n'est pas encore accomodée (faute d'avoir de quoy désintéresser le Caymacam) m'a tellement occupé que je n'ay peu satisfere à mon devoir touchant ces Messieurs que vous m'escrivez m'avoir assisté en mes affaires, mais ce sera, Dieu aydant, pour le premier ordinaire.

« J'oublois à vous dire que le proffit que j'ay fait dans l'affaire d'Alep et dans l'ambassade, pourra estre veu clairement par M. de la Saludie, car je veux prendre icy deux marchands françois de ceux qui m'ont tousjours été contraires pour compter avec tous ceux à qui je doibts, et par ce moyen la vérité sera connue : Et ce ne sera pas peu si mes debtes payées, je puis avoir de reste de quoi me conduire jusques en Chrestienté quand bien la sentence de Mess^{rs} les ambassadeurs auroit entièrement lieu pour moy. Et pour ce qui est d'avoir espargné

mes pensions en France, je ne prouveray que trop que je n'y ay peu seulement acquitter ce que je doibs à mes cousins de Beaumont, tant s'en fault que j'y aye fait des acquisitions, ainsi que ce Lorrain et ces bons Marseillois¹ vont publiant avec tant de faulxeté; mais le temps est un grand médecin: Et j'espere que ma présence et la vérité repousseront avec honte les calomnies de mes ennemis. Vous jurant pour fin de cette Lettre que, quand le Roy m'eust confirmé icy, Dieu ne m'assiste jamais si j'avois deseing d'y demeurer davantage que jusques au printemps de l'année prochaine, affin que par ce séjour l'on ne me creust pas avoir eu part aux folies de ce fourbe et aux désordres de l'ambassade. Tandis, je vous recommande de la dilligence et affection nécessaire à mes intherest, vous assurant que je suis votre affectionné amy,

« CÉSY.

« De Pera, ce 12^e janvier 1636. »

« MADAME,

« Pour continuer a vous fère sçavoir des nouvelles de monseigneur l'ambassadeur jusque a ce qu'il soit en lieu d'où il puisse vous en fere sçavoir luy mesme, je vous diray que le xxvii^e du mois passé il fist partir un homme expres de Smirne par lequel il nous a donné advis que le mesme jour il devoit monter sur son vaisseau pour s'en venir a Constantinople. Depuis cela nous avons appris qu'il est arrivé heureusement aux chasteaux qui ne sont qu'a deux cens milles d'icy, de sorte qu'il ne peult manquer d'arriver icy cette semaine, car il y peut venir quelque vent qu'il face; et graces a Dieu il a passé tous les hazarts d'un si grand voiage. Après vous avoir fet part d'une si bonne nouvelle vous

1. Dans une autre lettre en date du 5 octobre 1636, M. de Césy, après avoir parlé de difficultés élevées entre les négociants de Marseille et ceux de Constantinople, ajoute :

« Et cependant je suis à la veille de recevoir quelque grand affront, le quel ces gens cy ne se soucieront point de réparer et engageront la France a rompre avec cette Porte ou a souffrir de telles indignitez qu'on maudira les Marseillois; et les Marseillois qui ne se peuvent passer du négoce du Levant, maudiront le temps qu'on les a laissez dans une si desraisonnable et si ruynense opiniastreté. Quoy que ce soit, si monsieur de Thou passe l'hyver à Paris, et qu'entre cy et mars je ne sois assisté de ce que j'ay desja demandé à M. de Boileroy et a vous, j'aimeroy aultant la mort.

« Vous verréz comme je presse encore touchant mes appointemens, et je vous prie au nom de Dieu de ne vous point rebutter des premiers ni des seconds refus, car puisque je serts par ordre du Roy, bien aigné, l'on ne me peult refuser mon entretenement. »

me permettez s'yl vous plaist, Madame, de vous en apprendre une autre qui ne vous sera pas peut estre agréable, c'est que monsieur Roger maistre d'hostel de son exellance, qu'il avoit envoyé avec moy par terre à Constantinople, y mourut, il y eut jeudi huict jours, après avoir esté malade dix jours entiers, et je vous peux bien asseurer qu'il a esté mieux secouru durant sa maladye et qu'il a esté enterré avec beaucoup plus d'honneur qu'il n'eust ozé espérer s'il fust mort parmy les siens, outre qu'il a peu emporter cette consolation en l'autre monde d'estre mort au service d'un bon maistre. Je vous jure, Madame, que c'est avec un extrême regret que je me suis veu engagé a vous dire ce facheux accident, mais je cré estre obligé de vous rendre compte de tout ce qui se passe en votre Maison. Au reste soyez certaine qu'il y a trois hommes en ces quartiers plus entendus que le pauvre deffunt, dont le moindre pourra rendre à monseigneur de meilleurs services qu'il n'eut peu fere, parce qu'il ne sçavoit point la langue. Je ne doibs pas se me semble oublier une assés plaisante adventure sur ce sujet. Avant que de mourir il a fait un testament par lequel il a donné la moitié de son bien à une certaine damoiselle appelée Marie Moret, veuve d'un sieur Vollemain, collonnel des françois, autrefois entretenue par le Grand Seigneur, qui l'a recognue pour sa Cousine Germaine, bien que dans son premier voiage en Turquie, il ne luy en eut jamais rien dit ny a personne; sy bien que l'on cret qu'estant amoureux d'elle il avoit dessein de l'espouser sans luy descouvrir cette paranté dont il l'eust advertye après le mariage.

« Je veux maintenant commencer à vous entretenir, Madame, de choses plus divertissantes. La semaine passée le Grand Seigneur et les Sultanes allerent a une maison qui est à une lieue de Constantinople et passèrent entre deux hayes de janissaires qui bordoient les chemins des deux costés dans un équipage que l'infante Claridiane, la princesse Alastraxérée, le chevalier du Solleil et Gesilan de Clocos et toutes les autres princesses et héros de nos plus beaux rommans n'ont jamais esgallé. Trois cens deliz et spais de Romélie marchioient devant a cheval vêtus et coiffez diversement et bizarement au possible. Les uns estoient couvertz de peaux de léopartz; les uns estoient armés d'arcs et de flèches, les autres de demys piques, de haches ou de carabines; les uns portoient des turbans, les autres des bonnets couverts de plumes et les autres des chapeaux aiselez. Trois cents baltagis couroient après a pied vestus de robes et de bonnets d'escarlattes et portoient tous des mousquetz sur l'espaule; ils estoient conduicts par six officiers couverts de peaux de leoparts qui portoient chacun un estandart. Le Grand Seigneur les suivoit a la teste de trois cens chevaux, dont les selles et les brides estoient toutes d'or et d'argent montés par les prin-

cipaux de sa cour, vestus de vestes de velours ou de satin de toutes sortes de couleurs, qui passerent ainsy tantost au pas, tantost au galop et faisant plusieurs caracols au son de plusieurs instruments, dont on jouoyt autour de cet escadron. Six cens bostangis les suivoyent armés de mousquets, de carabines ou de piques qui portoient des espèces de longs cornets jaunes sur la teste. La grande Sultane, sa femme, alloit apres dans un chariot tout fermé, tout doré et couvert d'une toille d'or et d'argent attelé de quatre chevaux conduits par deux cochers et suivy de quatre eunuches noirs a cheval, qui portoient sur la teste des especes de cloches renversées, faittes d'une estoffe brune. Son char estoit suivy de six carrosses à quatre chevaux, tous fermés, qui passoient doucement l'un apres l'autre, et chaque carrosse estoit accompagné de deux eunuches noirs à cheval; dans ces carrosses estoient les femmes de la grande Sultane. Apres marchoit à cheval le Bostangi Bassi et le Cappyaga vestus de vestes de toille d'or et d'argent, ayant autour d'eux plusieurs estaffiers vestus de brocatel et suiviz de cinquante cavaliers bien montés et bien vestus. Par un autre chemin passoit en même temps la Sultane, mère du Grand Seigneur, dans un carrosse tout fermé, suivy de douze autres carrosses, tous fermés et recouverts d'escarlattes, dans les quelz estoient ses femmes. Ces carrosses estoient accompagnés de beaucoup d'infanterie et de cavalerie. Apres tout cela passèrent trois cens pages eunuques, muets et nains, tous vestus de vestes de velours ou de satin de diverses couleurs et montés sur de beaux chevaux richement enharnachés.

« Aujourdhuy quarante gallères de l'armée de la mer noire, sont entrées dans le port au son de plusieurs trompettes, tambours et houlthois, parrées de toutes leurs desrobbes et standarts; et passant devant le serail, elles ont tiré tous leurs canons.

« Voilà tout ce que je peux vous conter pour le présent, en attendant une entrée solennelle que sa Hautesse doit fere à Constantinople dans peu de jours. Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous demander pardon de la liberté que je prend de vous escrire sy souvent; mais je me persuade que vous avez maintenant un peu de curiosité pour cette cour ou vous avez des intérêts sy considérables et je sçay qu'il n'y a personne plus obligé que moy a vous en informer jusques a ce que S. Ex. y soit arrivée. Jusques en ce temps la recevez, s'il vous plaist, mes soins et mes services avec complaisance puisque je vous les rend avec un respect et une affection incroyable n'ozant [à] peine me dire,

« Madame, vostre très humble et très obéissant serviteur

« DE MAISON BLANCHE. »

« De vostre hostel, ce 11 octobre a Pera lez Constantinople, 1639. »

« Gazette ou il y a plusieurs particularitez touchant la guerre de Candie ,
 estat des forces par mer du Grand Seigneur et facilité d'entreprendre
 sur ses estats¹. »

« MONSIEUR,

« Sy vous jugiez de mon affection à votre service par le peu de de-
 voir que je vous ay rendu depuis cinq ou six semaines je courrois mau-
 vaise fortune car je confesse que mes menquements ont été grands d'a-
 voir laissé passer tant d'ordinaires sans vous donner de mes nouvelles ,
 et ce n'étoit pas assez de parler de vous comme j'ay fait avec respect et
 passion dans les fréquentes conversations que j'ay eües avec nos proches
 dans l'hostel de Villeroy , mais il falloit vous donner les preuves par
 escrit d'avoir souhaité ainsy que j'ay fait vostre parfaite santé avec un
 prompt retour et celuy du printemps qui apparemment vous doit rem-
 mener pour achever de mettre vostre chapitre² à la raison selon vos
 justes prétentions. Je ne mérite donc pas un entier reproche et mon
 péché me doit être pardonné, parce qu'en effet *dilexi multum* et je voy
 par vostre obligeante lettre du 18^e de janvier que vous avez toujours
 d'extrêmes bontés pour moy dont je vous rends mille et mille grâces.

« Sy la République de Venise eut été bien servie par le prince de
 Piombino qui commandoit les gallères auxiliaires, la moitié de l'armée
 turquesque étoit deffaite et n'y auroit pas tant de sujet de craindre
 cette année les efforts de ce puissant ennemy qui menace la Dalmatyie
 et le Frioul avec une grande armée par terre, tandisque ses forces na-
 vales essayeront d'empietter le reste de l'ancienne Crette pour aquoy
 s'opposer ladite République fait tous les efforts possibles par mer et par
 terre, et le Doge Erizzo aagé de quatrevingts ans ou peu moins a été
 eleu pour commander l'armée de mer qui doit être composée de six
 galléaces, de quatrevingts gallères, vingtcing gallions et quarente fré-
 gatones des pures forces de la République ausquelles se pourront join-
 dre les gallères du Pape, celles de Malte, Florence et Gennes. Car les
 Espagnols s'excusent sur les affaires que nous leur donnons. Mais ce
 reffus n'empêchera pas que l'armée dont je viens de parler ne soit
 forte et capable de combattre les Turcqs si on l'ose entreprendre. Car
 hormis les beys qui ne passent point trente cinq gallères et celles de
 Barbarye, c'est-à-dire en tout quelques cinquante qui véritablement
 se peuvent dire bonnes, il ne sort rien qui vaille de Constantinople;

1. Nous donnons cette *Gazette* d'après une copie qui existe dans le 273^e porte-
 feuille de la collection Godefroy, à la bibliothèque de l'Institut. L'un des Gode-
 froys lui assigne avec raison la date de 1644 ou 1645.

2. Epistre à un chanoine, écrit ici en marge un des Godefroys.

hors la Réalle, la Patronne et cinq ou six assez bien armées, toutes les autres ne sont que gallères en peinture.

« Vous sçavez (Monsieur) ce que firent les galleaces à la bataille de Lépante; mais il faudroit un André Doria et un Sebastien Venier à la teste de l'armée vénitienne, et se mettant de bonne heure à la mer aller prendre son poste vers le cap Geniseri ou Tenedos pour empêcher la jonction des gallères et vaisseaux qui viendront de Constantinople avec les gallères de dehors. Car sy le Bacha de la mer, avec la gloire accoutumée aux Turcs étoit assez présomptueux pour vouloir passer l'on le defferoit infailliblement et tout au moins s'il n'osoit s'éloigner des châteaux les cinquente gallères dont j'ay parlé ne sçauroient rien entreprendre de considérable, ny en Candie ni ailleurs n'ayant ny chefs ny assez d'hommes pour cet effet. Partant, les Turcs ne feroient aucun progrès cette aunée par mer. Et quoy que le discours que je vais faire icy vous semble peut être un peu chimérique si oseray-je dire que si le Bacha de la mer étoit entierement deffait, les Venitiens qui auront dans leur armée Camille Gonzague, le chevalier de la Vallette général des Ultramontains, avec grand nombre de très bons officiers et quinze ou seize mille hommes, pourroient en deux ou trois jours emporter les châteaux et s'en aller piller Constantinople laquelle étant sans defense aucune par l'absence de tous les spahyes et genissaires employéz dans la Dalmatyie et ailleurs, tout ce grand peuple non aguerry et point armé seroit tellement effroyé que je tiens cette entreprise très réüssible. Mais il faudroit un duc d'Enguien ou un comte d'Arcourt pour entreprendre et pour exécutter ce beau dessein qui n'a pour fondement principal que la deffaitte supposée de quelque audacieux Bacha de la mer en la sorte que j'ay représenté cy dessus; car vous sçavez (Monsieur) la foiblesse des châteaux et l'ordre qu'il faudroit tenir pour n'en être point empêchéz au retour du prétendu saccagement. Mais sans parler de l'entreprise de Constantinople qui a un peu du marcheritte¹ j'estime que vous demeurerez d'accord de la plus part des autres choses que j'ay dittes.

« Le Roy fera partir ces jours cy Monsieur de la Cour Groulart avec lettres et bonnes instructions pour aller tanter à la Porte Ottomane quelque négociation et quelques moyens d'accommodement entre le grand Seigneur et la République.

« Ils écrivent de ce pays là que les Espagnols ont envoyé un homme

1. Un peu prompte; mais il semble qu'au lieu de cette expression inusitée, la copie porte *Marcheville*. Cela se comprendrait comme une allusion aux fanfaronades de ce comte de Marcheville dont il est question ci-dessus (p. 112), et il serait évident alors que cette *Gazette* est écrite par M. de Césy.

pour essayer d'y établir quelque correspondance à notre désavantage ; ce qu'ils n'ont pu faire de notre temps.

« On attend entre cy et Pasques quelque résolution touchant le gouvernement du Roy ou l'amy aura, ce dit on, la meilleure part ; ce qu'érant j'espère de son amitié et de la miséricorde de Dieu quelque employ qui puisse faciliter mes affaires et me donner moyen d'achever la carrière parmi ceux que j'ayme et honnore.

« Je ne vous diray rien (Monsieur) des longueurs incertaines de Munster m'assurant que d'autres mieux avertis que moy vous en informent.

« Je suis toujours assés bien veu et quelques fois loué des puissances supérieures ; mais je crains qu'il ne soit de moy comme de ces vieilles filles de bonne maison et vertueuses de qui tout le monde dit du bien et qu'on ne marye point. Voilà (Monsieur) par ou je finiray mon trop long entretien souhaitant avec passion votre retour et encore plus la parfaite santé de votre aymable et digne personne qui m'est très chère, étant de cœur et d'âme avec toute sorte de respect, Monsieur, etc. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

37. — *Chants historiques de la Flandre (400-1630)*, recueillis par Louis de Baecker. In-8 de 23 feuilles. Lille, Vanackère. (5 fr.)

38. — *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France*, par A. Cheruel, docteur ès lettres. 1^{re} et 2^e parties. 2 volumes in-18. Paris, Hachette. (12 fr.)

39. — *Essais historiques sur les jardins*, par Paul de Wint, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc. In-8 de 8 feuilles 1/4. Paris, Victor Didron. (1 fr. 80.)

40. — *Histoire d'Alsace, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par X. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar. Tome 1^{er}. Strasbourg, veuve Berger-Levrault.

Formera 3 vol. in-8.

41. — *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, par Lucien Constant, des Riceys. Tome 1^{er}. In-8 de 28 feuilles 3/4, plus une carte, 8 lith. et 2 tableaux. Imp. de Saillard, à Bar-sur-Seine. Bar, Jardeaux-Ray ; Paris, Roret. (7 fr.)

42. — *Histoire chronologique de l'Église protestante de France jusqu'à*

la révocation de l'édit de Nantes, par Charles Drion, président du tribunal de Schélestadt, etc. Tomes I et II, in-18. Strasbourg, Mme veuve Berger-Levrault et fils aîné, et à Paris, rue des Saints-Pères, 8. (12 fr.)

43. — *Histoire des souverains pontifes qui ont siégé à Avignon*, par J. B. Joudou. Tome I^{er}. In-12 de 15 feuilles. Imp. de Fischer aîné, à Avignon.

44. — *Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Annales de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, du pays basque, du Béarn, du Bigorre, du Comminges, du comté de Foix, du Roussillon, de la Cerdagne, de Narbonne et de Carcassonne, etc.; par M. Cénac-Moncaut. 4 vol. in-8. Paris, Amyot. (26 fr.)

45. — *Jacquemin Gringonneur et Nicolas Flamel*, par Teste d'Ouet. In-8 de 4 feuilles 3/4. Paris, Victor Didron.

46. — *Jean IV, duc de Bretagne, et sa politique (1364-1373)*, par A. de La Borderie. In-8 d'une feuille 1/2. Imp. de Guéraud, à Nantes.

47. — *La sépulture chrétienne en France, d'après les monuments du x^e au xvi^e siècle, avec de belles gravures sur acier*, par Arthur Murcier, archiviste paléographe. In-8 de 16 feuilles 1/4. Paris, Louis Vivès. (5 fr.)

48. — *Le château du bois de Boulogne, dit château de Madrid*. Étude sur les arts au xvi^e siècle, par le comte de Laborde, membre de l'Institut. In-8 de 5 feuilles 1/4. Paris, Dumoulin. (4 fr.)

Tiré à 400 exemplaires numérotés.

49. — *Le Livre des peintres et graveurs*, par Michel de Marolles, abbé de Villeloin. Nouvelle édition, revue par M. Georges Duplessis. In-16. Paris, Jannet, bibliothèque elzévirienne. (3 fr.)

50. — *Lois des Bourguignons, vulgairement nommées Loi Gombette*. Traduites pour la première fois par M. J. F. A. Peyré, éditeur des *Lois des Francs*, contenant la Loi salique et la Loi ripuaire. In-8 de 9 feuilles. Imp. de Vingtrinier, à Lyon. Lyon, Brun.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 7.) — JUILLET 1855.

AVIS.

MM. les Sociétaires sont prévenus qu'ils vont recevoir sous peu de jours, de M. le trésorier, une lettre d'avis destinée à faire retirer, à la librairie de M. J. Renouard, les volumes suivants, dont l'impression est terminée :

Orderic Vital. T. V et dernier. (Exercice de 1854.)

Chronique de Charles VII, par Th. Basin. T. I^{er}. } Exercice de 1855.

Mémoires de Mathieu Molé. T. II. }

Annuaire historique pour 1856.

Le IV^e et dernier volume du *Journal de Barbier*, qui fait partie de la souscription de l'année 1854, sera distribué un peu plus tard, ainsi que l'*Annuaire* arriéré de 1854.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JUILLET 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. BELLAGUET, L'UN DES VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

893. — M. BARBIÉ DU BOGAGE, rue de la Chaussée-d'Antin, 58 bis ;
présenté par MM. de Barante et de Reiset.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'instruction publique et des cultes :

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, n° 5, année 1853-1854. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-8.

Par la Bibliothèque du Louvre :

Galerias historiques du palais de Versailles. Paris, 1839, 10 vol. in-8 (t. I à IX et t. VI bis.)

Par diverses Sociétés savantes :

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, troisième année, 4^e livraison, octobre-novembre-décembre 1854. Saint-Omer, 1855, in-8.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, année 1853, 3^e livraison. Niort, 1855, in-8.

Rapport annuel sur les travaux de la Société industrielle de Mulhouse, 27 décembre 1854. Mulhouse, 1855, in-8.

Société française de Photographie, n° 6, juin 1855.

Par l'Université de Kiel :

Schriften der Universitat zu Kiel, 1854, cahiers I à VI; VI^o. — 2. — VII, 1-10; formant le tome I^{er} de ses mémoires pour l'année 1854 et le commencement de l'année 1855. — *Index scholarum*; et plusieurs dissertations ou thèses médicales soutenues dans cette même Université, pendant les mêmes années.

De la part des auteurs :

De l'instruction littéraire de la Noblesse française au moyen âge, à propos d'un autographe du sire de Joinville; par M. Léopold Delisle, Paris, 1855; br. in-8. Extrait du *Journal général de l'Instruction publique*. Cette notice a été lue le 1^{er} mai 1855 à la séance annuelle de la Société de l'Histoire de France.

Jeanne d'Arc est-elle Française? deuxième réponse à M. Henri Lepage; par M. Athanase Renard. Paris, 1855, br. in-8.

Correspondance.

M. Barbier, conservateur de la Bibliothèque du Louvre, offre à la Société, pour sa Bibliothèque, le texte des *Galerias historiques du palais de Versailles*, ouvrage ci-dessus annoncé.

— La commission de publication de l'Université de Kiel fait hommage, pour la Bibliothèque de la Société, des Mémoires de cette Université, publiés en 1834 et en 1835. Elle sollicite l'échange avec les publications de la Société de l'Histoire de France.

Renvoi au comité des fonds.

— La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, adresse le programme de son concours pour l'année 1856. Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur les *fiefs et la féodalité en Normandie, d'après les enquêtes, les hommages, déclarations et aveux rendus au roi*. Les mémoires devront être adressés avant le 1^{er} juillet 1856 à M. E. Colombel, secrétaire perpétuel de la Société, à Évreux.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Orderic Vital. T. V, le 38^e placard est chez l'auteur; il ne reste plus à composer qu'une partie de la table.

Chronique de Charles VII, par Th. Basin. T. I. Le texte est terminé; la copie entière de l'introduction est remise depuis plusieurs jours; l'impression en est commencée.

Journal de Barbier. T. IV; terminé, moins la table.

Mémoires de Mathieu Molé. T. II, feuilles 24 et 25 en deuxième épreuve; 19 et 20 en quatrième; placards 56 et 57 composés. L'impression de ce volume touche à sa fin.

Chroniques d'Anjou. Placards 22 et 23 composés. Il n'y a pas de copie.

Mémoires de Beauvais-Nangis. Suspendus depuis quelque temps faute de copie.

M. de Monmerqué explique au Conseil les causes de ce retard, qui sera prochainement réparé. Il va communiquer au comité de publication l'autre ouvrage du même auteur, qu'il avait proposé de joindre à ce volume. Le comité est invité à ne pas attendre la prochaine séance du Conseil pour prendre une décision à cet égard et pour autoriser, s'il y a lieu, l'impression.

Annuaire de 1854. Pages 143 à 168 en troisième épreuve; 217 autres pages sont composées en placards.

Annuaire de 1856. Cinq feuilles et trois placards sont composés.

— M. Lahure est expressément invité par le Conseil à concentrer toute la main-d'œuvre dont il peut disposer en ce moment pour les travaux de la Société, à l'achèvement des volumes d'*Orderic Vital*, de *Th. Basin*, de *Barbier* et de *Molé*, dont la composition est le plus avancée, afin qu'ils puissent être terminés et distribués pour la prochaine séance. MM. les éditeurs sont invités de leur côté à ne rien négliger pour arriver à ce résultat.

— Sur la proposition de M. N. de Wailly, président du comité de l'*Annuaire*, le Conseil décide qu'il ne sera plus, à l'avenir, donné de suppléments ni de révision de la liste des familles souveraines publiée, en dernier lieu, d'après l'*Almanach* de Gotha dans l'*Annuaire* de 1853, liste complétée dans l'*Annuaire* de 1854. L'*Annuaire historique de la Société* sera désormais exclusivement réservé, suivant le plan primitif dans lequel il avait été conçu, à des travaux d'histoire, de chronologie et de géographie historique relatifs à la France.

Une seule rectification concernant la maison régnante en France, sera insérée dans le prochain *Annuaire*.

— Le Conseil est informé que la Banque de France a accepté, sans difficulté, le dépôt des fonds de la Société, et ouvert un compte courant au trésorier.

— Un membre propose une diminution sur le prix des cinq exemplaires sur vélin des volumes publiés par la Société.

Renvoi au comité des fonds.

Le Conseil s'occupe de plusieurs autres objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Un opuscule nouveau de Grégoire de Tours.

A la fin de son Histoire des Francs, Grégoire de Tours récapitulant les travaux de son ministère et les œuvres de sa plume, s'exprime en ces termes au sujet de ses écrits : « Decem libros historiarum, septem miraculorum, unum de vitis patrum scripsi; in psalterii tractatum librum unum commentatus sum; de cursibus etiam ecclesiasticis librum unum condidi. » Il cite donc le dernier et avec une légère nuance de dédain, comme le moins important de ses ouvrages, un traité intitulé : *De cursibus ecclesiasticis*.

Tout le monde regarde depuis longtemps ce traité comme perdu. Dans la préface de la grande édition des œuvres de l'évêque de Tours, donnée par dom Ruinart, ce savant bénédictin déclare que l'on a conservé seulement de très-courts fragments du commentaire sur les psaumes, et quant au livre *De cursibus ecclesiasticis*, il a, dit-il, entièrement péri¹.

On vient de le retrouver en Allemagne dans un manuscrit de la bibliothèque de Bamberg.

M. Frid. Haase, professeur à Breslau, l'a récemment publié² avec des commentaires qui témoignent de la sagacité de ce savant non moins que de son érudition.

Le manuscrit de Bamberg est un recueil qui paraît avoir été compilé au VIII^e siècle et qui renferme divers écrits de Cassiodore, d'Isidore de Séville et d'autres auteurs renommés au moyen âge. Entre le verso du folio 75, où s'arrête un traité de métrique (*Malli Theodori de Metris liber*) et celui du folio 82, où commence le livre d'Isidore : *de rerum Natura*, on trouve un ouvrage, qui occupe par conséquent quatorze pages, et dont la rubrique, inscrite en lettres capitales, est ainsi conçue :

IN CHRISTI NOMINE INCIPIT DE CURSV STELLARUM RATIO QUALITER AD OFFICIUM IMPLENDVM DEBEAT OBSERVARI.

On voit qu'il n'y a point de nom d'auteur et qu'il faut y regarder de près pour s'assurer que c'est bien le traité désigné dans les *Historiæ Francorum* par les mots : *De cursibus ecclesiasticis*. Mais M. Haase ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il démontre par de nombreuses citations que le style de son auteur a les plus grandes affinités avec le *rusticior sermo* que l'illustre évêque de Tours avouait modestement pour son style habituel, et avec des locutions qui lui étaient familières. Dans deux passages, l'auteur parle des signes célestes qui annoncèrent, le premier, une maladie contagieuse par laquelle fut ravagée l'Auvergne ; le second, la mort du roi Sigebert ; c'est donc un Franc qui parle, un Franc qui connaît surtout le pays des Arvernes ; et de plus les

1. « Hi omnes exstant præter librum de cursibus ecclesiasticis qui omnino interiit et commentarium in psalmos cujus aliquot solummodo fragmenta supersunt. » Ruinart, *Præfatio*, n° 72.

2. « S. Georgii Florentii Gregorii Turonensis episcopi liber ineditus de cursu stellarum, ratio qualiter ad officium implendum debeat observari sive de cursibus ecclesiasticis nunc primum edidit, recensuit, vindicavit Frid. Haase, phil. dr., antiq. litt. et eloq. professor ord. Adjectæ sunt stellarum figuræ et scripturæ specimen e cod. Bamb.; Vratislavia venundant Jos. Max et socii. MDCCLXIII. » — 52 pag. in-4°.

mêmes faits sont consignés dans les *Historia Francorum*, en termes plus développés, mais qui laissent voir la même main se répétant avec quelque différence de langage plutôt que l'œuvre d'un copiste. Enfin pour ce qui regarde la dissemblance des deux titres, M. Haase, en rappelant que le *Cursus ecclesiasticus* était le règlement des parties de l'office divin suivant les différentes heures du jour ou de la nuit, et que ce titre convient fort bien à l'opuscule tiré du ms. de Bamberg, explique combien il est naturel que Grégoire de Tours, dans l'énumération rapide qu'il fait de ses œuvres à la fin de son dixième livre, ait employé une expression concise au lieu de reproduire en entier le long intitulé : *De cursu stellarum, ratio qualiter, etc.*

Si ce rapide aperçu peut laisser place encore à quelques doutes, la lecture de la préface de M. Haase n'en laissera subsister aucun dans l'esprit du lecteur sur la réalité de la découverte.

Voici maintenant un résumé de l'opuscule dont il est question.

L'auteur commence par citer les sept merveilles du monde antique, dont la première, suivant lui, est l'arche de Noé. « Plerique philosophorum dum studiis litterarum vacant quasi plus ceteris septem scripserunt miracula ex quibus mihi quaedam praetermittere et alia plus admiranda libuit memorare, quorum haec habentur vel formae vel operæ. Primum ergo miraculum ponimus Noe arcam, quae Domini ore qualis fieret est mandata; cujus longitudo trecentorum, latitudo quinquaginta, altitudo triginta cubitorum est habita, » etc.

La seconde merveille est Babylone avec ses cent portes et ses remparts immenses; la troisième le temple de Salomon; viennent ensuite le tombeau du roi de Perse (*regis Persici*) taillé dans une seule améthyste, le colosse de Rhodes, le théâtre d'Héraclée creusé tout entier dans le flanc d'une montagne et le phare d'Alexandrie.

Toutes ces choses, continue Gregorius, ont été façonnées par la main des hommes, et sont par conséquent périssables; mais il en est d'autres que la destruction ne saurait atteindre; ce sont les merveilles que Dieu lui-même a données au monde. Le vénérable auteur en compte aussi sept, et voici le mélange bizarre dont il compose ce tableau :

« La première de toutes est le mouvement de la mer Océane dans laquelle il se fait chaque jour une dilatation telle que le flot arrivant remplit le littoral et se retirant ensuite laisse à sec le chemin qu'il a parcouru; une abondante multitude de poissons ou de plantes diverses est recueillie par les populations qui s'avancent alors sur la terre encore humide. Dieu a préparé là au genre humain une première merveille qui fût digne de son admiration et qui marquât bien sa dépendance.

« La seconde, assez semblable à la précédente, est ce qui se passe pour les grains des plantes et les fruits des arbres, lorsque la semence, jetée

sur la terre et couverte par les sillons, se dresse à l'approche de l'été en tiges qui, parées de barbes et d'épis, s'engraissent intérieurement d'une moelle laiteuse. Il en est de même de la nature des arbres; elle me semble une image de la résurrection, lorsqu'en hiver dépouillés de leurs feuilles ils semblent comme morts, mais qu'au printemps ils se décorent de feuilles nouvelles, s'ornent de fleurs et, à l'été, se couvrent de fruits. Quoi qu'il en soit de la justesse de la comparaison, ce miracle annuel apporte constamment aux peuples ce bienfait que l'homme sache qu'il reçoit sa nourriture de celui par qui lui-même a été créé de rien. »

La troisième merveille de l'auteur est le phénix, d'après ce que Lactance en rapporte; la quatrième, le mont Etna; la cinquième, la fontaine de Grenoble, d'où s'écoulent alternativement l'eau et le feu; la sixième est le soleil et la septième la lune.

« La septième merveille est que la lune, dans l'espace de trente jours, ou croisse jusqu'à ce qu'elle soit entière ou diminue jusqu'à ce qu'elle devienne très-petite. Nous admirons aussi que les étoiles levées à l'orient s'abaissent vers l'occident, et que quelques-unes d'entre elles apparaissent vers le milieu du ciel; que d'autres voisines du nord tournent circulairement au lieu de suivre un chemin rectiligne, que celles-ci se voient toute l'année, que celles-là aient des mois déterminés où elles apparaissent. Ce cours des astres, si Dieu le permet, je veux en rendre compte à ceux qui l'ignorent, autant du moins que l'expérience en est parvenue jusqu'à moi; mais je laisserai de côté les noms que leur ont donnés Virgile ou les autres poètes, les appelant seulement de ceux qui sont reçus dans notre usage rustique ou qu'indique la disposition même des étoiles, comme la Croix, la Faux ou autres termes. Dans ces lignes, en effet, je n'enseigne pas la science et n'ai pas le dessein de sonder l'avenir, mais je montre comment le cours d'un jour doit être logiquement rempli par les louanges du Seigneur, c'est-à-dire à quelles heures celui qui désire suivre avec soin le service de Dieu, doit se lever pendant la nuit et prier. »

L'auteur donne ensuite une faible notion de la marche du soleil, de celle de la lune, de celle enfin de quelques étoiles, qu'il ne se contente pas de décrire, mais qu'il reproduit par le dessin. Les constellations dont il s'occupe, avec les offices qui doivent, dit-il, s'y rapporter, sont : Arcturus (qu'il appelle *Rubeola*), la Couronne boréale (*Symma*, *id est Stefadium*), la Lyre¹, le Cygne (*Cruz major*), le Dauphin (*Cruz minor*

1. *Has stellas Ω vocitamus quis eum significant.* Les astronomes ne connaissent plus de constellation nommée Oméga; il n'y a pas d'étoile Ω dans la Lyre et de plus la figure du manuscrit ne porte que quatre étoiles, tandis que la Lyre en

aut Alfa), l'Aigle (*Trion*), le Cocher, la Chèvre et une partie du Taureau (*signum Christi*), les Gémeaux? (*Anguis*), les Pléiades (*quidam Massam vocant, nonnulli Pliadas, plerique Butrionem*), la fin du Taureau ou Aldebaran et les Hyades (*Massæ feretrum*), Orion? (*Falcis*), le petit Chien, le grand Chien? (*Quinio*), la grande Ourse (*Pláustrum*).

En passant ces astres en revue, Grégoire de Tours nomme seulement les époques de l'année où chacun d'eux se montre. C'est dans une dernière partie de son opuscule qu'en reprenant les mois l'un après l'autre, à commencer du mois de septembre, il apprend à son lecteur quels sont les offices dont l'heure est venue d'après l'inspection du ciel.

Ce travail, en somme, brille par la piété plus que par la science; mais l'on y trouvera néanmoins de précieux renseignements sur le style et l'érudition de Grégoire de Tours.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

51. — *Chansons, ballades et rondeaux* de Jehannot de Lescurel, poète du XIV^e siècle; publiés, pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, par Anatole de Montaiglon. In-16. Paris, Jannet. (2 fr.).

52. — *Chœur de Notre-Dame de Paris*. Ystoires et emblèmes bibliques sculptés au pourtour extérieur. In-8 d'une feuille 3/4, plus une pl. Impr. de Lahure, à Paris. (Par Mme Félicie d'Ayzac.)

53. — *Chateldon et ses environs*, ou Recherches historiques sur cette ville et sur son château; description des eaux minérales, des ruines et des sites pittoresques situés dans le voisinage; par A. M... de St-A... In-8 de deux feuilles.

54. — *Civilisation (la) au V^e siècle*. Introduction à une *Histoire de la civilisation aux temps barbares*, suivie d'un *Essai sur les écoles en Italie, du V^e au XIII^e siècle*. Par A. F. Ozanam, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Paris. Deux volumes in-8, ensemble de

compte six. Cependant M. Haase, d'après un savant astronome de Breslau, conjecture avec vraisemblance que c'est de la Lyre qu'il s'agit, parce que les étoiles dont elle se compose représentent assez bien la forme d'un ω , Ω qui est bien d'accord avec les paroles de Grégoire de Tours.

55 feuilles, plus un portrait. Impr. de Raçon, à Paris. — A Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29. (12 fr.)

Œuvres complètes de A. F. Ozanam. Avec une notice par le R. P. Lacordaire, et une préface par M. Ampère, de l'Académie française. — Les Œuvres comprendront 8 volumes. *La Civilisation au V^e siècle*, t. I et II (inédits). — T. III et IV. *Études germaniques*, etc. — T. V. *Les Poètes franciscains*, etc. — T. VI. *Dante et la philosophie catholique au XIII^e siècle*. — T. VII et VIII. *Mélanges* (inédits). (*Journal de la Libr.*)

55. — *Description*, d'après la teneur des chartes, du trésor, en reliquaires et bijoux d'or et d'argent, en ornements d'église et en livres, donné par Jean, duc de Berry, à la sainte chapelle de Bourges, avec une introduction, des notes et éclaircissements, et deux notices, l'une sur les bijoux vendus à Arnoul Belin, après la mort du duc, et l'autre sur la librairie de ce prince; par M. Hiver de Beauvoir, conseiller à la cour impériale de Bourges. In-8 de 8 feuilles 1/4. Imprimerie de Jollet-Souchois, à Bourges.

56. — *Documents historiques et généalogiques* sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue dans les temps anciens et modernes. Tome II. In-8 de 48 feuilles 1/2. Impr. de Raterly, à Rodez. (6 fr.)

Par M. de Barrau. L'ouvrage aura 4 volumes.

57. — *Études sur la Renaissance*. Renaissance et Réforme.—Érasme. — Thomas Morus. — Mélancthon. Par D. Nisard, de l'Académie française. In-8 anglais de 13 feuilles 1/3. — Paris, Michel Lévy frères. (3 fr.)

58. — *Études sur le XVIII^e siècle*; par Ernest Bersot, agrégé de philosophie. 2 vol. in-18. Paris, Durand. (7 fr.)

59. — *Étude* sur le Parcival de Wolfram d'Eschenbach, et sur la légende du saint Graal. Thèse pour le doctorat, présentée, à la Faculté des lettres de Paris; par G. A. Heinrich, ancien élève de l'École normale. In-8 de 15 feuilles. — A Paris, Franck.

60. — *Fête* de Jeanne d'Arc, à Orléans, les 6, 7, 8, 9 et 10 mai 1855. Précis sur la vie et les exploits de Jeanne d'Arc; ses portraits, les monuments en son honneur, ses médailles, ses armoiries, les fêtes remarquables de la délivrance d'Orléans, etc.; par C. F. Vergnaud-Romagnesi. In-8 d'une feuille 1/4, plus une pl. Orléans, Gatinéau; Paris, Roret.

61. — *Histoire de l'Église d'Auvergne*, contenant, etc., depuis saint Austremonne jusqu'à l'année 1560, époque du commencement des guerres religieuses; par le comte de Resie. T. II (800-1100). In-8 de 30 feuilles. Clermont-Ferrand, librairie catholique, rue du Terrail. Paris, Lhuillier.

62. — *Histoire de Neuilly, près Paris, et de ses châteaux : les Ternes, Madrid, Bagatelle, Saint-James, Neuilly, Villiers*; par M. l'abbé Belanger. In-18 de 5 feuilles 7/9. Impr. de Galban, à Belleville. (1 fr. 50.)

63. — *Histoire de Paris et de son influence en Europe, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, comprenant l'histoire civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au double point de vue de la formation de l'unité nationale de la France et du progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale*; par J. A. Meindre. Tome V et dernier. In-8 de 31 feuilles 1/4, plus 6 gravures. — A Paris, Dezobry et E. Madeleine, etc. (32 fr.)

64. — *Histoire pittoresque des cathédrales, églises, basiliques, temples, mosquées, pagodes et autres monuments religieux, tels que abbayes, monastères, couvents, chapelles, etc., les plus remarquables dans l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Par une société d'archéologues*. In-8 de 15 feuilles. — Paris, Ruel aîné. (5 fr.)

65. — *Iconographie historique*. Notice d'un manuscrit souabe de la Bibliothèque royale de Stuttgart contenant la relation des voyages faits de 1453 à 1457, en Europe, en Asie et en Afrique, par Georges d'Éhingen, chevalier, accompagnée de neuf portraits des souverains de la chrétienté peints d'après nature et dessinés sur les originaux; par A. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des chartes. Paris, Didron, 1855, in-4, 18 p. et 3 pl.

M. Vallet de Viriville a publié, il y a plusieurs années, le premier plan d'un ouvrage qui serait du plus haut intérêt et qui consisterait à reproduire, d'après les originaux qui nous restent, tous les portraits véritablement historiques appartenant à l'histoire de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'année 1515 seulement. Ce projet, présenté en 1850 par son auteur au Comité historique des arts et monuments institué près le ministère de l'instruction publique, et adopté en principe l'année suivante, paraît être entravé aujourd'hui dans son exécution, mais M. Vallet n'en a pas moins poursuivi les recherches et les efforts qu'impose une aussi vaste entreprise. Il a réuni déjà l'indication d'un millier environ de monuments originaux, non compris les estampes; chacune de ces indications est accompagnée d'une description, autant que possible d'un dessin ou d'un calque, et dans leur ensemble elles forment une collection de sept à huit cents effigies authentiques de personnages français antérieurs au temps de Fran-

cois I^{er}. La brochure que nous annonçons est un spécimen des résultats que peut offrir ce travail. Elle contient l'analyse d'un manuscrit dans lequel on trouve peints avec beaucoup de talent, d'après des croquis faits sur nature par un voyageur allemand, les portraits de neuf princes du milieu du xv^e siècle : Ladislas, roi de Hongrie; Charles VII, roi de France; Henri IV, roi de Castille; Henri VI, roi d'Angleterre; Alphonse V, roi de Portugal; Jean II, roi de Chypre; René, roi de Sicile; Jean (ou Carlos?), roi de Navarre; enfin Jacques II, roi d'Écosse. Espérons que M. Vallet de Viriville, qui apporte ordinairement à ses travaux une rare persévérance, publiera d'autres spécimens du même genre, et plus français encore, qui démontreront de plus en plus et combien son projet a d'importance et combien il serait capable de l'exécuter habilement.

66. — *Itinéraire archéologique de Paris*; par M. F. de Guilhermy. In-12 de 16 feuilles 1/3, plus un plan, 15 gravures sur acier et 22 vignettes gravées sur bois d'après les dessins de M. Ch. Fichot. Paris, Bance. (6 fr.)

67. — *L'histoire et discours au vray du siege qui fut mis devant la ville d'Orleans, par les Anglois, le mardy, xii^e jour d'octobre m.ccccxxviii, regnant alors Charles VII roy de France. Contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches et autres particularitez notables, qui de jour en jour y furent faictes : avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment par grace divine et force d'armes elle feist lever le siege de devant aux Anglois. Prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire escrit à la main en parchemin, et trouvé en la maison de la dite ville d'Orleans, illustrée de belles annotations en marge. En ceste edition y a esté adjousté la harangue du Roy Charles VII à ses gens, et celle de la Pucelle au Roy, avec la continuation de son histoire jusques à sa mort, ensemble le jugement contre elle donné par les Anglois à Rouen, rescindé par le privé conseil du Roy. Avec les antiquitez de la dite ville d'Orleans.* Orleans, Olyvier Boynard et Jean Nyon, libraires, demeurans au cloistre Sainte Croix. 1606. In-18 de 4 feuilles.

68. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* In-8 de 532 pages. Caen, 1835.

Ce volume, consacré à des sujets très-divers, contient, en fait de travaux historiques, des biographies de Huet, évêque d'Avranches, J. F. Sarrazin et le chevalier de Clieu.

69. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de France, troisième série.* Paris, au secrétariat de la Société, au palais du Louvre, et chez Dumoulin, In-8 de 544 pages et 7 pl. 1855.

Mélanges épigraphiques (1. Inscription grecque et latine trouvée à Vacion; 2. Inscription de Lyon; 3. Sur une inscription de Constantine relative à l'his-

toire de Septime Sévère; 4. Sur le marbre de Thorigny), par M. Léon Renier. — Notice sur quelques inscriptions hébraïques du XIII^e siècle, découvertes dans les ruines d'un ancien cimetière israélite de Paris, par Philoxène Luzzato. — De la civilisation et du commerce de la Gaule septentrionale avant la conquête romaine, par de Fréville. — Noub, la déesse d'or des Égyptiens, par Théodule Devéria. — Note sur le caractère qui représente l'or dans les écritures égyptiennes, par A. J. H. Vincent. — Restitution à Jacques de Bourbon, roi de Navarre, d'une pièce de billon, attribuée jusqu'ici à Jacques I^{er}, roi de Sicile, par Duchalais. — Notice sur le journal de Jean Glaumeau, prêtre de Bourges au XVI^e siècle, par F. Bourquelot. — Notice sur une lampe chrétienne en forme de bélier, par F. de Lasteyrie. — Observations sur quelques indications en usage au moyen âge, par A. Bernard. — Explication des sculptures du tympan du baptistère de Parme, au moyen de la parabole de S. Barlaam, par Duchalais. — Recherches sur la religion et le culte des populations primitives de la Grèce, par A. Maury.

70. — *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*. Extraits de la Correspondance de la cour et des généraux, rédigés au dépôt de la guerre, de 1763 à 1788, sous la direction du lieutenant général de Vault, mort en 1790, et publiés avec le concours du ministre de la guerre, par le ministre de l'instruction publique. In-4 de 66 feuilles 1/2. Impr. impériale. Paris, Didot.

6^e volume de cet ouvrage, faisant partie de la collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique. Campagnes de Flandre, d'Italie et d'Allemagne.

71. — *Monographie de l'hôtel de la Mairie d'Orléans*. Description du monument et de ses ornements depuis sa restauration; liste des maires de la ville, depuis l'année 1569 jusqu'à ce jour; explication des écussons reproduits dans l'une des salles de l'hôtel. Par J. E. Bimbenet. In-18 de 4 feuilles 1/2. — Orléans, Gatineau.

72. — *Morvan (le)*, ou *Essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*; par J. F. Baudiau, curé de Dun-les-Places. 2 vol. in-8. Impr. de Fay, à Nevers.

73. — *Moyen âge (le)*, ou *Aperçu de la condition des populations, principalement dans les XI^e, XII^e et XIII^e siècles*; par V. Vallein, rédacteur en chef de *l'Indépendant* (Charente-Inférieure). In-18 de neuf feuilles. — Saintes, Lacroix.

74. — *Note sur les archives de l'hôtel de ville de Verdun (Meuse)*, par Ch. Buvignier. In-8 de 120 pages. Impr. de Nouvian, à Metz.

Gardées jusqu'à la Révolution avec un soin religieux, les archives municipales de Verdun contenaient des documents très-importants remontant jusqu'au XII^e siècle. Elles ont depuis beaucoup souffert, surtout par les dilapidations. M. Buvignier fait sommairement connaître, 1^o l'état ancien de ce dépôt, d'après des inventaires dressés au XVIII^e siècle; 2^o l'état actuel, d'après les documents eux-mêmes.

Un grand nombre de titres historiques de toutes les époques sont décrits et annotés avec soin dans cet opuscule, modestement précédé du titre de *Note*.

75. — *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon* ; par le docteur A. Comarmond, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon. In-8 de 10 feuilles 1/2. — A Lyon, Dumoulin. (2 fr. 25 c.)

76. — *Notice historique sur l'église Sainte-Croix d'Orléans* ; par Henri de Monteyremar. Petit in-8 de 6 feuilles. Impr. de Jacob, à Orléans.

77. — *Notice historique et critique sur les monuments érigés à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc* ; par Ch. Aufrère-Duvernay, avocat à la Cour impériale d'Orléans. In-8 de 2 feuilles 3/4, plus une lithographie du nouveau monument. Impr. de Pagnerre, à Orléans.

Réimpression de l'*Histoire au vray du siège d'Orléans* (1428-29), par Alex. Jacob, à Orléans.

78. — *Notice sur le couvent des capucins de Vire, suivie de l'Abrégé de la vie de Jean Halbout, son fondateur, et précédée d'un Précis historique sur l'ordre des capucins*. Par F. C. In-18 de 4 feuilles. Impr. de Mme veuve Barbot, à Vire.

79. — *Notice sur les familles du Faure et de Gimel, dans l'ancienne généralité de Limoges, par Élie Dufaure, docteur en droit*. In-8 de 17 feuilles. Impr. de Dufaure, à Versailles.

80. — *Notice sur les trois frères Jean Eudes, prêtre, fondateur des eudistes ; François Eudes de Mézeray, historiographe de France, et Charles Eudes d'Houay, chirurgien, échevin d'Argentan ; avec une généalogie de la famille Eudes*, par M. Gustave Levavasseur. In-8 de 5 feuilles, avec gravures. Impr. de Barbier, à Argentan. A Paris, chez Dumoulin, Derache ; à la mairie d'Argentan ; chez tous les libraires de Normandie. (1 fr.)

Se vend au profit de l'œuvre du monument élevé à la mémoire de Mézeray.

81. — *Notice sur l'église Saint-Euverte d'Orléans*. In-8 de 2 feuilles 1/2, plus une lith. Orléans, maison Saint-Euverte.

82. — *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache de Paris*. In-18 de 12 feuilles 1/2. Paris.

L'église actuelle de Saint-Eustache date de l'année 1532.

83. — *Notice historique et généalogique sur la famille de Bourgoing, en Nivernois et à Paris*. Petit in-8 de 4 feuilles 1/4. Impr. de Perrin, à Lyon.

Par M. Soultat ; de 430 exemplaires, dont 9 sur papier vélin.

84. — *Origine des noms de quelques rues de Lisieux, et particularités sur quelques-unes; notices sur les armoiries et les anciens usages de cette ville*, par A. J. L. Dingremont. In-12 de 2 feuilles 1/6. Lisieux, Pigeon.

85. — *Peintures des manuscrits, orfèvreries et costumes français, exécutées sur vélin* par M. Aubin Normand, d'Amiens. *Notice iconographique*, par M. l'abbé Alfred Normand. In-8 d'une feuille. Impr. de Caron, à Amiens.

86. — *Provenzalisches Lesebuch. Manuel provençal, avec une introduction et un glossaire; par le docteur Karl Bartsch. Elberfeld, R. L. Friedrichs; Paris, Klincksieck, 264 p. in-8. (5 fr. 35 c.)*

L'éditeur de ce recueil l'a formé dans le dessein de développer chez les érudits allemands le goût des anciens idiomes du midi de la France des XII^e et XIII^e siècles. C'est un choix des meilleurs morceaux que M. Bartsch ait trouvés dans tous les genres de la littérature des troubadours, depuis le poème épique jusqu'à la chansonnette, sans oublier les compositions en prose. Les extraits, au nombre d'environ quatre-vingts, ne sont pas longs; le choix est fait avec tact, tantôt d'après des livres imprimés, quelquefois d'après des sources manuscrites, et le tout pourra former plus tard une très-agréable anthologie, qui a le tort, dans ce volume, d'être beaucoup trop écourtée. Nous citerons une gracieuse blquette empruntée à M. Bartsch et qui ne nous semble pas se trouver dans les recueils déjà connus. Son auteur est resté anonyme.

Ab la gen sor qui sia ¹
 Et ab la mielhs albia
 Mi celgei ², l'autre dia;
 Tan solamen,
 Jogan, rizen,
 M'adormi tro al dia.
 Mentre qu'ieu mi jazia
 E'n sobinas ³ dormia,
 Un dous bais mi tendia,
 Tan plazemen,
 Qu'enquer l'om sen
 E farai a ma via.
 — Gaitz ⁴, s'ieu ti tenia
 De mas mas ⁵ t'auciria;
 Ja res ⁶ pro no't tenia
 Aur ni argen
 Ni hom viven
 Ni res que e'l mon sia.

1. Loin de mes vassaux et sur ma plus belle terre. — 2. Je me couchai. — 3. Sur le flanc. 4. Le guet de nuit. — 5. De mes mains t'occirai. — 6. Chose.

Gaita, Dieus ti maldia,
 Lo filhs sancta Maria,
 Quar tant cochas¹ lo dia,
 Gran paor ai
 E gran esmai²
 Que n'o i perdes m'amia.

— Amicx N'Estèves, via;
 Qu'ieu remanh vostr' amia
 Que si'l gilos³ venia
 Gran paor ai
 E gran esmai
 Quen's fezes vilania.

87. — *Recueil des travaux de la Société de sphragistique de Paris.* T. I, II et III (1851-1854). Paris, au siège de la Société, quai des Orfèvres, 50. (Prix du volume : 15 fr.)

Cette publication émane d'une heureuse pensée. Les Associations littéraires ont fait faire à la numismatique des progrès très-remarquables; pourquoi ne pas tenter de donner par une revue nouvelle accompagnée de belles planches, un organe spécial à l'étude des sceaux; elle est semblable à la numismatique comme étant aussi une étude de détails, qui deviennent plus lumineux à mesure qu'on les rapproche les uns des autres et qu'on les multiplie, mais elle en diffère singulièrement en ce que la numismatique est une science tandis que les sceaux n'ont guère été jusqu'à présent qu'une curiosité. Je crois cependant que pour la connaissance du moyen âge, les sceaux sont loin de le céder en utilité à la science des médailles, car les souverains seuls ont frappé monnaie, tandis que tout individu, jusqu'au paysan, pouvait avoir un sceau. La grande difficulté provient de ce que pour étudier une classe de monuments il faut en voir un très-grand nombre et les comparer, les classer, les comprendre; or il n'y a jamais eu nulle part de collection de sceaux assez considérable pour former quelques-uns de ces esprits scientifiques comme les collections de numismatique en ont créé. Un artiste, M. Arthur Forgeais, est le principal auteur de cette louable entreprise, formée sous le nom de Société de sphragistique, mais il n'a pas toujours été bien secondé; les premières livraisons de sa Revue renferment des articles d'une extrême faiblesse, et les sceaux qu'il reproduit, avec bon goût sans doute, n'ont pas assez ce caractère de sévère exactitude qui depuis longtemps est le besoin d'un antiquaire digne de ce nom. Les trois volumes que nous annonçons contiennent cependant une réunion déjà considérable et très-intéressante de recherches historiques; chaque volume donne la description d'une centaine de types dont la moitié environ est accompagnée de leur représentation gravée sur bois. Nous nous bornerons à citer les principaux des travaux qui sont entrés jusqu'à présent dans ce recueil.

Grand sceau du chapitre de la collégiale de Troyes, par M. l'abbé Coffinet, vicaire général de Troyes. — Sceau de l'abbaye de N. D. aux Nonnains de

1. Tu reposes. — 2. Effroi. — 3. Le jaloux, le mari.

Troyes (xii^e siècle), par le même. — Du sceau épiscopal en France, très-intéressante dissertation d'un ancien vicaire général sur les règles que doit suivre le clergé actuel dans la composition des sceaux dont il fait usage. — Notes diverses, notamment de M. Quantin, sur le sceau de la prévôté de Saint-Florentin (Yonne), en 1343. — Des sceaux de l'archevêque de Sens et de ses juridictions, par M. Quantin, archiviste de l'Yonne. — Sceau de l'église collégiale de Saint-Germain d'Auxerre, par M. Troche et par M. Quantin. — Sceau de la confrérie des pèlerins de Saint-Jacques; par M. A. Forgeais. — Sceau du recteur du collège de Limoges, par M. Maurice Ardant, archiviste de la Haute-Vienne. — Plusieurs articles sur des sceaux du Midi, par M. Chaudruc de Crazannes. — Sceau du bailliage de Melun, portant un croquis exact du château de cette ville au xv^e siècle, par M. Grézy. — Sceau d'Alix de Chacenay (1262), par M. L. Coutant. — Sceau du Saint-Sépulcre de Cambrai, « ad causas terminandum, » par M. Guénébault et par M. Preux. — Sceau du chapitre de N. D. de Livry, par M. Delvincourt. — Notice sur les sceaux de Marguerite de Bourgogne, par M. L. Lemaitre. — Notice sur 245 matrices de sceaux appartenant à Mme Febvre, de Mâcon, par M. de Soultrait. — De quelques sceaux des abbayes de Cîteaux et de Morimond, par M. Jos. Garnier, archiviste de Dijon. — Sceaux divers de Bar-sur-Aube, par M. L. Coutant. — Sceau de Hugues IX, comte de la Marche, par M. M. Ardant. — Sceau de Robert, évêque de Langres (1104), par M. Chezjean. — Sceau de la léproserie de Saint-Lazare-lez-Paris, par M. Troche. — Sceau commun aux deux chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Laon, par M. Hidé. — Sceau de l'abbé de Saint-Martial de Limoges (xii^e siècle), par M. M. Ardant. — Sceau de l'abbesse de Jarsy (1588), par M. l'abbé Duru. — Trois sceaux de l'abbaye de Moutier-la-Selle (xiii^e siècle), par M. Jaquot. — Sceau du chapitre de Limoges, par M. M. Ardant. — Sceau de François II de la Rochefoucauld, comte de Roncey, par M. Bryois. — Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Melun, par M. Grézy. — Histoire et sceau des seigneurs d'Hyères, en Provence, par M. de Martonne. — Histoire et sceau du monastère de Saint-Arnoul de Crépy, par M. A. Petit. — Notice sur un sceau de Gilles, évêque d'Alet (1525), par M. Germer-Durand. — Sceau de Joscion, archevêque de Tours (xiii^e siècle), par M. Bourasé, chanoine de Tours. — Sceau du préchantre de l'église de Paris, par M. A. Forgeais. — Notice sur un scel des arbalétriers de Paris. — Légende de Théophile expliquée par un scel, par M. L.-J. Guénébault. — Notice sigillographique sur une charte de Barthélemy, évêque de Laon (1142), par M. Levieux-Lavallière, etc., etc.

Dans tous les articles qui viennent d'être cités, le sceau qui en fait l'objet est accompagné d'un mémoire historique sur l'établissement ou la personne à laquelle il a appartenu. Un mot encore. Le nom de *sphragistique* a surpris à sa première apparition; cependant il n'a rien de plus étrange que *numismatique*, et il est surtout meilleur que *sigillographie*.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8.) — AOUT-SEPTEMBRE 1855.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 AOUT 1855,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

894. M. LOUVANCOUR, ancien notaire à Chartres; présenté par MM. J. Delalain et J. Tardieu. Son correspondant à Paris sera M. Alb. Huet, rue Richelieu, 27.

895. M. Paul POUZIN, élève de l'École des chartes, rue Serpente, 36; présenté par M. Teulet.

Ouvrages offerts.

De la part de Sociétés savantes ou des auteurs :

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. 3^e série, t. II. Paris, 1855, in-8.

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. (1853-1854.) Dunkerque, 1855. 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers). 2^e trimestre de 1855, in-8.

Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. XXI, publié par MM. Guigniaut et de Wailly, membres de l'Institut. Article de M. Léopold Delisle, extrait du *Correspondant*, juillet 1855, in-8.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, année 1855, n° 1 et 2 (janvier-avril), in-8.

Mémoires de la Société d'Agriculture du département de l'Aube (à Troyes), nouvelle série, t. VI, n° 33 et 34, in-8.

De l'artillerie de la ville de Lille aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, par M. de La Fons de Mélicocq. Paris, 1855, in-8.

De l'Introduction des Arméniens catholiques en Algérie, par M. V. A. Barbié du Bocage. Paris, 1855, in-8.

Des progrès de l'Archéologie religieuse en France et à l'Étranger depuis 1848. Discours de réception à la Société des Antiquaires de Picardie, prononcé par M. l'abbé Jules Corblet. Amiens, 1855, in-8.

Législation de la propriété littéraire et artistique, recueillie et annotée par M. Jules Delalain. Paris, 1855, in-8.

Notice biographique sur M. J. Duchesne, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque impériale, par M. J. Desnoyers. Extr. du Bulletin de la Société de l'Histoire de France, n° de mai 1855; lue à l'Assemblée générale de la Société le 1^{er} du même mois. Quarante exemplaires de cette notice ont été adressés par M. l'archiviste, d'après l'autorisation du Conseil, à ses membres. 100 autres ont été mis à la disposition de M^{me} Beaumont, fille de M. Duchesne.

Correspondance. *

Le Conseil est informé de la mort de M. J. B. Joseph Barrois, ancien député du Nord, membre de la Société de l'Histoire de France, décédé à Livry le 21 juillet.

M. le président de la Société industrielle d'Angers remercie le Conseil de l'échange des Bulletins publiés par les deux Sociétés et adresse les premiers numéros de l'année 1855 du Bulletin de celle d'Angers.

M. de Mas-Latrie, empêché par les examens de l'École des chartes d'assister à la séance, adresse le rapport qu'il avait été invité par le Conseil à vouloir bien faire sur la notice manuscrite de M. de Pouques d'Herbington, relative au lieu de naissance de Godefroy de Bouillon. Ce rapport, dont les conclusions sont conformes aux vues

exprimées par l'auteur de la notice, sera imprimé dans le Bulletin, à la suite du procès-verbal de la séance de ce jour. (Voir ci-après p. 141.)

Un membre annonce que l'Académie de Belgique a mis au concours la question de rechercher quel fut le lieu de naissance de Charlemagne.

Travaux de la Société.

M. le Président présente au Conseil les quatre ouvrages suivants publiés par la Société et dont l'impression vient d'être terminée :

N° 79. *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, t. I. Éditeur M. J. Quicherat; commissaire responsable M. Bellaguet. Ce volume contient la vie de Th. Basin; la notice sur ses *Chroniques*; le sommaire analytique de l'Histoire du règne de Charles VII et les cinq livres composant cette Histoire.

N° 80. *Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim*, t. V et dernier. — Éditeurs MM. A. Le Prévost et L. Delisle; commissaire responsable M. H. Bordier, qui a remplacé M. Guérard, commissaire responsable des volumes précédents.

Ce volume est composé du 13^e livre de l'Histoire ecclésiastique; d'une notice très-complète sur l'auteur et ses écrits, par M. L. Delisle; d'un appendice contenant des annales inédites de S. Évrout (Ann. uticensis) et plusieurs chartes inédites du x^e et du xii^e siècle; de variantes du manuscrit de Rome; de la concordance des pages de cette édition avec les pages de l'édition de Duchesne; d'une table chronologique, d'une table générale et d'un dictionnaire géographique. — La notice sur Orderic Vital pourra être reliée soit au commencement du t. I, soit à la fin du t. V.

N° 81. *Mémoires de Mathieu Molé*, t. II. (1629-1641.) Éditeur M. Aimé Champollion-Figeac; commissaire responsable M. Ch. Lenormant. La notice et l'introduction seront jointes au t. III et dernier.

N° 82. *Annuaire historique pour 1856*. Ce volume contient la 2^e et dernière partie de la *Liste chronologique des grands feudataires*, extraite de l'*Art de vérifier les dates*, par M. Douët-d'Arcq.

Le Conseil décide que ces ouvrages seront mis en distribution immédiatement; que le 5^e volume d'*Orderic Vital* fera partie des publications attribuées à l'exercice de 1854, que le 1^{er} volume des *Chroniques de Thomas Basin* et le 2^e des *Mémoires de Mathieu Molé* correspondront à l'exercice courant, et que la livraison de 1854 sera complétée par le IV^e et dernier volume du *Journal de Barbier* dont l'impression sera terminée en septembre ou octobre prochain, ainsi que par l'*Annuaire de 1855* qui paraîtra un peu plus tard. La souscription de 1855 sera complétée

par celui des volumes actuellement sous presse dont l'impression sera le plus tôt achevée.

Le Conseil autorise la mise sous presse immédiatement du 3^e et dernier volume des *Mémoires de Mathieu Molé* et du 2^e des *Chroniques de Th. Basin*.

— Le secrétaire présente l'état des impressions.

Journal de Barbier t. IV et dernier. 30 feuilles sont tirées. 4 pages de la 31^e sont composées. On attend la copie de la table.

Chroniques d'Anjou. Feuilles 11 à 14 chez les éditeurs, ainsi que les placards 31 à 32.

Mémoires de Beauvais-Nangis. 7 feuilles sont composées. On attend de la copie.

Annuaire de 1854, 2^e partie, les p. 133 à 168, terminant le diocèse de Reims, ont été données en bon à tirer. 219 autres pages sont composées en placards. M. N. de Wailly donne les mêmes indications au Conseil et insiste, comme président du Comité de l'Annuaire, sur la convenance de terminer le plus promptement possible le volume arriéré de 1854. L'auteur de la 2^e partie de la *Topographie ecclésiastique*, qui forme ce volume, renouvelle au Conseil l'assurance qu'il y consacre tout le temps dont il peut disposer. S'étant trouvé en désaccord avec M. Guérard sur l'existence ou la situation de plusieurs *pagi* assez importants de la seconde Belgique, il a cru devoir discuter les causes de cette différence pour plusieurs d'entre eux, l'opinion de M. Guérard ayant à si juste titre la plus grande autorité. M. J. Desnoyers espère que le volume sera fort avancé, s'il n'est pas terminé, vers le mois prochain.

— Le Conseil ayant été informé que, grâce à l'intervention de M. le marquis de Pastoret, l'un de ses membres et président du Comité historique du ministère de l'Instruction publique, l'heure des séances de ce Comité avait été changée, décide que les séances du Conseil seront reportées au premier lundi de chaque mois, à trois heures, comme elles avaient lieu depuis l'origine de la Société; ce jour convenant mieux à plusieurs membres du Conseil, particulièrement aux membres de l'Académie française.

— Le Conseil procède au renouvellement du Comité de l'Annuaire pour 1857, le volume de 1856 étant terminé. Sont élus :

MM. de Wailly, président.

Taillandier.

J. Desnoyers.

L. Delisle.

— Le Comité des fonds annonce que le Comité n'a pas été d'avis de diminuer le prix des cinq exemplaires tirés sur papier vélin, des ouvrages publiés par la Société, ainsi que l'avait proposé un des membres du Conseil.

Désormais ces volumes seront brochés avec une couverture bleue.

—Le Conseil s'occupe ensuite de divers autres objets d'administration.

La séance est levée à 5 heures.

Rapport de M. de Maslâtrie, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, sur une notice manuscrite de M. de Poucques d'Herbington relative au lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, notice que le Conseil avait renvoyée à son examen¹.

« Godefroy de Bouillon est en ce moment revendiqué contradictoirement comme un compatriote par les Français, par les Belges et par les Allemands. L'Allemagne n'intervient dans le débat qu'en se substituant aux droits et aux réclamations de la Belgique, on peut donc l'écartier de la discussion, pour s'occuper seulement des deux opinions qui restent en présence. M. d'Herbington énumère soigneusement les autorités invoquées de part et d'autre; 1^o en faveur des prétentions belges, par M. le chanoine de Ram et le savant P. Deubuck, de Bruxelles, pour qui Godefroy de Bouillon est né à Gennape, village du Brabant méridional, près de Nivelles, ou à Baisy, près de Gennape, terres qui appartinrent à sainte Ide, mère de Godefroy, fille de Godefroy IV le Barbu, duc de la basse Lorraine; 2^o en faveur des réclamations françaises, par MM. Hédouin, Dufaitelle et Henry, d'après qui Godefroy de Bouillon aurait vu le jour dans la ville même de Boulogne, ou dans les limites du comté de Boulogne, résidence habituelle de son père Eustache II, et de sa mère Ida, ou sainte Ide.

« J'ai lu la notice de M. d'Herbington avec toute l'attention qu'elle réclame, en ayant soin, comme l'auteur en donne l'exemple, d'écartier d'avance toute espèce de parti pris ou d'esprit de nationalité, car il serait réellement puéril de se laisser influencer par de semblables préoccupations dans l'examen d'une question historique. M. d'Herbington considère les prétentions françaises comme les plus sérieusement établies dans l'état actuel des renseignements historiques recueillis sur ces faits, et il m'est impossible de ne pas être entièrement de son avis.

1. Voy. séance de juin 1856, Bulletin, p. 407.

« Les autorités qu'invoquent les défenseurs des opinions contraires sont de deux natures différentes : 1° les traditions ; 2° les monuments écrits. La discussion semble devoir gagner quelque chose, si on écarte complètement les raisons et les considérations qui ne proviendraient que de la première de ces sources. Aux traditions belges, qui font naître et baptiser le fils du comte de Boulogne à Gennape, à Baisy ou à Bruxelles, on pourrait opposer en effet les traditions boulonnaises, non moins anciennes, non moins précises, corroborées comme les autres par d'anciens écrits et d'après lesquelles on serait certain, non-seulement que Godefroy, appelé plus tard Godefroy de Bouillon, est né à Boulogne, mais on connaîtrait le lieu précis où il vit le jour et où ses parents habitaient, ce serait l'endroit où sont aujourd'hui les boucheries de la ville, au-dessous du beffroy.

« Mais pour des recherches historiques et rigoureuses, il est préférable de ne pas quitter les témoignages écrits et voisins, autant que possible, des temps même auxquels se rapportent les événements que l'on examine. Si ces témoignages sont insuffisants quelquefois pour mettre le fait recherché hors de doute et de contestation, on a du moins l'assurance, en les suivant, de ne pas s'égarer dans les probabilités et de rester sur la voie qui mène le plus sûrement à la vérité. Aussi M. d'Herbington n'accorde-t-il que peu d'attention, et les négligerons-nous avec lui, aux assertions des chroniqueurs du xv^e, du xv^e et même du xiv^e siècle pour chercher à connaître et à préciser un fait du xi^e siècle.

« L'autorité la plus ancienne et la plus importante qu'allèguent les savants belges, d'après la notice de M. d'Herbington, où me semblent n'avoir été négligés aucuns des arguments contraires à son opinion, appartient à la seconde moitié du xiii^e siècle, ce qui est déjà bien éloigné de l'an 1061, époque à laquelle on place généralement la naissance de Godefroy de Bouillon. C'est un fragment de *Chronique de Brabant*, trouvé par M. Bornans, professeur de l'université de Liège, sur les feuilles de garde d'un manuscrit de cette ville, dont l'écriture est, dit-on, de l'an 1269. En admettant l'âge du manuscrit, même avec cette date si précise, on reconnaîtra néanmoins que l'auteur de la compilation intitulée *Chronique de Brabant*, d'après lequel Godefroy de Bouillon descendrait de Charlemagne, ne peut mériter une confiance absolue quand il dit que Godefroy, roi de Jérusalem, s'appelaît comme ses frères, de Bouillon, et que ces princes avaient tous reçu le jour et l'éducation à Baisy ou à Gennape, en Brabant : « Godefridus dux (Godefroy IV le Barbu, duc de la basse Lorraine) genuit Godefridum Gibbostum ducem (Godefroy V le Barbu) et sanctam Idam Bononiensem comitissam matrem Godefridi de Boilon, ducis Lotharingæ, post mortem

« Godefridi Gibboi et regis Jerusalem, et matrem Balduini, regis Jherusalem, et Eustacii (Eustache III), comitis Bononiensis, qui licet nominati sint de Boilon, nati tamen et nutriti sunt in Brabantia, scilicet apud Raisy (Baisy), apud Genapiam, castrum ducis Brabantie. » Ce passage, fondement principal des prétentions belges, semble détaché de l'une de ces généalogies de complaisance, comme il y en avait déjà beaucoup au XIII^e siècle. De semblables allégations ne suffisent pas pour nous faire rejeter l'opinion admise jusqu'ici et établie sur le témoignage de Guillaume de Tyr, qui vivait au XII^e siècle.

Les monuments absolument contemporains des premières croisades n'indiquent pas le lieu de la naissance de Godefroy de Bouillon. J'ai, du moins, parcouru, sans rien trouver de précis à cet égard, les plus anciens des historiens publiés par Bongard, la vie de sainte Ide, mère de Godefroy, la chronique de Saxe, la chronique de Hainaut, par Gislebert du Mont, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Lambert d'Ardres et la plupart des chroniques des XI^e et XII^e siècles publiées par dom Bouquet et par M. Pertz, de même que les Lignages d'outremer. Mais ce silence même, confirmé par les renseignements généraux que donnent sur la vie de sainte Ide, son biographe, l'auteur de la Chronique de Saxe, et Gislebert du Mont, n'indique-t-il pas déjà que Godefroy de Bouillon dut naître dans le lieu même où ses parents faisaient le plus habituellement leur résidence, c'est-à-dire dans leur comté et probablement dans leur ville de Boulogne. C'est en effet ce que dit de la façon la plus positive l'archevêque de Tyr, qui avait pu connaître dans le royaume de Jérusalem des contemporains et des compatriotes de Godefroy de Bouillon, qui est généralement bien renseigné et exact, et qui vivait dans la société même où avait vécu et régné Godefroy : « Oriundus verò fuit de regno Francorum, (dit Guillaume de Tyr, du premier roi de Jérusalem), de Remensi provinciâ, civitate « Boloniensi, quæ est secùs mare anglicum sita. » Lib. IX, cap. v, tom. I, p. 370.

« En présence d'un semblable témoignage, émanant d'un auteur si justement estimé, on peut conclure avec M. d'Herbington :

« 1^o Que les autorités invoquées pour fixer la naissance de Godefroy de Bouillon à Baisy ou à Gennape n'ont ni l'ancienneté, ni les caractères d'exactitude et d'authenticité suffisants ;

« 2^o Que, vu le silence des auteurs immédiatement contemporains de Godefroy de Bouillon, nous devons considérer comme la plus certaine la notion fournie par Guillaume de Tyr, l'auteur le plus rapproché des contemporains, et si bien placé d'ailleurs pour être informé de ce qui concernait la famille des deux premiers rois de Jérusalem ;

« 3^o Enfin que s'il est une ville autorisée à inscrire avec quelque con-

fiance sur le socle de la statue de Godefroy cette simple et belle inscription : *Godefrido suo*, c'est assurément la ville de Boulogne.

« On n'a pas invoqué, et avec raison, le second nom de Godefroy de Bouillon, comme preuve de sa nationalité belge, attendu que Godefroy ne reçut le château et ensuite le nom de Bouillon que longtemps après sa naissance, lors du partage des biens de sa mère, qui avait été propriétaire de cette seigneurie. »

II.

VARIÉTÉS.

Procès au sujet de livres de médecine (1280).

On trouve dans l'histoire du Vermandois, par Colliette, une page très-intéressante sur la profession de médecin au moyen âge ¹. Cet auteur nous apprend qu'il existait à cette époque dans l'église de Saint-Quentin une prébende de chanoine-médecin à laquelle était attaché en outre le titre de médecin du comte de Vermandois, *physicus comitis*. Les monastères du même pays avaient aussi, dit-il, des médecins en titre pris dans la communauté, et qui formaient des élèves. Quelques-uns de ces praticiens s'élevèrent jusqu'à la dignité épiscopale.

Le Vermandois n'eut certainement pas, que nous sachions, un privilège qui l'ait mis sous ce rapport au-dessus des autres provinces, et l'ouvrage de Colliette n'est pas le seul où l'on trouve des renseignements de ce genre ². Cependant c'est encore à la même partie de la France que se trouve appartenir la petite pièce reproduite ci-dessous.

Cette pièce, tirée des archives du département de l'Oise, sert aujourd'hui de couverture à un cartulaire du xiv^e siècle, contenant copie de divers baux faits par le chapitre de Noyon pour des terres sises

1. T. II, p. 454. Voyez aussi *ibid.*, p. 739 où Colliette cite un célèbre médecin nommé Raimond, qui vivait à Saint-Quentin en 1314.

2. Le catalogue des archives de M. de Joursanvault, en deux pages seulement (t. I, p. 447 et 448), donne les noms de plus de vingt médecins de rois et de grands seigneurs du xiii^e au xv^e siècle, avec nombre de détails. — Je citerai à cette occasion ce fait curieux qu'on trouve une femme docteur en médecine au commencement du xiii^e siècle; elle est mentionnée en ces termes : *Littere de dono facto magistro Hersendi phisice*, au n^o CLXI du registrum Garini (archiv. de l'emp. JJ, l' f^o Cix r^o); malheureusement, on n'a plus que cette rubrique, la charte elle-même ne se trouve pas dans le registre qui n'est qu'un inventaire des chartes du roi.

à Pont-l'Évêque. Elle semble être, à en juger par l'écriture, d'environ l'année 1280; et contient une plainte adressée en justice par un chanoine de l'église de Noyon contre un étudiant en médecine qui, après lui avoir emprunté des livres sous prétexte d'étudier à Paris, refusait de les lui rendre. Les titres de ces ouvrages et les prix considérables auxquels le demandeur les évalue sont dignes de remarque. Malheureusement le commencement et la fin de la requête ont été coupés par le relieur du cartulaire, et il manque un mot environ à la fin de chaque ligne ¹.

« in jure [sirur] gycus dictus de Vy presbyter et canonicus ecclesie Noviomensis actor contra Guillermum de Vallibus commorantem apud Cuisy Suessionensis diocesis reum, quod idem reus intenderet studere Parisius in medicinam, dictus actor eidem reo con (tulit) et commodati titulo tradidit per se vel mandatum suum dicto reo vel cu certos libros ad studendum in arte predicta nec non et in loco predicto videlicet libros in q.a (?) videlicet librum aforismorum, pronosticorum ² et regimentum et librum tigni (?) Galieni, commendatos in uno volumine valoris seu precii decem librarum parisiensium; item librum Aristotelis de animalibus, precii octo librarum par.; item librum methafisice Avicenne, precii sexaginta solidorum par.; item ge(ome)triam Boecii, precii viginti solidor. paris.; item sextum naturalium Avicen (ne), precii sex librarum. Item dicit dictus actor quod licet dictus reus, diu est, obmiserit et dimiserit frequentare studium prelibatum utpote qui jam pridem uxoratus fuit et adhuc est, et sic penitus fuerit et sit usus ³ ad quem idem actor dicto reo predictos libros commodavit, idem reus dictos libros eidem actori sub dictis valoribus reddere restituereque contradixit, recusavit et adhuc contradicit et recusat absque causa; item dicit dictus actor contra dictum reum quod dictus reus eidem actori ten(uit) et se teneri coram bonis competenter recognovit, per verum cert (um) et legitimum compotum finalem inter ipsos actorem et reum factum, habitum et concordatum, in quatuor

1. Ces lacunes sont représentées ci-dessous par des points et quelques restitutions sont placées entre crochets.

2. Ouvrage d'Hippocrate.

3. *Supplétez* : absolutus, ad finem ductus. On voit par ce passage que dans le procès dont il s'agit la profession médicale est regardée comme un attribut de la qualité de prêtre. Le demandeur affirme que le prêt de livres qu'il a consenti est désormais sans objet puisque son adversaire s'étant marié doit être considéré comme ayant abandonné ses études.

modiis et quatuor aissinis (bladi?) et tribus modiis avene, etc. ¹

« Idem reus ab eodem actore requisitus pluries ac etiam competent-
ter et super huius injuriatur eidem actori dictus reus, quare petit dictus
actor dictum reum sibi condemnari similiter et condemnatum con-
velli per vos dominum judicem auctoritate predicta ad hoc quod idem
reus (intendit). »

Prisonniers de la Bastille en 1428.

L'un des précédents numéros du *Bulletin* (1854, p. 336-336), con-
tient, relativement aux prisonniers de la Bastille du temps de Richelieu,
un document d'après lequel on pourrait croire que cette célèbre
prison d'Etat a été un peu calomniée, et que nos pères en général em-
prisonnaient moins que nous ne croyons. Dans la dernière livraison de
la *Revue archéologique* de Leleux, nous trouvons un travail de
M. Douët-d'Arcq sur la Bastille, où figure une liste des prisonniers
qu'on y détenait à une époque bien pire encore que celle de Richelieu,
à une des plus tristes dates de notre histoire, en 1428. C'était le temps
de la fureur des Bourguignons et des Armagnacs; Paris était alors
entre les mains des Anglais. Ne devrait-on pas supposer les cachots de
la Bastille remplis des partisans du roi et de la maison d'Orléans? or,
il s'en trouve *un seul*. Il est vrai que c'est un personnage d'importance
et un guerrier fameux : Arnaud Guilhem de Barbazan ². La liste men-
tionne encore six chevaliers ou écuyers gardés en otage; puis en fait
de prisonniers : quatre Anglais, deux moines français, un curé du dio-
cèse de Meaux, deux vigneronns probablement des environs de Paris,
et un jeune garçon du faubourg Saint-Marceau. C'est en tout dix-
sept personnes que renfermait, au 2 octobre 1428, la terrible forte-
resse. Voici la liste en question; elle fait partie d'un inventaire du mo-
bilier de la Bastille conservé aux archives de l'empire dans un volume
de la chambre des comptes :

« Item. Le deuxième jour dudit mois d'octobre, oudit an mil CCCC
vint huit, par l'ordonnance et commandement de très hault et puis-
sant prince, monseigneur Jehan, régent du royaume de France, duc
de Bedford, relaté à messeigneurs les gens des comptes du roy nostre-

1. J'omets ici huit lignes qui se rapportent uniquement à une seconde partie de
a requête où le demandeur, après avoir réclamé ses livres de médecine, demande en
outre un certain nombre de muids de blé et d'avoine. Cette seconde partie n'offre
aucun intérêt.

2. Voyez quelques détails donnés par M. Le Roux de Lincy, dans la *Biblioth.
de l'École des chartes*, t. I, p. 377 et 378, sur un combat célèbre soutenu par ce
seigneur en 1402

sire, par honorable homme et sage, sire Regnault Doriae¹, l'un des conseillers et maistre desdits comptes, les dessus nommez, maistre Guillaume Lami, et Girard de Conflans, se transportèrent au chastel de la Bastide Saint-Anthoine, à Paris, pour illec reddiger par escript les noms et surnoms des prisonniers estans ledit jour, ouudit chastel. Desquelz prisonniers, lesditz noms et surnoms, et les lieux où ils estoient, s'ensuivent, premièrement :

La I^{re} vis et tour dudit chastel à la main senestre, à commencer du costé estant par devers les Célestins².

En la seconde chambre et estage de ladite vis et tour, furent trouvez :

Frère Jehan Cartier, de l'ordre des frères prescheurs du couvent de la Rochelle.

Frère Robert Le Maistre, de l'ordre des frères prescheurs du couvent de Rouen.

Thomas Brouet, de l'aage de XVIII ans ou environ, natif du royaume d'Angleterre.

La III^e vis et tour à la main senestre, à commencer pardevers les Célestins³.

En la cave ou cellier de ladite vis et tour, furent trouvez :

Jaquin Chamin, jeune enfant, natif de Saint-Marcel lez Paris, de l'aage de XIII ans ou environ.

Nicolas Dampoit, natif du pays d'Angleterre, de l'aage de XVII ans ou environ.

Jehan Morman, natif dudit pais et royaume d'Angleterre.

Guillot Trotin..... } vigneron.

Mahiet de La Rue..... }

Messire Estienne du Pont, prestre, curé de Val Reffroy ou diocèse de Meaulx, natif de Chastillon de Dombes, ou pais de Bresse, ou bailliage de Mascon.

Richard Norton, natif du royaume d'Angleterre.

1. Il avait été, avec un écuyer nommé Pierre Le Verrat, chargé des funérailles d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bethford, morte dans la nuit du 43 au 44 novembre 1432.

2. C'est la tour appelée plus tard la tour de la Bertaudière.

3. La tour de la Liberté.

La III^e vis et tour à la main destre, à commencer du costé de la tour de Billy ¹.

En la première chambre de ladicte vis et tour en montant contre-mont, furent trouvez :

Messires Symon David. . .	} chevaliers.	} Tous hostages et admenez de Dyen- ville, en Beausse.
Yonnet de Helenvilliers. . .		
Et Gilles des Ourmes.		
Prigen de Cotigny.	} bretons escuiers.	
Jehan Petit.		

Et Jehan Le Boursier.

Item. En la seconde chambre de ladicte vis et tour :

Messire Arnault Guillem de Barbazan, chevalier.

LAMY.

CONPLANS.

Dans sa séance annuelle du 10 août 1855, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a distribué les prix destinés à récompenser des travaux relatifs à l'histoire nationale ;

L'Académie avait proposé en 1853, pour le prix à décerner en 1855, le sujet suivant :

« Faire l'histoire des biens communaux en France, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIII^e siècle. »

L'Académie décerne le prix au mémoire dont l'auteur est M. Armand Rivière, avocat au barreau de Tours.

Ce prix est augmenté de 500 fr. par l'effet d'une libéralité particulière.

L'Académie a décerné la première médaille du concours annuel des antiquités de la France, à M. Viollet-Leduc, pour son ouvrage intitulé : *Essais sur l'Architecture militaire au moyen âge*. 1 vol. in-8 ;

La seconde médaille à M. Léon Clos, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Recherches sur les institutions municipales du centre de la France au moyen âge* ;

La troisième médaille partagée entre M. Patu de Saint-Vincent, pour son mémoire manuscrit sur le *Chant grégorien*, et M. Hippeau, pour son ouvrage intitulé : *l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen, 1066-1790*. 2 vol. in-8.

Le général Carbuccia, auquel avait été décernée la première médaille, dans le concours des antiquités de la France de 1851, en avait

1. La tour du Coin.

remis la valeur à la disposition de l'Académie, pour l'offrir comme récompense au meilleur travail sur les antiquités de l'Afrique.

Elle décerne cette médaille à M. le général Creully, fondateur et président de la Société archéologique de Constantine, auteur de plusieurs mémoires sur diverses questions d'antiquités algériennes.

Rappel de mentions très-honorables :

A M. d'Arbois de Jubainville et à M. H. Lepage.

Des mentions très-honorables sont accordées à MM. Luzarche ; H. de La Plane ; l'abbé Pécheur ; le comte Georges de Soultrait ; de Fontenay ; le marquis de Godefroy Menilglaise ; Charles de Beaurepaire ; le comte Hector de La Ferrière.

Des mentions honorables sont accordées à MM. Troche ; Edouard de Barthélemy ; Dramard ; l'abbé Arbellot ; Ch. Gomart ; E. de Lépinos ; Matty de Latour ; Élie de la Primaudaie ; Quantin ; le baron de Gaujal ; de La Fons Mélécoq ; Rocquain de Courtemblay.

L'Académie maintient en possession du premier des prix Gobert, M. Ch. Weiss, auteur de *l'Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours*. 2 vol. in-12.

Le second prix est décerné pour la seconde fois aussi à M. Francisque Michel, auteur des *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux en Occident, principalement en France, pendant le moyen âge*. 2 vol. in-4.

M. Naudet, secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture d'une notice sur M. Pardessus.

— La classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie de Belgique, a mis au concours pour 1856 les questions suivantes :

I. « Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre. »

II. « Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean I^{er}, duc de Brabant. »

« Outre le récit circonstancié des événements, ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant sous le rapport de la législation, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des lettres et des arts. »

III. « Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du xvr^e siècle jusqu'à nos jours. »

IV. « Faire l'histoire des anciens États d'une des provinces suivantes : Brabant, Flandre, Hainaut, Limbourg, Luxembourg et Namur. »

V. « Faire l'histoire du collège des Trois-Langues à Louvain et ex-

« poser l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique ainsi que sur l'étude des langues orientales. »

VI. « Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre ? »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^{er} février 1856, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

Concours de 1857. La classe adopte dès à présent pour le concours de 1857 les questions suivantes :

I. « Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans une utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question ; proposer une solution motivée. »

II. « Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre. »

Prix de littérature française. « De l'influence de la civilisation sur la poésie. »

Prix de Stassart. Feu M. le baron de Stassart a mis à la disposition de l'Académie un capital en rentes sur l'État belge pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel, qui sera décerné tous les six ans à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, choisi alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants ou les artistes.

La classe a décidé qu'afin de rendre un hommage mérité à la mémoire du donateur, elle inaugurerait la série de ces biographies en demandant une notice sur le baron de Stassart.

Cette notice, rédigée en langue française, devra être composée de manière à satisfaire aux conditions exigées dans un travail littéraire.

Les mémoires faits en réponse à ces diverses questions doivent être adressés, francs de port, avant le 1^{er} février 1857.

Concours extraordinaire. Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme, la classe des lettres a accepté d'inscrire dans son programme et de juger les mémoires qui lui seront adressés en réponse à la question suivante :

« Charlemagne est-il né dans la province de Liège ? »

Le prix ne sera décerné que pour une solution affirmative ou négative de la question, et consistera en une inscription au grand-livre de la

dette publique belge à 2 1/2 pour 100 et au capital nominal de 6000 fr., avec la jouissance des intérêts à partir du 1^{er} janvier 1854.

Le mémoire devra être remis avant le 1^{er} février 1856.

— L'Académie française dans sa séance annuelle du 30 août dernier a maintenu en possession du prix Gobert, M. Augustin Thierry pour son ouvrage intitulé : *Considérations sur l'histoire de France et récits des temps mérovingiens*. Elle a maintenu également le second prix à M. Henri Martin, pour la section spéciale de son *Histoire de France*, contenue dans les tomes XIII, XIV, XV, XVI et renfermant l'histoire du règne de Louis XIV.

L'Académie avait mis une seconde fois au concours pour sujet du prix d'éloquence un *Discours sur la vie et les écrits du duc de Saint-Simon*. Elle a partagé le prix entre deux des ouvrages qui lui ont été adressés sur ce sujet, l'un de M. Eugène Poitou, juge à Angers ¹; l'autre de M. Amédée Lefèvre-Pontalis, avocat à Paris.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de 3000 fr. la question suivante :

« Faire l'histoire de notre poésie narrative au moyen âge, en s'arrêtant particulièrement aux grands romans de chevalerie en vers. En rechercher les origines, l'invention première et les développements successifs. En faire connaître les caractères littéraires par des analyses, des citations traduites, des comparaisons empruntées à d'autres époques et déterminer comment cette poésie se rapproche de quelques-unes des conditions de l'épopée. »

Le prix n'a pas été décerné ; mais ayant pris en considération la remise antérieure du concours déjà une fois prorogé, les savants efforts de l'auteur du seul mémoire présenté, ce que dans le détail d'une œuvre très-considérable, il a montré de persévérance, de sagacité, l'Académie a décidé que l'ouvrage obtiendrait, sur la fondation précitée, une médaille rémunératoire de 1500 fr. formant la moitié du prix non décerné.

L'auteur du mémoire est M. Chabaille, membre de la Société des Antiquaires de France.

— L'Académie de législation, de Toulouse, a mis au concours comme sujet d'un prix de la valeur de 300 fr. à décerner en 1857, la formule suivante : *La féodalité et le droit civil français*.

L'Académie, est-il dit dans le programme, n'attend pas du résultat de ce concours l'exposition du droit public ou des diverses institutions politiques du régime féodal ; ce qu'elle en attend, c'est le tableau des

1. Il a été imprimé dans la *Revue des Deux Mondes* du 4^{er} septembre 1855.

efforts de l'action que la féodalité dans ses phases diverses de progrès et de décroissance exerça sur notre droit civil proprement dit, sur les rapports des personnes, sur l'état de la famille, sur le mariage et les caractères de l'association conjugale; quant aux biens, sur l'économie de la propriété et ses différents modes d'acquisition, de jouissance, de transmission, enfin sur les contrats et obligations en général. Les auteurs sont invités à comprendre aussi dans leurs études les résultats que produisit, pour la formation de notre droit national, la réaction des légistes contre la féodalité et de rechercher les traces que ce double mouvement peut avoir laissées, soit dans nos lois, soit dans nos mœurs juridiques.

La ville de Toulouse, à la suite d'une délibération du conseil municipal, a mis au concours pour 1856, en l'honneur de la fête de Cujas, la question suivante à laquelle est attachée pour l'auteur du mémoire ou elle sera le mieux traitée, une récompense consistant également en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

« Quelles modifications ont été apportées aux règles du droit romain sur la constitution de la famille, soit par la jurisprudence du parlement de Toulouse et des parlements voisins, soit par les principales coutumes du midi ? Entre la constitution de la famille romaine d'après le droit des Pandectes et le droit de Justinien, et cette organisation au moment de la Révolution, il existe de profondes différences. Les concurrents en présenteront l'ensemble en examinant successivement les rapports entre les personnes et les droits de famille relatifs aux biens. »

— La Société des antiquaires de Picardie, dans sa séance du 30 juillet, a décidé qu'elle décernerait une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur de la meilleure statistique archéologique et historique de l'un des cantons renfermés dans les limites de l'ancienne Picardie.

H. L. B.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 9.) — OCTOBRE 1855.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 OCTOBRE 1855.

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. Y. LE CLERC, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la précédente séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

896. M. le baron DE SCHWEITZER, ministre plénipotentiaire de Bade à Paris, rue Joubert, 17; présenté par M. le marquis de Nadaillac et M. de Bérenger.

897. M. William-Henri HART, attaché au *Public Records Office* d'Angleterre, à Londres, Rolls House, Chancery Lane; et à Deptford, près Londres, Albert Terrace, New Cross; présenté par MM. V. Le Clerc et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. Bossange, libraire.

898. M. Jules SIMONNET, substitut du procureur impérial à Dijon; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers, au nom de M. Grasset. Son correspondant à Paris sera M. Anat. Gruyer, quai des Célestins, 6.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

1. *Abhandlungn der Philos. Philol. Classe*, vol. VII. *Abth.* 2, Munich, 1855, in-4.
2. Becker's : *Schelling*, br. in-4. 1855.
3. Eamont : *Siber et Ohm.*, br. in-4. 1855.
4. *Almanach de l'Académie pour 1855*, in-12.

De la Société des Antiquaires de la Morinie : *Bulletin historique*, 2^e vol., première livraison. Saint-Omer, 1855, in-8.

De la Société française pour la conservation des monuments : *Bulletin monumental*, t. XXI, n^{os} 4 et 5. Caen, 1855, in-8.

De la Société française de photographie : *Bulletin*, 1^{re} année, 1855, n^{os} 7 et 8.

Ce sont les seules livraisons adressées jusqu'ici à la Société.

De la Société d'émulation de la Vendée : *Annuaire départemental*, 1854, 1^{re} année. Napoléon, 1855, in-8.

De l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon : *Mémoires*, 2^e série, t. III, année 1854. Dijon, 1855, in-8.

De la Société archéologique et historique du Limousin : *Bulletin*, t. VI, première livraison. Limoges, 1855, in-8.

De la part de l'auteur, M. Chéruel, maître de conférences à l'École normale :

Histoire de l'administration monarchique en France depuis l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV. Paris, 1855, 2 vol. in-8.

Cet important ouvrage a obtenu une médaille dans le concours de l'Académie des sciences morales et politiques, pour l'année 1847.

De la part de l'auteur, M. E. Dramard, avocat à la cour impériale de Paris :

Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes. Paris, 1855, in-8.

Cet ouvrage a obtenu une mention honorable au concours des antiquités nationales pour 1855.

De la part de l'auteur, M. Roberto Sava :

Sul Gesto Chironomico nell' antico ballo pantomimico. Catania, 1854, in-12.

De la part de M. J. Travers, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Caen :

Annuaire du département de la Manche, année 1833, in-8.

De la part de l'auteur, M. Parent de Rosan :

Françoise d'Aubigny, veuve Scarron, plus tard marquise de Maintenon; de par brevet royal, fabricante de fourneaux économiques, etc. (1674) Br. in-8. Extrait du *Bulletin* de la Société du protestantisme français, mai et juin 1854.

Correspondance.

M. le bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, en accusant réception du dernier envoi de la Société, demande, s'il était possible, un second exemplaire destiné à la bibliothèque particulière de l'Académie, celui qu'elle a reçu jusqu'ici appartenant à la bibliothèque royale. Cette demande est renvoyée au comité des fonds, qui a déjà exprimé une première fois le regret de ne pouvoir faire droit à cette demande.

— M. J. Travers accuse réception, pour l'Académie des sciences et pour lui-même, des derniers *Annuaire*s et du *Bulletin*.

— M. Hart, attaché à la commission des *Public Records* d'Angleterre, demande à faire partie de la Société.

— M. E. Grasset adresse la même demande pour M. J. Simonnet, substitut du procureur impérial à Dijon.

— M. le secrétaire de la Société d'émulation de la Vendée propose l'échange des publications de cette Compagnie pour celles de la Société de l'Histoire de France.

Renvoi au comité des fonds.

— Une demande semblable est faite par M. J. Desnoyers, de la part de M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, Même renvoi.

Travaux de la Société et communications verbales.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mathieu Molé, t. III et dernier. Six feuilles de texte sont composées, ainsi que cinq feuilles d'appendice.

Journal de Barbier, t. IV et dernier. 4 pages de la feuille 31 sont composées; on attend la copie de la table.

Chroniques d'Anjou, t. I. Composé en pages jusques et y compris la

feuille 23 ; les placards 39 et 40 forment les feuilles 24 et 25. On attend la fin de la copie. M. L. Delisle, commissaire de cette publication, annonce que les éditeurs, MM. Marchegay et Salmon, seront en mesure de terminer ce premier volume avant la fin de l'année.

Annuaire de 1854. Tiré jusqu'à la feuille 14 ; feuilles 15, 16 et 17 (p. 169 à 204) en pages (2^e épreuve) ; 195 autres pages en placards.

— Le Conseil autorise la continuation immédiate de l'impression du troisième volume de *Molé* et la mise sous presse du deuxième volume de *Thomas Basin*, aussitôt que le manuscrit aura été remis par M. Quicherat.

— M. Parent de Rosan demande quelques exemplaires du numéro du *Bulletin* contenant les lettres inédites de Voltaire, qu'il communiqua l'an dernier à la Société.

Renvoi au comité des fonds.

— Le secrétaire fait connaître que le prix d'histoire fondé par la Société a été remporté, au dernier concours général des lycées de l'Académie de Paris, par l'élève de rhétorique Desjardins (Michel-Albert), né à Beauvais, de l'institution Sainte-Barbe, du lycée impérial Louis le Grand. Le même élève a remporté à son lycée quatre premiers prix et plusieurs accessits.

— Le secrétaire annonce aussi au Conseil que M. le duc de Luynes, l'un de ses membres, dont le savoir et la générosité ont déjà rendu tant de services aux études historiques et archéologiques, a fait commencer depuis quelques mois l'impression d'un cartulaire de l'abbaye des Vaux de Sairnay, près Chevreuse, fondée en 1128 dans le diocèse de Paris, doyenné de Châteaufort, par le connétable Simon de Neufle. Cette publication, dont les matériaux avaient été recueillis par les soins et sous la direction de M. le duc de Luynes, depuis plusieurs années, sera intitulée :

*Chartularium monasterii Vallium Sernaii, ex autographis et aliis instrumentis novissime collectum*¹.

Il n'existe point de cartulaire original de l'abbaye des Vaux de Sernay. Celui que la Société archéologique de Rambouillet a entrepris de publier, sous les auspices de M. le duc de Luynes, est composé d'après les chartes originales conservées aux archives départementales de Seine-et-Oise (fonds de l'abbaye des Vaux de Sernay), d'après des

¹. Les détails suivants ont été communiqués, d'après des renseignements fournis par l'un des éditeurs, M. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet.

chartes existant dans certains dépôts publics et d'après une copie, appartenant à M. Moutié, de la « déclaration par singulières parties du « temporel et revenu de l'abbaye Notre-Dame des Vaux de Sernay, « faite en 1311, par deux notaires au Châtelet de Paris. »

La transcription des chartes et la composition du cartulaire ont été confiées à M. Borel d'Hauterive, secrétaire de l'école impériale des Chartes; les épreuves sont revues avec le plus grand soin par M. Moutié, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, et par M. L. Merlet, élève de l'école des Chartes, archiviste de la préfecture d'Eure-et-Loir. M. Moutié est chargé de l'index topographique.

Ce recueil formera deux forts volumes in-4°, contenant environ 800 pièces, avec notes, index général, et vocabulaire topographique. L'impression en est confiée à M. Plon; le caractère et la justification seront les mêmes que ceux de l'*Historia diplomatica Friderici secundi*, publiée aussi, avec le concours et sous les auspices de M. le duc de Luynes, par M. Huillard-Bréoles.

Aux pièces originales, sans compter un grand nombre de bulles des papes, sont encore suspendus plus de deux cents sceaux plus ou moins entiers, appartenant aux trois grandes divisions de la société au moyen âge, et pour le plus grand nombre remontant au XII^e et au XIII^e siècle.

Tous ces sceaux ont été moulés par d'habiles mouleurs, et, avec leurs contre-sceaux, ont fourni environ 300 empreintes; de ce nombre on a cru devoir éliminer, parce qu'ils étaient généralement connus, les sceaux des évêques et de l'Officialité de Paris, et les sceaux des rois de France. On a réservé pour d'autres publications spéciales les sceaux des seigneurs de Chevreuse et des sires de Gazeran. Parmi les autres on a fait un choix des mieux conservés et des plus intéressants dont on a formé neuf ou dix planches petit in-folio, gravées avec un rare talent par M. Meucci.

Cette collection de choix, composée d'environ 150 sceaux et contre-sceaux, a été faite de manière à faire connaître les monuments qui intéressent le plus l'abbaye des Vaux et les diocèses (ou départements) dans lesquels elle possédait des biens. Ce sont les diocèses de Paris, de Chartres, de Rouen et d'Évreux (Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Eure, Seine-Inférieure).

Trois planches sont consacrées au clergé séculier et régulier. En tête de la première planche figurent tous les sceaux des abbés des Vaux qu'on a pu retrouver jusqu'à ce moment. C'est d'abord le sceau employé par l'abbé en 1192; celui de Michel Buffereau, abbé à la fin du XV^e siècle, dont M. le duc de Luynes possède la matrice originale; le sceau du cardinal de Vendôme, abbé commendataire au XVII^e siècle, et un petit sceau secret, sans légende, à l'usage des abbés.

Viennent ensuite les sceaux de Pierre de Celles, de Renault de Mouçon et de Macé, évêques de Chartres à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle; le premier sceau de l'Officialité de Chartres, dont l'usage cessa, en 1260; celui de l'archidiaconé de Chartres, de l'archidiacre de Poissy et le scel aux causes de son Officialité; le sceau du doyen d'Étampes et celui du curé de Briis; le sceau du chapitre de Rouen, de l'évêque d'Évreux (Richard), du chapitre et du doyen de Vernon.

Sur la 3^e planche figurent les sceaux de deux abbés de Saint-Denis en France, de Bourgueil, de Saint-Florent; du prieuré Notre-Dame de Longpont; du prieuré de Sainte-Catherine du Val des Écoliers, à Paris; du doyen de Saint-Marcel de Paris; et enfin de celui de Guy de Neaufle, doyen de Saint-Martin de Tours.

Trois autres planches sont exclusivement consacrées aux sceaux de la noblesse, parmi lesquels le sceau d'Amaury VII de Montfort tient la première place. A la suite de l'image et du blason de ce grand feudataire, figurent les images ou les armoiries de ses vassaux ou de ses voisins. Ce sont les seigneurs d'Auneau, de Saint-Hilarion, de Bandeville, de Gallardon, d'Ecrosnes, de Marolles et de Berchères. Une place a été réservée aussi aux autres seigneurs de la contrée formant aujourd'hui le département de Seine-et-Oise. Ainsi on trouve les sceaux des seigneurs d'Auffargis, de Montmorency, de Marly, de Robert et de Simon de Poissy. Le département d'Eure-et-Loir fournit encore les sceaux équestres de Gelin et de Godefroy de Lèves. La Normandie fournit un contingent assez important. On y remarque le beau sceau du seigneur de l'Aigle, celui du seigneur de Corbie, et un assez grand nombre d'autres sceaux dont l'énumération serait trop longue.

La huitième planche est exclusivement réservée aux dames. A côté de Jeanne de Châteaudun, femme de Jean I^{er} comte de Montfort, figure le beau sceau équestre de Constance de Châteaufort, femme de Guillaume de la Ferté-Alais. Sur le contre-sceau armorié de la comtesse de Montfort, on lit cette légende remarquable : *Sub clepco (sic) patris mei latet secta (sic) me*; qu'on peut lire : « *Sub clipeo patris mei latent secreta mea.* » — Autour de la fleur de lis (de fantaisie) qui décore le contre-sceau de la dame de Châteaufort est cette autre légende : *Time Deum : ama eum.*

Viennent ensuite les sceaux des dames de Marly, de Montmorency, de Cernay, et celui de la dame de Maincourt, femme du célèbre Anseau de Chevreuse, qui portait l'oriflamme à la bataille de Mons-en-Puelle, où il mourut glorieusement.

La neuvième planche contient 24 sceaux qu'on pourrait appeler sceaux de fantaisie, appartenant encore à la noblesse, mais surtout à la bourgeoisie. Ce sont particulièrement différents types de fleurs de lis,

d'étoiles et d'armoiries parlantes. La plupart de ces sceaux intéressent le département de l'Eure et surtout les environs de Vernon.

Des découvertes nouvelles nécessiteront probablement une dixième planche.

Ces planches seront accompagnées de légendes explicatives et descriptives, donnant la date des sceaux et renvoyant aux pièces du recueil, auxquelles les sceaux appartiennent.

Il y aura en outre un fac-simile de la charte de fondation en 1128, ainsi qu'un plan topographique de l'abbaye et des terres y attenantes.

Plusieurs autres planches représentent les dalles tumulaires des abbés ou des seigneurs inhumés dans l'église abbatiale; au nombre des tombes figurera celle de saint Thibault (de Marly), abbé des Vaux, contemporain et ami de la reine Blanche et de saint Louis.

—

La séance du Conseil est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Rapport à M. le ministre de l'instruction publique sur les travaux du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, du 1^{er} novembre 1853 au 1^{er} janvier 1855.

Monsieur le ministre,

Nous venons, conformément à l'usage déjà établi, mettre sous les yeux de V. E. le compte rendu des travaux du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France durant sa seconde session. Ce rapport, qui appartient à deux années, comprend les quinze mois écoulés depuis le 1^{er} novembre 1853 jusqu'au 1^{er} janvier 1855. Personne mieux que vous, monsieur le ministre, ne connaît et n'apprécie l'importance de ces travaux : vous en avez estimé la pensée, vous en avez facilité les études, études modestes mais persévérantes, qui vivent et se satisfont d'elles-mêmes, qui produisent sans bruit, et surtout sans orgueil, des ouvrages excellents, et qui, tout à la fois indépendantes et sincères, n'ont d'autre but que de bien faire, d'autre prétention que de rendre à notre patrie un hommage de plus.

L'histoire de la France est l'histoire de l'Europe entière. Ses monuments, ses chroniques, ses poèmes qui appartiennent à la civilisation de tous les pays, nés successivement dans l'ombre des siècles de déca-

dence et sous la lumière des âges où la renaissance commençait, ont presque partout donné l'exemple ou servi de modèle. Les chroniqueurs dans leurs chansons de geste, les historiens dans leurs récits des guerres et des mœurs, les poètes dans leurs lais, leurs romances, leurs mystères, nous ont souvent imités, presque toujours suivis. C'est donc parler à d'autres souvenirs que les nôtres que de remettre en lumière les vieux monuments de notre littérature et surtout de notre histoire. L'entreprise s'en poursuit avec persévérance depuis quinze années, et chaque année de nouvelles publications ajoutent à notre richesse de ce genre. Cent volumes composent déjà la collection des monuments écrits, vingt sont sur le point de paraître; un assez grand nombre d'autres se préparent. Nous allons les passer successivement en revue. Ce sera là, V. E. le sait déjà, la principale partie du compte que nous sommes appelés à lui rendre.

Le rapport qui va suivre se divise naturellement en trois parties distinctes, comprenant :

- 1° Les ouvrages en cours d'exécution;
- 2° Les ouvrages dont la publication est résolue déjà, mais dont les conditions premières d'adoption ont dû être modifiées;
- 3° Les ouvrages nouvellement proposés pour l'impression.

§ 1^{er}.

Ouvrages en cours d'exécution.

Treize ouvrages faisant partie de la collection des documents inédits étaient sous presse au 1^{er} janvier 1854. De ce nombre :

Deux ont été terminés dans le courant de l'année;

L'impression de six autres a été continuée avec activité;

Cinq enfin sont restés au même état. Toutefois, il convient de faire remarquer que les causes de ce retard ont successivement disparu, pour la plupart du moins, et que la distribution des ouvrages pourra être prochainement annoncée.

Ouvrages terminés.

Le *Cartulaire de Savigny*, publié par M. Auguste Bernard, qui y a joint le cartulaire de l'abbaye d'Aisnay, est venu s'ajouter à l'importante série de cartulaires que renferme la collection des documents inédits. Cet ouvrage forme un fort volume divisé en deux tomes.

Le volume des *Tables des archives législatives et administratives de Reims*, dont l'exécution avait été confiée à M. Amiel, complète utile-

ment un recueil auquel le premier auditeur, M. Varin, surpris par une mort prématurée, n'avait pu mettre la dernière main.

Le tome I^{er} du *Bulletin du Comité* a également paru en 1854.

Ouvrages dont l'impression s'est continuée en 1854.

1^o Le tome III du *Recueil des monuments inédits de l'histoire du tiers état*, publié par M. Augustin Thierry, à peine commencé au 1^{er} janvier 1854, est aujourd'hui bien près d'être achevé.

2^o Il en est de même du deuxième volume du *Cartulaire du monastère de Saint-Victor de Marseille*. L'impression en aurait pu être terminée depuis quelque temps, si M. de Wailly, qui a été appelé à diriger cette publication depuis la mort de M. Guérard, n'avait pas reconnu la nécessité de compléter le cartulaire au moyen d'actes dont les originaux devaient être demandés aux archives de Marseille.

3^o Le quatrième et dernier volume de la *Correspondance administrative sous Louis XIV* est dans des conditions analogues à celles où se trouvent les deux ouvrages précédents. M. Guillaume Depping, que vous avez bien voulu, monsieur le ministre, autoriser à continuer l'œuvre de son père, promet de livrer avant peu les dernières feuilles du quatrième tome et la table des quatre volumes dont l'ouvrage complet se composera.

4^o et 5^o Le tome II des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, édité par M. Avenel, et le deuxième volume de l'*Architecture monastique* que publie M. Albert Lenoir, se continuent avec autant de soin que de zèle et s'avanceront promptement vers leur terme.

6^o L'impression du tome X des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* a été presque suspendue en 1854.

Il faut, à l'égard de cet ouvrage, entrer dans quelques détails un peu plus circonstanciés.

Le savant M. Weiss avait été chargé de la publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle. Le Comité avait pensé que la mise au jour des dépêches écrites par un si habile ministre pour le service d'un si habile souverain, jetterait un grand jour sur l'histoire du xv^e et du xvi^e siècle, et ferait ressortir quelques-unes des vérités qu'il nous est parfois permis de connaître. M. Weiss se mit donc à l'ouvrage. Il réunit les matériaux de douze à quinze volumes, et en publia un certain nombre; mais, depuis longtemps déjà, il avait cessé de diriger cette publication, parvenue au dixième volume, lorsque M. Monnin, professeur d'histoire à la Faculté de Besançon, fut chargé par V. E. de poursuivre et d'achever l'important travail que M. Weiss

avait si bien commencé ; mais dix volumes déjà publiés, cinq et peut-être six volumes (les tables seules exigent un volume) à publier encore, effrayèrent un peu le Comité, qui, dans l'origine, n'avait compté tout au plus que sur douze volumes. On n'avait donc que deux partis à prendre : ne plus insérer que des analyses de pièces, si l'on voulait faire entrer dans les deux volumes restant la matière de sept volumes, ou soumettre les dépêches recueillies à une révision assez sévère pour qu'elles ne composassent en tout que douze volumes de texte et un volume de tables. M. Chéruel a bien voulu, sur la demande du Comité, prendre le soin d'examiner avec M. Monnin la question sous ce double point de vue. Il l'a étudiée avec le zèle qu'il apporte à tout ce dont il veut bien se charger, et, sur son rapport, le Comité a jugé que le choix entre les pièces était préférable aux analyses, qui ne peuvent jamais, avec quelque habileté qu'elles soient faites, avoir l'intérêt, le mouvement, la vérité de la pensée même, écrite par celui qui la conçoit et la communique. Toutefois, même en réservant toutes les dépêches importantes, ce choix n'a pas semblé au Comité devoir fournir la matière de plus de deux volumes de texte, qui formeront le onzième et le douzième. Un treizième sera consacré aux tables, et l'on se rapprochera ainsi des limites autrefois posées. La publication, un moment arrêtée, va donc être reprise, et l'on peut espérer qu'elle sera continuée d'une manière assidue.

7° La *Statistique monumentale de Paris* s'est aussi enrichie d'une trente et unième livraison, qui ne le cède ni en importance ni en intérêt aux premières livraisons du magnifique ouvrage auquel M. Albert Lenoir donne ses soins.

Ainsi que le laissait entrevoir le rapport que le Comité a eu l'honneur de vous adresser l'an dernier, monsieur le ministre, deux nouveaux ouvrages ont pu être mis sous presse en remplacement du *Cartulaire de Savigny* et des *Tables des archives de Reims* : le *Journal d'Olivier d'Ormesson* et les *Mémoires de Claude Haton*, dont les manuscrits avaient depuis longtemps déjà été déposés au ministère par les éditeurs respectifs MM. Chéruel et F. Bourquelot, vous ont été indiqués par le Comité, et cette double proposition a reçu votre approbation. L'impression avance rapidement.

Le tome II du *Bulletin du Comité* sera aussi entièrement publié avant peu.

Ouvrages demeurés stationnaires.

1° Le tome IX des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, qui se trouve placé en tête de cette liste, sera vraisemblablement

le premier qui paraîtra en 1855 ¹. L'impression du texte, commencée en 1850, est achevée depuis près de deux années; mais des obstacles que le Comité était impuissant à lever, en raison du mode d'exécution tout exceptionnel de cet ouvrage, avaient empêché que le bon à tirer du titre pût être donné jusqu'ici. La section d'histoire, appelée récemment par vous à s'occuper de cette question, a reconnu la nécessité de mettre un terme à cette situation, qui ne se prolongeait qu'au détriment des études historiques. Sur la proposition de la section, le Comité a été d'avis d'accepter les nouvelles conditions indiquées par M. le ministre de la guerre pour l'achèvement des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, rédigés au dépôt de la guerre, de 1763 à 1788, sous la direction du lieutenant général de Vault, etc.* Trois années au plus sont regardées comme suffisantes pour terminer les dixième et onzième volumes, et les atlas restant à publier, qui compléteront l'importante publication à laquelle M. le général Pelet avait bien voulu prêter son concours pendant qu'il dirigeait le dépôt de la guerre.

2° L'*Histoire de la guerre de Navarre, de 1276 à 1277*, par Guillaume Anelier, est encore un ouvrage dont le texte est achevé d'imprimer depuis longtemps. Le retard apporté à la remise de l'introduction et des notes tient uniquement au désir de l'éditeur de rendre son œuvre aussi complète que possible. Rien n'a été négligé par lui à eût effet, et ce n'est qu'après avoir exploré à diverses reprises les archives du midi de la France et celles de la Navarre espagnole que M. Francisque Michel a livré son travail.

3° Autant le Comité se trouve heureux lorsqu'il peut signaler à votre bienveillance les travaux et le zèle de la plupart de ses collaborateurs, autant il éprouve de regret lorsque son devoir l'oblige d'arrêter votre attention sur des négligences ou des retards d'autant plus fâcheux qu'ils arrêtent des publications d'une véritable importance.

Plus de six années se sont écoulées depuis l'époque où fut mis sous presse le premier volume de la correspondance de Catherine de Médicis. La copie des deuxième, troisième, quatrième et cinquième n'étant pas complète encore, le Comité avait depuis lors, à plusieurs reprises, réclamé, inutilement il est vrai, l'introduction destinée à figurer en tête du premier volume, et sans laquelle on ne pouvait poursuivre la publication. En 1854 enfin, l'éditeur s'est déterminé à remettre son introduction. La section a aussitôt fait examiner et ce travail préliminaire et le volume déjà imprimé dont il devait faire partie. Mais, d'une part, l'introduction a paru trop insuffisante; de l'autre, la compo-

1. Ce volume a, en effet, été terminé depuis la rédaction de ce rapport.

tion et l'exécution du volume ont donné lieu à de vives critiques; on a signalé des omissions graves, l'absence d'indications pour les dates et pour la provenance de beaucoup de pièces. Quand on imprime les lettres d'une princesse telle que Catherine de Médicis, quand, sous son orthographe à demi française et sous ses phrases italiennes à dessein, il faut retrouver et faire apercevoir l'audacieuse et patiente politique sans laquelle peut-être la France eût cessé d'être catholique et d'être royale, et qui, même à travers des crimes dont ce siècle était prodigue, maintint abaissé, mais debout, un trône que toutes les passions sapaient à l'envi, on ne doit rien négliger, rien omettre, on doit tout étudier pour tout mettre en lumière. Le Comité craignit que le travail entier, texte, notes, documents, n'eût pas été préparé comme on pourrait l'espérer, et il jugea indispensable de se faire représenter la totalité des matériaux préparés, afin de les soumettre à un examen nouveau. Vous avez bien voulu, non pas une fois seulement, mais par bien des lettres successives, demander à l'éditeur, exiger même, dans un délai donné, la remise de la copie des volumes II à V de la correspondance. L'éditeur a toujours promis de la remettre, mais il n'a pas encore réalisé cette promesse. Le Comité se voit donc, quoique bien à regret, obligé de décliner la responsabilité qui pourrait lui être imputée de ce non-achèvement de la correspondance de Catherine de Médicis. La confiance même de V. E. lui en fait, ce semble, une loi.

4° Les *Négociations dans le Levant* ont offert des difficultés d'un autre genre. Cet ouvrage est à son quatrième et dernier volume, et ce quatrième volume doit comprendre la fin du règne de Henri III, de 1581 à 1589 et la plus grande partie du règne de Henri IV, de 1589 à 1604.

Le Comité avait espéré que l'auteur remettrait, dans le courant de l'année 1854, le manuscrit entier du quatrième volume. Un arrêté de V. E., en date du 13 décembre 1852, a prescrit, d'une façon désormais irrévocable, que le manuscrit complet de chacun des ouvrages destinés à faire partie de la collection des mémoires inédits serait remis au ministère avant que l'on s'occupât de leur publication, et les dispositions de cet arrêté étaient précisément applicables au dernier volume des *Négociations du Levant*. Mais M. Charrière n'a pas cru devoir s'assujettir à une marche si régulière; il désirait, en s'appuyant sur une tolérance qu'on lui avait trop facilement accordée jusqu'à ce jour, que l'imprimerie lui remit d'abord en deux placards séparés, d'une part le texte, de l'autre les observations ou notes préparées par lui, et qu'on lui laissât ensuite la liberté de coordonner, diviser ou réunir ces divers matériaux selon qu'il le jugerait convenable. Le Comité n'a pu admettre cette dérogation aux termes précis de l'arrêté du 13 décembre 1852, et

a dû exiger de M. Charrière la rédaction complète et la remise préliminaire de tout ce qui composera le quatrième volume des *Négociations*.

Ce travail ne nous a pas été envoyé encore.

5° Il n'en est pas ainsi du *Recueil des lettres missives de Henri IV*. Si l'impression en a subi quelques retards, c'est que le classement des nombreuses pièces que M. Berger de Xivrey découvre chaque jour, et le désir de les classer d'une façon régulière, au lieu de les rejeter dans des suppléments, a nécessairement ralenti l'impression d'un recueil que de nouvelles découvertes enrichissent sans cesse, et qui sera d'une si grande importance dans notre histoire. Les volumes déjà publiés nous sont un sûr garant de ce que doivent être, grâce à l'érudition, au zèle, aux recherches de M. Berger de Xivrey, les volumes qui restent à publier.

Les travaux graphiques de la *Monographie de la cathédrale de Chartres* continuent à s'exécuter sous la direction de MM. Lassus et Amaury Duval. La sixième livraison de planches paraîtra vers le milieu de l'année. Aucune des parties du texte n'a encore été communiquée au Comité.

La fin au prochain numéro.

— Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 25 août, M. Vallet de Viriville a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Notice sur la Chronique dite de la Pucelle et sur divers manuscrits qui s'y rattachent*. Ce mémoire contient la biographie inédite de deux personnages aujourd'hui peu connus et qui jouèrent cependant, le second surtout, un rôle important au xv^e siècle. L'un se nommait Guillaume Cousinot, et remplaça pendant sa captivité le duc Charles d'Orléans, dont il était le chancelier. Il prit part, comme chancelier du duché d'Orléans, à la célèbre défense de cette ville, en 1429. L'autre, également appelé Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil, neveu du précédent, remplit de hautes fonctions administratives, diplomatiques et politiques sous les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII.

Jean le Férou, vers 1330, a cité, sous le nom de *Chronique de Cousinot*, une chronique française dont il possédait un exemplaire manuscrit aujourd'hui perdu et peut-être détruit. Cette chronique remontait aux origines de la monarchie, et se poursuivait jusqu'à la fin du xv^e siècle. D'après le mémoire de M. Vallet, il subsiste deux fragments importants de cette chronique générale, et cette première restitution pourra aider à faire retrouver la fin de cette œuvre historique. Le premier fragment est contenu dans la *Geste des nobles*, document resté jusqu'à ce jour anonyme et en grande partie inédit. La Bibliothèque impériale

en possède deux exemplaires manuscrits n^{os} 9636 et 10 297. Il remonte à Francus et s'étend jusqu'au mois de juillet 1429 : l'auteur serait Guillaume Cousinot le chancelier. Le deuxième fragment n'est autre, selon M. Vallet de Viriville, que la *Chronique dite de la Pucelle*. Ce dernier morceau est une copie partielle et en même temps une continuation très-amplifiée par Guillaume Cousinot de Montreuil, de la *Geste des nobles*, ouvrage de son oncle. La *Chronique de la Pucelle* s'étend de 1422 à septembre 1429. La fin de la *Chronique de Cousinot* git peut-être dans quelque bibliothèque de France ou de l'étranger.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

88. — *Archers, arbalétriers, coulevriniers et arquebusiers* (notice sur les anciennes corporations d') des villes de Picardie ; par A. Janvier. Amiens, 1855, 248 pages in-8, 2 planches.

Les anciennes corporations des *nobles jeux* de l'arc, de l'arquebuse et autres exercices demi-guerriers, étaient des institutions fort sérieuses, nées pour la plupart à la suite des guerres du xiv^e siècle, lorsqu'on sentit en France l'avantage que d'adroits tireurs assuraient aux armées anglaises, et la nécessité d'organiser la bourgeoisie des villes pour résister aux bandes de soldats indisciplinés qui parcouraient le royaume en le rançonnant. Ces compagnies de joueurs étaient souvent placées dans les garnisons en temps de guerre ou incorporées dans l'armée. Elles étaient, à l'égard des autres milices bourgeoises, ce que les compagnies soldées de la garde nationale étaient sous la première république, c'est-à-dire des troupes d'élite sur lesquelles on pouvait compter. M. Janvier décrit cette histoire, qui ne manque pas d'intérêt, et après avoir esquissé les traits généraux, il entre dans les détails, et trace le récit anecdotique de ce qui concerne les corporations des villes de Picardie, principalement celles d'Amiens

89. — *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, depuis l'époque gauloise jusqu'à la réunion de la Franche-Comté à la France, sous Louis XIV, par L. Plantet, receveur des domaines à Voiteur, et L. Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saunier. In-4 de 16 feuilles. Lons-le-Saunier, Robert ; Paris, Rollin, Dumoulin.

90. — *Notices et extraits concernant l'histoire ou la littérature de la France*, qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède, Danemark et Norvège ; par A. Geffroy. Paris, Imprimerie impériale, 1855, in-8, 216 pages.

Cette première partie du travail de M. Geffroy contient seulement les résul-

tats qui lui ont été fournis par l'exploration des bibliothèques de la Suède. La partie la plus remarquable de ses découvertes sont les imitations ou traductions, tantôt en langue islandaise (old-norsk), tantôt en vieux suédois des poèmes, légendes ou chants français du moyen âge. La popularité bien démontrée aujourd'hui de nos plus anciennes poésies françaises dans les contrées méridionales, n'est pas moins bien établie pour les pays du nord. M. Geffroy cite d'abord un recueil intitulé : Lais, ou livre de chants (Strengleikar eda Liudabok) contenant dix-neuf pièces de vers traduites d'après une version française, faite entre les années 1247 et 1263, d'anciennes poésies bretonnes. Ce sont les chants que Roquefort a publiés en les attribuant à Marie de France ; mais le recueil suédois en renferme neuf que Roquefort n'a pas connus.

M. Geffroy cite encore parmi les vieux poèmes suédois qui sont en totalité ou partiellement des traductions ou des imitations d'originaux français : Adonius saga och Constantinus (Histoire d'Adonis et Constantin) ; Alexanders saga ens mikla (Histoire d'Alexandre le Grand) ; Histoire de Bévus (Beuves d'Antone) et sa femme Josuene ; Histoire d'Amicus et Amilius (Amis et Amile) ; Histoire de Blaus (Jourdain de Blaye) et Viktor ; Breta Sögur, version de l'Historia regum Britanniae de G. de Monmouth ; Feraguts saga (Fregus et Galienne), etc., etc. Iwan et Gawian, le duc Fredrik de Normandie, Flores et Blanzeflor sont trois branches de nos épopées carlovingiennes, mises en vers suédois par les ordres de la reine Euphémie, morte en 1312.

En dernier lieu, M. Geffroy mentionne 56 manuscrits appartenant à la Bibliothèque royale de Stockholm et intéressants pour la France à divers titres. Les plus importants d'entre eux sont un *Liber sacramentorum* de la fin du IX^e siècle, ayant appartenu aux archevêques de Sens ; un livre des *Costumes d'Agen* ; un exemplaire des Etablissements de saint Louis, du XIII^e siècle, avec miniatures ; un Coutumier de Bretagne de XIII^e siècle ; un grand Coutumier de Normandie de l'an 1300 ; une partie du roman de Guillaume au Court Nez ; le roman de l'Image du monde (XIII^e siècle, miniatures) ; le roman d'Athis et de Prophilius (1289, miniat.) ; un registre des revenus de l'Hôtel-Dieu de Vernon (XIV^e siècle) ; un recueil des chartes et privilèges de la ville d'Amiens (XIII^e et XIV^e siècles) ; le *Livre du bon roy Alexandre* (XIV^e siècle) ; les *dix moralx des Philozophes*, par Guill. de Tignonville (fin du XIV^e siècle) ; Recueil d'actes concernant la domination anglaise en Guyenne (XIV^e siècle) ; le *Livre des Eschais*, par J. Ferron (fin du XIV^e siècle) ; le roman de Rou (fin du XIV^e siècle) ; le roman d'Eledus et de Serene ; le *Pèlerinage de la vie humaine*, et autres écrits de Guill. de Deguilleville ; un recueil de 56 ballades d'Alain Chartier, Jean de Meung, Villon, Taillevant, Machault et autres poètes du XV^e siècle ; la Chronique anglo-normande (1536 environ) ; Palamon et Arcita, roman du commencement du XVI^e siècle ; l'Inventaire des raretés et antiquités du cabinet de la reine Christine de Suède, document curieux publié en entier par M. Geffroy ; enfin deux précieux volumes contenant la copie de 449 lettres adressées par la princesse des Ursins à la maréchale de Noailles et à madame de Maintenon, de 1698 à 1714.

91. — *Notice historique sur le bourg de Cunfin*, suivi d'un grand nombre de notes sur les communes environnantes, savoir : Laferté-sur-

Aube, Verpillière, Fontenette, Saint-Usage, Villars, Lanty, Riel-les-Aulx, Autricourt et Grancey-sur-Ourc; par M. l'abbé Maurice Tynuriné, curé de Chazeuil (Côte-d'Or). In-8 de 9 feuilles 1/4. Imp. de Dejussieu, à Langres.

92. — *Ramus (Pierre de la Ramée)*, sa vie, ses écrits et ses opinions; par Charles Waddington, professeur agrégé de philosophie à la Faculté des lettres de Paris et au lycée Louis le Grand. In-8 de 30 feuilles.

93. — *Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes par les grands maîtres de l'ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem*. Ouvrage traduit de l'allemand du docteur Julius Friedlaender, annoté par Victor Langlois, et servant de complément à la *Numismatique des croisades*, de M. F. de Saulcy. In-4 de 6 feuilles, plus 2 pl. Paris, chez Just Rouvier, Camille Rollin, rue Vivienne, 12.

94. — *Recherches sur l'architecture, la sculpture, la peinture, la menuiserie, la ferronnerie, etc., dans les maisons du moyen âge et de la renaissance, à Lyon*; par P. Martin, architecte. In-4 de 11 feuilles. — A Lyon, chez Brun; à Paris, chez Didron.

95. — *Sainte Odile et le Heidenmauer*. Traditions, monuments et histoire, par L. Levrault. In-8 de 10 feuilles 3/4. Strasbourg et Paris, Levrault. (2 fr.)

96. — *Touraine (la)*. Histoire et monuments; publiée sous la direction de M. l'abbé J. J. Bourassé, chanoine de l'église métropolitaine de Tours, correspondant du comité de l'histoire, de la langue et des arts de France, président de la Société archéologique de Touraine. Petit in-folio de 155 feuilles. Imprimerie de Mame, à Tours. A Tours, chez Mame; à Paris, chez Delarue, quai des Augustins. (100 fr.)

La Touraine forme un volume petit in-folio de 620 pages. L'illustration de ce volume, qui figure à l'exposition universelle, est ainsi composée: 1° 14 estampes gravées sur acier; 2° 4 planches imprimées en couleur; 3° une carte coloriée, comprenant la province de Touraine et le département d'Indre-et-Loire; 4° plus de 300 gravures sur bois, la plupart de grande dimension, représentant des scènes historiques, des portraits, des paysages, des monuments de tout genre, etc., par MM. Karl Girardet et Français.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 10.) — NOVEMBRE 1855.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1855,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

899. Lord ASHBURTON, à Londres (the Grange, Andover road), présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. Dumont, à l'Institut.

Ouvrages offerts.

Par M. Naudet : sa *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Pardessus*, lue à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 10 août 1855. In-4.

Par M. A. Janvier : *Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de coulevriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie*. Amiens, 1855. In-8.

De la part de diverses sociétés savantes :

Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour l'année 1855. 1 vol. in-18.

Annales de la Société académique de Saint-Quentin. 2^e série, t. XI, 1855. In-8.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1855, n° 2. In-8.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, t. IV, août 1854; janvier et avril 1855. Moulins, in-8.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXVIII, 1855. In-8.

Bulletin de la Société française de photographie, 1^{re} année n° 9, septembre 1855. Paris, in-8.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 14^e livraison. Béziers, 1855, in-8.

Correspondance.

M. le Baron de Schweitzer, ministre du grand-duché de Bade à Paris; M. Simonnet, substitut du procureur impérial à Dijon; M. Louvancour, ancien notaire à Chartres; M. W. H. Hart, attaché au *Record-Office* à Londres, offrent à la Société des remerciements pour leur admission récente au nombre de ses membres.

— M. Albert Desjardins, ancien élève de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, qui a remporté le premier prix d'histoire au dernier Concours général, exprime à la Société sa vive reconnaissance de l'encouragement qu'elle a bien voulu ajouter à la récompense académique.

— M. l'abbé Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne-sur-mer, offre sa coopération à la Société de l'Histoire de France pour les recherches à faire dans le dépôt confié à ses soins. Il demande en même temps l'indication des ouvrages et écrits divers, publiés par la Société. M. l'archiviste lui a envoyé le résumé des travaux, le règlement et le dernier numéro du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le secrétaire fait connaître l'état des impressions.

Journal de Barbier, t. IV. Table : placards 1 à 6 chez l'auteur.

Chroniques d'Anjou. Les auteurs ont reçu jusqu'à la feuille 20 inclusivement. Les feuilles 21 à 25 sont prêtes à être expédiées. La copie manque.

Mémoires de Mathieu Molé, t. III, feuilles 1 à 6 chez l'auteur, ainsi que les placards 1 à 4. On continue la composition.

Annuaire de 1854. Topographie ecclésiastique (suite). Tiré jusqu'au carton 14 inclusivement. Les cartons 15, 16 et 17 en 3^e épreuve. 185 pages en placards.

— M. Bordier, commissaire responsable pour les OEuvres diverses de *Grégoire de Tours*, annonce que l'éditeur, M. Douët-d'Arcq, lui a remis

150 pages de copie du texte latin et la traduction de ce même texte du livre de *Gloria Martyrum*, qui composera le premier volume de l'ouvrage.

— M. L. Delisle entretient le Conseil d'une vie manuscrite de saint Clément (copie du XIII^e siècle conservée à la Bibliothèque impériale), dont l'auteur est indiqué comme étant Grégoire de Tours. Cette attribution n'est point encore suffisamment justifiée.

— M. Teulet est autorisé par le Conseil, conformément à sa demande, à faire réimprimer format in-12, la traduction de la Vie de Charlemagne et d'une partie des Annales d'Éginhard, qu'il a publiées, avec le texte latin original dans la collection de la Société de l'Histoire de France. Il indiquera que cette réimpression partielle n'est faite qu'avec l'autorisation de la Société.

— M. de Wailly annonce que, d'après le désir qu'il en avait exprimé, M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu lui obtenir, par l'entremise de M. l'ambassadeur de France à Rome, un exemplaire du *Martyrologe romain*, publié en 1845, avec une liste manuscrite des canonisations postérieures à cette date. Cet ouvrage est destiné à aider à la préparation d'un travail qui doit faire partie de l'*Annuaire* de la Société.

Un membre demande si l'auteur ne pourrait pas consulter utilement aux Archives de l'Empire la collection authentique des canonisations, imprimée, en 2700 vol. in-folio.

— M. Bordier demande au nom de M. le docteur Chaponnière, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, à entrer en échange avec la Société de l'Histoire de France. Cette compagnie a déjà publié dix volumes de *Mémoires*. — Renvoi à la commission des fonds.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Suite du rapport sur les travaux du Comité de la langue, de l'histoire et des arts (voyez p. 159).

§ II.

Projets de publication dont les Conditions premières d'adoption ont été modifiées.

Avant de soumettre à Votre Excellence l'exposé des nouveaux projets de publication qui ont été renvoyés à son examen, le Comité croit

devoir vous entretenir, monsieur le Ministre, de quelques ouvrages précédemment adoptés, mais à l'égard desquels les décisions antérieures ont été plus ou moins modifiées.

Lors de la réunion prescrite par Votre Excellence des anciens projets de publication dont nous allions avoir à accepter et peut-être à discuter l'héritage, la section de philologie avait demandé à faire un examen plus approfondi du *Nouveau choix de poésies originaires des troubadours* (dont, en 1848, l'ancien Comité des monuments écrits avait adopté le plan) ; le Comité actuel avait adhéré à ce désir : la section s'en occupa donc avec un soin assidu. En s'y livrant, elle fut frappée de l'utilité que pourrait avoir, pour l'histoire de la langue, une autre publication du même genre, celle d'un ou deux grands poèmes du cycle de Charlemagne, *Gérard de Roussillon* ou *Ferabras* par exemple, qui, imprimés dans un même volume, avec le texte français et le texte provençal en regard, établiraient un très-curieux parallèle entre ces textes et donneraient un spécimen incontestable des procédés, des formes, de la richesse des deux langues. M. Le Clerc en exprima de nouveau le désir dans les instructions du 10 avril 1854, et un désir de ce genre, exprimé par M. Le Clerc, fait loi en matière d'érudition. Ce volume, d'ailleurs, pouvait ou demeurer isolé ou venir en appendice au *Nouveau choix de poésies* : en aucun cas, il n'engageait rien et ne préjugait rien pour l'avenir.

La section et le Comité, sur son rapport, étaient donc tout disposés à vous soumettre une proposition à cet égard, lorsque, au moment où M. Mary Lafon, qui, chargé de l'édition du *Nouveau choix de poésies*, avait aussi à s'occuper de la publication des deux grands romans, reconnaissant lui-même que Gérard de Roussillon ne pouvait être complètement publié sans le secours de deux manuscrits existant en Angleterre (dont un au moins, celui d'Oxford, lui serait certainement refusé), on sut que, en dehors de nos publications, ce même Gérard de Roussillon allait être imprimé d'après un texte de la Bibliothèque harléienne et d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale. Restait le *Ferabras* ; mais M. Bekker venait de l'imprimer en provençal à Berlin. Les deux publications étaient donc faites dans des conditions moins bonnes peut-être que celles indiquées par M. Le Clerc, mais suffisantes, toutefois, pour qu'il ne fût plus nécessaire de s'en occuper. On y renonça donc, quoique avec assez de regret. Fallait-il renoncer de même au *Nouveau choix de poésies originaires des troubadours* ? c'était une question tout autre, mais qui voulait aussi être sérieusement examinée. La section étudia bien les diverses pièces réunies par M. Mary Lafon pour composer ce recueil ; elle crut voir que beaucoup d'entre elles avaient été déjà publiées ou se trouvaient sur le point de l'être ; que

d'autres ne présentaient pas une importance assez réelle ou des objets d'étude assez complets, et elle se décida à proposer au Comité, qui l'adopta, l'ajournement de ce projet de publication, non qu'il ne puisse être repris un jour, mais parce que, en face de l'immense quantité de matériaux, de chroniques, de correspondances que nous voudrions pouvoir faire entrer dans la riche collection des monuments inédits, et en considérant le peu de ressources dont il est permis de disposer, le Comité se croit obligé d'être sévère à lui-même et de faire passer d'abord les ouvrages tout à fait nouveaux, tout à fait complets ou tout à fait curieux.

Le trésor de Brunetto était assurément curieux, puisqu'il parle *del Nascimento e della natura di tutte le cose*, et très-connu, puisqu'il a déjà eu trois éditions, en comptant ou sans compter celle de Trévise (1474). Mais son origine, peut-être française, et son texte français d'abord, écrit sous saint Louis et, comme le rappelle encore M. Le Clerc, *de la parleur la plus agréable et la plus répandue*, en faisaient pour nous comme un monument national. M. Chabaille et M. Desnoyers s'étaient chargés de la publication : le premier, pour le texte et les commentaires; le second, pour les annotations scientifiques et les références aux nombreux textes de l'antiquité ou du moyen âge, auxquels Brunetto a si souvent eu recours. M. Desnoyers s'est vu, malgré son zèle, contraint d'interrompre cette utile collaboration, à laquelle ne lui permettaient plus de suffire de nombreux travaux où le Comité lui-même a grande part. Le Comité en a éprouvé un regret véritable, mais il n'a pas cru devoir vous proposer de remplacer M. Desnoyers, confiant qu'il est dans l'érudition et le travail de M. Chabaille, qui a déjà mis tant de soins à établir un texte, aussi correct que possible, par la collation de nombreux manuscrits.

La décision qui avait réduit à un seul volume la *Correspondance des princes de la maison de Lorraine* a été l'objet d'une réclamation de la part de l'éditeur. Le Comité après avoir entendu le rapport du commissaire¹ désigné pour surveiller la publication, a fait droit aux observations de M. de Croze et lui a accordé les deux volumes qu'il sollicitait. Cette augmentation a été motivée sur le nombre et l'importance des lettres des princes lorrains.

L'histoire ni la religion ne peuvent oublier quel rôle ont joué dans les affaires politiques de la France et de l'Europe, pendant tout le xvr^e siècle, les quatre chefs de cette illustre maison, et avec eux leurs parents, et avec leurs parents leurs confidents et serviteurs. Dans

1. M. Chéruel.

un âge où aucun hasard n'était impossible, aucune fortune singulière, ces Lorrains, nés princes, et aventureux comme s'ils ne l'eussent pas été, mais aussi froids aux aventures qu'aux dangers, hommes d'une seule passion, politiques d'une seule idée, toujours unis, toujours en garde, n'ayant marché derrière nos rois que juste le temps nécessaire pour arriver à marcher devant eux, se trouvèrent, en deux règnes, montés si haut, que la couronne vint à la portée de leur main et que l'Europe attendit, sans trop s'étonner, qu'ils la voulussent prendre. On peut juger par conséquent de quelle importance et de quel intérêt doit être leurs correspondances. C'est sur ce motif que M. de Croze s'est fondé pour solliciter l'autorisation d'imprimer un volume de plus, et c'est à raison de ce motif que le Comité avait été d'avis de l'accorder. Si le nombre des pièces recueillies venait à laisser, dans la composition du second volume, quelques feuilles inoccupées, elles seront utilement remplies par un appendice composé d'extraits des dépêches écrites, durant la seconde moitié du xvi^e siècle, par les ambassadeurs étrangers ou français, adversaires ou partisans des princes lorrains et mêlés comme eux et par eux dans tous les mouvements de cette époque passionnée.

Dépêches des ambassadeurs florentins. Cette publication de dépêches et correspondances, cet appel fait à l'histoire véritable, au profit et pour le compte de l'histoire apparente, est, depuis l'origine du Comité, l'un des plus constants objets de ses travaux et l'un de ceux qu'il poursuit avec le plus de persévérance. Aussi, après les négociations de François I^{er}, les papiers d'État du cardinal de Granvelle, la correspondance des résidents de Venise, il devenait également curieux de connaître la manière dont le reste de l'Italie avait jugé nos hommes et notre politique; de savoir quelle part secrète nous avions prise dans les affaires d'au delà des Alpes, et quelle influence aussi les républiques, qui s'appelaient Sforce ou Médicis, avaient essayé d'exercer au milieu de nos partis et de nos guerres. Ces rapports souvent si habiles, souvent si dangereux, si aiguillonnés par les revers, si assaisonnés par la gloire, remontent plus haut que nos historiens ne l'admettent d'ordinaire, et peut-être en retrouverait-on la trace dès les dernières années du xiv^e siècle. Avant même que M. le docteur Sickel n'allât, par ordre de Votre Excellence, compulsier les archives de Milan et de Venise, avec un zèle et une habileté dont nous aurons, l'année prochaine, à mettre les résultats sous vos yeux, M. Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté de Dijon, et M. Canestrini, à Florence, avaient été chargés d'examiner, à Florence, dans les bibliothèques où ils reposent, les rapports et les dépêches envoyés à la cour de Toscane par ses ambassadeurs, d'en faire un choix, d'en prendre des copies, et de les préparer pour l'impression. M. Sickel a recueilli environ deux volumes

de pièces qu'il soumettra bientôt au jugement du Comité. M. Desjardins avait cru d'abord que trois volumes lui seraient nécessaires pour la publication des dépêches des ambassadeurs florentins ; mais, dans un second rapport, il a émis l'opinion que deux volumes lui paraissaient maintenant devoir suffire. La commission n'a pas cru que le moment fût arrivé de s'occuper de la détermination du nombre de volumes. Elle a pensé qu'il convenait d'attendre que M. Canestrini eût terminé le travail de transcription et d'analyse des dépêches qui lui a été demandé, et qui lui a déjà valu, à diverses reprises, les éloges du Comité. La commission s'est bornée à indiquer les points qu'il était important de compléter par les recherches ultérieures, et à exprimer le vœu qu'une mission spéciale fût donnée à M. Desjardins pour se rendre à Florence. Vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, vous rendre au désir que vous exprimait le Comité. M. Abel Desjardins a été mis à même d'aller de nouveau étudier les documents aux lieux mêmes où ils existent, et s'entendre directement avec M. Canestrini pour ce qui reste encore à exécuter. Ce n'est qu'à son retour que les travaux pourront être repris.

La section d'archéologie avait fait choix de plusieurs inventaires pour être publiés dans la partie du premier volume des Nouveaux mélanges qui lui était réservée. Mais ces inventaires auraient occupé une place plus considérable que celle dont la section pouvait régulièrement disposer. D'ailleurs, il eût été indispensable de les accompagner d'un glossaire qui eût fait double emploi avec celui des *Inventaires des meubles de Charles V et de Charles VI*, dont la publication, confiée à M. le comte de Laborde, devait former un volume à part. Le Comité a été d'avis qu'il y aurait inconvénient à séparer des documents qui ont entre eux une telle analogie, et il vous a prié d'autoriser M. de Laborde à réunir ces divers inventaires pour en former un seul ouvrage en deux volumes. Cette proposition a été agréée, et Votre Excellence a bien voulu mettre en même temps à la disposition de l'éditeur les moyens de faire commencer immédiatement la gravure des dessins sur bois qui seront joints au texte, et qui produiront les types des principaux objets indiqués dans ces inventaires.

Il ne semble pas nécessaire de redonner ici une liste complète de toutes les publications dont les projets avaient été adoptés, en principe, par le Comité. Nous en avons parlé déjà dans le rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser, l'année dernière, à Votre Excellence. Les éditeurs s'en occupent, et le Comité croit avoir lieu d'espérer que, dans un délai assez rapproché, le travail pourra être soumis à l'examen définitif qui doit précéder l'impression.

Nous rappellerons seulement que la section de philologie a continué

de s'occuper activement de la préparation du *Recueil des Chants populaires*. Plus elle a approfondi ce travail, plus elle a reconnu combien, en France aussi, la tradition des anciens exploits, des anciens héros, des revers et des succès, est promptement devenue comme un patrimoine commun à tous. « La Gaule a de la mémoire, disait Divitiacus à César, et n'oublie rien de ce qui arrive à ses enfants. » Le Recueil des poésies populaires, préparé d'abord au point de vue de la philologie, deviendra peut-être sinon un des enseignements, du moins une des curiosités de notre histoire. La section aime à témoigner devant vous, monsieur le Ministre, du concours empressé qu'elle a trouvé pour la formation de ce recueil chez tous ceux à qui elle s'est adressée. Les recteurs, les inspecteurs de l'instruction primaire ont rivalisé de zèle, et leurs envois ont été si abondants que l'examen n'a pu encore en être achevé. Les communications des correspondants apportent aussi, chaque jour, une quantité considérable de pièces de vers de toute nature au dépouillement desquelles la section consacre la plus grande partie de ses séances mensuelles.

Les spirituelles et savantes instructions, rédigées par M. Le Clerc, pour indiquer aux correspondants la nature des recherches que la section de philologie réclame de leur zèle, doivent assurément figurer en tête des travaux du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler. Les correspondants, comme les membres du Comité, en ont apprécié d'abord la portée et la valeur, et c'est déjà les louer que de les rappeler.

§ III.

Nouveaux projets de publication.

Le dernier rapport sur les travaux du Comité faisait mention d'un *Recueil d'inscriptions romaines trouvées sur le sol de la Gaule*. Le projet de cet ouvrage, encore qu'il eût été admis en principe, n'avait pu cependant être suivi d'aucun commencement d'exécution. La recherche, la copie ou l'estampage, la collation, le classement des inscriptions, exigeaient nécessairement le concours d'un grand nombre de personnes instruites et zélées. Il fallait recueillir avant de choisir, choisir avant de distribuer en classes ou en séries, des monuments très-impairfaits souvent, mais très-nombreux et dont quelques-uns pouvaient avoir une véritable importance. L'on avait donc dû se borner d'abord à faire appel à nos correspondants, à leur demander des indications, des copies, des moulages, les matériaux enfin de l'ouvrage, avant d'entreprendre l'ouvrage lui-même. Mais, dans le moment où l'on était conduit à reconnaître l'insuffisance de ce moyen, l'attention du Comité

se trouvait naturellement appelée sur la publication d'un *Corpus inscriptionum latinarum* que préparait l'Académie de Berlin. La France courait risque de se voir devancée dans une œuvre qui intéresse au plus haut degré son histoire nationale, si l'on ne prenait, à cet égard, une résolution prompte. On s'en occupa sur-le-champ. Les difficultés d'une entreprise à peine commencée se trouvèrent heureusement amoindries par l'offre que faisait un membre de la section d'archéologie, M. L. Renier, à qui nous devons en témoigner notre reconnaissance, de mettre à la disposition du Comité les copies d'environ six mille inscriptions de la Gaule. Cette proposition fut acceptée avec empressement ; et M. Renier lui-même a été chargé par Votre Excellence de la publication du recueil des inscriptions romaines trouvées sur le sol de la Gaule. Ce recueil formera un volume de format grand in-4°, semblable à celui des *Éléments de paléographie*, et la publication en aura lieu dans l'ordre suivant :

- 1° Inscriptions des Alpes maritimes ;
- 2° Inscriptions de la Gaule Narbonaise ;
- 3° Inscriptions des trois provinces de la Gaule : Lyonnaise, Aquitaine et Belgique.

Le Comité s'est réservé d'examiner plus tard si les inscriptions des deux Germanies devraient entrer dans le recueil.

Le Comité a été d'avis, en outre, qu'il ne fallait pas attendre que toutes les copies des inscriptions eussent été réunies pour commencer l'impression. Le temps précieux que l'on eût ainsi perdu pouvait et peut être bien plus utilement mis à profit, pour peu que l'on divise l'ouvrage en séries, distinguées non-seulement par leur objet, mais aussi par une pagination particulière et raccordées par des tables qui facilitent les recherches, et les comparaisons ou les rapprochements. Seulement, et pour apporter ici toute l'exactitude et toute la correction que réclame une publication de ce genre, il devenait indispensable qu'une mission spéciale mit M. Léon Renier en mesure de vérifier quelques envois et de relever sur les lieux les inscriptions qui subsistent encore. Ce que vous aviez fait précédemment, sur la recommandation du Comité, pour MM. Chabaille et Abel Desjardins, vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, le faire également en cette circonstance. M. L. Renier, envoyé dans le midi, a rapporté de son exploration une moisson riche et féconde qui lui permettra bientôt de commencer l'impression de la première partie du recueil des *Inscriptions de la Gaule*.

Un assez grand nombre de propositions diverses avaient de même été soumises à la section de philologie, propositions qu'un même zèle inspirait à leurs auteurs, encore qu'elles ne présentassent pas toutes un

intérêt égal ; elles ont été toutes examinées avec un soin consciencieux ; mais elles n'ont pu être soumises à votre approbation que dans des conditions différentes les unes des autres.

Ainsi, M. de Ring, de Strasbourg, s'offrait à publier, pour le compte et sous l'approbation du Comité, un poème anonyme dont le héros est Pierre d'Hagenbach, gouverneur des provinces du Rhin, sous Charles le Téméraire, poème dont le manuscrit est à Stuttgart, aux Archives royales. Pierre d'Hagenbach a sans doute été un homme fort remarquable : il a sans doute mérité beaucoup des habitants des villes rhénanes, et beaucoup plus encore du duc son maître ; mais il est à peu près inconnu en France ; le poème a cent quarante-huit chants, et l'auteur a écrit en allemand du xvi^e siècle. C'est assez dire comment et pourquoi l'offre de M. de Ring n'a pu être accueillie.

M. Duthillœul proposait une traduction inédite, en vers français du xiv^e siècle, des *Distiques de Denys Caton* ; il était disposé à en envoyer la copie, les notes, l'avertissement, tout préparés pour l'impression. La section n'a pu que remercier M. Duthillœul, sans mettre à profit son offre obligeante ; il existe, soit en prose, soit en vers, un grand nombre de traductions des *Distiques de Caton*, et l'utilité d'une publication nouvelle n'en paraît pas assez grande en ce moment.

Ainsi encore, M. le comte H. de Viel-Castel avait eu l'idée de publier sous vos auspices, et pour le Comité, un *Recueil de prières et de textes religieux du moyen âge*. Cette idée était heureuse en elle-même ; mais des textes indiqués par M. de Viel-Castel, les uns n'étaient pas assez anciens, les autres se trouvent en trop petit nombre pour former un ensemble complet et donner, dès à présent, lieu à une publication spéciale ; la section a dû, non sans un véritable regret, ajourner cette proposition.

M. Amiel avait demandé qu'on le chargeât de publier, dans la collection des *Documents inédits*, le *Chastoiement des quatre âges de la vie*, traité complet d'éducation qui, comme l'*Ordène* de Huon de Tabarie, remonte vers l'époque de Philippe Auguste, et qui a été composé par Philippe de Navarre, l'un des rédacteurs des Assises de Jérusalem. M. Guessard a été prié d'examiner ce projet de publication. Son rapport n'a point encore été fait ; mais, dans le cas même où l'opinion de M. Guessard serait favorable, il est douteux que le peu d'étendue du *Chastoiement des quatre âges* permit de consacrer un volume spécial à ce traité, qui trouverait alors sa place dans les *Mélanges*.

De son côté, M. Ravaisson, membre du Comité, offrait de commencer un recueil d'ouvrages ou de fragments inédits, concernant la philosophie du moyen âge, pour éclairer les systèmes, les idées ou les disputes de ces époques de disputes, de systèmes et d'idées. La propo-

sition de M. Ravaisson a été accueillie en principe, mais ne doit être mise à exécution qu'après des recherches nouvelles et un travail préparatoire qu'on est bien en droit d'attendre de la science et du goût de M. Ravaisson.

Enfin, deux mystères, l'un, celui du *Siège d'Orléans*, l'autre, celui de la *Passion de saint Quentin*, ont été soumis à la section, celui-ci par M. Gomart, celui-là par MM. Guessard et Eugène de Certain. Le *Mystère de la passion de saint Quentin* est un manuscrit du xv^e siècle en trois actes ou plutôt en trois journées. M. Gomart en a donné, tout à la fois, l'indication et l'analyse faite avec soin. Mais les poèmes écrits dans cet âge offrent peu d'importance au point de vue de la langue; et l'impression des mystères que cette époque fournit en si grand nombre, ne rentre point dans le plan des publications du Comité. La section a donc dû se borner à remercier M. Gomart de son offre et de son travail, qu'elle apprécie.

(La fin au prochain numéro.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

97. — *Analyse des différents ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'hôtel de ville de Toulouse*; par le chevalier Rivalz, peintre de l'hôtel de ville. Augmentée et annotée par P. L. Suau, peintre d'histoire. In-12 d'une feuille 1/2. Impr. de Chauvin, à Toulouse.

98. — *Artillerie (de l') de la ville de Lille aux xiv^e, xv^e et xvi^e siècles*; par de La Fons-Mélicocq. In-8 de 3 feuilles. Paris, Victor Didron, Corréard.

Archers, arbalétriers, canonniers, ménestrels des gens de guerre, etc. Brochure tirée à 400 exemplaires seulement.

99. — *Bords de la Charente. Le Château de Jarnac, ses barons et ses comtes. Bataille de Jarnac*. Par P. Lacroix. In-8 de 4 feuilles 3/4. Cognac, Bourquin (1 fr. 25).

100. — *Cassette (la) de saint Louis, roi de France, donnée par Philippe le Bel à l'abbaye du Lis*. Reproduction en or et en couleurs, grandeur de l'original, par les procédés chromolithographiques, accompagnée d'une notice historique et archéologique sur cette œuvre remar-

quable de l'art civil au moyen âge ; par Edmond Ganneron. In-folio de 19 feuilles, plus 6 planches. Impr. de Claye, à Paris.

101. — *Cluis et ses souvenirs* ; par C. d'Aigurande. In-8 de 4 feuilles 1/4. Châtre, Mme Arnault ; Châteauroux, Salviac.

102. — *De Scholis Romanis in Gallia comata*. Hanc thesim disceptandam Facultati litterarum Parisiensi proponebat ad doctoris gradum promovendus Eug. Jung. In-8 de 3 feuilles. Paris, Treuttel et Würtz.

103. — *Etablissement de la réforme dans le ci-devant comté de Saarwerden et le bailliage d'Herbitzheim*. Thèse ; par Frédéric Chr. Boss. In-8 de 2 feuilles. Imp. de Mme veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

104. — *Examen de l'authenticité des Mémoires de Fléchier* sur les grands jours tenus à Clermont en 1665-1666 ; par A. N. Taillandier. Paris, Thunot, 1855, 24 pages in-8.

La peinture que Fléchier nous a laissée, dans ces *Mémoires*, des mœurs de la noblesse et du clergé de France au milieu du xvii^e siècle, est remplie de détails tellement odieux, que quelques personnes ont cru l'ouvrage fabriqué par l'esprit de parti et en ont nié l'authenticité. Son éditeur, M. Gonod, bibliothécaire de Clermont, est mort, toutefois après avoir victorieusement répondu aux attaques suscitées contre lui à ce sujet. M. Taillandier, qui avait eu, dans le sein même de la Société de l'Histoire de France (voy. *Bulletin*, 1843, p. 8 et 40), la première initiative de cette publication, produit dans la présente brochure (extraite de *l'Athenæum français*) une série d'arguments nouveaux qui mettent la parfaite authenticité de la triste histoire des grands jours de Clermont à l'abri de toute contestation. Les principaux de ces arguments sont tirés de l'examen du *Journal de Dongois* (voy. le *Bulletin*, 1854, p. 36 et 99) qui était greffier de la Chambre des grands jours d'Auvergne, en 1665, et qui, sans avoir la plume élégante de Fléchier, raconte les faits d'une manière presque identique. En 1763 l'académicien Ménard avait commencé à faire imprimer les *Mémoires sur les grands jours de Clermont* ; il fut obligé de s'arrêter devant les mêmes susceptibilités et les mêmes colères qui de nos jours assaillirent, mais sans autant de succès, le savant M. Gonod.

105. — *Histoire de sainte Germaine, vierge et martyre, patronne de Bar-sur-Aube*, d'après les documents, la plupart inédits, de la Bibliothèque impériale et des archives de l'Aube ; par M. Emile Blampignon. In-12 de 10 feuilles 1/2. Troyes, Bouquot ; Paris, Schulz et Thuillier.

106. — *Henri IV considéré comme écrivain*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris ; par Eugène Jung, ancien élève de l'École normale. In-8 de 22 feuilles 1/4. Paris, Treuttel et Würtz. 5 fr.

107. — *Léonard de Vinci, et son école* ; par A. F. Rio. In-18 anglais de 10 feuilles 1/3. Paris, A. Bray. (3 fr. 50 c.)

108. — *Livre (le) des miracles de Notre-Dame de Chartres*, écrit en vers, au XIII^e siècle, par Jehan Le Marchand. Publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres, avec une préface, un glossaire et des notes, par M. G. Duplessis. In-8 de 26 feuilles, plus deux vignettes et un *fac-simile*. Chartres, Garnier ; Paris, Potier, Aubry. 2 fr. 50 c.

L'ouvrage se compose de 6400 vers environ. Le manuscrit doit être de la fin du XIII^e siècle ou des premières années du XIV^e. M. Duplessis a joint à son travail un Glossaire très-succinct, destiné à faciliter l'intelligence des mots anciens, puis un Calendrier historique de la sainte Vierge. Le volume est terminé par un Mémoire de MM. Rossard de Mianville et Chasles, qui a pour titre : *Cathédrale de Chartres. Recherches sur l'époque à laquelle l'édifice a été construit*, et de notes sur l'ancienne statue du pèlerinage et sur la statue du pèlerinage actuel de N. D. de Chartres (*Journal de la Librairie*).

109. — *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre et de son ancien diocèse* ; par l'abbé Lebeuf, chanoine et sous-chantre de l'église cathédrale de la même ville, etc. ; continués jusqu'à nos jours, avec addition de nouvelles preuves et annotations, par M. Challe, avocat, et M. Quantin, archiviste. Tomes III et IV. Deux volumes grand in-8, ensemble de 70 feuilles. Impr. de Perriquet, à Auxerre.

110. — *Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles*, publiés d'après les manuscrits avec une notice, des notes et les pièces justificatives ; par M. Persil-Pougin. Paris, P. Jannet, in-18.

Ce petit livre est un bijou typographique et la notice sur Mme de Courcelles que M. Pougin a mise en tête, assure à cette édition un prix spécial, bien qu'elle sente trop le bénédictin lorsqu'il n'eût fallu qu'une plume gracieuse pour parler de la belle marquise. Toutefois le joli volume de M. Jannet ne fera pas oublier l'édition précédente, celle de Chardon de La Rochette, parce qu'il ne contient pas la seconde partie des Mémoires de Mme de Courcelles, celle qui avait été écrite non par elle-même mais par le président Bouhier.

111. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome XX (X^e de la deuxième série) et XXI^e (I^{er} de la troisième série). Paris, chez Derache et Didron. Caen, Hardel ; Rouen, Lebrument, 1853 et 1855, 2 vol. in-4 de xcvi-556 et de xxxiv-538 pages, avec de nombreuses planches.

Ces beaux volumes où la Société des Antiquaires de Normandie continue à prouver qu'elle maintient son rang à la tête de toutes les compagnies savantes de nos départements, contiennent une suite de mémoires tellement abondante et

pour la plupart d'une érudition si serrée que, faute de place pour une analyse, nous sommes réduits à n'en donner que la liste.

T. XX : S. Anselme ; notice littéraire, biographique et philosophique, par M. Charma. — Les voyages de S. Louis en Normandie par M. Léopold Delisle. — Sur la révolution dans la valeur des métaux précieux à la fin du xv^e siècle, par M. Gervais. — Examen de treize chartes de l'ordre de Grammont (chartes fausses et qui font planer une suspicion générale sur les anciens titres de l'ordre de Grammont) par M. L. Delisle. — Des sépultures romaines et des sépultures mérovingiennes, par M. l'abbé Cochet. — Le tombeau de Chartrose et le chant du Roussigneul, poèmes mystiques du xv^e siècle, publiés par M. Eug. de Beaurepaire. — Analyse des titres et chartes inédits de l'abbaye de Savigny, par M. l'abbé Desroches. — Entrée et séjour du roi Charles VIII à Rouen en 1485, par M. Ch. de Beaurepaire. — Note sur l'église de Brillevast (Manche), par M. Lechanteur de Pontaumont. — Découverte de monnaies des xv^e et xvi^e siècles à Bazenville, près Bayeux, par M. Ed. Lambert. — Note sur deux tableaux ayant appartenu à la chapelle du Nombri-Dieu de la Maladrerie (près Caen), par M. Dufay. — Note sur quelques recherches faites au château de Caen, par M. Mancel. — Pièces relatives à l'histoire du château de Caen, communiquées par le même. — Sur les fouilles pratiquées à Jort, pendant les années 1852 et 1853 ; rapport par M. Charma. — Du droit de patronage ecclésiastique dans l'ancienne Normandie relativement aux paroisses des campagnes, par M. J. Cauvet. — Quelques observations à propos d'une enquête faite en l'année 1207, par le bailli de Caen, sur les chaussées de Corbon, de Troarn et de Varaville, par M. Hippeau. — Note sur une découverte de monnaies françaises et étrangères à Bacilly près Avranches, par M. Eug. de Beaurepaire. — Des armoiries de la ville de Caen, par M. Ch. Gervais. — L'Hôtel-Dieu de Bayeux sous l'administration des chanoines réguliers de S. Augustin et des sœurs de la Miséricorde, par M. l'abbé Iaffetay. — Journal des dépenses de la comtesse de Sanzay, Marguerite de La Motte-Fouqué ; intérieur d'un château normand au xvi^e siècle, par M. Hector de La Ferrière-Percy. — Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Saëns (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet. — Rapport sur les fouilles pratiquées au village de Vieux près Caen, pendant les années 1852, 1853, 1854 ; par M. Charma. — Rapport sur les statues de saints trouvées au château de Caen (en 1849), par M. Mancel. — Rapport sur une notice de M. Beautemps-Beaupré, relative aux manuscrits juridiques de la bibliothèque d'Avranches ; par M. Cauvet. — Procès-verbal journalier de l'exploration archéologique du cimetière mérovingien d'Envermeu (Seine-Inférieure) en septembre 1854, par M. l'abbé Cochet. — Le roman du Mont-Saint-Michel, par Guillaume de Saint-Pair, poète anglo-normand du xiii^e siècle ; publié par M. Francisque Michel.

T. XXI ; ce tome est consacré tout entier à l'histoire de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, par M. Hippeau.

Sur les précédents volumes de la même collection (voy. le *Bulletin* de 1852, p. 375).

112. — *Mémoires de Mathieu Molé*, procureur général, premier président au parlement de Paris et garde des sceaux de France ; publiés pour la Société de l'Histoire de France, sous les auspices de M. le

comte Molé, l'un de ses membres; par Aimé Champollion-Figeac.
3 vol. in-8. Paris, Jules Renouard. 18 fr.

Le 3^e volume est sous presse.

113. — *Mémorial de Dombes*, en tout ce qui concerne cette ancienne souveraineté, son histoire, ses princes, son parlement et ses membres, avec liste nominative, un armorial et pièces justificatives. 1523-1771. Par M. P. d'Assier de Valenches. Grand in-8 de 29 feuilles 1/2, plus une carte de la souveraineté de Dombes. Impr. de Perrin, à Lyon.

114. — *Notice sur la marquise de Créquy*. In-12 de 3 feuilles 2/4. Impr. de Gratiot, à Paris.

Tiré à 25 exemplaires. Notice de M. A. Percheron, fils de l'exécuteur testamentaire de la marquise. Ce travail a aussi pour but de prouver la fausseté des Mémoires attribués à la marquise de Créquy (Renée-Caroline de Froullay), née le 19 octobre 1714, au château de Monfleaux (Mayenne), morte à Paris, le 2 février 1803 (*Journal de la Librairie*.)

115. — *Notice historique* sur le château et les sires du Bois de La Motte; par M. Mahéo. In-12 d'une feuille. Impr. de Bazouge, à Dinan.

116. — *Notice* sur Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Lyon, 1446-1488; par Antoine Péricaud l'ainé. In-8 de 3 feuilles 1/2. Impr. de Vingtrinier, à Lyon.

117. — *Rue (la) de Fontmorigny*. Etude sur les possessions de l'abbaye de N. D. de Fontmorigny dans la ville de Bourges; par M. Charles Ribaud de Laugardière; avocat, In-8 de 2 feuilles 1/4. Impr. de Pigelet, à Bourges.

118. — *Renaissance (la) des arts à la cour de France*. Etudes sur le xvi^e siècle; par le comte de Laborde, membre de l'Institut. Additions au tome I^{er}. *Peinture*. In-8 de 33 feuilles 5/8. Paris, Potier; Renouard (12 fr.).

La renaissance des arts formera 4 volumes: le premier, consacré à la peinture, le deuxième à la sculpture, le troisième à l'architecture, le quatrième à des mélanges.

119. — *Russie (la) du xvii^e siècle*, dans ses rapports avec l'Europe occidentale. Récit du voyage de Pierre Potemkin, envoyé en ambassade par le tsar Alexis Mikailovitch à Philippe IV d'Espagne et à Louis XIV en 1688; précédé d'un aperçu de l'état social et politique des trois pays à cette époque; par le prince Emmanuel Galitzin. Notice et notes

par M. de La Roquette. In-8 de 28 feuilles, avec carte et portrait. Paris, Gide et J. Baudry. 7 fr. 50

120. — *Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg*, manuscrit d'Antoine de Beaulincourt, roi d'armes de la Toison d'or, publié pour la première fois avec notes et pièces justificatives, et précédé d'une introduction historique et d'une *Dissertation sur le tombeau du duc de Bourgogne dans la collégiale de Saint-Georges*, par Ch. de Linas. In-8 de 4 feuilles, plus une planche. Impr. de Lepage, à Nancy.

121. — *Un châtelain de Murol, au xiv^e siècle* (fragment de l'histoire du château). Par P. P. Mathieu. In-8 d'une feuille 1/4. Impr. de Thibaud-Landriot, à Clermont-Ferrand.

122. — *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*. Rapport à M. le préfet sur une inspection faite, en 1854, dans les archives communales et hospitalières du département, par H. d'Arbois de Jubainville, archiviste, etc. In-8 de 365 pages. Impr. de Bouquot, à Troyes. Paris, Durand, Dumoulin (8 fr.).

Ce travail, résultat de l'examen de cent dix localités, contient la description d'une vingtaine d'archives de communes, d'hôpitaux ou de fabriques, un grand nombre de recherches historiques, et le texte intégral ou par extraits de soixante-huit documents, dont les plus anciens sont du ix^e siècle.

123. — *Voyageurs anciens et modernes, ou Choix des relations de voyages les plus intéressantes et les plus instructives, depuis le v^e siècle avant Jésus-Christ jusqu'au xix^e siècle*; avec biographies, notes et indications iconographiques, par M. Édouard Charton, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*. Tome II. *Voyageurs du moyen âge, depuis le vi^e siècle de l'ère chrétienne jusqu'au xvi^e*. In-8 de 28 feuilles, avec 300 gravures, cartes, etc. Paris, rue Jacob, 50 (6 fr.).

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 11.) — DÉCEMBRE 1855.

AVIS.

Les séances du Conseil d'administration de la Société auront lieu désormais le premier *mardi* de chaque mois, à trois heures; mais la séance de février n'aura lieu que le 12 de ce mois.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1855.

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

M. le Président exprime, au nom du Conseil, les profonds regrets que la Société ressent de la mort de M. le comte Molé, l'un de ses fondateurs et de ses membres les plus illustres.

La Société a fait aussi récemment d'autres pertes très-regrettables dans la personne de deux de ses membres, MM. Paillet, avocat, et Martin de Villers.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

900. M. HALPHEN (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47; présenté par MM. A. Barbié du Bocage et A. Bouvier.

901. M. l'abbé D. HAIGNERÉ, archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

902. M. GÉRARDIN, licencié ès lettres, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims, demeurant à Paris, rue d'Enfer, n° 23; présenté par MM. Victor Le Clerc et Egger.

903. M. Jules MÉLIOT, professeur d'anglais au lycée Louis-le-Grand, rue Royer-Collard, n° 4; présenté par MM. Bellaguet et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

De la part de diverses sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XX et XXI (10^e de la 2^e série, et 1^{re} de la 3^e). Caen, 1855, 2 vol. in-4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1855, n° 13, 8^e année, Amiens. In-8.

Par la même Société : *Musée Napoléon; pose de la première pierre : Procès-verbal*, année 1855; br. in-4.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, sixième année de la deuxième série, n° 3, 4 et 5. Angers, 1855, in-8.

Bulletin de la Société française de photographie, première année, n° 11, novembre 1855, in-8.

De la part des auteurs :

Examen de l'authenticité des Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours tenus à Clermont en 1665-1666; par M. Taillandier. Extrait de *l'Athénæum français*. Paris, 1855, in-8.

La Mer Noire au moyen âge, Caffa et les colonies génoises de la Crimée; par M. Sainte-Marie Mévil. Extrait du *Moniteur*. Paris, 1855, in-8.

Mémoires et correspondance de la marquise de Courcelles, publiés d'après les manuscrits, avec une notice, des notes et des pièces justificatives; par M. Paul Pougin, Paris, 1855, in-12, papier de Chine.

Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII; par M. Bertrand. Paris, 1854, in-8.

Discours d'ouverture prononcé par M. A. Charma à la séance publique du 24 novembre 1853 de l'Académie des sciences de Caen. Caen, 1854, in-8.

Revue bibliographique du midi de la France, etc., sous la direction de MM. Chaumelin et Casimir Bousquet; numéro spécimen. Marseille, 1855, in-8.

Correspondance.

M. P. Pougin remercie le Conseil de sa nomination au nombre des membres de la Société, et fait hommage des *Mémoires de la marquise de Courcelles* qu'il vient de publier.

MM. de La Villegille et L. Delisle, ne pouvant assister à la séance, adressent : le premier, un rapport du Comité des fonds; le second, des renseignements dont il est fait mention plus loin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Journal de Barbier, t. IV. Les feuilles 31 et 32 sont tirées, la feuille 33 n'est pas encore en pages; on continue l'impression de la table. M. de La Villegille a corrigé et renvoyé le sixième placard.

Mémoires de Mathieu Molé, t. III. Les feuilles 1 à 10 sont en pages; en outre, douze placards sont composés.

Chroniques d'Anjou, tome I^{er}. Les feuilles 18 à 24 sont rendues en bon à tirer. 10 autres pages sont composées; on manque de copie pour terminer le volume.

M. L. Delisle, commissaire responsable, fait savoir qu'il ne reste plus à composer que 2 ou 3 pages, qui seront remplies par la table des livres et des chapitres. Il espère que sous peu de jours MM. les éditeurs pourront donner leur bon à tirer définitif, et que le volume sera prêt à paraître avant la fin de l'année.

Mémoires de Beauvais-Nangis. La copie manque pour continuer l'impression.

Annuaire de 1854. — *Topographie ecclésiastique* (suite). Sont rentrées en bon à tirer les feuilles 15, 16, 17; la feuille 18 en première épreuve; 160 pages en placards.

— M. N. de Wailly informe le Conseil que, suivant l'opinion de M. Aimé Champollion, éditeur des *Mémoires de Mathieu Molé*, on peut espérer trouver dans les papiers de feu M. le comte Molé des notes assez nombreuses, préparées par lui pour l'introduction qu'il avait bien voulu se charger de rédiger pour cet ouvrage.

M. Taillandier rappelle que M. le comte Molé composa et publia en 1809, dans son ouvrage intitulé : *Essais de morale*, une vie de Mathieu Molé, qui a été réimprimée depuis par M. Jarry de Nancy, dans

l'Histoire des hommes utiles. On obtiendrait, sans nul doute, de la famille de M. le comte Molé, l'autorisation de reproduire cette notice biographique, à laquelle on pourrait ajouter les notes rédigées plus récemment par M. Molé.

M. Lenormant, commissaire responsable de cet ouvrage, est invité à donner suite à ces propositions, et M. de Barante, lors de son prochain retour à Paris, sera prié de vouloir bien s'en entendre avec la famille de M. le comte Molé.

— Le Conseil fixe de nouveau l'ordre de publication des volumes actuellement sous presse. Le 4^e et dernier volume de *Barbier* et le 1^{er} volume des *Chroniques d'Anjou* compléteront les exercices de 1854 et de 1855.

L'exercice de 1856 sera composé, suivant la terminaison plus ou moins rapide de trois des volumes suivants : du 3^e et dernier volume de *Mathieu Molé*, du 2^e des *Chroniques de Th. Basin*, du 1^{er} des *OEuvres diverses de Grégoire de Tours*, ou des *Mémoires de Beauvais-Nangis*. — M. Quicherat sera invité à vouloir bien remettre le plus promptement possible la copie du 2^e volume de *Th. Basin*.

— M. de Wailly informe le Conseil que, d'après son invitation, M. de Certain doit rédiger et communiquer prochainement au Conseil une notice plus complète sur le manuscrit des *Miracles de saint Benoît*, dont il a pris une copie dans la bibliothèque du Vatican, et dont la publication a déjà été proposée, de sa part, au Conseil.

— Il est donné lecture, au nom de M. le président du Comité des fonds, qui est empêché, par la séance du Comité historique du ministère, d'assister à celle du Conseil de la Société, d'un rapport sur différentes propositions renvoyées à l'examen de cette commission. Plusieurs compagnies savantes ont demandé à entrer en échange avec la Société. Le Comité accueille ces propositions avec la réserve qui lui est imposée par les décisions antérieures du Conseil, et par le but de la fondation de la Société, qui est de publier le plus grand nombre possible de documents originaux à l'aide de ressources que lui fournit la vente des ouvrages qu'elle a déjà mis au jour. Les propositions du Comité sont accueillies, avec quelques modifications, par le Conseil.

— Les nouvelles sociétés ou établissements littéraires avec lesquels la Société de l'Histoire de France entre en relation d'échange sous diverses conditions, sont :

- 1^o *La Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;*
- 2^o *La Société archéologique de Montpellier ;*

- 3° *L'Université de Kiel* ;
 4° *La Société des sciences et arts de la Vendée* ;
 5° *La Société française de Photographie*.

— M. de Wailly avait proposé une réduction sur le prix des volumes d'*Orderic Vital*, en faveur des membres qui, n'en ayant qu'un ou deux volumes, désireraient se compléter. Cette proposition était fondée sur l'étendue de l'ouvrage et sur le long intervalle de temps apporté à sa publication. Le Conseil, d'après l'avis du même Comité, accorde cet avantage aux membres qui font encore aujourd'hui partie de la Société, et autorise M. l'archiviste à fournir, au prix de six francs le volume, les quatre premiers volumes de l'ouvrage aux sociétaires qui ont droit, par le payement de leur souscription, au tome V^e et dernier.

— M. Le Prévost, qui n'avait voulu recevoir, comme honoraires des soins apportés par lui à l'édition d'*Orderic Vital*, qu'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, possède plusieurs exemplaires du tome III ; il les offre en échange d'un pareil nombre des t. I et II.

Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil autorise cet échange, qui ne peut préjudicier aux intérêts de la Société, les exemplaires de ces deux premiers volumes étant en plus grand nombre que ceux du tome III.

— Le Conseil décide qu'à l'avenir, et en règle générale, on accordera aux membres nouveaux le volume entier du Bulletin où se trouve comprise l'année de leur réception. Cette décision est motivée sur ce que chaque volume du Bulletin comprend deux années.

La séance du Conseil est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Testament du comte Heccard.

Au mois de juin 839, le roi Pépin d'Aquitaine fit présent à un riche seigneur bourguignon, nommé le comte Heccard, de la terre de Perrecy, près Autun, et de ses dépendances ; libéralité qui fut confirmée par l'empereur, son père, vers la fin de la même année. Le comte Heccard transporta presque aussitôt aux religieux du monastère de Saint-Benoit sur Loire, la propriété de ce domaine et le destina à la

fondation d'un prieuré de bénédictins qui s'y établit en effet après la mort du donateur. Le prieuré de Perrecy qui dura jusqu'à l'époque de la Révolution française, avait un précieux cartulaire composé de trente-neuf diplômes des ix^e et x^e siècles, qui parurent assez intéressants à l'érudit Étienne Pérard pour qu'il insérât le volume tout entier dans son *Recueil* des pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne⁴. Le cartulaire de Perrecy méritait en effet toute la sollicitude d'un éditeur, car chacune des pièces qu'il contient offre quelque détail utile et plusieurs sont extrêmement remarquables. De ce nombre est celle qui porte pour titre : Testament du comte Heccard, que nous reproduisons ici avec de nouvelles leçons.

Le comte Heccard, suivant l'usage de son temps, fait d'abord choix par cette pièce de quelques personnes auxquelles il confie le soin de distribuer ses libéralités après sa mort, conformément aux instructions qu'il a écrites à cet effet en un double exemplaire, l'un déposé entre leurs mains, l'autre remis à la garde de sa sœur Ada, religieuse à l'abbaye de Faremoutier. Ces gens de confiance, exécuteurs testamentaires du comte, et dont plusieurs nous sont connus par le reste du cartulaire comme étant ses vassaux, sont au nombre de quinze. Les premières dispositions et les plus généreuses sont en faveur du monastère de Saint-Benoît sur Loire, auquel le comte confirme la donation de Perrecy ; il y ajoute d'autres biens immobiliers ou diverses sommes d'argent pour la célébration d'un service anniversaire de sa mort ; c'est cette abbaye qu'il désigne pour lieu de sa sépulture et il lègue une demi-livre d'argent à ceux qui creuseront sa fosse. Il fonde aussi un anniversaire pour lui et sa sœur à Faremoutier et fait un legs de trois livres d'argent à Saint-Martin de Tours. Vers la fin de l'acte il étend ses libéralités, en souvenir d'Albegonde, sa première femme, jusqu'à l'église de Saint-Pierre de Rome.

Mais c'est surtout dans la distribution de ses richesses mobilières que brille la magnificence du testateur. Le premier article inscrit dans cette partie du testament est un de ces autels portatifs qu'on voit, par

4. En le faisant précéder de cette note : année 840. « Pour suivre l'ordre des années j'y ai mis en suite de cette charte celles de Eccard, comte d'Hauthun, de Mascon et de Chalons, fondateur du prieuré de Persy ; et par occasion j'ai inséré le cartulaire de ce prioré qui est une pièce d'antiquité fort rare et nouvellement découverte que j'ai copiée sur son original et à l'ordre de laquelle je n'ay point voulu toucher pour la donner telle qu'elle est en son original. » — Pérard écrit Persy ; les anciens dictionnaires Percy ; Courtépée, Cassini et le Dictionnaire des postes Perrecy (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles). La forme originale est *Patriciacus*.

les inventaires dressés au moyen âge, jouer, mais bien après les temps carlovingiens, un si grand rôle dans la décoration intérieure des maisons seigneuriales.

Heccard lègue à sa femme Rihelde ou Richilde une partie des ornements de leur chapelle particulière, comprenant ce grand autel avec une quantité de vêtements sacerdotaux, de tentures de soie et d'objets en or, en argent et en ivoire, notamment une boîte d'ivoire non sculptée, et une croix d'or renfermant du bois de la vraie croix de Jésus-Christ. Donnez encore à Richilde, dit-il, le grand baudrier, parce que les pierres gemmes dont il est orné sont en grande partie à elle. Donnez-lui aussi le sceau d'améthyste où un aigle est gravé, etc., etc. Avec une partie de l'or en fragments qui nous reste et des pierres que nous avons pour cet usage, Richilde fera faire, ajoute-t-il, une croix à l'église de Sigy. Le comte donne ensuite à diverses églises ou à diverses personnes une foule d'objets de prix. Ce sont :

Un morceau de clou ayant servi au crucifiement de Notre-Seigneur ; une bourse avec broderie ; une petite boîte d'ivoire ; des hanaps de corne, de madre ¹ et de verre ; une ceinture en or ; un sceau d'améthyste où se trouve gravé un homme tuant un lion : un autre sceau d'onyx ; un sceau de beryl représentant un serpent ; une épée de Tolède et une épée indienne ; des tablettes (à écrire) sarrasines ; d'autres tablettes en corne ; des fourchettes et des cuillers d'argent ; une coupe ; de petits hanaps de marbre ; un calice en verre de couleur de saphir ; un coffret lombardique ; des vêtements, des chevaux, des tapis, des armes de tout genre.

Enfin, le comte Heccard dispose en faveur de différents légataires de vingt-trois ouvrages dont voici la liste :

Trois évangiles et deux antiphonaires, légués à Richilde, comme accessoires de sa chapelle.

Un petit volume ² de l'art militaire (Végèce) et la loi des Bourguignons, légués à un personnage du nom de Gebrard ou Gerbald.

Un petit volume d'Isidore de Séville et un autre de la vie de saint Grégoire et de saint Laurent, légués à Wala, évêque d'Auxerre.

Deux livres des pronostiques ³ et un sur l'agriculture, légués à Raganfroid, évêque de Meaux.

Un livre des gestes des Lombards (Paul Diacre) et deux livres (vrai-

1. Voy. *Bulletin* de 1853, p. 20.

2. Le texte porte tantôt *libellus*, tantôt *liber*. Cette distinction marque sans doute une différence de format.

3. Peut-être l'ouvrage d'Hippocrate, fort répandu au moyen âge, dont il est question ci-dessus, p. 445, note 2.

semblablement deux volumes) de la *Chronique que fit Grégoire de Tours*, légués à Ansegise, archevêque de Sens.

La loi des Wisigoths, deux livres; légué à Gautier, évêque d'Orléans.

Un petit psautier.

Un petit volume avec des prières et des psaumes.

Un petit volume de la vie de Marie l'Égyptienne.

L'Évangile, en langue théotisque, et la vie de saint Antoine, légués à Bertrade, abbesse de Faremoutier ¹.

La loi salique.

Un *medicinalis liber*.

Canones pœnitentiales.

De ministeriis, par saint Ambroise.

Canons incomplets; un cahier.

Malgré le zèle si louable de Pérard qui nous a conservé le texte d^e plus de six cents documents dont une grande partie aurait pu, s'il ne les eût publiés, être à jamais perdus, son recueil, imprimé en 1664, n'offre pas les garanties d'exactitude qui nous paraissent indispensables aujourd'hui. Si l'on possédait encore le cartulaire original de Perrecy, ce serait certainement un bon travail que d'en donner une édition accompagnée de notes (Pérard n'en a pas mis une seule) et surtout formant un texte d'une exactitude scrupuleuse. Mais cette « pièce rare d'antiquité » dont Pérard vantait la découverte en la savourant, ce curieux volume paraît être perdu de nouveau; du moins n'existe-t-il n dans les archives du département de Saône-et-Loire, qui contiennent cependant ce qui reste des titres du prieuré ², ni dans la riche bibliothèque du séminaire d'Autun.

A défaut de l'original, nous signalerons une copie autre que celle de Pérard et qui peut servir à la contrôler. Elle est conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale et fait partie de la collection des copies de cartulaires du président Bouhier, sous le n^o 126. La transcription de Bouhier fournit de nombreuses variantes au texte de Pérard et elle nous a paru en général meilleure. Nous avons donc adopté toutes ses leçons en ayant seulement le soin de rappeler en note la plupart de celles de Pérard; nous n'avons négligé que ce qui nous a paru tout à fait insignifiant.

Les dernières lignes de la pièce manquent, et avec elles la date. On peut y suppléer en partie en combinant les dates de l'épiscopat des

1. D'après le *Gallia Christiana*, Bertrade ne serait connue que par un titre où elle figure comme abbesse de Faremoutier en l'année 842.

2. Une soixantaine de titres remontant à l'an 1443.

quatre évêques Walla, d'Auxerre (875-879), Raganfried, de Meaux (875-880), Anségise, de Sens (871-883), et Gautier, d'Orléans (869-892), qui sont nommés légataires du comte. Cet examen démontre que le testament d'Heccard a été rédigé entre les années 875 et 879.

Elemosina Heccardi comitis.

In Christi nomine. Ego Heccardus cogitans humanum casum fragilitatis meæ, ideo mihi visum fuit ut res meas quas hæreditavi vel adquisivi cum omni substantia ut pro salute animæ meæ vel genitoris mei Hildebranni seu genitrice mea Dumnane ¹ germanoque meo Theoderico necnon et uxoris ² Albegundis et Richildi ut in manibus viris istis mea elemosina commendasse ³; quod ita et feci; ii sunt: Leutboldus, Engelboldus, Winetarius, Lunivinus ⁴, Otgarius, Bettilo ⁵, Vulgis, Adelingo, Ildebodo, Eriberto, Dudino, Eribrando, Aclefredo ⁶, presbiteros; et Nivelonga ⁷ atque Theoderico, germano suo, ut sicut per instrumenta kartarum vobis tradidi et per quadium et andelagum ⁸ seu per istos breves commemoratum habeo, et quibus unum mecum retinui et alium Adanæ germanæ meæ Afrano ⁹ monasterio commendatum habeo, uno tenore conscriptos ut ita disponatis, sicut in ipsis insertum est, pro salute animas nostras. Ita agite sicut ante tribunal Christi reddituri sitis rationem et qui vos de ista contradixerit, si se non correxerit, sit reus in conspectu Dei et omnium sanctorum ejus et ita iram Dei incurrat, sicut fecerunt Dathan et Abiron et Ananias et Saphira qui mentiti fuerunt donum Spiritus Sancti. Nunc ¹⁰ vero peto karitati vestræ ut istius modi nostram consubstantiam ¹¹ dispensetis, ea vero ratione: si Deus nobis filium aut filiam interim non dederit. In primis donate Deo et sanctæ Mariæ et sancto Benedicto, et Floriaco monasterio quod est situm super fluvium Ligeris, villam quæ vocatur

1. Dumnana.

2. Uxoribus. Cette leçon est la bonne. Le comte Heccard avait été marié deux fois; il dit encore dans un autre acte: Et uxorum mearum Albecundis atque Rikeldis. (Pér., p. 22).

3. Commendassem.

4. Luvidinus.

5. Bettillo.

6. Arlefredo.

7. Nivelongo.

8. Per quadium et andalugum.

9. Afrano.— Il faut lire *a Fraano* monasterio. Il s'agit du monastère de Sainte-Farano), fondé dans le diocèse de Meaux en 617, et si connu sous le nom de Faremoutier. On verra plus bas que ce n'est pas une conjecture.

10. Nec. — 11. Consumpstantiam.

Patriciacus in pago Augustidunense, super fluvium Vuldraca¹ cum ecclesia in honore sancti Petri, cum servis et ancillis utriusque sexus, cum omnibus appendiciis suis vel quicquid domnus Ludovicus imperator benignissimus mihi per suum præceptum dedit ad jam dicta villa cum omni integritate, præter Balgiaco quod volo ut donetis a sancto Andochio² puellare ad luminare³ quicquid ibi Leutboldus habuit in beneficio. Donate a Solmeriaco⁴ quicquid ibi aspicit et Winetarius ibi in beneficio habet et in Matisconense, Gerbergane nepta mea et donet pro nos solidos CCC. Donate a⁵ Satiniaco illo alodo Johanne aut filio ejus Johanne, et donet pro nos solidos C. Donante⁶ illo a Virbiaco et a Belmonte et a Colonias⁷ sancta Maria et sancti Benedicti. Et ista omnia quæ ibi donamus sint ad vestimenta fratrum et inde sit noster anniversarius factus per singulos annos tam meus quam et illorum quæ⁸ superius commemoravi et nemo jam dictam villam tum⁹ alias res ad alium opus mittat nisi ad ista perficiendum; quod si facere præsumperit sit reus in conspectu Dei et omnium sanctorum ejus donec ad ipsum opus ipsas res revocet. Donate illo alodo a Nervilla¹⁰, cum ecclesia in honore sancti Petri, et Lugilvilla cum servis et ancillis utriusque sexus vel omni integritate vel propter quod Teotbergane per precariam donavimus, Otgario et donet pro nos solidos C. Illo prato a Spiriaco¹¹, cum hospitio, sit apendicium a Truciaco¹². Illo Avalilias¹³ donate Theoderico et Richardo filio ejus et donent pro nos solidos C. Donate illo alodo a Canavo et de Alena¹⁴ fontana ad illa ecclesia a Siviaco¹⁵ quæ est in honore sancti Benedicti et alio-

1. Augustidunense super fluvium Vuldragam. L'Outrache, petite rivière qui passe à Perrecy.

2. Saint-Andoche d'Autun. — 3. Ad lumen.

4. « Donnez ce que j'ai à Somery, tout ce qui en dépend, et que Wintaire y possède en bénéfice ainsi que ce qu'il détient dans le reste du Mâconnais, à Gerberge, ma nièce (ou petite fille), qui payera pour moi 300 sous à Saint-Benoît-sur-Loire. » Nous ne trouvons d'autre mention de ce lieu que *vicus Someriaci, in pago Matisconensi, in agro Salorniacensi, Salornay-sur-Guye, au x^e siècle.* (Cartul. de Saint-Vincent de Macon, page 83.)

5. Donate et.

6. Lisez : Donate. « Donnez à Saint-Benoît-sur-Loire ce que je possède à Vergy, etc. »

7. Avirliaco et Abelmonte et Accolonias a S. Maria.

8. Quos. — 9. Cum. — 10. Illo alodo Ancrovilla.

11. Illo prato Aspiriaco. — 12. Apendicius Atruciaco.

13. Lisez : a Valilias. On trouve Valelia en 985 dans les chartes de Cluni. Peut-être Veilly.

14. Alodo Acanavo et Dealena.

15. Asiniaco.—Il s'agit vraisemblablement de Sigy, arrondissement de Mâcon.

rum sanctorum, et ibi de nostro indominicato annona et decima veniat et noster anniversarius de jam dicto sit factus per annos singulos; et nemo illum inde abstrahere præsumat, quod si fecerit, sit reus in conspectus Dei et omnium sanctorum ejus donec ad ipsum opus illum remittat. Donate illo a Bezzono ¹, basilica quæ dicitur Alba, Deo et sanctæ Mariæ ² et sancti Stephani et sanctæ Faranæ; et illo in Barres ³ qui vocatur Corcella et una alberga ⁴ et a Maisnils et a Tanido et Tannedello et duo mansa in Longa Villa ad ipsum locum a Faranæ ⁵ monasterio et ex ipso sit anniversarius meus et Albegundi et Adanæ atque Bertradanæ abbatissæ factus per annos singulos; et qui ipsum monasterium præesse videtur, si ista neglexerit sit rea in conspectu Dei et ipsis sanctis donec hoc celeriter emendet. Donate illo alodo a Mellido ⁶ et Alanatus et Ataflenidas ⁷ et a Fornellos et a Vernodo ⁸, Bernardo filio in Algumo ⁹ et donet pro nos solidos CC; et de isto precio quod superius commemoratum habeo donate per pauperes seu a nostro sunt ¹⁰ tam ad nobiliores quam et ad servientes. Et precor pro Dei amore ubicumque mortuus fuero ut a sancto Benedicto me sepelire faciatis et si talis tempus est ut per ¹¹ impedimentum esse non possit, tamen quando oportunum tempus venerit mea ossa ibi deportare faciatis; et qui meam fossam foderint dimidiam libram illis donate. A sancto Martino a Turonis libras III. Et de nostra capella dono Richildi crucem auream cum lignum Domini et altario ¹² majore parato et buxta iburna quæ non est sculpta et calice argenteo minore et pallio defundato et drapum ¹³ cum sirico et linteo ¹⁴ et casulas duas, una persa alia virida, albas duas, subcinctas II, stolas II, manipulas ¹⁵ II, corporales II, ampullam cum patena argentea, et fanono ¹⁶, viridi cum brusdo, et de egliso ¹⁷ I et uno cum serico ¹⁸ amnistrare

1. Illo Abezzono. — 2. Sancta Maria. — 3. Illo in barris.

4. Et Amalberga et Amaisnito et Alanido.

5. Afarane.

6. Amellido. — 7. Probablement : a Lanatus et at Afenidas.

8. Aratlenidas et Afornillos et Avernode.

9. Bernardo filio Malquino. — La leçon de Pérard est la bonne.

10. Seu amicos nostros tam. Pour cette leçon, Pérard est préférable à Bouhier.

11. Pro.

12. Domini, uno altario. . . . una buxta.

13. Uno calice. . . . uno palio. . . . uno drapno.

14. Uno linteo, carulas.

15. Manipulas. — Serviettes.

16. Uno fanono. — Fanon, manipule.

17. Brusdo, uno degliso. — Brusdo, broderie : a Glizzum, gliza, etc., fourrure.

18. Uno estuno, cum sirico. — Peut-être : unum funem cum sirico ad ministrandum turibulum.

turibulo minore, schilla¹, candelabro aureo I, missale² cum evangelii et epistolis I, textum minorem I dispositum super evangelium, majorem I, antiphonarios volumina II, batcino³ ad luminaria, drappo plumato a forma⁴ I, tapeta I, sedello⁵ ad aqua benedicta I. Donate illo balteo majore quia de suis gemmis maxime est factus et illo sigillo de amatixto⁶ ubi aquila sculpta est et quicquid de gemmis habemus et gangava⁷ sirica cum spondale⁸ et tapete I et burrene⁹ meliore I cum fasciunculo¹⁰ I, furcella argentea cum cusilares¹¹ II et illo balteo minore cum gemmis et fialas¹² argenteas II. Aliquid de auro qui remansit fracto et aliquid de petras¹³ quæ ad ipsum opus habemus faciat Richildis cruce a Siviaco¹⁴. Et istas res quæ superius delegatas habeo, habeat Richildis in usum quamdiu advixerit; postea revertantur ad ipsos superius denominatos quia sic traditiones ei factas habeo. A sancti Petri et sancti Pauli libello I, a sancto Martino a Truciaco¹⁵ cruce argentea minore cum lignum Domini et aliis reliquiis et de clavum unde Dominus crucifixus fuit, bursa cum briso et amiania¹⁶, drappe pluviato¹⁷ super luitrivo¹⁸ I, buxta iburna minore I et liber pastorale I, canones scarsas¹⁹ quaternio I.

1. Turibulum minore, scilla. — Scella, sorte de sonnette?

2. Missale plenario cum.

3. Batrino. Il s'agit sans doute ici du bassin percé tout autour de trous destinés à recevoir chacun une chandelle de cire.

4. Les anciens étaient si avancés dans l'industrie des étoffes qu'ils avaient l'art de faire des tissus de plumes d'oiseaux, ou dans lesquels entrait la plume. Drappum plumatum a forma unum, signifierait un drap à plumes formant des dessins, des figures. Je dois cette ingénieuse interprétation à M. Douët d'Arcq.

5. Cedello. — Seille, seau.

6. Amatixo.

7. Gangana. — ?

8. Bois de lit ou couverture.

9. Bure, bouracan.

10. Fasciunculo.

11. Pusilares.

12. Fioles.

13. Patras.

14. Cruce Asiriaco.

15. S. Martino Atrusiaco.

16. Bursa cum brusdano et simiama: Du Cange n'a pu expliquer ce dernier mot, et amiania n'est pas plus clair.

17. Plumato, qui est la bonne leçon.

18. Luitrino. — Lutrin, pupitre.

19. Scarsus.

Gerbaldo epondenatē¹ libello de arte militare et pacto Gunbaldo² et anapos corneos minores II; Vualane³ episcopo libello Isidoro⁴ et alio de vita sancti Gregorii et sancti Laurentii; Raganfrido episcopo Pronosticorum libri II et alio de agricultura et anapos corneos meliores II; Ansegiso⁵ archiepiscopo tapete meliore I, gesta Longobardorum librum I et Cronica quem Gregorius Turonensis facit libro II et fialas argenteas⁶ III; Waltario episcopo pacto Romano libros⁷ II et anapo cum eo majore cum illo de masaro; Adanæ germanæ meæ succinta⁸ aurea et sigillo de amatexto⁹ ubi homo est sculptus qui leonem interficit et psalterio minore et libello cum orationibus et psalmis et Erefona¹⁰; Odowrico¹¹ donate illo bluste imparato¹² et libella de Maria Egypciaca et sigillo de onichino¹³; Bertradanæ abbatissæ¹⁴ evangelio Theudisco et vita sancti Antonii et sigillo de berillo ubi serpens sculptus est, bibliotheca sancta Maria et sancti Benedicti ad illa ecclesia a Saviaco¹⁵. Et de isto pretio quæ superius commemoratum habeo donate solidos CC a Roma¹⁶ aut in auro aut in argento sancti Petri in elemosina Albegundi pro roceo¹⁷ suo quæ ibi donare rogavi et ego in peccatis meis in mea necessitate pruvila¹⁸ donavi. Et illos qui pro alodo quem eis denominatum habeo solvere debent, infra unum spacium omnino trans solvere faciatis non amplius rethardent. Theoderico aut Richardo filio meo donate spada spansiga et sigusios¹⁹ II; Thærico filio Nivelongo²⁰ spada indica et sigusios²¹ II et

1. Gebrardo et epondenale. Il semblerait qu'on doit lire Gerbaldo ou Gebrardo etiam donate.

2. Arte militare et parto : Gunbaldo et anapos. — Pacto Gunbaldo, la loi Gombette.

3. Vallane. — 4. Isidora.

5. Euschise archiepiscopo.

6. Argenteas duas.

7. Pacto romano libro et anapo corneo majore.

8. Succincta. Ceinture. — 9. Amatixto.

10. Erefona.

11. Odowico.

12. Buxte imparato. — La boîte non ornée, ou non terminée.

13. Et sigillo dionitino.

14. Bertrudane abbatissæ.

15. Saniaco. — 16. Aroma.

17. Pro Rocho. — Rochet, tunique sacerdotale.

18. Provinta.

19. Spada spansigil et sicusios duos, Terico. — Il faut peut-être Spada hispanica.

20. Nivelungo.

21. Sigusios, canes sigusios, ou seugios, peut-être *sequitios*? chiens de chasse.

tabulas saraciniscas ¹; Ademaro fratre suo, spendo I et cano ² et seugios II; Heccardo filio Heccardi tabulas corneas et pacto Saleco ³ et sigusos II et sparvario I; Teutberganæ uxore Lotharii cusilares ⁴ argentens II, cuppa I et anapellos de marmora II et medicinale libro I; Otgarario caballo I cum sella meliora et seugios ⁵ IIII et dardo I et brancale ⁶ et bragaria ⁷ aurea I et pellicia meliora I; Fulconio ⁸ caballo I et tapete I; Pedilono caballo I cum sella; Warnegario ⁹ caballo I; Eriberto scuto cum lancea, caballo; Gautherto scuto cum lancea et saxia cum wanto ¹⁰ et caballo I. Seniore nostro donate falconos II et seugios ¹¹ II. Rotardo donate mea brunia ¹² cum alsbergo. De omnia ¹³ quæ remanent tam mobile quam immobile dispensate per pauperes vel cui debitum aut misfactum ¹⁴ habemus. Casuvula vermicula ¹⁵ et istos libros qui fuerunt germani mei Bernardi (ii sunt : Canon penitentialis ¹⁶, liber Ambrosii de ministeriis ¹⁷) calice vitreo de saphiro, donate Asuviaco ¹⁸ pro sua elemosina et planata castanea ¹⁹ ibi donate et libros qui sunt sancti Benedicti de Floriaco monasterio in illa utica parvula ²⁰ Asiviaco ²¹ in secretario ²² ubi cista ²³ est, unde breves habeo in scrinio longobardisco, ad ipsum locum habere faciatis. Et quod mea insipientia non memoravit vos curare studeatis ut pro salute animas nostras perveniat quia non omnia possumus

1. Sarracinistas.

2. Peut-être faut-il lire *spendo et cane*. Spentum a le sens de javelot, épieu.

3. Salero et sigulos duos.

4. Pusilares.

5. Sugios.

6. Quatuor. Etdardo brancale unum.

7. Bracharia. — Braies, caleçons.

8. Fulcoino. — 9. Wernegario.

10. Poignard saxon avec son gant ou sa garde. Passage omis par Pérard.

11. Suegios.

12. Bruma. Ma cotte d'armes et mon haubert.

13. Et omnia.

14. Aut minus factum.

15. Chasuble rouge, vermillon.

16. Id est canones penitentiales.

17. Misteriis.

18. Asuinaro. Lisez à Siviaco.

19. Chasuble de couleur marron.

20. Petite huche, coffret.

21. Asiviniaco, lisez à Siviaco.

22. Chambre secrète, retrait, sacristie.

23. Sista. — Armoire, arca. — Le comte paraît ordonner dans ce passage que l'on restitue à l'abbaye de Saint-Benoît des livres qu'il lui avait empruntés.

omnes. Et anapo vitreo qui fuit Bernardo Bertradanzæ in sua elemosina et illo manso Earlista¹ de alodo cum vinea et omnia...².

III.

BIBLIOGRAPHIE.

124. — *Antiquités générales de l'Ain*, contenant un aperçu sommaire des objets antiques découverts jusqu'à ce jour dans chaque arrondissement, avec une dissertation sur l'émigration des Helvètes et leur défaite par César; sur le prétendu passage d'Annibal et sur les castrametations de l'Ain; avec une carte ancienne et moderne indiquant, à chaque localité, les antiquités ou les productions industrielles et les curiosités d'histoire naturelle, le nouveau tracé du chemin de fer, etc.; par A. M. Alexandre Sirand, juge au trib. de Bourg, etc. In-8 de 20 feuilles 3/4, plus une carte. Imp. de Milliet-Bottier, à Bourg.

125. — *Bibliothèque impériale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de France. Tome 2.* Publié par ordre de l'Empereur. Grand in-4 de 99 feuilles. Paris, Firmin Didot. (24 f.)

Ce tome II, qui s'arrête à la révolution française; renferme: 1^o numéros 44,454; 2^o mentions d'éditions nouvelles, 4,340; 3^o articles à astérisques ou rappels, 4,478. Total général des mentions, 20,272. Le tome III, qui contiendra l'histoire politique jusqu'en 1855, est sous presse. Le catalogue de la *médecine* est en composition. Le catalogue de l'histoire de France formera 8 vol. Voy. ci-dessus, p. 54

126. — *Essai historique sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale, avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds; par le Prince. Nouvelle édition, revue et augmentée des Annales de la Bibliothèque, présentant, à leur ordre chronologique, tous les faits qui se rattachent à l'histoire de cet établissement, depuis son origine jusqu'à nos jours; par Louis Paris, directeur du Cabinet historique.* In-18. Paris, chez l'auteur, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 27; chez le concierge de la Bibliothèque; chez Franck, Techener. (3 f. 50.)

127. — *Élisabeth et Henri IV. (1595-1598.)* Ambassade de Hurault

1. A Carlista de alaudo. — 2. La fin manque.

de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins ; par M. Prevost-Paradol. In-8 de 14 feuilles. Paris, Durand, rue des Grès.

128. — *Étude sur l'abbé Suger*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris ; par A. Huguenin, professeur agrégé. In-8 de 10 feuilles. Impr. de Thunot, à Paris.

129. — *Flodoardi Chronicon*. Chronique de Flodoard, de l'an 919 à l'an 976, avec un appendice de quelques années ; publiée par l'Académie impériale de Reims, avec une introduction nouvelle et des notes ; suivie d'un *index* pour l'histoire de Reims et la chronique, par feu M. l'abbé Bandeville, chanoine de Reims, etc. Tome 3. In-8 de 19 feuilles. Reims, chez Regnier.

130. — *Henri IV économiste*. Introduction à l'histoire de l'industrie de la soie en France ; par M. Wolowski. In-4 de 3 feuilles. Imp. de F. Didot, à Paris.

131. — *Histoire du diocèse de Bayeux, xvii^e et xviii^e siècles* ; par l'abbé J. Laffetay, chanoine de Bayeux, docteur ès lettres. In-8 de 33 feuilles, plus un *fac-simile*. Imp. de Delarue, à Bayeux.

132. — *Histoire du monastère, de la ville et des châteaux du Monastier* ; par l'abbé Théodore de C. de l'Herm. In-18 de 3 feuilles. Impr. de Guillaume, au Puy. Au Puy, chez Robert.

133. — *Justice (la) en Belgique avant 1789, ou Essai historique et biographique sur les cours et tribunaux, magistrats et avocats de la Belgique jusqu'au xix^e siècle exclusivement* ; par Benjamin Vignerte, ancien avocat, etc. In-18 de 6 feuilles. Paris, chez l'auteur, rue Taitbout, 37.

H. L. B.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 12.) — JANVIER 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JANVIER 1856,

À TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; sa rédaction est adoptée.

Le Conseil est informé de la nouvelle perte que la Société vient de faire dans la personne d'un de ses membres, M. le marquis de la Tour-du-Pin de Gouvernet, colonel d'état-major, décédé à Marseille le 11 novembre 1855, des suites de blessures reçues en Crimée, à la prise de la tour Malakoff.

M. le Président proclame membres de la Société :

905. M. le marquis DE SAINT-SERIN, à Dijon; présenté par MM. Ernest Grasset et J. Desnoyers.

906. M. Charles MUTEAU, juge au tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône; présenté par les mêmes membres.

907. M. BOULATIGNIER, conseiller d'Etat, rue Saint-Lazare, 30; présenté par MM. de Bouis et A. Bouvier.

734. M. Alph. LEROUX, notaire honoraire, rue Laffitte, 5; présenté par M. Quicherat.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France; t. II, n° 6. Paris, 1855, in-8.

Par l'Académie royale des sciences de Belgique :

Bulletins des séances de l'Académie, t. XXI; année 1854, 1^{re} et 2^e partie; t. XXII, année 1855, 1^{re} partie.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses bulletins, 1^{re} série, t. XIII, n°s 1, 2, 3, 4; t. XIV, n° 1; t. XV, n°s 1 et 2; t. XVI, n°s 1 et 2.

Table générale de la 1^{re} série, tomes I à XVI.

2^e série, tome I, n°s 1 et 2; tome II, n°s 1, 2, 3; tome III, n° 2; tome IV, n°s 1 et 2; t. V, n°s 1, 2, 3, 4; tome VI, n° 1; tome VII, n° 1.

Annuaire de l'Académie pour l'année 1855.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg, tome VI (le Chevalier au cygne et Godefroy de Bouillon). Bruxelles, 1854, 1 vol. in-4.

Chroniques des ducs de Brabant, par Ed. de Dynter, publiées par M. P. F. X. de Ram, t. I, lib. 1, 2, 3; — t. II, lib. 4 et 5. Bruxelles, 1854, 2 vol. in-4.

Par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève :

Mémoires et documents publiés par cette Société, tomes I à X. Genève, 1841-1855, 10 vol. in-8.

Par la Société des antiquaires de l'Ouest :

Table des manuscrits de dom Fonteneau, conservés à la bibliothèque de Poitiers. Table des deux volumes supplémentaires, 27 bis et 27 ter. Poitiers, 1855, in-8.

De la part de l'auteur :

De l'esprit du moyen âge et de l'esprit moderne, par M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (leçon de rentrée). Grenoble, 1855, in-8.

Correspondance.

M. le comte de Chabrillan annonce à la Société la mort de son beau frère, M. le marquis L. G. A. de la Tour-du-Pin. M. de Cha-

brillant, qui n'a pu assister à plusieurs des précédentes séances du Conseil, s'associe aux profonds regrets que la mort récente de M. le comte Molé a fait éprouver à la Société, qui prend part également à la perte nouvelle qu'elle vient de faire.

— M. Ernest Grasset propose l'admission au nombre des membres de la Société, de M. le marquis de Saint-Seine, qui compte parmi ses ancêtres plusieurs présidents du parlement de Dijon, et qui, par la variété de ses connaissances et la distinction de son esprit, continue d'occuper en Bourgogne le rang le plus élevé dans l'estime publique.

Le même membre fait une demande semblable pour M. Charles Muteau, juge au tribunal de première instance de Châlon-sur-Saône, fils du premier président de la cour impériale de Dijon. M. Muteau, auteur d'une traduction française de *l'Esprit des institutions politiques d'Ancillon*, consacre ses loisirs à des recherches sur l'histoire de la Bourgogne.

— M. Th. Heyer, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, fait hommage des dix premiers volumes des Mémoires publiés par cette compagnie savante, et adresse des remerciements pour les dix volumes et le *Bulletin* qui lui ont été offerts par la Société de l'Histoire de France.

— M. Ed. de Laqueuille propose au Conseil, pour un de ses prochains Annuaires, une liste plus complète qu'on n'en a publié jusqu'ici, des Maréchaux de France, avec les dates précises, autant que faire se pouvait, de leur naissance, de leur nomination et de leur mort. M. de Laqueuille s'occupe, depuis plusieurs années, de ces recherches, dont la rédaction est à peu près terminée. Cette offre est renvoyée à l'examen du comité de l'Annuaire.

— M. de Saint-Maurice Cabany, directeur général de la *Société des archivistes de France*, adresse les statuts de cette nouvelle association, et fait savoir qu'elle offre le diplôme de membre fondateur à tous les présidents, vice-présidents, directeurs et secrétaires généraux des Sociétés de la capitale. Il met, en conséquence, ces diplômes à la disposition des membres du bureau de la Société de l'Histoire de France, et exprime le désir d'être admis, en retour, au nombre des membres de cette dernière Société.

Le Conseil décide que, si les membres de son bureau veulent personnellement faire partie de la nouvelle compagnie, ils en sont parfaitement libres; mais que la Société continuera, comme par le passé, à s'abstenir

de toute représentation, à titre officiel, dans le sein des compagnies scientifiques, littéraires, ou autres qui voudraient bien lui en faire l'offre. Il sera répondu dans ce sens à M. Cabany.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Journal de Barbier, édit. M. de La Villegille ; t. IV et dernier terminé.

Chroniques d'Anjou, édit. MM. Marchegay et Salmon ; t. I. Feuilles tirées jusqu'à la 24^e inclusivement ; la 25^e est chez l'auteur : elle termine le volume.

Mémoires de Mathieu Molé, édit. M. Aimé Champollion ; t. III. Les feuilles 1 à 6 en bon à tirer ; les feuilles 7 à 10 sont chez l'auteur.

Annuaire de 1854. — (Suite de la *Topographie ecclésiastique*, par M. J. Desnoyers). Feuilles 15, 16 et 17 tirées ; feuilles 18, 19 et 20 en deuxièmes épreuves ; 170 pages en placards.

— M. Quicherat a remis à M. Bellaguet, commissaire responsable, la copie du second volume de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin. Cette copie vient d'être déposée à l'imprimerie, avec demande d'en commencer immédiatement l'impression.

— M. le trésorier-archiviste est autorisé à mettre le plus promptement possible en distribution le quatrième volume du *Journal de Barbier*, qui appartient à l'exercice de 1854, et le premier volume des *Chroniques d'Anjou*, qui complète l'exercice de 1855.

— M. Bordier annonce avoir reçu, à titre de commissaire responsable, la copie du premier volume des *Oeuvres diverses de Grégoire de Tours*, texte et traduction. L'éditeur, M. Douët-d'Arcq, après quelques légères modifications, sera prêt à mettre sous presse ce premier volume, qui devra être terminé dans le courant de cette année.

— M. N. de Wailly entretient de nouveau le Conseil, au nom du Comité de publication, du manuscrit des *Miracles de saint Benoît*, dont l'impression a été proposée par M. de Certain. Celui-ci a communiqué au Comité son texte, dont la partie inédite la plus importante se rapporte au x^e siècle. Il doit y joindre des sommaires analytiques rédigés en français.

Conformément à la demande de M. N. de Wailly, le Conseil décide, en principe, que cet ouvrage est de nature à être publié par la Société. L'éditeur devra donc, conformément aux usages, compléter son travail et le soumettre à l'approbation définitive du Comité de publication.

— M. Ravenel annonce que M^{lle} Dupont est en mesure de remettre au même Comité la copie manuscrite des extraits des *Chroniques anglo-françaises de Jean de Waurin*. Cet ouvrage, dont la publication a été adoptée par la Société, devra former trois volumes.

— M. le trésorier propose de commencer une nouvelle série du *Bulletin*, dont la 21^e année correspond à l'année 1856. Il demande s'il ne conviendrait pas de réimprimer les volumes des années 1845, 1846 et 1847, qui sont complètement épuisés. — Renvoi au Comité de publication.

— M. le président informe le Conseil qu'il a été impossible de changer les heures de réunion des sections du Comité historique au Ministère de l'Instruction publique. Le Conseil décide, en conséquence, que dorénavant sa séance mensuelle aura lieu le mardi, à trois heures, et qu'il en sera donné avis aux membres, en tête du prochain numéro du *Bulletin*.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Rectification nouvelle aux Mémoires de Saint-Simon.

Il a été plusieurs fois question, dans ce *Bulletin*¹, des amendements et des notes qu'il faudrait introduire dans une réimpression des *Mémoires* du duc de Saint-Simon, pour assurer à ce grand ouvrage, si important pour l'histoire de la France et si goûté du public, sa véritable valeur. Voici encore une réclamation qui se produit contre le célèbre écrivain ; c'est au sujet d'une anecdote qu'il raconte en ces termes :

« Le comte de Soissons, amoureux fou de la fille bâtarde de La Cropte-Beauvais, écuyer de M. le Prince, le héros, l'épousa, au désespoir de la princesse de Carignan, sa grand'mère, et de toute sa parenté. Elle était belle comme le plus beau jour et vertueuse, brune, avec ces grands traits, qu'on peint aux sultanes, à ces beautés romaines, grande, l'air noble, doux, engageant, avec peu ou point d'esprit. Elle surprit à la cour par l'éclat de ses charmes, qui firent en quelque manière pardonner au comte de Soissons. Elle était si bien bâtarde que M. le Prince, sachant son père à l'extrémité, à qui on

1. Voy. ci-dessus, p. 19, et *Bulletin* de 1852, p. 280.

allait porter les sacrements, monta à sa chambre, dans l'hôtel de Condé, pour le presser d'en épouser la mère. Il eut beau dire et avec autorité et avec prière, et lui représenter l'état où, faute de ce mariage, il laissait une aussi belle créature que la fille qu'il en avait eue, Beauvais fut inexorable, maintint qu'il n'avait jamais promis mariage à cette créature, qu'il ne l'avait point trompée et qu'il ne l'épouserait point. Il mourut ainsi ¹. »

Les descendants actuels de la maison de La Cropte s'inscrivent en faux contre cette assertion du duc de Saint-Simon et contre quelques autres détails qu'il donne dans la suite de ses Mémoires sur la même famille. Voici une note dans laquelle ils résument leurs arguments, dont le premier détruit par la base l'historiette recueillie par l'auteur des Mémoires.

« Uranie de La Cropte de Beauvais n'était point bâtarde. Par acte du 23 décembre 1653, passé par-devant Baige, notaire royal héréditaire de Xaintonge, « hault et puissant messire François Pol de La Cropte chevalier seigneur de Beauvays, mareschal de camp des armées du roy » avait contracté mariage avec « haulte et puissante dame Charlotte Martel vefue de hault et puissant messire Pierre Acarie seigneur du Bourdet et de Crasanne lieutenant général de l'artillerie de l'Isle de France. » La grosse de cet acte, signée Baige, notaire royal, existe encore aujourd'hui dans les archives de La Cropte Chantérac². Uranie de La Cropte de Beauvais était née de cette union, ainsi que le prouvent les qualités suivantes qui lui sont données dans son propre contrat de mariage passé le 21 décembre 1682, par-devant Lesecq Delaunay, notaire à Paris, dont la minute est en la possession de M^e Fremyn, notaire à Paris, comme successeur médiat de Lesecq Delaunay : « Très haute sérénissime princesse madame Uranie de La Cropte.... fille de défunts haut et puissant seigneur M. François Paul de La Cropte, chevalier, seigneur de Beauvais et autres lieux, et de haute puissante dame Charlotte-Marie Martel, son épouse. » Madame de Sévigné, qui devait être bien informée, eut deux fois l'occasion de parler à sa fille de la comtesse de Soissons, et se garde bien de contester la légitimité de sa naissance. Dans la seconde de ses lettres (23 février 1682) elle s'exprime ainsi : « Je vous dirai que l'amour fait ici des siennes : le comte de Soissons a déclaré son mariage avec mademoiselle de Beauvais. Le roi a fort bien reçu cette nouvelle princesse. »

1. *Mémoires*, t. IV, p. 460, édit. Garnier. La Cropte Beauvais mourut en 1656. Sa fille était alors une *belle créature* de trois ans environ.

2. Nous avons vu cette expédition, délivrée sur papier et signée Baige; elle nous a semblé avoir tous les caractères de l'authenticité.

« En second lieu, le comte de Soissons n'avait pas connu Uranie de La Cropte « en mauvaise compagnie, » mais chez Madame, duchesse d'Orléans, dont elle était demoiselle d'honneur. (*État de la France*. 1678, t. I, p. 484.) Le roi lui avait même adressé ses vœux qu'elle avait repoussés ; il s'était alors tourné vers mademoiselle de Fontange, sa compagne. (*Mémoires de la duchesse d'Orléans*, 1832, p. 34.)

« Le duc de Saint-Simon est encore dans l'erreur quand il dit (t. XV, p. 262 et 263) « que depuis la mort du prince Thomas de Savoie son mari, la comtesse de Soissons vécut pauvre, errante, malheureuse, etc. Des documents authentiques établissent qu'elle possédait, du chef de sa mère, les terres des comté de Marennnes et baronnie de Tonnyay Boutonne ; elle avait, en outre, les biens de son père, et, de plus, son contrat de mariage lui assurait un douaire de vingt mille livres de rente, la jouissance de l'une des maisons, châteaux, jardins et préclotures du comte de Soissons, à son choix, et un préciput de soixante mille livres. Elle avait reçu, de la duchesse d'Orléans, un brevet de pension de douze mille livres, et n'avait pas besoin, par conséquent, de toucher, de fois à autres, quelques gratifications du duc d'Orléans. »

« Enfin ce ne fut pas son fils, mais bien son petit-fils, qui mourut au moment où il allait épouser l'héritière de Massa Carrara, de la maison de Cibo. Son fils aîné, Thomas-Emmanuel-Amédée de Savoie, comte de Soissons, chevalier de la Toison d'Or, général de bataille et colonel d'un régiment au service de l'empereur, avait épousé Thérèse-Anne-Félicité de Lichtenstein. »

Outre l'acte de mariage du 23 décembre 1653, qui se trouve cité plus haut, nous avons pu voir diverses autres pièces tirées des archives de la même famille, et qui, sans augmenter le nombre des preuves qui ruinent le récit de Saint-Simon comme entaché d'erreur, ne sont pas cependant sans influence à cause de leur caractère général de sincérité. Nous en extrairons seulement la lettre suivante ; elle contient une évaluation détaillée de la terre de Marennnes, et elle offre surtout cet intérêt d'être une lettre autographe émanée de la comtesse de Soissons elle-même.

« Je ressus hyer votre lettre et celle de M. le chevaliez de Beauvais. Je vous fellicitez, mes chers cousins, d'estre ensemble. Je suis persuadez que le plus grand bien de la vie est une famille unie remplie de vertu et de mérites comme vous estes tous. Dieu vous fasse goutez longtemps cette fellicitez. Nos veues sont bien differentes sur la vente de Marene. Voisy comme je pense ; vous estes sur les lieux et vous me mendez s'il y a quelque erreur sur mon calcul. Marene a estez partagez entre mes oncles et mes tentes sur le pieds de trois cent soixante mil livres pour la raretez de l'argent et la diminutions des terres j'en diminue le tiers et je croit que presentement Marene, a bon marchez, vaut deux cent qua-

rante mille livres. Avec cent mille franc d'argent comptant on accuitera seurement et au della toutte les dette. Il resteret donc cent quarante mille franc du prix de la terre. A l'aage que j'ay et à mes incommoditez personne ne refuseras de m'en donnez a font perdus le denier dix quy feret quatorze mille livre par ans. Je croiroit faire beaucoup d'an diminuer deux et sy il n'y a point d'erreur dans ce que je vous mende je ne donneray jamais cette terre a moins de douze mille livre de pension viagere. Je croit, monsieur, que pour venir a quelque conclusion sur cette affaire, il faut sçavoir d'abord ce que l'on veut me donnez de Marene. Examinez les dettes et me diré de bonne fois ce que chaque créancier aura diminuez en le payant argent contant ; la pension viagere que l'on me donnera sera aisément réglé après cella. A vous parler cincèrement, je ne croit pas madame de Chevry en état de faire cette accuisition. C'est la meilleure femme du monde ; son bon cœur luy fait tout entreprendre, mais je crains bien qu'elle ne vienne a bout de rien. Ma triste destinée rend impossible tout ce quy pourroit m'estre utile. Il n'y a pas moins d'embarras sur Tonné-Boutonne. Le fermiez de mademoiselle de Langalerie est d'une insolemse orrible ; metton le à la raison, je vous prie. Cette demoiselle vint hyer me trouvez pour me propossez de faire notre procureur fiscal un nommez Dardilouze dont tous les ancestres ont eu la mesme charge dans cette terre. Je luy dit que comme vous preniez la peine d'aller sur les lieux, je ne donneroit mon consentement a rien que sur votre avis. Elle est fort aigrie contre le juge de Tonné-Boutonne et j'entrevoiy qu'elle voudroit fort que tous les officiez fusse dépendant d'elle. Dans mon absence elle estoit maitresse absolue et il luy fache de diminuez son pouvoir. Il faut au moins que nous le partagions.

« Je vous demandes vos soins, mon cher cousins, pour mestre les choses a la raison. Mille remercimens, je vous prie, a madame la comtesse de Chantérac des fruits qu'elle m'envoye. Ce que le chevaliez de Beauvais me mende de vos deux fils me fait faire infidellitez à Uranie ; faisons en une bonne religieuse et dès que votre fils ainé sera en âge de pouvoir souttenir le voyage, je vous le demanderay et luy feray assurément tout le bien que je pourray. Ne me gardez pas trop longtemps le chevaliez de Beauvais ; j'ay une vray impatience de le voir. Que cette lettre soit en comun pour vous deux, s'il vous plait ; je n'ay pas la force de dire un mot de plus. La meilleur et la plus fidelle de vos amie,

« LA CONTESSE DE SOISSONS ¹. »

1. Au dos : A monsieur, monsieur le comte de Chanterac. A Chanterac, par le Chalard. Cachet en cire noire à deux écus accolés ; l'un aux armes de Savoie, l'autre écartelé de la Cropte et de Martel.

Le conte relatif à la naissance de la comtesse de Soissons se retrouve en termes peu différents dans les *Mémoires de Rochefort* ¹. Il semblerait que c'est la source où Saint-Simon l'a puisé.

Nous av ons parlé précédemment du *Cahier de corrigés* de Marie Stuart trouvé à la Bibliothèque impériale (voy. le *Bulletin*, 1853, p. 152). Ce joli opuscule vient d'être publié pour une société anglaise, le WARTON CLUB, par M. Anatole de Montaiglon. Le Warton Club, dont le nom est emprunté à l'historien de la poésie anglaise, est une nouvelle association fondée l'an dernier à Londres pour la publication d'ouvrages relatifs à l'histoire ou à la littérature du moyen âge, et qui comprendra, dans la collection élégante qu'elle doit offrir aux bibliophiles, plusieurs compositions intéressant la France. Nous les ferons connaître au fur et à mesure de leur apparition.

— Dans une publication récente au sujet d'Agnès Sorel, de la favorite de Charles VII, M. Vallet de Viriville, accueillant les données de l'opinion commune, avait indiqué l'année 1409 ou 1410 pour date de sa naissance, l'année 1431 pour le commencement de sa faveur, et il avait répété les louanges données à la belle Agnès comme instigatrice des sentiments généreux qui sommeillaient dans le cœur du roi et qu'elle sut enflammer pour achever l'expulsion des Anglais. Examinées de près, ces diverses assertions n'ont pas résisté à la critique. M. Ludovic Lalanne vient de démontrer dans l'*Athenæum français*, malgré les répliques de M. Vallet de Viriville ², 1° qu'Agnès Sorel est morte en 1450, étant *en la fleur de sa jeunesse*, et qu'elle naquit par conséquent bien après 1409 ou 1410; 2° que sa liaison avec le roi, au lieu de dater de 1434, ne peut avoir commencé qu'en 1444 ou 1445; 3° qu'ainsi elle ne *dura guères*, suivant l'expression d'un de ses contemporains, et qu'elle n'eut pas autant de part qu'on le croyait aux exploits de Charles VII.

Le même critique vient aussi de rejeter, parmi les fables pures, une autre légende relative à l'histoire de France, celle de Diédonné de Gozon terrassant le grand serpent de Rhodes ³. Ce conte, que l'on trouve pour la première fois dans une histoire de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, imprimée à la fin du xvi^e siècle, n'a d'autre fondement que les mots *Draconis extincor*, destructeur du dragon de l'hérésie,

1. *Mémoires* de M. L. C. D. R. Leyde, chez Haak, 1688, in-12, p. 176 et 177.

2. Numéros des 24 novembre et 22 décembre 1855.

3. *Athenæum français* du 26 janvier 1856.

gravés sur le tombeau de l'illustre chevalier, mort en 1353, après avoir remporté, comme grand maître de Rhodes, de brillantes victoires contre les Turcs.

Suite du rapport sur les travaux du Comité de la langue, de l'histoire et des arts (voyez p. 179).

Il ne pouvait en être de même du *Mystère du siège d'Orléans*. A ne l'envisager que comme drame et comme scènes rimées, on aurait pu lui appliquer une décision pareille à celle qui venait d'être prise relativement au *Mystère de saint Quentin*; mais comme peinture d'un fait alors tout récent, comme expression de sentiments que l'auteur devait éprouver encore, comme souvenir de ce miracle national, de cette héroïque sainte, qui n'eut que la France pour amour et Dieu pour confident et pour juge, nous devons tenir à honneur de rechercher si nous ne retrouverions pas là, dans leur sincérité, dans leur douleur, peut-être, quelques-uns de ces touchants souvenirs qu'une solennité publique ressuscitera tout à l'heure. M. Guessard a été prié de donner tous ses soins à cette publication; et pour qu'elle soit aussi complète, aussi vraie que possible, Votre Excellence a bien voulu, sur la demande du Comité, autoriser M. Guessard, et, avec lui, M. Eug. de Certain, à se rendre à Rome pour y examiner et y transcrire le seul manuscrit connu du *Mystère du siège d'Orléans*. Nous aimons à espérer que leurs recherches seront suivies d'un plein succès, et que, grâce à eux, nous pourrions entendre les voix et les admirations du xv^e siècle, lui-même, s'élevant, pour ainsi dire, autour du bûcher de cette Jeanne qui, même avant le bûcher, aurait mérité d'être appelée sainte Jeanne de France.

La section d'histoire, comme celle de philologie, a eu à se prononcer sur plusieurs propositions de publication.

M. Auguste Bernard demandait à publier, toujours dans la collection des *documents inédits*, les *Cartulaires de l'abbaye de Cluny* qui n'ont point été détruits, comme on le supposait assez généralement, et dont la bibliothèque de la ville de Cluny possède les manuscrits originaux formant quatre volumes.

La commission désignée pour l'examen de la proposition ne met pas en doute que les *Cartulaires de Cluny* ne doivent fournir des renseignements très-intéressants, surtout pour l'histoire de quelques droits privés peu connus jusqu'ici. Néanmoins, comme un certain nombre des pièces qu'ils renferment ont déjà été imprimées soit dans le *Bullarium Cluniacense*, soit dans le *Bibliotheca Cluniacensis*, les conclusions de la commission ont été de ne prendre, quant à présent,

aucun engagement formel à l'égard de ce projet de publication. Le Comité attend donc que M. Aug. Bernard ait pu compléter ses recherches et le mettre ainsi en mesure de porter un jugement définitif, en toute connaissance de cause.

La double proposition faite par M. Édouard de Barthélemy de publier le *Cartulaire de l'abbaye de Cheminon* et le *Cartulaire des commanderies de l'ordre du Temple*, dont les chartiers sont aujourd'hui déposés aux archives départementales de la Marne, a pareillement été ajournée jusqu'à production de plus amples renseignements.

Un semblable ajournement ne pouvait être appliqué à l'idée que notre habile et savant collègue, M. Chéruel, avait soigneusement étudiée par avance et sur laquelle le Comité a reçu de lui un rapport remarquable. Ce rapport avait pour but la publication des *Lettres du cardinal Mazarin*, que M. Chéruel offrait d'entreprendre. La section d'histoire d'abord, puis ensuite le Comité, ont adopté avec empressement le projet de M. Chéruel. C'est, nous sommes les premiers à le reconnaître, c'est une grande entreprise que de mettre au jour cette correspondance. Depuis le traité de Cherasco jusqu'à la paix des Pyrénées, depuis la chute de l'évêque de Beauvais jusqu'au 9 mars 1661, les correspondances du cardinal sont infinies, ses lettres sans nombre. Le dépôt du ministère des affaires étrangères, les archives impériales, les bibliothèques de Paris en contiennent plus de vingt volumes in-folio, soit originaux, soit copies. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, on en trouverait beaucoup encore. Un homme qui, vingt années durant, conduisit la grande politique des États sans jamais négliger la petite politique des cours; qui, n'ayant de l'entraînement pour rien, mais des expédients pour tout, se servit de la mauvaise fortune comme de la bonne, de ses adversaires comme de ses amis; et, de négociation en négociation, finit par user tant d'événements, tant de factions et tant d'ennemis, tout disposés à retourner à la Ligue et tout étonnés de n'arriver qu'à la Fronde, qu'il les fit insensiblement passer, malgré eux, du tumulte à la paix, et façonna d'une main tellement habile la France du grand cardinal, qu'elle se trouva toute prête pour le service du grand roi : un tel homme dut entretenir au dedans comme au dehors des correspondances si étendues, si renouvelées, si continuelles, que celles mêmes du cardinal de Richelieu n'en donnent qu'une faible idée. Aussi ne pouvait-on songer à tout imprimer. Beaucoup de ces lettres se répètent sans se reproduire absolument, exposent un même fait, indiquent une même pensée ou racontent de la même manière un même événement. M. Chéruel, dont la science et le zèle viendront certainement à bout des difficultés, fera un choix entre ces lettres comme M. Berger de Xivrey a été amené à en faire un parmi

celles du roi Henri IV. Ce choix, tout restreint qu'il doive être, formera la matière de six volumes au moins, et comblera la lacune qui, jusqu'à présent, existait entre la mort de Louis XIII et l'avènement de Louis XIV au gouvernement de son État. Après ces six volumes le Comité s'est encore réservé la faculté d'en donner un autre consacré aux dépêches d'Hugues de Lionne, secrétaire d'État des affaires étrangères depuis 1661 jusqu'à 1671, élève de Richelieu, confident de Mazarin, ministre de Louis XIV, un des premiers qui ait donné aux correspondances cette forme sincère et grave, cette dignité ferme et modérée, dont notre ministère des affaires étrangères a si heureusement conservé la tradition dans ses actes et dans son langage. Les ministres comme Richelieu, comme Mazarin, comme Lionne, comme Torcy, sont, aussi bien que l'avaient été saint Bernard et Suger, les véritables écrivains de notre histoire.

Le Comité, saisi depuis longtemps d'une demande pour la publication du *Cartulaire de l'abbaye d'Elnon ou de Saint-Amand*, n'a pas trouvé dans les pièces adressées à titre de spécimens des motifs suffisants d'adopter ce projet. Une partie des actes communiqués par M. Le Glay avaient été déjà insérés dans d'autres recueils, et ceux qui paraissent inédits n'offrent qu'un intérêt secondaire pour l'histoire générale. L'examen du cartulaire lui-même, tel qu'il devrait être préparé pour l'impression, pourrait, à la vérité, modifier un jugement qui n'a eu, pour se formuler, que la production de pièces isolées. Mais il n'est ici question que d'une simple éventualité qui ne constituerait aucun engagement de la part du Comité, pour le cas où l'éditeur se déterminerait à entreprendre ce travail définitif à ses risques et périls.

Sans avoir pris non plus aucun engagement, le Comité attend l'achèvement du travail préparatoire auquel se livre M. Sainte-Marie-Mévil, pour prononcer à l'égard de deux projets de publications intéressantes l'un et l'autre le midi de la France et se rattachant tous les deux à l'épisode sanglant de la croisade contre les Albigeois. L'un est une sorte de cartulaire laïque ayant pour titre : *Registrum curiæ Franciæ*, où sont transcrits les actes divers concernant le Languedoc pendant toute la durée des troubles occasionnés par l'hérésie albigeoise. La publication de ce manuscrit n'exigerait qu'un volume. Le second volume pourrait comprendre trois registres provenant des archives de l'inquisition de Toulouse, intitulés : *Testimonia contra Albigenses* et *Acta contra hereticos*. Ils contiennent les dépositions faites devant les inquisiteurs à la fin du XIII^e siècle et pendant les premières années du XIV^e. Mais, encore une fois, rien ne peut être décidé à l'égard de ces publications avant que les matériaux en soient mieux connus, et le degré d'intérêt mieux établi.

Mgr l'archevêque de Paris avait bien voulu communiquer au Comité le projet qu'il a conçu de réunir en un corps d'ouvrage, on pourrait dire de doctrine, les *Actes de ses prédécesseurs sur le siège de Paris, se rapportant à la législation disciplinaire du diocèse*. Le sujet est assurément d'une haute importance; un tel recueil, si plein de saints enseignements, si entouré d'illustres souvenirs, touche par les uns et par les autres, non-seulement à l'histoire du diocèse de Paris, mais encore à l'histoire de l'Église de France en général; nous eussions été trop heureux d'apporter à sa publication notre humble concours; toutefois, un pareil ouvrage, qui ne comprend que des pièces déjà publiées, ne pouvant sous aucun rapport être assimilé aux travaux que nous sommes chargés de suivre, le Comité s'est vu contraint de s'abstenir, malgré tout son respect pour les désirs de Mgr l'archevêque.

M. Vallet de Viriville a appelé l'attention de Votre Excellence sur des fragments inédits de la *Chronique de Chastelain* qui se trouvent à la Bibliothèque Laurentienne, à Florence. Il proposait de charger M. Canestrini de préparer une copie de ces fragments bonne pour l'impression, offrant d'aller lui-même à Florence, pendant la durée des vacances, faire la collation de la copie sur l'original. Le renvoi de cette proposition à la section d'histoire du Comité a donné lieu à M. J. Desnoyers de faire remarquer qu'une copie très-exacte de ces portions de chronique avait été déjà faite sous les yeux de M. Buchon, en 1842. Cette copie a été cédée par M. Buchon à la Société de l'histoire de France, qui la conserve dans ses archives et qui se réserve de la publier dès que, comme elle en a l'espoir, elle aura pu recueillir de nouveaux fragments de l'œuvre de Georges Chastelain.

Enfin, M. Paul Boiteau d'Ambly a successivement présenté deux projets qui, par des motifs différents, n'ont pu ni l'un ni l'autre être accueillis.

M. Boiteau d'Ambly demandait d'abord à être chargé d'analyser les cahiers des États généraux de 1789 qui se trouvent aux archives de l'Empire, de mettre ces analyses en ordre et d'en extraire un Manuel historique. L'objet de cette demande était doublement en dehors des attributions du Comité; d'abord, parce qu'il s'agissait d'un travail d'analyse et non d'une publication de documents; ensuite, parce qu'il se rattachait à une époque beaucoup trop rapprochée, et enfin, parce qu'il n'est pas bien certain qu'un travail de ce genre n'existe pas déjà, fait par les ordres du roi Louis XVI.

La seconde proposition de M. Boiteau d'Ambly concerne la *Correspondance administrative de Louvois*. Cette publication, comme le faisait observer M. Boiteau d'Ambly, mettrait en lumière les éléments trop peu connus de cette grande organisation de l'armée et des services mili-

taires, qui est restée l'un des plus beaux titres de gloire de M. de Louvois ; elle ferait disparaître ce qui existe à cet égard de lacunes dans la *Correspondance administrative* publiée par M. Depping, et fournirait de précieux matériaux pour l'histoire encore si mal appréciée du prince qui a presque tout organisé en France.

Le Comité, tout en reconnaissant l'intérêt qu'offrirait cette publication, n'a pu s'empêcher d'être frappé du développement considérable que comporterait un semblable recueil. M. d'Ambly lui-même évalue à quatre-vingt-onze mille pièces environ le contenu des neuf cent treize cartons consacrés à cette correspondance dans les archives du dépôt de la guerre : le compte pourrait même en être élevé plus haut. L'on sait, en outre, que la correspondance de Louvois n'est pas tout entière au ministère de la guerre, et que la Bibliothèque impériale, entre autres, en possède de nombreux fragments. Le Comité devait donc moins que jamais se départir en cette circonstance de ses habitudes ordinaires de circonspection. Cependant, comme avant d'émettre un avis, son devoir était de recueillir tous les renseignements propres à l'éclairer, il a prié Votre Excellence de vouloir bien demander à M. le Ministre de la guerre s'il ne se proposerait pas de faire usage, pour le compte de son propre ministère, de tout ou partie de la correspondance de Louvois. M. le Ministre de la guerre a répondu négativement à cet égard ; mais les conditions qu'il a mises à la publication qui aurait pu être faite par les soins du ministre de l'instruction publique, ont déterminé le Comité à ne pas donner suite au projet.

Afin de ne rien omettre dans ce compte rendu, il est de notre devoir de mentionner encore une communication qui n'a donné lieu, il est vrai, à aucune proposition de publication, mais qui n'en intéresse pas moins notre histoire nationale. M. Le Glay a annoncé qu'il venait de retrouver, dans les archives du département du Nord, une copie ancienne de la chronique découverte à Marseille par dom Bévenot. M. Le Glay a rappelé qu'il avait publié le troisième livre de cette chronique, sous forme d'appendice, à la suite du *Chronicon Cameracense et Atrebatense*. Mais comme il avait négligé alors de prendre copie des deux premiers livres de la chronique, et que le manuscrit qu'il avait eu à sa disposition avait disparu depuis, il était à craindre que la perte ne pût se réparer.

(La fin au prochain numéro.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

134. — *Description de la ville de Paris au xv^e siècle*, par Guillebert, de Metz; publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique, par M. Le Roux de Lincy. Paris, A. Aubry, in-18 de Lxv et 104 pag.

Joli volume faisant partie du *Trésor des pièces rares ou inédites* (voy. *Bulletin* 1855, p. 25), et précédé d'un très-bon travail de M. de Lincy, sur les historiens originaux de Paris. Le manuscrit de Guillebert provient de la bibliothèque de Bruxelles et a été composé dans la première moitié du xv^e siècle par un personnage inconnu d'ailleurs, et qui a emprunté à d'autres, notamment à Raoul de Presles, la plus grande partie des détails qu'il offre à ses lecteurs. Cependant il donne, vers la fin, des renseignements que l'on n'avait pas avant lui, et qui sont d'un véritable intérêt. On en jugera par la lecture du xxx^e et dernier chapitre que voici tout au long :

« L'on souloit estimer à Paris plus de quatre mil tavernes de vin, plus de quatre vingt mil mendians, plus de soixante mil escripvains; item de escoliers et gens de mestier sans nombre; item la compaignie, prélas et princes à Paris, assiduellement conversans, les noblesces, les estas, les richesces et diverses merveilles, solennitez et nouvelletez ne pourroit nulz raconter parfaitement. L'on estimoit l'or, l'argent et pierreries estans aux reliques et vaisselement des églises de Paris valoir un grant royaume. On mengoit à Paris chascune sepmaine, l'une parmy l'autre comptée, quatre mille moutons, deux cens quarante bœufs, cinq cens veaux, deux cens pourceaux sîlés et quatre cens pourceaux non salés. Item ou y vendoit chascun jour pour sept cens tonneaux de vin, dont le roy avoit son quatrième, sans le vin des escoliers et autres qui n'en paioient point, comme les seigneurs et autres plusieurs qui le avoient sur leurs héritages ¹.

« Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan Jarçon, frère Jacques Legrant le menistre des Mathurins et autres docteurs et clerks soloient preschier tant d'excellens sermons; et du beau service divin qu'on y célébroit lors. Item quant les roys de France, de Navarre et de Cécille, plusieurs ducs, contes, prélas et autres seigneurs notables fréquentoient illec assiduellement. Item quant y demouroient maistre Gilles des Champs, souverain docteur en théologie; maistre Henry de Fontaines, astrologien; l'abbé du Mont Saint-Michel, docteur en droit canon; l'évesque du Puy, en droit civil; maistre Thomas de S. Pierre, en médecine; maistre Gille Soubz-le-Four, en chirurgie, et plusieurs excellens clerks de plaisant réthorique et éloquence.

« Item quant y conversoient maistre Lorens de Premierfait, le poète; le théologien Alemant, qui jouoit sur la vielle; Guillemain Daniel et Perrin de

1. Il faut bien se garder, dit l'éditeur, d'accepter sans contrôle les chiffres de cette statistique. Voy. sur ce point les recherches que M. Pichon a placées en tête de son *Ménagier de Paris*.

Sens, souverains harpeurs; Cresceques, joueur à la rebec; Chynenudy, le bon corneur à la turelurette et aux fleutes; Bacon, qui jouoit chançons sur la siphonie et tragédies. Item Gobert, le souverain escripvain, qui composa l'art d'escripre et de taillier plumes, et ses disciples qui par leur bien escripre furent retenus des princes, comme le juenne Flamel du duc de Berry, Sicart du roy Richart d'Engleterre, Guillemin du grant mestre de Rodes, Crespy du duc d'Orléans, Perrin de l'empereur Sigemundus de Romme; et autres plusieurs.

« Item plusieurs artificieux ouvriers, comme Herman, qui polissoient dyamans de diverses formes; Willelmus l'orfèvre; Andry, qui ouvroit de laiton et de cuivre doré et argenté; le potier qui tenoit les rossignolz chantans en yver; les trois frères enlumineurs et autres d'engigneux (ingénieux) mestiers. Item Flamel l'aisné, escripvain qui faisoit tant d'aumosnes et hospitalitez; et fist plusieurs maisons où gens de mestiers demouroient en bas et du loyer qu'ilz paioient estoient soutenus povres laboureurs (travailleurs) en hault. Item la belle saunière, la belle bouchière, la belle charpentière et autres dames et damoiselles; la belle herbière et celle que on clamoit la plus belle et celle qu'on appelloit belle simplement. Item damoiselle Christine de Pizan, qui dictoit toutes manières de doctrines et divers traitiés en latin et en françois. Item le Prince d'amours, qui tenoit avec lui musiciens et galans qui toutes manières de chançons, balades, rondeaux, virelais et autres dictiés amoureux savoient faire et chanter, et jouer en instrumens mélodieusement.

« Longue et grant chose seroit de raconter des biens que en y voit, mesme quant si pou de chose comme estoit l'imposicion des chappeaux de roses et du cresson valoit au roi dix mil frans l'an.

« Ils souloient venir solacier à Paris l'empereur de Grece, l'empereur de Romme, et autres roys et princes de diverses parties du monde. Item au couronnement de la royne de France, Ysabel de Bavière, quant elle vint premièrement à Paris si y vindrent avec elle plus de cent vingt mil personnes a cheval que la royne paya. Item l'an 1448, en une mortalité, moururent en l'Ostel-Dieu les Notre-Dame, plus de trente mil personnes¹, comme il apparut en la chambre des comptes où l'on livre les draps pour ensevelir. »

1. Le *Journal de Paris*, sous Charles VI, porte ce nombre à cinquante mille.

H.-I. B.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 13.) — FÉVRIER 1856.

AVIS.

MM. les sociétaires sont prévenus qu'un carton destiné à rectifier une incorrection typographique dans le IV^e volume du *Journal de Barbier*, leur sera distribué prochainement.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 12 FÉVRIER 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu ; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

907. Madame la marquise DE LA FERTÉ-MEUN, fille de M. le comte Molé, rue du Faubourg Saint-Honoré, 85 ; présentée par M. de Barante.

414. Madame la marquise DE LA TOUR-DU-PIN, née princesse Monbrin de Monaco, rue Ville-l'Évêque, 45 ; présentée par M. le comte de Chabrillan.

910. M. le comte DE CULANT-VILLARSON (Louis-Armand), rue de l'Université, 110; présenté par MM. A. Passy et Ch. Bellanger.

911. M. Gustave DE LESTANG, ancien officier de marine, rue Taitbout, 8; présenté par MM. Salmon et Delisle.

909. M. Achille HALPHEN, juge suppléant à Versailles, rue Maurepas, 6; présenté par MM. Eug. Halphen et Barbié du Bocage.

908. M. le marquis DE CHLNTÉRAC, rue de Bellechasse, 17; présenté par MM. Ludovic Lalanne et H. Bordier.

912. M. MASCRÉ, rue de l'Île Saint-Louis, 85; présenté par MM. A. Durand et J. Desnoyers.

913. M. Louis DE NEUVILLE, à Livarot (Calvados); présenté par les mêmes membres; son correspondant à Paris sera M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès-Sorbonne, 17.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France; t. II, n° 7; t. III, n° 1. In-8.

Par diverses Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXI, année 1854. Poitiers, 1855. In-8.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, 1845-1849, 2 parties. In-8. Copenhague, 1852.

Bulletin de la Société française de photographie, 1^{re} année, n° 13. Décembre 1855; 2^e année, n° 1, janvier 1856. Paris. In-8.

Découverte de l'Amérique par les Normands. Rapport des Normands avec l'Orient. (Note sur des ouvrages publiés sous ces titres par la même Société). In-8 de 4 pages.

Académie d'Arras. Concours d'histoire. Prix (300 fr.), à décerner en 1856 : Étude sur monseigneur de Pressy, ancien évêque de Boulogne, sa vie et ses ouvrages.

Par M. Arthur Dinaux :

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, t. V, 3^e série, 2^e livraison. Janvier 1856.

Par les auteurs :

Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon; par M. Rabanis, 2^e édition. Paris, 1856. In-8.

De la part que prirent les habitants du Maine à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant; par M. de Lestang. Le Mans, 1836. In-8.

Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine; par M. de Lestang. Le Mans, 1833. In-8.

De l'influence du langage poitevin sur le style de Rabelais; par M. Poey-d'Avant. Paris, 1833. In-8.

Correspondance.

M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Belgique, écrit que l'Académie et la Commission d'histoire ont mis à la disposition de la Société les volumes de la collection historique et du Bulletin, qui lui manquaient.

— MM. Eug. Halphen et Alfred Gérardin adressent au Conseil des remerciements de leur admission au nombre des membres de la Société.

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Chroniques d'Anjou. Premier volume terminé.

Thomas Basin. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II, feuilles 1 à 4 tirées; rentrées en bons à tirer feuilles 5 à 10; feuilles 11 à 13 en première et en deuxième. On continue la composition.

Mathieu Molé, t. III. Composé jusqu'à la feuille 25; feuilles 1 à 10 tirées. Plus de copie.

Mémoires de Beauvais-Nangis. Feuilles 1 à 3 tirées. Point de copie pour continuer.

Annuaire de 1854 (topographie ecclésiastique, suite). Tiré jusqu'à la page 204; pages 205 à 240 en 3^e épreuve; 150 pages en placards.

— M. de Barante informe le Conseil que la famille de M. le comte Molé veut bien mettre à la disposition de la Société les notes préparées par celui-ci pour la notice qui devait être jointe au dernier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*. Ces notes, dont M. de Barante a pris connaissance, présentent plutôt le plan, développé seulement sur quelques points, du travail qu'avait projeté M. Molé, qu'un travail définitif. Néanmoins, telles qu'elles sont, en les liant entre elles, ces notes ont paru à M. de Barante tout à fait mériter d'être conservées et publiées dans le volume actuellement sous presse. On y trouve en effet des vues et des réflexions ingénieuses, et une appréciation fort juste de l'ou-

vrage. On y ajouterait la notice biographique sur Mathieu Molé composée par M. Molé, imprimée déjà une première fois vers 1807, et depuis vers 1836, mais devenue rare.

Sur l'invitation du Conseil, M. de Barante veut bien se charger de la mise en œuvre de ce complément du dernier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*, et s'entendre à ce sujet avec M. Lenormant, commissaire responsable, et M. A. Champollion, éditeur de l'ouvrage.

— M. Ravenel, au nom du Comité de publication, rend compte de l'état du manuscrit des *Grandes Chroniques anglo-françaises de Jean Bastard de Waurin*, préparées pour l'impression par M^{lle} Dupont, et dont la publication a déjà été adoptée en principe par le Conseil.

L'exemplaire de ces *Chroniques* que possède la Bibliothèque impériale est partagé en huit volumes in-fol. Il se compose, comme la plupart des grands recueils de chroniques du moyen âge, de fragments empruntés à d'autres historiens, et de parties propres à l'auteur. C'est ainsi que Waurin reproduit presque intégralement des parties considérables de Froissart; à défaut de Froissart, il suit Monstrelet, et quand Monstrelet s'arrête, il donne des fragments de ces chroniques anonymes qui composent d'ordinaire le dernier volume des éditions de cet historien.

Pour la période dans laquelle Waurin suit les traces de Froissart, plusieurs chapitres entièrement inédits pourraient bien être des portions d'une rédaction inconnue de Froissart, et sous ce point de vue ils auraient une assez grande importance.

De 1443 à 1445, une portion notable est consacrée au récit fort détaillé et presque entièrement inconnu de la part que les sujets du duc de Bourgogne prirent à l'expédition de Jean Paléologue en Morée. Un neveu de Waurin commandait cette expédition, et ce paraît être à sa demande, et d'après ses propres renseignements, que le chroniqueur en a retracé la narration. Un membre de la Société, M. Quicherat, avait formé le projet, qui n'a pas été réalisé, de publier séparément cette partie des chroniques de Waurin.

M^{lle} Dupont s'est demandé si elle devait publier à part, intégralement, ces fragments inédits, puis donner des extraits des autres parties de l'ouvrage empruntées à d'autres chroniqueurs, et enfin reproduire tout l'ensemble des rubriques qui font connaître le plan général de l'ouvrage et complètent la série des événements. Le comité de publication a exprimé l'avis, auquel s'est rangée M^{lle} Dupont, de ne former qu'un seul corps de tout l'ouvrage, de placer en leur lieu, dans l'ensemble des rubriques, aux titres de tous les chapitres de l'ouvrage, les extraits et les analyses, et de publier à la suite les textes inédits. Le

tout serait terminé par une ample table des matières renvoyant à la fois aux extraits et aux chapitres imprimés intégralement. M^{lle} Dupont est déjà en mesure de mettre sous presse l'introduction et même les deux premiers des trois volumes qui composeront l'ouvrage.

Le Comité propose d'en autoriser l'impression immédiate.

Le Conseil adopte cette proposition, ainsi que le plan de l'ouvrage, désigne M. Ravenel pour commissaire responsable, et fixe le tirage à 500 exemplaires.

— M. de Wailly, au nom du même Comité, expose que son avis est d'adopter une nouvelle série du *Bulletin*, proposée par M. le trésorier, et de la commencer avec l'année 1857. La première série serait terminée avec l'année 1856, par une table générale de tout le *Bulletin*, en y comprenant la première série de 1834-1835, en quatre volumes. Le rédacteur actuel du *Bulletin*, M. Bordier, serait chargé de dresser cette table. Le Comité n'a pas pensé qu'il y eût encore lieu, en ce moment, de réimprimer les années du *Bulletin* qui sont épuisées.

Le Conseil adopte les propositions du Comité.

— M. le président du Comité des fonds fait connaître les causes qui ont empêché de présenter jusqu'ici l'état de l'inventaire des ouvrages de la Société, ainsi que le règlement l'indique pour chaque année. Des changements ont eu lieu dans la gestion de la librairie de feu M. Renouard. Madame veuve Renouard ayant racheté tout l'établissement dont la propriété, répartie entre plusieurs intéressés, donnait lieu à des gestions distinctes, vient de changer le personnel, et les employés nouveaux ne sont pas encore au courant des relations de la Société avec la librairie. Le rapport du comité des fonds pourra être présenté dans une prochaine séance.

— Le même membre informe aussi le Conseil que, par suite d'un malentendu à l'imprimerie, le tirage des exemplaires sur papier vélin du premier volume des *Chroniques d'Anjou*, n'ayant été que de deux au lieu de cinq, MM. les éditeurs et le commissaire responsable seront privés de l'exemplaire sur papier vélin, auquel chacun d'eux avait droit. Des deux exemplaires tirés, l'un étant réservé pour la bibliothèque de la Société, et l'autre pour la Bibliothèque impériale.

Le Conseil autorise M. l'archiviste à donner à MM. les éditeurs et commissaire responsable deux exemplaires sur papier ordinaire à la place de leur exemplaire sur papier vélin, en outre du nombre auquel ils avaient droit par le règlement.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

La maison de du Guesclin à Paris ¹.

L'intérêt que fait naître un grand homme ne se communique pas seulement aux objets qui lui ont appartenu, il s'étend encore aux lieux qu'on sait avoir été habités par lui. On montre avec empressement, à Meaux, le cabinet où travaillait Bossuet, comme, depuis sept siècles, on se plaît à faire voir, au cloître Notre-Dame, la demeure canoniale qui servit de berceau aux amours d'Héloïse et d'Abeilard. De là ce désir souvent formulé d'un travail faisant connaître chacune des maisons de l'ancien Paris auxquelles a été lié le souvenir de personnages illustres. Malheureusement un vœu pareil est en grande partie irréalisable ; car, pour y satisfaire, il faudrait disposer de matériaux qui font presque complètement défaut aujourd'hui. L'étude des archives de la Ville a pu déjà nous mettre à même de restituer plus de douze cents maisons de la Cité et de la rive gauche ; mais elle ne nous a donné que de très-faibles renseignements sur les hôtes célèbres qu'elles ont abrités. Pour qu'il en fût autrement, il serait nécessaire en effet que les titres de propriété qui nous sont parvenus n'offrissent que de rares solutions de continuité. Or, ce cas-là est tout à fait exceptionnel, et ordinairement il y a lieu de s'estimer heureux lorsqu'on réussit à réunir quelques pièces permettant de constater d'une manière certaine à quelle portion d'îlot elles se rapportent. Puis, au moyen âge, tous les hommes dont l'avenir devait consacrer la notoriété, ne possédaient pas pignon sur rue ; beaucoup résidaient dans les cloîtres et les grands hôtels princiers, et par suite il n'en saurait être parlé dans les actes. La conséquence, c'est que les noms historiques, naturellement toujours en très-petit nombre, ne figurent guère dans les documents épargnés par le temps, et sont d'autant plus difficiles à rencontrer qu'ils s'éloignent davantage de l'époque moderne. Nous considérons donc comme une bonne fortune la découverte que nous avons récemment faite de l'habitation de Bertrand du Guesclin, le plus grand homme de guerre de son temps, au dire du connétable Moreau de Fiennes, son prédéces-

1. Cet article a paru il y a peu de temps dans les journaux quotidiens, mais tellement défiguré par les coupures et les fautes d'impression que son auteur, M. A. Bertz, en regretta la publication. Nous donnons avec plaisir asile à sa notice restaurée. Les archéologues connaissent les beaux travaux de M. Bertz sur la topographie de l'ancien Paris.

seur, et qui joignit au courage du soldat l'habileté du capitaine et la générosité du chevalier.

Toujours en campagne, du Guesclin ne résida sans doute à Paris que par occasion. Ses biographes ne rapportent rien au sujet de sa demeure dans cette ville, si ce n'est que, lorsqu'il y vint pour être investi des fonctions suprêmes qui lui furent confiées, le roi le fit coucher à l'hôtel Saint-Pol, dans une chambre tapissée d'un drap semé de fleurs de lis d'or. Mais il n'est pas probable que ce fut là son séjour habituel, et il est ainsi à supposer qu'il logea réellement dans le petit hôtel dont nous allons parler, et dont les dimensions infiniment restreintes, quoique rigoureusement suffisantes pour une sorte de pied-à-terre, étaient plus en harmonie avec les goûts modestes de notre héros qu'avec la haute dignité de sa charge.

Ce petit hôtel était situé rue Barre-du-Bec, entre les rues Neuve-Saint-Merri et de la Verrerie; il relevait du chapitre de Paris, à cause de son fief appelé le Grand-Mandé ou la Folie-Regnault; et le plus ancien titre, à notre connaissance, où il en soit positivement question¹, est une sentence du 26 novembre 1367, rendue par le chambrier lai de la barre du chapitre, et condamnant un nommé Guillaume Rat et sa femme, auxquels il appartenait, à payer annuellement dix sous parisis de rente et chef-cens. Du Guesclin en devint ensuite propriétaire, soit par achat, soit à titre d'héritage, comme il est dit dans un acte de 1494. Nous n'avons pas vu quand eut lieu cette mutation, que nous croyons peu antérieure à 1378. Quoi qu'il en soit, le compte des Clercs de matines de cette même année 1378² fait mention de la maison du Connétable, et nous informe de cette particularité assez caractéristique, que du Guesclin, avec la rudesse d'un vieux soldat plus préoccupé des moyens de battre l'ennemi que de l'obligation d'acquit-

1. Dans un relevé, datant du XIII^e siècle, des possessions et rentes de l'office du Mandé, se trouve énoncée une maison appartenant à un individu appelé Symon de Chevernins, et située « *in vico ad Furium Templi, ab oppositis domus de Becco Helloyn* » (cart. de N. D., t. III, p. 387). Nous ignorons si c'est celle dont nous nous occupons et qui est souvent dite « devant la Barre du Becq; » ou une autre, également en censive du chapitre de Paris, mais plus proche de la rue Neuve-Saint-Merri, et séparée de l'habitation de du Guesclin par une troisième en censive du chapitre de Saint-Merri. Il se peut que ces diverses propriétés n'en formassent qu'une seule anciennement, et que les droits de censive que faisait valoir le chapitre de Saint-Merri sur la maison intermédiaire, ne fussent que le résultat d'une usurpation, ainsi que le soutenait le chapitre de Paris.

2. C'étaient eux qui percevaient les revenus du fief du Mandé : « *Opus Mandeti officii seu clericorum matutinalium et puerorum chori*, » lit-on dans une charte de 1251,

ter les droits féodaux, refusait de solder le cens, en manifestant sa résolution de continuer à ne rien payer tant que le roi ferait la guerre. Le passage du censier est ainsi conçu : « A domno Bertrando de Guesclin, constabulario Francie, pro domo sua, ad Barram Raustri, quondam Guillelmi Rat, x. S., qui restant, quia nichil vult solvere, respondens quod dum rex Francie tenebit guerras suas, nichil solvet. — Ideo, hic : nichil ¹. »

Qu'est devenue la maison du vainqueur de Cocherel, et quel en est l'emplacement réel ? Il est généralement peu aisé et souvent d'une excessive difficulté de répondre aux questions de ce genre ; mais, grâce aux documents annexés à celui que nous venons de citer, on peut résoudre le problème avec certitude, et nous allons le faire en donnant la liste de propriétaires, qui nous a fourni les moyens de poursuivre l'identité de la maison à travers cinq siècles.

Bertrand du Guesclin étant mort sans enfant légitime, le 13 juillet 1380, sa maison échet à son frère Olivier ; celui-ci, également peu empressé de satisfaire aux redevances dont elle était chargée, la vendit vers 1390 à Pierre de Roche-Rousse, écuyer ; ce n'était plus alors qu'une étable à chevaux, dont le cens, réclamé par le chapitre de Notre-Dame, lui fut confirmé par deux nouvelles sentences, l'une du 16 août 1390, et l'autre du 28 septembre 1392. Après Pierre de Roche-Rousse qui la tenait encore en 1398, la maison fut successivement possédée par Arnoul Boucher (1404-1409) ; damoiselle Jehanne la Gentienne, femme du précédent (1414-1433) ; M^e Bureau-Boucher (1435) à cause de sa femme, fille de Jehanne la Gentienne ; Estienne Boucher, élu de Paris, seigneur du pont de Charenton (1494) ; Vincent, menuisier (1495) ; Denis Vincent, aussi menuisier (1534) ; la veuve de Jehan Vincent (1548), sans doute héritière de Denis Vincent, laquelle commença à payer 12 sous 6 deniers de cens, au lieu de 10 sous seulement ; Jehan le Bonnier (1552), comme curateur des enfants de Nicolle Vincent, en son vivant procureur au Châtelet ; Antoine de Saint-Fussien (1579) ; Laurent Haut de Sens (1602), notaire au Châtelet, qui est dit avoir succédé à M^e Galleran de Saint-Fussien ; les héritiers de Laurent Haut de Sens (1646) ; M. de Turmesnil (1658) ; François de Turmesnil (1660) ; la veuve Marguerite le Certain (1664) ; Perette Dufour, nourrice du roi Louis XIV, et veuve de Pierre Ancelin ; elle l'acheta de Marguerite le Certain, le 5 mars 1684, et en fit don, le 2 juin suivant, à son fils, Louis Ancelin, contrôleur de la

1. Ces comptes n'existent vraisemblablement plus, et nous ne les connaissons que par des extraits faits à la fin du xvii^e siècle, et que renferme le carton des archives de l'Empire, coté S, 59.

maison de la reine. Le 22 mars 1732, les héritiers de ce dernier la vendirent à Étienne-Adrien Dains, avocat au parlement. En 1776, elle passa enfin à Joseph Crampon, dans la famille duquel elle est restée jusqu'à nos jours.

Nous n'avons vu nulle part la maison de du Guesclin désignée par le nom d'une enseigne. En 1493, elle est qualifiée de « petite maison à pignon sur rue » avec « petite cour, célier, essences (aisances) et appartenances. » En 1779, c'était un hôtel garni, dit le petit hôtel de Bourgogne, qui se trouvait immédiatement après la première maison à porte cochère, en arrivant par la rue de la Verrerie. Toute hésitation à propos de son emplacement est du reste impossible, puisque, réuni à son dossier, il y a un plan levé en 1760, où elle est indiquée avec sa situation par rapport aux maisons voisines. Ce plan, qui lui donne 13 pieds et demi de largeur sur 67 de profondeur, rapproché de ceux du cadastre, démontre immédiatement qu'elle était représentée par la maison n° 11 de la rue Barre-du-Bec, et qu'elle l'est, depuis le redressement de cette rue et le changement de son vocable, par la portion méridionale de la maison n° 17 de la rue du Temple.

Fin du rapport sur les travaux du Comité de la langue, de l'histoire et des arts (voyez page 210).

DEUXIÈME PARTIE.

Travaux divers.

En dehors des travaux ordinaires qui se rattachent à la publication des documents inédits, le Comité a plusieurs fois été appelé exceptionnellement, par Votre Excellence, à s'occuper de questions sur lesquelles vous désiriez connaître sa pensée. C'est ainsi, monsieur le Ministre, qu'avant de prendre une décision touchant la publication d'un *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, vous aviez demandé au Comité un rapport sur l'utilité de cette publication et sur la méthode que l'éditeur, M. Léon Renier, se proposait de suivre dans la rédaction définitive du recueil.

C'est également d'après votre désir que le Comité est intervenu dans les questions relatives au procédé d'estampage et de moulage de M. Lottin de Laval, et qu'il vous a indiqué les conditions sous l'empire desquelles il lui paraîtrait équitable d'user du droit que s'était réservé le gouvernement de livrer, quand il lui conviendrait, ce procédé à la publicité.

C'est encore sur votre invitation que le Comité s'est attaché, en plusieurs occasions, à rechercher les avantages que l'on pourrait re-

cueillir des missions qui vous étaient demandées, et qu'il vous a indiqué la direction la plus utile, suivant lui, du moins, et la plus convenable aussi, à donner aux recherches.

Vous avez pensé, monsieur le Ministre, que les sacrifices que la France s'impose pour assurer la paix du monde devaient avoir d'autres résultats encore que ceux que leur préparent la politique et la guerre : que l'érudition, les arts ou la science avaient droit d'y trouver les éléments d'études nouvelles et de progrès nouveaux. Le Comité ne pouvait manquer de s'associer à cette généreuse idée. Il a été heureux d'y prendre part ; et dès que vous lui avez demandé de préparer des *Instructions* propres à guider dans leurs recherches les voyageurs qui iraient explorer l'Orient sous l'égide protectrice de nos armes, il a choisi dans son sein une commission chargée de préparer cet important travail. Pour être complètes, les Instructions devaient offrir un sommaire abrégé des expéditions françaises, dans ces parages, aux diverses époques, des indications spéciales sur la géographie, sur la numismatique, sur la philologie, sur l'épigraphie, sur les diverses applications des arts, etc. La commission s'est réunie plusieurs fois, ainsi qu'elle devait le faire, sans être cependant arrivée (en 1834, du moins) à un résultat définitif. Ce retard aurait pu devenir préjudiciable si les indications données par les Instructions eussent été limitées aux seules contrées où se trouve actuellement concentré le théâtre de la guerre. Mais la commission ayant embrassé la question à son point de vue le plus général, espère, et nous espérons avec elle, que son travail pourra servir même en d'autres temps, et conservera son utilité sans avoir à tenir compte des combats et des victoires⁴.

Cette année, enfin, comme les précédentes, le Comité est intervenu officieusement toutes les fois que ses correspondants ont bien voulu l'avertir à temps, pour obtenir la conservation de monuments dont l'existence se trouvait menacée. Presque toujours ses réclamations ont été accueillies, et sa sollicitude, si bien secondée par vous, monsieur le Ministre, a ainsi préservé de la destruction un certain nombre d'édifices intéressants au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie.

L'énumération de toutes les communications écrites ou graphiques faites aux diverses sections du Comité ne saurait entrer dans le cadre de ce rapport ; mais il importe de faire remarquer que les envois ont suivi une progression croissante, comparativement à l'année précédente. De nombreux dessins de monuments, de meubles, de bi-

4. Depuis lors, une moitié à peu près des rapports a été soumise au Comité, qui les a successivement approuvés.

joux, etc., ont été soumis à la section d'archéologie; et le *Bulletin* continuera à en reproduire les spécimens les plus curieux à l'aide des divers procédés de gravure et de chromo-lithographie. Les renseignements relatifs aux armes à feu, réclamés dans l'intérêt de *l'Histoire du passé et de l'avenir de l'artillerie*, ont été de même assez multipliés : nous espérons qu'ils pourront tenir quelque place ou du moins être de quelque utilité pour cet important ouvrage.

Nous avons été et nous sommes heureux chaque fois que l'ordre des travaux nous rappelant le concours utile et désintéressé de la plupart de nos correspondants, nous avons pu rendre devant vous témoignage à leur zèle, à leurs lumières, à leurs travaux, qui bien souvent ont contribué au succès des nôtres¹.

Celui qui, en votre absence, a l'honneur de présider le Comité, revendique, à ce titre seul, le droit de redire à Votre Excellence combien sont dus d'éloges et de reconnaissance aux membres du Comité même. Leur zèle n'a pas fait un moment défaut à des recherches, à des discussions, à des études, que chaque jour renouvelle; les services qu'ils rendent, dans le Comité, aux lettres, aux arts, à l'histoire de notre patrie, sont aussi réels pour le présent que profitables pour l'avenir. Vous leur avez confié une mission d'un intérêt grave et d'une difficulté persistante; et, en la leur confiant, vous n'avez pas douté qu'elle ne fût dignement remplie. C'est un bonheur et un honneur d'avoir l'occasion d'attester qu'elle l'est et le sera aussi complètement qu'a pu l'espérer Votre Excellence.

Deux années d'expérience, des résultats toujours plus satisfaisants, la régularité des publications, l'ensemble des travaux rendent désormais incontestables les avantages de la création des Comités et de leur organisation actuelle. Le meilleur et le plus digne moyen de vous en remercier, celui que vous aimerez certainement le mieux, monsieur le Ministre, c'est de vous montrer, comme nous le faisons aujourd'hui, les résultats qu'ils amènent et le bien qu'ils produisent. Votre Excellence aura droit de s'en attribuer une grande partie. Nous aimons tous à la lui reporter.

Le Vice-Président du Comité,

M^{is} DE PASTORET.

Le Secrétaire,

DE LA VILLEGILLE.

1. Nous voudrions que ceux des correspondants à qui le temps a manqué jusqu'à ce jour pour nous adresser leurs communications, sussent, une fois de plus, combien nous y mettons de prix, et combien le Comité suit d'un œil attentif les travaux qu'il est en droit d'attendre de leur concours.

— *Le Bulletin des Sociétés savantes*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, vient de recevoir une organisation nouvelle : cette publication, sous le titre de *Revue des Sociétés savantes*, embrassera désormais d'une manière complète les travaux des diverses sociétés qui, soit en France, soit à l'étranger, concourent au développement et au perfectionnement des sciences et des lettres.

Les abonnés de la *Revue* pourront, en outre, comme par le passé, être exactement renseignés sur les travaux des Comités historiques établis près le ministère de l'instruction publique et sur les résultats des missions littéraires et scientifiques entreprises sous ses auspices. Ils recevront, en effet, lorsqu'ils en exprimeront le désir, en même temps que la *Revue des Sociétés savantes*, deux publications spéciales qui en sont le complément naturel :

1° *Le Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, qui leur fera connaître avec détail, non-seulement le compte rendu des séances, mais encore le texte même des documents originaux et inédits dont le Comité décide la publication ;

2° *Les Archives des missions*, où ils trouveront l'ensemble des rapports intéressants qui résument les études et les découvertes de tous ceux qui reçoivent du ministère des missions littéraires ou scientifiques.

Quant à la *Revue des Sociétés savantes*, se renfermant uniquement dans l'étude de ces sociétés, elle s'appliquera à ne pas laisser passer un travail sérieux, une publication importante sans les signaler immédiatement à l'attention de tous ceux qui désirent être tenus au courant des questions traitées par ces compagnies. A côté d'articles destinés à faire connaître l'histoire de chaque société, les caractères des travaux de chaque province, de chaque peuple, se trouveront de nombreuses analyses, des extraits curieux des études les plus intéressantes. La partie de la *Revue* destinée à donner, tous les mois, la liste des publications les plus récentes des sociétés, recevra de nouveaux développements qui permettront de mieux apprécier l'objet et la valeur de chaque mémoire. Les sujets mis au concours seront très-exactement annoncés, et l'on rendra plus complète et plus détaillée la liste bibliographique destinée à faire connaître les ouvrages nouveaux relatifs à notre histoire et à nos études nationales qui paraissent soit en France, soit à l'étranger

III.

BIBLIOGRAPHIE.

135. — *Agnès Sorel*. Etude morale et politique sur le xv^e siècle; par M. Vallet de Viriville. In-8° de 24 pages. Paris, Dumoulin. (Voy. ci-dessus, p. 209).

136. — *Annales de la ville de Decize*; par M. F. Tresvaux de Bertheux, ancien maire de Decize. In-16 de 4 feuilles. Moulins, Enaut.

137. — *Châteaux (les) de la Gironde*. Mœurs féodales. Détails biographiques. Traditions. Légendes. Notices archéologiques. Épisodes de l'histoire de Bordeaux au moyen âge et dans les derniers siècles. État actuel des domaines. In-8° de 39 feuilles. Bordeaux, Dupuy.

138. — *Généalogie de la famille de La Noë*, rédigée sur les titres de la seigneurie d'Argenton et les registres d'état civil des paroisses d'Argenton, Saint-Michel de Feins et Bierné; par M. le marquis de Quatrebarbes. In-8° de trois quarts de feuille. Imp. de Lainé frères, à Angers.

139. — *Histoire de la colonie française en Prusse*; par C. Reyer, professeur à l'hospice français. Traduit de l'allemand par Philippe Corbière, pasteur. In-16 de 12 feuilles. Paris, Joël Cherbuliez.

140. — *Histoire de Jean de Calais*, sur de nouveaux mémoires. In-18 d'une feuille. A Paris, chez Ruel aîné, rue Larrey, 8.

141. — *Histoire du canton de Caudebec*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. I^{re} partie. *Histoire des familles*. Par P. P. H. Garet. In-8° de 4 feuilles. Caudebec, Garet.

L'ouvrage sera publié en trois parties : II^e partie, *Légendes*; III^e partie, *Antiquités et monuments*.

142. — *Histoire du Dauphiné depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*; par M. Jules Taulier, licencié ès lettres et en droit, etc. In-8° de 23 feuilles. Grenoble, Vellot.

143. — *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, comprenant la partie des diocèses circonvoisins, autrefois renfermée dans l'Agenais; enrichie de lithographies à deux teintes et d'un grand nombre de sujets iconographiques; par l'abbé Barrère. Tome I. In-4° de 36 feuilles 1/2. Impr. de Noubel, à Agen. — A Agen, chez Chairou.

L'ouvrage formera deux volumes et coûtera 40 francs.

144. — *Histoire de Montauban*, par Devals aîné, conservateur honoraire des archives municipales. Tome I. In-8° de 28 feuilles, plus 2 plans. Imp. de Forestié neveu, à Montauban.

145. — *Histoire d'Auteuil*, depuis son origine jusqu'à nos jours ; par Adolphe de Feuardent, instituteur communal à Auteuil. In-18 de 5 f. Impr. de Gaittet, à Paris.

146. — *Histoire et description des églises d'Étapes* ; par G. Souquet. In-8° de 2 feuilles 1/4, plus 3 pl. Imp. de Duval, à Amiens.

147. — *Latin themes of Mary Stuart queen of Scots*, published for the first time, from the original ms in her own handwriting, now preserved in the imperial library, Paris. Edited by A. de Montaiglon. London, printed for the Warton club. 1855. In-12 de XXI et 80 pages avec *fac-simile* (voy. ci-dessus p. 209).

148. — *Légende (la) de Saint-Armel*, mise en vers français, sous la forme de tragédie, par messire Beaudeville, prêtre et maître d'école en la ville de Ploërmel, représentée, en 1600, à Ploërmel ; publiée, pour la première fois, par Sigismond Ropartz. Vitrail de Saint-Armel, en l'église paroissiale de Ploërmel, dessiné et lithographié par P. Hawke. Grand in-4° de 18 feuilles et demie, plus 8 pl. — A Saint-Brieuc, chez Prud'homme.

149. — *Mérovingiens (les) d'Aquitaine*. Essai historique et critique sur la Charte d'Alaon ; par M. Rabanis. In-8° de 234 pages. Paris, Durand. (4 fr.)

Le prétendu diplôme par lequel Charles le Chauve confirmant, en 845, une donation faite au monastère d'Alaon dans le diocèse d'Urgel, aurait longuement et minutieusement décrit, sous ce prétexte, la généalogie des ducs indépendants d'Aquitaine, qu'il fait descendre des rois mérovingiens, ce diplôme qui a servi de base à l'histoire du Languedoc par dom Vaissète, et à l'histoire de la France méridionale par Fauriel, est aujourd'hui rejeté par presque tout le monde comme un acte faux et qui ne soutient pas la discussion. M. Rabanis a le mérite d'avoir le premier démontré la vérité à cet égard, et cette brochure n'est qu'une réimpression de son premier travail, revu, augmenté, mais nous ne saurions dire amélioré ; car l'élégance, en matière de démonstration, ne consiste pas dans des phrases fleuries, mais dans des arguments concis et serrés.

150. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1854. Paris, Derache, et Poitiers, 1855. In-8 de 360 pages et une pl.

Notice sur les aqueducs romains de Poitiers, par M. Duffand. — Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers, par M. Ouvré. — Notice sur l'état de l'église nationale de S.-Louis des Français, à Rome, au xvii^e siècle, par M. l'abbé X. Barbier de Montault.

151. — *Notes pour servir à la statistique paléographique et archéologique de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, par H. d'Arbois de Jubainville. Troyes, 1855, 38 p. in-8°.*

Dans cette brochure, le laborieux archiviste du département de l'Aube, M. d'Arbois, continue le travail important dont il donna, l'an dernier, les premiers résultats dans son *Voyage paléographique*, et qui consiste à faire le dépouillement de toutes les richesses historiques, de quelque nature qu'elles soient, qui se sont conservées jusqu'à nos jours dans son département. Ses notes sur l'arrondissement de Bar contiennent la description sommaire de toutes les archives publiques ou particulières et de toutes les églises de 88 communes. Le mode de travail de M. d'Arbois et ses publications ne sauraient être trop recommandés comme exemple à tous les archivistes. (Voy. ci-dessus, g. 184).

152. — *Notice sur l'église, la commune et les seigneurs d'Harbonnières; par A. Goze. In-8° de 2 feuilles 1/4. Impr. de Caron, à Amiens.*

153. — *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes; par E. Dramard, avocat à la cour impériale de Paris. In-8 de 4 feuilles. Paris, Dumoulin; Étampes, Fortin.*

154. — *Notes historiques touchant Quesnoy-sur-Deule; par Charles Fretin, maire de cette commune. In-8 de 11 feuilles. Impr. de Lefebvre-Ducrocq, à Lille.*

155. — *Notice historique sur Edme Bouchardon, suivie de quelques lettres de ce statuaire, publiées, pour la première fois, d'après les originaux, avec un portrait et un autographe, par J. Carnandet, bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne). In-8 de 4 feuilles. Imp. de Cavanio!, à Chaumont. Paris, Techener. (2 f.)*

156. — *Notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, précédée du catalogue des tapisseries qui y sont exposées; par A. L. Lacordaire, directeur de cet établissement. In-8 de 10 feuilles 1/4, avec vue et plan de l'établissement. Paris, à la manufacture; chez Roret, Plon, Dumoulin. (1 f. 50.)*

Le catalogue comprend la nomenclature de 443 tapis et de 4 autres en cours d'exécution.

157. — *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France, ou Réfutation des prétendus Mémoires de la marquise de Créquy, suivies d'une lettre à l'Académie française sur l'abus des noms historiques, de quelques réflexions sur ce qui se passe, et d'une lettre à Mme la duchesse Decazes; par le comte de Soyecourt. In-8 de 17 feuilles. Paris, Breauté.*

158. — *Renseignements historiques, archéologiques, statistiques sur*

l'église et la paroisse de Wierre-Effroy, arrondissement de Boulogne-sur-Mer, diocèse d'Arras; par l'abbé Blaquart, curé de Wierre, etc. In-18 de 4 feuilles. — A Arras, chez Lefranc.

259. — *Recueil de poésies françaises des xv^e et xvi^e siècles. Morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par M. Anatole de Montaiglon. Tome I.* In-16 de 10 feuilles 1/2. Paris, P. Jannet.

Ce recueil se composera de 4 ou 5 volumes. Il fait partie de la collection intitulée : Bibliothèque elzévirienne.

160. — *Recherches historiques sur la commune de Santes*; par Théophile Le Josne de L'Espierre. In-8° de 8 feuilles 1/2, plus une lithogr. Lille, chez Leleu, Beghin; Paris, chez Aubry.

161. — *Recherches historiques sur l'ancien capitoulat de la ville de Toulouse*, suivies de la liste de ses magistrats depuis l'année 1147 jusqu'en 1790; par le vicomte Gustave de Juillac. In-8° de 6 feuilles 1/2. Toulouse, Delboy.

162. — *Richeri historiurum quatuor libri. Histoire de Richer*, en quatre livres, publiée par l'Académie impériale de Reims, avec traduction, notes, cartes géographiques et *fac-simile* du manuscrit de Richer, par M. A. M. Poinsignon. In-8° de 39 feuilles, plus une carte. A Reims, chez Regnier.

163. — *Saint Roch. Étude historique sur Montpellier au xiv^e siècle*, précédée d'une introduction et suivie de pièces justificatives inédites concernant saint Roch; par Paul Coffinières. In-12 de 11 feuilles, plus une lith. Impr. de Dumas, à Montpellier.

164. — *Siège (le) de Valenciennes. Épisode de l'histoire militaire du xvii^e siècle*; par le prince de la Moskowa. In-18 de 2 feuilles. Paris, librairie nouvelle, boulevard des Italiens, 15.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 14.) — MARS 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 MARS 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu ; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

914. M. le duc DE MAILLÉ, rue de l'Université, 3 ; présenté par M. le comte J. de Chabrilan et par M. le duc de Castries.

915. M. Louis PASQUIER, vice-président du tribunal de première instance de la Seine, rue Jacob, 48 ; présenté par MM. Lascoux et Moignon.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'instruction publique :

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, n° 2, années 1855-1856, in-8.

Par la Société des antiquaires de l'Ouest :

Bulletins, 4^e trimestre de 1855. Titre et table de la 7^e série, années 1853-1855. Poitiers, 1855, in-8.

Par la Société des antiquaires de Picardie :

Bulletin, numéro du 20 mars 1855.

Par l'Académie de Rouen :

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, années 1839, 1848, 1849, 1854 et 1855, 5 volumes in-8.

Par M. de Caumont :

Bulletin monumental, XXI^e vol., nos 1, 6, 7, 8. Caen, 1855, in-8.

De la part de M. Muteau :

De l'esprit des constitutions politiques et de son influence sur la législation; par J. P. F. Ancillon. Ouvrage traduit de l'allemand par M. C. M. (M. Muteau), docteur en droit. Paris, 1850, in-8.

Une préface de M. de Lamartine. Extrait du journal *l'Union provinciale*, des 18, 20, 23 juillet 1850; in-8.

Cette notice de M. Muteau est une réponse à M. de Lamartine qui avait exprimé contre La Fontaine, dans l'introduction de ses mémoires, la plus vive antipathie.

De la part de l'auteur :

Prospectus d'un traité socio-logique, ou Discours sur l'évolution intellectuelle de l'humanité; par Pedro Ysnaga y Hernandez. Paris, 1855, in-8.

Correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse une circulaire imprimée, invitant les Sociétés savantes des départements à envoyer à son ministère deux exemplaires de toutes leurs publications. Il sera rendu un compte détaillé des travaux se rattachant à la philologie, à l'histoire, ou à l'archéologie nationales, qui en feront partie. Ces analyses seront confiées à des commissions successivement choisies dans les différentes sections du Comité historique de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Il en résultera un mutuel profit pour le Comité et pour les Sociétés savantes. Ces analyses seront insérées dans la *Revue des Sociétés savantes* que publie le ministère.

— Madame la marquise de La Ferté-Meun (fille de M. le comte Molé), remercie le Conseil de l'avoir admise au nombre des membres de la Société. Elle exprime combien elle est touchée des témoignages de profonde estime que le Conseil a déjà rendus à une mémoire qui lui

est si chère ; elle sent tout le prix du précieux héritage qu'elle doit à la mémoire de son père.

— M. le marquis de Chantérac , M. G. de Lestang , M. Mascré , M. Muteau , adressent au Conseil des remerciements de leur admission récente dans la Société. Ce dernier membre fait hommage de l'ouvrage et de la notice ci-dessus indiqués.

— M. le comte de Chabrillan est , pour le même objet , l'interprète auprès du Conseil des sentiments de madame la marquise de La Tour-du-Pin , sa belle-sœur.

— M. Ballin , archiviste de l'Académie de Rouen , adresse cinq volumes de ses mémoires qui manquent à la bibliothèque de la Société. Les volumes des années 1833, 1837, 1838 , sont épuisés. M. Ballin indique un libraire de Rouen qui les possède , et pourrait les fournir à la Société.

— M. Guillory aîné , président de la Société industrielle d'Angers , annonce l'envoi des derniers numéros du *Bulletin* de cette compagnie , et accuse réception du *Bulletin* et des *Annales* de la Société , depuis 1851.

— M. A. Champollion-Figeac fait savoir que M. Amiel a bien voulu rédiger pour le *Moniteur* un article analytique des *Mémoires de Mathieu Molé* , et invite le Conseil à en faciliter l'insertion dans ce journal.

— M. de La Fons , baron de Mélicocq , adresse divers documents , extraits pour la plupart des registres-aux-comptes , conservés dans les archives de l'hôtel-de-ville de Lille.

Ces documents , pour servir à l'histoire des usages , des mœurs et du commerce , concernent les sujets suivants :

1° 1384. Indulgences accordées par le pape Clément VII à ceux qui visiteront , à certains jours , la Sainte-Chapelle de Paris.

2° 1396. Lits fournis par la ville de Lille à l'occasion du mariage de Richard II , roi d'Angleterre , avec Isabelle de France. La demande était de « cinq cents lits étoffés , à fournir pour mener à Saint-Omer et environ , parce que le mariage de la fille du roy se devoit faire en ycelles parties. » Cette contribution en nature , qui fut levée avec difficulté sur les habitants de la ville de Lille , avait été réduite à cent lits. L'extrait indique les dépenses faites à cette occasion.

3° 1482. Mention d'une somme d'argent considérable (non indiquée) , envoyée par le roi Louis XI à Mgr Saint-Adrien , à Lille.

4° 1483. Jeu d'échecs livré par un peintre , pour le passe-temps des eschevins et conseillers , au prix de LXXVI s.

5° 1529. Jardin suspendu (jardinet en air) dans la cour du Scel. Huit potences de fer pour cet objet, payées ix l. vi s. 6 d.

6° 1526. Gratification de xiv s. chaque semaine, à un bonnetier de Hesdin, pour enseigner son métier de *lacheur* à vi enfants de la Grange (des pauvres) et à vi bonnes filles, ou tout autre nombre d'enfants que les eschevins fixeront. Le profit de la demi-année sera pour le fabricant, celui de l'autre demi-année pour les enfants. Les ouvriers des bonnetiers de la ville de Lille étaient tenus, en outre, à lui payer xiiii s., la semaine, un an durant.

7° xvr^e siècle. Un prédicateur s'élève contre la traduction des Commandements de Dieu en rimes françaises, comme on le faisait alors fréquemment pour l'usage des écoles. (Extrait du manuscrit n° 101 de la bibliothèque de la ville de Lille.)

— M. E. Gallay, ouvrier à Belleville, communique à la Société le plan d'un travail sur l'histoire de France, dont il s'occupe depuis plusieurs années, et qui lui paraît fort utile pour répandre dans les ateliers la connaissance des principaux faits et des personnages les plus illustres de notre histoire. Ce travail consiste en un tableau synoptique d'une superficie d'environ un mètre carré, qui présente, indépendamment des faits politiques, dans des colonnes distinctes, les inventions et les découvertes les plus importantes, ainsi que les noms des personnages les plus célèbres de tous les temps et de tous les pays. Les faits y sont distribués chronologiquement.

C'est pour la classe ouvrière à laquelle il appartient, que M. Gallay a surtout rédigé son travail, dans le but de remplacer, dans les ateliers, des lectures et des conversations dangereuses par d'utiles enseignements, et surtout par la connaissance de faits instructifs dont les ouvriers s'exerceraient à faire eux-mêmes l'appréciation.

Ce tableau, tel que l'auteur l'a conçu, serait destiné, par la commodité de son format et la modicité de son prix, à s'introduire dans tous les établissements populaires, et pourrait produire d'excellents résultats sur la moralité et l'instruction des ouvriers. L'auteur désirerait que la Société de l'Histoire de France, par ses conseils et par son approbation officielle, voulût bien l'encourager et l'aider dans cette publication.

Le Conseil se plaît à reconnaître les excellentes vues qui ont dirigé l'auteur de cette proposition, et par la mention de sa lettre dans le *Bulletin mensuel*, il lui donnera une publicité qui peut lui être utile. Il regrette que le but de l'institution de la Société, restreint à la publication des documents originaux de notre histoire, ne permette pas d'accorder aux vues de M. Gallay un autre appui. Il l'invite à s'adres-

ser à M. le Ministre de l'instruction publique, dont il peut espérer des encouragements plus profitables.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Mathieu Molé, t. III, feuilles 1 à 14 tirées; 10 feuilles en châssis et chez M. A. Champollion; 1 feuille en pages; 11 placards composant environ 7 feuillets 1/2; en cours de composition environ 3 feuilles 1/2.

Th. Basin, t. II, feuilles 1 à 16 tirées; feuilles 17 à 20 rentrées en bons à tirer; 21, 22 chez M. J. Quicherat. La copie remise est presque toute composée.

Annuaire de 1854, Topographie ecclésiastique (suite), feuilles 18, 19, 20 en bons à tirer; 153 pages en placards.

— M. le président du comité des fonds appelle l'attention du Conseil sur le troisième volume des *Mémoires de Molé*, qui comprend déjà, environ, la valeur de 41 feuilles composées, sans la notice biographique, l'introduction et les tables. Il paraîtrait convenable, soit de partager le volume en deux, soit de retrancher les pièces les moins importantes du texte, qui, quoique composées, ne sont point encore mises en pages, afin de restreindre l'ouvrage aux trois volumes fixés par le Conseil.

Le Conseil décide que tout ce qui est déjà imprimé et tout ce qui reste manuscrit sera remis entre les mains du commissaire responsable, M. Lenormant, qui examinera les différentes questions que peut faire naître l'achèvement de l'ouvrage, et qui est prié de présenter son rapport au Conseil dans la prochaine réunion.

— Le Conseil décide aussi, sur la proposition du président du comité des fonds, que la première feuille de tous les ouvrages dont l'impression aura été autorisée, portera son visa manuscrit et l'indication du nombre de feuilles du tirage. Il en sera de même des autres impressions faites aux frais de la Société. Cette mesure n'est d'ailleurs que la mise en pratique plus formelle du règlement, qui fixe, art. 19: que les délibérations du Conseil, portant autorisation de dépenses, sont transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société; et art. 23: que les dépenses seront acquittées par le trésorier, sur un mandat du président du comité des fonds.

— Sur la proposition du comité des fonds, le secrétaire écrira, au

nom du Conseil, à M. Lahure, imprimeur de la Société, pour appeler son attention sur les impressions des ouvrages de la Société confiés à ses soins, sur le choix des caractères, la qualité du papier et la correction typographique. Il paraît fort utile d'employer des caractères neufs pour les ouvrages dont l'impression n'est point encore commencée, tels que les *OEuvres diverses de Grégoire de Tours*, les *Grandes Chroniques de Jean de Waurin*, etc., et de renouveler, pour l'avenir, les caractères employés depuis un très-grand nombre d'années aux publications de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Jugements d'Abbeville, 1252-1260.

L'auteur de l'*Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu*, M. F.-C. Louandre, a consacré un chapitre de son livre ¹ à l'analyse d'un précieux registre conservé aux archives de la mairie d'Abbeville sous le nom de *Livre rouge* et dans lequel sont consignés les jugements rendus par l'échevinage depuis 1280 jusqu'à 1516 environ. Dans ce registre (au f° xli) se trouve un paragraphe qui se rapporte à une époque plus ancienne que l'année 1280 et que l'on avait probablement recueilli à cause de son importance; il contient une série de décisions relatives au droit qui doit régir les successions immobilières et deux des articles dont il se compose sont datés des années 1252 et 1260, ce qui autorise à penser que l'ensemble de ces décisions se rapporte de même au milieu du xiii^e siècle. Comme il ne nous semble pas qu'on ait publié jusqu'ici ce fragment, intéressant à plusieurs égards pour l'étude de l'ancien droit, nous le donnons d'après une copie que nous devons à l'obligeance de M. Louandre.

Chi commenchent li jugement d'éritage.

1. Robers Patins avoit éritage de par sen père et morut; Mikier Patins le demanda pour che que il estoit fix de sen père et Jehans Barbafust le demanda pour che kil estoit ainnés et fiex de se seur, et par raison ke li éritage n'estoit mie eskeus ne du père Mikiel ne de le mère sire Jehan, mais de leur oncle. On s'en conseilla à Saint Quentin

1. T. II, p. 272-309.

et ailleurs ; si l'a jujames au devant dit Jehan avoir pour che que il estoit ainnés.

2. Evrars de Moraumaisnil fu saisis d'un héritage. Si prist femme et en eut iij enfans. Et quant il morut ses ainnés enfens en fu saisis, et quant chil morut li autres fu saisis ; et chil morut et li tiers fu saisis. Et quant chil furent tout mort, si vint Hues de Mauromaisnil. Si requist chil eskanche ¹ de par sen frère et de par ses nièches. Se seur le revint clamer pour che que ele estoit mainsnée, et pour che ke l'éritage ne devoit mie monter, che disoit. On s'en conseilla, et esvarda-on ² ke Hues, pour chou qu'il estoit malles drois oirs, si li-ajua-on.

3. Henris li fix Le prestre et Rikeus se femme conquissent une maison ensamble en le rue dame Odain et eurent un fil et une fille. Après, Henris morut et le dame demoura ; si prist baron, Richier de Falent. Si eurent un fil. Li premier fix, Adans-qu-coste, fu saisis de le maison, sauve le vie le mère. Et quant il vint à age il prist femme, si l'en doua. Après, Adans morut ; si n'eut nul enfant. Se seur vint avant ; si clama l'éritage por che que ele estoit plus prochaine, com del père et de le mère. Ses frères qui fu del autre baron le clama, et pour che ke ses frères en avoit esté saisis et que il estoit malle et que femme ne devoit mie hériter devant malle. On s'en conseilla à Saint Quentin et en autres lius. Si juja-on ke le seur devoit hériter pour che que ele estoit du père et de le mère de qui part l'éritage venoit.

4. En l'an del incarnation Nostre Seigneur Jhesu Crist m. et cd lii el mois de mai, il fu atiré par viés eskevins et par nouviaux que nul ne vendist seur hyretages seurchens, ne le mesist en morte main ; et se aucuns le faisoit bien se wardast, qui l'acateroit, que li hoirs i porra revenir quitement de si à vij ans après, sans riens paier. Et che fu fait à grant et à petite ; et commande ne saisine n'en puet valoir s'ele n'est faite par l'eswart de le vile.

5. Quant yretages eskiet et li sires demande sen chens, et li tenans fornoie ³ que il u'i a mie tant, li sires puet prouver par tesmoignage que li et si anchiseur en ont tant rechut.

6. Se feme tient de douaire hyretage et hoirs soit saisis sauf le douaire, sans arrieraige que li hyretages doive, se le feme muert et ele

1. Eschéance. Succession en ligne collatérale. Voy. Beaumanoir, ch. xiv, § 3.

2. Jugea-t-on. Voyez encore aux §§ 4, 12, 13, 14, et 17.

Mes cuers dont bien l'asaiste (*assidet*)

L'amour dont je sui saisis

Si tost con loi *esgardée*.

(Qvelier, dans l'*Altfranz. Lieder de Mätzner*, p. 54.)

3. *Negat*. En allemand l'on dit *Verneinen* et l'on n'a pas *neimen*.

doie arrieraige du chens au seigneur, li hoirs qui est çaisis n'est mie tenu à paier ches arrieraiges. Mais se meubles est demourés de le femme ou yretages de se part à sen hoir, li sires doit demander ses arrieraiges à sen hoir.

7. Il est jugié par conseil de bone gent ke quant bastars muert, nus homme de par père ne puet nient clamer en s'escaanche. Se de le mère, non. Car chou est cette cose de le mère; mais bastars n'a point de père.

8. Se femme tient terre, ou gardin, ou autre cose ki porte fruit en douaire et ele muert, tant que le fruis i est, li hoirs vient à sen hyretage si vestus come il est. Et se li blés ou li fruis est soiés ou coillis et de droite saison si soit seur le lieu, si l'aura li oirs.

9. Ricars du Pont de Remi aquist une maison en le rue as Pareurs, ... et quant il fu trespasés uns siens frère de par sen père demanda ses asquestes come chil qui estoit ses ainnés frères, et pour chou que leur père les avoit nourris et alevés et donné du sien. Une siene seur le demanda pour chou que ele estoit de père et de mère. Et uns autres aiens frères de par se mère le vaut avoir pour che kil estoit mainnés de lui, et pour che ke li usages de cheste vile est tex que entre frères yretages va en avalant desques au mainné et du mainné revient à l'ainné. Et mist cascuns de ches trois personnes ses raisons avant pour le mix k'il seut. On se conseilla à Saint Quentin et en moult autres lieux, et juja-on que se suer estoit ses drois oirs pour che que ele estoit de père et de mère et pour che que ele li estoit ausi près ke les autres ij personnes faisoient. m. cc. lx, quarto die veneris ante assencionem Domini.

10. Il est atourné par eskevins que se aucuns vent hyretage, bien se wart chil qui l'acatera; et li ans coumenchera au premier jour. que li recors iert fais devant maieur et eskevins ou devant eskevins.

11. Il avint à Aubesmalle¹ ke uns homs prist femme et prist hyretage avec se feme et eurent j fil. Le feme morut. Le preudom reprint feme et en eut j fil et filles. Et en le compaignie de le déerraine feme il fist conquestes. Après li hom morut. Ses fix ainnés de le première feme vint avant et demanda le première conquete que ses pères avoit fait come chil qui n'avoit mie héritage de se part, et pour che ke quant hom n'avoit nient d'éritage ke le première conquete torne en héritage. Li autres fix de le deerraine feme le demande come che ke ses pères et se mère avoient conquis ensamble et pour chele raison il en voloit estre oirs. On s'en conseilla et eswarda-on que li ainnés fix en estoit drois oirs, de le partie sen père.

1. Aumale, Seine-Infér.

12. Uns homs avoit ij fix et maria l'aigné et li donna de ses hyretages et l'ensaisi. Après, li vaslès ¹ conquist et eut muebles. Il morut sans oir de se char. Ses frères demanda s'escaanches de sen frère : il en fu saisis. Après, il demanda les muebles. Li pères vint avant et clama les muebles com cil ki estoit plus prochains. On s'en conseilla, et fu eswardé ke li père aroit les muebles com chil ki estoit plus prochains.

13. Herbers de Tournai et Jehane se femnte conquistent une maison ensamle et eurent j fil ; tant ke Herbers morut et se femme après. Leur fix fu saisis de chele maison com de sen heritage et fu tenans et prenans. Si morut. Après vint Pierres de Tournai, fix Herbers de Tornai d'une autre femme et frères à l'enfant mort ; si clama tout chel heritage de part sen frère ki en avoit esté tenans et prenans. Autre part vint une nieche dame Jehane ; si clama le partie l'antain ², come chele qui estoit ses prochains oirs, chou disoit. On en eut conseil. Si esvarda-on ke Pierres aroit le partie sen père, et le meskine aroit le partie s'antain.

14. Uns homs de Dullens et se feme conquistent une maison et eurent ij filles et les marièrent. Li pères morut. L'aisnée fille requist se mère ke ele le mesist en saisine de chele maison et ele si fist. Et kant l'autre fille sent chou : ele requist le maieur ke il fesist deffaire le saisine ki estoit contre l'esvuart de le vile. Ele fu deffaitte par le vile. Après, l'aisnée fille morut ; et le mère morut. Et kant le mère fu morte : le maisnée fille entra en le maison et tint demi an après ou plus. Li barons à le premeraine fille amena sen fil et requist le saisine, et par une chartre de le vile dont il n'avoit onques mais fait mention. Le maisnée fille dist encontre le chartre ke ele ne voloit mie ke le chartre valist, pour che ke il ne s'i estoit renonkiés ³ en lieu et en tans et pour che ke ele estoit contre l'usage de le vile. On s'en conseilla. Si juja-on ke le chartre ne li devoit mie valoir pour che ke il ne le monstra en lieu et en tans.

15. Une femme avoit un heritage ; si prist baron ; si en eut i enfant. Ele morut. Ses enfès fu saisis del heritage se mère. Ses pères reprist feme ; si en eut j autre enfant. Li premier enfès morut ; li autres enfès, ses frères, clama chel heritage del escaanche de sen frère. Si revint uns siens cousins ; si clama chel héritage, et por chou ke chel héritage vint de se part. On se conseilla à Saint Quentin et fu jugié que li parens de qui part l'éritage venoit estoit drois oirs.

16. Se li homs et le femme conquistent manages et autres choses,

1. Le valet, le jeune garçon.

2. La part de la tante, *amitæ*.

3. Référé, *renuntiatius*.

et le femme muert avant, sans oïr qui soit d'aus deus, li homs tient le kief manage toute sa vie; sans chou ke li oïrs se femme est saisis de le moitié pour le partie le dame, et de toutes autres conquestes li oïrs est tantost en prenanche de le moitié.

17. Il avint a Aubemasle ke uns homs avoit une maison et prist femme et en eut j fil. Le femme morut et en prist une autre; s'en eut 1 fil. Li pseudom morut; le femme tint le moitié du tenement et ses fillastre l'autre. Les parties estoient estroites. Si acata le dame à sen fillastre tout qu ke il i avoit, et douaire et tout, et tint longement. Après ele le vendi sen fil et le tint longement. Après il morut sans oïr de se char. Or vint li frères; si demanda l'esquéanche de par sen frère. Le mère le demanda come chele ki estoit plus prochaine. On s'en conseilla à clers et à lais. Si esuarda-on ke ele estoit plus prochaine et que ele devoit avoir l'esquéanche.

Livre tournant, en 1400.

On a raconté naguère, au sujet des tables tournantes, que ce fait merveilleux ou, si l'on préfère, cette inconcevable hallucination n'avait pas pris naissance en Amérique ainsi qu'on le croyait d'abord, et que c'était une vieille superstition pratiquée de toute ancienneté dans le midi de la France. En certaines campagnes de la Provence, disait-on, lorsqu'on veut retrouver un objet perdu ou volé, les femmes et les jeunes filles se rassemblent en cercle autour d'un objet quelconque, d'un plat, par exemple, le font tourner au moyen de l'imposition des mains, et par la direction qu'il suit, le plat indique où doit se trouver soit l'objet caché, soit le coupable qui s'en est emparé. Nous extrayons du Trésor des Chartes¹ une pièce prouvant que la même superstition régnait aussi dans les contrées septentrionales de la France. Un vieillard des environs de Péronne, en compagnie du curé de son village, fait tourner un livre d'église pour découvrir un incendiaire. Moins heureux que les croyants d'aujourd'hui, les deux conjurateurs sont poursuivis comme sorciers et le vieillard, qui n'avait pas la protection du bras de l'Eglise, est mis au pilori et cruellement torturé. C'est seulement après avoir subi ces traitements inhumains qu'il obtient de la grâce royale la lettre de rémission que voici :

« Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir, de la partie de Jehan Frumant, povre homme laboureur de terres, chargé de femme et enfans et agié de LXX ans ou environ, à nous avoir esté exposé :

1. Registre 155, n° 222.

Que jasoit ce qu'il ait esté toujours et soit homme de bonne vie , renommée et conversacion honeste, sans avoir esté convaincz ne actaint d'aucun villain cas ou reprouche ; toutevoies pour ce que depuis certain temps en ça ledit exposant et Pierre Ricart , prestre et curé de la ville et paroisse de Fricourt ¹ , qui est renommé de faire conjuremens et enseigner choses perdues , et que par fame et commune renommée aucunes personnes dudit païs estoient souspeçonnez d'avoir mis et bouté le feu depuis un an en ça ès maisons de Baudin le Fèvre , situées et assises audit lieu de Fricourt , ont pris un sautier ou autre livre et ycelui lié par dessus d'une petite lanière de cuir de serf ² , et entre deux foulles mis un fusel , et sur ledit livre fait plusieurs conjuracions ; et tant que ledit livre ils firent tourner contre ceulx que l'on souspeçonnoit avoir mis et bouté ledit feu ès dictes maisons ; ycelui exposant a esté pris par le bailli de Vermendoiz ou son lieutenant et mis en noz prisons de Saint-Quentin et en icelles questionné moult durement , et depuis ce menez en noz prisons à Laon où il a esté par long temps , et pour occasion de ce mis en l'eschielle ou pillory par deux divers jours aus diz lieux de Laon et de Saint-Quentin par le bailli de Vermendoiz ou son lieutenant ; et se doute qu'il ne soit encores mis ou pillory ou eschelle en la ville de Péronne et banny du bailliage dudit Vermendoiz dedans brief temps , se nostre grace ne lui estoit sur ce impartie si comme il dit , suppliant humblement que attendu ce que dit est et sa povreté et que en ses autres faiz il a esté tousjours de bonne vie et renommée comme dit est , et affin que sa dite femme et enfans qui ont acoustumé de vivre de son labour ne chéent en mendicité et désolacion et qu'il ne fist ou fa présent a faire lesdites conjuracions pour avoir argent ne hainne ou amour qu'il eust contre lesdiz souspeçonnez ne ceulx a qui estoient lesdites maisons , mais par simplesse ou temptation de l'ennemi soubz umbre de ce que autrefois il avait esté présent avec ledit curé et icelui veu faire aucunes conjuracions sur choses perdues

1. Village du département de la Somme , arrondissement de Péronne.

2. Peut-être parce que le cuir de cerf s'employait dans les ensevelissemens ; il servait de lincaul.

En cuir de cerf fet le baron gésir,

trouve-t-on dans le roman de Garins. Voy. Du Cange, v° *Cervicorium*.

et qu'il est simples homs ignorant que telz choses pouvaient valoir ou prouffiter sinon par l'assercion dudit curé, nous lui vueillons sur ce ealargir nostre dite grâce. Et nous, ces choses considérées, voulans grâce et miséricorde estre préférées a rigueur de justice, aiant pitié et compassion de ladite femme et enfans dudit exposant, a ycelui Frumant avons, ou cas dessus dit, quitté, remis et pardonné, et par ces présentes de grace especial pleine puissance et auctorité royal quittons, remettons et pardonnons le fait dessus dit et ban qui pour ce que dit est ou pouroit estre ensuy avec toute peine, amende et offense corporele criminelle et civile en quoy pour ce que dit est, il pouroit estre encouru envers nous et justice, et le restituons à sa bonne fame renommée au pais et a ses biens confisquees en imposant sur ce silence perpétuel a nostre procureur. Si donnons en mandement audit bailli de Vermandois, etc.

(Rémission adressée au bailli de Vermandois.)

« Donné à Paris ou mois de septembre, l'an de grace mil CCCC, et de nostre règne le XXI.

« Par le Roy a la relation du grant Conseil,

« FERRON. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

165. — *Armorial de la noblesse de France*, publié par une société de généalogistes paléographes, sous la direction de M. d'Auriac. In-4 de 34 feuilles, avec blasons, armoiries, lettres ornées, etc. Paris, rue des Saints-Pères, 14. (30 fr.)

Registre troisième.

166. — *Description archéologique des monuments de Paris*; par M. F. de Guilhermy, illustré de 15 gravures sur acier et 22 vignettes sur bois, 2^e édition, in-18. Paris, Bance.

167. — *De Venerabilis Hildeberti, primo Cenomanensis episcopi, deinde Turonensis archiepiscopi, vita et scriptis, thesimum proponere* Facultati litterarum Cadomensi, V. Hébert Duperron. In-8 de 13 feuilles 1/2. Imprimerie de Delarue, à Bayeux.

168. — *Description de Notre-Dame*, cathédrale de Paris; par M. de Guilhermy et M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement. In-8 de 9 feuilles. Paris, Bance. (3 fr.)

Même ouvrage, édition in-42 de 6 feuilles, avec planches. (3 fr.)

169. — *Essai sur les anciennes institutions autonomes ou populaires des Alpes cottiennes-briançonnaises*, augmenté de recherches sur leur ancien état politique et social, sur les libertés et les principales institutions du Dauphiné, ainsi que sur plusieurs points de l'histoire de cette province; précédé d'un *Aperçu pittoresque et romantique sur le Briançonnais*, divisé en deux parties: la première comprenant l'examen de ces institutions, par ordre chronologique, depuis les temps antiques jusqu'aux grandes chartes municipo-féodales du xiv^e siècle; la deuxième continuant cet examen, par ordre de matières, depuis ces chartes jusqu'à la révolution de 1789, comprenant notamment les institutions municipales des communautés du Briançonnais, les assemblées briançonnaises d'Escarton ou d'Ecarton, et l'histoire et l'organisation des assemblées d'états du Dauphiné; par M. Alexandre Fauché-Prunelle, conseiller à la cour impériale de Grenoble. Tome I^{er}, 1^{re} livraison. In-8 de 12 feuilles 1/2. Imprimerie de Prudhomme, à Grenoble. Paris, Dumoulin. (2 fr.)

170. — *Église (l') Saint-Epvre*, à Nancy (autrefois paroisse de la cour de Lorraine), notice archéologique et historique; par M. l'abbé P. Grand-Eury, vicaire de Saint-Epvre, et M. Louis Lallement. In-8 de 8 feuilles, plus une lithographie. Nancy, Peiffer.

171. — *Études sur la restauration du chant grégorien au xix^e siècle*; par Théodore Nisard. In-8 de 35 feuilles. Batignolles, rue des Dames, 112.

172. — *Études historiques sur les clercs de la bazoche*, suivies de pièces justificatives; par Adolphe Fabre, licencié en droit, président de la chambre des avoués de Vienne. In-8 de 28 feuilles, plus une vignette. Impr. de Timon frères, à Vienne. Paris, Potier. (7 fr. 50 c.)

173. — *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*; par MM. E. Hucher, Lassus, Drouet, Anjubault et L. Charles. In-8 de 18 feuilles, avec planches in-folio et vignettes. Le Mans, Monnoyer; Paris, Didron, Dumoulin. (7 fr. 50 c.)

174. — *Histoire de la Réformation*; par M. Naef, pasteur. In-12. Paris, Cherbuliez.

175. — *Histoire de la ville de Chaumont (Haute-Marne)*. La Com-

mune, la Ligue, les Reîtres, l'Absolutisme, la Révolution et les deux Invasions; chronique des rues et de la banlieue; par Emile Jolibois. In-8 de 30 feuilles, plus 2 plans et 5 planches lithographiées. Paris, Dumoulin; Chaumont, Cavanol. (6 fr. 50 c.)

176. — *Histoire de France*, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789; par Henri Martin. Tome VI, 4^e édition. In-8 de 37 feuilles. Paris, Furne. (5 fr.)

Cette quatrième édition de l'*Histoire de France*, augmentée d'un travail inédit sur l'ancienne Gaule, formera 46 volumes in-8. L'ouvrage complet coûtera 80 fr. Le même ouvrage, illustré de 48 splendides gravures sur acier, d'après les dessins de M. Raffet, se publie aussi en 492 livraisons à 50 cent. On vend séparément: Collection de gravures pour l'histoire de France de Henri Martin, 48 vignettes sur acier, publiées en 46 livraisons à 4 fr. (*Journal de la Librairie*.)

177. — *Histoire de France*, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours; par Amédée Gabourd. Tome III (638-814). In-8 de 33 feuilles, plus une carte. Paris, Gaume frères. (5 fr.)

L'ouvrage sera publié en 20 volumes enrichis de cartes géographiques. Il paraît un volume tous les trois mois. Le tome III comprend la suite et la fin de la dynastie mérovingienne et tout le règne de Charlemagne.

178. — *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, avec notes, pièces justificatives et documents historiques entièrement inédits; par le comte d'Haussonville, 2 vol. in-8. Paris, Michel Lévy. (15 fr.)

179. — *Jean Passerat, poète et savant (1534-1602)*; par Charles des Guerrois. Grand in-8 de 5 feuilles. Imprimerie de Bouquot, à Troyes. A Paris, chez Ledoyen et Dumoulin. (3 fr.)

180. — *Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou*; par Benjamin Fillon. In-8 de 2 feuilles 1/4, avec figures de chiffres, monnaies et sceaux. Imprimerie de Guéraud, à Nantes. A Fontenay, chez Robuchon.

Tiré à cent exemplaires.

181. — *Jean Passerat*. Chapitres inédits d'un de ses ouvrages, établissant ses véritables opinions religieuses, et pouvant servir de suite aux éditions les plus complètes de la *Satyre Ménippée*, précédés d'une *Étude sur la vie de l'auteur*; par Louis Lacour, archiviste paléographe. In-8 d'une feuille 1/2. Paris, Aug. Aubry, rue Dauphine, 16.

182. — *Lothaire, roi de Lorraine, fut-il empoisonné par le pape Adrien II?* In-8 d'une feuille; par l'abbé Gorin. Imprimerie de Vingtrinier, à Lyon.

183. — *Monographie de l'Isle-sur-le-Doubs* ; par M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, etc. In-8 de 2 feuilles. Besançon, Jacquin.

184. — *Notice historique sur le Klapperstein*, ou la Pierre des mauvaises langues, suivie de *Quelques mots sur le supplice de la lapidation* ; par Auguste Stœber. In-8 d'une feuille, plus une planche représentant le Klapperstein de Mulhouse. Imprimerie de Decker, à Colmar.

185. — *Origines chrétiennes de la Gaule*. Lettres au R. P. dom Paul Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de France, à Solesmes, en réponse aux objections contre l'introduction du christianisme dans les Gaules aux II^e et III^e siècles, précédées de lettres sur la nécessité d'un examen de l'ouvrage intitulé : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*. In-8 de 16 feuilles. Au Mans, et à Paris, rue de Buci, 4.

186. — *Proprium sanctorum diocesis Algeriensis*. A summo pontifice Pio IX approbatum. In-16 de 3 feuilles. Impr. de Bastide, à Alger.

187. — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, tome I^{er}. In-8 de 14 feuilles. Imprimerie de Lepage, à Nancy.

Publication de la Société d'archéologie lorraine, tirée à 125 exemplaires.— Le recueil se composera de deux catégories de documents. La première, sous le titre général de l'ouvrage, contiendra en forme de mélanges, des pièces de toute nature, placées sans ordre particulier à la suite l'une de l'autre et sous une même pagination ; elles formeront, après un certain temps, un volume qu'accompagneront des tables chronologiques et méthodiques. Dans la seconde catégorie se trouveront les documents qui, en raison de leur importance, auront paru mériter d'avoir un titre à part et une pagination spéciale, en sorte qu'ils puissent être détachés du volume et former comme autant d'ouvrages séparés. Ce mode de publication s'appliquera surtout à la réimpression des livres anciens ou rares, qui demandent à ne pas être confondus avec les pièces inédites. Le document qui termine le premier volume a pour titre : *Mémoire présenté par Charles III, duc de Lorraine, aux états de la Ligue*, et rédigé par Thierry Alix, sieur de Veroncourt, et président de la chambre des comptes. In-8 de 72 pages. (*Journal de la Librairie.*)

188. — *Recherches et documents inédits sur Michel Montaigne*. In-8 d'une feuille. Imprimerie de Maulde, à Paris.

Habitation et tombeau de Michel Montaigne, à Bordeaux. Deux lettres nouvelles de ce philosophe. — Un nouvel autographe. Écrit signé : D. J. F. Payen.

189. — *Recueil de documents* pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon, contenant des notices chronologiques et généalogiques sur les familles nobles ou anoblies qui en sont originaires ou qui y ont occupé des charges et emplois, avec le blason de leurs armes,

mis en ordre et publié par L. Morel de Voleine, lyonnais, et H. de Charpin, forézien. Grand in-4 de 34 feuilles, avec armoiries gravées par Durand. Imprimerie de Périn, à Lyon.

Première partie. Liste chronologique des évêques et archevêques de Lyon, où il est aussi traité des chorévêques, suffragants, vicaires généraux et administrateurs de cette église. Ce travail, fort long dans son ensemble, sera divisé en plusieurs séries, et sera continué, si le public l'accueille avec bienveillance, par la chronologie des échevins, des intendants, des gouverneurs, du clergé, de la magistrature et des personnages célèbres. (*Journal de la Librairie.*)

190. — *Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge et des autres époques*, publié par la Société de sphragistique, et accompagné de planches gravées. Paris, chez M. Forgeais, président, quai des Orfèvres, 50, et chez V. Didron (15 fr. par an).

La Société de Sphragistique continue sous ce titre le cours de ses publications dont nous nous sommes occupés ci-dessus, p. 435. Les dernières livraisons contiennent les articles suivants : Notice sur le sceau du roi Louis XV et sur la tenue des sceaux par le roi, par M. Forgeais; lettre sur l'abbaye d'Anchise, par M. Levieux-Lavallière; deux sceaux de l'abb. de N.-D. de la Règle de Limoges, par M. Maurice Ardant; sceau du gardien des frères Mineurs ou Récollets de Dunkerque, par M. Carlier; notices sur un sceau du roi Philippe III et sur un sceau de Hugues IV de Châtillon, comte de S. Paul, par M. Forgeais; sceau de l'abbaye du vœu de Cherbourg, par M. de Pontaumont; sceau du xv^e siècle trouvé à Nehou (Manche); sceau de la rosière de Réchicourt, par M. l'abbé Guillaume; sceau de Geoffroy de Brenne, seigneur de Rochecorbon, par M. Lambon de Lignim; sceau inédit de la confrérie de N.-D., du collège des jésuites de Toulouse, par M. Chaudruc de Crazannes; deux sceaux du monastère et deux abbés de Clairlien, par M. Lepage; sceau de l'hospice du mont S.-Bernard, par M. Guenebault; notes sigillographiques (Childebert III. — Coiffures) par M. Guenebault.

191. — *Rimes de d'Arbaud-Porchères*, un des vingt premiers membres de l'Académie française, en 1635. Editées pour la première fois, avec ses notes scientifiques et un *fac-simile* de son écriture. In-8° de 8 f. Paris, Téchener.

H.-I. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N^o 15.) — AVRIL 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 AVRIL 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu; sa rédaction est approuvée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

916. M. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (Philippe), juge-suppléant au tribunal de Nogent-sur-Seine (Aube); présenté par M. Louvrier de La Jolais et M. C. Minoret-Aubé.— Son correspondant à Paris sera M. Louvrier de La Jolais, 11, rue Neuve-Saint-Augustin.

917. M. LACOMBE-TERNANT (Théodore), banquier à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Blaise-Pascal; présenté par MM. Bellauguet et Paret.— Son correspondant à Paris sera M. Paret, préfet général des études au collège Rollin, rue des Postes, 42.

918. M. RAPETTI, avocat, rue de Valois, 1; présenté par MM. Teulet et J. Desnoyers.

17

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire, etc., t. II, n° 8.—T. III, n° 3 (1855-1856), 2 liv. in-8.

Par la Société industrielle d'Angers :

Bulletin, n° 6 du 6^e vol. de la 2^e série, 1856, in-8.

Congrès scientifique de France, II^e session tenue à Angers en 1843, 2 vol. in-8.

Par l'auteur, M. Haase, professeur de littérature ancienne à l'Université de Breslau :

Diem natalem regis aug. Friderici Guillelmi IV. idib. octob. h. XI, in aulâ Leopold. rite celebrandum mandato, Universitatis litterarum Vratislaviensis indicit. H. OE. FRÉD. HAASE, phil. & antiq. litt. et eleg. prof. p. o. Edito nunc primùm Gregorii Turonensis episcopi lib. de Cursu stellarum qualiter ad officium implendum debeat observari, sive de Cursibus ecclesiasticis; adjectis commentariis et script. specim. à cod. Bamb.... Vratislaviæ, 1853, in-4.

De la part de l'auteur, M. Paul de Mardigny :

Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz, au commencement du XV^e siècle. Ext. des mém. de l'Académie, imp. de Metz, 1853, in-8, avec carte.

De la part de l'auteur, M. d'Otreppe de Bouvette, secrétaire général de la Soc. d'émulation de Liège :

Causeries d'un antiquaire. Suite à : Lettres à mes amis et à mes collègues, sur l'archéologie, 1850.—Recherches et fouilles dans le but de former un Musée provincial à Liège, 1852, in-12.

Le Progrès. Liège, 1852, in-12.

Société libre d'émulation de Liège. Le secrétaire général à ses collègues.—Ecllosion.—Essai de tablettes liégeoises, 15^e livraisons, mars 1855, in-42.

Rapport fait au Conseil d'administration sur les travaux des comités (de la Soc. d'émul.), par le secrétaire général. Liège, févr. 1856, in-8.

De la part de M. Boulatignier :

Société des antiquaires de Normandie. Séance publique du 26 novembre 1855. Discours de M. le conseiller d'État Boulatignier, directeur. Caen, janvier 1856, in-8.

De la part de l'auteur :

Les principautés de Moldavie et de Valachie devant le congrès, par M. Paul Bataillard, Paris, 1856, in-8.

De la part de l'auteur :

Notice historique sur le collège de Saint-Quentin, (1141-1836), par M. Jules Moureau, Saint-Quentin, 1856, in-8.

Correspondance.

M. le duc de Maillé, M. le marquis de Saint-Seine, M. l'abbé Haigneré et M. Achille Halphen, adressent au Conseil des remerciements de leur admission au nombre des membres de la Société.

Le secrétaire présente ceux de MM. Boulatignier et L. de Neuville.

— M. J. Moureau fait hommage de sa *Notice hist. sur le collège de Saint-Quentin*.

— M. Eugène de Certain remercie le Conseil de la décision récemment prise au sujet du projet de publication des *Miracles de Saint-Benoît*. M. de Certain y voit un précieux encouragement dans ses travaux; il apportera à sa tâche d'éditeur tout le soin possible, et il espère rendre le volume qui lui est confié digne des précédentes publications de la Société. Il pense que son manuscrit sera prêt à être mis sous presse vers la fin de décembre prochain.

— M. A. Champollion transmet au Conseil les remerciements de M. Cuvillier-Fleury, pour un exemplaire des tom. I et II des *Mémoires de Molé*.

— M. l'abbé Boudant adresse le prospectus d'un ouvrage qu'il va publier, et dont le titre est :

Coup d'œil historique, artistique et pittoresque sur Chantelle-le-Château, par M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle et chanoine honoraire de Moulins, 1 vol. in-4°, orné de planches et de gravures; à Moulins, chez MM. Desrosiers; prix 10 fr., au profit de l'hospice cantonal de Chantelle.

— M. Haase, professeur de littérature ancienne à l'Université de Breslau, écrit pour annoncer l'envoi de son mémoire, contenant l'ouvrage inédit de Grégoire de Tours, *de Cursibus ecclesiasticis*, d'après le manuscrit unique, découvert par ce savant dans la bibliothèque de Bamberg. Il a été déjà donné une analyse de ce travail important dans le Bulletin (n° de juillet 1855).

Des remerciements seront adressés à M. le Dr Haase, et le Conseil

s'empresera de lui offrir un exemplaire des *Opera minora* de Grégoire de Tours, dès que l'ouvrage sera imprimé.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de Molé, t. III. L'impression a été suspendue depuis la dernière séance, jusqu'au rapport de M. le commissaire responsable et du Comité de publication, sur la partie du texte qui composera ce volume.

Th. Basin, Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II. Tiré jusqu'à la feuille 24, composé jusqu'à la feuille 27; on n'attend plus que la copie des sommaires pour terminer le volume.

Annuaire de 1854, Topographie ecclésiastique (suite), tiré jusqu'à la feuille 20, feuilles 21, 22, 23 en composition; 140 pages en placards.

— M. de Wailly informe le Conseil que M. Douet-d'Arcq, n'ayant plus assez de loisirs pour s'occuper de l'édition des *Opera minora* de Grégoire de Tours, a remis la partie de la copie, qui était déjà préparée pour le 1^{er} volume, à M. Bordier, commissaire responsable de l'ouvrage.

Sur la proposition de M. de Wailly, le Conseil désigne M. Bordier pour éditeur, et M. Marion pour commissaire responsable. M. Bordier est invité à apporter le plus d'activité possible à la mise sous presse de cet ouvrage, autorisé déjà depuis longtemps.

— M. Lenormant, commissaire responsable des *Mémoires de Molé*, rend compte de l'examen très-attentif que, suivant le désir exprimé par le Conseil dans la dernière séance, il a fait de nouveau du texte déjà composé en placards, et de ce qui restait encore du manuscrit entre les mains de M. A. Champollion, pour former le 3^e volume de cet ouvrage.

Les changements et les retranchements qu'il lui aurait paru possible de réaliser, sans nuire à l'ouvrage et sans trop s'écarter du plan suivi dans les deux premiers volumes, se réduiraient au plus à deux feuilles. Mais dès qu'on arrive à l'année 1648, aucun retranchement n'est plus possible. Le rôle de Molé, dans les événements de la Fronde, a été trop important pour qu'on ne conserve pas intégralement le récit qu'il en a retracé lui-même. Or, ce récit, jusqu'à l'an 1650, fournit, avec ce qui est déjà tiré, 32 feuilles d'impression; en y ajoutant 3 feuilles de table et les notices biographiques, on aurait la matière suffisante pour composer le 3^e volume. Mais plusieurs fois, dans les volumes précédents, on

a renvoyé le lecteur aux pièces et aux correspondances qui devaient être imprimées en appendice à la fin des *Mémoires*, et il ne paraîtrait pas convenable de les supprimer.

Ces pièces, que M. A. Champollion avait d'abord recueillies au nombre de vingt-trois, seraient cependant insuffisantes pour former à elles seules un volume ; aussi l'éditeur en a-t-il présenté un plus grand nombre , et de plus importantes , que M. Lenormant fait connaître, avec détails , au Conseil. A ces documents inédits, et relatifs à la période embrassée par les *Mémoires de Molé*, on pourrait encore ajouter les petits *Mémoires* du conseiller Broussel sur la Fronde, dont M. Taillandier possède le manuscrit original, qu'il a bien voulu mettre déjà à la disposition de la Société, pour être joint, par M. de Monmerqué, aux *Mémoires de Beauvais-Nangis*. Ces *mémoires* de Broussel, se rapportant beaucoup plus intimement à la période des *Mémoires de Molé*, M. de Monmerqué consentirait volontiers à leur substituer, dans son édition, d'autres documents que M. A. Champollion doit lui communiquer.

L'examen de l'ensemble de ces pièces est renvoyé au Comité de publication, qui devra informer le Conseil, dans une prochaine séance, s'il partage l'avis de M. le commissaire responsable, d'ajouter aux *Mémoires de Molé* un 4^e volume, composé de documents accessoires se rapportant à la même période, et s'il y a lieu de faire un choix parmi les pièces proposées par M. A. Champollion.

M. A. Champollion remettra au Comité la liste des pièces qu'il a déjà citées dans les volumes précédents, et communiquera toutes celles qu'il a rassemblées pour compléter ce 4^e volume. Plusieurs détails d'exécution sont aussi renvoyés à l'examen du Comité, et, jusqu'à sa décision, l'impression et le tirage des *Mémoires de Molé* devront être repris et continués, mais seulement jusqu'à la feuille 32.

— M. de Monmerqué exprime au Conseil ses regrets d'être obligé de suspendre, pendant plusieurs mois, l'impression des *Mémoires de Beauvais-Nangis*. La nécessité de donner tous ses soins à une édition nouvelle des *Lettres de madame de Sévigné*, pour laquelle il a contracté des engagements avec MM. Hachette et Lahure, ne lui permettrait pas de mener de front les deux ouvrages.

—L'attention du Conseil ayant été appelée sur l'utilité d'améliorations dans l'exécution typographique des ouvrages de la Société, tant sous le rapport des caractères, fatigués par un long usage, que sous celui du papier, M. le président du Comité des fonds informe le Conseil que M. Lahure a pris l'engagement d'imprimer en caractères neufs les ouvrages dont l'impression n'est pas commencée, et de faire tout ce

qui dépendra de lui pour que les publications de la Société soient, au point de vue typographique, aussi parfaites que possible.

— Mme veuve Renouard sera priée de faire remettre promptement à M. le président du Comité des fonds l'état d'inventaire et de vente des ouvrages de la Société déposés à sa librairie.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Diplômes mérovingiens.

Le dernier cahier de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. XVII, p. 300) contient la transcription d'un fragment de charte mérovingienne découvert, il y a quelques années, à la bibliothèque de Bruges par le bibliothécaire de la ville, M. Laude. Nous reproduirons ce fragment à notre tour en y ajoutant les principales observations auxquelles il a donné lieu de la part d'un autre savant belge, M. Bormans, qui l'a publié dans le *Bulletin de la Commission d'Histoire de Belgique* (II^e série, t. IV, p. 263; juillet 1852).

« Au mois d'avril dernier, M. Laude, conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Bruges, me communiqua, dit M. Bormans, un feuillet de parchemin en fort mauvais état, dont l'un des côtés contenait neuf lignes de cette écriture cursive, allongée, entortillée, qui était en usage en France sous les rois de la première race pour tous les actes publics, mais qu'on employa rarement pour les livres. M. Laude l'avait détaché d'un ouvrage manuscrit sur la médecine, auquel il servait de garde.

« Outre les difficultés qu'on rencontre dans toute écriture mérovingienne, cette page en présentait quelques-unes tout à fait accidentelles dont la moindre était qu'en plusieurs endroits le frottement et l'usage avaient presque entièrement enlevé l'encre. Il est à présumer qu'avant de devenir feuille de garde, et depuis que le document dont elle avait fait partie était sorti de sa layette, elle avait déjà subi plus d'une métamorphose. Le parchemin était déchiré en différents endroits et rempli de taches qui cachaient des mots entiers; en outre, l'ancienne écriture avait été en partie recouverte par des inscriptions beaucoup plus récentes que le grattoir avait de nouveau ensuite essayé de faire dispa-

raître, mais en enlevant en même temps l'écriture primitive. Quoi qu'il en soit, après en avoir d'abord assez péniblement déchiffré la partie la plus intacte, je parvins aussi à restituer le reste d'une manière plus ou moins certaine. Je donne ici la transcription de toute la pièce en mettant en italique les lettres ou les mots effacés ou peu lisibles dont je regarde la restitution comme entièrement sûre ; là où je doutais, j'ai ajouté un signe d'interrogation. Je regrette de n'avoir plus l'original sous les yeux et bien plus encore de n'avoir de ma propre transcription qu'une copie faite par une autre main et qui ne me rend pas nettement tous mes souvenirs¹.

J. *Domeno sancto et in Xpo venerabili domeno e...*

nastherii ubi ipse preciosus Dominus in corpore requiescit...

constat me vobis vindedis et ita vindedi possessionem (?)

In ipso ? pago Belocassino una cum terris domebus,...

pascuis (?) , peculies, presidies, mobile et immobile (?)

tam ex alode parentum vel de qualibet t... o...

jure meo in jure basilicæ vel domenacionis vestrae

et mihi bene complacues. Hoc est auri solidus trecentus ta... ores (?)

vos vel successores vestri pro oportunitate ipsius basilicæ.

« Il s'agit, comme on voit dans ce fragment, d'un alleu vendu au chef d'une communauté religieuse ; mais ni le nom du vendeur, ni celui de l'acheteur ou de son monastère n'ont été conservés. Nous apprenons seulement que les biens vendus étaient situés dans le *pagus Belocassinus*², le même évidemment que le *pagus Velocassinus*, *Vilcassinus* ou *Vulcassinus*³, le Vexin. La formule suivie dans ce document a trop de ressemblance avec la plupart des chartes connues de Saint-Denis pour qu'on ne soupçonne pas immédiatement qu'il s'y agissait de cette célèbre basilique plutôt que de celle de Saint-Martin de Tours ou de

1. Cette phrase ne serait pas de nature à inspirer beaucoup de confiance en l'exactitude de la lecture donnée par M. Bormans ; mais M. Laude, consulté tout récemment à ce sujet, nous a rassuré en répondant : « Depuis la publication faite dans les *Comptes rendus de la commission royale d'histoire*, on n'a plus rien déchiffré de nouveau de notre fragment. M. Bormans, dans cet article, se montre trop modeste ; je crois qu'il serait difficile de faire mieux que lui. »

2. Le mot *Belocassinus* du fragment de Bruges offre de l'intérêt pour la géographie. On n'avait pas encore d'exemple de cette forme. Voy. A. de Valois, *Notitia Gall.* ; *Diplomata, chartæ ad res Gallo-Franc.* ; les tables des Bollandistes, etc.

3. Ou encore *Vilgasinus*, *Vuilcassinus*, *Villicassinus*, etc.

toute autre. On est surtout frappé de la mention qui y est faite du *pagus Belocassinus*, qui revient plus d'une fois dans les chartes de Saint-Denys¹ et qui, si je comprends bien un de ces documents (Felibien, *Histoire de Saint-Denys*, pièce 174 : *Vilcassini si quidem, quod est inter Isaram et Etam, nobilem comitatum quem perhibent immunitates ecclesiæ proprium b. Dionysii feodum*) appartient plus tard en entier à ce monastère. Quant au temps auquel ce fragment doit se rapporter, je ferai seulement remarquer qu'il réunit tous les caractères diplomatiques des plus anciennes chartes mérovingiennes, et je n'hésiterai pas à le faire remonter au commencement du VII^e siècle, ou même à la fin du VI^e siècle. Si quelqu'un avait le loisir de consulter tous les documents relatifs à cette abbaye qui existent encore et de les comparer entre eux et avec notre fragment, je ne doute pas qu'il ne parvînt à déterminer l'âge de celui-ci d'une manière beaucoup plus précise². Je dois me contenter, après ce que j'en ai dit, d'ajouter encore quelques observations sur le texte même :

« Ligne 1. Le J placé en tête représente l'invocation monogrammatique : *In nomine Dei* ou telle autre. *Sancto* est plus ordinaire que *nostro* et j'ai cru voir sur le bord de la lacune qui existe ici dans le manuscrit, la partie supérieure d'un S. *Venerabili* est écrit en abrégé. Le mot *domeno* qui suit, et *domnus*, dans la ligne 2, ont aussi subi une contraction. Il en existe une autre entre *vendedisse* et *et ita* dans la ligne suivante, et une dernière dans *sol* pour *solidus*, ligne 8. Le *e* après *domeno* peut avoir appartenu à *et patris*, ou ce sera l'initiale du nom de l'abbé qui achète l'aleu³. Je n'ose y voir le commencement du mot *episcopo* à cause de *monasterii* qui vient après.

« Ligne 2. Cette ligne se trouve tout entière dans plusieurs chartes de Saint-Denys.

« Ligne 3. Elle se lit pareillement avec cette même orthographe dans plusieurs formules de Marculfe, par exemple aux n^{os} 19, 20 et 21 du livre II et au n^o 3 du *Formulae veteres*. Le *p* après *vendedi* peut avoir

1. Voy. *Diplomata, chartæ ad res Gallo-Franciae*, t. II, p. 53, [409, 244, 242, 247, 305, 360, 449.

2. Le fragment est trop court pour qu'on puisse tirer de cette comparaison le parti qu'espère M. Bormans. D'après le calque de quatre mots pris à l'endroit le plus lisible de la pièce, nous pouvons affirmer que l'écriture de cette charte est de l'époque mérovingienne, aussi bien que son style; mais il ne nous semble pas qu'on puisse l'attribuer au VI^e plutôt qu'au VII^e siècle.

3. Cette seconde proposition doit être rejetée. Il n'y a pas d'abbé de Saint-Denys dont le nom commence par un E, avant la fin du IX^e siècle.

été le commencement des mots *proprietatem, proprietatis mea rem, possessionem, prædium, etc.*

« Ligne 4. Les formules ordinaires étaient *sito* ou *sita in pago, etc.* Je n'ai cru bien reconnaître que le dernier de ces mots. J'ai déjà parlé de *Belocassino*. Le reste, *una cum terris*, appartient à tous les actes de cette espèce.

« Ligne 5. Dans cet endroit, où tout ce que j'ai souligné est à peine visible, j'avais d'abord cru lire ou plutôt deviné : *pascuis, familiis, molendinis ...e... nsno...* Le texte que j'ai donné maintenant est celui d'une charte de Clotaire III, rédigée vers 657, modifié d'après le souvenir que j'ai pu garder des traits les moins indécis du fragment brugeois. On lit dans cette charte : *pascuis aquarumve decursibus, aquis, peculiis, presidiis, mobile et immobile*. Est-ce une de ces erreurs si communes aux *notarii* du temps, ou le texte de Félibien, d'après lequel je cite, est-il fautif? Quant à la terminaison *ies* pour *iis* (*peculies* pour *peculiis*) on a déjà vu plus d'une substitution d'un *e* à un *i* : *domenus, domebus, etc.*

« Ligne 6. Une charte de Clovis III, de l'an 692, contient la même formule : *Tam de aloteparentum quam de comparato vel de quolibet attractum*. Dans les *Formulae veteres* à la suite de Marculfe, n° 52, il y a : *Quod successione parentum nobis obvenit tam de alode quam de comparato vel de quolibet adtractu ad nos noscitur pervenisse*. Le *tam*, resté sans corrélatif dans ce fragment et le complément nécessaire *quam de comparato* reproduit dans les deux autres pièces, malgré la différence du reste de la rédaction, montre clairement que le notaire qui rédigea le document brugeois, par une de ces négligences dont on trouve tant d'exemples dans les diplômes, a passé ces derniers mots de la formule. Le féminin *qualibet* du fragment brugeois pouvait se rapporter à *donations* ou *cessione* qui suivait ou même n'être que la même faute de genre qui se trouve déjà combinée avec une faute de flexion dans la charte citée de Clovis. *Adtractus*, dans les passages cités, est mis pour *contractus*.

« Ligne 7. *In jure domenacionis vestrae* est mis pour *in jure et dominatione vestra*, et il n'y a pas lieu à prendre *dominatio vestra* pour une qualification ou un titre comme *magnitudo vestra*. Voy. *Form. vet. secundum leg. rom.* n° 5, 16, etc.

« Ligne 8. La formule : *Unde accepi a te pretium in quod mihi bene complacuit*, revient vingt fois dans le recueil de Bignon, avec cette différence que *bene*, qui est ordinaire dans les *Formulae veteres*, ne se trouve pas une seule fois dans celles de Marculfe. Le *et*, au commencement de la ligne, me fait supposer qu'il y avait *in jure domenacionis vestrae trado unde accepi a te precium* (ou *accepi a te in precio, in precium, ou encore precium pro hoc*) *in quod conventum est et mihi bene complacues*. Ce *complacues* pour

complaquit, qui est le mot le plus lisible de tout ce fragment, et qui fut le premier que je distinguai, m'embarrassa d'abord beaucoup plus qu'il ne m'aïda; parce qu'il me fit douter un instant de la forme même de plusieurs lettres. Le reste de la ligne est encore une formule ordinaire. L'expression même *solidus trecentus* se lit dans un diplôme de Childebert III, de l'an 694.

« Ligne 9. Il faut compléter *pro oportunitate ipsius basilicæ* comme dans un diplôme de Thierry III (Félibien, pièce 12) : *ubi pro oportunitate ipsius basilicæ vel necessitate fratrum*. Le remplacement de *o* par *u* est presque aussi fréquent que celui de *i* par *e*.

« Quoique nous n'ayons pas ici une charte royale, mais un simple fragment d'une de ces *chartæ pagenses* qui s'expédiaient dans chaque *pagus* ou comté par le comte, le vicaire ou le centenier, ou même sans l'intervention d'un officier public, on n'en doit pas moins féliciter M. Laude de sa découverte. »

Telle est, sauf quelques longueurs que nous avons supprimées, la publication de M. Bormans. Elle ajoute un article de plus à la collection de nos documents mérovingiens et elle n'est pas aussi stérile qu'on pourrait le croire d'après l'état de mutilation dans lequel le parchemin de Bruges nous est parvenu, car le seul nom propre qu'il contienne, *Belocassinus pagus*, est une forme qu'on pouvait bien supposer à cause de la facilité avec laquelle le *b* et le *v* permutent entre eux, mais qui ne s'était pas encore rencontrée, que nous sachions, dans les textes :

La publicité donnée par la *Bibliothèque de l'École des Chartes* au fragment si mutilé que M. Bormans a communiqué à la Commission d'histoire de Belgique, en témoignant de l'intérêt qu'inspirent les moindres textes mérovingiens qu'on peut encore arracher de l'oubli, nous encourage à en faire connaître un autre.

Lorsqu'en 1849, M. Pardessus eut achevé la réimpression du *Recueil des diplômes*¹ de l'époque mérovingienne, on signala des lacunes dans son travail et, pour la seule catégorie des chartes et diplômes, une brochure parue quelques mois après², fit connaître douze pièces qui manquaient au grand recueil³. De douze, nos recherches ont, depuis lors, porté ce nombre à trente environ, et nous détacherons aujourd'hui du travail

1. *Savoir des diplômes, chartes, lettres, actes législatifs, etc.* Ce recueil comprend soit l'analyse, soit le texte même de 694 documents.

2. *Du Recueil des chartes mérovingiennes*, notice suivie de pièces mérovingiennes inédites. Paris, Dumoulin, 1850, in-8.

3. Voy. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1850, p. 333 et 342.

qui doit les contenir dans leur ensemble celle qui offre le plus d'intérêt et par les circonstances de sa découverte, et parce qu'elle est le plus ancien diplôme original que nous possédions maintenant en France¹.

Jusqu'en 1843, on avait conservé aux archives générales de France (Archives de l'empire) les plus anciens diplômes que la Révolution leur avait apportés, tels qu'ils se trouvaient dans les chartriers de Saint-Denys et de Saint-Germain, d'où ils sortaient, c'est-à-dire placés pêle-mêle, en rouleaux, dans de grandes caisses de bois ou layettes. En 1843, le savant Letronne, garde général des archives, jugea nécessaire de faire dérouler, étendre et nettoyer ces précieuses reliques, afin d'en assurer désormais la conservation. On s'occupa donc avec le plus grand soin, sous la direction de M. Letronne, secondé par M. Dubois, employé du Louvre habitué à traiter les papyrus hiéroglyphiques de l'Égypte, de toutes ces vénérables reliques; et l'un des premiers soins que l'on prit fut d'enlever des feuilles de parchemin qu'on avait collées, plusieurs siècles auparavant, au dos de ceux de ces documents qui étaient sur papyrus, afin de les consolider. On reconnut alors que plusieurs étaient écrits des deux côtés, et que, coïncidence remarquable, ces actes opisthographes étaient formés d'un ou même de deux titres authentiques, dont on s'était servi pour écrire au dos, vers le x^e siècle, un titre faux. C'est ainsi qu'au dos d'un diplôme bien connu de Dagobert, et dont l'aspect seul dénote la fausseté, l'on trouva deux beaux diplômes mérovingiens qu'on avait habilement joints pour former une seule feuille de papyrus, et dont l'un surtout attirait l'attention par sa grandeur et par la beauté de sa large écriture. Malheureusement, dans l'opération du décollément, une notable partie de ses caractères noirs et réguliers s'étant arrachés, étaient demeurés appliqués à l'envers sur la feuille de parchemin dont il avait été si longtemps recouvert; il semblait indéchiffrable. En 1854 cependant, deux employés des Archives², aidés des lumières de M. de Wailly, qui dirigeait leur travail, parvinrent non-seulement à le lire complètement, mais à le faire dessiner par un lithographe, en restituant avec une parfaite exactitude la partie restée sur le parchemin³.

1. Voir la liste complète de ces diplômes dans l'ouvrage intitulé : *Les Archives de la France*; Paris, Dumoulin; 1855, in-8°, p. 488-204.

2. Immunité accordée par Dagobert à l'abbaye de Saint-Denys. Doublet, *Hist. de Saint-Denys*, p. 659. *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 48.

3. L'un d'eux était M. Alex. Teulet.

4. Ce diplôme si heureusement restitué fait partie de la livraison ajoutée par l'administration actuelle des Archives de l'empire à l'ouvrage de Letronne inti-

On reconnut alors que ce document était un diplôme du roi Clotaire II, en date du mois de juin ou de juillet 625, le plus ancien diplôme original existant en France.

En voici le texte :

Diplôme de Clotaire II confirmant l'abbaye de Saint-Denys dans la possession d'un terrain à Paris (année 625).

1 [CHLO THA] CHARIVS rex [Francorum] 1

2 vatis titolis Xristo auspece credemus pertenerere si ea que cognoverimus partibus sancti domni Dioninsis peculiare patroni nostri 3 generaliter confirmamus adque stabili dignitate durare jobemus. Ideo vir venerabilis pater noster Dodo abbas epistolam donaciones 4 iam in qua tenetur insertum area quod est infra murus Parisius civitatis quem ex successionem genetore suo Baddone quondam 5 ci domni Dioninsis martheris ubi Dodo abba deservire vedetur nuscetur contulisse. Qui viro petiit ut hoc in ipsa baseleca 6 us confirmare deberimus cui nos hunc beneficium pro divino intuetu vel referencia ipsius loci sancti libente animo praes 7 ipso inlustri viro Daoberchto area ipsa ad supradicta baselica per inspecta donacione legaliter fuisse condonatum. Hujus 8 us cum Dei et nostra gracia ad ipsa basileca vel monachis ibidem deservientibus proficiat in perpetuo. Et ut hec auctoretas nostris et fu 9 manus nostre subscribionebus subter eam decrevimus roborari.

Iggolenus optolit. Chlothacharius (*locus monogrammaticis*) in Xristi nomine rex hanc preceptionem subscripsi.

10 julias, an. xlj regni nostri. Sterpiniaco feliciter.

tulé : *Fac-simile des diplômes*, etc. ; Kæppelin, 1844-49, in-folio. Mais cette livraison, terminée et imprimée depuis quatre ans, n'a pas encore paru.

4. Nous indiquons chaque ligne par un numéro d'ordre. Il est facile de juger que le premier tiers, environ, de chacune d'elles a péri. En outre, dans la partie qui subsiste, beaucoup de mots sont effacés, comme l'indiquent les points que nous leur avons substitués. Chaque point représente une lettre.!

Le roi Clotaire, auteur de ce diplôme, pourrait être Clotaire I^{er}, qui régna cinquante ans (511-561), aussi bien que Clotaire II, dont le règne en dura quarante-quatre (584-628), si le diplôme n'était délivré en faveur de l'abbaye de Saint-Denys. En effet, Clotaire I^{er} ne devint roi de Paris et n'eut l'abbaye de Saint-Denys sous son autorité que par la mort de Childeberrt I^{er}, en 558 ; il était alors dans la quarante-septième année de son règne ; tandis que Clotaire II, d'abord roi de Soissons, réunit tout le royaume sous sa domination, en 613, lorsqu'il était sur le trône depuis vingt-neuf ans. D'ailleurs, l'abbé de Saint-Denys, Dodo, vivait sous Clotaire II. Il n'était connu jusqu'à présent, d'une manière certaine, que par un diplôme de l'année 627⁴. Le nôtre donne donc plus de corps aux notions qu'on avait sur ce personnage, et les recule de deux ans.

Le terrain donné, d'après cette pièce, à l'abbaye de Saint-Denys n'est désigné que par ces mots : « Un terrain situé à l'intérieur du mur de la ville de Paris, » et le donateur, Dagobert, fils de Baddon, nous est inconnu d'ailleurs, quoiqu'il porte le titre d'*illustris vir*. Le chancelier Iggolenus était aussi, jusqu'à présent, inconnu. Quant au palais où l'acte a été passé, Étrepagny en Vexin (Eure), un grand nombre de diplômes mérovingiens sont datés de ce lieu.

Collection des poètes français.

Le gouvernement français a décrété, au mois de février dernier, la publication d'un grand recueil des anciens monuments de la poésie nationale. Voici le rapport présenté à ce sujet par M. le ministre de l'instruction publique, et dans lequel sont développées les vues qui ont inspiré cette détermination :

« Les travaux qui, de nos jours, ont mis en lumière les origines si longtemps négligées des littératures modernes, ont montré le puissant essor du génie de notre nation à son berceau, et l'ancienneté de sa suprématie. Tandis que les autres pays commençaient à peine à sortir de la barbarie, la France du nord, comme la France du midi, possédait une langue assez cultivée pour se prêter à l'expression des nuances les plus délicates du sentiment ; d'innombrables poèmes y avaient pris

4. *Diplomata, chartæ*, n° CCXLI. Il est mentionné aussi dans le diplôme n° CCXLIII, mais celui-là n'est pas daté. Enfin, il se trouve encore dans un diplôme de Dagobert I^{er}, de l'an 635 (n° CCLIX), mais suspecté par Mabillon.

naissance, vastes épopées historiques, gracieuses fictions, ingénieux récits, qui, destinés à servir plus tard de modèles aux poètes de l'Italie, aux romanciers de l'Angleterre et de l'Allemagne, préludaient aux immortels chefs-d'œuvre que l'esprit français a marqués du signe le plus éclatant de sa grandeur.

« Le patriotisme de quelques érudits a mis déjà entre nos mains un certain nombre de ces précieuses productions ; mais, en rendant hommage aux investigations courageuses qui, après quatre siècles, ont tiré de l'oubli notre vieille poésie, ne doit-on pas regretter que tant de richesses ne soient pas plus accessibles ? N'importe-t-il pas de les répandre ? Il ne suffit pas que les bibliothèques d'élite gardent les rares exemplaires de quelques publications choisies. Sur plus de cent vingt poèmes héroïques, ou romans d'aventures, que le moyen âge nous a légués, une trentaine au plus ont revu le jour ; encore n'a-t-on publié que des fragments de quelques-uns des plus notables. La France même n'en a pas toujours eu les prémices.

« L'Allemagne semble depuis quelque temps nous disputer le soin de nos antiquités poétiques. A Berlin, à Vienne, à Munich, à Stuttgart, on les interroge avec ardeur. V. M. ne veut pas que nous en abandonnions l'étude aux savants étrangers. Rajennir les premières inspirations de nos pères, les recueillir sous toutes les formes dont la poésie de leur âge a su les revêtir, les transmettre à la postérité, c'est un devoir qu'il nous appartient de remplir. Laissés à eux-mêmes, les efforts individuels les plus persévérants ne suffiraient pas à accomplir cette œuvre de restauration littéraire ; soutenus de l'appui du gouvernement, réunis sous une direction commune, ils triompheront de tous les obstacles. La protection qui leur est nécessaire, je viens la demander à V. M.

« Dans une collection composée d'environ quarante volumes de 60 000 vers chacun, on trouverait d'abord les poèmes nationaux qui retracent les souvenirs chevaleresques de la France et de l'Angleterre, associées dans l'imagination de nos pères comme dans les exploits de notre temps ; d'un côté, le cycle de Charlemagne ; de l'autre, le cycle d'Artus. Cette première partie ne présenterait pas un ensemble de moins de onze cent mille vers. Elle serait suivie des poèmes de l'antiquité sacrée et profane, partagés entre les grands épisodes de la Bible et les plus importantes époques de l'histoire grecque et romaine, depuis Hercule jusqu'à Alexandre, et de César jusqu'à Attila. Puis viendraient les romans d'aventures. Enfin, paraîtraient les poèmes satiriques et allégoriques si vivement caractérisés, ceux-là dans le *Roman du Renart*, ceux-ci dans le *Roman de la Rose*.

« Une série particulière serait destinée à recevoir les poèmes moins étendus, hymnes, cantiques, chansons, fabliaux, contes, tous les

chants qui sont consacrés aux sentiments religieux ou qui empruntent tour à tour aux passions et aux opinions humaines leur charme ingénieux ou leur moralité piquante.

« Une autre série comprendrait les poèmes dramatiques, non-seulement ceux qui offriraient à nos ancêtres le spectacle des mystères de la religion ou la critique des travers de la société, mais aussi ceux qui s'inspiraient des événements héroïques de l'histoire, comme cette composition surprenante que je viens de faire copier d'après les manuscrits du Vatican, et où un contemporain de Jeanne d'Arc a mis en scène le siège d'Orléans et la mission de l'héroïne.

« Les trouvères ne concourraient pas seuls à l'éclat de ce monument national. Les troubadours s'y montreraient à côté d'eux avec toute la diversité des genres qu'ils ont cultivés. L'idiome du midi et celui du nord reparaitraient dans leur antique rivalité, d'où la langue moderne est sortie avec son double attribut de clarté et d'énergie. De nouveaux instruments de comparaison seraient ainsi offerts à la science curieuse qui cherche la raison du langage de nos jours dans la variété des usages d'autrefois. Des glossaires français et provençaux compléteraient, en la commentant, cette pieuse restauration du génie de nos ancêtres.

« Faire revivre notre ancienne littérature est un soin digne du règne où l'on a revu les entreprises et les caractères chevaleresques dont elle fut l'expression. C'est l'esprit même des croisades qui anime les œuvres dont nous voulons assurer la durée. Quel plus beau sujet d'études ! Au milieu d'innombrables détails sur les événements de tout genre, se révèlent à l'historien les mœurs d'une époque entourée de mystères ; pour le philologue se dévoile le secret des transformations successives de notre langue ; la critique littéraire voit s'ouvrir devant elle une carrière nouvelle ; quelles inspirations même l'imagination ne pourrait-elle pas puiser à ces sources primitives d'où sont émanées de si puissantes, de si généreuses conceptions !

« Grâce à la sécurité que votre gouvernement a rendue à la France, le moment est venu où une active impulsion peut être utilement imprimée aux travaux de l'esprit. En ordonnant la publication que j'ai l'honneur de lui proposer, V. M. donnera une marque éclatante de sa sollicitude pour les lettres, et assurera à l'émulation des nobles intelligences un aliment digne d'elles. La plupart des matériaux sont préparés, le plan a déjà été l'objet d'un long examen ; d'habiles philologues, qui ont voué leur vie à l'étude de nos annales et de notre langue, m'ont promis leur concours. Ils n'attendent que l'approbation de l'Empereur. J'ai l'honneur de soumettre à V. M. le projet de décret qui leur en portera le témoignage.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

192. — *Sainte-Chapelle (la) de Paris*. Notice historique, archéologique et descriptive sur ce célèbre oratoire de saint Louis; par N. M. Troche. In-18 de 3 feuilles. Imp. de Boucquin, à Paris.

193. — *The history of Fulk Fitz-Warine*, an outlawed baron in the reign of King John. Edited from a Ms. preserved in British Museum, with an English translation and explanatory and illustrative notes, by Thomas Wright. London, printed for the Warton club. 1835. In-12 de xix et 221 pages.

L'histoire de Fulk Fitz-Warine est une légende historique qui avait été publiée en France par M. Fr. Michel, mais d'une manière que les Anglais ne trouvaient pas assez satisfaisante. Elle est en français et de la main de quelque Anglo-Normand dont le langage était fortement imprégné d'anglicanisme. M. Wright pense, avec raison, que l'auteur écrivait peu avant l'année 1320, et démontre, avec son érudition habituelle, que ce trouvère inconnu n'a fait que transcrire en prose un poème anglo-normand, composé dans l'intervalle des années 1256 à 1264, par les ordres d'une famille puissante qui descendait de ce Foulques Fitz-Warine, l'un des barons du roi Jean. Le roman et l'histoire se côtoient donc dans cet opuscule, qui commence en ces termes :

« En le temps de averyl e may, quant les préés e les herbes reverdisent e chescune chose vivaunte recovre vertue, beauté e force, les mountz e les valeys retentissent des douce chauntz des oseylouns e les cuers de chescune gent, pur la beauté du temps e la sesone, moutent en haut e s'enjolyvent, donqe deit home remembrer des aventures e prusses nos auncestres, qe se penèrent pur honour en léauté quere e de teles choses parler qe a plusours purra valer.

« Seygnours, vus avez oy, eynz ces heures, qe Willam bastard, duc de Normaudie, vynt ou grant gent e pueple sanz noubre en Engleterre et conquist a force tote la terre et ocist le roy Héraud et se fist coroner a Loundres, et si estably péés e leys a sa volenté e dona terres a diverse gentz qe ou ly vyndrent. En ycel temps Yweyn Goynez fust prince de Gales, e si fust vailant e bon guerreour, e le roy le dota mout le plus. Cesty Ywein out guasté tote la marche, e tote fust voyde de Cestre tanqe al mont Gylebert. Le roy se apparilla mout richement e vint ou grant ost en le countée de Saloburs, e trova totes les villes arses de Cestre desqe a Salobure; quar le prince clama tote la marche pur la sue.»

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 16.) — MAI 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 28 AVRIL 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu ; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

919. M. le vicomte de CLERMONT-TONNERRE, aux Champs-Élysées, allée des Veuves, 30 ; présenté par MM. de Barante et Bellaguet.

920. M. le marquis de ROYS, ancien élève de l'École polytechnique, rue de Verneuil, 53 ; présenté par MM. de Bouis et Ant. Passy.

921. M. de BEAUCOURT, rue de Varennes, 73 ; présenté par MM. J. Desnoyers et A. Durand.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,
t. III, n° 4. 1856.

Par M. de Barante :

Notice sur M. le comte Louis de Sainte-Aulaire, pair de France, ambassadeur à Rome, à Vienne et à Londres, de l'Académie française, par M. le baron de Barante, de l'Académie française Paris. Didot, 1856. 1 vol. in-8 de 165 pages.

De la part de sociétés savantes :

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, etc., de Rouen, pendant l'année 1845. 1 vol. in-8. Ce volume manquait à la bibliothèque de la société.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. XIX, 3^e et 4^e trimestres de 1855. Troyes, in-8.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, année 1854, 1^{re} livraison ; — id. année 1855, 2^e livraison. 2 cahiers in-8.

Par M. J. Tardieu, libraire-éditeur, membre de la Société :

Recherches historiques sur la Principauté française de Morée, par Buchon. 1^{re} époque. 2 vol. grand in-8.

Nouvelles Recherches. 2^e époque. 2 vol. grand in-8.

Par M. Chevalier, administrateur du journal *l'Illustration*, au nom de la commission des amis de la littérature française :

Adresse aux amis de la littérature française, en vue de provoquer des souscriptions au *Cours familier de littérature* de M. de Lamartine.

Le prix de l'abonnement annuel est de 20 francs. Il paraît un *Entretien* par mois.

Correspondance.

M. le ministre de l'Instruction publique adresse une lettre circulaire, imprimée, concernant la publication d'un *Recueil des Inscriptions de la Gaule et de la France*.

Le Conseil décide que cette lettre sera reproduite dans l'un des plus prochains n^{os} du Bulletin ; il invite MM. les membres de la Société à concourir par leurs communications au but de ce recueil important, qui doit faire partie de la collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, publiée par le ministère de l'Instruction publique et dirigée par le *Comité historique*.

— M. Jules Tardieu fait hommage d'un exemplaire des *Recherches et des nouvelles Recherches sur la Principauté française de Morée*, par M. Buchon, en 4 vol. grand in-8. Il informe le Conseil qu'étant de-

venu acquéreur du reste de l'édition de cet ouvrage qui traite d'une époque peu connue de nos annales, il offre de le fournir aux membres de la Société seulement, au prix de 10 francs au lieu de 48 francs, prix de la souscription primitive. Jusqu'à la fin de l'année, à moins d'épuisement de l'édition, M. Tardieu, libraire, rue de Tournon, n° 13, délivrera un exemplaire à chacun de MM. les membres de la Société qui lui en feront la demande.

Le Conseil accueille cette offre de M. J. Tardieu; il en sera donné avis dans un prochain Bulletin.

Travaux de la Société.

L'état des impressions pour le mois courant a été inséré dans le procès-verbal de la séance du 8 avril. La fin du manuscrit du tome II de *Th. Basin* a été remise à l'imprimerie; on a repris la composition du tome III des *Mémoires de Molé*, momentanément suspendue; on continue l'impression de l'Annuaire de 1854.

— M. Marion, commissaire responsable des *Opera minora de Grégoire de Tours*, dépose le manuscrit du I^{er} volume, texte et traduction, qui lui a été remis par M. Bordier, éditeur; ce manuscrit lui a paru en état d'être mis sous presse. En conséquence le Conseil en autorise l'impression immédiate.

— M. Ravenel, membre du comité de publication, informe le Conseil qu'ayant été chargé par ce comité d'examiner les pièces proposées par M. A. Champollion pour former un quatrième volume des *Mémoires de Molé*, pièces dont M. Lenormant, commissaire responsable, a déjà entrevenu le Conseil, a commencé cet examen. Il doit surtout vérifier si les pièces sont inédites et si elles sont assez importantes, comme il le paraît à l'égard de plusieurs d'entre elles, pour former un IV^e volume. Son rapport définitif ne pourra être présenté que dans une prochaine séance, et alors seulement le Conseil décidera définitivement la publication et la composition de ce IV^e volume.

— M. le président du comité des fonds présente le rapport annuel sur l'état des recettes et dépenses de la Société. Cet état est très-satisfaisant. Le même membre présente aussi le rapport du comité sur l'inventaire des ouvrages de la Société, qui a été trouvé très-exact. Les résultats de ces rapports doivent être mentionnés, avec détails, dans celui de MM. les censeurs à la prochaine assemblée générale.

Les recettes de l'année 1855, (souscriptions et ventes), ont dépassé 19 000 francs; il ne reste plus à recouvrer qu'un petit nombre de souscriptions de ce dernier Exercice.

— Un des volumes de la collection de la Société, celui des *Comptes de l'Argenterie des rois de France*, étant sur le point d'être épuisé, M. le rapporteur propose qu'il en soit mis en réserve quelques exemplaires destinés à MM. les sociétaires, auxquels le paiement de leur souscription donne le droit de retirer ce volume et qui auraient différé jusqu'ici d'en user.

— Le même membre propose aussi, au nom du comité des fonds, qu'il soit fait sur les registres du libraire de la Société un relevé des noms de tous les membres qui n'ont point encore retiré les volumes auxquels ils ont droit; que, pendant deux ans, ces volumes soient mis en réserve par le libraire, à la disposition des sociétaires; et qu'après ce délai ils soient déposés aux archives de la Société, où ils seraient encore à la disposition des retardataires pendant un autre intervalle d'une année, après lequel les droits seraient éteints. Ce délai définitif serait fixé par le Conseil, et ne paraît pas pouvoir être dépassé. Cette mesure est surtout proposée pour rendre plus facile la régularisation des comptes de la librairie, tout en respectant autant que possible le droit des sociétaires. Une circulaire serait adressée aux membres n'ayant pas encore profité de leur droit; ou bien la décision du Conseil pourrait être imprimée dans le Bon destiné à retirer le prochain volume de la Société.

Le Conseil est d'avis que cette proposition, se rattachant à une mesure analogue déjà adoptée, devra être examinée de nouveau, pour le délai définitif à assigner à l'exercice des droits des sociétaires; mais que celui qui est proposé paraît suffisant. Le Conseil autorise le relevé, proposé par le comité des fonds, à faire sur les registres de la librairie et l'avis à joindre au prochain Bon de distribution de volumes.

Cette décision ne s'appliquerait qu'aux membres qui continueraient de faire partie de la Société. Malgré cette mesure conservatrice de leurs droits, MM. les sociétaires sont instamment invités à faire retirer, sans délai, les ouvrages représentant leur souscription annuelle.

— Sur la proposition du même comité des fonds, le Conseil choisit les volumes suivants pour composer le *Prix de la Société de l'Histoire de France*, destiné à l'élève de rhétorique qui remportera le 1^{er} prix d'histoire, au prochain Concours général de l'Académie de Paris :

<i>Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital.....</i>	5	volumes.
<i>Mémoires de Comynnes.....</i>	3	—
<i>Chroniques de Villehardouin.....</i>	4	—
<i>Mémoires de Pierre de Fenyn.....</i>	4	—

10 volumes.

— M. l'archiviste et le comité des fonds proposent la radiation provisoire de la liste de la Société, d'un très-petit nombre de membres qui, malgré des avis réitérés, n'ont point fait acquitter leur souscription arriérée.

— L'un de MM. les censeurs de la Société demande qu'à l'avenir les états des comptes divers de la Société soient communiqués moins tardivement, afin que la vérification puisse en être faite avec plus de facilité. Il appelle l'attention du Conseil sur les frais de correction des épreuves, qui ont été fort considérables pour plusieurs des dernières publications de la Société. MM. les éditeurs sont invités à y apporter le plus de réserve possible, et M. l'imprimeur de la Société à faire tout ce qui dépendra de lui pour diminuer ces frais.

— Le Conseil décide que l'Assemblée générale annuelle de la Société aura lieu le jeudi 8 mai, à midi, dans la salle des cours de l'École des Chartes, aux Archives de l'Empire.

M. de Wailly, directeur de l'École, s'empresse de donner, en ce qui le concerne, l'autorisation nécessaire. La même autorisation sera demandée à M. le directeur général des Archives, qui l'a toujours accordée, avec la même bienveillance pour la Société.

L'ordre du jour de la séance est ainsi fixé :

1° Discours de M. le président ;

2° Rapport du secrétaire sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1855, jusqu'à ce jour ;

3° Rapport de MM. les censeurs sur le compte des recettes et des dépenses faites pendant l'année 1855 ;

4° Lecture de notices historiques.

M. V. Le Clerc, sur la demande de plusieurs membres du Conseil, a fait espérer qu'il pourrait communiquer à l'assemblée quelques fragments de l'Histoire littéraire de la France ;

5° Élection de onze membres du Conseil ; dix devant être renouvelés, conformément au règlement, et un onzième devant être élu en remplacement de M. le comte Molé, que la Société a perdu depuis sa dernière assemblée générale ;

6° Élection de deux censeurs.

La séance est levée à 3 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 MAI 1856,

Dans la salle des Cours de l'École des Chartes, à l'hôtel des Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE,

de l'Académie française.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

MESSIEURS,

« L'an dernier, à pareil jour, j'avais l'honneur d'entretenir la Société de l'Histoire de France des *Mémoires de Mathieu Molé*. Je disais que nous avons rempli un devoir en publiant une série de documents qui témoignaient avec détail et exactitude des vertus et des mérites de ce grand magistrat, dont le nom a conservé une gloire nationale; dont le souvenir rappelle l'amour de la justice, le courage contre le désordre, l'aversion de la tyrannie et le respect pour la puissance légale. J'étais alors loin de prévoir qu'une année serait à peine écoulée que, dans ce même lieu, j'aurais à déplorer avec vous la perte cruelle que nous avons faite et à rendre hommage à la mémoire du dernier descendant de Mathieu Molé, qui, portant ce beau nom, a su s'en rendre digne.

Il m'en a coûté pour me résoudre à m'acquitter du devoir que m'impose l'honneur d'être votre organe. Les douleurs intimes éprouvent une sorte d'éloignement et de gêne à se répandre en public, à s'exprimer par des discours officiels, à donner une forme oratoire aux sentiments, à prononcer une sorte de jugement, au lieu de se livrer à de sympathiques regrets.

Mais ce n'est pas à ses amis seulement que M. Molé est regrettable; s'il manque à leur affection, s'il y tenait une place qui reste vide, il manque aussi à son pays que, pendant sa vie entière, il a servi et honoré. Sans toucher à la vie privée, sans essayer de dire les qualités de son âme, la douceur de son commerce, le charme de son esprit, la sin-

cérité de ses amitiés, j'aurai assez à dire de son existence publique, de la carrière qu'il a parcourue et de la place qu'il a occupée dans le service de l'État. Je vous rappellerai aussi son goût pour les lettres, les jouissances qu'il y cherchait pendant ses loisirs, et le regret que souvent il a exprimé de ne pas s'être consacré à des occupations pour lesquelles il sentait son aptitude.

Né en 1781, M. Molé avait neuf ans lorsque l'Assemblée constituante, espérant donner à la nation des garanties de justice et de liberté plus complètes et plus efficaces, abolit le Parlement. Quatre ans après, le président Molé de Champlâtreux était, avec l'élite de la magistrature, traduit devant le tribunal révolutionnaire, dans la salle Saint-Louis, où avait siégé le Parlement. Le principal chef d'accusation était une protestation contre le décret d'abolition. Cette pièce avait été saisie chez M. de Rosanbo. L'enveloppe portait pour suscription : « En cas de mort, ce papier devra être remis entre les mains de M. de Saron ou de MM. de Champlâtreux, de Gourgues, d'Ormesson, Gilbert de Voisins. » — « Qu'auriez-vous fait de ce dépôt s'il vous eût été remis ? demanda le président du tribunal aux magistrats indiqués par cette note. » — Ils ne lui répondirent pas, mais s'adressant à M. de Rosanbo, M. de Saron lui dit : — « Je vous prie, monsieur, d'agréer le témoignage de ma reconnaissance pour la confiance dont vous m'avez honoré. » — M. de Champlâtreux et les autres présidents à mortier s'associèrent à cette réponse. Tous furent envoyés au supplice le jour même.

Déjà emprisonné après le 10 août, M. de Champlâtreux avait, par les actives démarches de sa famille et la fidélité d'un ancien serviteur, échappé aux massacreurs soldés de la commune de Paris; les juges du tribunal furent plus impitoyables.

Tels étaient les souvenirs d'enfance de M. Molé; avant l'âge de quatorze ans, il se trouva orphelin; les biens de sa famille étaient confisqués; sa mère ainsi dépouillée, et le cœur brisé par son malheur, cherchait dans une ardente piété la résignation chrétienne.

Quand furent passés les plus mauvais jours de la tyrannie révolutionnaire, M. Molé, dont les études classiques avaient été interrompues par ces circonstances funestes qui toutefois mûrissaient son esprit et développaient sa raison, se fit un devoir vis-à-vis de lui-même d'acquérir l'instruction et les connaissances qui ne pouvaient plus être demandées à l'éducation publique. Un vieil ami de sa famille l'aida dans ses études littéraires, et il suivit les cours de la première École polytechnique. Il se maria fort jeune, en 1798, mais n'en continua pas moins le train d'études et de lectures conforme à son goût et à ses habitudes. Dès lors, il avait cette gravité mêlée de finesse et de douceur, ce caractère sérieux qui laissaient deviner des impressions vives et des

sentiments contenus. Son goût pour la conversation des gens d'esprit, pour une société où il trouvait du mouvement, de l'intérêt et de l'instruction, avait l'occasion de se satisfaire. La société de sa belle-mère, madame de La Briche, s'était, pendant la révolution, composée en grande partie d'hommes de lettres. Les persécutions révolutionnaires les avaient dispersés ; mais lorsque les temps devinrent meilleurs, lorsque le gouvernement consulaire eut rappelé les bannis, accordé protection et faveur aux proscrits, lorsque revinrent en France, M. de Fontanes, M. de Bonald, M. de Chateaubriand, encore ignoré mais bientôt illustre, M. Molé eut la satisfaction et l'avantage de vivre, lui bien jeune encore, au milieu d'une société d'hommes distingués, non pas seulement par un esprit littéraire, mais par la raison, les opinions, l'expérience, ou les méditations profondes. M. Joubert, ce penseur si sage, cet appréciateur si fin des œuvres de l'esprit et des sentiments de l'âme, se prit surtout de goût pour M. Molé et sut apprécier tout ce qu'il valait alors, tout ce qu'il pouvait valoir ensuite. M. Pasquier, qui devait entrer dans la carrière des affaires publiques et la parcourir avec lui, était aussi de cette société.

M. Molé ne songeait point encore à la vie politique. Son esprit était suffisamment occupé ; il faisait provision de pensées sérieuses, observait, en les appréciant, les événements et les hommes. Il voyagea en Angleterre pendant la paix d'Amiens ; ce lui fut une occasion pour examiner un gouvernement et un ordre social si différents de la France.

Ce fut peu après qu'il écrivit les *Essais de morale et de politique*. Ce livre fut fort remarqué, et apprécié diversement, non point quant au talent que personne ne contesta, mais quant aux opinions. Dans un temps où tous se soumettaient volontiers et presque avec reconnaissance au pouvoir absolu, beaucoup de lecteurs s'étonnèrent, ou, pour parler plus exactement, se scandalisèrent de voir un jeune auteur de vingt-cinq ans professer une morale si austère, et la présenter comme un devoir plutôt que comme un sentiment ; cela semblait très-nouveau au lendemain du xviii^e siècle. Dans l'ordre politique, on était encore plus surpris de tant d'insistance sur le principe d'autorité. Les critiques ne réfléchissaient pas que récemment l'anarchie, cette autre tyrannie, n'avait cédé qu'à une volonté souveraine. C'était d'ailleurs méconnaître le véritable esprit de cet ouvrage. M. Molé avait pris goût aux formes tranchantes et aux assertions absolues du style de M. de Bonald, mais il n'avait ni adopté, ni reproduit les systèmes et les conséquences excessives de la *Théorie du pouvoir civil et religieux*. Nous citerons ici un passage qui témoigne de la véritable disposition où se trouvait l'auteur ; il expliquera l'intention de son livre et aussi la résolution que M. Molé devait prendre bientôt après.

« Un bon gouvernement est celui à l'ombre duquel on vit ; une société est bien constituée, ses institutions sont bonnes, lorsque les individus qui la composent jouissent d'une existence qui est complète, c'est-à-dire, lorsqu'ils vivent de toutes leurs facultés, en les dirigeant vers un but qu'ils ont choisi. En effet, quel plus beau spectacle que celui d'une multitude d'hommes tellement occupés du but qu'ils veulent atteindre, qu'ils s'oublient eux-mêmes dans leurs efforts. Je les vois s'élançant dans toutes les carrières et produisant une félicité générale en ne croyant obtenir que leur propre bonheur. Quel noble orgueil ils éprouvent en s'apercevant de la grandeur qu'ils ont causée ! Mais qui doit jouir davantage encore ? C'est le prince, qui, du haut de l'empire, excitant et encourageant leur ardeur, trouve des prix pour tous les triomphes et voit se former à ses pieds un siècle auquel il va donner son nom. »

Ainsi, en plaçant de si hautes espérances sur le grand homme qui venait de changer son épée de général pour le sceptre impérial, M. Molé n'oubliait pas sous quel noble aspect lui avait apparu la constitution du peuple anglais.

Il savait bien aussi à quelles conditions peuvent s'établir la liberté et la résistance légale au pouvoir arbitraire : l'ordre politique ne lui semblait avoir d'autre base solide que l'ordre social. — « Le despotisme, disait-il, s'établit en retranchant tous les intermédiaires : alors le trône domine seul, et domine tout ; les commandements qui tombent de si haut renversent ceux qu'ils frappent, écrasent au lieu d'incliner ceux qui doivent obéir. Le despote agit immédiatement sur toutes les classes et sur chaque individu. Il frappe le pauvre à l'insu du riche ; et le riche, sans pouvoir comme sans défense, demeure exposé à ses coups. Le despote tremble à l'apparence d'une hiérarchie ; il ne reconnaît que des favoris et des esclaves ; hors de là, il n'épargne que les prospérités qu'il ignore. »

M. Molé ne craignait point que de telles paroles fussent offensantes pour le souverain tout-puissant, qui allait bientôt l'appeler au service de l'État. Il était disposé à voir en lui, non pas seulement le vainqueur de l'anarchie, imposant le calme et le silence à l'esprit révolutionnaire ; mais aussi le restaurateur d'une société hiérarchique, où la justice et la raison auraient pour défenseurs et pour garants ceux des citoyens que leurs lumières ou leur situation rendaient capables de maintenir les droits de tous.

Plus tard, son illusion se dissipa ; il reconnut que, constituer une nation de telle sorte que les supériorités de situation, de richesse ou d'intelligence soient employées au bien du pays, qu'elles obtiennent le respect et ne suscitent ni l'envie ni la haine, ce ne peut être l'œuvre d'un homme, quels que soient sa puissance et son génie. Le temps, le

calme, l'habitude sont nécessaires pour qu'un peuple apprenne à être content de sa situation, prenne confiance en la durée, et accepte une classification qui ne peut subsister par les lois, lorsqu'elle n'est pas confirmée par les mœurs.

Les Essais de morale et de politique avaient mis M. Molé en évidence; M. de Fontanes parla à l'Empereur du livre et de l'auteur. C'était à l'époque où la victoire d'Austerlitz avait donné au nouvel établissement monarchique une puissance et un éclat qui semblaient assurer sa stabilité; les soins et les vues de Napoléon se portaient alors à donner à l'Empire une administration régulière, à régler l'ordre intérieur et à obtenir dans le gouvernement civil de grands et honorables résultats. Loin de craindre les hommes distingués, il aimait à les appeler à lui, pour les employer à son service et au bien du pays; aucun préjugé, aucun souvenir des époques révolutionnaires n'avait été pour lui un motif de préférence ou d'exclusion; maintenant, il voulait introduire dans les fonctions civiles la génération nouvelle. L'institution des Auditeurs au Conseil d'État était destinée à servir de noviciat et d'épreuve aux jeunes gens qui se destinaient à l'administration. M. Molé fut un des premiers d'une nombreuse promotion, qui eut lieu au commencement de 1806. Son nom, sa fortune, le succès de son livre, et plus encore le jugement que l'Empereur porta, après s'être entretenu avec lui, le plaçaient, pour ainsi dire, à part de ses contemporains, Auditeurs comme lui.

Une circonstance, qui suivit de près sa nomination, le mit bientôt en lumière. L'Empereur avait proposé à la discussion du Conseil d'État une question relative aux Juifs d'Alsace et à l'habitude du prêt usuraire qui leur était imputée. M. Molé fut chargé de faire un rapport préliminaire; il pensa que la tolérance légale des cultes, que l'unité de législation, que l'égalité de droits civils ne devaient pas empêcher de reconnaître que la situation et le caractère des Juifs étaient une exception réelle à l'uniformité de la législation, et qu'il pouvait être nécessaire de prendre contre eux des précautions. Le Conseil d'État pensa unanimement le contraire et insista sur le maintien du droit commun. L'Empereur n'entendit point patiemment le rapport du conseiller d'État, qui développait cette opinion. Elle lui parut théorique, trop absolue et aveugle à la réalité. Il fit lire en plein Conseil le rapport de M. Molé. Une enquête générale sur l'état des Juifs en France fut ordonnée, et la conséquence définitive fut la reconnaissance explicite et légale du culte juif, admis et réglementé par l'autorité publique. M. Molé venait d'être nommé Maître des requêtes; il fit partie de la commission chargée de l'enquête, et prit la principale part à ce travail.

En 1807, il fut nommé préfet à Dijon. Il n'y passa pas plus d'une année. L'Empereur avait voulu lui donner la connaissance pratique de l'administration et de ses détails. Il fut rappelé au commencement de 1809 et devint conseiller d'État. Peu de mois après, par un décret daté de Schœnbrunn, il fut nommé Directeur général des Ponts-et-Chaussées.

C'était alors un emploi de haute importance; l'Empereur s'occupait beaucoup de cette branche de l'administration. Il aimait les grandes entreprises, les travaux gigantesques, les routes qui traversaient les montagnes, les vastes ports de mer. Il en calculait la dépense, il en suivait les progrès; sa mémoire retenait avec exactitude les distances, les obstacles à surmonter, les détails d'exécution.

Le Directeur général des Ponts-et-Chaussées avait donc des rapports directs et habituels avec l'Empereur. Ce n'était pas seulement des travaux publics qu'il s'entretenait avec M. Molé. Il aimait beaucoup à converser avec les hommes d'esprit; il se plaisait à être compris par eux, à leur faire dire ce qu'il voulait savoir; il savait parler à chacun selon son caractère et la nature de son esprit; il exerçait ainsi une séduction facile à un interlocuteur placé si haut par la gloire, la puissance et l'habileté; M. Molé n'était point insensible à des entretiens si intéressants; ces communications confiantes avaient pour lui un charme de curiosité et d'observation.

En même temps, le goût que l'Empereur avait pour lui semblait s'accroître et pouvait lui faire espérer un progrès rapide dans sa carrière politique.

En 1813, après le désastre de Leipzig et avant de commencer la glorieuse mais fatale campagne de France, l'Empereur nomma M. Molé Grand-juge ministre de la Justice. Il avait alors trente et un ans; en ce moment la faveur impériale n'était plus une chance heureuse; elle ne distribuait plus des récompenses, mais demandait le dévouement.

Lorsque l'Empereur quitta les Tuileries pour aller se mettre à la tête de son armée, il venait de s'entretenir longuement avec M. Molé, en toute confiance, avec cette sûreté de coup d'œil et de jugement qui ne l'abandonnait pas plus que sa fermeté d'âme; il était sans illusions, sachant le danger d'une situation dont il calculait les chances et qu'il eût regardée comme désespérée, s'il n'avait eu confiance dans son génie, si habile à reconnaître les fautes de ses ennemis et à en tirer un avantage immense et décisif.

M. Molé conduisit l'Empereur jusqu'à sa voiture et reçut ses derniers adieux. Il siégea dans le Conseil de l'Impératrice régente. Chaque jour il écrivait à l'Empereur pour lui rendre compte des alarmes qui troublaient Paris, du découragement de l'esprit public et de tous les symp-

tômes d'une ruine prochaine. Il se rendit à Blois avec la régente et les ministres. Lorsqu'il revint à Paris, l'Empire avait cessé d'exister.

M. Molé se trouva éloigné de la région politique et rendu pour un moment à la vie privée; il n'était pas étonné que l'esprit de réaction prît tant d'influence sur le gouvernement, et que les hommes qui avaient l'expérience des affaires ou dont le mérite avait été reconnu et employé par l'Empereur ne fussent pas appelés au service de l'État. Sans aucun retour sur lui-même, il regrettait que le Roi et les hommes honorés de sa confiance eussent des idées si incomplètes ou si peu justes de l'opinion du pays, il s'affligeait des conséquences que devaient avoir de telles erreurs.

Le retour de Napoléon réalisa bientôt les craintes que M. Molé avait conçues. Dès le soir de son arrivée, Napoléon le fit avertir; il se rendit aux Tuileries. Peut-être Napoléon s'attendait-il à le trouver mécontent et malveillant pour le gouvernement royal qui l'avait laissé à l'écart. « Cette négligence, disait-il, lui avait paru un signe de mauvais système qu'avait pratiqué la Restauration; » il proposa à M. Molé le portefeuille de l'Intérieur ou des Affaires étrangères, sachant bien que M. Molé préférerait ces deux départements au ministère de la Justice. Il parla de l'état de la France, du réveil de l'esprit révolutionnaire, ranimé par les fautes du gouvernement de la Restauration, de la nécessité de réprimer le parti anarchique: lui offrant ainsi une tâche qu'il savait conforme à ses opinions.

Mais le temps des séductions était passé. M. Molé prévoyait avec douleur les calamités où le retour de l'île d'Elbe allait jeter la France; il refusa les offres de Napoléon, qui lui dit d'un ton plus sévère: — « Vous retournerez à vos Ponts-et-Chaussées. »

Lorsque le Conseil d'État fut appelé à rédiger un acte qui prononçait l'exclusion de la maison de Bourbon et opposait au droit héréditaire, repoussé par les révolutions, une élection populaire, M. Molé ne mit point sa signature à cette délibération.

Il n'en fut pas moins placé sur la liste des membres de la Chambre des pairs instituée par l'Acte additionnel; il quitta Paris pour aller aux eaux de Plombières, comme s'il eût ignoré cette nomination.

A la seconde Restauration, le roi Louis XVIII revint à Paris résolu à ne point laisser retomber son gouvernement dans les fautes de l'année précédente et à mettre sincèrement en pratique la charte qu'il avait donnée. Son ministère avait été composé dans cet esprit: M. de Talleyrand, M. Pasquier, M. Louis, le maréchal Saint-Cyr étaient de sûrs garants d'un système de modération et d'impartialité. M. Molé fit partie d'une nombreuse promotion de pairs, où l'ancienne aristocratie avait

la plus grande part, sans exclusion des hommes distingués qui avaient eu des positions éminentes sous le gouvernement impérial.

Le ministère de M. de Talleyrand ne put subsister en face des difficultés que présentait la négociation d'un traité de paix, qui devait être si funeste à la France. Les élections rendaient son maintien encore plus impossible. Ainsi qu'il arrive ordinairement, en France, l'opinion vaincue se trouva, au moment de sa défaite, épouvantée, timide et impuissante. D'ailleurs, les factions révolutionnaires, et même libérales, avaient, par passion ou par illusion, applaudi au retour de Napoléon; les opinions moyennes et modérées leur en gardaient rancune.

M. de Richelieu était loin de rapporter de l'émigration un esprit de réaction; il était royaliste, et la révolution avait fait sur lui des impressions ineffaçables; mais il savait mieux que personne combien le parti qui ne voulait pas accepter la France nouvelle, telle qu'elle s'était faite, et qui prétendait changer ses lois et ses mœurs, était déraisonnable, excessif et dangereux pour la monarchie; il voulait que son administration fût conciliante et modérée.

Ce ministère se trouva dans une situation difficile. La majorité de la Chambre des députés, le parti qui prenait pour chef Monsieur, frère du Roi, conséquemment un grand nombre de courtisans et même quelques-uns des ministres s'irritaient de la modération de M. de Richelieu et de la confiance que le Roi accordait à M. Decazes. La session de 1813 se passa tout entière dans une alternative de concessions et de résistance, dans un continuel effort pour arrêter la réaction contre les personnes et pour défendre les lois ou les formes de l'administration, livrées à de continuelles attaques. Dans cette époque critique et périlleuse, M. Molé acquit une grande importance. M. de Richelieu prit goût à ses conseils et lui accorda une entière confiance. C'était par lui, surtout, qu'il apprenait à connaître la France, dont il avait été exilé pendant vingt-cinq années d'émigration. En même temps, M. Molé avait acquis beaucoup d'influence dans la Chambre des pairs. Ses formes douces, son langage conciliant et persuasif, sa gravité naturelle, qui ne l'empêchaient point de se montrer confiant et sympathique à tous ceux avec lesquels il avait des relations, lui donnèrent un crédit qui contribua au rôle de la Chambre des pairs pendant cette session; elle arrêta, ou du moins tempéra, par quelques *veto* le mouvement passionné de l'autre Chambre.

Ainsi l'auteur des « *Essais de morale et de politique*, » qu'on avait trop légèrement taxé de préférer le pouvoir absolu, pratiquait le gouvernement parlementaire, et en reconnaissait les avantages. Le fond de son opinion sur la politique intérieure avait toujours été la crainte de voir tomber la France sous le pouvoir d'une faction; de là le point de vue d'où il avait apprécié le gouvernement impérial; de là aussi sa haute

estime et son attachement pour M. de Richelieu, et l'appui qu'il prêtait à son ministère.

Lorsque la Chambre de 1815 fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre, de nouvelles élections donnèrent au ministère la possibilité de suivre une politique saine et modérée. M. de Richelieu changea successivement la composition de son cabinet; M. Lainé était devenu ministre de l'Intérieur, même avant la dissolution de la Chambre; M. Pasquier fut Garde-des-sceaux, le maréchal Saint-Cyr ministre de la Marine; quelques mois après, il fut chargé du département de la Guerre, et M. Molé le remplaça à la Marine.

Les années 1817 et 1818 se passèrent heureusement; une majorité libérale mais raisonnable vivait en bon accord avec le ministère. De grandes lois, conformes à l'opinion générale, furent soumises à la libre délibération des Chambres. Ainsi furent réglés le recrutement et les élections; ainsi fut établi le crédit public; toutes les garanties essentielles furent données au vote des dépenses et des impôts. Le Roi avait pleine confiance dans son ministère, l'union régnait entre les hommes honorables qui le composaient. L'année 1818 se termina par les traités d'Aix-la-Chapelle, qui délivrèrent la France de la triste présence des troupes étrangères, stipulée par les traités de 1815.

Au moment où toutes les circonstances devaient répandre dans les esprits le contentement et la sécurité, où le gouvernement constitutionnel semblait s'acclimater et pousser des racines vivaces, les élections témoignèrent que les opinions révolutionnaires avaient encore une force et une activité menaçantes. Un parti qui évidemment tendait, non pas à contrôler les actes du gouvernement ou à changer le ministère, mais à détruire ou à avilir l'autorité royale, acquérait une action déplorable sur les élections. Il y manœuvrait avec un ensemble et une ardeur que ne pouvaient avoir les amis de l'ordre et du repos. — Bien que la majorité fût encore assurée aux opinions modérées et royalistes, on pouvait prévoir le moment où la Chambre des députés, alors renouvelée par cinquième, serait envahie par les ennemis de la monarchie. M. de Richelieu fut vivement préoccupé de cette crainte; M. Molé partageait ses inquiétudes, ainsi que M. Lainé. M. Decazes et les autres ministres étaient moins alarmés; le danger ne leur semblait pas imminent. Ils croyaient qu'une bonne et sage conduite réussirait à ramener l'opinion publique et à la préserver de l'influence des révolutionnaires, la majorité du parti modéré semblait persuadée qu'en effet il ne fallait pas s'abandonner à des inquiétudes exagérées.

Ainsi divisé, le Cabinet ne pouvait plus subsister, tel qu'il était. M. de Richelieu et M. Decazes, qui avaient jusqu'alors vécu en parfaite

intelligence, différaient d'opinion sur ce point essentiel. M. de Richelieu essaya de former un nouveau Cabinet et ne réussit point à décider les hommes honorables qu'il souhaitait d'avoir pour collègues, à accepter une position qui leur semblait fautive. Dès lors, il n'avait aucun moyen de sortir d'embarras ; M. Molé donna sa démission et fut bientôt imité par plusieurs de ses collègues ; le Cabinet fut dissous. M. Decazes eut à en former un nouveau. Le ministère de la Police fut supprimé, et il devint ministre de l'Intérieur.

Le général Dessoles fut président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. M. de Serre, dont le talent avait eu un grand éclat dans les précédentes sessions, eut le portefeuille de la Justice. Le maréchal Saint-Cyr conserva le département de la Guerre.

La Chambre des Pairs, ou du moins une grande majorité, partageait les inquiétudes qu'inspiraient les prochaines élections et voyait avec peine la retraite de M. de Richelieu. Une proposition tendant à modifier la loi électorale fut adoptée, et M. Molé, qui était de cet avis, exerça sur ce vote l'influence qu'il avait acquise. Le ministère, craignant de perdre la majorité dans la Chambre des Pairs, se décida à une nombreuse promotion de pairs, choisis, pour la plupart, parmi les notabilités du règne impérial. En même temps, la Chambre des Députés rejeta la proposition présentée par la Chambre des Pairs. La session de 1818 se passa donc, sans que le Cabinet éprouvât de nouveaux échecs, et son maintien ne fut pas mis en péril.

Les élections de 1819 réalisèrent les craintes qui s'étaient manifestées. Sans donner la majorité aux ennemis de la monarchie, elles la diminuèrent, et l'élection de l'abbé Grégoire fut un scandale, qui non-seulement exaspéra l'opinion royaliste, mais une grande partie des modérés. Évidemment, pour conserver la confiance du Roi et pour garder la majorité, il fallait changer la loi des élections. Le général Dessoles, le maréchal Saint-Cyr et M. Louis se retirèrent ; M. Decazes eut à former un nouveau Cabinet. La situation devenait périlleuse, une portion de la majorité libérale, celle qu'on nommait le centre gauche, se déclarait contre une modification actuelle de la loi électorale. Les amis de M. Lainé et de M. de Richelieu étaient disposés à ne se point contenter des modifications que proposerait M. Decazes. Il choisit pour collègues M. Pasquier, M. Roy et le général Latour-Maubourg ; il pouvait ainsi compter sur les suffrages du centre droit. Mais plus que jamais il avait pour ennemis les royalistes, dont l'ordonnance du 5 septembre avait détruit la domination ; ils ne voulaient admettre aucune transaction, tant que M. Decazes resterait ministre.

Telle était la situation, lorsque l'assassinat de M. le duc de Berry vint jeter le trouble dans tous les esprits. Ce crime isolé était, au dire

des royalistes exaltés, une œuvre de l'opinion libérale, une conséquence de la politique que le Roi avait adoptée depuis trois ans.

Leur exaspération était bruyante ; ils s'empresment de saisir une circonstance qui pouvait leur être favorable ; ce qu'ils voulaient avant tout, c'était renverser le ministre à qui ils avaient voué une implacable haine. Ils y réussirent, mais ne parvinrent pas encore à s'emparer du gouvernement. M. de Richelieu redevint chef du Cabinet et président du Conseil ; bien résolu à ne pas reprendre la route qu'il avait suivie pendant son premier ministère. Il conserva les collègues de M. Decazes ; M. Siméon fut ministre de l'Intérieur, et M. Pasquier garda le portefeuille des Affaires étrangères. M. Molé, dès le premier moment où il avait appris la déplorable mort de M. le duc de Berry, avait prévu le réveil et l'ardeur de l'opinion royaliste exagérée ; il tenait pour certain qu'elle s'emparerait du gouvernement. M. de Richelieu, en se réconciliant avec ce parti, en comptant sur son appui pour avoir la majorité, ne prévoyait pas que bientôt après il lui faudrait ou obéir à ses dangereuses exigences, ou lui céder la place. M. Molé ne pensa pas un instant à courir cette chance ; il avait toujours prévu que livrer le pouvoir à la politique de l'émigration, c'était amener la ruine de la dynastie.

M. de Richelieu ne réussit pas à obtenir une fidélité docile des auxiliaires auxquels il avait eu recours, et fut contraint de se retirer à la fin de 1821.

Alors commença un ministère, qui eut une durée de sept années et dont la conduite fut beaucoup plus prudente et habile que ne l'avaient pensé les partis opposants. La naissance de M. le duc de Bordeaux et le succès de la guerre d'Espagne furent pour lui d'heureuses circonstances. La nouvelle loi d'élection, et bien plus encore le découragement des opinions vaincues, lui procurèrent une sûre majorité. Il savait faire prendre patience à son parti, sans décourager l'espérance toujours subsistante de voir la France ramenée à l'ancien ordre de choses ; le ministère n'avancait qu'avec lenteur dans cette voie.

M. Molé se trouva donc dans une constante opposition. Cette opposition ne pouvait avoir, à la Chambre des Pairs, qu'un caractère de modération et de gravité ; elle était inspirée par des intentions pures et par un dévouement éclairé à un gouvernement qu'elle aurait voulu voir stable et assuré de l'avenir. Il prit une part active aux grandes discussions qui honorèrent la Chambre des Pairs. Ses discours sur la guerre d'Espagne et les lois du sacrilège et du droit d'aînesse furent remarqués. On y trouve les qualités distinctives de son esprit, la mesure, la clarté, la dignité du langage. Sa situation à la Chambre des Pairs et dans la région politique s'agrandit encore.

Après la chute du ministère de M. de Villèle, M. Molé, ainsi que ses

amis, se félicita de la direction que prenait le gouvernement du Roi Charles X. Plus qu'à aucun autre moment, il voyait la possibilité de faire subsister ensemble la royauté et le gouvernement constitutionnel. Les passions révolutionnaires se décourageaient, les ambitions n'entraient pas encore en jeu; tous les hommes du parti royaliste que l'expérience avait éclairés et calmés, s'applaudissaient de ce moment de calme et de la popularité que semblait acquérir le gouvernement du Roi.

L'appel de M. de Polignac au ministère, et le nom des collègues qui lui furent donnés, répandirent partout la conviction que la France touchait à un moment fatal; nul espoir ne resta de détourner le Roi du péril où il allait se précipiter aveuglément; on ne douta point de la crise qui allait jeter la nation dans les terribles hasards d'une révolution. Elle fut provoquée par les ordonnances qui abolissaient les garanties données par la charte, et elle éclata plus rapide, plus décisive et plus complète qu'on n'avait pu le prévoir. A peine resta-t-il aux hommes sensés qui avaient de l'influence dans les Chambres, quelques heures pour se décider au seul moyen qui pouvait sauver la France de l'anarchie déjà proclamée par les républicains de l'hôtel de ville.

M. Molé, reconnaissant l'empire de la nécessité et toujours guidé par la pensée de maintenir l'ordre social, la monarchie et les garanties données à la nation par la charte, crut accomplir un devoir en se rendant à l'appel du prince qui consentait à accepter cette difficile tâche; il ne se refusa point à y concourir.

Le Conseil du nouveau roi se trouva d'abord composé des hommes principaux qui, sans avoir les mêmes opinions, s'étaient sincèrement accordés dans la grande détermination que sanctionna la délibération des Chambres: elles furent l'organe légal de l'opinion universelle qui se manifestait hautement.

M. Molé fut ministre des Affaires étrangères. L'occasion ne tarda point où il eut à se prononcer sur une grande question. Toutes les Puissances européennes n'avaient pas tardé à reconnaître la royauté du souverain que la France venait de se donner. La pensée d'intervenir dans les affaires intérieures du pays, de retomber dans la faute qui, en 1792, avait suscité une guerre de vingt-cinq ans et bouleversé l'Europe entière, ne se présenta même pas aux souverains et à leurs Cabinets. Sans proclamer le principe de non-intervention, ils l'avaient pratiqué. Lors donc que la Belgique se souleva contre le roi des Pays-Bas et se proclama indépendante de sa souveraineté, M. Molé ne fit autre chose que réclamer une nouvelle application de la règle de conduite adoptée par l'Europe entière. Le roi de Prusse avait d'abord voulu envoyer une armée au secours du roi des Pays-Bas, afin de remettre la Belgique sous son autorité; M. Molé déclara expressément que si un soldat prussien

mettait le pied en Hollande, une armée française occuperait la Belgique. « Votre intervention, c'est la guerre, » disait-il. Une levée de cent mille hommes fut proposée aux Chambres. « La France, disait le ministre des Affaires étrangères, ne demande rien que ce qui est juste ; elle se lèverait tout entière pour la défense du moindre de ses droits. »

Alors commencèrent les négociations qui devaient se terminer par la création du royaume de Belgique, dont la neutralité assurait notre frontière, tandis que le royaume des Pays-Bas, tel que l'avaient établi les traités de 1815, était une menace continuelle contre la France.

Lorsque l'expédition d'Alger avait été entreprise, le gouvernement du roi Charles X n'avait voulu contracter aucun engagement relatif aux dispositions qu'il prendrait après la conquête. L'Angleterre avait vu avec une inquiète méfiance la prise de possession d'Alger. Les termes du refus que M. de Polignac avait opposé aux questions adressées par le ministère anglais n'étaient pas absolus et pouvaient laisser supposer que la France ne résoudrait pas, sans le concours des Puissances européennes, une question qui impliquait l'abolition de la piraterie, et une colonisation française sur un territoire vassal de l'Empire ottoman. M. Molé voyait combien la moindre concession pourrait irriter l'orgueil national, quel blâme encourrait le gouvernement nouveau, et enfin quels avantages la France aurait, après de grands sacrifices, à retirer de cette possession. Il répondit que le moment n'était pas opportun pour traiter cette question ; elle fut ainsi indéfiniment ajournée.

Le premier ministère qu'avait formé à la hâte le roi Louis-Philippe, ne pouvait se maintenir longtemps. Il était composé d'éléments discordants. Parmi les hommes politiques qui avaient regardé cet événement comme le salut de la France, les uns avaient pensé que la forme monarchique était compatible avec le triomphe de l'opinion démocratique et qu'elle comportait des institutions républicaines : les autres avaient vu dans la royauté du duc d'Orléans le seul moyen de résister aux passions et aux chimères révolutionnaires.

Après trois mois d'une lutte intestine, le Cabinet se trouva en dissolution. La majorité de la Chambre était douteuse ; la faction républicaine était ardente et semblait avoir encore le pouvoir de soulever les masses populaires ; le ministère de M. Laffitte se forma dans la pensée de ne point résister de front à cette dangereuse impulsion et de ne se pas dépopulariser en refusant toute concession. M. Molé et les ministres appartenant à la politique de conservation ne pouvaient garder place dans un Cabinet qui leur paraissait un instrument de ruine ; ils se retirèrent.

Leur pronostic ne tarda point à se réaliser. Après le procès des ministres, où le concert de tous les hommes sensés parvint à faire triom-

pher la raison et l'humanité, on vit le désordre se développer de jour en jour ; les émeutes reparurent sans être réprimées ; la guerre semblait infaillible ; le crédit public décroissait rapidement. Le ministère de M. Casimir Périer sauva la France des malheurs qui la menaçaient. Sa fermeté et son courage rallièrent à lui tous les partisans de l'ordre et de la paix.

En 1832, M. Molé fut atteint au cœur par une perte cruelle. Sa fille, Mme de Champlâtreux, succomba en quelques heures à une attaque de choléra ; il n'eut plus d'autres pensées que sa douleur et la crainte de voir le fléau faire de nouvelles victimes parmi ses plus chères affections ; il partit pour la Suisse et y passa plusieurs mois.

Après la mort de M. Périer, le gouvernement eut encore à se défendre contre des émeutes et des conspirations ; le désordre fut difficilement réprimé. Le 11 octobre un nouveau ministère fut appelé aux affaires. M. de Broglie, M. Guizot, M. Thiers en firent partie. Le gouvernement prit dès lors sa force et sa direction dans la majorité de la Chambre des Députés et dans les triomphes de la tribune. Ainsi se passèrent trois années heureuses et honorables. En 1836 M. Thiers fut président du Conseil. A cette époque commença la funeste dislocation des hommes éminents du parti conservateur. Ce ministère dura peu, et le roi appela M. Molé et M. Guizot pour former un nouveau Cabinet. Il eût mieux valu donner cette mission à un seul, qui se serait alors trouvé le chef du Cabinet.

En Angleterre les partis se soumettent librement à une discipline qui leur donne une force régulière ; l'esprit hiérarchique y règne comme dans le pays ; de telle sorte qu'ils ne renversent pas un ministère, sans avoir à lui substituer un gouvernement tout fait. Si un parti ne savait pas se régir lui-même et se diriger par une seule et même volonté, comment donnerait-il au pays une administration stable et respectée ? En France il n'en a pas été ainsi ; les partis ne reconnaissent ni la supériorité, ni l'autorité d'un chef, et marchaient en désordre, tels qu'une armée qui n'est pas commandée. Au lieu de prendre pour guide un homme important par son habileté et son expérience, les partis se laissaient emporter par le flot de l'exagération ; les courtisans d'une popularité vaine étaient préférés aux hommes supérieurs par le talent ou la sagesse. D'autres fois on a vu des partis plus honorables et plus éclairés se subdiviser en diverses coteries ; ainsi se dispersaient l'influence et l'autorité d'une aristocratie dont les titres étaient le talent et le succès.

C'est ce qui advint au parti conservateur ; la formation d'un ministère devint de plus en plus difficile. La discorde succéda à l'union ; les nuances d'opinion devinrent des motifs de rupture ; on se fit moins de concessions entre amis, qu'on n'en accordait à ses ennemis ; les questions

de personnes furent plus fâcheuses que les questions de principes ; chacun avait ses amis et ses protégés, exigeants ou mécontents.

Le ministère de M. Molé et de M. Guizot ne dura que peu de mois, sa retraite fut suivie d'un interrègne, où l'on reconnut qu'aucune fraction du parti conservateur ne pouvait espérer une majorité, tant qu'elle voudrait rester seule, exclusive et dominante.

M. Molé fut rappelé ; dans la situation où se trouvait la Chambre des Députés, il lui était impossible d'avoir pour collègues les orateurs qui ne voulaient pas le suivre sur la route dont il déterminerait la direction. Il eut donc pour collègues des hommes honorés de l'estime publique, dont le mérite et la capacité étaient reconnus, encore qu'ils n'eussent pas tout l'éclat des succès de la tribune.

Toutefois ce ministère eut la sanction de l'opinion publique ; contre l'attente de ceux à qui il déplaisait, il sembla s'établir et avoir des chances de durée.

M. Molé n'était pas membre de la Chambre et n'avait point avec les députés ces rapports d'habitude et de familiarité qui sont un moyen d'influence ; il ne prétendait point subjuguier une majorité par la puissance de sa parole ; lorsqu'il avait à donner des explications ou à défendre les projets du ministère, il parlait avec clarté et méthode, donnant l'idée d'une complète bonne foi et de la parfaite connaissance du sujet qu'il avait à traiter. Par ses conversations il plaisait aux députés et se conciliait leurs suffrages ; ils aimaient sa politesse et sa bienveillance ; il savait écouter les contradictions ; il les comprenait, et avant d'y répondre, il les répétait avec une mesure et une lucidité qui charmaient l'interlocuteur et lui donnaient confiance. Il réunissait une majorité composée de tous les députés qui n'étaient enrôlés sous aucune bannière.

Le succès ne manqua point à ce ministère ; il se décida à une amnistie : mais elle donna plus de satisfaction que de reconnaissance à la faction démocratique qui avait sympathisé avec les séditions. La prise de Constantine vengea l'échec de l'année précédente, et la conquête devint non plus seulement Alger, mais l'Algérie.

Le mariage de M. le duc d'Orléans fut aussi négocié par M. Molé.

Mais l'inconvénient et le danger de ne pas prendre dans la Chambre des Députés le point d'appui du gouvernement ne disparaissaient point ; on pouvait toujours dire qu'un des grands pouvoirs de l'État semblait ne plus être qu'un corps consultatif. Pour parler plus réellement, le ministère ne pouvait espérer le concours des hommes qui, ayant siégé dans le Conseil du Roi comme chefs ou membres des divers Cabinets, ne se croyaient pas à la place qui leur était due. M. Molé le savait bien ; il se serait retiré, s'il n'eût pas été manifeste que chacun des

hommes de talent et de mérite qui lui étaient opposés ne consentirait pas à accepter la primauté d'un autre et à modifier ses opinions pour l'accord indispensable à la formation d'un Cabinet.

L'union leur était plus facile, tant qu'il s'agissait de rendre impossible le ministère de M. Molé. Le mot d'ordre qui pouvait les réunir pour une attaque concertée, c'était une plainte ardente contre le gouvernement personnel du Roi, contre la situation subalterne où la Chambre des Députés était placée, disaient-ils.

Pour donner plus de valeur à ces arguments théoriques, il était nécessaire de démontrer l'incapacité et la mauvaise conduite du ministère.

La lutte fut longue et acharnée ; M. Molé la soutint avec calme et dignité. Il avait à répondre à tous les « princes de la parole », comme il les appela ; la vivacité de leurs accusations, la hauteur de leurs dédains ne lui causa aucun trouble. Sa défense avait un caractère de sincérité ; elle prouvait une connaissance complète des affaires et un souvenir exact des faits. Il ne craignait pas d'articuler les véritables motifs de la guerre qui lui était déclarée. — « Lorsque je vois, disait-il, ralliées dans un même effort des opinions si différentes ; lorsque je vois des hommes qui s'étaient combattus avec tant de véhémence se donner la main pour amener un changement d'administration, je leur demande, au nom de mon pays : Quel système prétendez-vous faire prévaloir ? Faites abstraction des noms propres, et dites nettement ce que vous voulez. »

L'honneur du combat lui resta, et, dans le vote de l'Adresse, le ministère eut une majorité de huit voix. Ce n'était pas assez pour donner force et durée au Cabinet. La Chambre fut dissoute, et les élections n'amènèrent pas une majorité plus nombreuse. M. Molé savait bien qu'il ne la conserverait même pas longtemps ; les majorités se fatiguent bientôt des batailles de la discussion et des hasards du scrutin ; elles veulent des chefs qui n'aient pas besoin d'être secourus et sauvés tous les jours. Il donna sa démission et quitta le pouvoir, emportant pour récompense de sa conduite et de son courage un accroissement à sa renommée politique, à la considération due à son caractère, et à l'estime qu'inspirait son talent d'orateur.

Son présage ne fut point trompé ; aucun accord ne fut possible à établir entre les adversaires unis pour le renverser. Un ministère semblait impossible à composer ; il fallut l'urgence d'une émeute qui témoignait des progrès du désordre, pour former un Cabinet. Ainsi que celui de M. Molé, il ne représenta aucun des partis.

M. Molé fut élu par l'Académie française, qui pensait alors, comme toujours, que l'éloquence fait partie de la littérature. C'est avec dis-

cernement qu'il fut choisi pour succéder à M. de Quélen, archevêque de Paris. On était assuré qu'il parlerait de son prédécesseur avec justice et convenance, qu'il louerait ses vertus chrétiennes et son courage dans la persécution. Le discours de M. Molé mérita et obtint un plein succès. Dans plusieurs autres occasions, il parla à l'Académie, et toujours avec une grande distinction. Comme directeur, il eut à répondre aux discours de réception de M. de Tocqueville, de M. de Vigny et de M. Vitet. A peu près dans le même temps, il prononça, à la Chambre des pairs, un éloge fort remarquable de M. le général Bernard, qui avait été son collègue comme ministre de la Guerre.

Huit années se passèrent ; deux ministères s'étaient succédé en 1839 et 1840 ; puis le ministère de M. Guizot avait eu une plus longue durée qu'aucun autre Cabinet. M. Molé, sans renoncer à la vie politique, siégeant assidûment à la Chambre des pairs, ne s'était mêlé activement à aucune combinaison formée pour attaquer les ministres. Seulement, il rappelait parfois, et non sans quelque amertume, que lui aussi avait pratiqué et professé une politique de sagesse et de modération.

Le mercredi 23 février 1848, au milieu de la journée, le Roi, apprenant qu'un détachement de la garde nationale avait refusé de combattre les séditieux, espéra encore qu'il serait possible de les calmer et de reconquérir quelque popularité, en changeant de ministère. Il fit appeler M. Molé, qui, sans lui montrer aucune espérance, ne refusa point son dévouement ; il demanda un délai de quelques heures pour choisir des collègues, et pour s'assurer qu'il trouverait un appui et une majorité dans la Chambre des Députés. Il n'avait pas encore réuni les hommes fermes et courageux qu'il comptait associer à cette périlleuse tâche, que l'émeute avait pris un caractère de fureur qui, dès le 24 au matin, rendit impossible tout ministère, tout gouvernement, toute monarchie.

Après trois mois de désordre, après les sanglantes journées de juin, qui sauvèrent la France des horreurs de l'anarchie et du brigandage, lorsque l'Assemblée qu'on appela Constituante eut la possibilité de délibérer librement, la ville de Bordeaux choisit le comte Molé pour représentant. Dès qu'il eut pris place dans cette assemblée, il y obtint une grande considération et une heureuse influence. Les dangers de la situation, l'état incertain et troublé de l'opinion publique ne lui causèrent aucun découragement ; il forma le projet de réunir les amis de l'ordre dans un seul et même parti, en effaçant le souvenir des dissentiments qui les avaient divisés en fractions opposées. Il fallait les associer pour défendre la société encore menacée par des passions qui ne l'attaquaient plus à main armée, mais qui cherchaient à la détruire par des lois. Nul n'était plus destiné à cette œuvre patriotique ; il s'y

dévoua tout entier. Jamais l'esprit de conciliation, le ménagement des amours-propres, le silence sur le passé ne furent plus assidûment pratiqués. La position de M. Molé devint ainsi grande et honorable. Il était le centre de cette ligue des gens de bien ; son nom, les grandes fonctions qu'il avait remplies, sa fortune, lui donnaient une importance incontestée.

Tel fut son rôle à l'Assemblée Constituante et aussi dans les premiers temps de l'Assemblée Législative ; mais alors d'autres difficultés et des circonstances différentes ne comportaient pas le même succès. Il ne suffisait plus d'exercer de l'influence sur un pouvoir délibératif.

M. Molé, qui n'avait jamais goûté le repos de la vie privée, dont l'activité d'esprit avait toujours eu les affaires publiques pour principal emploi, se trouva, sans regrets et sans éprouver aucun vide, ramené au foyer de la famille et au commerce intime de l'amitié. Il était jeune encore par l'âme et par l'esprit ; son caractère seul avait quelque peu changé. Sous une gravité apparente, il avait toujours caché une disposition passionnée et irritable ; maintenant ses opinions et ses sentiments avaient conservé leur même vivacité, mais le calme régnait en son âme. Tout en lui était bienveillant ; les vieilles animosités avaient cessé. Son commerce, toujours si aimable dans l'intimité, ne l'était pas moins pour la société dont il s'entourait. Les jouissances de l'esprit et de la conversation lui étaient précieuses. Il y avait plaisir à le voir dans cette noble demeure de Champlâtreux, qu'il avait embellie et qu'il aimait tant, au milieu de sa famille et de ses amis, se plaisant à leur entretien et jouissant de leur plaisir.

C'est là que la mort est venue le surprendre, en ne lui laissant que peu d'instants pour dire adieu à ses enfants. Pendant toute sa vie, il avait professé un respect sincère pour la religion. Plus tard, de longues méditations et un retour sur lui-même lui avaient fait retrouver dans son cœur une foi plus complète et plus pratique. Elle contribua à la sérénité de son dernier âge et lui donna une fin tranquille. Elle fut imprévue, mais il s'y était pieusement préparé. »

RAPPORT DU SECRÉTAIRE, M. J. DESNOYERS, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ, DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MAI 1855.

MESSIEURS,

« Si je n'étais encouragé par la bienveillance avec laquelle vous accueillez depuis tant d'années ce compte rendu, nécessairement froid et aride, des travaux que votre Conseil d'administration poursuit avec

persévérance, mais aussi avec une lenteur inévitable, puisque leurs progrès sont subordonnés aux limites fort restreintes de vos ressources financières, je devrais en apercevoir aujourd'hui plus que jamais toutes les difficultés.

Après les vivants tableaux d'une histoire qui nous touche de si près, et où nous retrouvons retracés les plus grands événements politiques de notre temps, mis en scène nos plus illustres contemporains, avec cette autorité que donne une participation directe, dans le plus haut rang, au mouvement des idées, des institutions et des grandes affaires publiques de la France pendant près d'un demi-siècle, comment oser vous entretenir de quelques anciennes chroniques, de quelques vies de saints, aussi froides aujourd'hui qu'elles ont eu d'attrait pour leurs contemporains ?

J'y suis encouragé, néanmoins, par la pensée qui vous est, Messieurs, présente comme à moi, que la plume habile qui vient de faire revivre les événements et les personnages de notre époque, autour de l'un des hommes qui y ont rempli un des rôles les plus honorables, les plus éminents, et qui était une des plus grandes illustrations de notre Société, est la même qui a puisé jadis dans ces mêmes chroniques tant de récits pleins de vie et de vérité, dont l'heureuse et ingénieuse méthode a su créer une grande école historique.

Ces anciens textes, dont notre Société conserve et reproduit religieusement les débris, nous retracent des événements qui ont aussi excité les passions et agité le mouvement social d'un autre âge. On y retrouve ce qui, dans tous les temps, a été plus ou moins fortement le mobile de la vie des hommes, les grandes et les petites ambitions, les croyances religieuses avec leur noblesse et leurs excès, l'enthousiasme du patriotisme et les passions jalouses qui en arrêtent l'essor, les généreux dévouements, le courage civil et le courage guerrier, les inspirations de l'intérêt public et les préoccupations de l'intérêt privé. La scène, les acteurs, les spectateurs, la langue, les costumes, ont changé; mais le fond, mais l'esprit, mais la passion, sont restés les mêmes.

Les commotions violentes des grandes révolutions politiques ont, comme les catastrophes géologiques, dessiné de larges périodes, modifié profondément la physionomie des contrées et de leurs habitants; mais entre chacune de ces époques de troubles passagers, l'ordre naturel des instincts, des besoins, des sentiments des sociétés humaines, a repris son cours uniforme, de même que les grandes lois de la nature n'ont point cessé d'agir entre les révolutions de la terre, après les modifications que celles-ci ont apportées à l'aspect général des lieux et à la physionomie des êtres.

Il n'est pas un seul des documents publiés sous vos auspices qui ne pût donner lieu, à des degrés et sous des aspects différents, à une comparaison analogue. Mais notre rôle est plus modeste et nous n'avons à vous entretenir, Messieurs, suivant le but de notre Société, que des documents nouveaux ajoutés, chaque année, soit par la publication réelle, soit par un choix définitif, à l'ensemble de votre collection.

Depuis votre dernière assemblée générale, cinq volumes vous ont été distribués : deux d'entre eux représentent le contingent de l'année 1854, et en même temps complètent deux ouvrages dont l'impression était commencée depuis nombre d'années, savoir :

Le cinquième volume de l'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital*, dont les éditeurs ont été successivement MM. A. Le Prevost et L. Delisle, et les commissaires responsables, MM. Guérard et Bordier ;

Le quatrième volume du *Journal de Louis XV*, par l'avocat Barbier, dont l'éditeur a été M. de La Villegille, et le commissaire responsable, M. Ravenel.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'intérêt qu'offrait l'introduction du premier de ces ouvrages, dont l'auteur, M. L. Delisle, fit en partie lecture dans votre dernière assemblée générale. Vous aviez reconnu les qualités d'exactitude érudite et de critique judicieuse propres à tous les travaux de M. L. Delisle, dans cette notice qui vous a été distribuée depuis, en même temps que le volume qui termine cette importante publication. Vous y avez retrouvé tout ce qui pouvait faire bien connaître et apprécier l'historien : les détails les plus certains sur sa vie, sur les sources contemporaines auxquelles il avait puisé, sur les caractères de ses écrits et sur les éditions qui en ont été données avant la nôtre.

Commencée il y a plus de quinze ans, avec tant de dévouement et de savoir, par M. Aug. Le Prevost, cette publication a été terminée, avec un succès égal, sous les mêmes inspirations et sous l'influence de ses conseils éclairés et bienveillants, par un jeune savant, qui a su mériter de bonne heure un rang si distingué dans l'estime des juges les plus compétents.

L'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital* présente, pour le XII^e siècle, un de ces points d'arrêt et de ces résumés d'ensemble non-seulement des événements contemporains, mais encore de ceux des siècles antérieurs. Quoique rédigée au fond d'un cloître de Normandie, elle fut, au milieu du moyen âge, pour la grande période de la féodalité religieuse et politique en France et en Angleterre, ce que l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire de Tours avait été, au VI^e siècle, pour les commencements des sociétés nouvelles, quoique celui-ci eût vu de plus près et eût plus complètement retracé les premières révolutions

des luttes mérovingiennes, qu'Orderic Vital ne le fit pour les luttes féodales, et pour les événements ou les institutions de l'Église, cinq siècles plus tôt.

Le second ouvrage, complété aussi dans le courant de votre dernier Exercice, et qui formait un si complet contraste avec le précédent, est, vous le savez, Messieurs, l'un de ceux qui ont obtenu le plus rapide et le plus grand succès. Le *Journal de l'avocat Barbier* éclaire, en effet, au point de vue de l'opinion bourgeoise, la portion du XVIII^e siècle la moins riche en mémoires particuliers, celle de 1720 à 1763, époque à laquelle ce Journal s'arrête. Il reproduit les bruits et les impressions fugitives de tous les jours, froidement, sans passion, avec l'indifférence qu'on éprouvait alors, en général, pour les affaires publiques et politiques, mais avec la conscience d'un honnête homme, un peu craintif, et rougissant des désordres de la cour et de la ville, sans oser les blâmer ouvertement.

L'ouvrage est terminé par une table des matières, très-développée et très-complète, qui aidera beaucoup à la recherche des faits et des noms propres disséminés en si grand nombre dans le cours du récit.

On annonce la publication, dans le courant de cette année, d'une nouvelle édition de ces Mémoires, faite en dehors de la Société. Elle sera, dit-on, plus complète, en ce sens qu'on y trouvera quelques passages d'un intérêt fort contestable et particulièrement relatifs aux querelles du Jansénisme ou aux affaires intérieures du Parlement, et quelques autres, moins nombreux, qui n'ont été supprimés qu'à raison d'une crudité de langage à laquelle les lecteurs de nos publications ne sont pas habitués. Nous doutons fort, toutefois, qu'on apporte dans cette nouvelle édition un choix plus judicieux et plus mesuré, plus de véritable et intelligente fidélité que ne l'a fait l'éditeur choisi par la Société de l'Histoire de France, M. de La Villegille.

Cet ouvrage était, sans nul doute, au nombre de ceux que la librairie avait le plus d'intérêt à multiplier. Son succès était certain, même dans une sphère plus étendue. Mais le prix et la rareté des exemplaires de l'édition qui fait partie de la collection de la Société, ne seront pas pour cela diminués, car l'édition nouvelle nous laissera, d'ici à plusieurs années, peu de chances et peu de motifs de refaire la nôtre.

Les trois volumes qui ont composé l'Exercice de 1855, vous ont été, Messieurs, distribués tous trois ; ce sont :

Le deuxième volume des *Mémoires de Mathieu Molé*, (éditeur M. A. Champollion ; commissaire responsable, M. Lenormant) ;

Le premier volume de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de*

Louis XI, par Thomas Basin, (éditeur, M. J. Quicherat; commissaire responsable, M. Bellaguet);

Le premier volume des *Chroniques d'Anjou*, (éditeurs, MM. Marchegay et Salmon; commissaire responsable, M. L. Delisle).

Lorsque parut le premier volume des *Mémoires de Molé*, c'est-à-dire au moment de votre dernière assemblée générale, M. de Barante vous présenta, Messieurs, une appréciation du caractère de l'ouvrage, aussi judicieuse que modérée, et, je dois vous la rappeler ici, d'autant plus qu'on a jugé trop sévèrement cette publication. On lui a adressé surtout un reproche qu'on eût évité si, au titre de *Mémoires* le Conseil, ou l'éditeur qu'il avait désigné, M. A. Champollion, eussent pensé à substituer celui de *Papiers d'État, Notes et Correspondance de Mathieu Molé*. Le titre de *Mémoires*, qui sera plus vrai pour le troisième volume, s'applique moins aux deux premiers. Les notes journalières rédigées par Molé, à l'occasion des nombreux et précieux documents qu'il recevait pour l'administration de la justice, et qui ont été publiés en même temps, ne sont pas, en effet, des *Mémoires*. Mais écrites par un aussi éminent personnage, sous l'impression des événements auxquels se rapportent ces pièces, émanées la plupart du Roi, de Richelieu, de Mazarin, d'autres ministres, ou du Parlement, les notes qui en éclairent les causes, le but, la portée, ont, en général, une certaine importance historique. Elles confirment l'opinion que l'histoire a déjà donnée de ce grand magistrat, en le montrant aussi généralement attaché au respect de l'autorité royale qu'à la défense des prérogatives légitimes du Parlement, surtout dans l'application des lois. Peut-être eût-on pu diminuer le nombre de ces pièces, puisque quelques-unes sont déjà publiées dans d'autres recueils; mais cet inconvénient n'est-il pas largement compensé par la réunion de tous les documents importants auxquels se rattachent le nom et le rôle politique de Mathieu Molé?

On se rend compte aisément de l'entraînement qui a porté M. A. Champollion à les publier toutes. On se passionne si aisément pour ses découvertes, surtout quand elles touchent à un nom si justement illustre. Vous vous souvenez, Messieurs, que c'est en extrayant, à force de soins et de recherches, dans plusieurs des grands recueils manuscrits de la Bibliothèque impériale, toutes les pièces où il reconnaissait l'écriture de Molé, que M. A. Champollion parvint à en rassembler un assez grand nombre pour penser à en faire un corps d'ouvrage et à en proposer la publication à la Société. Cette proposition fut même présentée extraordinairement dans une de vos séances générales, par M. Ch. Lenormant, président du Comité de publication, et qui fut choisi pour commissaire responsable; tant l'ouvrage fut dès lors considéré comme neuf et important.

Le deuxième volume des *Mémoires de Molé*, qui a vu le jour dans le courant de l'année 1855, s'arrête à 1641. C'est donc dans le volume suivant, actuellement sous presse, que figurera la période la plus honorable de la vie de ce grand magistrat, celle de la Fronde. Les événements de 1648 et de 1649 y sont racontés d'une manière très-complète, et les causes qui amenèrent de nouveaux troubles après la journée des Barricades y sont exposés avec détails et une grande impartialité.

L'intérêt de cette dernière partie des *Mémoires*, dont on ne peut rien retrancher, a porté tout récemment votre Conseil administratif à examiner, et à faire examiner par le Comité de publication, cette question subsidiaire de savoir s'il ne conviendrait pas de publier un quatrième volume destiné à contenir un certain nombre de pièces accessoires, auxquelles il est fait renvoi dans plusieurs passages du texte et à y en ajouter même quelques autres.

Ces pièces, sur lesquelles il n'a point été encore pris de résolution définitive, quoique sommairement signalées au Conseil par M. le commissaire responsable, sont, entre beaucoup d'autres :

La relation, par le Roi Louis XIII, de la conquête de la Lorraine, en 1633, d'après le manuscrit autographe ;

Plusieurs Discours, harangues et arrêts du Parlement ;

Un Exposé de la conduite de Monsieur, frère du Roi, et des motifs qui devaient le faire exclure de la régence après la mort de Louis XIII ;

Des Lettres de Molé et de Dupuy sur les libertés de l'Église gallicane ;

Des Instructions données par Mazarin, en 1650, pour se défaire des frondeurs par toutes sortes de moyens.

Des *Mémoires inédits* sur la Fronde, dont M. Taillandier, qui les possède, a bien voulu autoriser la publication par la Société, soit dans cet ouvrage, soit à la suite des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, pourront peut-être aussi y prendre place. Déjà M. Taillandier a donné d'utiles éclaircissements sur une des questions historiques soulevées dans le premier volume de Molé.

La Notice biographique sur Mathieu Molé, composée, il y a nombre d'années, par M. le comte Molé, et que M. de Barante a bien voulu se charger de revoir pour l'impression, doit aussi faire partie de l'ouvrage, ainsi qu'une Introduction inachevée de M. le comte Molé, où l'on retrouve toute l'élévation de pensées, la noblesse de sentiments et la netteté de jugement que lui avait données l'expérience des grandes affaires.

Prévoyant les obstacles que sa santé altérée opposerait peut-être à ses meilleures intentions de répondre au vœu exprimé par le Conseil, M. le comte Molé avait toujours hésité à s'engager formellement à rédiger cette

introduction. Cependant il y consacrait tous les instants de calme que lui laissait une santé depuis longtemps chancelante. Les dernières pages, les dernières pensées littéraires de M. Molé ont donc été pour notre Société dont il avait été l'un des fondateurs, et pour une des publications qu'il avait été heureux de voir entreprendre, à l'honneur de son illustre ancêtre.

Ces dernières pages ne seront point perdues, elles figureront en tête de l'ouvrage, mises en ordre et revues par les soins de M. de Barante.

Les deux autres volumes, publiés pour compléter l'Exercice de 1835, ont été :

Le tome I^{er} de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Basin, évêque de Lisieux ;

Le tome I^{er} des *Chroniques d'Anjou*.

Le premier de ces deux ouvrages est, ainsi que vous avez pu le vérifier, Messieurs, un des plus importants dont notre Société ait doté l'étude de l'histoire générale de France au xv^e siècle. Cette publication était depuis longtemps désirée et signalée par les historiens modernes qui se sont occupés de cette époque, et particulièrement par M. de Barante.

M. J. Quicherat aura eu le mérite d'avoir complètement restitué le nom de l'auteur, si longtemps désigné, à tort, sous celui d'Amelgard, d'avoir apprécié, avec une connaissance approfondie de son sujet, le caractère de l'écrivain et de ses nombreux ouvrages, et d'avoir édité, avec le concours de la Société, un texte important qui manquait à toutes les grandes collections historiques. La notice très-étendue, placée en tête de ce premier volume, ne peut rien laisser à désirer à tous égards. Les sommaires analytiques, qui la suivent, remplacent parfaitement une traduction, car rien d'essentiel n'y est omis sur les faits et les personnages, pour guider sûrement dans la lecture du texte latin.

Ce volume contient tout le règne de Charles VII, qui fut pour l'évêque de Lisieux une période de faveur et de crédit auprès du roi, et d'autorité dans la province de Normandie dont il avait puissamment facilité la soumission à la France.

Le deuxième volume, qui est aussi entièrement imprimé, et qui vous sera distribué prochainement, contiendra le règne de Louis XI, période de disgrâce pour Basin qui s'en ressentit, qui en exprima fréquemment contre le nouveau roi les préventions les plus défavorables, et, par contre, l'inclination la plus manifeste pour le duc de Bourgogne.

Les troisième et quatrième volumes de cet ouvrage contiendront, suivant la même méthode et avec les mêmes sommaires analytiques, les

autres écrits historiques de l'auteur. Ils pourront être mis au jour en 1857.

Le premier volume des *Chroniques d'Anjou*, édité par MM. P. Marchegay et A. Salmon, contient les plus importants, mais aussi les plus connus, des documents qui doivent composer ce recueil, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le rappeler dans un de mes précédents rapports. Le morceau capital consiste dans les *Gesta consulum Andegarorum et dominorum Ambaziensium*, ainsi divisé : le Livre de la construction et des origines du château d'Amboise ; — les Gestes des comtes d'Anjou ; — les Gestes des seigneurs d'Amboise.

On y trouve aussi l'Histoire de Geoffroy le Bel, par Jean, moine de Marmoutiers ;

Le Traité de Thomas Pactius, prieur de Loches, sur l'origine des comtes d'Anjou ;

Une Histoire abrégée des comtes d'Anjou, par Jean de Marmoutiers ;

Une Chronique abrégée des comtes d'Anjou, d'après un manuscrit du Musée britannique ;

Le fragment très-célèbre de Foulques Rechin sur l'histoire d'Anjou ;

Et enfin le traité de Hugues de Cleers, sur l'office de Sénéchal de France conféré aux comtes d'Anjou.

La plupart de ces chroniques étaient déjà publiées antérieurement, mais elles ont été collationnées sur les textes manuscrits, dont plusieurs étaient inconnus aux éditeurs précédents, par MM. Marchegay et Salmon qui ont fait une étude très-approfondie : le premier, des documents concernant l'histoire d'Anjou ; le second, des documents relatifs à la Touraine. Ils ont l'un et l'autre, par des publications importantes sur ces deux contrées, prouvé combien les sources historiques leur en étaient familières, et combien, tout en se restreignant dans l'étude d'une grande province, il était possible de fournir d'utiles matériaux à l'histoire générale.

Le deuxième volume contiendra principalement les chroniques religieuses, pour lesquelles les éditeurs ont surtout profité de leurs recherches dans les bibliothèques d'Angleterre et de Rome. L'Introduction et les sommaires sont aussi renvoyés à ce second volume, qui paraîtra presque certainement dans le cours de l'année prochaine.

Les textes de la première partie remontent aux x^e, xi^e et xii^e siècles. Ils présentent de nombreux renseignements sur les relations de la puissante maison d'Anjou avec les rois de France et d'Angleterre, avec les grands feudataires de la couronne, ainsi qu'avec la Bretagne. On y trouve aussi des détails de mœurs pleins d'intérêt et l'indication très-curieuse de ruines gallo-romaines, fort bien conservées au xi^e siècle, en Touraine.

Le Conseil avait compté pouvoir terminer promptement l'impression des *Mémoires de Beauvais-Nangis*, qui vous sont annoncés depuis bien des années. Cet ouvrage, par son caractère moins sévère et par époque plus moderne de sa rédaction, aurait fait un heureux contraste avec les deux textes latins déjà publiés en partie, et avec les autres ouvrages dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir. Mais M. de Monmerqué, qui a bien voulu se charger d'éditer pour la Société ces intéressants Mémoires, dont il possède le manuscrit original et unique, a suspendu momentanément l'impression, après le tirage de quelques feuilles.

D'autres engagements, dont le résultat ne sera pas moins profitable à l'histoire et à l'histoire littéraire, vont distraire pendant quelques mois notre savant confrère de cette publication moins importante. Il cède enfin aux sollicitations qui lui ont été tant de fois adressées de remettre au jour une édition nouvelle des Lettres de Mme de Sévigné. Depuis plus de vingt ans, M. de Monmerqué n'a cessé de rassembler les matériaux inédits, susceptibles d'accroître encore la valeur de la grande édition qu'il en avait déjà publiée, et dont la rareté s'ajoute à ses autres mérites. M. de Monmerqué a donné au Conseil l'assurance que cette suspension des *Mémoires de Beauvais-Nangis* ne serait que d'une courte durée.

Les *Extraits des grandes Chroniques anglo-françaises*, de Jean de Waurin, sont, au contraire, prêts à être livrés à l'impression. Mlle Duport, qui en est l'éditeuse, est disposée à remettre le manuscrit du premier volume au Conseil, dès qu'on le lui réclamera.

Le plan définitif de l'ouvrage a été fixé depuis quelques mois, par le Conseil, d'accord avec l'éditeuse et avec le commissaire responsable, M. Ravenel, sur la proposition du Comité de publication. On publiera intégralement les parties de ce volumineux recueil historique des *xiv^e* et *xv^e* siècles, qui ne sont la reproduction ni de Froissart, ni de Monstrelet, ni de leurs premiers continuateurs anonymes. On a cru y reconnaître des parties assez notables, qui pourraient bien avoir formé des chapitres inédits de Froissart, et qui auraient alors une très-grande valeur historique, si cette présomption acquérait une plus grande certitude. L'expédition de Jean Paléologue, en Morée, commandée par un neveu de Waurin, fournit aussi un chapitre fort intéressant aux parties de ces chroniques considérées comme inédites.

Quoiqu'on ne doive publier qu'une petite partie de cette compilation considérable, qui ne forme pas moins de cinq volumes in-*4^o*, et qui en composera trois à peine dans votre collection, on n'en conservera pas moins dans l'édition le plan général de l'ouvrage, l'ensemble des rubriques, les analyses et extraits des parties qu'on n'imprimerait

pas intégralement, et c'est à leur place chronologique que figureront les fragments publiés en entier.

On connaît maintenant à Paris deux textes manuscrits de ce grand ouvrage, celui de la Bibliothèque impériale, qui a servi aux premiers travaux de Mlle Dupont, et une copie conservée à l'Institut, signalée, je crois, pour la première fois, par M. L. Lalanne. Celle-ci pourra servir à collationner le texte primitivement étudié et mis en œuvre. La connaissance des événements du xiv^e et du xv^e siècle est si familière à Mlle Dupont, que les études historiques ne pourront manquer de tirer un grand profit de cette nouvelle publication dont elles lui seront redevables.

Il me reste à vous entretenir, Messieurs, de deux autres ouvrages, rédigés en latin, dont l'impression a été aussi décidée par votre Conseil administratif.

L'un vous a déjà été annoncé l'an dernier, c'est le recueil des *Opera minora* de Grégoire de Tours, ou de tous ses écrits différents de sa grande Histoire ecclésiastique, et dont il n'avait été donné que de très-courts extraits à la fin du tome IV de l'Histoire ecclésiastique. Ils devront, comme celle-ci, former, avec la traduction française, quatre volumes. L'éditeur désigné, qui avait déjà préparé en partie le manuscrit du premier volume, était M. Douët d'Arcq. D'autres occupations ne lui ayant pas permis de continuer ce travail, le Conseil en a confié la continuation à M. Bordier, et a désigné M. Marion pour commissaire responsable.

La copie manuscrite du premier volume, déposée à la dernière séance du Conseil, est complètement prête, texte et traduction, à être mise sous presse, sauf la collation d'un dernier texte manuscrit de la bibliothèque, qui en retardera peu l'impression. Ce volume contiendra les deux livres intitulés *libri Miraculorum*. Le premier des deux est aussi désigné sous le titre de *Gloria Martyrum*, et divisé en 107 chapitres; le second, entièrement consacré à la passion et aux miracles de Saint-Julien, comprend 50 chapitres, et est intitulé de *passione, virtutibus et gloria S. Juliani martyris*.

Une question très-délicate se présentera, sans doute, à la critique du nouvel éditeur: c'est celle de l'orthographe véritable des plus anciens manuscrits. Elle a déjà été soulevée par un des collaborateurs de M. Pertz, pour la grande et savante publication des *Monumenta Germaniæ historica*, où il avait été question de faire figurer Grégoire de Tours. Je ne sais si elle a été résolue; en tout cas, elle n'est pas indigne de fixer l'attention du nouvel éditeur.

L'autre ouvrage latin, dont l'impression a été plus récemment décidée par le Conseil, réunit la translation des reliques et le récit des miracles de saint Benoît dans la Gaule, *Acta, translatio et miracula S. Benedicti*.

Vous savez, Messieurs, que vers le milieu du vi^e siècle, en 660 ou 664, un moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, fondée depuis un demi-siècle et dès lors richement dotée, fut envoyé en Italie par Mummole, son abbé, avec la mission difficile d'enlever du couvent du Mont-Cassin le corps de saint Benoît.

Les reliques des saints étaient alors, non-seulement pour les monastères et les églises, mais aussi pour les villes et pour des provinces entières, une source de prospérité et de bénédictions. C'était une cause de grande renommée, d'influence, de richesses, et un espoir de protection céleste, pour l'établissement, pour le pays qui en étaient possesseurs. Les annales du moyen âge sont remplies de récits de translations et même de soustractions de ces précieuses reliques, que les églises et les abbayes se disputaient, comme, de notre temps moderne, on se dispute d'autres privilèges.

L'abbaye de Fleury ne fut ni la moins ambitieuse ni la moins favorablement partagée; le corps de saint Benoît, du fondateur même de l'ordre qui devait remplir la chrétienté de sa légitime renommée d'influence civilisatrice et de savoir, fut l'objet de son ambition. Le couvent du Mont-Cassin, pillé par les Lombards, était alors abandonné par les moines. Le corps du saint fondateur avait été caché dans une crypte. L'envoyé de l'abbaye de Fleury, Aigulphe, découvrit le trésor, s'en empara et le rapporta en France.

Les moines du Mont-Cassin firent bien alors, et plus tard, d'assez vives résistances. Une lutte plus longue encore et qui devint littéraire, alors qu'elle ne pouvait plus avoir d'autre caractère, s'éleva sur l'identité du corps de saint Benoît, rapporté triomphalement en France. De nombreux mémoires ont été publiés pour et contre cette authenticité; mais la croyance à la réalité du transport des véritables reliques a prévalu. Ce fut surtout pour appuyer cette identité sur les faits, preuves les plus convaincantes, que l'abbaye de Fleury, devenue, depuis, la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, eut des annalistes attirés, dont la charge était de rassembler et d'écrire tous les témoignages des miracles opérés par le corps saint, d'abord pendant la première translation, puis pendant les siècles suivants depuis le ix^e jusqu'au commencement du xii^e.

Les plus célèbres de ces annalistes des miracles du corps de saint Benoît, furent Adalbert, Adrevald, l'historien Aimoin, Raoul Tortaire, Girauld de Fleury, Hugues de Sainte-Marie, et d'autres encore, tous choisis parmi les plus habiles.

Les savants Bénédictins Mabillon et L. d'Achery, dans les *Acta SS. ord. Bened.* (sæcul. ii, p. 337, et sæcul. iv, p. 343), les Bollandistes, dans le tome III du mois de mars (21 mars) de leur précieuse collection, ont

publié la plus grande partie de ces relations. Il en restait cependant une inédite, et ce n'était pas la moins curieuse, puisqu'elle remplissait un intervalle assez long dans le cours du XI^e siècle.

Les Bénédictins, et les Jésuites éditeurs des *Acta sanctorum*, en ont connu l'auteur mentionné par Raoul Tortaire, ils le désignent sous le nom de moine André; mais les uns et les autres avouent qu'ils ignorent où existait ce précieux manuscrit, quoiqu'ils eussent fait mention de la partie de la bibliothèque du Vatican, où il était déjà conservé de leur temps. Un jeune savant français, M. de Certain, en vérifia, l'an dernier, à Rome, l'intéressante découverte, après avoir constaté que la Bibliothèque impériale en possédait une copie imparfaite, prise par les Bénédictins eux-mêmes, mais après la publication des *Annales et des Acta sanctorum* de leur Ordre.

C'est en effet dans ce fonds de la reine Christine, si riche en manuscrits précieux pour notre histoire et notre littérature du moyen âge, que se trouve ce document, avec tant d'autres non moins importants, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et à plusieurs autres du diocèse d'Orléans. Par un étrange retour des choses humaines, une grande partie des manuscrits de la collection d'Alexandre Petau, formée en France, surtout des manuscrits de Saint-Benoît-sur-Loire, après avoir été acquise par la reine de Suède, enrichit plus tard la bibliothèque du Vatican, par le don de cette princesse, tandis que dix siècles auparavant les reliques du saint fondateur de l'Ordre, qui devaient, pendant un si long temps, contribuer à la prospérité de cette même abbaye, étaient transportées d'Italie en France.

M. de Certain, chargé en 1854 et 1855, avec notre collègue, M. Guessard, d'une mission de M. le ministre de l'Instruction publique, ayant pour but de copier à Rome le mystère de Jeanne d'Arc, qui devra être publié dans la grande collection des *Documents sur l'histoire de France*, a profité de quelques loisirs pour transcrire aussi le fragment inédit du moine André. Il a offert au Conseil de la Société de l'Histoire de France de publier, sous vos auspices, toute la collection des biographes de saint Benoît, qui ne formera cependant qu'un seul volume. Sa proposition a été favorablement accueillie, et M. de Certain espère pouvoir déposer, vers la fin de l'année, son manuscrit prêt à être mis sous presse.

La Société a donc en ce moment en voie de publication, ou en projets prochainement réalisables, quatre ouvrages rédigés en latin et remontant aux VI^e, X^e, XI^e, XII^e et XV^e siècles, savoir : *Grégoire de Tours*, les *Chroniques d'Anjou*, les *Miracles de saint Benoît et Thomas Basin*.

Quoique fort différentes par leur caractère et leur date, ces publi-

cations simultanées sembleront peut-être à plusieurs d'entre nous un peu austères, un peu arides, et non suffisamment tempérées, ainsi que le Conseil s'est ordinairement efforcé de le faire, par des écrits d'une lecture plus facile et plus attrayante.

Une cause générale, qu'il est très-facile de reconnaître, a contribué à ce résultat. La librairie éclairée, non moins intelligente de ses intérêts que de la valeur littéraire des publications qu'elle entreprend, choisit, pour des collections historiques qui se préparent et qui ont déjà commencé à paraître de différents côtés, formant une sorte de concurrence avec la nôtre, les ouvrages dont la lecture plus attrayante assure un débit plus certain. C'est ainsi que les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, que M. le comte de Montalembert avait proposé, l'an dernier, au Conseil de publier, avec des commentaires, avec un complément du texte original, et après une révision rigoureuse qui en eussent encore beaucoup augmenté la valeur, ces *Mémoires*, dis-je, ont été depuis lors l'objet de plusieurs publications différentes. Une seule, dirigée par un de nos collègues, M. Cheruel, paraît avoir été conçue dans les vues sévères et si parfaitement justes, exposées par M. de Montalembert. Elle nous fera moins regretter que le Conseil ait cru devoir abandonner, du moins actuellement, à la librairie une publication que nous n'eussions pu conduire avec une rapidité suffisante, pour en assurer le succès sans concurrence.

A côté de cet empressement des libraires-éditeurs pour les ouvrages de lecture facile et commode, quelle serait donc la voie d'encouragement et de publicité pour les autres sortes de publications plus austères et d'un profit plus douteux, mais plus indispensables encore à la connaissance des événements et des mœurs du moyen âge, si la Société de l'Histoire de France oubliait que ces encouragements sont l'un des buts principaux de son institution ?

D'ailleurs, n'y a-t-il pas, quand on les étudie de près, un intérêt au moins aussi réel dans les textes latins du moyen âge, que dans plus d'un mémoire des temps modernes ? Voyons si ces sévères écrits méritent, autant qu'on pourrait le supposer, les appréhensions de ceux qui ne cherchent pas dans les monuments littéraires du moyen âge les aliments essentiels de leurs études (car pour ceux-ci ils n'ont qu'à se féliciter de pareils choix), voyons, dis-je, si ces vies de saints, ces translations de reliques, ces chroniques locales, ne cacheraient pas sous leur enveloppe un peu rude à la fréquentation journalière, un intérêt capable d'exciter vivement la curiosité, plus d'une anecdote piquante et surtout, ce qui vaut mieux encore, les éléments les plus vrais et les plus variés du tableau de la société française, pour chacune des périodes historiques auxquelles ils se rapportent.

Grégoire de Tours d'abord : ce premier choix n'a pas besoin d'excuse et je me garderai bien de chercher à justifier votre Conseil administratif d'avoir voulu compléter la collection des œuvres de l'historien sans lequel les temps des Mérovingiens n'offriraient encore que ténèbres et chaos. Qui de vous en effet, Messieurs, pourrait oublier que c'est presque uniquement à Grégoire de Tours que l'un de nos grands historiens, qui a dû à son éminent talent, à son dévouement infatigable et à ses malheurs, le rare privilège d'exciter toutes les sympathies, a emprunté les principaux traits de ces peintures si habilement disposées, qui ont éclairé d'une vive lumière les luttes sanglantes des premiers descendants de Clovis ? Depuis bien des années l'Académie française, par la voix éloquente de son secrétaire perpétuel, proclame hors ligne, parmi les écrits historiques, les *Récits mérovingiens*. N'est-ce pas aussi à cette source inépuisable et aux autres sources ecclésiastiques que l'illustre auteur de *l'Histoire de la Civilisation en France* a surtout puisé les récits profondément vrais et impartiaux des germes et des premiers développements des sociétés modernes, au milieu de la lutte des éléments gallo-romains, chrétiens et germaniques ?

Mais ce n'est pas seulement dans son Histoire ecclésiastique, c'est aussi et, sous un certain point de vue, c'est surtout dans ses *Vies des saints* et dans plusieurs de ses autres écrits, que Grégoire de Tours offre à l'étude des siècles mérovingiens tant d'indications précieuses.

Le sort et la condition des différentes classes de la société, depuis le comte jusqu'à l'esclave ; les mœurs, si mal connues à toutes les époques, du peuple et surtout des habitants des campagnes ; le mélange et le passage nécessaires entre les coutumes du paganisme gallo-romain et les traditions du christianisme ; les lieux de pèlerinage, les chapelles et les croix substituées aux monuments du culte druidique, les fontaines vénérées qui ont conservé jusqu'à nos jours depuis l'antiquité, à l'abri de la tolérance de l'Église, un attrait qui n'est point encore entièrement éteint ; les éléments de la première transition de la topographie gallo-romaine à la topographie ecclésiastique et politique du moyen âge ; la substitution des noms des saints patrons aux noms primitifs gaulois ou romains, et tant d'autres questions non moins piquantes que peu éclaircies : ne sont-ce pas là autant de sujets des plus curieux d'examen, dont les œuvres diverses de Grégoire de Tours nous offrent la source, plus encore que sa grande Histoire ecclésiastique ?

Un autre mérite qu'on ne saurait refuser à ces écrits, c'est leur rédaction à date certaine et connue, pendant le *vi^e* siècle. C'est aussi la

bonne foi qui a porté Grégoire de Tours, dans le récit des légendes auxquelles l'imagination exaltée avait souvent autant de part que la réalité, à indiquer très-habituellement ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu, ce qu'il a lu ; à mentionner les légendes dont la lecture se faisait dans la basilique ou la chapelle consacrée à la mémoire du saint vénéré ; les événements qu'il ne croit pas trop absurde, dit-il plusieurs fois, de retracer pour l'édification des fidèles. Que d'éléments intéressants pour le tableau de notre civilisation moderne à son berceau sont à démêler au milieu des récits, un peu uniformes en apparence, de guérisons merveilleuses, opérées par la bienfaisante influence des vertus des saints patrons !

Un assentiment bien flatteur, car il n'était pas sollicité, vous est venu, Messieurs, tout récemment du fond de l'Allemagne. Un savant professeur d'histoire et d'archéologie de Breslau, M. F. Haase, a adressé à la Société un petit ouvrage incontestablement de Grégoire de Tours, le traité *De cursibus ecclesiasticis*, dont il a fait la découverte à Bamberg et qu'il a publié et annoté. Cet envoi était accompagné d'une lettre latine, dans laquelle M. F. Haase félicite le Conseil d'un projet qui, dit-il, ne réjouit pas moins les historiens que les philologues.

Le genre d'intérêt qu'offrent, pour le VI^e siècle, les petits écrits de Grégoire de Tours et tant d'autres Vies de saints des premiers temps du christianisme dans la Gaule, se retrouve pour les IX^e, X^e et XI^e siècles, avec de nouvelles données résultant des changements sociaux et avec la peinture la plus fidèle des relations réciproques des différentes classes de la société, dans les récits de translations des reliques, dont l'une des plus remarquables est assurément celle du corps de saint Benoît.

Grégoire de Tours caractérise, dans beaucoup de chapitres de ses écrits, ce qu'était, au milieu de ces temps d'effroyables désordres, aux yeux des populations, comme protection et défense surnaturelles, la possession d'un corps saint. C'est ce qu'il montre par ce peu de mots, à l'occasion du corps de saint Séverin possédé par la ville de Bordeaux (*Glor. Confess.*, c. 45) : « Si la maladie fond sur cette ville, si l'ennemi l'assiège, si des désordres intérieurs la déchirent, aussitôt les habitants accourent à la basilique, offrant au saint leurs jeûnes et leurs prières ; ils célèbrent les veilles ordonnées ; et bientôt ils sont préservés du danger qui les menaçait. » C'était en effet dans l'Église chrétienne que les classes inférieures, ou, pour mieux dire, la société tout entière, trouvaient uniquement alors leur appui et leur sauvegarde.

Excusez-moi, Messieurs, d'avoir cherché, non à justifier, mais du moins à expliquer des ohoix qui n'en avaient sans doute besoin pour aucun d'entre nous.

Continuons de réunir tous nos efforts pour chercher par la publication des écrits, sinon les plus populaires, du moins les plus propres à éclairer les différentes époques de notre histoire, sous quelque forme qu'ils nous aient été transmis, à atteindre le but vers lequel tend notre Société. Nous marcherons bien des années encore avant de l'avoir définitivement atteint. Heureusement, notre Société ne s'avance pas seule dans cette voie. Elle a pour guides ces historiens illustres qui, depuis trente ans, ont posé, par leur exemple, les bases des différentes méthodes historiques, et qui tous ont trouvé dans l'étude des documents, habilement mis en œuvre, la source de leurs succès. Elle trouve dans les publications capitales de l'Académie des inscriptions, dans celles du Comité historique du Ministère de l'Instruction publique, dans les nombreuses Sociétés d'histoire et d'archéologie qui se partagent l'exploration de l'ancienne France, ou des modèles, ou des sympathies, ou des compagnons de travail et de dévouement. »

RAPPORT DES CENSEURS, MM. BOCQUET ET DUTENS (*rapporteur*), SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, PENDANT L'EXERCICE DE 1855.

MESSIEURS,

« Nous venons, en conformité des dispositions de l'article 12 du règlement, mettre sous vos yeux le résultat de l'examen auquel nous avons soumis les comptes des Recettes et Dépenses de la Société, pendant l'année 1855.

Nous rappellerons d'abord que, dans le rapport fait à l'assemblée générale, en sa séance du 1^{er} mai 1855, nous avons été amenés, après vous avoir exposé la situation financière de 1854, à anticiper exceptionnellement sur l'Exercice 1855, en établissant le compte des Recettes et Dépenses effectuées, du 1^{er} janvier au 6 mars 1855, par M. Duchesne, votre précédent trésorier. Cette anticipation avait été nécessitée par l'obligation de régulariser et de faire ratifier par vous la décharge provisoire donnée aux héritiers de M. Duchesne par M. le président du comité des fonds, de la remise de la somme de 3 542 fr. 02 c. formant l'encaisse de la Société au moment du décès de notre respectable confrère.

Aujourd'hui, pour procéder régulièrement, nous devons vous présenter l'ensemble des Recettes et des Dépenses de la totalité de l'année 1855, et par conséquent réunir les résultats de la gestion de M. Duchesne (du 1^{er} janvier au 6 mars 1855), et ceux de la gestion de

voire trésorier actuel, M. Bouvier (du 6 mars au 31 décembre de la dite année ¹).

Dans ces termes, les Recettes de l'année 1855 se composent des articles ci-après :

Solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1855.....	1 655 f. 42 c.	
Encaissement de 363 cotisations, } parmi lesquelles 17 concernent les } années 1852, 1853 et 1854. } 10 890 f. » c. }		} 18 607 50.
Ventes } de } au Ministère de } livres } l'Instruction } par l'archiviste. 1852 50. } 7 717 50. }		
par la maison } Renouard et } Compagnie.. 4655 » }		
Total des recettes.....	20 262 f. 92 c.	
Les articles de Dépense sont les suivants :		
Honoraires.....	3 067 f. » c.	
Frais d'impression..... 10 826 f. » c. }		} 11 248 94.
Reliures et brochage..... 422 94. }		
Remises aux libraires.....	816 74.	
Dépenses } diverses. } Frais de gestion, loyer et assurance du } magasin, fournitures diverses, affran- } chissements, distribution d'imprimés, } gages, étrennes, etc. }		} 1 468 14.
Total des Dépenses.....	16 600 f. 82 c.	
Solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1856.....	3 662 10.	
	20 262 f. 92 c.	

	<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>
1. 1855, 4 ^{re} Gestion (M. Duchesne), du 4 ^{er} janvier au 6 mars 1855.....	4 092 f. 42 c.	550 f. 40 c.
1855, 2 ^e Gestion (M. Bouvier), du 6 mars au 31 décembre.....	16 470 50.	16 050 42.
Solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1856.		3 662 10.
	<u>20 262 f. 92 c.</u>	<u>20 262 f. 92 c.</u>

Il résulte, Messieurs, de cet exposé, que le nombre des membres de la Société et le produit des cotisations, l'un des principaux éléments des recettes, se maintiennent à un niveau à peu près constant.

Les variations annuelles sont en effet peu considérables.

La Société comptait, au 1^{er} janvier 1855..... 349 membres.

Ce nombre, réduit dans le cours de l'année, par suite de décès ou autres causes, à..... 327 —

S'est trouvé reporté, par 18 nouvelles admissions, prononcées pendant la durée de ladite année, à..... 345 —

Grâce aux soins de M. le trésorier, il ne restait à recouvrer, au 31 décembre 1855, que 4 cotisations, tandis que le nombre des retardataires était de 18, à pareille époque de l'année 1854.

Le produit de la vente des livres continue de figurer pour un chiffre important, et qui se maintient en voie de progression toujours croissante, dans le montant des recettes annuelles. Il s'élève, ainsi que vous l'avez vu pour 1855, à..... 7 717 f. 50 c.

A la vérité, dans ce chiffre se trouve comprise une somme de..... 1 765

provenant d'une vente de livres faite en 1854 par la maison Renouard et Comp., et dont le prix n'a été versé dans votre caisse qu'au commencement de 1855; mais si l'on veut opérer la réduction de cette somme qui aurait dû figurer au compte de 1854, le produit des ventes de livres afférent à l'Exercice 1855, s'élèvera

encore au chiffre éminemment satisfaisant de..... 5 952 f. 50 c.

Et en même temps il convient de remarquer que, si le montant des Recettes de 1855 se trouve ainsi accru d'un article s'élevant à 1765 fr., et appartenant en réalité à l'année 1854, celui des Dépenses est pareillement augmenté d'une somme de 1044 fr. 60 c., par suite du paiement, effectué seulement en 1855, de divers articles de dépense, qui auraient dû rigoureusement être acquittés dans le cours de l'année précédente.

A cette occasion, Messieurs, dans l'intérêt de la régularité de votre comptabilité, et afin d'éviter des reports d'une année sur l'autre, nous aurions été portés à émettre le vœu que, autant que faire se pourrait, toutes les recettes et tous les payements concernant un Exercice, fussent dorénavant effectués avant le 31 décembre, et vinsent par conséquent prendre place dans les comptes de l'année à laquelle ils se rapportent, si M. le président du comité des fonds et M. le trésorier n'avaient été eux-mêmes au-devant de ce vœu et ne nous eussent donné

l'assurance que cette mesure d'ordre, déjà en partie réalisée, au surplus, depuis la date encore récente de la gestion de M. Bouvier, serait l'objet de leurs efforts et de leur sollicitude. Nous ne saurions douter du résultat, Messieurs, et nous en avons pour garants diverses améliorations dès à présent accomplies, et dont, sur de brèves indications, vous apprécierez aisément l'importance.

C'est ainsi que, entre autres perfectionnements, le régime de la comptabilité de la Société est redevable au concert établi entre M. le président du comité des fonds et M. l'archiviste, de la création d'un registre sur lequel il est ouvert un compte spécial à chaque volume publié, et qui, tenu constamment à jour au moyen d'un système de mandats institué à cet effet, non-seulement facilite la rédaction des inventaires annuels, mais encore permet d'avoir, à tout instant, le relevé exact du nombre de volumes que possède la Société.

Par l'emploi de procédés analogues se trouve assurée l'exécution de la décision du Conseil qui soumet au visa du président du comité des fonds toutes les impressions, de quelque nature qu'elles soient, qui se font, chez son imprimeur, pour le compte de la Société.

Nous devons encore vous signaler comme un acte de bonne et sage administration, la régularisation des inventaires des volumes existant entre les mains de l'archiviste, du libraire et de l'imprimeur. Ces inventaires sont maintenant dressés en deux expéditions dont chacune est revêtue de la signature du détenteur et de celle du président du comité des fonds. Cette mesure, simple en elle-même, procure néanmoins à la Société une garantie qui lui avait manqué jusqu'ici, et dont certes on doit tenir grand compte, si l'on songe que le nombre de volumes reconnu exister, au 1^{er} janvier 1856, dans les trois dépôts dont nous venons de parler, ne s'élevait pas à moins de 11 401, plus 3443 *Annuaire*s, le tout représentant, à l'actif de la Société, une valeur approximative de 75 à 80 000 francs.

Enfin, Messieurs, le comité des fonds, en prescrivant le dépôt chez l'archiviste des volumes défectueux destinés à former éventuellement des défets, nous paraît avoir également adopté une disposition utile, dont chaque membre de la Société peut être appelé à profiter.

Ces détails suffisent pour établir que la situation financière de la Société se présente, en ce qui concerne l'année 1855, dans des conditions favorables et qui, nous en avons l'espoir, ne feront que s'améliorer encore pendant le cours de l'année 1856, par l'accroissement graduel des recettes résultant soit de l'admission de nouveaux membres, soit de l'extension de la vente des ouvrages qu'elle a publiés jusqu'ici. Nous voulons espérer également qu'une attention de plus en plus rigoureuse apportée à restreindre le plus possible, dans certains

cas, les frais d'impression, notamment en ce qui concerne les dépenses résultant des corrections, viendra, sans rien enlever néanmoins à l'exactitude des textes et à la qualité de l'exécution typographique, ajouter aussi à ces éléments de prospérité, en réduisant le prix de revient de nos publications, et en augmentant ainsi la proportion du produit que la Société est en droit d'attendre de la vente des volumes qu'elle met annuellement au jour.

C'est à ces conditions, Messieurs, et par le concours de tous ceux qui prennent part à ses travaux ou savent les apprécier, que la Société de l'Histoire de France peut espérer de continuer son œuvre, dont elle poursuit l'accomplissement avec une persévérance qui, disons-le à sa louange, lui a déjà valu une durée de près d'un quart de siècle, dans un temps et dans un pays où tant de choses durent si peu. »

A. DUTENS (*rapporteur*), BOCQUET.

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil l'état des comptes de M. le trésorier. Cette approbation est donnée par l'assemblée.

Élections.

La Société procède, par le scrutin, à l'élection de onze membres de son Conseil administratif; dix devaient être nommés conformément au règlement qui en prescrit le renouvellement par quart, chaque année; le onzième devait remplacer feu M. le comte Molé, dont les fonctions cessaient seulement en 1857.

Sont élus, à la majorité, membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1860 :

MM. BELLAGUET,
BRUGNOT,
BORDIER,
BOUIS (DE),
DELSISLE (L.),

MM. GUESSARD,
LE PRÉVOST (Aug.),
LUYNES (DE),
MAGNIN,
MONTALEMBERT (DE).

M. A. CHERUEL est élu en remplacement de M. le comte Molé.

Sur 42 votants, M. Cheruel a obtenu 27 voix, M. Henri Martin 12; les autres voix se sont portées sur MM. Egger, de Castries et de Viel-Castel.

Sont réélus censeurs de la Société, pour l'Exercice de 1858 :

MM. A. BOCQUET et A. DUTENS.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par l'assemblée :

922. M. le baron A. PIERRUGUES DE BEAUJOUR, rue Saint-Lazare, 65; présenté par MM. A. Barbié du Bocage et Eug. Halphen.

923. Anatole GOUFFÉ, avocat, attaché au ministère des finances, rue Taitbout, 34 ; présenté par les mêmes sociétaires.

Lectures historiques.

M. Victor Le Clerc communique à la Société l'introduction qu'il a composée pour le tome XXIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Ce précieux volume, rédigé pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par une commission formée de MM. F. Lajard, P. Paris, É. Littré et V. Le Clerc, éditeur, est presque entièrement achevé, et ne tardera pas à voir le jour :

« Nous terminons enfin par ce volume les annales des lettres en France au XIII^e siècle. On n'avait pas cru d'abord que cette partie de notre grande Histoire littéraire dût entraîner de si longs détails, ni qu'il fallût y employer huit volumes, un de plus qu'au siècle précédent, qui avait exigé déjà, pour l'examen des écrits en langue vulgaire, un développement inaccoutumé.

« Les Bénédictins, dont nous ne perdons jamais de vue les leçons et les exemples, avaient assez prouvé, par l'Avertissement qui ouvre leur septième tome et le XI^e siècle, que leur prédilection pour les œuvres écrites dans la langue de l'Église ne les empêchait pas d'apprécier, en habiles historiens, les premiers essais de notre langue nationale ; et ils avaient commencé, depuis que leur ouvrage ne se continuait plus dans leur abbaye de Saint-Vincent du Mans, à recueillir des matériaux français dans les riches bibliothèques de Paris. Mais ce travail préparatoire, si nous en jugeons par quelques restes de leurs notes, était trop peu avancé pour faire entrevoir quelle étendue ils auraient donnée aux annales de cette autre littérature, et surtout des innombrables productions des trouvères.

« Lorsque l'Institut de France reprit, en 1807, l'ouvrage qu'ils avaient eux-mêmes suspendu, quarante-quatre ans auparavant, sans avoir dépassé les premières années du XII^e siècle, on ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait là, tout près de ces œuvres latines qui semblaient avoir seules mérité de vivre, une grande littérature presque inédite, féconde, originale, variée, déjà française, mais condamnée à l'oubli, en France même, depuis trois cents ans, par l'indifférence et le dédain. Ce ne fut néanmoins que par degrés que l'on se mit à lui faire sa place ; car on supposait encore, en 1838, que cette partie de notre Histoire littéraire que nous terminons aujourd'hui pouvait bien ne pas se prolonger au delà de cinq volumes. A ces cinq volumes nous en avons ajouté trois autres. Il ne s'agit guère, dans les deux derniers,

que des anciens poètes de la France ; et nous nous gardons de prétendre que, malgré toutes nos recherches, nous soyons parvenus à être complets.

« Si nous l'avons, c'est qu'il nous semble que les critiques éclairés comprendront cet aveu. Nous travaillons le plus souvent sur des manuscrits, sans guide pour nous diriger dans ces routes difficiles et nouvelles ; car, depuis le livre publié en 1584 par le président Fauchet sur les poètes français avant l'an 1300, nul ne peut dire qu'il y ait eu d'histoire vraiment approfondie de ces vieux monuments, déshérités de toute gloire, parce qu'on leur avait refusé toute justice. Plusieurs même des manuscrits, quelquefois uniques, restés seuls dépositaires d'un nom, d'une œuvre jadis célèbre, sont loin de nous ; on ferait une liste assez nombreuse de ceux de nos poèmes dont il n'y a maintenant d'exemplaires que hors de France, à Rome, à Londres, à Oxford, à Copenhague, à Stockholm. Il ne nous a pas toujours été possible de nous en procurer des copies, des extraits ou des analyses, et nous avons eu trop souvent le regret de n'en connaître que les titres. Si même, dans les belles collections à notre portée, lorsque nous avions tant de devoirs à remplir, tant d'œuvres inconnues à retrouver et à juger, quelques pages dignes d'intérêt s'étaient dérobées à nos regards, nous ne serions point sans excuse. L'histoire de ces productions françaises de plusieurs siècles commence à peine ; et quoique nos efforts pour la faire avancer soient de tous les jours, de tous les instants, nous ne saurions avoir la confiance de n'avoir laissé rien échapper.

« Ce vingt-troisième volume va témoigner de nouveau quelle a dû être, en des temps que l'on croyait stériles, la fécondité singulière de l'imagination de nos poètes. Il ne renferme qu'une faible portion de leur histoire pendant un siècle ; et toutefois l'abondance, la variété de leurs œuvres, le véritable mérite de quelques-unes, suffiront pour faire envisager d'un coup d'œil la grandeur de cet âge littéraire, et ce premier éclat que répandirent chez nous les lettres profanes. Nous y poursuivons notre étude sur les trouvères, sur ces poètes en langue française qui ont compté dans leurs rangs quelques princes, quelques rois, mais dont la plupart n'ont pas eu d'historiens, et nous serons obligés, pour en parler, d'adopter encore la division par genres, puisque la chronologie des auteurs et souvent même leurs noms continuent de nous manquer.

« Ainsi, nous rentrons d'abord dans le genre de la poésie narrative par le roman de la Rose, terminé assez longtemps avant la fin du siècle, quoique le dernier des deux auteurs ait beaucoup écrit dans le siècle suivant ; œuvre de raffinement, de bel esprit, où il est facile

de voir, non point l'aurore, mais le déclin d'une langue et d'une littérature qui renaîtront plus tard.

« Nous parcourons ensuite plusieurs Lais d'origine étrangère, popularisés, comme les poèmes de la Table ronde, par la rime française, et cette multitude de Fabliaux, nés presque tous de notre sol, de notre état de société, de nos habitudes, de notre caractère, et que les principales nations de l'Europe ont imités à l'envi sans les surpasser.

« Puis, nous donnons une idée de quelques Débats ou disputes, singuliers dialogues, où éclate l'esprit de controverse qui plaisait tant au moyen âge, qui lui enseigna l'argumentation pour et contre, le doute, l'indécision, et par lequel il a péri.

« C'est avec la même rapidité que nous passons sur les diverses espèces de Poésies morales, qui aidaient les trouvères à se faire pardonner les scènes par trop aventureuses de leurs grands poèmes chevaleresques, et les hardiesses encore plus téméraires de leurs contes. A ce genre sérieux et austère des enseignements, appartiennent aussi leurs Dits sur les vertus et les vices, sur le comput, la chasse, les échecs, et leur vaste composition de l'Image du monde.

« Sous le titre de Poésies historiques, depuis l'an 1201 jusque vers l'an 1300, nous comprenons, dans l'ordre des temps, après cinq grands récits en vers, qu'il est permis de placer sur la limite des deux siècles, une assez longue suite de petites pièces de circonstance, qui, prenant les formes les plus diverses, tantôt graves, tantôt bouffonnes, représentent tour à tour plusieurs des événements contemporains, les désastres et les murmures des dernières croisades, les rapports du gouvernement de saint Louis avec l'Angleterre, avec la Bretagne, avec l'Université de Paris; quelques témoignages de la douleur publique pour des princes ou des prélats qu'on venait de perdre, pour des chevaliers morts en combattant; les prouesses et les fêtes des tournois; d'autres incidents de la vie féodale. Cette partie du volume n'en saurait être une des moins instructives: on y verra que nos pères n'étaient réellement pas si timides, et qu'il est juste qu'après six cents ans ce qu'ils ont osé dire et rimer ne soit pas tout à fait perdu.

« Enfin, tous les mouvements de l'âme, tous les tons et tous les caprices, depuis les saillies les plus familières de la satire et de la galanterie, jusqu'aux plus nobles élans de l'ardeur guerrière et du véritable amour, se succèdent dans les libres inspirations de près de deux cents chansonniers, fidèle écho de l'esprit français. Tous ces noms, rassemblés en si grand nombre pour la première fois, pourront faire mieux comprendre l'ancienne vogue de la chanson, encouragée par des compagnies littéraires qui lui distribuaient des couronnes, cultivée en

même temps par d'humbles ménestrels et par des rois. Les dates, lorsqu'il a été possible de les établir, prouveront qu'il aurait fallu faire commencer beaucoup plus tôt, dans l'histoire de nos premiers essais poétiques, l'art de multiplier à l'infini les combinaisons du couplet, l'entrelacement des rimes masculines et féminines, l'heureuse gaieté des refrains, la finesse même et la grâce du langage. On oubliera moins désormais que nos poètes furent traduits quelquefois par les troubadours ; on saura quel droit nous avons, ici comme ailleurs, de réclamer notre rang d'ancienneté, et combien se trompent ceux qui croient voir le début de notre poésie légère dans les œuvres du roi de Navarre. Sans parler même des anonymes dont il ne reste rien, comme ceux qui, en 1099, poursuivirent de leurs chansons en langue vulgaire les écarts du premier patriarche latin de Jérusalem, ou dont il reste quelque chose, comme ceux qui, en 1155, firent de l'abbé de Vézelay le sujet de leurs rimes populaires, on reconnaîtra que les noms de Chrestien de Troyes, de Gautier d'Épinal, de Gasse Brulé, de Colin Muset, de Guyot de Provins, de Pierre Moniot, du vidame de Chartres, précéderent d'assez longtemps le nom du roi chansonnier.

« Nous avons eu sans doute, comme tous ceux qui, avant nous, ont dévoué leur vie à ces études, le désir et l'espoir de ressusciter plus d'idées et de sentiments de notre vieille France qu'on ne l'avait fait jusqu'à nous ; mais nous ne saurions trop redire, après tous nos travaux, que nos annales des lettres au XII^e et au XIII^e siècle, surtout dans la littérature française proprement dite, doivent encore laisser plus d'une lacune à remplir et plus d'une erreur à corriger. Toutes les fois que les documents ecclésiastiques nous ont manqué, comme ils manquent presque toujours pour ceux qui ont écrit dans la langue du peuple, il a fallu, avec leurs ouvrages, essayer de retrouver leur nom, le temps où ils ont vécu ; souvent, malgré tout ce que nous avons pu faire, ils sont restés anonymes, leur date est restée douteuse ; et si, pour surmonter ces obstacles, nous avons substitué peu à peu la division par genres à la méthode chronologique, ce n'était pas une affaire de goût, c'était une nécessité. Qu'on joigne à ces incertitudes l'obligation de ne consulter en grande partie que des textes inédits, l'altération de ces textes sous la main des copistes qui ne les comprenaient plus, la rareté même des manuscrits, l'insuffisance des catalogues, la nouveauté des recherches après de longs siècles d'abandon : peut-être ne refusera-t-on pas de nous pardonner quelques fautes ou quelques oublis.

« Nous devons cependant avertir que, dans nos pénibles efforts pour recueillir partout la trace des plus anciens poèmes provençaux

ou français, il y a tout un genre que nous avons écarté à dessein, celui de la traduction. Quoiqu'il n'ait jamais cessé d'être très-fécond, soit en prose, soit en vers, comme il le devient encore plus au *xiv^e* siècle, et que ce siècle, assez pauvre en productions originales, laissera du temps et de l'espace pour celles dont le principal intérêt est dans le style, nous réservons à nos successeurs ou à ceux d'entre nous qui atteindront les dernières années de Charles le Sage, un des promoteurs de ces utiles travaux, le soin de reprendre depuis l'origine l'histoire des traducteurs français.

« Celle de la prédication en France aura besoin d'être reprise aussi dès les premiers temps. L'immense amas de sermons, ou latins, ou français, ou mi-partis des deux langues, dont les anciennes bibliothèques sont encombrées, ne pourra être débrouillé qu'à l'aide du loisir qui attend les historiens d'un siècle moins heureux. Les annales de l'âge littéraire qui finit à l'an 1300, malgré les proportions qu'elles ont prises, ne pouvaient s'arrêter à ces études accessoires qui, dans la disette du siècle suivant, offriront des occasions favorables de digression.

« Il importera surtout qu'après la série régulière des œuvres latines, toujours plus complète et plus sûre, parce qu'elle se retrouve dans les archives de l'Église, lorsqu'on en viendra, comme nous l'avons fait pour le *xiii^e* siècle, à ranger par ordre de matières les compositions d'une date incertaine, on s'applique à rassembler de toutes parts et à soumettre à une critique fondée sur les textes les plus anciens essais de l'art dramatique, dont l'histoire n'occupe point jusqu'à présent dans cet ouvrage une place qui réponde à celle que le théâtre devait remplir un jour dans les destinées littéraires de notre pays.

« Puisque nous avons commencé à faire pressentir quelques-unes de nos intentions pour la suite d'un livre qui absorbe toutes nos pensées, nous oserons dire aussi dès ce moment sur quel plan nous avons conçu le discours qui doit être placé en tête du prochain volume. On sait que, depuis l'origine de l'ouvrage, les détails sur chaque siècle sont précédés d'une vue générale de l'état des lettres. C'est encore dom Rivet, le principal auteur des neuf premiers volumes, qui a rédigé, en 1750, le discours préliminaire du *xii^e* siècle; Daunou a publié, en 1824, celui du *xiii^e*. Pour nous soustraire le plus possible à tout parallèle avec ces deux grandes compositions, qui offrent, comme dans une esquisse hardie, l'histoire anticipée des écrivains, et nous rapprocher, en même temps, du cadre moins vaste des discours antérieurs, où l'on fait seulement connaître, pour chaque siècle, les écoles, les bibliothèques, les autres institutions littéraires, et les vicissitudes notables de la langue et du goût, lorsque

nous aurons , à notre tour , accompli ce devoir plus facile , sans négliger cependant d'y joindre une vue d'ensemble sur les genres que l'on cultivait encore , nous nous consolerons du spectacle d'un temps de décadence par quelques regards jetés en arrière sur les deux siècles qui précèdent. En effet , tous deux réunis , et considérés cette fois dans leurs créations en langue vulgaire plutôt que dans leurs œuvres latines , ils nous semblent comme un premier âge poétique , comme une première littérature française , imparfaite pour la langue qu'elle n'a point su fixer , mais puissante et populaire par l'invention. Si les poètes n'étaient que ceux qui savent trouver des personnages , des passions , des aventures , et faire vivre leurs fictions plusieurs siècles chez plusieurs peuples , nous pourrions dire qu'il y avait alors des poètes.

« Dans cette nouvelle étude , préparée depuis longtemps , on trouvera , non point l'abrégé de l'histoire littéraire d'un siècle , mais un chapitre nécessaire de notre livre , où , de la récapitulation toute simple des titres de cette vieille gloire que les étrangers ont moins oubliée que nous , il résultera peut-être que ceux des peuples nos voisins qui ont une littérature , l'Italie même , ont été alors , en plusieurs genres , les disciples de la France.

« Il y a cent vingt-deux ans que cet ouvrage est commencé. Les Bénédictins eux-mêmes , fatigués , découragés , l'avaient interrompu. On craignit , pendant quarante-quatre ans , qu'il ne fût jamais continué. Le savant Ernesti , en 1772 , écrivait à Paris pour en réclamer la suite au nom de l'Allemagne et de toute l'Europe lettrée. L'Institut , dès le moment où il en a repris la publication après ce long silence , n'a cessé de fournir de zélés coopérateurs à un travail qui , pour la difficulté , l'étendue , et pour ce mérite enfin de la persévérance que les autres nations se plaisent à nous refuser , n'a encore d'égal chez aucune d'elles. A nos annales littéraires du XIII^e siècle vont bientôt succéder celles du XIV^e. Le flambeau que nous ont transmis nos prédécesseurs et nos maîtres ne s'éteindra pas. Puisse-t-il , entre nos mains , éclairer du moins de quelques lueurs nouvelles ces âges encore peu connus où s'essayait le génie de la France , et passer , avec toute sa lumière , aux mains de ceux qui viendront après nous !

« Les noms , par ordre chronologique , de tous nos écrivains du XIV^e siècle , ont été recueillis par nous avec assiduité , depuis bientôt vingt ans , sur le plan suivi dès l'origine. Chaque nom , dans cette liste , est accompagné de l'indication des principaux documents propres à faire connaître les auteurs et leurs ouvrages. A quelque date que doive s'arrêter pour nous la mise en œuvre de ces nombreux matériaux , nos continuateurs pourront du moins en profiter. »

M. V. Le Clerc fait suivre cette première communication d'une seconde, qui est écoutée avec un aussi vif intérêt. Elle a pour sujet un poème demi-français, demi-flamand, de la fin du XIII^e siècle, ou du commencement du XIV^e, qui pourrait être intitulé : *une Commune de Flandre*, et qui semble une imitation parodiée, pour le fond et pour la forme, des poèmes chevaleresques.

La séance de l'assemblée est levée à quatre heures.

NÉCROLOGIE.

La Société de l'Histoire de France a perdu plusieurs de ses membres depuis l'assemblée générale de 1855. L'éloge du plus illustre d'entre eux, M. le comte Molé, a été lu à la dernière assemblée par M. de Barante : les quatre notices suivantes sur MM. J. Barrois, Paillet, de La Tour du Pin, Martin de Villers, devaient terminer le rapport du secrétaire, M. J. Desnoyers, à cette même séance ; le temps n'a pas permis d'en donner lecture. M. Augustin Thierry, notre grand historien, n'est mort que depuis la dernière assemblée générale.

M. J. Barrois.

« Né à Lille, vers 1785, M. Joseph Barrois est mort le 21 juillet 1855, à Livry-sur-Seine, après une longue vie, partagée entre des fonctions politiques, quelques voyages ou séjours momentanés en Grèce, en Italie, en Angleterre, surtout en Belgique, des travaux littéraires et des goûts bibliographiques qu'il conserva jusqu'à son dernier jour.

M. J. Barrois avait peu à peu restreint ses relations extérieures, vivait solitairement au milieu de sa riche bibliothèque, et s'occupait uniquement de continuer et de terminer des recherches sur l'histoire des origines comparées, ou plutôt sur la communauté d'origine de l'écriture chez les différents peuples de l'Antiquité. La nouveauté hardie et la singularité des opinions qu'il avait déjà développées sur ce sujet dans plusieurs de ses derniers ouvrages, d'abord avec une certaine réserve, mais qu'il avait fini par pousser aux plus extrêmes conséquences, avaient été peu favorablement accueillies dans le monde savant. M. J. Barrois, fort peu accessible à la contradiction, aimait à répéter que ses idées n'étaient et ne seraient pas comprises de son vivant, mais que les jugements académiques lui importaient peu, et il confiait à l'avenir le succès de ses convictions et de ses vues hypothétiques.

La carrière politique de M. J. Barrois a laissé peu de traces, quoi-

qu'il ait fait partie de plusieurs de nos Assemblées législatives sous la Restauration et aussi depuis 1830. Nommé en 1824 à la députation par la ville de Lille, il fit partie de la Chambre septennale pendant toute sa durée; après y être entré comme membre de l'opposition, il ne tarda pas à être compté parmi les députés les plus dévoués au ministère.

Il avait aussi rempli pendant quelque temps à Lille les fonctions d'adjoint au maire, et donné sa démission, après avoir signalé quelques abus de l'administration municipale.

Les études et surtout les publications littéraires de M. Barrois forment deux séries bien distinctes : la première, qui s'étend depuis 1830 jusqu'en 1842, ne concernait que les monuments de l'ancienne littérature française; la seconde, qui embrassait les origines de l'écriture, en remontant depuis le siècle de Charlemagne, et les langues de l'Europe moderne, jusqu'aux temps les plus anciens chez les peuples de l'Orient, s'est continuée jusqu'à la mort de M. J. Barrois, qui est venue interrompre la publication d'un dernier travail, complément de tous ses écrits antérieurs sur ce sujet.

Quatre des ouvrages de M. J. Barrois se rapportent à la littérature du moyen âge, deux à l'origine de l'écriture; et un autre, l'un des plus importants, les *Éléments carlovingiens*, montre et forme la transition d'un genre de recherches à l'autre, présentant encore, à côté des hypothèses de linguistique, des documents intéressants sur la chanson d'Ogier et les autres chansons de gestes du XIII^e siècle et sur leurs origines.

La plus ancienne de ces publications est celle qui parut en 1830, imprimée en partie en caractères gothiques, sous le titre de : *Bibliothèque protypographique, ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, — Jean de Berri, — Philippe de Bourgogne et les siens*. Paris, imp. de Crapelet; chez Treüttel et Wurtz. 1 vol. in-4°, de XL, 346 p. et 6 pl. *fac-simile* de manuscrits.

On trouve dans cet ouvrage (art. 1 à 504) l'inventaire des livres manuscrits de la tour du Louvre, rédigé en 1373 par Giles Malet, valet de chambre de Charles V; celui des livres du duc de Berri (art. 505-604); plusieurs inventaires particuliers de dépôts formés pendant le XV^e siècle, à Paris, à Arras, à Dijon (art. 605-704). L'inventaire le plus ancien des ducs de Bourgogne est celui de Philippe I^{er} Hardi, dressé en 1404; les autres furent rédigés, pendant la seconde moitié du XV^e siècle, à Bourges, à Gand et à Bruges (art. 705-2341).

M. J. Barrois se servit surtout, pour cette dernière partie de son travail, de pièces authentiques conservées dans les archives de la chambre des comptes à Lille, ainsi qu'à Dijon, où M. Peignot avait

recueilli et publié, à peu près vers la même époque (1830), un travail analogue sur le même sujet, dont il avait communiqué les éléments à M. Barrois, ainsi que celui-ci le reconnaît dans une Introduction fort instructive. Les manuscrits des ducs de Bourgogne, remarquables la plupart par le luxe de leur exécution calligraphique, sont aujourd'hui disséminés dans différentes bibliothèques. Plusieurs des plus importants sont conservés à Bruxelles dans la Bibliothèque royale, qui d'abord porta le nom de Bibliothèque de Bourgogne. M. de Laserna-Santander en avait publié dès 1809 une notice très-succincte; depuis, M. de Reiffenberg a donné plusieurs extraits analytiques des principaux de ces manuscrits.

En 1837, M. J. Barrois fit paraître, avec le même luxe d'édition, un roman de chevalerie en prose, du xv^e siècle, intitulé : *Le Livre du très-chevalereux comte d'Artois et de sa femme, fille au comte de Bourgogne*. Paris, imp. de Crapelet; chez Techener, 1837, in-4^o, de xxviii, 206 p. et 28 gravures *fac-simile*.

Ce texte, en dialecte français du Nord, était inédit; il avait été mentionné par M. P. Paris, dans le premier volume de son savant et utile ouvrage sur les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi. Il fut publié par M. J. Barrois, d'après deux manuscrits de la seconde moitié du xv^e siècle, l'un appartenant à la Bibliothèque impériale (fonds Gaignières, n^o 58-21), l'autre à l'éditeur lui-même. Les vignettes, remarquables par leur naïveté et de piquants détails de mœurs, furent fidèlement gravées en *fac-simile*, d'après l'exemplaire de Gaignières, qui en contient quatre-vingt-trois; on en reproduisit vingt-huit des plus intéressantes; le texte fut aussi imprimé en caractères gothiques.

La scène de ce roman se passe au xiv^e siècle (vers 1340); les héros supposés sont Philippe de Bourgogne et Jeanné de Boulogne, fort jeunes tous deux. C'est un roman de chevalerie, dans toute la force du mot, quoique appartenant à une période comparativement récente. On y trouve dans un cadre très-resserré toutes les aventures romanesques et les coutumes chevaleresques des grands romans du xii^e siècle. Il ne serait pas étonnant que celui-ci fût la reproduction fort abrégée, avec des noms de personnages nouveaux et en langage moderne, de quelque récit romanesque bien antérieur.

A ce groupe des anciens romans en vers et en langue romane, du xii^e siècle, appartient un véritable poème de chevalerie, publié en 1842 par M. J. Barrois, sous ce titre :

La Chevalerie de Ogier de Danemarche, par Raimbert de Paris, poème du xii^e siècle publié pour la première fois, d'après le manuscrit de Marmoutier et le manuscrit 2720 de la Bibliothèque du roi. Paris, Techener, 1842; 2 vol. in-12, de cxx et 557 p. Il en existe aussi un tirage in-4^o.

Ce roman, composé de 13 033 vers, forme les tomes VIII et IX de la collection des romans des *Douze pairs*, publiée, sous la direction de M. P. Paris, à la librairie de M. Techener. Ce n'est pas l'un des moins intéressants de la collection. Ogier, le héros du poème, paraît être originaire, ainsi que l'a démontré l'éditeur, non de Danemark, mais des Marches d'Ardenne et de Belgique. De nombreux passages du récit rendent cette opinion très-vraisemblable et justifient le surnom d'*Ardenois*.

La copie du manuscrit avait été faite par M. Chabaille, qui coopérait, je crois, habituellement à la collation, à la révision, et même aux annotations des textes du moyen âge édités par M. J. Barrois.

Une quatrième publication, mais purement historique, due aussi au concours des mêmes éditeurs, parut en 1841; elle est intitulée : *Histoire générale de l'Europe durant les années 1527, 1528, 1529; composée par Robert Macquériau, de Valenciennes, sous le titre de : Ce est la maison de Bourgogne pour trois ans*; Paris, impr. de Crapelet, chez Techener, 1841, in-4°, de XLII, 365 p., et 2 fac-simile.

Cet ouvrage inédit fut publié d'après le manuscrit autographe, qui, après avoir fait partie de la bibliothèque du Chapitre de Tournay, était devenu la propriété de M. J. Barrois. Il forme la deuxième partie ou le deuxième volume d'un travail historique plus considérable du même auteur et commençant à la naissance de Charles-Quint. La première partie, s'arrêtant au 5 juin 1526, avait déjà été publiée à Louvain, en 1765 (1 vol. in-4°), aux frais du comte de Cobenzl, par le chanoine Paquot, auteur de l'*Histoire littéraire des Pays-Bas*, et par l'abbé de Nélis, depuis évêque d'Anvers, qui tous trois préparaient d'importants travaux sur l'histoire de ce pays. Cette première partie a été reproduite par M. Buchon dans le *Panthéon littéraire*, sous le même titre général adopté par M. J. Barrois. Elle était aussi indiquée comme dépendant d'un ouvrage du même auteur intitulé : *Traité et recueil de la Maison de Bourgogne en forme de chronique*, etc. De cet ouvrage, il paraît exister, mais on ignore dans quel dépôt, une portion encore plus ancienne, qui remonterait jusqu'à l'année 1464.

L'auteur de cette chronique, attaché à une famille princière de Flandre, était fort dévoué à l'empereur Maximilien, à son petit-fils, et à la Maison de Bourgogne. Grand admirateur de Charles-Quint, il dépréciait François I^{er}, et est défavorable aux Français. Témoin contraire de la plupart des événements qu'il raconte, il est l'écho de l'opinion publique en Flandre.

Les écrits de ce chroniqueur sont souvent cités par les principaux historiens de Belgique, et cette publication remplit un vide dans la série des chroniques contemporaines de la première moitié du XVI^e siècle.

Les ouvrages de M. J. Barrois dont il nous reste à parler, mais que je me bornerai à indiquer plus sommairement encore, parce qu'ils sont plus étrangers aux études de la Société de l'Histoire de France, sont tous relatifs, ainsi que je l'ai dit, aux recherches qui ont occupé les quinze dernières années de sa vie sur les origines communes de l'écriture chez les différents peuples. Le principe unique qui leur sert de base, et que l'auteur s'est efforcé de retrouver dans les caractères des alphabets des plus anciens peuples, dont les éléments et les sources diffèrent le plus essentiellement, est une analogie, ou, plutôt, selon lui, une identité parfaite des lettres avec les formes, les positions et les combinaisons, simples en apparence, mais très-variables en réalité, que peuvent produire les doigts de la main. C'est ce que M. J. Barrois nomme la *Dactylogie*, reproduisant ainsi, par le mot et par la pensée, le langage adopté pour l'instruction des sourds-muets.

M. J. Barrois a dépensé un grand fonds d'érudition et d'argent pour mettre au jour les trois ouvrages dans lesquels il développe cette hypothèse, ayant publié à l'appui un très-grand nombre de *fac-simile* de textes et d'alphabets des différents peuples de l'Antiquité, et d'inscriptions égyptiennes, assyriennes, persépolitaines, etc., qu'il a essayé de traduire d'après cette théorie nouvelle.

Ces trois ouvrages sont :

Éléments carlovingiens, linguistiques et littéraires; Carolo filum præducente. Paris, Renouard, 1840 et 1846, in-4, de 43 feuilles et 9 pl.

Dactylogie et langage primitif restitués d'après les manuscrits. Paris, Lemercier et V^r Tilliard, 1850, in-4, 61 pl.

Lecture littérale des Hiéroglyphes et des Cundiformes. Paris, V^r Tilliard, 1853, in-4, 17 pl.

Un quatrième ouvrage, posthume, doit compléter cette série de travaux sur un sujet très-hypothétique, qui a peu de chances d'entrer dans l'érudition positive comme vérité démontrée.

Presque toutes les publications de M. J. Barrois ont été faites avec un grand luxe, et ont dû occasionner des dépenses considérables. La plupart ne portent pas son nom : il s'est borné à en signer les préfaces.

Pour l'aider dans ses recherches, M. J. Barrois avait formé une bibliothèque importante, et rassemblé aussi à grands frais de nombreux et précieux manuscrits. Depuis que ses études avaient abandonné la littérature du moyen âge, pour se diriger vers la linguistique et la haute Antiquité, il s'était défait des plus importants de ses manuscrits, qui furent acquis, il y a peu d'années, par lord Ashburnam; mais il avait conservé une bibliothèque très-riche et très-variée dans les différentes voies de l'érudition qui firent le charme et la passion de sa vie; la vente n'en a eu lieu que depuis très-peu de temps.

M. J. Barrois était membre de la Société de l'Histoire de France depuis plus de vingt ans, presque depuis son origine. » J. D.

M. A. Paillet.

« M. A. Paillet était, dans la Société de l'Histoire de France, dont il faisait partie depuis une dizaine d'années, un des plus dignes représentants du barreau français, qui compte au milieu de nous un grand nombre de ses membres et des plus distingués. La mort qui le frappa comme la foudre, le 16 novembre 1853, à la barre de la 2^e chambre, au milieu d'une plaidoirie, excita parmi tous ses collègues, dans la magistrature entière, enfin parmi ses nombreux amis et clients de tous les rangs, de tous les partis, une douleur sincère et générale. Tous le lui ont bien témoigné ; ses obsèques, réunissaient, avec les hauts fonctionnaires de la magistrature, plusieurs des grands dignitaires de l'État et ses collègues du barreau de Paris, au nombre de plus de 400, qui, revêtus de la robe d'avocat, escortèrent à pied le corps jusqu'au cimetière de l'Est. M. Bethmont, bâtonnier de l'Ordre, avait préparé un discours, que son état de souffrance ne lui permit pas de prononcer et qui fut lu, en son nom, par M^e Marie. Voici ce discours, qui rappelle les qualités les plus éminentes de M. Paillet ¹ :

« Celui dont la mort soudaine nous a frappés d'un saisissement si cruel et répand sur la cité entière un profond sentiment de deuil était un simple citoyen.

« Avocat, il a exercé trente ans son ministère devant la justice. C'est parce que nous avons partagé les travaux de sa vie, parce que nous l'avons compté entre nos chefs les plus éminents que m'est échu, au nom de mon Ordre, l'honneur bien douloureux, hélas ! de lui dire un suprême adieu.

¹. J'avais rédigé une notice sur la vie, sur le caractère si droit, si modéré, si ferme de M^e Paillet, et sur le talent qu'il déploya dans différentes causes criminelles (affaires Papavoine, Quenisset, Lafarge, etc.) ; mais ce n'était qu'une bien faible part de sa vie d'avocat. Il m'a paru plus convenable de laisser ses juges véritables exprimer une opinion et des regrets qui ont été partagés par la Société de l'Histoire de France.

Plusieurs notices biographiques sur M. Paillet ont été publiées : les principales sont celles de M. L. H. Moulin, dans les *Annales du Barreau Français*, en 1840 ; de M. O. Pinard, dans le *Droit*, en 1841, reproduite dans le même journal, numéro du 22 novembre 1855 ; de M. H. Cauvain, dans le *Constitutionnel*, du 20 novembre 1855, et dans la *Tribune Judiciaire*, 5^e livraison ; de M. J. Sabbatier dans la *Tribune Judiciaire*, n^o 6 de 1855.

Les plaidoyers criminels de M. Paillet ont été seuls publiés dans le *Barreau Français* et dans les *Annales du Barreau Français*.

J. D.

« Au moment où sa tombe se ferme, où la terre nous reprend ce qu'il y eut en lui de périssable, je viens vous entretenir de son intelligence, de son âme qui ne périsse pas; puisse ma parole vraie, quoique pieusement amie, vous peindre fidèlement, pour la consolation de la famille qui le pleure, pour l'édification de tous, cette vie qui fut une lutte sans repos et sans trêve pour le devoir, cette vie simple et grande, comme est la vertu!

« Alphonse Paillet est né le 17 novembre 1796; il est mort le 16 novembre, quand l'amour des siens se proposait à fêter l'anniversaire de sa naissance.

« Son père était notaire à Soissons, homme de bien; et le fils, dans ses causeries familières, aimait à raconter les enseignements de probité rigide qu'il avait reçus de lui.

« Il fut envoyé à Paris pour faire ses études au lycée Charlemagne, qui lui a donné bien des couronnes.

« Cependant, après qu'il eut conquis tous les grades et consacré ses premières années à la cléricature, il revint à Soissons et y fit ses débuts d'avocat. Un vieux praticien, dont il a toujours gardé un souvenir reconnaissant, devina dans ses débuts son brillant avenir, et l'engagea à rechercher un plus vaste champ d'épreuves.

« Il s'était marié, il était père, son patrimoine était léger. Il vint courageusement à Paris. Il était modeste, mais la modestie est une pudeur qui n'ôte pas au talent la conscience de sa force.

« Paillet fut inscrit au barreau de Paris en décembre 1824.

« Dans ce même temps, un acte abominable, ou de fureur, ou de démence, venait de terrifier la ville. Un homme¹ avait égorgé deux jeunes enfants. Cet homme était livré à la justice criminelle et la famille vint confier à Paillet cette difficile défense. L'attention publique était vivement excitée. Les magistrats les plus élevés suivirent l'audience. Paillet, qu'animait une conviction profonde, voulait arracher le monomane à l'échafaud. Son talent se révéla dès lors avec tous ses germes de logique puissante, de raison élevée, de langage pur et correct, qui plus tard devaient lui donner le premier rang.

Mais dans cette carrière, la pente est rude et longue à gravir. Paillet, malgré l'éclat de sa première plaidoirie, resta huit à dix ans à se faire connaître, à se faire accepter. Le patrimoine du jeune avocat s'était peu à peu dépensé; les épreuves avaient été cruelles, son courage fut infatigable. Nous le vîmes marcher d'un pas ferme sur cette route péniblement frayée. C'était en 1834. La clientèle s'attachait à lui pour ne

¹ Papavoine, qui assassina deux enfants dans le bois de Vincennes, en février 1825. M. Paillet avait alors 29 ans.

l'abandonner plus. On avait jugé le maître, sa famille du barreau lui tendait la main pour le porter à son faite. Il fut élu bâtonnier en 1839, Depuis cette époque on l'a vu toujours au premier rang, au criminel comme au civil ; les plus grandes causes sont venues à lui et il n'a été inférieur à aucune.

« Dois-je ici vous parler des richesses merveilleuses de son intelligence ? Que vous dirai-je ? Exposait-il une cause : il n'y avait plus de complications, de ténèbres ; il trouvait un fil dans tous les détails, une clarté pour toutes les ombres. Et quand il discutait, quelle solidité dans le savoir, quelle sagacité dans le jugement, quelle dialectique puissante, inévitable dans la lutte !

« Mais je ne songe qu'aux beautés de son intelligence : vous me reprochez d'oublier celles de son cœur. Que pouvez-vous apprendre ? Son cœur n'est-il pas, depuis trente ans, un livre ouvert devant les magistrats, devant ses rivaux, devant tous, pour tous ?

« Oui, l'orateur qui, tous les jours à la barre, dans les luttes les plus diverses, sur les intérêts qui divisent les hommes, sur les devoirs sacrés de la famille, sur les lois éternelles de la morale, fait sans cesse l'émission de sa pensée, l'expansion de ses sentiments, celui-là réalise le vœu du philosophe. Il vit dans une maison de verre, chacun peut lire dans son âme ; et je vous atteste, qu'avez-vous lu dans la sienne, sinon l'amour du bon et du beau, une sainte ardeur pour la justice, des sentiments élevés, généreux, et l'inépuisable bienveillance dont sa vie est si empreinte, que, lorsqu'on oublie ses autres vertus, elle semble, à elle seule, définir et constituer son caractère ?

« Paillet prit part aux mouvements de notre vie politique. Il fut élu en 1846 par deux Collèges ; il fut rappelé dans l'Assemblée législative en 1849. La droiture, l'unité, la modération d'un tel caractère garantissaient d'avance qu'il apporterait dans ces grandes assemblées l'amour élevé des idées libérales auxquelles il est resté toujours fidèle. Les travaux des Chambres ne sont pas éloignés de ceux du Palais. Sa puissante organisation, son infatigable ardeur au travail suffisaient à tous.

« Mais, en 1849, sa santé avait reçu de graves atteintes. Il les combattit avec succès et bientôt nous l'avons revu plus actif, plus chargé d'affaires, et, chose qui nous confondait, avec un talent qui grandissait toujours. C'était, hélas ! le dernier triomphe de l'énergie morale sur une constitution épuisée.

« Il a eu, toute cette année, l'intuition de sa mort ; il me disait avec un mélancolique pressentiment. « Je mourrai à la barre ; » et pourtant, souffrances cruelles, pressentiments funestes, rien n'a pu vaincre l'ardeur fiévreuse qui l'entraînait au travail.

« Il est mort à deux heures, au milieu d'une plaidoirie commencée avec un esprit plein de grâce. Tout d'un coup, un nuage de mort a passé sur cette belle intelligence; cette voix, si ferme toujours, a balbutié et il s'est affaissé sur lui-même.

« La justice s'est arrêtée. Le chef de la Magistrature s'est précipité de son siège pour tendre la main au soldat judiciaire qui défaillait. Inutile secours ! Il tombait mort, et, suivant ses prophétiques paroles, sa robe était son linceul ¹. Ainsi s'est brisée dans le combat sa noble vie.

« Et maintenant repose, lutteur infatigable, qui n'as voulu le repos que dans la tombe; tu as été parmi nous le type du talent, de la probité, des mœurs confraternelles; tu fus l'objet de notre culte, tu resteras celui de nos éternels regrets ². »

M. le marquis de La Tour du Pin.

« La Société de l'Histoire de France, qui compte des membres dans tous les rangs, dans toutes les carrières de la société, devait aussi payer sa dette à notre glorieuse expédition d'Orient, dans la personne de l'un d'entre eux, non moins distingué par l'illustration de sa famille, une des plus anciennes du Dauphiné, que par l'éclat de sa bravoure et ses autres qualités personnelles, la loyauté, la distinction de son esprit, la vivacité de son imagination, la bonté, la générosité inépuisable de son cœur.

M. Louis-Gabriel-Aynard, marquis de La Tour du Pin de Gouvenet de La Charce, voué, comme ses ancêtres, à la carrière militaire, pour laquelle il ressentit, fort jeune encore, une vocation ardente et presque chevaleresque, fut admis, en 1824, à l'École militaire de Saint-Cyr; il en sortit deux ans après pour entrer à l'École d'État-major, et fit, en 1830, la campagne d'Alger, ayant été incorporé, sur sa demande, dans le 2^e régiment d'infanterie légère. Il prit part, en qualité de capitaine d'État-major, à la campagne de Belgique, était présent au siège d'Anvers où il fut fait capitaine et obtint la croix de la Légion d'honneur.

Depuis lors, il quitta peu l'armée d'Afrique, dans laquelle il figura successivement comme aide de champ du général Trobriant, du maré-

1. M. Paillet avait dit plusieurs fois qu'il désirait que sa robe d'avocat lui servît de linceul. Sa famille a obéi à ce vœu. Le corps de Paillet a été revêtu des habits qu'il portait le 16 novembre à la barre de la première chambre, et c'est avec la robe d'avocat qu'il a été placé dans le cercueil.

2. M. Paillet a légué à l'ordre des avocats de Paris une somme de 40000 fr. qui devra être mise à la disposition du Conseil de l'Ordre, pour être employée, tous les deux ans, en encouragements en faveur de jeunes avocats stagiaires.

chal Clausel, des généraux Duvivier, Changarnier, Bernard et Schramm. Il devint chef d'escadron d'état-major et officier de la Légion d'honneur.

M. de La Tour du Pin s'intéressait si vivement aux succès de nos armes et de notre colonisation en Algérie, que non-seulement il se fit un devoir de participer à toutes les campagnes, même aux plus laborieuses, mais qu'il consacra une partie de son opulente fortune à y faire des acquisitions territoriales importantes et à y élever des constructions considérables.

Après quinze années de séjour et plus de douze campagnes en Algérie, M. de La Tour du Pin, forcé par une infirmité contractée à l'armée de rentrer en France, ne s'y reposa que bien peu de temps.

En juin 1848, il était à Paris et défendait l'ordre en qualité d'officier d'ordonnance du ministre de la Guerre; il fut atteint d'une balle à la jambe, en attaquant une barricade du faubourg du Temple.

M. de La Tour du Pin prit momentanément du service dans l'armée du roi de Danemark, menacé dans ses possessions du Schleswig, et participa avec courage et décision à la défense de la place de Friederickstadt; le roi lui donna de sa propre main la décoration de commandant de l'ordre de Danebrog.

Il retourna ensuite en Afrique, prit part à deux campagnes et y obtint le grade de colonel.

Lorsque éclata la guerre d'Orient, M. de La Tour du Pin avait le grade de colonel d'État-major, mais il était en disponibilité. Quoiqu'une infirmité (une surdité assez forte) l'eût éloigné du service et fait placer dans le cadre de réserve, il ne voulut pas rester étranger à une expédition dans laquelle la France avait à remplir un rôle si grand, si glorieux; il partit à ses frais, comme volontaire.

Il prit une part active aux plus brillantes et aux plus dangereuses affaires de cette rude campagne : à celles de l'Alma, avec les zouaves et ses anciens compagnons d'armes d'Afrique; de Balaclava avec la cavalerie anglaise, et d'Inkermann, avec les deux armées réunies. Enfin, le 8 septembre 1855, à l'attaque de la Tour Malakoff, M. de La Tour du Pin, suivant sa coutume, s'étant élancé des premiers, fut atteint d'un éclat d'obus à la cuisse, dans l'enceinte même de la tour. Rendu incapable, par les suites de ses blessures, de continuer la campagne, il dut être ramené en France; l'épuisement de ses forces ne permit pas de le transporter au delà de Marseille. Sa mère désolée, sa sœur dévouée, Mme la comtesse de Chabrilan, épouse de l'un de nos collègues du Conseil de la Société, et toute sa famille, s'étaient empressées d'arriver auprès de lui; mais leurs soins les plus tendres furent impuissants. M. de La Tour du Pin rendit son âme à Dieu le 11 novembre,

âgé de 49 ans ; il venait d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur.

La carrière toute militaire de M. le marquis de La Tour du Pin ne l'empêchait pas d'aimer et de cultiver les arts et les lettres avec passion, et d'y consacrer une partie de sa brillante fortune ; il prenait un vif intérêt aux publications de la Société de l'Histoire de France, dont il était un des membres les plus anciens et les plus zélés.

Il a peu écrit, quoique ayant une instruction solide et variée ; cependant la *Revue des Deux-Mondes* a publié plusieurs lettres, dans lesquelles M. de La Tour du Pin raconte avec chaleur et d'un style brillant et animé, plusieurs des campagnes auxquelles il avait pris part en Algérie. »

J. D.

M. Martin de Villers.

« Un esprit droit, modéré, enclin vers toutes les idées utiles et généreuses, une réputation de probité à toute épreuve, un patriotisme sincère et éclairé, dirigé surtout vers l'amélioration des classes laborieuses, un goût éclairé pour les beaux-arts et la littérature, envisagés comme délassements de l'exercice de devoirs publics et comme contre-poids aux occupations et aux préoccupations de la politique, de l'industrie, du commerce, tel peut être, en peu de mots, l'éloge de l'excellent confrère que la Société de l'Histoire de France a perdu, en 1855, dans M. Martin de Villers.

Sa longue et honorable carrière s'est écoulée en partie dans la ville de Neufchâtel, dont il fut maire pendant plusieurs années, et en grande partie, après 1838, dans la ville de Rouen, où il jouissait de l'estime et de la sympathie de tous ses concitoyens.

Avant la révolution de 1848, M. Martin avait fait partie pendant une des sessions de la Chambre des députés, et il fut, en 1849, élu par le département de la Seine-Inférieure membre de l'Assemblée législative. Le nombre de plus de 85 000 suffrages, qu'il obtint alors, fut, ainsi que sa nomination à la même époque aux fonctions de membre du Conseil général, un témoignage d'estime rendu aux opinions modérées et conservatrices dont il ne s'écarta jamais.

Partageant les loisirs que lui facilitait une grande aisance entre ses fonctions publiques et son goût pour l'étude de l'archéologie qui l'avait fait s'associer, vers 1835, à la Société des Antiquaires de Normandie, et lui avait valu antérieurement le titre de membre de la Commission d'antiquités du département de la Seine-Inférieure, M. Martin avait encore une inclination plus prononcée pour la musique. Il avait contribué très-activement à fonder à Rouen, en 1834, une Société philharmonique, dont il fut presque aussitôt nommé président. Il a retracé

l'histoire et les efforts de cette association, qui eut à lutter contre l'indifférence d'une ville aussi positive et industrielle que la ville de Rouen. Toutefois, la patrie de Boïeldieu et d'Auber avait compris l'utilité de cette institution, et un des concerts donnés par elle au profit d'artistes malheureux a rapporté jusqu'à 7000 francs.

La notice de M. Martin, sous forme de lettre adressée à son ancien professeur M. Berton, du Conservatoire et de l'Académie des beaux-arts, a été insérée dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences de Rouen* (année 1842). C'est dans le recueil de la même Académie, dont M. Martin était un des membres les plus dévoués, qu'ont été publiés le petit nombre de travaux qu'il a mis au jour; presque tous sont relatifs à l'étude de la musique et des beaux-arts en général. Voici les titres des principaux :

Considérations sur la musique et sur le drame lyrique (*Précis anal.*, etc. 1834, p. 109);

Notice sur la Société philharmonique de Rouen (*id.*, 1841-42, p. 351);

Dissertation sur l'enseignement de la musique par la méthode Galin-Paris-Chevin (*id.*, 1849-1850, p. 257);

Sur les encouragements à décerner aux artistes nés ou domiciliés en Normandie (*id.*, 1854-55, p. 82).

L'auteur s'élève toujours, dans ces écrits, aux considérations les plus approfondies sur les théories musicales et sur les beaux-arts en général.

En 1837, M. Martin publia aussi, dans le même recueil, une notice fort bien pensée et bien écrite sur les *Associations intellectuelles* (*Précis*, 1837-38, p. 267). On y trouve exposés les principaux avantages que peuvent produire aujourd'hui les Sociétés littéraires, scientifiques et industrielles, et le profit que chacune des branches des connaissances humaines peut tirer de la concentration d'efforts venant en aide à des goûts individuels.

C'est avec la conviction du profit qui en peut résulter pour l'avancement des études spéciales, que M. Martin était entré en 1846 dans le sein de la Société de l'Histoire de France; il s'intéressait à ses publications et s'efforçait d'accroître le nombre de ses membres. Ce n'est pas en effet seulement parmi les érudits, les historiens ou les bibliophiles de goût, d'état et d'habitude que cette Société doit répandre ses travaux; les illustrations de la science, de la naissance et du pouvoir, la magistrature, le barreau, la tribune politique, l'administration publique, les arts, les finances y sont dignement représentés. Qui donc serait indifférent aux anciennes gloires de la patrie, aux enseignements que la contemplation du passé fournit à la solution des questions fondamentales qui ont si vivement agité les temps modernes? » J. D.

Mort et funérailles de M. Augustin Thierry.

« La France, ou plutôt l'Europe vient de perdre un de ses historiens les plus illustres et les plus populaires. M. Augustin Thierry est mort le 22 mai 1856, à l'âge de soixante et un ans. Aveugle et paralytique depuis plus d'un quart de siècle, M. Aug. Thierry avait conservé sans altération, au milieu des plus cruelles souffrances corporelles, toute l'activité, toute la pureté de son intelligence, toute la vivacité de son patriotisme. Très-peu de jours avant sa mort, qui a été pour ainsi dire subite, malgré la longue agonie contre laquelle il luttait, depuis tant d'années, avec une si touchante et une si admirable énergie, M. Aug. Thierry dictait encore des corrections pour une épreuve de l'un de ses ouvrages, et il adressait une lettre, qui n'a été lue que depuis au Comité historique, concernant la continuation du grand recueil de Documents sur l'Histoire du Tiers-État, dont il venait de publier un troisième volume.

Les obsèques de M. Aug. Thierry ont eu lieu le samedi, 24 mai, à l'église Saint-Sulpice, où se trouvait réuni un très-nombreux concours d'amis, de savants et d'hommes de lettres. Son frère, M. Amédée Thierry, membre de l'Académie des sciences morales, conseiller d'État, et lui-même historien d'un grand mérite, conduisait le deuil. MM. Nau-det, Mignet, Laboulaye et Ary Scheffer, tenaient les coins du poêle. On remarquait M. le ministre de l'Instruction publique, presque tous les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont M. Aug. Thierry faisait partie, ainsi qu'un grand nombre de membres de l'Académie française, du Comité historique et de la Société de l'Histoire de France.

Plusieurs discours, qui ont vivement excité la sympathie des auditeurs, ont été prononcés au cimetière Montmartre, par M. Laboulaye, au nom de l'Académie des inscriptions; par M. Dubois, au nom des anciens collègues de M. Aug. Thierry à l'École normale dont il avait été élève, et par M. F. Bourquelot, au nom de ses collaborateurs à la publication du recueil des Documents sur l'Histoire du Tiers-État. M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, a aussi prononcé, à l'église même, une allocution dans laquelle il a parlé des sentiments religieux et de foi catholique, qui lui avaient été exprimés par M. Aug. Thierry en plusieurs circonstances.

« Nous reproduisons le touchant et éloquent discours de M. Laboulaye, et, conformément au désir du Conseil de la Société de l'Histoire de France, dont M. Aug. Thierry faisait partie depuis plus de vingt ans, nous publierons, dans l'un des plus prochains numéros du Bulletin mensuel, une notice sur la vie et les travaux de notre illustre confrère. »

J. D.

Discours prononcé aux obsèques de M. Aug. Thierry par M. Laboulaye, président de l'Académie des inscriptions.

« Messieurs,

« Au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, je viens rendre un dernier hommage au confrère que nous pleurons. Ce n'est pas, nous le sentons tous, ce n'est pas l'Académie seule qui fait aujourd'hui une perte irréparable, c'est la France qui voit s'éteindre une de ses gloires les plus pures, un de ses noms les plus populaires et les plus respectés. Toutefois, messieurs, n'attendez pas de moi l'éloge du génie ou des ouvrages de M. Augustin Thierry : en face de la mort, toute louange est vaine ; mais je parlerai de sa vie, car dans cet adieu suprême, c'est la vie qui juge l'homme, et celle de M. Thierry est la consolation de sa famille, l'orgueil de ses amis, un exemple pour tous.

« Né sans fortune et sans protection, c'est à son travail et à son grand cœur que M. Thierry doit tout ce qu'il a été : — à son travail, car durant plus de quarante années sa vie n'a été qu'un labeur incessant, et il est mort en retouchant le plus parfait de ses écrits ; — à son grand cœur, car son œuvre a été plus qu'une œuvre littéraire, et ce n'est pas la science seule qu'il a servie. C'est en 1820, à une époque où la France revenait à la liberté avec passion, que M. Thierry sentit le premier que cet amour avait de profondes racines dans le passé, et que le premier il voulut que la France apprît à se connaître mieux et à s'estimer davantage. Avec la patience d'un bénédictin, il plongea dans la nuit du moyen âge ; avec le génie d'un poète, il ranima la poussière des générations évanouies. En nous montrant comment nos aïeux ont souffert, ont combattu, ont su mourir pour la liberté, c'est lui qui nous a rendu nos titres de noblesse ; c'est lui qui a restitué au Tiers-État la place qui lui appartient dans nos annales, une place que désormais on ne lui ôtera plus.

« Au milieu de ces recherches qui promettaient à M. Thierry plus que des succès ordinaires, la maladie le foudroya ; dans la fleur de la jeunesse et du talent, il perdit tout, jusqu'à l'espérance. Ce coup eût abattu une âme même énergique ; M. Thierry grandit sous la blessure. La maladie pouvait tout lui ôter, tout, hormis la sainte passion qui lui brûlait le cœur, tout, hormis l'amour de la France, le sentiment d'un grand devoir à remplir, le besoin de servir et d'honorer son pays. Il semblait qu'accablé de maux sans nombre, M. Thierry n'eût plus qu'à mourir ; c'était son triomphe qui commençait.

« Ce duel de la souffrance et de la volonté a duré trente ans ; trente

ans sans un jour de répit; trente ans sans un jour de faiblesse. Vous l'avez connue, messieurs, cette noble victime. Aveugle, paralytique, séparé du monde des vivants, tourmenté sans cesse par des douleurs inexorables, il n'avait plus rien d'entier que la pensée; mais cette pensée était toute à sa patrie, à la *douce France*, comme il l'appelait. Dans ce corps desséché, sans organes, l'âme était souveraine; un supplice de tous les moments ne troublait ni la constance, ni la sérénité du martyr. Et voici ce que d'une voix qui n'était qu'un long sanglot, cet homme, qui semblait n'avoir de force que pour souffrir, dictait comme un enseignement à ses jeunes collaborateurs, dont la piété filiale ne lui a jamais fait défaut :

« Si j'avais à recommencer ma route, je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant sans espoir et sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui, de ma part, ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. »

« Ces belles paroles, qui mériteraient d'être gravées sur ce tombeau, ont été pour M. Thierry la devise de toute sa vie; il y a été fidèle jusqu'à la dernière heure. La mort a pu achever ce misérable corps qu'elle entamait depuis trente ans, elle n'a pas eu de prise sur cette âme héroïque, qui l'a toujours bravée.

« Et maintenant adieu, cher et bien-aimé confrère, notre honneur et notre gloire, adieu! La France que vous avez tant aimée ne vous oubliera pas; et, longtemps après que le dernier de vos amis aura emporté avec lui votre souvenir dans la tombe, les générations nouvelles prononceront encore votre nom avec respect. En lisant ces pages immortelles, toutes pleines de votre vie, elles y retrouveront les leçons que vous nous avez données; ce sera leur tour d'honorer et de bénir celui qui, voué dès sa jeunesse à la plus grande des causes, lui est resté attaché à travers des épreuves inouïes, et dont le dernier soupir, comme toute l'existence, a été pour la science et pour la patrie. »

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 17.) — JUIN 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 JUIN 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance du Conseil du 28 avril et de l'Assemblée générale du 8 mai ; la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce la perte douloureuse que la *Société de l'Histoire de France* et les études historiques viennent de faire dans la personne de M. Augustin Thierry. D'après le désir du Conseil, et sans attendre l'Assemblée générale de 1857, il sera inséré dans l'un des plus prochains cahiers du *Bulletin* mensuel une notice sur la vie et les travaux de notre illustre confrère.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

924. M. PICARD (Alexandre), attaché au ministère des finances ; présenté par MM. Louvrier de La Jolais et A. Bouvier.

925. M. le comte d'HAUTPOUL, place du Palais-Bourbon, 7 ; présenté par MM. Paret et Bellaguet.

Ouvrages offerts.

Par le Ministère de l'instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, t. III, n° 5. 1856, in-8.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, t. II. Paris, 1855, in-4 de 1170 pages. Ce volume contient le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Troyes.

Les six volumes suivants, de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* :

Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, (édit. M. G. B. Depping) ; t. IV et dernier, publié par M. G. Depping fils. Paris, 1855, in-4.

Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, (édit. M. le général Pelet) ; t. IX. Paris, 1855, in-4.

Privilèges accordés à la Couronne de France par le Saint-Siège, (édit. M. A. Tardif). Paris, 1855, 1 vol. in-4.

Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, (édit. M. Avenel) ; t. II. Paris, 1856, in-4.

Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers État, (édit. M. Aug. Thierry) ; t. III. Paris, 1856, in-4.

Architecture monastique, par M. Albert Lenoir ; II^e et III^e parties. Paris, 1856, in-4.

Par des Sociétés scientifiques :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 2^e série, t. IV, année 1855. Dijon, 1856, in-8.

Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort. — Travaux, année 1854-55. Rochefort, 1855, in-8.

Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée, 1856, 2^e année. Napoléon, 1856, in-8.

De la part des auteurs :

Notice historique sur le château et les seigneurs de La Borde-le-Vicomte ; par M. A. H. Taillandier. Extr. de la *Revue archéologique*, 13^e année. 1856, in-8.

Le Règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines; par M. G. Du Fresne de Beaucourt. Paris, 1836, in-8.

Carte générale des célébrités de la France; par MM. Eug. et Richard Cortambert. Paris, 1854, 1 feuille in-fol. color.

Notice des travaux de la Société de géographie et des progrès des sciences géographiques pendant les années 1852 et 1853; par M. Eug. Cortambert. Paris, 1853, in-8.

De la part de M. Aug. Durand, libraire-éditeur :

Histoire des biens communaux en France, etc.; par M. Armand Rivière. Tours, 1856, in-8.

La Réforme et la Ligue en Anjou; par M. Ernest Mourin. Angers, 1836, in-8.

Jonathan Swift, sa vie et ses mœurs; par M. Prévost Paradol. Orléans, 1836, in-8.

Correspondance.

M. le duc de Luynes adresse des remerciements de sa réélection au nombre des membres du Conseil de la Société. Il regrette vivement que son séjour au château de Dampierre, pendant une partie de l'année, l'empêche d'assister aux séances aussi régulièrement qu'il le désirerait. Il n'en prend pas moins un vif intérêt aux travaux et aux publications de la Société.

Il annonce que l'impression du Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, dont il a été plusieurs fois parlé dans le *Bulletin*, se poursuit activement. M. le duc de Luynes en avait d'abord confié la publication à M. Borel de Hauterive; mais celui-ci ayant cessé de s'en occuper, MM. A. Moutié et Merlet, qui déjà étaient ses collaborateurs, sont chargés de cette continuation, et y apportent tous leurs soins. L'ouvrage, publié aux frais et sous la direction de M. le duc de Luynes, doit former trois volumes in-4, accompagnés d'un grand nombre de planches de sceaux et de *fac-simile* de chartes.

— M. Aug. Moutié, secrétaire de la *Société archéologique* de Rambouillet, donne quelques nouveaux détails sur cette publication (voir le *Bulletin*, n° d'octobre 1855, p. 156). M. Aug. Moutié signale aussi l'intérêt de la charte de fondation du couvent des Célestins de Limay, près Mantes (1375). Il a récemment adressé au Comité historique du ministère de l'Instruction publique une copie de cette charte, qui doit être insérée dans l'un des prochains numéros du *Bulletin* de ce comité,

avec le *fac-simile* d'une partie de la charte contenant le portrait de Charles V. C'est encore M. le duc de Luynes qui a bien voulu faire lui-même la première copie de ce document, conservé en original dans les archives de la préfecture de Versailles, et en faire prendre une photographie partielle.

— M. A. Chéruef témoigne sa reconnaissance d'avoir été désigné par l'Assemblée générale pour faire partie du Conseil administratif de la Société. Il tâchera de répondre par son zèle à ce témoignage d'estime et d'approbation pour ses travaux.

— M. Rapetti et M. le baron A. Pierrugue de Beaujour adressent des remerciements de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. le Ministre de l'instruction publique adresse une lettre-circulaire imprimée, relative à la *Correspondance du cardinal Mazarin*, qui doit être l'objet d'une publication du Comité historique. Cette publication est confiée aux soins de M. Chéruef. Le Conseil décide que cette lettre sera reproduite dans le *Bulletin*. La même invitation d'y concourir par leurs communications, aussi bien qu'au *Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France*, précédemment annoncé, est adressée aux membres de la Société.

Voir plus loin, p. 341, la première de ces deux lettres-circulaires; la seconde sera insérée dans le prochain numéro du *Bulletin*.

— M. l'archiviste de la Société d'agriculture, des sciences et belles-lettres de Rochefort-sur-Mer fait hommage d'un exemplaire du dernier volume du *Recueil de ses travaux*; il demande que la Société de l'Histoire de France veuille bien entrer en échange de publications avec cette compagnie.

— M. L. de Baecker adresse la même demande, au nom de la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France dont il est président.

Ces deux propositions sont renvoyées à l'examen du comité des fonds.

— M. H. de Laplane, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer), adresse le programme des questions suivantes, que cette Société propose pour le concours de l'année 1837 (le délai est le 15 octobre, le prix est une médaille d'or de la valeur de 500 fr.) :

1° Rechercher quelles furent dans le nord de la France les institutions militaires créées pour la défense du pays, depuis l'invasion des Normands jusqu'à François I^{er}.

2° Quelle est l'origine de la Justice seigneuriale en France ? Quelle était, en particulier, l'origine de la juridiction de l'abbaye de Saint-Bertin ?

— M. Aug. Durand fait hommage de plusieurs ouvrages ci-dessus mentionnés, et dont il est éditeur; il témoigne le désir qu'il en soit rendu compte dans le *Bulletin*.

— La Société reçoit l'avis que la prochaine réunion du Congrès scientifique de France aura lieu à la Rochelle le 1^{er} septembre prochain.

— M. Delafons de Melicoq adresse de nouveaux documents pour servir à l'histoire des usages et des mœurs pendant les xv^e et xvi^e siècles, extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille :

1463. Présents et vins de courtoisie offerts par la ville de Lille à Jehan, bastart de Wavrin, seigneur de Forestel (l'auteur des Chroniques d'Angleterre), « à son retour de Rome, où il avoit esté, avec autres, en ambassade de par N. T. R. S. mons le duc, par-devers nostre saint-père le pape, pour cause du voyage de Turquie. »

1463 à 1465. Autres présents à Baudoin, bastard de Bourgogne, etc.

1456. Emprunts forcés de 720 l. faits par la duchesse de Bourgogne, à l'occasion du mariage de son neveu avec la fille du roi de Chypre.

1466. Emprunt pour contribuer à la rançon du gouverneur de la ville de Lille, fait prisonnier à la bataille de Montlhéry.

1465. Envoi d'un message de la ville de Lille à Bruxelles, pour remettre au duc de Bourgogne une copie du traité de Conflans.

— Divers autres renseignements relatifs au duc Charles le Téméraire, soit à l'époque où il n'était encore que comte de Charolois, soit depuis.

1595. Lettres patentes du 8 novembre, montrant qu'à Bruxelles l'épreuve par l'eau froide était encore, à cette époque, en usage contre les femmes accusées de sorcellerie.

Ces extraits, qui offrent de l'intérêt, sont renvoyés à la rédaction du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Thomas Basin, Histoire du regne de Louis XI; le tome II est terminé.

Mémoires de Mathieu Molé, tome III; la composition est terminée; 22 feuilles sont tirées.

Annuaire de 1854. Tiré jusqu'à la page 250 ; pages 251 à 340 en épreuves ou en placards.

— Le Conseil fixe le tirage des *Opera minora de Grégoire de Tours* et de la *Chronique de Jean de Waurin* à 525 exemplaires.

L'impression immédiate de ces deux ouvrages a déjà été autorisée. MM. les éditeurs et M. l'imprimeur sont invités à y apporter le plus d'activité possible.

— Le Conseil, d'après le vœu exprimé par quelques-uns de ses membres, ayant désiré savoir s'il ne serait pas possible de renfermer dans un seul volume tout ce qui reste à paraître de l'ouvrage intitulé *Mémoires de Mathieu Molé*, la question avait été renvoyée à l'examen du comité de publication. Celui-ci, par l'organe de son rapporteur, M. Ravenel, fait connaître le résultat du travail auquel il s'est livré.

Vingt-cinq feuilles du troisième volume sont déjà composées et mises en pages ; dix autres, formant le complément de l'ouvrage, existent en placards. Avec une addition de huit à dix autres feuilles comprenant la notice de feu M. le comte Molé, sur son aïeul, et la table analytique des matières, il serait possible, à la rigueur, de clore la publication avec ce troisième volume.

Mais le comité ne croit pas devoir proposer au Conseil d'adopter ce parti ; car, à l'inconvénient pour la Société de donner ainsi un volume hors de proportion, par son étendue, avec tous ceux qu'elle a publiés jusqu'à ce jour, s'ajouterait l'inconvénient, plus grand encore, de ne tenir aucun compte des nombreux renvois faits dans les notes à des pièces jointes aux Mémoires sous forme d'*Appendice*.

Ces divers documents s'élèvent au nombre de *trente*. Plusieurs d'entre eux qui, dans la pensée de l'éditeur, devaient trouver place dans les Mémoires mêmes, ont été composés à l'imprimerie et y sont conservés en placards. Le comité les a tous examinés avec le plus grand soin. Il a été frappé de l'importance réelle de quelques-unes de ces pièces, et ce sont celles qui ont le plus d'étendue. Quant aux autres, quoique d'un moindre intérêt, il pense qu'il y aurait un inconvénient extrême à ne pas les admettre dans l'*appendice*, lorsque des renvois si fréquents y sont faits dans les notes des trois volumes.

En résumé, le comité a l'honneur de proposer au Conseil d'autoriser la publication d'un quatrième et dernier volume des *Mémoires de Mathieu Molé*, volume qui serait ainsi composé :

1° Fin du texte des Mémoires, (cinq feuilles environ qui seraient reportées du III° volume, réduit à trente feuilles, au IV°).	5 feuilles.
2° Appendice, (composé de trente pièces, dont une, déjà imprimée par le P. Griffet et par MM. Michaud et Poujoulat, ne serait mentionnée que pour mémoire).	20 —
3° Table analytique des matières contenues dans les quatre volumes.....	5 —
4° Notice sur Mathieu Molé (ceci, paginé en chiffres romains, pourrait, selon la volonté de chacun, être mis en tête du I ^{er} volume, ou laissé à la fin du IV°).....	3 —
En tout.....	<u>33</u> feuilles.

Après une courte discussion, les conclusions du rapport sont adoptées par le Conseil.

— Le Conseil fait droit à une réclamation de M. Lenormant, relative à des corrections typographiques du troisième volume des *Mémoires de Molé*.

— M. N. de Wailly informe le Conseil que M. Douet d'Arcq offre à la Société de publier dans sa collection une édition nouvelle de la *Chronique de Monstrelet*, qui devrait former six volumes. Cette proposition est renvoyée à l'examen du comité de publication.

— M. Parent de Rosan propose de publier, comme une suite au journal de Barbier, des extraits du journal inédit du libraire Hardy, qui s'étend de 1764 à 1791. Ce recueil, intitulé par l'auteur *Mes loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils arrivoient à ma connoissance*, est conservé à la Bibliothèque impériale; il forme huit registres in-fol., contenant 4082 pages. Des extraits en ont déjà été donnés par M. Champollion dans les tomes IV et V (1847 et 1848) de la nouvelle *Revue encyclopédique*.

M. P. de Rosan proposerait de compléter cette publication 1° par des extraits de la correspondance de Grimm et Diderot (1753-1790); 2° des *Mémoires de Bachaumont*, etc. (1762-1788); 3° des *Nouvelles à la main* (1762-1771), manuscrit de la Bibliothèque Mazarine.

M. P. de Rosan rappelle aussi qu'en 1836 M. le duc de Luynes avait bien voulu, à l'occasion d'un manuscrit de la bibliothèque de l' Arsenal, contenant une sorte d'abrégé chronologique des événements de 1715 à 1755, rédigé par un de ses ancêtres, faire espérer au Conseil qu'il serait tout disposé à mettre à sa disposition les documents originaux des ses archives particulières qui seraient jugés pouvoir intéresser la Société.

La proposition de M. P. de Rosan est renvoyée à l'examen du comité de publication.

Élections.

Le Conseil procède à la composition de son bureau pour l'exercice 1856-1857.

Sont nommés au scrutin et à la majorité des suffrages :

Président..... M. DE BARANTE.

Vice-Présidents.... { MM. V. LE CLERC.
MARION.

Secrétaire..... M. J. DESNOYERS. (Ses fonctions continuent jusqu'en 1857.)

Secrétaire adjoint... M. TRULET.

Trésorier-archiviste. M. BOUVIER.

Comité de publication.

MM. DE WAILLY, président.

LEFORMANT.

MAGNIN.

RAVENEL.

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, président.

TAILLANDIER.

BELLAGUET.

DE BOUIS.

La séance est levée à cinq heures.

— *Erratum.* Dans le *Bulletin* de mai, n° 16, p. 265, au lieu de : M. le vicomte, lisez : Madame la comtesse de Clermont-Tonnerre.

II.

VARIÉTÉS.

ALESIA, *Alaise en Franche-Comté.*

Souvent nous avons entendu déplorer, par les érudits qui se livrent à l'étude des antiquités de la France, qu'on n'ait pas encore une édition des *Commentaires* de César qui soit digne de la science moderne et d'un

si beau sujet. Félicitons-nous de ce retard, car on n'a pas encore assez lu, assez approfondi l'inestimable ouvrage que les Romains ont écrit pour célébrer leur triomphe, et qui sert depuis tant d'années à consoler les Gaulois. Nous constatons naguère, dans ce *Bulletin*, la découverte de l'emplacement véritable de la bataille où périt Camulogène, l'un des chefs de l'indépendance nationale; aujourd'hui l'on vient tout à coup d'apprendre, avec une certitude qui ne laissera probablement pas de place à la contradiction, qu'Alesia, cette place fatale où la Gaule expira, où cent mille vaincus furent égorgés, où Vercingétorix se livra lui-même à César, nous était encore inconnue hier. On la croyait sur la montagne d'Alise en Bourgogne (Côte-d'Or), lieu où existent les ruines antiques d'une ville détruite, au milieu d'une contrée dont la configuration se rapporte assez à la description faite par César des environs d'Alesia. Diodore de Sicile l'avait positivement affirmé, et c'était en Bourgogne une tradition remontant à une époque très-ancienne, puisqu'on disait d'Alise, dans une *Vie de saint Germain d'Auxerre*, écrite au ix^e siècle :

Te fines Eduos et limina summa tuentem
Aggressus quondam sævo certamine Cæsar,
Nunc restant veteris tantum vestigia castris.

Cependant Alesia n'avait pas disparu dans son désastre; elle avait même repris une vie active, car Pline cite ses habitants comme inventeurs d'un procédé pour argenter au feu les ornements d'attelage et les harnachements. Mais des invraisemblances bien autrement graves eussent pu subsister aux yeux des sceptiques, pour les empêcher de reconnaître Alesia dans le mont d'Alise, désert depuis des siècles. C'était surtout la nature montagneuse et tourmentée des terrains autour de l'Alesia de César, nature qui n'est pas celle des environs d'Alise, et qui était si âpre cependant, que l'armée romaine put à peine trouver une place pour asseoir son camp; c'était, en second lieu, la distance qui séparait la ville du lieu où s'était engagé, la veille même de l'investissement d'Alesia, un combat de cavalerie; si c'eût été Alise, les 80 000 hommes de César auraient franchi 24 lieues en un jour.

Personne néanmoins n'avait osé rejeter l'opinion commune, n'imaginant pas qu'il existât un autre endroit répondant mieux qu'Alise aux indications de César, lorsque parut, il y a quelques semaines, un extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du département du Doubs*, qui, sous ce simple titre : *ALESIA, par A. de La Croix*¹, versait la plus abondante lumière sur ce point de nos annales.

1. Brochure in-8 de 52 pages, accompagnée de deux cartes.

Ici, pour ne pas refaire ce qui a été fait avec toute la clarté désirable et une pleine autorité, nous nous contenterons de reproduire l'analyse du travail de M. de La Croix, publiée par M. J. Quicherat¹, dont le suffrage n'est pas d'un faible poids dans la question.

« En pleine Franche-Comté, au milieu d'un chaos d'escarpements, de promontoires, de combes, de plateaux tourmentés en tous sens, une nouvelle Alesia vient d'être reconnue. Ni l'amour du clocher, ni l'envie de dire du neuf, ni la rêverie ne l'ont suggérée : elle n'a été l'objet d'aucune recherche préconçue. Elle doit son apparition à celui qui est le père des bonnes découvertes, au hasard, qui a procuré la rencontre d'un esprit judicieux, avec des témoignages sans nombre qui parlaient depuis des siècles sans avoir été jamais compris.

« M. de La Croix est l'architecte de la ville de Besançon, homme instruit, mais non pas voué particulièrement à l'étude de l'histoire. Ses travaux l'ont appelé autrefois dans un des plus âpres cantons du département du Doubs, sur la route d'Ornans à Salins. Il s'arrêtait au village de Nans, non loin d'un autre village nommé Alaise. Les habitants d'Alaise viennent volontiers passer les jours de fête à Nans, où il y a plus de ressources que chez eux, car ils sont posés sur une montagne d'un difficile accès. Pour des paysans, ils ont une singulière préoccupation : c'est de trouver quelqu'un qui les renseigne sur leur histoire. Ils savent que leur endroit a été une ville, que de grands malheurs sont tombés sur les anciens habitants ; ils ignorent lesquels. On les surnomme dans le pays *ceux qu'mingent las quermeuches*, ceux qui mangent la crasse du beurre. On les ridiculise : nouvel indice qu'ils ont été malheureux ; et le dicton populaire semble être une allusion aux horreurs de quelque famine. Mais c'est en vain qu'ils interrogent depuis des siècles tous les messieurs qu'ils rencontrent à Nans : personne n'a pu leur répondre, et M. de La Croix pas plus que les autres.

« En vain les archéologues se sont abattus sur le territoire d'Alaise, qui est une véritable mine d'antiquités militaires. Le sol rend de tous côtés des lames de sabre, des fers de flèche, des fibules ; les tumulus y abondent sur un espace de quatorze kilomètres, comme si on les avait semés à plaisir. M. de La Croix voit pendant des années le musée de Besançon s'enrichir des objets trouvés à Alaise, et il n'en est pas plus savant. Il dit ce que dit tout le monde, il faut qu'une immense bataille ait été livrée là. Enfin, dernièrement, l'envie lui vient de lire les *Commentaires* de César. Il les lit par pure distraction, mais en architecte,

1. Dans un article de l'*Athenæum français* (1856, page 384), intitulé : *Découverte de l'Alesia des Commentaires de César*.

Les cartes sous les yeux, le compas à la main ; et tandis que, d'après le texte tel qu'il le comprend, il s'applique à mesurer les marches des Romains en Séquanie, il tombe sur Alaise. C'est comme un éclair qui traverse son esprit et qui l'illumine. Il fait chercher dans les anciens titres le nom latin d'Alaise : on lui dit *Alesia*. Il part pour Alaise.

« Bien entendu la montagne d'Alaise est enveloppée de deux rivières, comme celle d'Alise ; elle est également d'une forme allongée ; mais son grand axe est tourné du nord au sud, de sorte qu'elle présente à l'orient l'un de ses grands côtés. C'est là, en avant de la ville, qu'ont dû s'étendre les lignes de Vercingétorix, qui n'auraient pas eu la place qu'il leur fallait sur le versant oriental du mont d'Alise : elles sont reconnaissables à des amas de pierres et à un fossé de plus de deux kilomètres.

« Au revers opposé de la montagne s'étend le vallon plat d'une lieue de long, unique autour d'Alaise, comme il l'était dans la localité décrite par César ; tandis qu'aux abords d'Alise la rencontre de trois vallées forme une vaste plaine. M. de La Croix a eu soin de prendre pour guide le maire d'une commune voisine, qui sait le pays par cœur et les noms de toutes les localités. Il apprend que le vallon s'appelle *le Plan* : César l'avait appelé *Planities*. Là ont été exécutés les plus forts travaux du siège, des tranchées, des levées, une double ligne de circonvallation. Le sol a conservé la trace de ces gigantesques ouvrages : ils s'appellent, ici *la Fossure*, là, *les Vallières* ; entre les deux *le Conat*, l'endroit où se fit le grand effort des Gaulois pour briser les lignes romaines.

« Deux batailles ont eu lieu pour la défense de ces lignes. Il y a, à l'une des extrémités du Plan, *l'Île de Bataille*, plus haut *le Champ de Guerre*.

« On sait que l'armée de la confédération gauloise, envoyée au secours de Vercingétorix, s'est établie sur des hauteurs en vue d'Alesia. Ces hauteurs doivent être la côte qui domine le Plan à l'opposite d'Alaise. On monte sur la côte ; on voit qu'elle est munie aussi de sa *Fossure*.

« Au confluent des deux rivières qui entourent Alaise (point qui fut enfermé dans la circonvallation) se trouve le village de Myon, « qui a été autrefois un quartier de cavalerie. » C'est la tradition qui dit cela.

« De là, par une montée qui longe l'extrémité nord d'Alaise, on s'élève au plateau en déclivité où les Romains ont été obligés d'établir leur quartier de réserve, le camp qui formait la tête de leur circonvallation. Il y est : c'est *le Camp de la Mine*. Il est contigu au *Cimetière des Goudes*, monument de l'attaque formidable qui fut dirigée sur ce point par les Gaulois et supportée par les Germains, alliés de César. Il est dominé par *le Camp de Cassar*, une grande redoute qui joue aussi un rôle

important dans le récit de la dernière journée. Tout concorde à merveille avec le texte des *Commentaires*. Nous y lisons que les deux positions avaient été surprises du côté du nord, l'ennemi s'étant avancé à couvert par des montées abruptes : toute la ligne septentrionale du plateau est bordée de précipices. Enfin, au dernier moment, les Romains, chassés de leurs retranchements supérieurs, se sont ralliés au milieu du plateau, et là s'est engagée une mêlée générale, la bataille où a succombé la Gaule. Le lieu s'appelle *le Champ de Victoire*.

« Ce n'est pas tout. M. de La Croix quitte Alaise, s'achemine par la route où il suppose que César y est venu. Juste à une étape, à sept lieues de pays vers le nord-ouest, au passage de l'Ognon, il trouve l'emplacement de ce grand combat de cavalerie qui détermina la dernière marche de Vercingétorix. Ce sont les lieux dits *aux Armes et aux Batailles*, sur la commune de Ruffey ; c'est *Bataille* sur la commune de Brucey.

« Et maintenant disons, avec M. de La Croix, que l'identité d'Alaise et d'Alesia se déduit, non pas seulement de toutes ces ressemblances, mais encore du plan général de la campagne, et cela d'une manière si rigoureuse, qu'être allé chercher Alesia ailleurs qu'en Franche-Comté, c'est avoir pris le contre-pied des *Commentaires*. En effet, César, vaincu à Gergovie, s'éloigne de la Gaule à marches forcées. Il sait que du Nord au Midi le cri de guerre a été porté dans toutes les tribus, que tout homme valide s'est lié par serment à combattre l'étranger jusqu'à l'extermination, que la province romaine est déjà attaquée, que les Allobroges ont la plus grande peine à défendre la ligne du Rhône. Il déclare lui-même qu'il n'a plus rien à faire qu'à tâcher d'aller se joindre aux Allobroges. Il court à Sens rallier celles de ses divisions qui étaient restées dans le Nord ; il traverse le pays de Langres, entre en Séquanie ; donc il va chercher le passage du Jura, le col de la Faucille, qui le mettra à Genève, chez les Allobroges. Vercingétorix, qui est sur ses talons depuis l'Auvergne, croit enfin le moment venu de prendre les devants et de lui barrer le passage. De là le combat des bords de l'Ognon, qui est un échec pour les Gaulois, mais non pas une défaite. Si après cet engagement il avait plu à Vercingétorix d'aller s'enfermer à Alise, c'est-à-dire à trente lieues sur la droite, par delà la Saône, par delà trois chaînes de montagnes, au cœur même du pays soulevé, César, on peut en être sûr, ne l'y aurait point suivi. Il avait ce qu'il voulait, sa gauche libre, tous les chemins ouverts jusqu'au Jura. Mais parce qu'il voit l'armée gauloise se retirer dans une direction qui est la sienne, il juge qu'il est perdu s'il ne reprend pas à tout prix la tête de la marche. C'est pourquoi, après une journée pleine de fatigue, il commande la poursuite accélérée, précipitée, sans ses équipages qu'il laisse

derrière lui ; c'est pourquoi il donne à son camp la position ingrate qu'on a vue, lorsque les Gaulois harassés se sont jetés, pour reprendre haleine, sous les remparts d'une ville qu'ils croient inattaquable. La position naturelle d'un camp romain était le Plan : César aime mieux placer le sien en amphithéâtre devant l'ennemi, parce que là il est le maître de la montagne, et qu'ayant repris sa position au levant, il a mis de nouveau toute la Gaule derrière lui.

« Tel est le sens des mouvements qui ont précédé le siège d'Alesia. Quant au siège lui-même, il faut y voir une de ces résolutions inopinées que la vue des lieux et le sentiment de la situation inspirent au génie d'un grand capitaine.

« Il faudrait renoncer à chercher la vérité, s'il n'était pas permis de dire qu'on la possède lorsqu'on a recueilli tant de signes manifestes de sa présence. Le mémoire où M. de La Croix a consigné le résultat de ses explorations n'est pas à l'abri de toute critique; la valeur de plusieurs de ses arguments sera justement contestée, mais personne ne renversera ses conclusions. Oui, l'Alesia de César est Alaise. Que les Bourguignons ne s'en offensent pas. Alise avec ses antiquités gallo-romaines, avec son pèlerinage de Sainte-Reine, où s'acheminent encore les Auvergnats et les Bretons, Alise leur reste comme l'un des plus vieux sanctuaires de la Gaule. Mais le lieu témoin du suprême effort, il est chez leurs frères de la montagne, dans le sauvage canton du Doubs reconnu et décrit par M. de La Croix. C'est là, là seulement qu'il faudra chercher désormais, sous les alluvions de dix-neuf siècles, la couche sacrée qui a bu le sang de nos pères. »

Lettre-circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la correspondance du cardinal Mazarin.

« MONSIEUR,

« J'ai décidé, sur la proposition du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, qu'un recueil des lettres du cardinal Mazarin sera publié dans la collection des *Documents inédits*. Ce recueil est destiné à compléter les publications de lettres historiques entreprises et poursuivies depuis plus de vingt ans par mon administration. Les correspondances de Catherine de Médicis, des princes de la maison de Lorraine, de Henri IV, de Richelieu, la correspondance administrative sous Louis XIV et les négociations relatives à la succession d'Espagne, déjà publiées ou en cours de publication, ont jeté une vive lumière sur l'histoire intérieure et extérieure de la France pendant une période de plus de cent cinquante ans (1550-1715). Il existait, dans cette série de correspondances historiques, une lacune de dix-huit ans, de 1643 à 1661, époque pendant laquelle Mazarin a

gouverné la France. C'est pour la combler que j'ai décidé que les lettres de ce grand ministre seraient recueillies et imprimées.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance historique d'une pareille collection. Le continuateur de la politique de Richelieu, dont l'habile prévoyance a jeté les bases de l'équilibre européen et réuni dans une étroite union la France, l'Allemagne septentrionale, la Hollande, l'Angleterre et la Savoie, est placé depuis longtemps au premier rang parmi les personnages les plus considérables de l'histoire moderne. Il serait d'un haut intérêt pour l'Europe et pour la France de réunir les pièces authentiques qui permettraient d'apprécier avec exactitude les négociations de Mazarin. Un pareil travail n'est possible qu'avec l'aide des correspondants que j'invite à recueillir les lettres du cardinal dispersées dans les archives et les bibliothèques de la France entière.

« J'appellerai d'abord votre attention sur les lettres diplomatiques qui sont enfouies dans les archives d'un grand nombre de familles. Au xvii^e siècle, la plupart des ambassadeurs gardaient les papiers relatifs aux missions qu'ils avaient remplies, et leurs familles en sont encore aujourd'hui dépositaires. Il est d'autant plus nécessaire d'étudier ces archives particulières et de signaler les documents historiques qu'elles renferment, que de nombreuses causes de destruction les menacent, et ont sans doute déjà anéanti des pièces d'un grand intérêt. Quelquefois les papiers des ambassadeurs ont été déposés dans des archives ou des bibliothèques publiques. C'est ainsi que la bibliothèque de Chartres possède le registre de l'ambassade du marquis de Fontenay à Rome, sous le ministère de Mazarin, registre important pour faire connaître la politique du cardinal en Italie. Beaucoup de documents de cette nature sont dispersés dans d'autres bibliothèques. Je vous prie de me signaler tous ceux que vous pourrez trouver.

« Bien que la diplomatie ait surtout occupé Mazarin, et que son habileté comme négociateur soit son principal titre de gloire, il y eut cependant une époque de son ministère où il fut détourné du soin de la politique étrangère par les désordres intérieurs, triste effet de l'agitation qui s'était communiquée de Paris à toute la France. La Normandie, la Provence, la Guyenne surtout furent le théâtre des guerres de la Fronde. Pendant cette période de cinq années (1648-1653), Mazarin ne cessa de stimuler le zèle de ses partisans. Sa correspondance avec les intendants, les gouverneurs, les généraux, les parlements et les administrations municipales, redoubla d'activité. Les archives judiciaires et municipales des départements doivent contenir un grand nombre de lettres du cardinal relatives à cette époque. Je vous prie de faire toutes les recherches nécessaires pour les découvrir.

« Lorsque vous aurez à me signaler quelques documents de nature à entrer dans la collection qui se prépare, je vous engage à me donner avec exactitude les renseignements suivants : date de la lettre, lieu où elle a été écrite, personne à laquelle elle est adressée, si c'est un original ou une copie, enfin analyse sommaire des matières qui y sont traitées.

« Je compte, Monsieur, sur votre science et votre zèle pour contribuer à rendre aussi complet que possible un recueil qui manque à notre histoire nationale, et qui permettra d'apprécier le rôle d'un ministre célèbre et une des époques les plus glorieuses de l'histoire de la monarchie.

« Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,

« H. FORTOUL. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

194. — *Le Règne de Charles VII*, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines, par G. du Fresne de Beaucourt. Paris, Durand; 115 pages, in-8.

Des documents nouveaux, des lumières inattendues ont surgi depuis quelques années de l'étude persévérante dont la mystérieuse et sainte personne de Jeanne d'Arc a été l'objet. De là des appréciations nouvelles de la part des historiens modernes. Le plus grand nombre d'entre eux jusqu'ici ont cru voir dans les faits du règne de Charles VII d'amples raisons d'ajouter au portrait de ce prince de noires couleurs, l'égoïsme, l'insensibilité, l'ingratitude. M. du Fresne de Beaucourt dont le nom rappelle, d'une manière très-heureuse en de pareilles matières, l'un des pères de l'érudition française, Ch. du Fresne du Cange dont il descend, nous dit-on, vient se joindre à ces recommandables esprits qui travaillent à la recherche de la vérité, mais son premier acte est de s'inscrire en faux contre ses devanciers. M. du Fresne nie tous les témoignages à charge produits contre Charles VII. Il semble en effet que dans leur admiration pour la pucelle d'Orléans nos historiens et M. Henri Martin en particulier aient un peu surchargé les traits du prince qui abandonna Jeanne aux ennemis de la France; mais quand cette critique serait plus fondée encore, elle ne justifierait pas le quart des reproches accumulés contre l'auteur par M. du Fresne.

A ses yeux l'histoire « est un vaste champ où le glaneur le plus attardé trouve toujours un épi » (p. 4), mais si M. Henri Martin retouche son œuvre à chaque édition, ce n'est point ce labeur d'un esprit qui glane sans cesse, c'est le tâtonnement qui « annonce un manque de plan ou un défaut d'études » (p. 3). Si M. Martin s'en rapporte quelque part aux assertions de Perceval de Caigny, chroniqueur contemporain et ami de Jeanne, c'est « l'esprit de système, déplora-

ble chose, qui a conduit l'historien se traînant à la suite de Perceval de Caigny » (p. 66). Ailleurs l'adversaire que M. du Fresne a pris à partie n'est plus qu'un « pamphlétaire auquel on ne répond pas » (p. 69) ; son livre est « pis qu'un roman » (p. 113) ; chez lui « l'erreur se couvre du masque de la vérité, la passion est voilée sous un semblant d'impartialité, le défaut d'études se cache sous une apparence d'érudition » (p. 114) ; son travail est presque « une mauvaise action » (p. 2) .

L'*Histoire de France* par M. Henri Martin est tout entière écrite d'une plume libérale et rationaliste. Pendant vingt ans elle fut accueillie par la sympathie publique, aujourd'hui elle excite des antipathies ardentes. Rien de plus naturel ; c'est un des mille contre-coups de la renaissance absolutiste et théologique à laquelle nous assistons.

M. Martin a consacré à l'histoire de Jeanne d'Arc une longue étude pleine de la respectueuse admiration qu'excite l'illustre martyr. Mais pour les inspirations miraculeuses sous l'influence desquelles Jeanne se croyait placée, l'historien ne se les est expliquées que comme des hallucinations ; il a pensé en second lieu que la Pucelle n'avait pu réaliser qu'une partie de la mission qu'elle s'était proposée, enfin, il prétend que dans la période décroissante de ses exploits, elle fut trahie par l'ingratitude de Charles VII et par l'esprit envieux des principaux conseillers de la couronne. Autant d'assertions, autant de sacrilèges aux yeux de M. du Fresne qui pense au contraire que Dieu même inspira Jeanne, que les anges lui apparurent, que les voix qu'elle entendait descendirent réellement du ciel. Seul, dit-il, l'intervention divine explique tout (p. 32) ; vérité surabondante. L'esprit de Dieu ne pouvant s'être trompé, M. du Fresne est obligé de combattre et d'écartier un témoignage d'après lequel il semblerait que Jeanne mourut sans avoir achevé sa mission ; celui de Perceval de Caigny. Ce chroniqueur est aussi le seul qui ait rapporté l'innocent juron de guerre que la Pucelle avait adopté : « Par mon Martin ! » M. du Fresne saisit en même temps l'occasion de biffer comme une fausseté cette expression qui trouble la pure et candide image de la vierge inspirée : « Nous ne voulons pas, s'écrie-t-il, du parfum des camps, ni du juron » (p. 66). Quant à de sourds complots du roi et des grands contre Jeanne, après avoir longtemps souri (p. 54, 58, 60, 71) de ceux qui croient en saisir les traces et qui formulent cette « assertion étrange, » il en vient à écrire lui-même : « Il est incontestable, il est évident qu'il y eut de la malveillance de la part des conseillers de Charles VII à l'égard de la Pucelle » (p. 74) ; et plus loin : « Il y a, nous l'avouons, dans le ministre de Charles VII (La Trémouille ; qui se fut point redressé par son maître) tous les éléments d'un traître, traître envers sa patrie comme envers celle qui en était le sauveur » (p. 76). C'est pourtant dans cette assertion même que l'auteur trouve une des principales raisons de reprocher à M. Martin d'avoir « bouleversé l'histoire. » En somme : une véritable érudition, un très-bon style, beaucoup d'esprit de parti et une certaine fureur donnent un coloris très-vif à cette brochure.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 18.) — JUILLET 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 1^{er} JUILLET 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission au Conseil :

926. M. PABST-GLOXIN, avocat à la Cour impériale de Colmar ; présenté par MM. J. Chausfour, de Colmar, et Am. Bouvier.

927. M. DURIEZ de VERNINAC, attaché d'ambassade, membre de la Société des Bibliophiles français, à Paris, rue du Havre, 2 ; présenté par MM. le baron de Beaujour et Am. Bouvier.

Ouvrages offerts.

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

1° *Abhandlungen der philosophic. - philologischen classe der Kon-Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, t. VII, partie 3°. München 1853, in-4.

2° *Abhandlungen der historischen classe, etc.*, t. VII, partie 3°. München, 1855, in-4.

3° *Biographie du docteur Lorenz Hubner*, par M. Joseph Wissayr. Munich, 1855, in-4 (en allemand).

Par M. Ch. Read :

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 4° année, nos 11-12. Paris, 1856. In-8.

Par l'auteur :

Projet d'une Hagiographie diocésaine, par M. l'abbé J. Corblet. Amiens, 1856. Br. in-8.

Correspondance.

M. V. Le Clerc, premier vice-président du Conseil, exprime ses regrets d'être empêché d'assister à la séance.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Le tome III des *Mémoires de Mathieu Molé* est terminé ; quatre feuilles du tome IV sont composées.

L'impression de l'*Annuaire* arriéré de 1854 continue.

Trois placards du tome I des *Opera minora* de *Grégoire de Tours* sont composés.

— M. de Wailly, au nom du comité de publication, entretient de nouveau le Conseil du projet d'une édition nouvelle de *Monstrelet*, proposée par M. Douët-d'Arcq. Il demande que le Conseil veuille bien reconnaître en principe l'utilité de cette publication, pour laquelle on établirait le texte d'après les meilleurs manuscrits de la chronique, que l'on contrôlerait d'après les renseignements historiques fournis par les chartes contemporaines, et que l'on accompagnerait de notes propres à éclaircir les questions généalogiques, topographiques et chronologiques. Le comité de publication n'hésite pas à croire que cette édition répondrait aux goûts divers des membres de la Société. Dans le cas où le Conseil prendrait ce projet en considération d'une manière abstraite et générale, M. Douët-d'Arcq pourrait s'en occuper, et si le premier volume, quand il sera soumis par l'éditeur au comité de publication, semblait conçu dans les vues indiquées, l'impression de l'ouvrage pourrait en être alors définitivement décidée par le Conseil.

Cette proposition est adoptée en principe et dans les conditions exprimées par M. de Wailly.

— M. Ravenel communique au Conseil le résultat de l'examen fait par le comité de publication d'une proposition déposée par M. Parent de Rosan dans la précédente séance, et analysée dans le dernier procès-verbal imprimé (*Bulletin*, page 353). L'impression du *Journal du libraire Hardy* (1764-1794), dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque impériale, ne paraît pas provisoirement pouvoir être accueillie dans les termes trop généraux exposés par M. P. de Rosan. L'ouvrage est fort considérable, puisqu'il se compose de plus de 4000 pages. L'auteur de la proposition offre d'y ajouter des extraits de la Correspondance de Grimm et Diderot, des Mémoires de Bachaumont, et surtout des *Nouvelles à la main*, recueil manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, composé de 15 vol. in-4.

Cette proposition aurait besoin d'être étudiée plus à fond, et il serait indispensable qu'une lecture attentive du *Journal de Hardy*, comparé aux autres Mémoires ou Journaux de la seconde moitié du XVIII^e siècle, signalés par M. de Rosan lui-même, permit à l'auteur d'en indiquer le caractère, la nouveauté, et de préciser quelle étendue pourraient avoir les extraits à publier. Alors on verrait si les extraits mériteraient en effet de voir le jour sous les auspices de la Société, et s'il serait nécessaire d'en augmenter encore l'étendue en recourant à d'autres recueils, l'étude des *Nouvelles à la main* devant être elle-même faite avec une scrupuleuse attention, afin d'en pouvoir caractériser sûrement l'intérêt.

L'avis du comité de publication sera transmis à l'auteur de la proposition, qui sera invité à fournir au Conseil, soit par lui-même, soit par M. Dupont, dont il avait été surtout l'intermédiaire auprès de la Société, des éléments d'examen plus positifs et plus propres à asseoir une opinion mieux fondée. Le Conseil ne procède jamais autrement dans le choix des ouvrages dont il décide la publication.

— M. le président du comité des fonds rappelle que, dans une précédente séance, il avait demandé qu'il fût fait, sur les registres du libraire de la Société, un relevé des noms de tous les membres qui n'ont point encore retiré les volumes auxquels ils ont droit. Cette opération a eu lieu, et les résultats obligent aujourd'hui le comité des fonds à modifier un peu sa première proposition. En effet, bien que le relevé n'ait pu comprendre que les ouvrages ayant paru depuis 1848 (à partir du n^o 52, *Comynes*, t. III), les volumes non retirés sont en nombre trop considérable pour que le dépôt puisse en être effectué

aux archives de la Société, dont le local serait insuffisant. D'un autre côté, comme on ne pourrait imposer au libraire de la Société, qu'au prix d'un sacrifice onéreux, l'obligation de séparer les exemplaires à réserver pour les membres de la Société de ceux qui peuvent être livrés au commerce, le comité propose en conséquence de s'arrêter aux résolutions suivantes :

Les membres de la Société resteront toujours, comme par le passé, maîtres d'user de leur droit dans tous les temps et sans qu'aucune prescription puisse leur être opposée ; mais la Société ne leur garantit la délivrance des volumes que durant une période de deux années, qui commenceront à courir du 31 décembre de l'année pendant laquelle les volumes auront été publiés.

Cette disposition devra être rappelée fréquemment aux membres de la Société, et le comité indique divers moyens dans ce but. Le Conseil, sur la proposition de M. de Wailly, décide que chaque année un avis, répété en tête de chacun des trois derniers numéros du *Bulletin* mensuel, fera connaître les volumes pour lesquels la garantie cessera d'exister au 1^{er} janvier suivant.

Lorsqu'il arrivera qu'un volume sera près d'être épuisé, il pourra, en outre, être adressé, par le président du comité des fonds, des lettres d'avis personnelles aux membres retardataires. Ces lettres serviront de *duplicata* pour retirer les volumes dans le cas où les membres ayant droit auraient égaré les *Bons* qui leur avaient été adressés par le trésorier-archiviste. Elles ne seront d'ailleurs envoyées qu'aux membres qui figureront sur la liste de la Société au moment où l'envoi en sera fait.

Un avis de ce genre sera donné dès cette année pour les *Comptes de l'Argenterie des rois de France* et pour l'*Annuaire* de 1853, contenant la première partie de la Topographie ecclésiastique de la France ; ouvrages dont il ne reste qu'un nombre d'exemplaires fort restreint.

Ces diverses propositions sont adoptées par le Conseil.

Le président du comité des fonds est autorisé à faire imprimer une formule générale pour ces lettres d'avis, de façon qu'il n'y ait plus à y porter que l'indication des volumes.

— Au nom du même comité, M. de La Villegille demande l'adoption d'un projet de Table des vingt volumes du *Bulletin*, projet qui avait été renvoyé par le Conseil à l'examen de ce comité. Le rédacteur du *Bulletin*, qui serait chargé de cette Table, M. Bordier, a estimé que ce travail pouvait se composer de dix feuilles, et il l'a apprécié à 300 fr. ; s'il est plus étendu, chaque feuille supplémentaire serait calculée à raison de 30 francs. Ces évaluations ont été admises par le comité.

Le rédacteur relèverait tout ce qui est utile pour l'administration de

la Société, et comprendrait dans une seule table alphabétique toutes les notices, analyses, découvertes, indications historiques ou archéologiques. Un article spécial serait consacré aux documents originaux publiés intégralement dans le *Bulletin*.

Cette proposition du comité est aussi adoptée par le Conseil.

La séance du Conseil est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Extrait de la Chronique inédite de Cousinot ¹.

Nous avons donné ci-dessus (*Bulletin* de 1855, p. 165) une note relative au travail intéressant, lu par M. Vallet de Viriville à l'Académie des Inscriptions, au sujet de la *Chronique* des deux Guillaume Cousinot. Cet ouvrage historique du xv^e siècle ne se retrouve plus dans son entier; mais M. Vallet pense en avoir découvert quelques fragments. Nous nous associons avec plaisir à ses efforts pour trouver le reste, en publiant le morceau qui va suivre. La chronique de Cousinot subsiste peut-être enfouie dans quelque bibliothèque inexploree. Le fragment que nous reproduisons pourrait en ce cas servir à faire reconnaître et à restituer à la science cette composition historique.

Sentence contre les princes.

« En celui tems (1411) fist le duc de Bourgoigne bannir du royaume, priver de toute seigneurie et prononcier excommeniez par les églises à sains ² sonnans et à chandelles estaignans, les ducs Jehan de Berry, Jehan de Bourbon, Jehan d'Alançon, Bernard le conte d'Armaignac et touz leurs adhérens. Si fist envoyer à l'évesque d'Orléans par ung hérault la sentence, enclose en une laiete soubz le contre-scel du roy; dont il ne voulst faire ouverture, mais la bailla au duc d'Orléans, qui par l'arcevesque de Sens et autres prélanz et docteurs la fist veoir; et, la dicté sentence veue par les clerks, furent tous d'oppinion que elle se adaptoit directement contre le duc de Bougoigne. Pourquoy fut retenu led. hérault par aucuns jours; pendant les quieulx fut

1. Bibl. imp., Ms. 40297, f^o iij^o-xij.

2. Cloches. Il existe aux archives de l'empire sous la date du 26 mars 1414 A. S.), un vidimus de cette sentence. Série K, carton 67, pièce n^o 47.

fait procès selon les droiz par les prélaz de Sens, de Chartres et de Paris estans lors à Orléans, et par les docteurs illec finalement présentée, fut ledit duc de Bourgoigne, en la vue du peuple d'Orléans prononcé pour excommunié et au hérault fut la sentence baillée, qui à Paris la porta ¹.

Commotion de Paris et l'emprisonnement des ducs de Bar et de Bavière.

« En l'an m. cccc. xiii. en la fin d'avril, par la volonté et consentement du duc de Bourgoigne s'esmut et esleva le commun de Paris en armes, dont furent chiefs Thomas le Gouais et ses enfans bouchers; Caliche², qui fut escorcheur; Philippot du Mont, peletier; maistre Jehan de Troies, chirurgien, et autres, qui en la *petite Guyenne*³ vindrent par-devers monseigneur de Guyenne et en sa présence prinrent et emprisonnèrent en prisons diverses les ducs de Bar et de Bavière, maistre Jehan de Vesly chancelier de Guienne; M. Jacques de la Rivière; Messire Regnault d'Angennes, la dame du Quesnoy, la dame de Montauban, Guillot du Mesnil et autres plusieurs chevaliers, escuiers, dames et demoiselles servans le roy, la royne et monseigneur de Guienne, qui de cette offense prinrent desplaisance et ⁴ les dessusdiz tenans prison ou palaiz royal. Vindrent illec une journée es prisons M. Elion de Jacleville chevalier et Caboche l'escorcheur, qui occistrent ledit de la Rivière. Et du Mesnil, avec ledit de la Rivière mort, l'endemain furent apportés es halles, où ils furent décapitez ⁵.

La prinse de Paris par le seigneur de l'Isle Adam et le Viau de Bar.

« En la ville de Paris, par la porte de Saint-Germain, entra le seigneur de l'Isle Adam, le dymenche xxx^e jour de may m. cccc. xviii. à trois heures après minuit, acompaigné du Viau de Bar. Laquelle porte leur fut ouverte par Regnault Le Clerc du Petit-Pont. Si commencièrent à crier : *Bourgoigne ! la paix !* courans par les rues; les espées nues tenans; prenans, occians, et pillans gens. Auquel cry s'esleva tout le quartier des halles et tous les gens de commun de Paris, crians et occians comme les autres Bourgoignons. En celui jour prinrent ceste gent le conte Bernart d'Armaignac connestable, M. Henri de Marle chancelier de France, Raimonnet de Guerre, Morrigon et plusieurs

1. F^o iij^miiij.

2. *Sic*; sans doute pour *Caboche*.

3. Hôtel du duc.

4. Ainsi que.

5. F^o iij^mxvj.

haulx seigneurs, prélanz, barons, docteurs, chevaliers, escuiers, clers, officiers, bourgeois, marchans et généralement touz soubpeçonnéz avoir faveur au duc d'Orléans et au conte d'Armaignac et touz leurs biens saisirent et leurs personnes firent emprisonner tant au palaiz comme à Saint-Éloy, ès Chastelletz ¹, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, au Four-l'Évesque, à Saint-Merry et en Tiron. Et au conflit de ceste prinse, se deppartirent de Paris de grands seigneurs en la compagnie de monseigneur le daulphin qui à Melehung se retray et en la bastide Saint-Anthoine establi le prévost de Paris à tout grant gent ².

Convencion et mort du duc de Bourgoigne à Montereul ³.

« Pour la perfection du traicté encommencé, ala le régent daulphin à Montereul, au jour emprins. Auquel ne vint ne envoya le duc de Bourgoigne, lequel se tint à Troye, avec le roy et la royne. Si envoya le régent plusieurs messages à Troies, pardevers lui, qui tant firent que à Prouvins vint ledit duc, qui là se tint longuement et ses conseils envoya par devers ledit régent. Et finablement après ce que tant de l'une partie comme de l'autre furent les matières traitiées, vint ledit duc de Bourgoigne à Montereul et lui venu en la présence du régent, qui en estat royal fut encloz en unes lices, entra icellui duc armé dedans la lice et la main mist à son espée. Laquelle manière voians le prévost de Paris, messire Guillaume de Bataille, et aultres chevaliers de nom coururent sus audit duc de Bourgoigne et dedans les lices l'occistrent, à l'ung dimenche x^e jour de septembre M. cccc. xix. ⁴. »

Le fragment qui précède fait partie d'une première section de la *Chronique de Cousinot*. Cette première section, la moins importante, a pour auteur Guillaume Cousinot, le chancelier. On en connaît deux exemplaires manuscrits dans le fonds de la bibliothèque du roi : 10 297 et 9656. Elle s'arrête à 1429. La suite, écrite par Cousinot de Montreuil, neveu du précédent, reprenait les événements à 1422 et en poursuivait le récit jusque vers 1490. On ne connaît qu'un fragment de cette suite : ce fragment, imprimé bien des fois, ne serait autre chose, d'après les recherches de M. Vallet de Viriville, que la *Chronique dite de la Pucelle*. Jean le Féron, au xvr^e siècle, possédait un ouvrage manuscrit qu'il cite sous le titre de *Chronique de Cousinot*. Cet ouvrage embrassait dans son entier un corps d'annales qui s'étendait depuis

1. Le petit et le grand Châtelet.

2. F^o cx.

3. Montereau-Fault-Yonne.

4. F^o cxiv.

Francus jusque vers 1500. C'est ce dernier ouvrage manuscrit, ou quelque fragment inédit de cet ouvrage, qu'il serait, surtout, important de retrouver.

— Dans sa séance du 17 juillet, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Gobert à M. Hauréau pour sa continuation du *Gallia Christiana* (province de Tours). C'est peut-être la première fois, a dit un honorable académicien, que ce prix est décerné comme l'entendait le donateur, et à un ouvrage entrant exactement dans le programme du concours. Ce n'est pas, du reste, à l'Académie que l'on pourrait en faire un reproche, mais aux concurrents.

Le second prix a été accordé à M. Floquet pour ses *Études sur Bossuet*.

— L'Académie française a décerné le prix Gobert à M. Henri Martin pour son *Histoire de France*. Elle a partagé le second prix entre M. Théophile Lavallée pour son *Histoire de Saint-Cyr*, et M. Chéruel pour son *Histoire de l'administration sous Louis XIV*.

— La Curie de Sainte-Palaye et d'autres savants français, notamment l'un des commissaires chargés récemment par M. le ministre de l'instruction publique de publier une *Collection des poètes français* (voy. ci-dessus p. 261), ont rédigé des tables comprenant la nomenclature de tout ce que l'on connaît de poésies, en langue française, antérieures au xvr^e siècle; mais ces travaux sont restés manuscrits. Serait-il réservé à la studieuse Allemagne de mettre au jour une aussi utile publication? Voici du moins l'un des principaux membres d'une association qui depuis longtemps a bien mérité des lettres françaises, la *Société des bibliophiles de Stuttgart*, qui annonce l'intention de le faire et sollicite à cet effet le secours des érudits. Nous le secondons volontiers, en reproduisant ici la circulaire qu'il vient de répandre en France à cette occasion :

« Invitation relative à la rédaction d'un catalogue complet des manuscrits et des livres imprimés qui contiennent des poésies françaises du moyen âge.

« Depuis longtemps je m'occupe d'un catalogue raisonné et descriptif des livres imprimés et des manuscrits qui contiennent des poésies françaises antérieures au xvr^e siècle. Je me propose d'y rendre compte de tous les monuments de la langue d'oïl, soit en prose, soit en vers, que nous a légués le moyen âge, pourvu qu'ils soient du domaine de la littérature. En traitant chaque poème à part j'en nommerai l'auteur, s'il est connu, j'en citerai le commencement et la fin et j'ajouterai des observations sur le contenu, l'étendue, l'époque de la composition, la

forme de l'ouvrage, les sources où le poëte a puisé, les allusions qui s'y rencontrent, ainsi que les autres rédactions de la matière. Je n'oublierai pas de donner des extraits des poëmes et les passages les plus importants pour l'histoire littéraire et je terminerai enfin par une description des manuscrits qui nous sont parvenus. Pour atteindre ce but, il est absolument nécessaire de consulter aussi les bibliothèques qui n'ont point de catalogue imprimé de ces manuscrits. Je me permets donc de m'adresser à toutes les personnes qui s'intéressent à la littérature du moyen âge, pour les prier de me remettre des notices sur les manuscrits du genre indiqué, les assurant d'avance de toute ma gratitude ; elles mettraient le comble à leur obligeance, si elles voulaient bien me communiquer en même temps un rapport détaillé sur les points en question. Toutes celles qui voudront bien m'aider de leurs conseils et de leurs lumières, sont assurées de voir leur nom figurer dans mon ouvrage.

« Tübingue, le 8 février 1836.

« GUILLAUME LOUIS HOLLAND ,

« Professeur à la faculté de philosophie de l'université royale de Tübingue. »

— La Société des antiquaires de la Morinie a mis au concours, pour l'année 1837, les questions suivantes :

« 1^o Rechercher quelles furent, dans le nord de la France, les institutions militaires créées pour la défense du pays, depuis l'invasion des Normands, jusqu'à la fin du règne de François I^{er}. — Indiquer les règlements et ordonnances qui les régissaient. — Faire l'application de ces documents à la stratégie militaire du moyen âge, pour l'attaque et la défense des villes et châteaux forts ; la disposition des plans de bataille, et l'explication des changements apportés dans la fabrication des armes à diverses époques.

« 2^o Quelle est l'origine de la justice seigneuriale en France ? Faut-il la faire remonter à la domination romaine où à l'immunité que les rois de la première et seconde race accordaient aux bénéfices laïcs et ecclésiastiques, et qui interdisait l'entrée de ces possessions aux juges et la puissance judiciaire, *judiciara potestas* ; ou bien faut-il considérer la justice seigneuriale comme une usurpation de la part des seigneurs au préjudice de l'autorité royale ?

« Quelle était en particulier l'origine de la juridiction de l'abbaye de Saint-Bertin ? Cette juridiction s'étendait-elle primitivement sur la *villa* de Sithiu ? Quels étaient le sens et la portée de l'immunité par laquelle les rois des deux premières races interdisaient aux juges d'entrer dans les possessions de cette abbaye, d'en distraire aucun domi-

cilié pour servir de caution, et défendaient à leurs envoyés ou agents d'y prendre leur logement et d'y percevoir le *fredum* ? Cette immunité avait-elle pour effet d'attribuer un droit de juridiction, ou seulement de mettre les possessions du monastère à l'abri de toute vexation de la part des agents du fisc ? »

Une médaille d'or, de la valeur de 500 fr., sera accordée à l'auteur du meilleur travail sur l'une ou l'autre de ces questions.

Les mémoires devront être adressés au secrétaire général de la Société, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), avant le 15 octobre 1857.

Recueil des inscriptions de la Gaule et de la France.

Circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique.

« MONSIEUR,

« L'épigraphie est une des sources les plus abondantes où l'on puisse recueillir d'utiles renseignements pour l'étude des antiquités d'un peuple. Il est arrivé souvent que des inscriptions sont venues révéler des faits importants, qui avaient échappé à l'attention des écrivains occupés des grandes questions de l'histoire générale, ou d'éclairer d'un jour nouveau des faits déjà connus. C'est aux inscriptions antiques que nous devons presque tout ce que nous savons sur l'organisation administrative de l'empire romain. Hiérarchie des grandes fonctions publiques; circonscriptions administratives; privilèges dont jouissaient les différentes espèces de municipalités; composition et attributions de leurs magistratures; institutions religieuses; état des personnes; organisation et distribution, sur toute la surface de l'empire, des divers corps de troupes, légions, cohortes, ailes de cavalerie, chargés d'en défendre les frontières contre les attaques du dehors, ou de maintenir à l'intérieur l'ordre et la tranquillité publiques; grades et hiérarchie des officiers; construction des monuments; exécution des voies romaines et des autres grands travaux d'utilité publique; toutes ces questions, et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, trouvent dans les inscriptions antiques leur solution et ne la trouvent, pour ainsi dire, que là. Le Recueil des inscriptions romaines de la Gaule pourra donc être considéré comme le premier monument, et l'on peut ajouter comme un des monuments les plus précieux de l'histoire de notre pays, qui, pendant si longtemps, a fait partie de l'empire romain, et dans les institutions duquel on remarque encore tant de traces de la savante et forte administration de cet empire. Les inscriptions des premiers siècles chrétiens, qui nous révèlent des faits d'un autre ordre, ne sont pas moins intéressantes pour notre histoire nationale. Elles nous apportent

presque toutes des détails d'une incontestable valeur sur la perpétuité du dogme, sur la liturgie sacrée, sur la hiérarchie ecclésiastique. D'autres constatent la date de la construction ou de la dédicace de ces temples magnifiques qui font la gloire de notre pays. Celles qui sont gravées sur les monuments, dans les églises, dans les cloîtres ou dans les anciens cimetières nous transmettent, sur les personnages les plus illustres des siècles passés, sur les généalogies des grandes familles, sur les artistes, des notions qu'on chercherait vainement ailleurs. Celles qui traitent des fondations pieuses et des donations contiennent fréquemment des indications sur les anciennes juridictions, sur les divisions topographiques, sur les mesures, sur la valeur de l'argent et des denrées. Les inscriptions morales, religieuses, poétiques, quelquefois même facétieuses, qui se lisent sur les murs des maisons particulières ou des palais, sur les reliquaires, sur les vases sacrés, sur les autels fixes ou portatifs, sur les stalles, sur les vitraux, sur les cloches, sur les meubles, sur les tapisseries, sur les chapiteaux des colonnes romanes, sur les socles des statues, au pourtour des bas-reliefs, sont précieuses à consulter pour qui veut connaître les mœurs, les usages, les croyances, les cérémonies, les habitudes, les traditions, les opinions scientifiques des siècles qui nous ont précédés. Elles donnent l'explication des sujets mystérieux ou symboliques dont les peintres et les sculpteurs se plaisent à décorer nos édifices sacrés et profanes. Enfin, ce sont les inscriptions qui viennent compléter les études faites dans les manuscrits anciens sur les origines de la langue et sur la paléographie.

« Aussi la publication d'un recueil des inscriptions de la Gaule et de la France a-t-il constamment préoccupé mes prédécesseurs, et plus d'une fois les comités historiques ont été appelés à délibérer sur les moyens d'en réaliser le projet. L'organisation actuelle du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, en imprimant aux travaux une direction unique, a permis d'arrêter un plan définitif pour cette entreprise, qui exige le concours des trois sections dont le Comité se compose aujourd'hui.

« Les inscriptions de la Gaule et de la France sont divisées en trois séries. La première comprend toutes les inscriptions antiques jusqu'au v^e siècle. La seconde commence avec l'établissement de la monarchie des Francs pour s'arrêter un peu après le premier quart du xiv^e siècle, à l'année 1328, date de l'avènement de Philippe de Valois au trône. La troisième s'étend jusqu'à l'année 1789, cette limite extrême de l'histoire de l'ancienne monarchie française. Cette dernière série atteindrait des proportions exagérées, si elle devait comprendre indifféremment toutes les inscriptions qui s'y rattachent. Mais, à partir des premières années du xiii^e siècle, le choix des monuments épigraphiques

deviendra d'autant plus sévère qu'on se rapprochera davantage de notre époque.

« Depuis plus d'une année, j'ai confié à M. Léon Renier le soin de rassembler, de coordonner et de commenter les inscriptions appartenant à la première série. Afin d'accélérer autant que possible la publication du Recueil complet, je viens de charger un autre membre de la section d'archéologie, M. le baron de Guilhermy, d'entreprendre immédiatement le même travail à l'égard des monuments de la seconde série. On s'occupe en même temps de classer provisoirement les inscriptions qui pourraient faire partie de la troisième. C'est en vue du prompt accomplissement de cette tâche laborieuse que je réclame, Monsieur, votre concours personnel, et que je vous prie d'employer tous les moyens qui seraient à votre disposition pour donner la plus grande publicité à la présente circulaire. Le travail qu'exigerait la recherche, ou même la rectification sur place, de toutes les inscriptions que la France possède encore aujourd'hui serait évidemment au-dessus des forces de deux personnes. J'ai donc compté sur la coopération de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'archéologie nationale.

« Les inscriptions de chacune des sections du Recueil seront publiées par ordre topographique, c'est-à-dire par province. Auprès du texte de chaque monument, on aura soin de faire figurer le nom du correspondant ou de toute autre personne qui l'aura relevé et communiqué. S'il est adressé des notes explicatives, et qu'elles soient jugées utiles à consigner dans le Recueil, on en fera connaître l'auteur.

« Dans les inscriptions, la forme des lettres est un des objets les plus dignes d'étude; l'Administration fera graver quelques monuments, choisis parmi les plus remarquables et les plus caractéristiques. On pourra composer des alphabets tirés des inscriptions à date certaine, qui permettront de suivre les changements successifs survenus dans la configuration des lettres et de déterminer la date ou l'origine de chaque caractère distinct.

« Une dernière partie pourra être réservée aux inscriptions qui seraient signalées en Italie, en Belgique, en Angleterre ou dans d'autres pays étrangers, comme offrant un intérêt direct pour notre histoire.

« Les volumes se publieront à mesure qu'on aura reçu des matériaux suffisants pour les composer. On commencera l'impression sans se préoccuper du degré d'avancement des autres parties de la collection.

« Pour atteindre le but que je me suis fixé, je vous adresserai, Monsieur, les recommandations suivantes, qui ont été mûrement discutées dans le sein du Comité :

« 1° Recueillir toutes les inscriptions connues, en quelque langue qu'elles soient exprimées, en grec, en latin, en hébreu, en français, ou quelqu'un de nos idiomes provinciaux.

« 2° Adresser, toutes les fois qu'il sera possible, un estampage ou une épreuve photographique de l'inscription, y joindre une transcription, pour qu'on y puisse recourir au besoin.

« 3° Dans le cas où les moyens qui viennent d'être indiqués comme les meilleurs ne pourraient être employés, faire un *fac-simile* de l'inscription, en reproduisant la forme des lettres en tous les détails de l'original.

« 4° A défaut d'estampage ou de dessin, transcrire le texte ligne pour ligne, distinguer les majuscules, figurer les abréviations, sans compléter les mots ni les syllabes; figurer les styles et les monogrammes, ainsi que les signes de ponctuation ou d'accentuation; ne rien omettre, ne rien suppléer; reproduire en un mot ce que présente le monument, sauf à en donner des explications en note.

« 5° Employer pour les transcriptions autant de feuilles distinctes qu'il y aura de monuments, afin que le classement et le numérotage puissent s'effectuer immédiatement.

« 6° Indiquer soigneusement la matière sur laquelle l'inscription est tracée; les dimensions en mètres et subdivisions; la grandeur relative des lettres, et tous les autres détails qui peuvent offrir quelque intérêt archéologique.

« 7° Faire connaître les figures, symboles ou ornements qui se rapporteraient au texte et pourraient en faciliter l'intelligence.

« 8° Transmettre les détails les plus circonstanciés sur le lieu où se trouve l'inscription; sur la province et le diocèse dans lesquels ce lieu était autrefois compris; sur le département et le diocèse dont il fait aujourd'hui partie. Si l'inscription a été déplacée pour être recueillie dans un musée ou ailleurs, en mentionner l'origine et les époques des déplacements successifs qu'elle aura subis. Dans le cas où l'emplacement primitif serait inconnu, le constater expressément.

« 9° Rechercher si l'inscription a été publiée ou relevée antérieurement; s'il existe d'anciens recueils, imprimés ou manuscrits, au moyen desquels on pourrait compléter les inscriptions qui sont aujourd'hui frustes ou mutilées. Dire si ces recueils contiendraient quelques détails utiles à recueillir pour annoter les inscriptions conservées.

« 10° Faire suivre le texte des renseignements qu'on aura pu découvrir sur les personnages, sur les édifices, sur les localités dénommés dans les inscriptions.

« Ces rapides indications, que je laisse à votre expérience le soin de compléter, vous faciliteront, je l'espère, l'utile mission qui vous est

confiée. Vous m'avez habitué depuis longtemps à compter sans réserve sur votre concours toutes les fois que j'avais à le réclamer dans l'intérêt des études historiques. J'ai la confiance que cette fois encore vous répondrez avec empressement à l'appel que je vous adresse au nom du Comité tout entier, pour le succès d'une publication qui doit répandre un jour nouveau sur les parties les moins connues des annales de notre pays. »

« H. FORTOUL. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

195. — *Beaumont*. Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise, du XI^e au XIII^e siècle; par L. Douët-d'Aroq. In-4 de 410 pages. Amiens et Paris.

Ce volume qui fait partie de la collection des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie est consacré à la publication et à l'étude d'environ 200 chartes relatives aux comtes de Beaumont. M. d'Arcq a donné à ce travail tous les soins d'une érudition sobre, mais sûre d'elle-même. Il s'est étendu principalement sur la partie géographique, et une excellente carte du *pagus Cambliacensis*, qui avec le pays de Thelle et quelques localités du duché de France formaient le comté de Beaumont-sur-Oise, termine ce volume.

196. — *Charles du Lis*. Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans; nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur l'auteur, accompagnée de diverses notes et développements, et de deux tableaux généalogiques inédits, avec blasons, par M. Vallet de Viriville; in-8 de 10 feuille 1/8. Paris, Aubry (6 fr.).

Ce volume fait partie de la collection du *Trésor des pièces rares ou inédites*. Il contient la réimpression des opuscules publiés par Charles du Lis (mort vers 1632), sur son illustre aïeule; ouvrage assez connu des bibliophiles, et dont le prix, dans les ventes, varie de 40 à 400 fr. M. Vallet de Viriville réimprime tout ce que Charles du Lis avait donné de renseignements historiques : 1° *De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans avec la genealogie de ceux qui se trouvent aujourd'hui descendus de ses frères, l'an 1610*; 2° *Traicté sommaire tant du nom et des armes que de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans et de ses frères*. Il y a joint des développements nouveaux et la plupart émanés de la même source. Tels sont divers tableaux, blasons et pièces généalogiques et historiques provenant de Charles du Lis et conservés parmi les manuscrits de Peiresc à la bibliothèque de Carpentras.

197. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française, du XI^e au XVI^e siècle*; par M. Viollet le Duc, architecte du gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains. Tome II (*Arts-chapiteau.*) In-8 de 34 feuilles, avec 564 vignettes sur bois intercalées dans le texte. Paris, Bance (24 fr.),

198. — *Histoire populaire de Jeanne d'Arc*, suivie de détails curieux sur sa chaumière, sur les lieux que la pieuse héroïne a visités, et sur l'établissement d'un musée à Domremy (Vosges); par A. F. F. Huin, habitant de Domremy, conservateur du musée de Jeanne d'Arc. In-12 de 7 feuilles 1/3. Neufchâteau, Kienné; Paris, Garnier frères.

199. — *Histoire de France au XVI^e siècle. Guerres de religion*; par J. Michelet. In-8 de 31 feuilles. Paris, Chamerot (5 fr. 50 c.).

Voy. ci-dessus, p. 60, n° 37.

200. — *Noviodunum Suessionum (Recherches sur la position de)*, et de divers autres lieux du Soissonnais par M. Peigné-Delacourt. Amiens, in-8, 66 pages et 2 planches.

Mémoire remarquable par la connaissance parfaite que l'auteur possède des lieux dont il parle; mais où l'on souhaiterait plus d'ordre et de clarté dans l'exposition. Voici les principaux résultats auxquels M. Peigné-Delacourt est arrivé. Suivant les recherches approfondies qu'il a faites, le *Noviodunum Suessionum* de César se retrouverait dans une localité appelée aujourd'hui le Mont-de-Noyon (commune de Chevincourt, arrond. de Compiègne, Oise). Il aurait encore reconnu *Nemetocenna* dans Nempcel; *Castrum Egidii* au lieu dit le champ des Iles ou le champ de Gilles; *Castrum Barium* à Bairi-au-Bac; le *Brennacum* de Grégoire de Tours à Bretigni; *Bacivum* à Bailli; *Criseium* à Créci en Pontien; *Cusiacum* à Cuts; *Truciacum* à Traci-le-Mont. A ce travail est jointe une carte indiquant les lieux gaulois, les lieux romains, les lieux où il y a des monuments antiques, les tumulus, les amphithéâtres, les anciens ponts, les camps, les cimetières antiques, les lieux où l'on a trouvé des médailles, des armes; les champs de bataille; les voies Romaines, Gauloises, Mérovingiennes; les églises abbatiales, les léproseries, les mottes de châteaux. Il serait bien à désirer qu'on publiât plus souvent en France des recherches topographiques aussi soigneusement étudiées.

201. *Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, par M. Eug. de Rozière et M. Eug. Châtel. Paris, Aug. Durand; in-4, xxviii et 384 pag. (25 fr.).

Voici un de ces travaux recommandables dont l'éditeur et les auteurs ont moins en vue leur gloire particulière que l'utilité publique. Le simple compilateur d'une table de ce genre, où les élucubrations de huit ou dix générations de savants illustres sont groupées dans un ordre méthodique qui permet d'en par-

courir aisément l'ensemble, fait plus peut-être pour le progrès de la science que le livre le plus ingénieux et le plus applaudi. MM. de Rozière et Châtel, après avoir eu l'excellente idée de ne pas se borner à relever les mémoires de l'Académie des inscriptions, mais d'y joindre ceux de l'Académie des sciences morales et politiques, ont disposé l'ensemble de leurs matériaux (2443 articles), suivant la classification consacrée dans la librairie parisienne : théologie, sciences sociales (philosophie, morale, politique, jurisprudence, économie politique, pédagogie), sciences exactes, belles-lettres, histoire et géographie. Tous les titres de mémoires qu'ils ont recueillis sont groupés sous ces cinq divisions, qui se partagent en plus de cent vingt subdivisions différentes. En tête, sous le nom de prolégomènes, ils ont réuni de curieux chapitres contenant : l'histoire de la constitution des académies, les listes de leurs membres; les devises, inscriptions et médailles qu'elles ont composées; tous les sujets de prix (au nombre de 494) proposés par elles. Cette table telle que nous la donnent ses deux auteurs est donc un travail des plus méritoires où nous ne voyons pas qu'il y ait place pour la critique. Mais si au lieu de s'en tenir à ce que MM. de Rozière et Châtel ont fait, et de les remercier, le lecteur examine ce qu'ils auraient pu faire, il peut éprouver des regrets. Se figure-t-on par exemple ce que serait ce livre, si à la suite du titre tout sec de chaque mémoire, on y trouvait en six lignes l'analyse du mémoire lui-même? Ce serait la métamorphose d'une table en un livre scientifique de première importance. Sans être ambitieux à ce point, il faut convenir cependant qu'il y a des mémoires dont le titre ne dit pas du tout au lecteur ce que le mémoire contient. Par exemple : Silvestre de Sacy écrit une dissertation sur deux passe-ports délivrés à des Égyptiens de Memphis, vers l'an 750 de notre ère, par un chef arabe, et qui sont des documents importants pour la chronologie des souverains du pays; mais il intitule ce travail : *Mémoire sur deux papyrus écrits en langue arabe*; certainement ce titre relevé tel quel dans la table de MM. de Rozière et Châtel renseigne trop parcimonieusement le lecteur. J'en citerais bien d'autres : ici un mémoire sur tel ou tel volume du *Trésor des chartes*, là un autre intitulé : *Remarques sur quelques inscriptions*. À l'inverse lorsqu'un mémoire est divisé en plusieurs parties, les auteurs se sont imposé la loi de donner le titre de chaque paragraphe; ainsi le titre du travail de Letronne sur la statue de Memnon remplit une page et demie et une quantité d'autres tiennent une demi-page. C'est tantôt trop peu, tantôt trop. Ce qui choque dans ce volume, c'est sa beauté même et le papier blanc qu'on y voit à profusion. Ce luxe fait regretter que les auteurs n'aient pas jugé nécessaire de doubler la masse des renseignements et d'ajouter à leur table générale et méthodique des titres une table alphabétique des matières. Ils semblent n'avoir fait que la première partie de leur ouvrage; espérons que le bon accueil qu'elle recevra et qu'elle mérite, les engagera à nous donner aussi la seconde.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N^o 18.) — AOUT-SEPTEMBRE 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOUT 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. DE MONMERQUÉ, L'UN DES ANCIENS VICE-PRÉSIDENTS.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la précédente séance; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

928. M. EUGÈNE PAILLET, rue Louis-le-Grand, 18; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

929. M. CONTI, conseiller d'État, rue de Miromesnil, 11.

930. M. FLANDIN, conseiller d'État, rue du Havre, 5.

931. M. ERNEST BAROCHER, maître des requêtes au conseil d'État, rue de Varennes, 78.

932. M. LEMARIÉ, auditeur de 1^{re} classe au conseil d'État, rue de l'Université, 10.

933. M. le comte GODART DE BELBEUF, auditeur de 1^{re} classe au conseil d'État, rue de Lille, 63.

934. M. CABARUS, auditeur au conseil d'État, rue de Rivoli, 22.

935. La Bibliothèque du conseil d'État, représentée par M. Théobald Fix, bibliothécaire.

Ces huit associés nouveaux sont présentés par MM. Boulatignier, conseiller d'État, et A. Bouvier.

936. M. ALFRED BLANCHE, secrétaire général du ministère d'État, rue de la Pépinière, 97.

937. M. MARGUERIE, chef du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, 37.

Ces deux derniers membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Bouis.

938. M. AUGUSTE LALLEMAND, archiviste, attaché aux Archives de l'Empire, rue Culture-Ste-Catherine, 27; présenté par M. N. de Wailly.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, n^o 6 et 7 (1855-56). Titre et table du tome II (1853-1855), in-8.

Par diverses sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière, etc., savoir :

Abhandlungen der mathem.-physical Classe, t. VIII, liv. 3; in-4. Munich, 1856.

Abhandlungen der historischen Classe, t. VIII, liv. 1; in-4. Munich, 1856.

Gelehrte Anzeigen, vol. XL et XLI; 1855-1856, in-4.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, t. III, 1850-1854. 1 vol. in-4.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. IV, liv. 2; 1855-1856. Dijon, 1 vol. in-4.

Appendice au rapport sur la colonne de Cussy, par M. Henri Baudot. Dijon, in-4 (publié par la même Société).

De la part de M. V. Le Clerc :

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maure, et continué par des

membres de l'Institut (Acad. des Inscriptions), t. XXIII; fin du XIII^e siècle. 1 vol. in-4. Paris, 1856.

De la part des auteurs :

Notice historique sur la foire de Saint-Jean à Amiens, par M. l'abbé Corblet. 1856; br. in-8.

Léonard Limosin, émailleur, par M. Maurice Ardant. Limoges, br. in-8.

Histoire du très-saint Sacrement du miracle, de Sainte-Gudule de Bruzelles, par M. Ed. de L'Hervilliers. Paris, 1836, in-8.

Correspondance.

M. de Barante écrit, des bains du Mont-Dore (9 juillet 1856), pour exprimer combien il est sensible au témoignage d'estime que le Conseil lui renouvelle chaque année en le choisissant pour président de la *Société de l'Histoire de France*. Il sera heureux de se retrouver au milieu de ses membres et se fera un devoir et un plaisir, pendant son séjour à Paris, d'assister aux séances du Conseil.

— M. Victor Le Clerc, premier vice-président du Conseil, empêché, à son grand regret, par les examens de la Faculté des lettres d'assister à la séance de ce jour, fait hommage à la Société du XXIII^e volume de *l'Histoire littéraire de la France*, dont il est un des rédacteurs et l'éditeur principal. M. V. Le Clerc a déjà offert à la Société, pour sa bibliothèque, les trois volumes précédents de cet important ouvrage.

— M. G. Du Fresne de Beaucourt, M. Th. Duriez de Verninac et M. Alex. Picard, adressent des remerciements au Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, fait hommage à la Société des ouvrages ci-dessus indiqués.

— La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, adresse le programme des sujets proposés pour ses concours de 1857 et de 1858. Les sujets historiques sont :

1^o *Histoire des troubles religieux au XVI^e siècle dans le nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime.*

2^o *De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.*

3^o *Une pièce d'au moins cent vers sur la mort héroïque de Jean Jackson, ou sur tout autre épisode tiré des annales de la Flandre maritime.*

— Le secrétaire communique des lettres et des notes qui lui ont été adressées par M. E. Perrot d'Estivareilles, membre de la Société, à son retour d'un voyage en Italie, sur les archives et les bibliothèques de plusieurs villes. M. P. d'Estivareilles les avait surtout recueillies en vue de répondre à plusieurs questions qu'au moment de son départ, en mars dernier, il avait très-obligeamment offert d'éclaircir à Mlle Dupont pour ses Recherches sur le xv^e siècle, et à M. J. Desnoyers pour sa Topographie ecclésiastique de la France; elles concernent aussi quelques manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Italie.

Après avoir entendu la lecture de ces notes, le Conseil décide qu'elles seront insérées à la suite du procès-verbal, dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. En pages 5 feuilles 1/4 de préliminaires; 8 placards composés terminant le texte des Mémoires; — environ deux placards comprenant des pièces de l'Appendice.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. I. 10 feuilles composées; 4 placards imposés, 3 autres prêts à être imposés.

Annuaire de 1854 (topographie ecclésiastique). Les placards 2, 3 et 4 des notes du diocèse de Noyon sont prêts à être mis en pages; la composition continue.

M. Taillandier exprime, comme membre du comité des fonds, la crainte que les frais de cet *Annuaire* ne soient trop élevés, s'il contenait tout ce qui est déjà imprimé comme devant en faire partie, et ce qui reste encore à composer pour le compléter. L'auteur, M. J. Desnoyers, entrant dans ces vues, propose qu'on se borne à y insérer les diocèses des provinces ecclésiastiques des Belges, et que l'on réserve pour un autre *Annuaire* les diocèses des Germanies, dont l'impression est aussi fort avancée. Ainsi réduit, l'*Annuaire* de 1854 aurait encore environ 350 pages et pourrait paraître beaucoup plus promptement.

Le Conseil adopte cette proposition.

M. N. de Wailly témoigne au Conseil ses regrets que la liste des saints de France, que M. Dupont s'était chargé de rédiger pour composer l'*Annuaire* de 1857 et dont le manuscrit devait être déposé le 1^{er} avril dernier, ne soit pas encore prête pour l'impression. L'auteur, présent à la séance, donne quelques explications à cet égard; le travail a été plus considérable et plus difficile qu'il ne l'avait d'abord supposé; il est à peu près terminé pour les six premiers mois qui composeront seuls l'*An-*

naire de 1857. Le manuscrit sera déposé à l'imprimerie avant le 15 de ce mois.

M. le Président du comité des fonds annonce au Conseil que l'état de la caisse de la Société, pendant le premier semestre de 1856, est le plus avantageux qu'il ait jamais été, le chiffre des recettes provenant soit des cotisations de chaque sociétaire, soit de la vente des ouvrages, ayant déjà dépassé 18 000 francs.

La séance est levée à quatre heures et demie.

APPENDICE A LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 AOUT 1856.

*Notes d'un voyage en Italie, communiquées au secrétaire par
M. Perrot d'Estivareilles, membre de la Société.*

« ROME. — J'ai appris que les documents qui vous intéressent, pour la continuation de votre géographie ecclésiastique de la France, devaient se trouver aux archives secrètes, placées officiellement sous la direction d'un cardinal, et, de fait, sous celle du P. Theiner, de la congrégation de l'oratoire de Saint-Philippe de Neri. Ce père, qui est Allemand, mais qui connaît toutes les langues, comme le cardinal Mezzofante, qui a publié plusieurs ouvrages d'érudition, et qui passe à Rome, et probablement dans toute l'Europe, pour un savant très-distingué, m'a donné avec beaucoup d'obligeance les renseignements que je lui ai demandés.

En fait de pouillés et de cartulaires, m'a-t-il dit, il n'y en a pas l'ombre à Rome. Ils sont restés dans les pays où sont situés les établissements qu'ils concernent.

Quant aux rapports sur les modifications de circonscription des diocèses, il n'en existe pas d'antérieurs au XIII^e siècle ; et, depuis cette époque, ils sont très-peu nombreux ; parce que les métropolitains étaient autorisés à faire les arrangements nécessaires, le pape se bornant à donner son approbation sommaire. Ces documents doivent donc se trouver dans les villes où siégeaient les métropolitains.

Quant aux bulles, il ne peut être question que de celles postérieures à 903. Quelques-unes des précédentes peuvent bien se trouver dans certaines collections de manuscrits, mais non aux archives vaticanes. La collection des bulles, depuis 903, est soigneusement conservée ; mais seulement dans l'ordre chronologique, et sans classement ni par pays, ni par ordre de matières. Pour avoir des copies ou extraits, il

faut donc soigneusement indiquer les dates ; ce qui, au reste, est facile pour la France, au moyen de la *Gallia Christiana*.

La bibliothèque Barberini, et celle du couvent même du P. Theiner (Saint-Philippe de Neri) contiennent en effet des manuscrits des règnes de Henri III, Henri IV, et quelques-uns, mais en petit nombre, du règne de Louis XIV. M. Daremberg, de la bibliothèque Mazarine, a eu carte blanche pour explorer ces deux bibliothèques, et il a relevé la note de tous les manuscrits qui lui ont paru intéressants. On peut donc savoir, au moyen de son travail, quels sont ceux dont on aurait besoin d'avoir des copies ou des extraits.

GÈNES. — Il y a à Gènes deux bibliothèques publiques, celle de l'université, et celle de la ville. La première contient peu de manuscrits ; ils ne sont pas tous inventoriés, et le plus grand nombre est inconnu, même du bibliothécaire. Ils paraissent se rapporter uniquement à l'histoire locale. Cette bibliothèque, qui appartenait précédemment à un ordre religieux, appartient maintenant à l'État.

La bibliothèque de la ville contient un plus grand nombre de manuscrits ; ceux relatifs à la France sont des copies italiennes de lettres de Henri IV, et de plusieurs autres pièces curieuses, dont l'envoyé génois s'était procuré la connaissance. La plupart de ces pièces sont de la fin du xvi^e siècle et du commencement du xvii^e.

FLORENCE. — Il y a dans les archives d'État (palais *degli Ufizi*) un grand nombre de pièces intéressant l'histoire de France.

Ce même établissement contient aussi une collection de manuscrits concernant la famille de Médicis, antérieurement à la principauté, et une autre concernant la même famille pendant la principauté ; l'une et l'autre a un conservateur distinct ; mais elles sont destinées à être fondues dans les archives générales. Aucune de ces collections n'a de catalogue complet et détaillé. M. Bonaini, surintendant des archives d'État, s'occupe d'en rédiger un.

Enfin, il y a encore, au palais Pitti, des archives particulières qui remontent jusqu'aux Médicis.

On est assez facilement admis à faire des recherches dans ces différents dépôts. M. Desjardins en a fait par ordre du ministre, et a copié quelques-uns des manuscrits qui intéressent l'histoire de France ; M. Canestrini, Florentin, qui avait été précédemment employé par M. Thiers à des recherches semblables, est chargé de continuer ce travail. Les copies qu'il a déjà envoyées à Paris vont jusqu'au règne de François I^{er}. Mais il ne copie pas toutes les pièces ; il écarte celles qui lui paraissent peu importantes ; et il n'en garde pas l'état. Il a seulement les notes nécessaires pour les retrouver au besoin. Ce sont sur-

tout les rapports des ambassadeurs florentins auprès de la cour de France, que MM. Canestrini et Desjardins sont chargés par le ministre de l'instruction publique de publier pour la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

Un des employés supérieurs des archives d'État, M. Passerini, m'a dit avoir vu des pièces relatives au fait que voici :

Louis XI étant malade, et ayant grande confiance dans les reliques d'un saint florentin, saint Zanobi, s'adressa, pour en avoir, à Pierre de Médicis. Celui-ci lui envoya une bague qui en contenait. Après sa guérison, le roi lui renvoya cette bague dans un coffret enrichi de pierres précieuses. Pierre de Médicis voulut remettre le tout à la famille Médicis; mais une difficulté s'étant élevée entre plusieurs membres de cette famille, relativement à la propriété du coffret, il prit le parti de le faire déposer à la banque de Florence, et d'en consacrer la valeur à fonder un canonicat en faveur de la famille Zanobi, qui en a toujours joui, jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre. Quant à Pierre de Médicis, le roi lui témoigna sa reconnaissance en l'autorisant à ajouter les trois fleurs de lis à ses armes.

J'ai vainement cherché, dans deux volumes de manuscrits des archives générales, les lettres relatives à ce fait. Elles pourraient se trouver dans l'une des deux autres collections du palais des Ufizi, ou dans celle du palais Pitti, que je n'ai pas eu le temps d'explorer. On voit dans la Vie de Laurent de Médicis, par Fabroni (édit. de Pise, vol. I, p. 117), une ordonnance datée de Montluçon, du 4 mai 1465, par laquelle Louis XI octroie à Pierre de Médicis, *son conseiller*, l'autorisation de porter trois fleurs de lis en ses armes. Elle pourrait se rapporter à l'envoi de la bague, bien qu'elle exprime un autre motif. Une autre ordonnance confère à Laurent de Médicis, fils de Pierre, le titre de *conseiller du roi*.

Les deux volumes de manuscrits que j'ai vus contiennent deux lettres, qui sont répertoriées sous les titres et dans la forme que voici :

« An... 10 giugno. — Lettera di Luigi, re di Francia, con la quale prega la signoria di Firenze di voler trattare i mercanti e mercanzie di Perpignano, Rossiglione e Sardegna, nell' istessa forme e con la medesima dolcezza che accordava agli altri mercanti e mercanzie del suo regno, essendo i detti luoghi parte del medesimo. »

« An... aux Chastelliers, 25 april. — Lettera di Luigi, re di Francia, a Ludovico de Medici, colla quale lo prega di volere assistere presso alla signoria di Firenze la causa e interesse del suo consigliere e generale Pietro de Riolo sopra la quale aveva già scritto direttamente alla signoria medesima, acciochè comparendo in Firenze, l'agente di detto

Pietro de Riolo, o pure nel suo dominio, venga arrestato e constretto a restituire la roba trafugata a detto Deuolo (*sic*). »

SIENNE. — *Bibliothèque publique.* Il s'y trouve un volume de manuscrits, qui en contient quelques-uns relatifs à l'histoire de France pendant le xv^e siècle; entre autres une lettre, sans date, du roi d'Aragon Jean II, qui se plaint à la république de Sienne, de ce que Louis XI a retenu prisonniers ses ambassadeurs; et la copie d'un sauf-conduit de Louis XI, pour les ambassadeurs de Jean II, daté du 10 mai 1474.

VENISE. — *Bibliothèque de Saint-Marc.* Il y a des registres qui contiennent quelques autographes, et, en plus grand nombre, des copies de pièces relatives à l'histoire de France. Voici, entre autres, le commencement et la fin d'une longue relation d'un envoyé vénitien, sur l'entrée de Louis XI à Paris, et la copie d'un article de l'index concernant une lettre du roi :

« 1^o Luigi XI; sua entrata in Parigi nel 1461. — CCXXVIII.

« Questa siè la entrata del re di Francia, quando lo entrò in Paris, che fo lo 24^{mo} di agosto 1461.

« Prima vene Carlotto di Orleans in compagnia..... etc.
.....
con grandissima festa mettavano ordine di fare rostre e tornamenti... »

« 2^o Ludovicus XI Gallie rex. Epistola ad Sixtum IV.

Exempl. litterarum scriptarum a rege Francorum ad Sixtum pont. max. IIII, quo tempore bellum Florentinis intulit, post cæsum Julianum Medicem per proditionem in Dei templum.....
Datum Carnuti die X Augusti 1478. (Indictione 11^a). »

Archives générales. Il y a à Venise un immense dépôt qui contient les archives d'État et celles des convents supprimés par les Français, et dont quelques documents remontent jusqu'au ix^e siècle. Les archives d'État étaient autrefois au palais ducal, et une partie a péri dans un incendie qui a ravagé ce palais en 1577. On a sauvé une collection complète de registres qui contiennent les copies des instructions données aux ambassadeurs vénitiens, des dépêches de ceux-ci, et des rapports qu'ils devaient faire, à la fin de leur mission, sur l'état des pays où ils étaient envoyés. M. Astruc, Français, demeurant à Venise, et directeur de la compagnie des salines, a fait copier et a envoyé au ministre de l'instruction publique des extraits de ces registres, en ce qui concerne la France.

Il y a enfin à Venise le musée Correr qui appartient à une société, et qui contient un certain nombre de manuscrits français, presque tous du règne de Louis XIV.

On trouve, dans cette ville, toute facilité pour les recherches, grâce

à l'obligeance de M. l'abbé Valentinelli, bibliothécaire de Saint-Marc, de M. Foucard, directeur des Archives, et de M. Lascari, directeur du musée Correr; mais à Venise comme à Florence, les Archives générales n'ont pas encore de catalogue, et c'est un obstacle que probablement elles présenteront encore longtemps. »

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de rémission pour Bureau de La Rivière (1400).

Froissart a fait un beau portrait de Bureau de La Rivière. Ce personnage, bien connu des chroniqueurs du xiv^e siècle et l'un des fidèles capitaines de Charles V, avait mérité, par sa probité non moins que par ses talents, la faveur toute particulière du roi. Il fut ensuite l'un des principaux conseillers qui honorèrent par une sage administration les premières années du règne de Charles VI. Lorsque ce malheureux prince fut frappé des premières atteintes de sa folie, en 1392, ses oncles, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, s'emparèrent du gouvernement, et leur premier acte fut de destituer, d'emprisonner ou de poursuivre les fidèles serviteurs qui avaient aidé le roi à contenir la cupidité des grands. Le sire de La Rivière fut le dernier pris. « Jà lui avoit-on dit que messire Jean Le Mercier et le comte de La Ribadée tenoient prison et que le connétable Olivier de Clisson étoit parti et fui; et lui avoit-on dit : « Sire, sauvez votre corps, car les envieux ont à présent contre vous règne pour eux. » Il avait répondu à ces paroles et dit ainsi : « Ici et autre part suis-je en la volonté de Dieu; je me sens pur et net. Dieu m'a donné ce que j'ai et il me le peut ôter quand il lui plaît; la volonté de Dieu soit faite. J'ai servi le roi Charles, de bonne mémoire, et le roi Charles son fils, à présent, bien et loyalement. Mon service a été bien connu et le me ont grandement rémunéré. Je oserai bien, sur ce que j'ai fait, servi et travaillé à leur commandement pour les besognes du royaume de France, attendre le jugement de la chambre de parlement de Paris. Et si on trouve en tous mes faits, chose où rien ait à dire, je sois puni et corrigé. » (Froissart. liv. IV, ch. xxx.)

Quoique sa conscience le mit à l'abri de la crainte, Bureau de La Rivière n'en fut pas moins tenu près de deux années en prison, au bout desquelles il fut exilé loin du roi. On ne sait rien des dernières années de sa vie, qu'il partagea sans doute entre ses terres de la Rivière, en

Nivernais, et d'Auneau, en Beauce. Il paraît seulement avoir vécu jusqu'en 1400. C'est du moins ce qui résulterait des renseignements conservés par ses descendants et d'une note qu'ils adressèrent en 1770 aux généalogistes du roi. Cette note, en effet, contient le passage suivant :

« Bureau de La Rivière, chevalier, fut sire de La Rivière et premier chambellan du roy Charles V après la mort de son frère. Ce prince, qui connaissait ses talents et sa probité, en rendit un témoignage signalé dans un édit de 1374, relatif à la régence du royaume. Il enjoignit à la reine et au régent de le consulter dans les divers objets de l'administration de l'État. Après la mort du roi Charles V, le roy Charles VI le fit aussi son premier chambellan et le combla de biens. Tant de grâces et de faveurs lui attirèrent la jalousie des princes et des grands du royaume, qui, pendant la maladie du roy, le firent arrêter, en 1392, et ne le mirent en liberté que l'année suivante. Il mourut en 1400, après avoir servi pendant plus de quarante années dans les conseils et à la tête des armées, et fut enterré à Saint-Denys aux pieds du roy Charles V, ainsi que ce prince l'avait ordonné. Il avait épousé Marguerite dame d'Auneau en Beauce et de Rochefort en Iveline et dame d'honneur de la reine, épouse du roy Charles VI¹. »

Il existe dans un registre du Trésor des Chartres² une lettre de rémission accordée, au mois de septembre de l'année 1400, à un Bureau de La Rivière, qui paraît ne pouvoir être que l'ancien chambellan des rois Charles V et Charles VI, et qui, par cette circonstance, ajoute un intérêt historique à l'intérêt qu'elle a déjà par elle-même comme peinture de mœurs. Le sire de La Rivière s'était rendu, vers la fin du mois d'août, à Neuvy-sur-Loire, petite ville du Nivernais, avec plusieurs autres gentilshommes, pour arrêter les conventions de mariage d'un écuyer du pays. La discussion fut orageuse, et Bureau de La Rivière s'emporta contre un écuyer nommé Jean d'Angeliers, qu'il accusait de fausseté et de trahison, jusqu'à lui dire qu'il lui arracherait les yeux et la langue. Quelques jours après, Jean d'Angeliers, accompagné de trois de ses parents, tous armés, vint chercher querelle à Bureau comme il sortait de l'église pour s'en retourner en son pays avec sa femme et ses enfants, n'ayant d'autre arme que son livre d'heures. Après avoir longtemps résisté à leurs provocations et répondu par le silence à leurs injures, Bureau de La Rivière entra dans la maison de Neuvy où il avait logé, y prit une épée, et, se retournant contre les quatre assaillants qui lui portèrent aussitôt plusieurs blessures, il en

1. Biblioth. imp., cabinet des titres. Mémoire de M. de Beaujon, prédécesseur de Chérin, intitulé : Preuves pour madame la vicomtesse de La Rivière.

2. Archives de l'empire, reg. 455, pièce n. 223.

perça un de deux coups de son épée et le laissa mort sur la place. La lettre de grâce fait valoir que le sire de La Rivière n'avait pu se sentir impunément injurier, lui qui toujours avait vécu en honneur en faits d'armes et à la cour. Dans un autre endroit il réclame le titre d'officier du roi et ses adversaires le lui contestent. Ces particularités semblent ne pouvoir s'appliquer qu'au chambellan disgracié.

Il ne nous reste qu'un mot à dire avant de donner le texte de cette pièce intéressante, c'est que nous la devons ¹ à l'obligeance de M. Douët-d'Arcq, qui a bien voulu la détacher du volumineux recueil qu'il a rassemblé d'extraits curieux du Trésor des Chartes.

Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir à nous avoir esté humblement exposé de la partie des amis charnels de BUREAU DE LA RIVIÈRE chevalier nostre chambellan :

Que comme le derrenier jour du mois d'aoust derrainement passé, lui estant à Neuvy sur Loise avecques plusieurs autres gentils hommes du pais, qui là estoient venus pour le traictié d'un mariage d'un escuier et une dame du pais, duquel traictié ledit Bureau et Jehan d'ANGELIERS l'ainné feussent aucunement chargés par l'une des parties; et pour aucuns poins touchans icelui traictié lesquels icellui Bureau ne vouloit pas consentir, se feussent meues paroles injurieuses entre lui et ledit Dangeliers l'ainné et tant que plusieurs fois ils eussent desmenti et dit villenies, injures et menaces l'un à l'autre, et icellui chevalier audit Angeliers, qu'il lui trairoit les yeux et la langue et qu'il estoit faulx et traître envers lui. Ledit escuyer respondant que mais lui et qu'il mentoit en disant par icellui escuier qu'il estoit en nostre sauvegarde. Et en ces parolles eust ledit chevalier mis la main violement sur l'espaule dudit escuier et tant que son chappel ou chapperon lui feust cheu à terre; et à tant eussent esté départis sans autre chose faire. Et depuis icellui jour meismes eust fait ledit escuier adjourner icellui chevalier en cas d'asseurement par devant la justice du lieu au mercredi ensuivant premier jour de ce mois de septembre, auquel jour ledit chevalier ne feust point comparu ne aussi le landemain ensuivant. Et pour ce eust icellui escuier par un de nos sergens fait signifier audit chevalier que icellui escuier il mectoit avec sa famille en nostre sauvegarde et tous ses biens. Et le vendredi ensuivant treiziesme jour de cedit mois de septembre, ledit chevalier soy départant au bien matin de l'église dudit lieu de Neuvy où il avoit ouy deux messes l'une après l'autre avec sa fame et plusieurs autres gentils hommes et damoiselles et re-

1. Ainsi que plusieurs autres que nous aurons sans doute occasion de donner ci-après.

tournant à l'ostel de Jehan de Courguilleroy où il estoit logiez, acompaigniés de plusieurs d'iceulx en entencion de soy departir dudit Neuvy et soy retourner en son pais tenant en sa main ses heures et patenostres paisiblement, sans coustel espée ne baston et sans soy garder d'aucun, ledit escuier acompaignié du petit Jehan d'Angeliers son nepveu, de Macé bastart d'Angeliers et Pierre d'Estrignelles, fils de feu Jehan d'Estrignelles son neveu, garnie de cousteaulx et bastons, feussent venus à l'encontre d'icellui chevalier auquel en approchant l'un l'autre assez près d'une pierre qui s'appelle La pierre-au-prieur, ledit escuier se feust avancié et eust osté son chappel ou chapperon en disant à icellui chevalier ces paroles ou semblables : « Messire Bureau, je viens savoir se vous voulez soustenir des paroles que vous avez dictes, c'est assavoir que vous me trairiez les yeux et copperiez la langue dedans dimenche. Vous ne le ferez pas de par le diable. Je vouldrois bien savoir se vous voulez tenir en vos parolles et se j'ay cause de moy garder. » Lequel chevalier lui eust respondu par teles paroles en effect : « Laissez moy. Je ne parle point à vous, car vous estes en aseurement et sauvegarde de moy, par quoi je ne vueil point parler à vous ; » en soy en alant tousjours icellui chevalier son chemin. Lequel escuier et ses complices, de ce non contens et enquérant tousjours affaire à l'encontre dudit chevalier et icellui injuriant, et tousjours poursuiant, quant ledit chevalier et eulx furent assez prez d'une chappelle appelée La chappelle Saint-Marcel, entre l'ostel dudit prieur et l'ostel Huguet de Neuvy, ledit Jehan d'Angeliers le jeune, nepveu d'icellui escuyer, eust dit audit chevalier ces parolles : « Nous voulons savoir se vous voulez tenir en vos diz. » Auquel icellui chevalier eust respondu que ce qui estoit dit estoit dit, et que chascun savoit bien qu'il avoit à faire. Dont icellui petit d'Angeliers indigné eust respondu par grant haultaineté par teles parolles en effect : « Et je regnie Dieu se ne vous le dictes avant que vous partiez de ceste ville. Vous en voulez-vous aler? » Et lors ledit chevalier eust dit à un appelé Jehan Leaute de Saint-Amant qui estoit present à ces parolles : « Leaute et vous autres qui estes cy je vous appelle à tesmoings de ce que ces gens me present et esmeuvent et ils sont en aseurement de moy. » Ledit escuier respondant : « Voire et en la sauvegarde du Roy ; » icellui chevalier disant que aussi estoit-il comme nostre officier. Ledit escuier disant que non estoit. Et après ces parolles ledit bastart d'Angeliers esmeu et par haultes parolles eust dit et juré à icellui chevalier injurieusement teles parolles en substance : « Vous en répondez avant que vous partiez de ceste ville et mentez de ce que vous avez dit comme faulx chevalier traître et mauvais se vous le voulez maintenir, car oncques de ceux d'Angeliers n'en ot nul faulx mauvais ne traître. » A

quoy icellui chevalier sans autres injures ne effroy eust respondu qu'il maintiendrait ce qu'il avoit dit. Icellui d'Angelliers le jeune respondant teles parolles : « Voire ! et nous vous deffions et vous gardez de nous , car je vous met au pis et quanques vous avez d'amis excepté Charles de La Rivière. Et je renie Dieu se je ne treuve autant d'amis de par madame ma mère ne doubttez que vous ferez de par vous ; et saurez une fois qui sont ceux d'Angelliers. » Ausquelles parolles icellui chevalier soy voyant ainsi injurié et oppressé par les dessus diz et doubtant leur chaleur et leur male volente comme il feust tout seul de son costé et despourveu, eust dist audit Jehan de Neuvy l'ainsné escuyer et aux autres de sa compaignie : « Vous oyez bien qu'il me dit; vous estes plus tenus à moy que vous n'estes à eulx. Je vous retien de ma partie. » Lesdiz d'Angelliers disant que non estoient. Et après, icellui chevalier soy sentant villené, leur eust respondu qu'il manderoit tantost le petit de Neuvy et , parlé a lui, ils le trouveroient tout prest en quelque place que il voudroient eslire, mais que ledit escuier renonçast à son asseurement. Iceuls d'Angelliers disant teles parolles audit chevalier : « maintenant en celle ville là ou ycy. » Et de ce non contens ycellui escuier moult esmeu et eschauffé en disant qu'il ne renonceroit à riens eust dit audit chevalier par grant orgueil et opprobe : « Fy, fy ; tu es si orgueilleux que tu entraines plus de faing après toy que une charrecte n'en traineroit. Se tu te vuelz tenir en tes fais et en tes dis je te bailleray homme qui te combatera corps pour corps. » Ledit chevalier disant en alant tousjours son chemin qui il estoit. Et ledit d'Angelliers le petit eust respondu : « Veez me cy et gectéré mon gaige contre toy. » Ycellui chevalier disant : « Fy que je prinse cy ton gaige; tu as juge et moy aussi; fay moy appeler là où tu vouldras et tu trouveras qui te respondra. » Et alors lesdis d'Angellier pour plus actancier et villener icellui chevalier qui tousjours s'en aloit à son logis eussent respondu : « Ce n'est mie celui qui vouloit aler par voie de fait et il veut aller par voie de raison. » Et après ce feust tourné icellui chevalier pour venir en sondit hostel ou logis et, en entrant en icellui ou au moins assez prez eust ouy lesdis d'Angelliers qui s'en tournoient devers la ville qui recommencèrent à dire qu'ils le mectoient au pis et tous ses amis, sauf Charles de La Rivière; desquelles choses ledit chevalier qui est homme qui tousjours a vesque en honneur en fait d'armes et en nostre court et autrement soy sentant ainsi villené et vitupéré, et tous ses seigneurs et amis par les dessusdis jusques à l'entrée de son dit logis, et en présence de sa femme et de tant de gens d'honneur et de bien, esmeu et eschauffé de ire et courroux, lui entré en son dit logis incontinent eust prins en sa main son espée et dit à deux de ses varlès, l'un appellé Laimbaut de Gilly et l'autre Guillemin Durant,

qu'ils preissent leurs espées et allassent avecques lui; et feust alé icellui chevalier, ses dis varlès et leurs espées avec eulx sur une planche qui fait chemin sur une yaue par laquelle il estoit entrez en son dit logis, et devant icellui logis et eust escrié audit escuier qui estoit de l'autre costé d'icelle planche, acompaignié des dessusdits, lesquels s'en retournoient devers la ville du dit Neuvy, par teles paroles ou semblables: « Or ça, or ça, retournez; veez me cy; ils sont desconfiz, ils s'en fuient; il y en aura d'escossez. » Après lesquelles paroles ledit bastart eust dit à icellui escuier c'est à savoir audit d'Angeliers l'ainsné, teles paroles: « Sire, sire oncle, ostez ce mantel; il est temps, alons à lui; veez le cy venir. » Et tantost, ledit bastart eust osté à icellui escuier sondit mantel, et s'en fussent tous les dis d'Angeliers et complices, retournez à l'encontre dudit chevalier, lui estant sur icelle place. Et pour doubte de cheoir en l'eau, eust ledit chevalier passé outre icelle planche, au devant d'eulx. Et tantost ledit d'Angeliers le jeune eust féru le premier ou poussé fort d'une grant perche ou baston qu'il portoit, contre la poitrine ou le corps d'icellui chevalier, et aussi icellui bastart frappé sur la teste, d'un gros baston qu'il portoit, jusques à grant effusion de sang et lui eust fait une grande plaie en la teste. Et après, ledit escuier d'Angeliers l'ainané se feust efforcié de frapper d'un coustel ou badelaire qu'il tenoit, ledit chevalier. Lequel chevalier soy sentant ainsi navré et qu'il avoit le visaige tout couvert de sang, et voyant yceux complices perseverer en leur mauvaise volenté, frappé de sadicte espée icellui escuier d'Angeliers l'ainsné un cop sur la teste, et un parmi le corps, desquels mort s'ensuy en la personne dudit escuier; et atant se départirent dudit lieu icellui chevalier et ses deux varlès dessusdits, sans autre chose faire et sans ce que lesdis varlès, qui de son commandement y estoient alez garnis de leurs espées y feissent oncques cop ne feissent aucune chose, excepté ledit Guillemin qui print par le bras ou la poitrine icellui petit d'Angeliers, en lui disant que s'il frappoit son maistre il le tueroit, ou autres paroles semblables, sans autre chose faire. Pour occasion desquelles choses, etc.

(Suit la rémission adressée aux baillis de Sens, d'Auxerre et de Saint-Pierre-le-Moutier.)

« Donné à Paris au mois de septembre l'an mil cccc, et de notre règne le xxi^e.

« Par le roi à la relacion du conseil.

« J. BERTAUT. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

202. — *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, membre de l'académie de Stanislas. Tome I^{er}, in-8 de 27 feuilles. Nancy, Vagner.

203. — *Histoire des plus célèbres amateurs français* et leurs relations avec les artistes, faisant suite à celle des plus célèbres amateurs italiens; par M. J. Dumesnil, de la Société archéologique de l'Orléanais, etc. *Pierre-Jean Mariette. 1694-1774.* In-8 de 25 feuilles. Paris, Dentu (7 fr. 50 c.).

204. — *Histoire et description du château d'Étaples*, par G. Souquet. In-8 de 2 feuilles, plus une vignette. Imp. de Duval et Herment, à Amiens.

L'auteur publiera : 1^o Essai sur l'échevinage et le bailliage d'Étaples; 2^o Recherches historiques sur les hommes célèbres de la ville d'Étaples; 3^o Histoire chronologique de Quentovic et d'Étaples.

205. — *Inscriptions chrétiennes* de la Gaule, antérieures au viii^e siècle; par Edmond Le Blant. 1^{re} livraison. In-4 de 23 feuilles, plus 12 planches. Imp. impér. Paris, F. Didot, Durand (15 fr.).

206. — *Jeanne Marie de la Croix*, franciscaine, et son époque. Tableau du xviii^e siècle; par Bède Weber. Traduit de l'allemand par Charles Sainte-Foi. In-8 de 36 feuilles (*Bibliothèque franciscaine*). Paris, Poussielgue-Rusand (5 fr.).

207. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, etc.*, du département de l'Aube. T. XIX, année 1855. Troyes, Bouquot, 1855. In-8 de 446 pages, avec planches.

Notice sur le vitrail du *Vaisseau de l'église* à S. Laurent de Nogent-sur-Seine, par M. A. Aufauvre. — Archéologie départementale (5^e article), par M. Corrad de Breban. — Documents pour servir à l'histoire du rabbin Salomon fils d'Isaac, appelé par les juifs Raschi et connu plus communément sous le nom de Jarchi, par M. Clément Muller. — Note sur un puits orné de serrurerie du xvi^e siècle, donné par M. Ruinet au musée de Troyes; par M. Fléchet. — Recherches historiques sur l'origine des parcelles de la vraie croix conservées dans le trésor de la cathédrale de Troyes, par M. l'abbé Coffinet. — Bulle du pape Urbain IV adressée, en 1263, au roi de Castille et de Léon, Alphonse X; trad. par M. le docteur Bédor.

208. — *OEvres de Monsieur de Voiture*. Nouvelle édition, revue et corrigée, augmentée de la vie de l'auteur, de notes et de pièces inédites, par Amédée Rovx, avocat au presidial d'Issoire. In-8 de 45 feuilles. Paris, F. Didot (7 fr.).

209. — *Russie (la) du xvii^e siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale*. Récit d'un voyage de Pierre Potemkin, envoyé en ambassade par le czar Alexis Mikkaïlovitch à Philippe IV d'Espagne et à Louis XIV en 1668; précédé d'un aperçu de l'état social et politique des trois pays à cette époque, par le prince Emmanuel Galitzin. In-8 de 30 feuilles, plus un portrait et une carte. Paris, Gide et Baudry (7 fr. 50 c.).

Avec Notice biographique par M. de La Roquette, sur la vie et les ouvrages du prince Emmanuel Mikkaïlovitch Galitzin, né à Paris le 4 janvier 1804, mort le 1^{er} février 1853; et une autre Notice sur P. J. Potemkin, rédigée sur les notes laissées par le prince Emmanuel. (*Journal de la Librairie*.)

210. — *Sigillographie du Ponthieu*. Recueil de sceaux concernant Abbeville et les environs; par E. D. M., de la Société des antiquaires de Picardie, de celle d'émulation d'Abbeville, etc. *Sceau de Rue*. In-8 d'une demi-feuille, plus 2 pl. Imprimerie de Papillon, à Vervins.

La *Sigillographie du Ponthieu* formera un volume, composé d'un certain nombre de fascicules séparés qui seront plus tard classés au moyen d'une table, et précédés d'une introduction générale. Il comprendra les sceaux de communes, d'abbayes, de corporations, etc., et quelques sceaux de particuliers, des xiii^e et xiv^e siècles. (*Journal de la Librairie*.)

211. — *Vie de saint François de Sales*, évêque et prince de Genève, d'après les manuscrits et les auteurs contemporains; par M. le curé de Saint-Sulpice. 2^e éd., enrichie d'une carte de l'ancien diocèse de Genève et d'une table analytique. 2 volumes in-8, plus un portrait et une carte. Paris, Lecoffre (14 fr.).

212. — *Vignory*. Le château, le prieuré, l'église; par Ch. Grouet, membre de la Société archéologique de Sens, etc. In-12 d'une feuille. Imprimerie de Duval-Poignée, à Sainte-Menehould. Paris, Victor Didron.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N^o 49) — OCTOBRE 1856.

AVIS.

Aux termes d'une décision prise par le Conseil, dans sa séance du 4^{er} juillet 1856, la Société de l'Histoire de France a fixé un délai de deux années à l'expiration desquelles elle cesse de garantir à ses membres la délivrance des volumes qu'ils doivent recevoir, mais qu'ils auraient négligé de retirer.

Les volumes publiés dans le courant de l'année 1854, et pour lesquels, par conséquent, la garantie cessera d'avoir lieu au 4^{er} janvier 1857, sont les trois suivants :

N^o 76. *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François I^{er}*, publié par M. L. Lalanne.

N^o 77. *Annuaire historique pour l'année 1855*.

N^o 78. *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par M. A. Champollion, tome I^{er}.

MM. les membres qui n'auraient pas retiré leur exemplaire et les volumes qui ont paru antérieurement à 1854, sont invités à se présenter le plus promptement possible chez Mme veuve Renouard. Autrement ils s'exposeraient à voir ces volumes s'épuiser et à éprouver des lacunes dans leur collection. En cas de perte des lettres d'avis qui leur avaient été adressées, ils peuvent se procurer des *duplicata* de ces lettres chez M. Bouvier, trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, n^o 42.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 OCTOBRE 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE M. VICTOR LE CLERC, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la précédente séance; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

939. M. ADOLPHE FABRE, ancien président de la Chambre des avoués, à Vienne (Isère); présenté par MM. Ch. Muteau et Am. Bouvier. — Son correspondant, à Paris, sera M. Aug. Durand, libraire.

940. M. AUGUSTE DRAGICEVICS, rue de Grenelle-Saint-Germain, 92; présenté par MM. Minoret-Aubé et Louvrier de La Jolais.

941. M. le baron CHARLES DARU, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 25; présenté par MM. Lallemand et N. de Wailly.

M. le Président annonce au Conseil que le prix d'Histoire fondé par la Société de l'Histoire de France, pour l'élève de rhétorique qui aurait remporté le premier prix d'Histoire au concours général, a été obtenu, en 1856, par l'élève BOURDON (Georges-Étienne), de Boulogne-sur-Mer, élève du Lycée impérial Saint-Louis.

Le Conseil est aussi informé de la perte que la Société a faite de plusieurs de ses membres : MM. Darras, de Tocqueville père et J. Thonnellier.

Ouvrages offerts

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, n° 8 (1856), in-8.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient, — histoire, — les Croisades; par M. le marquis de Pastoret. Paris, 1856, in-8.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance générale du 8 août 1856, au nom de la Commission des Antiquités de la France; par M. de Longperrier. Paris, 1856, in-4.

* Par l'Université de Kiel :

Schriften der Universität zu Kiel aus dem Jahre 1855, t. II. Kiel, 1856, in-4.

Par des Sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Année 1856. Caen, 1856, in-8.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 1^{er} et 2^e trimestre de 1856. Troyes, 1856, in-8.

(*Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*). *Alise, études sur une Campagne de Jules César*; par M. Rossignol. Dijon, 1856, in-4.

Ouvrages offerts de la part des auteurs :

Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle; par M. L. Delisle. Extrait de la Bibliothèque de l'école des Chartes, numéro de juillet-août 1856, in-8.

Sceau inédit de la reine Blanche, mere de saint Louis; par M. A. Moutié. Extrait de la Revue archéologique, 13^e a., 1856, 3^e livr., in-8.

Étude sur le XVI^e siècle; — *Hubert Languet*; par M. Henri Chevreul, ancien magistrat. 2^e édit. revue et augmentée. Paris, Potier, 1856, in-8.

Études historiques sur les clercs de la Bazoche, suivies de pièces justificatives; par M. Adolphe Fabre, licencié en droit, président de la Chambre des avoués de Vienne. Paris, Potier, 1856, 1 vol. in-8.

Petit manuel d'histoire universelle; par M. E. W. d'Halluy. 2^e édit. Paris, 1856, in-18.

Notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Champagne; par M. Bouchitté. Versailles, gr. in-8.

Expédition de Crimée, abrégée en vers, 2^e édit., par M. René Tailandier. Paris, 1856, in-8.

Découverte archéologique faite récemment sur le territoire de Verdes (Loir-et-Cher). (*L'Écho Dunois*, journ. de Châteaudun, 2 août 1856).

De la part de M. Jules Travers, secrétaire de l'Académie des sciences de Caen, rédacteur principal :

Annuaire du département de la Manche, 28^e année, 1856. Saint-Lô; 1 vol. in-8.

Correspondance.

M. Ricard, secrétaire de la Société archéologique de Montpellier, annonce l'envoi du tome III des Mémoires de cette compagnie, présenté dans la dernière séance; il exprime le désir de voir se rétablir des relations d'échanges de publications avec la Société de l'Histoire de France.

Cette demande est renvoyée au Comité des fonds.

— M. Minoret-Aubé propose l'admission de M. A. Dragievic au nombre des membres de la Société.

— M. Ernest Baroche, maître des requêtes au Conseil d'État, remercie le Conseil de sa nomination de membre de la Société.

— M. de Lafons de Melicocq adresse plusieurs documents inédits, extraits des archives de l'hôtel de ville de Lille. Ces extraits, renvoyés à la rédaction du *Bulletin*, concernent les objets suivants :

1. 1413. Vins de courtoisie présentés aux ambassadeurs de Charles VI, qui viennent faire jurer le traité d'Arras.

2. 1424. Le comte de Limbourg envoie défier le comte de Bourgogne.

3. 1472 (juillet). Monseigneur de Fiennes donne avis que les Français machinent à Amiens une *orible entreprise* contre la châtellenie de Lille.

4. 1477-78. Guillebert Ferart et autres ambassadeurs du roi sont arrêtés à Lille par aucuns du commun.

5. 1477. Charroloix, le herault, dégradé et exécuté à mort pour avoir induit ceux de la ville d'Aire à prendre trahitié au roy.

6. 1480. Cruautés attribuées aux Français.

7. 1550. Deffense de faire gaigures sur voyages aux lieux saints.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. Feuilles 1 à 8 chez l'auteur, 9 et 10 en pages; cinq placards prêts à imposer.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. I. Feuilles 1 à 4 tirées; 5 et 6 en correction; 7 prête à être imposée; 8, 9 et 10 en placards.

Annuaire de 1857. Feuille 1 tirée; feuille 2 en deuxième épreuve; feuilles 3 et 4 en composition.

Annuaire de 1854 (Topographie ecclésiastique) : au même point qu'à la dernière séance.

L'auteur, M. J. Desnoyers, informe le Conseil qu'il a profité des vacances pour étudier sur place la géographie historique de plusieurs des diocèses des Belges et des Germanies, et particulièrement de l'archevêché de Malines et des évêchés d'Anvers et de Gand, de l'archevêché de Cologne et de l'évêché de Liège, de l'archevêché de Mayence et de plusieurs des anciens évêchés ses suffragants, situés sur la rive droite du Rhin. M. J. Desnoyers a visité plusieurs dépôts d'archives ecclésiastiques, et a pu se procurer des cartes diocésaines qui n'existaient pas à Paris, ainsi que plusieurs recueils de documents origi-

naux , et particulièrement des extraits de registres de visites archidiaconales , concernant surtout les métropoles de Cologne et de Mayence. Il a aussi cherché à vérifier sur place les relations d'un certain nombre de subdivisions territoriales ecclésiastiques avec les anciennes divisions politiques et avec les régions naturelles, et il a trouvé entre elles des coïncidences le plus généralement très-évidentes, qui confirment les vues qu'il a exposées à ce sujet dans la première partie de sa Topographie ecclésiastique.

— M. Lahure explique au Conseil pourquoi l'impression des volumes sous presse, et particulièrement de l'Annuaire de 1857 , dont toute la copie était déposée, n'a pas marché plus rapidement. La cause principale a été l'obligation de terminer, pour la rentrée des colléges, l'impression des livres élémentaires, et aussi la nécessité de fondre quelques caractères nouveaux pour l'Annuaire. Il fera tout son possible pour que la composition de ce volume, qui comprendra au moins 6 feuilles, soit terminée au commencement de novembre.

— Sur la proposition de M. le président du Comité des fonds, le Conseil autorise, pour joindre à l'Annuaire arriéré, l'impression de la Liste des membres telle qu'elle devait être au 1^{er} janvier 1854. Celle qui avait déjà été composée dans le cours de cette même année, et distribuée peu de temps avant la mort du dernier trésorier, M. Duchêne, renferme de nombreuses inexactitudes.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Compte de la dépense du roi Jean en Angleterre, 1358-1359.

En ajoutant aux comptes de l'argenterie qu'il publiait, il y a quelques années, pour la Société de l'Histoire de France, un Journal de la dépense du roi Jean pendant la dernière année de sa captivité en Angleterre (1^{er} juillet 1359-8 juillet 1360), M. Douët d'Arcq exprimait ses regrets de ne pouvoir donner également à ses lecteurs les comptes des deux années précédentes. Il pouvait, après ses recherches, les regarder comme perdus. Celui des six premiers mois de l'année 1359 ne l'était pas

cependant, car on le conserve dans les archives de la maison de Condé. Faisant un noble usage des richesses de cette collection, aujourd'hui les aiennes, M. le duc d'Aumale vient de publier dans un recueil littéraire anglais, le second volume donné par le *Philobiblon Society*, un travail qui contient ce texte et plusieurs autres documents relatifs au même épisode¹. En voici la liste :

1° Le compte de la despense de l'ostel du Roy de France, faicte en Angleterre, depuis le 25 déc. 1338 jusques au premier jour de juillet 1339 ensuivant; ms. orig. in-4, pap.; 94 feuillets dont plusieurs blancs.

2° Lettres du roi Jean, datées de Calais, août 1360, pour approuver et ratifier les comptes rendus par Denys de Collors; orig. sur parch. avec sceau.

3° Inventaire de plusieurs choses qui furent de la royne Jehanne de Bouloigne (femme du roi Jean), fait le 28 mars 1361; rouleau de parch.

4° Estat de la vaisselle d'argent du roy Jehan à son retour d'Angleterre; roul. de parch. (p. 153-156); déjà publié par la Société de l'Histoire de France; *Comptes de l'argenterie*, p. 330.

5° Expédition certifiée le 6 juin 1364, par Jehan Bernier, garde de la prévosté de Paris, d'une lettre datée du 4 mai de la même année, par laquelle le roi Charles V donne à Denys de Collors décharge des bijoux qui avaient été confiés à celui-ci par le roi Jean, et qui sont mentionnés dans les deux inventaires précédents; parchem.; le sceau manque.

6° Expédition de la décision prise le lendemain de la fête Saint-Étienne, décembre 1370, par le chapitre de Meaux, pour fonder un obit à perpétuité en faveur de Denys de Collors, chantre et chanoine de Meaux, secrétaire du roi; parchem.

Toutes ces pièces, à l'exception de la dernière, figurent dans le volume de M. le duc d'Aumale. La seconde et la cinquième sont de simples lettres administratives, et la quatrième est seulement une nouvelle édition de l'inventaire déjà publié par M. Douët d'Arcq dans ses *Comptes de l'argenterie*, mais avec des variantes qui justifient cette réimpression. C'est le compte de la dépense du roi Jean qui forme le morceau capital du volume, tant par son étendue que par l'intérêt qu'il présente. Nous voudrions pouvoir le reproduire intégralement, et combler, par là, une

1. *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre*, suivis d'un extrait du poème de Gacé de la Bigne, sur la chasse, 1856. Londres, 490 pages in-12. M. Cuveillier-Fleury a donné une analyse de cet ouvrage dans le *Journal des Débats* du 22 juin 1856.

partie de cette lacune que M. d'Arcq regrettait de laisser dans son volume. Plus d'une raison nous empêche de donner une aussi complète satisfaction aux lecteurs du *Bulletin*, mais nous pouvons, du moins, extraire du *Philobilon* les passages de ces comptes qui nous paraissent les plus intéressants. Nous prenons la liberté d'emprunter, en même temps, les notes jointes par l'éditeur à son travail, en y mêlant les nôtres, et nous regrettons de ne pouvoir prendre aussi l'excellente introduction dont il l'a fait précéder. Toutefois, nous en citerons ce passage où l'auteur a résumé quelques notions très-utiles non-seulement pour la lecture du compte du roi Jean, mais pour l'intelligence de tous les documents analogues.

« Tous les comptes de la dépense du roi Jean en Angleterre sont réglés, dit-il, en livres, sous et deniers sterling. On s'en convaincra en jetant un regard sur quelques articles, et d'ailleurs Denys de Collors le déclare dans le préambule de la dépense extraordinaire. Notre document fixe donc d'une manière certaine la valeur relative de la monnaie anglaise et des diverses monnaies qui avaient alors cours en France ; il nous éclaire aussi sur le taux du change, puisqu'il fallait convertir en espèces nouvelles, sur la place de Londres, tous les fonds que le roi Jean tirait de son royaume. Nous avons pensé que le lecteur aimerait à trouver réunis ici quelques renseignements extraits soit du compte lui-même, soit de Du Cange, soit du *Traité des monnaies*, de Leblanc. »

« Rappelons d'abord que la monnaie anglaise avait une valeur beaucoup plus stable que la monnaie française. Ainsi, de 1158 à 1295, le rapport du denier parisis au marc d'argent avait varié de 55 à 66, tandis que celui du denier sterling au même marc n'avait pas changé. Pendant le *xv^e* siècle, l'altération des monnaies fut encore plus fréquente en France que pendant le siècle précédent, mais la monnaie anglaise ne paraît pas en avoir été atteinte. »

« En 1359 :

La livre sterling se divisait, comme aujourd'hui, en 20 sols ou schillings, et le sol en 12 deniers ou pence ;

Le noble, monnaie d'or anglaise, valait 6^s 8^d sterling.

Le florin de Florence, 4^s sterling (en 1346, il valait 10^s parisis) ;

Le mouton, monnaie d'or française, 4^s sterling ;

L'écu de Philippe, ou écu français, frappé sous le règne de Philippe VI, 3^s 4^d sterling (il valait, en 1355, 15^s 4^d parisis) ;

L'écu de Jehan, ou écu français, frappé sous le règne de Jean le Bon, 2^s 8^d sterling (il valait, en 1355, 13^s 4^d parisis) ;

L'écu de Flandres, 3^s 4^d sterling ;

Le petit florin, 2^s 7^d sterling ;

Le gros, 4^d sterling. »

« Ainsi, pour nous arrêter aux deux espèces monétaires qui étaient le plus en usage dans les deux pays, la livre sterling valait six écus de Philippe. Or, s'il faut en croire Leblanc, il fut payé pour la rançon du roi Jean trois millions d'écus, qui valaient alors 1500000 nobles anglais et qui, en 1692, auraient valu 21412500 livres de France; d'où on peut conclure que la livre sterling de 1359 aurait valu 42 livres tournois en 1692. »

Voici maintenant les extraits que nous avons cru pouvoir emprunter à la publication extrêmement intéressante que l'on doit au goût de M. le duc d'Aumale pour l'histoire de son pays.

C'est le compte de la despense de l'ostel du roy de France, faite en Angleterre et païée par Denys de Collors, chapellain dudit seigneur depuis le jour de Noël xxv^e jour de decemb. ccc l viii, que Jehannin Lesquevin delessa a faire la dicte despense, qui paravant en estoit chargiez, jusques au premier jour de juillet ccc l ix en suivant.

Recepte.

De Jehannin Lesquevin, le xxv^e jour de décembre ccc l viii, en iii nobles; vi^e viii^d la pièce, valent cⁱ d'esterlins. — De li le darrein jour de ce mois, en c nobles a ce pris, valent xxxiiiⁱ vi^e viii^d d'esterlins. — De li, le vii^e jour de janvier, en compte, xxiiiⁱ xiii^e viii^d obole. — De li en debtes qui li estoient deues, contenues en i rôle qu'il a baillié a sa décharge, du commandement du maistre d'ostel, cviii^e x^d, les parties ou dit rôle. — De li, samblablement en deniers comptés en iii parties contenues ou dit rôle, xlⁱ iii^d.

De Guillaume Vidal, maistre des pors et passages du royaume de France, par la main Bernart Danet pour ii^m moutons qu'il envoya au roy, change fait à Londres par François Bendin de la quèle somme il a descharge du roy; valent les diz moutons iii^e pièce: iii^cl esterlins; dont il est à rabatre lx^e d'esterlins pour le change par accort fait audit François par maistre Jehan Le Royer et Jehan Danville maistre d'ostel; demore iii^e iii^{xx} xviiiⁱ esterlins, le xxv^e jour de janvier ccclviii.

De Bernart François, receveur de Nymes par la main P. Scatisse, trésorier du roy, de iii^m petiz florins des émolumens de la dicte recepte du terme de la S. Michiel dont maistre Derian reçut à Bruges pour departir à aucuns officiers du roy qui, de son commandement, s'en

alèrent à ce temps en France, vi^e LII escuz, et je receu le demourant en nobles, c'est assavoir en mil III^e nobles et furent delivrez a Londres, ce jour, par Francois Bandin, valent III^e LXVI^l XIII^e III^d esterlins.

J'ay baillé par devers le maistre d'ostel toute la recepte faicte jusques cy.

De Jehan d'Arraz, bourgeois de Troyes, commis illec à recevoir l'imposition de VIII^d par livre et la gabelle du sel envoiez au roy de Troyes en Angleterre, asportez par Pierre Chevalier varlet de chambre du roy, la valeur de v^e florins au mouton, c'est assavoir : en III^e LXIX moutons, III^e esterlins pièce, valent LXXIII^l XVI^l esterlins ; et en VII^e XVII^e escuz de Philippe, III^e III^d esterlins pièce valent XXVI^l III^e III^d esterlins ; et en menue monnoie VIII^d esterlins ; pour tout c^l esterlins valent les diz v^e moutons, dont il chiet, pour deniers baillez par le dit chevalier au confesseur du roy estant en France, XX III^e moutons qui valent III^l XVI^l esterlins. Demore en recepte faicte le xv^e jour de février CCC LV III, III^e XV^l III^e esterlins.

.....
Le XXVII^e jour de juing. — De plusieurs personnes dont les noms s'ensuivent, pour vin à eulx venduz des garnisons de vin du roy estans à Londres, le dict jour, c'est assavoir : Jehan Le Perrier, pour I tonnel de vin de l'achat Raoul de Lile, vendu X mars d'esterlins, valent VI^l XIII^e III^d.

De Adam de Bery, pour XXX tonneaux de vin dudit achat venduz a li chascun tonneau IX mars d'esterlins, valent IX^e livres ; dont il chiet pour XXV setiers de vin que les diz XXX tenoient moins de moison¹, I^e ; demore VIII^e XVII^l X^l.

De Wacquin Doguet, XIII tonneaux de l'achat ja pieça fait de Adam de Bery, chascun tonneau IX mars, valent L XX VIII^l ; dont il chiet pour XXI setiers de vin qu'il tenoient moins de moison, XLIII^e X^d obole ; demore LXXV^l XVI^l I^d obole.

De Geuffroy le tonnelier pour I tonneau dudit achat a li vendu, VI^l.
Samedy XXIX^e jour de juing.

De Jehan Bigot de Bédiers et Bérangier Lait de Narbonne, messagers envoiez en Angleterre devers le roi pour le visiter de par les villes de Bédiers et Narbonne, pour III^e III^e XV moutons que les dites villes envoioient au roy en don, qui li ont valu à Londres III^l par mouton, paieez par la main de maistre Mathé acceptant, III^e XIX esterlins.

Somme de toute la recepte fait par tout le temps dessus dit, V^e III^e IX^l X^d obole poitevine.

1. Mesure.

Despense.

Despense ordinaire des vi offices de l'ostel du roy païée par moy, Denys de Collors, chapellain du dit seigneur, depuis le xxv^e jour de decembre ccclviii, que Jehannin Esquevin se delessa de le faire et j'en fu chargé par la volenté et commandement du roy ; laquelle despense a esté païée par le commandement de Jehan de Danville, maistre d'ostel du dit seigneur.

Le Conte d'Ancerre pour 1 faucon que le roy li a donné ; payé au bastard dudit Conte, du commandement J. de Danville, le viii^e jour de janvier, ix nobles, valent lx^s.

Le roy des menestereux, du commandement du roy et du maistre d'ostel, le viii^e jour de janvier, iii escuz Philippe : x^s, pour l'auloge¹.

Girardin, varlet maistre Jehan le fol, pour rappareiller les panes² dudit maistre Jehan et pour 1 panne noire neuve à mettre en une vieille cote hardie³, pour le d. maistre Jehan, le x^e jour, iii^s iii^d.

Ledit Girardin pour la façon de vi toyes d'oreillers et pour orler 1 cuevrechief à pignier pour le roy, ii^s.

Guillaume Canelle, cordonnier à Londres, pour ii dozaines de paires de soliers pour M. Philippe⁴ viii^e la douzaine, valent xiiii^s; et pour 1 estivaux⁵ de vache, v^s; et pour 1 estuef à soler⁶, xii^d; pour tout, xx^s; le xiii^e jour de janvier ; payé du commandement du maistre d'ostel, pour ce, xx^s.

Pour faire v chemises pour le roy iii^e iii^d, a Jehanne la couturière.

Pour demie livre d'ensens pour la chapelle et 1 quarteron de mirre pour offrir le jour de la Thiphainne, xii^d.

Maistre Nicolas le fisicien, a Londres, pour tisainne, la matère d'un clistoire et son salaire de la visitation faicte pour Mess^e Jehan Roussel qui estoit malade, païé du commandement Jehan de Danville, le xix^e jour de janvier, viii^s.

Michiel Gérart, espicier à Londres, xx^e jour de janvier, x livres de sucre casson, xv^s; une livre de poudre a claré, ii^s; une livre de sucre

1. Horloge. Ce roi des ménétriers était aussi chargé de l'horlogerie. Voy. plusieurs articles ci-après.

2. Fourrure.

3. Robe à manches que l'on mettait pour sortir.

4. Philippe le Hardi, fils du roi Jean.

5. Bottes.

6. Balle pour jouer à la soule.

cassetin, xxr^s ; pour quatre quaiers de papier de la grant forme et petite, xxvi^d.

Maistre Girart d'Orliens, pour 1 cuir de vache, pour covrir la selle du roy, m^r. Magister pour faire rappareiller le fust de la dicte selle qui estoit rompu, et mettre mⁱⁱⁱ bandes de fer, xvi^d.

Marguerite la relieresse, pour relier un livre où la Bible en François estoit contenue qui estoit de la dame de Garenne¹, et pour le couvrir tout de neuf et mettre mⁱⁱⁱ fermoers neux, le xxv^e jour de janvier, du commandement du roy : xxxii^d.

Michiel Gerart, espicier à Londres : pour mⁱⁱⁱ boistes de pignolas, pesanz xxxv livres, xvi^d livre, valent xlvi^r viii^d ; pour mⁱⁱⁱ boistes de paste roial xxii livres, a ce pris valent xxix^r mⁱⁱⁱ^d ; pour xii livres grosse dragée, xvi^r ; pour xii livres de gigembre confit xvi^r ; pour xiii livres de sucre de plate, xvi^d la livre, valent xvii^r mⁱⁱⁱ^d ; pour mⁱⁱⁱ livres de poudre a claré, viii^r ; pour xii livres de sucre cassons, xviii^r ; somme vii^l vi^r mⁱⁱⁱ^d.

Guillaume Cannelle, cordoannier, pour une douzainne de paires de solers et une paire d'estivaux pour mess^e Philippe ; la douzainne de paire, viii^r, et les estivaux, v^r ; pour tout, xii^r ; le darrain jour de janvier.

Le Breton, messagier du cardinal de Rouen, que mons^r d'Anjou² envoya de Tournay à Londres apporter lettres au roy, pour don fait au dit Breton par le roy, le darrain jour de janvier, xx^r.

Maistre Gérard d'Orliens, pour v paonnez³ et 1 fol, tant d'ivyre comme de coir, pour le jeu des eschés du roy, du tablier qui fu maistre J. de Savoie, fait du commandement du roy, xviii^d.

Pour nettoier l'ostel de Savoie par un varlet du duc de Lan-kastre, environ la Toussaint, et n'a mie esté compté par Lesquevin, vi^r.

Lallement, varlet madame de Garenne, pour envoyer querir le conte de Joigny et Evrye⁴ où il estoit, prestament, pour venir deviers le roy, vi^r viii^d.

Pierre le batelier pour passer par yeave Mess^e Philippe et ceux de sa compagnie qui venoit de rivière à Savoye, viii^d.

Pour cirer toile pour mettre ii chaperons pour le roy, vi^d.

Maistre Yves Dairan, pour envoyer Gilequin de Gournay de Londres à Bruges pour admener à Londres les messagers de la Langue d'oc par devers le roy, baillé du commandement du maistre d'ostel : x escuz, valent xxxiii^r mⁱⁱⁱ^d (16 fév. 1359).

1. Jeanne, comtesse de Warren.
2. Un des fils du roi.
3. Pionnets, pions pour les échecs.
4. York.

Girardin, varlet maistre Jehan le fol, pour II paire de chaucés qu'il a achetées pour ledit maistre Jehan, III^s III^d.

Thènes de la Brune pour une pierre jaune achetée de li par le roy, dont l'on a fait un signet pour li, lequel signet est d'un creissant semé d'estoiles; païé, du commandement du roy, VIII escuz de Philippe, valent XXVI^s VIII^d.

Maistres Yve Deriam, secretaire du roy, pour certaine despense faite par li en alant à Bruges de Londres pour admener devers le roy les messagers de la Langue d'oc, et pour recevoir VI^c liij escuz qui estoient demourez à Bruges des III^m III^s liij escuz que l'on a renduz au roy pour les III^m florins de la recepte de Nymes, du terme de la Saint-Michiel CCCLVIII, des quieux VI^c liij escuz le roy avoit fait certains dons a aucuns ses officiers qui de sa licence s'en alèrent en France; et les leur departi, et paia ledit maistre Yves a Bruges les parties de ladite despense et dons en I compte particulier qu'il a rendu devant le maistre d'ostel, VI^c III^s III escuz de Philippe, qui valent III^s III^d pièce: CXXIII^s XVI^s VIII deniers d'esterlins (24 fév.).

Colinet de Hainaut fauconnier Mess^e Jehan de Chandos qui présenta au roy III levriers de par le dit Mess^e J. de Chandos, pour don fait aud. Colinet, VI nobles, valent XI^s.

Aymonnet, barbier Mons^r Philippe, pour desgaigier un chaperon de broderie et un manteau fourré de menu vair pour Mons^r Philippe, et pour I autre chaperon de broderie pour lequel l'on devoit XXVI escuz et lesquieux Olivier le bardeur avoit engagez; pour ce païé, pour tout ravoïr, du commandement du maistre d'ostel XIII nobles, valent III^s VI^s VIII^d.

Li, pour le salaire d'un sergent de Londres qui ala avec li par plusieurs foiz pour faire delivrer les choses dessus dites, III^s III^d; et pour despens faiz avec li, XI^d; pour tout III^s III^d.

Pour une douzaine de parchemin achetée de Jaque le relieur de livres III^s VI^d.

Adam de Béry pour cent ventres de menu vair pour amender les robes du roy, III^d pour ventre, valent XXV^s.

Maistre Girart d'Orliens, peintre et varlet de chambre du roy, pour plusieurs otiz achetez du commandement du roy, pour faire certains tableaux que le roy le a commandé a faire pour li, païé du commandement dudit seigneur, pour tout XXXIII^s III^d.

Past de Béry, pour II tabours achetez de li pour Mons^r Philippe pour chacer les oiseaux de rivière, païé du commandement du maistre d'ostel XII^s.

Lalement, varlet de la dame de Garainnes qui fut envoié à Paris

par le roy porter lettres à Mons^r le Duc¹ et autres, xii nobles, valent **iiii^s** (2 mars).

Guy Barre, pour don a li fait par le roy pour paier le mire qui avoit gari ledit Guy Barre du bras qu'il avoit eu rompu; païé du commandement du roy, fait par le comte de Dampmartin, ii nobles, valent **xiiii^s iii^d**.

Jaques le relieur de livres, pour relier un des bréviaires de la chapelle, mettre unes ais toutes neuves et couvrir d'une pel vermeille, le broder et blanchir, **iiii^s vi^d**.—Li, pour mettre **iiii** clés de laton, ii grans et ii petiz, et les petiz cleus a les estachier et pour les diz cleus, en i roman de Guilon, **xx^d**.

Gillequin de Tournay, pour don fait a lui pour les services qu'il avoit faiz, pour porter de Londres a Bruges aus mesages qui venoient de la Langue d'oc par devers le roy pour le visiter, leur sauf conduit, et les conduire de Bruges a Londres; païé par le commandement du maistre d'ostel, **xl^s**.

Maistre Girart d'Orliens, pour ii panier d'osier fermant à clef pour mettre certains ymages de fust² pour le roy et pour la sarrure dudit panier, **iii^s**.

Pour rafreschir et laver un des chaperons de menu vair du roy, **viii^d**.

Mons^r Philippe, pour une coroie et une tasse achetée pour lui par Aymonet son harbier, **vii^s**. — Item pour i tissu de soie noire a lier ses cheveux, **xvi^d**.

Maistre Jehan de Royer, pour encre, **iiii^d**.

Blaynne, le peletier, dit de Bury, pour **iiii** pannes blanches pour une robe pour maistre J. le fol, **x^s**. — Pour **vi** journées dudit Blayne à fourrer pour le roy et mettre en ses garnements c ventres de menu vair, achetez de Adam de Béry, par **vi** jours, **iiii^s**. — Pour fil, **iiii^d**. — Pour une clef mise ès aumoires de la chambre dudit maistre Jehan, **iiii^d**.

Loys de la Panne, escuier de Mons^r d'Aubigny, pour don fait a li pour soy en aler en Bretaigne, païé du commandement du roy, **xx^s**.

1. Le dauphin, duc de Normandie.

2. De bois.

La suite au prochain numéro.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

213. — *Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne*; par Édouard de Barthélemy. In-12 de 2 feuilles 2/3. Châlons, Laurent; Paris, Dumoulin.

214. — *Armorial des archevêques de Tours*; par M. Henri Lambron de Lignim. In-8 d'une feuille, plus 2 pl. Impr. de Ladevèze, à Tours.

215. — *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*. Par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. Diocèse de Saint-Brieuc. Grand in-8 de 33 feuilles. Paris, Dumoulin; Saint-Brieuc, Guyon frères.

216. — *Campagnes, triomphes, revers, désastres et guerres civiles des Français, de 1792 à la paix de 1856*; par F. Ladimir et E. Moreau; d'après les bulletins des armées, le *Moniteur*, des documents, notes, mémoires et rapports officiels. Ouvrage enrichi de cartes dressées pour l'intelligence du récit, orné des portraits des principaux généraux qui ont commandé les armées françaises, et accompagné d'un recueil des plus célèbres batailles, faits militaires, tableaux, statues, médailles, etc. Huit volumes grand in-8. Paris, rue Larrey, 8.... (36 fr.)

217. — *Chronique religieuse de la ville de Vienne*; par M. Mermet aîné, avocat. Ouvrage posthume, publié par Mlles Mermet. In-12 de 14 feuilles 2/3. Imprimerie de Roure, à Vienne.

218. — *Découverte (de la) d'un prétendu cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure)*; par M. Charles Lenormant. Rapports faits à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, et publiés par son ordre. In-8 de 4 feuilles 1/4, plus 3 planches. Impr. de Hérissey. A Évreux, chez Cornemillot et Regimhard; à Rouen, chez Lebrument; à Paris, chez Dumoulin. (1 fr. 50 c.)

Cet épisode archéologique a donné lieu aux publications suivantes : 1° *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure)*; par Ch. Lenormant. Paris, Ch. Donnol, 1854. In-8 de 5 feuilles et demie, avec gravures sur bois dans le texte. Lu à la séance des cinq Académies de l'Institut, le 25 octobre 1854. 2° Première édition du Rapport de la Société d'Évreux. 3° *De l'Ar*

authenticité des monuments découverts à la Chapelle-Saint-Éloi, par François Lenormant. Extrait du *Correspondant*. Septembre 1855. Paris, Ch. Douuiol. In-8 de 2 feuilles et un plan. 4°. La Société d'Évreux a répondu à M. François Lenormant dans le *Correspondant* du 25 février 1856. La publication annoncée aujourd'hui donne cette réponse fort augmentée, en même temps que le rapport. (*Journal de la Librairie.*)

219. — *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran*. Première partie de la période romaine. *Les Sotiates du temps de César*, avec carte explicative; par Adolphe Garrigou. In-8 de 9 feuilles, plus une carte. Toulouse, Bompard.

220. — *Généalogie historique de la maison de Chanaleilles*, seigneurs de Chanaleilles, de la Valette, du Villard, etc. In-4 de 2 feuilles 1/2, plus une planche. Imprimerie de Bonaventure, à Paris.

221. — *Généalogie de la maison de Montaignac*, ou de Montagnac, dressée par Cherin, généalogiste des ordres de la maison du roi, et conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque royale. In-8 de 2 feuilles 1/2, plus une planche. Imprimerie de Demeurat, à Sedan.

222. — *Histoire de l'Église de France*, composée sur les documents originaux et authentiques, par l'abbé Guettée. Tome XII et dernier. Grand in-8 de 29 feuilles 1/2. Paris, rue Neuve-Sainte-Genève (6 fr.).

223. — *Histoire de l'Église du Mans*; par le R. dom Paul Piolin, bénédictin de la congrégation de France. Tome III. In-8 de 45 feuilles. Paris, Lanier (6 fr.).

224. — *Histoire de la chevalerie de France*; par J. Libert. In-18 de 10 f. Paris, Hachette (3 fr. 80 c.).

225. — *Histoire des conseils du roi*, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours; par M. de Vidaillan. Deux volumes in-8. Paris, Amyot.

226. — *Histoire de la ville de Charlieu*, depuis son origine jusqu'en 1789; par J. B. Desevelinges. In-8 de 23 feuilles. Roanne, Durand; Lyon, Brun.

227. — *Histoire de l'établissement du protestantisme à Strasbourg et en Alsace*, d'après des documents inédits; par le vicomte M. Th. de Busnière. In-8 de 33 feuilles. Paris, Vaton; Strasbourg, Derivaux (6 fr.).

228. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel. Tome II.

1624-1627, in-4 de 100 feuilles, plus 4 *fac-simile*. Impr. impériale. Paris, Firmin Didot (12 fr.).

229. — *Les églises et monastères de Paris*. Pièces en prose et en vers des ix^e, xiii^e et xiv^e siècles, publiées d'après les manuscrits, avec notes et préface, par H. L. Bordier. Petit in-8 de 7 feuilles 3/4. Paris, Aubry (5 fr.).

230. — *Madame de Hautefort et madame de Chevreuse*. Nouvelles études sur les femmes illustres et la société du xvii^e siècle; par M. Victor Cousin. 2 vol. in-8. Paris, Didier (14 fr.).

231. — *Mémoire sur les peintures murales de l'église Saint-Mesme, de Chinon*, par le comte de Galembert, inspecteur des monuments historiques d'Indre-et-Loire, etc. In-8 de 4 feuilles. Tours, Guillaud-Vergere. Paris, Dumoulin, Didron.

232. — *Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny*. Catalogue et description des objets d'art de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, exposés au musée. In-8 de 20 feuilles. Paris, à l'hôtel Cluny.

233. — *Notice biographique sur Jean-Marie de la Mure*, historien du Forez; par Aug. Bernard. In-8 d'une feuille. Impr. de Théolier aîné, à Saint-Étienne. Paris, Dumoulin.

234. — *Traité historique de la peinture sur verre* et description de vitraux anciens et modernes, pour servir à l'histoire de l'art en France; par Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des Monuments français. Édition ornée de 66 planches et augmentée d'un supplément et de 2 tables. Paris, Dumoulin.

Le *Traité historique de la peinture sur verre*, para d'abord en 1803, a formé ensuite le tome VI du livre de M. Alexandre Lenoir sur le *Musée des Monuments français*. M. Dumoulin a extrait des autres tomes les parties de texte relatives au même sujet, et les 13 planches représentant des vitraux. Par l'addition de cette partie nouvelle, l'on aura en ce seul volume tout ce qui, dans le livre de Lenoir, se rapporte à l'histoire de la peinture sur verre. M. Dumoulin y a joint aussi, ce qui manquait à la première publication, deux tables, l'une des noms des personnes, et l'autre des noms de lieux, dues à M. Anatole de Montaiglon.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N^o 207) — NOVEMBRE 1856.

AVIS.

Aux termes d'une décision prise par le Conseil, dans sa séance du 4^{or} juillet 1856, la Société de l'Histoire de France a fixé un délai de deux années à l'expiration desquelles elle cesse de garantir à ses membres la délivrance des volumes qu'ils doivent recevoir, mais qu'ils auraient négligé de retirer.

Les volumes publiés dans le courant de l'année 1854, et pour lesquels, par conséquent, la garantie cessera d'avoir lieu au 4^{or} janvier 1857, sont les trois suivants :

N^o 75. *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François 1^{er}*, publié par M. L. Lalanne.

N^o 77. *Annuaire historique pour l'année 1855*.

N^o 78. *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par M. A. Champollion, tome I^{er}.

MM. les membres qui n'auraient pas retiré leur exemplaire et les volumes qui ont paru antérieurement à 1854 sont invités à se présenter le plus promptement possible chez Mme veuve Renouard. Autrement ils s'exposeraient à voir ces volumes s'épuiser et à éprouver des lacunes dans leur collection. En cas de perte des lettres d'avis qui leur avaient été adressées, ils peuvent se procurer des *duplicata* de ces lettres chez M. Bouvier, trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, n^o 12.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. VICTOR LE CLERC, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

26 26

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

942. M. Alexandre SOBKL, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 12; présenté par MM. Dumoulin et A. Bouvier.

943. M. Félix HANNOYE, membre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), à Avesnes; présenté par MM. Henri Martin et N. de Wailly. Son correspondant à Paris sera M. Henri Martin.

944. M. J. J. CARLIER, ancien agent de change à Dunkerque, à Paris, rue des Martyrs, 47; présenté par M. Lallemand.

Le Conseil est informé que la Société vient encore de perdre deux de ses membres: M. Busche, ancien préfet, ancien directeur de la réserve de Paris, qui avait fait partie du Conseil pendant plusieurs années, et M. Halphen (de Versailles), récemment admis au nombre des membres de la Société.

La Société a aussi perdu M. Petersen, représentant de la bibliothèque de la ville de Hambourg, dont il était conservateur en chef.

Ouvrages offerts.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. XXII, année 1855. Poitiers, 1856, in-8.

— *Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XIV, première livraison. Lausanne, 1856, in-8.

Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres, deuxième livraison de 1855. Niort, in-8.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dernière livraison du t. IV, années 1853, 1855. Dijon, 1856, in-4.

De la part des auteurs :

Jeanne d'Arc, par M. Henri Martin. Paris, 1857, in-12.

Étude historique sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville de Boulogne, avant le VII^e siècle; par M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne. Boulogne, 1856, in-8.

Du lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur-Mer; par M. l'abbé E. Barbe. Boulogne, 1855, in-8.

Des ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel; par M. Vallet de Viriville. Extrait du t. XXIII des Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Paris, 1856, in-8.

Observations sur la chronique de Cousinot; par le même. Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions. Paris, 1856, in-4.

Discours sur la destruction de l'empire d'Orient; par M. l'abbé Corblet. Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, année 1856, in-8.

Les armoiries des anciennes institutions religieuses, féodales et civiles des Flamands de France; par M. J. J. Carlier. Extrait des Annales du comité flamand de France, années 1854-1855, in-8.

Notice historique sur le scel communal, les armoiries et les cachets municipaux de la ville de Dunkerque; par le même. Extrait du même volume, in-8.

The Memoirs of Philip de Commines, lord of Argenton, containing the histories of Louis XI and Charles VIII, kings of France, and Charles the Bold, duke of Burgundy. To which is added the scandalous chronicle, or secret history of Louis XI by Jean de Troyes; edited with life and notes by Andrew R. Scoble, Esq. Lond., H. Bohn, 1855-56, 2 vol. in-12.

Cet ouvrage, qui fait partie de la collection des historiens éditée par M. H. Bohn, est remis à la Société de la part de l'auteur par M. Read. Celui-ci rappelle que M. Scoble a déjà traduit en anglais plusieurs ouvrages historiques de M. Guizot et de M. Mignet.

M. le Président fait remarquer au Conseil que cette traduction est entièrement nouvelle et différente de l'ancienne traduction anglaise de Commines. Elle a été faite, ainsi que l'auteur l'a reconnu, sur le texte de l'édition donnée en 1840, 1843, 1847, par M^{lle} Dupont, pour la Société de l'Histoire de France. La notice même est traduite textuellement en suivant l'ordre des paragraphes, moins les détails du procès de Commines qui ont été supprimés.

Correspondance.

M. Henri Martin propose l'admission de M. F. Hannoté d'Avesnes.

— L'Académie d'Arras adresse le programme des sujets de prix

qu'elle met au concours pour 1857 et 1858. Le sujet historique pour 1858 est l'étude des *Pays d'États en général et des États d'Artois en particulier, leur origine, leur action politique et administrative.*

— L'Académie de Rouen envoie un programme semblable. Deux sujets historiques sont mis au concours, savoir : pour 1858, *Mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie, au XVII^e et au XVIII^e siècle*; pour 1859 : *Études littéraires sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les lettres au XVII^e et au XVIII^e siècle.*

— Le secrétaire général de la 22^e session du congrès scientifique de France, réuni au Puy en septembre 1855, annonce l'envoi du premier volume des comptes-rendus de cette session, par la voie du Ministère de l'instruction publique.

— M. Parent de Rosan adresse des observations sur une *lettre de rémission* accordée en 1400 par Charles VI, en faveur d'un certain Bureau de La Rivière, et que M. le rédacteur du *Bulletin* avait cru pouvoir rapporter au chambellan des rois Charles V et Charles VI. M. Parent de Rosan pense qu'il s'agit d'un personnage différent. Cette notice, dont il est donné lecture, est renvoyée à M. Bordier; il en sera inséré un extrait dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV, feuilles a, b, c, d, e, formant l'introduction, en bon à tirer; feuilles 1, 2 et 3, en troisième chez l'auteur; 4 et 5, en pages; 8 placards bons à mettre en pages, 6 autres sont composés. On n'a point encore la copie des tables de l'ouvrage.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. I. Feuilles 1 à 6, tirées; 7 à 10, en épreuves et à tirer; 8 placards composés.

Annuaire arriéré (topographie ecclésiastique). La copie nécessaire pour compléter la mise en pages de cinq placards a été déposée par l'auteur à l'imprimerie.

Annuaire de 1857. Feuille 1, tirée; feuilles 2 à 6, en bon à tirer ou en deuxième épreuve.

— Sur la proposition d'un des membres du Conseil, le secrétaire est chargé d'écrire aux éditeurs des ouvrages sous presse, afin de hâter, autant que possible, l'achèvement de ces volumes pour la fin de cette année, ou le commencement de l'année prochaine.

Les éditeurs chargés de publier les *Chroniques de Jean de Wawrin*, l'*Histoire des règnes de Charles VI et de Louis XI*, par Thomas Basin, t. III; les *Chroniques des comtes d'Anjou*, t. II, seront aussi invités à vouloir bien hâter leur travail, afin qu'on puisse mettre sous presse ces volumes dans les premiers mois de 1857.

M. de Certain, éditeur désigné pour la publication des *Miracles et de la translation des reliques de saint Benoît*, a aussi fait espérer qu'il pourrait donner la copie de ce volume pour la fin de cette année.

— M. Guadet soumet au Conseil la demande que font MM. Didot de reproduire, dans leur collection historique, la traduction de *Grégoire de Tours*, jointe à l'édition du texte latin publiée par la Société, ainsi que le Conseil l'a déjà autorisé pour la traduction d'*Éginhard*, par M. Teulet. Le Conseil ne paraît pas disposé à accorder cette autorisation, et renvoie l'examen de la demande de MM. Didot aux comités des fonds et de publication réunis.

— M. le président du comité des fonds rappelle au Conseil qu'il conviendrait d'insérer dans le prochain numéro du *Bulletin*, conformément à une décision précédente, l'avis destiné à faire connaître aux sociétaires les volumes publiés depuis un délai de deux années, dont la remise ne pourrait plus leur être garantie s'ils différeraient au delà de 1856 à en prendre livraison. Cet avis sera inséré dans le *Bulletin* actuellement sous presse et dans les deux numéros suivants.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Compte de la dépense du roi Jean en Angleterre, 1358-1359.

(Suite. Voy. ci-dessus p. 381.)

Michiel Girart, espicier, pour III mains de papier, II de la grant forme et II de la petite, II^s II^d. — Li, pour une livre de cire vermeille, VIII^d.

Baudet de S. Omer pour I sauf conduit du roy d'Angleterre impétré pour les messages des grosses villes de la sénéchaucé de Carcassone

qui estoient à Bruges et vouloient venir à Londres devers le roy, païé par la relation de maistres Yves, m^{s} .

Pour une grant pel de parchemin a escrire le traictié du roy et du roy d'Angleterre, et pour encre, à M. J. Le Royer, xii^{d} .

Le Lorrain, clerck Mons^r le conte de Sanceurre, lequel presta a maistre G. Racine, fisicien du roy, Tassin du Breuil, tailleur et varlet de chambre dudit seigneur et à Thomassin Doucet, espicier du roy, qui venoient devers li de France en Angleterre et li apportèrent robes et plusieurs autres choses et furent pris en la mer de pilleurs de mer; c escuz de Jehan, pour bailler ausdits pilleurs aus quieux ils se rançonnerent de celle somme pour eulx et pour leurs gens, ou autrement ils eussent esté pillez du tout et en aventure d'estre mors; et païé du commandement J. de Danville, maistre d'ostel, les diz c escuz de Jehan, valent m^{xx} escuz de Philippe, valent xiii^{l} vi^{s} viii^{d} .

Perrin Boileau, chevaucheur Mons^r le Duc, pour despense faite par lui pour faire amener et conduire de Compiègne à Londres par devers le roy xl liz de venoisons et. . . que ledit Mons. le duc li envioit : m^{xx} vi escuz de Philippe; les parties contenues en un rôle qu'il a baillié sur ce, dont il chiet xlviii escuz qu'il dit que messire Nicolas Bracque li bailla pour amener les dictes venoisons; demore xxxviii escuz de Philippe, les quieux le roy a voulu estre paiez et renduz audit Boileau et par le commandement de maistre d'ostel pour ce, xxxviii escuz, valent vi^{l} vi^{s} viii^{d} .

Cannulle, pour porter unes lettres du roy, de Londres a Douvres, au mareschal d'Odenehan, baillé du commandement maistre J. Le Royer, iii nobles, xx^{s} .

Le curé de Saint Climent de Londres pour les offerandes du roy, de ce présent mois (*mars*), qu'il fait xxxj jours, ii^{d} par jour, valent v^{s} ii^{d} .

Godefroy d'Allemagne, sellier a Londres, pour une selle dorée de palefroy et pour ii frains pareilx dorés pour le roy, et pour un autre frain et ii sengles faiz par ledit Godefroy; païés du commandement J. de Danville xxv escuz, valent m^{l} iii^{s} $\text{m}^{\text{ii}^{\text{d}}}$.

Michiel Girart, espicier à Londres, xix^{l} de sucre en pain, xxi^{d} la livre; m^{l} de miel blanc, viii^{d} ; i quarteron d'annis mondé, v^{d} ; ii^{l} de canelle, livre xiii^{d} ; m^{l} de gigembre baladit, m^{s} ; demi quarteron de poivre lonc, m^{d} ; une livre de garingal, m^{s} $\text{m}^{\text{ii}^{\text{d}}}$; une livre de girofle, m^{s} $\text{m}^{\text{ii}^{\text{d}}}$; demie livre de macis, xviii^{d} ; une livre de graine de paradis, xx^{d} ; demie livre de gigembre taillié, x^{d} ; xii^{l} de pignons, xiiii^{d} pour livre; xx^{l} et demie de sucre cassetin en pain, xxi^{d} par livre; une recepte pour Girardi a guerir des oreilles, xvi^{d} ; iii livres de gigembre

sodo, xii^d livre; iii^l de madrian xvi^d livre; ix livres de sucre casson, xix^d livre; demi quarteron de girofle, v^d; une livre de noiz mouscades et un petit papier pour Thomassin Doucet pour escrire le fait de son office, ii^s ii^d.

Pierre le Hucher, de Londres, pour i coffre carré de chesne pour Denys de Collors, à mettre les escripz et papiers pour le fait de la despense du roy et pour li asporter a Savoie, v^s vi^d.

Barthélemieu le changeur, pour change de xii nobles a menue monnoie, xi^d.

Les charretiers madame de Garainnes qui avaient admené en ii charioz de ladite dame partie du harnois du roy, de Londres a Erteford. pour don fait a eulx et pour leur despens a retourner arriere à Londres, par J. de Danville: iii nobles, xxx^s.

Majstre Girart d'Orliens, pour certains hotilx a faire son mestier, en certains tableaux que le roy fait faire, païé du commandement du roy, ii^s iii^d.

Mess^r Arnoul pour l'offerande du roy envoyée a Boulogne par le messenger de ce lieu, iii^s (4 avril).

Le roy pour xviii aunes de drap de iii couleurs a faire une hoppelande double et une autre saingle qui sera fourrée de menu vair, v^s l'aune, acheté de J. de Haxtonne par Huitasse, valent iii^l x^s.

Symon Boissel, pour un cendal et ii aunes, acheté de li pour fourrer un seurecot¹ et i chaperon pour le roy, acheté de li par ledit Huitasse, xi^s. Li, pour i cendal vert, acheté de li pour i peliçon² pour le roy, et pour taillerie, xxv^s. Li, pour un quarteron de soie, pour taillerie, vi^s.

Huitasse du Breuil pour argent païé par li à un charpentier qui avoit fait pertuis au planchié de l'oratoire par ou les plomées de l'auloge³ chéent et plusieurs autres choses de son mestier du commandement du roy, iii^s.

Climent, clerc de chapelle, pour ii varlet qui apportèrent les orgues du roy de Londres a Erthford, iii^s.

Hannequin l'orfèvre pour l'argent de viii bouclètes⁴ et viii mordans⁵ pour les solers du roy, viii^s. Pour la façon des dites bouclètes, v^s.

Li, pour l'argent de ii paires de charnières pour tabliaux que mais-

1. Sorte de robe longue.

2. Sorte de pelisse.

3. Plombs de l'horloge.

4. Petites boucles.

5. Ardillons de boucles.

tre Girart fait pour le roy, xii^e. Pour la façon des dites charnières viii^e.

Le roy, pour offerande faicte par li en la maison du frère de la Trinité-les-Erthford, le dit mardi (16 avril).

Mathelin, pour une lampe de voirre, i lampier de fil d'archal et viii toises de corde pour mettre en la chapelle de Erthford, du commandement du roy, xii^d.

Hannequin, fauconnier de Mons^r de Joigny pour i bacin a baigner les faucons, par le commandement J. de Danville, viii^e.

Le roy pour offerandes à aorer la croix iii demiz nobles, x^e.

Pour i varlet qui porta ces choses (*diverses épices*) de l'ostel dudit espicier (*Michel Girart, à Londres*) jusques à Savoie, iii^d.

Les gens des offices de l'ostel du roy et autres estans avesques li a Herthford, à Pasques mil ccclix; pour don fait a chacun d'eulx pour quérir leurs nécessitez; paiés du commandement du roy et par le maître d'ostel (*savoir*):

Panneterie: Le Breton des nappes, viii escuz; L'Obloier, vi escuz; Mahiet d'Andeli, v escuz; Sandre, fourrier de l'ostel, viii escuz; Maciot le lavandier, vi escuz.

Eschançonnerie: Jehan Leclerc, xii escuz; Le Bourgeois, viii escuz; Proche, viii escuz; Jean Witasse, viii escuz.

Cuisine: Poissy, x escuz; Raoul le Golu, x escuz; Robert le Sausier, viii escuz; Cassart, viii escuz; Petit Guillemot, vi escuz; Guilbot le Breton, iii escuz; Robin Tancon, iii escuz.

Fraiterie: Guillemin Crogy, x escuz; Lebarbier qui li ayde, vi escuz.

Escuirie: Gile le mareschal, x escuz; Royer, viii escuz; Beraut, vi escuz; Cotelte, vi escuz; Quentin, vi escuz; Jehannin qui est aus sommiers, iii escuz; le page des palefroiz, ii escuz.

Fourrière: Cannulle, x escuz; Bertaut, viii escuz; Guibarre, iii escuz; Serdeliane, vi escuz; Lecohu, v escuz.

Somme: ii^e x escuz, iii^e iii^d pièce; valent xxxv^l.

Les gens Mons^r Philippe: Aymonnet le barbier, x escuz; Robinet de la garde robe, vi escuz; Geufroy, v escuz; le page, iii escuz; le page des chiens, ii escuz; J. de Milan, son fauconnier, x escuz; Jerve-sot, viii escuz. Somme: xlv escuz, iii^e iii^d pièce, valent vii^l x^e. — Gopillet, x escuz; Chauffecire, viii escuz; Mathelin, iii escuz; Deni-sot, clerc maistre Yves, viii escuz; Guillemin Dorge, x escuz. Somme: xl escuz, iii^e iii^d pièce, valent vi^l xiii^e iii^d.

Dymenche xxx^e jour d'avril et jour de Pasques ccclix. Mess^r

Arnoul de Grantpont, pour aumosne secrete pour le roy, faicte de son commandement a la relation dudit mess^r Arnoul, m^{re} m^{re} d.

Guy Bonneamours, menestrel du jeu d'apertife, qui joua devant le roy, pour don fait a lui et païé du commandement du roy, vi nobles : xl^s.

Jehan Lefèvre de Londres pour faire une plattainne de fer et rappareiller le compas a roigner le pain a chanter, m^{re} d.

Le roy pour offerande faicte a l'ermitage où il oy messe, vi^{re} d (23 avril).

Maistre Guillaume Racine, fisicien du roy, pour demi drap de grant moison pour une robe que le roy li a donnée de la livrée aus chappelains, païé du commandement du roy, m^{re} l.

Adam de Bury, bourgeois de Londres, pour m pannes et demie de gros vair pour ledit maistre Guillaume, lxx^s; et pour ii chaperons de menu vair, contenant m^{re} ventres, m^{re} d pour ventre, valent xx^s; pour tout, m^{re} l x^s.

Huitasse du Breuil, tailleur du roy, pour deniers a li deuz de reste de greigneur somme pour certaines mises faictes par li a cause de la taillerie du roy, de environ Pasques ccclviii, si comme il appert par i role scellé de son scel; païé par le commandement du roy, c^{re} vi^{re} d.

Adam de Bury, pour don a lui paiez par le roy en récompense et pour considération d'aucuns damages qu'il disoit avoir euz en ce que le maistre des pors sur qui il avoit esté assignez de la somme dessus dicte (ii^{re} l^{re} xiii^{re} x^{re} esterlins) a paier dedans un certain terme a Bourdeaux, ne li en paia riens, et d'aucunes grans courtoisie qu'il avoit fait au roy on temps passé; païé du commandement du roy, ii^{re} nobles, valent lxxvi^{re} xiii^{re} m^{re} d.

Henri Picart, bourgeois de Londres, pour certains joyaux que le roy avait euz pieça de Guillaume de Venise, pour le prix de m^{re} xxxiii^{re} vi^{re} viii^{re} esterlins, et pour autres joyaux que le roy acheta dudit Henry environ la saint Jehan ccclviii; païé du commandement du roy a la relation J. de Danville, et maistre Yves Darian, viii^{re} m^{re} xiii^{re} v^{re} viii^{re} esterlins.

Ledit Henry, pour recompensation d'aucuns damages qu'il disoit avoir euz, parce que ledit maistre des pors qui emprist a li paier la dicte somme a Avignon, et en fiance de ce fist i change audit lieu, et ne li en paia riens; pour ce, par commandement du roy, a la relation de J. de Danville et maistre Yves, x^{re} l m^{re} d.

Maistre Yves Derian, secretaire du roy, pour demi drap de grant moison que roy li donna pour sa robe, de la livrée aux secretaires,

iii^l ii^s vi^d. Li pour iii fourreures et demie entières de vair et ii fourreures à chaperon de menu vair contenant iii^{xx} ventres, pour tout iii^l xviii^s.

Guillaume Limesy, de Vare, qui avoit vendu i petit batel aus gens du roy, et fait venir a Erteford pour li, pour aler esbatre en la rivière, lequel batel ne plot pas au roy, quar il estoit trop petiz et pour ce commanda paier audit Guillaume pour ses painnes et travaux, v^s.

Franchequin d'Odenarde, pour i fer a faire pain a chanter, qui ne furent mie gravez lors; fais du commandement du roy, xxvi^s viii^d.

Maistre Nicolle, le cireurgien, pour sa painne et salaire de guérir Barbatre clerck de la chapelle du roi, d'une bosse et autre maladie qu'il avoit; païé du commandement J. de Danville, i noble: vi^s viii^d.

Thomassin Doucet, pour i sirop magistral pour ledit Barbatre, ii^s vi^d; pour i once de séné, iii^d; pour calciasistre et de sucre édulcé, xii^d; et pour i oignement magistral, ii^s vi^d; pour tout, païé du commandement J. de Danville, vi^s iii^d.

Pour i annel d'or, et i rubis dedans, acheté par le roy et payé par son commandement et par J. de Danville, xxx^l.

Baudement, clerck de la chapelle, pour demi cent de crochez pour la chapelle, vi^d; pour i martel viii^d; pour parer v aubes, x^d; pour i varlet qui apporta de Londres un autel benoist que l'on avoit lessié à Savoie, viii^d; pour tout ii^s viii^d.

Le roy, pour offerande faicte par li a la messe nouvelle que le chapellain, maistre Guillaume Racine, chanta lors devant le roy, x nobles, valent lxvi^s viii^d. Mons^r Philippe, pour semblables, v nobles.

Le curé de Toussainz de Herthford pour les offerandes du roy, du venredy v^e jour d'avril, que le roy vint de Londres a Hertford, jusques au premier jour de may qui font xxvi jours, ii^d par jour, dont il chiet pour v jours que ledit curé et l'ermite a eu l'offerande, ainssi xxi jours, pour ce iii^s vi^d.

Jacques Lepelletier, pour rappareiller les pannes poires de ii manteaux de maistre J. le fol, et y mettre ii peaux neuves, xii^d.

Pierre le tondeur, pour tondre environ vi aunes de drap a faire chauces pour le roy, xii^d.

Jean de Blacon, brodeur, pour refaire et mettre à point iii chaperons de broderie pour messire Philippe et mettre en l'un plusieurs perles qui y faillaient, païé du commandement J. de Danville, xxv^s viii^d.

Lallement, chevaucheur, pour don a li fait par Mons^r Philippe,

4. En note : « Païé au comte de Sancerre. »

pour ce qu'il avoit tondue les chevaux dudit messire Philippe, III^e III^d.

Le curé des patenostres de la riolle⁴ de Londres pour offerandes ou rentes qu'il prant par an sur l'ostel où les garnisons du roy sont, a Londres; pour ce, de la Saint-Michel jusques à Pasques, païé du commandement de J. de Danville II^e III^d.

Le curé de l'Orherie, pour saublable de la maison où les vins du roy sont a Londres, païé par le commandement dudit J. de Danville et pour ledit temps II^e III^d.

Thome le mercier, pour XIII coustiaux achetés de luy du commandement du roy, donnés et départis a plusieurs personnes de l'ostel, XVI^e VIII^d.

Le conte d'Aucerre, pour deniers a li baillés par le commandement du roy, pour faire certaines besoignes secrettes pour ledit seigneur à Londres, L nobles valent XVI^e XIII^e III^d.

Gillequin de Tournay, qui est venuz avecques les bourgeois de Narbonne et de Bédiers et les a conduits de Bruges en Angleterre où ils vinrent visiter le roy, pour don a li fait pour avoir une cote hardie, païé du commandement du maistre d'ostel I noble : VI^e VIII^d.

Messire Arnoul, l'aumosnier pour faire certaine aumosne que le roy li avoit commandé à faire après sa maladie, païé du commandement dudit seigneur XL escuz valent VI^e XIII^e III^d.

Le roy des menestereux, pour I auloges portatif acheté pour le roy et païé par son commandement, V nobles, valent XXXIII^e III^d.

Barthelemieu le changeur, pour change de VI nobles a menue monnaie pour paier les bonnes gens a qui l'on devoit les petites sommes, VI^d.

Franchequin le graveur, pour la taille faite par li entour I rubi pour le roy, II nobles; Item, pour faire un anel d'or a une pierre de taille pour le roy et le tailler entour, II nobles; Item, pour l'or dudit anel, I noble et demi; Item, pour la façon d'un fers a faire pain a chanter acheté hastivement du commandement du roy, après ce que les autres fers devant dits furent achetés, et les quiex ont esté gravés par ledit Franchequin, III nobles; pour toutes ces choses, XVII nobles et demi, valent CXVI^e VIII^d; par compte fait en la présence de mons^r de Jooigny et de maistre d'ostel et païé par commandement du roy, CXVI^e VIII^d.

Huitasse du Breuil, tailleur, pour certaine despense faicte par li a cause de son office de tailleur, ce qui s'ensuit :

Primo, pour la façon d'un peliçon d'une coste forrée de menu vair

4. Règle.

et une hoppelande de gris, du drap de demourant de la taillerie, et une robe de trois garnements forrée de menu vair, un seurcot de ce drap forré de cendal vermeil, II chaperons doubles et une paire de chaucés du demourant de la taillerie, II paires de chaucés prises par J. de Danville; furent plusieurs varlets, qui monte a LXXIX journées, pour chacune journée VIII^d; dont il chiet pour Perrin Leconte qui y fu par XI jours, qui ne prenoit par jour que VI^d; ainsin, pour rabat XXX^d; demore V^s X^d. — Pour XXXII journées de pelletiers qui furent a fourrer lesdictes robes, VIII^d par jours, valent XIII^s VIII^d. — Pour le loier de II chevaux que Jehan Digon et son varlet chevauchèrent a venir de Londres a Herthfort pour ouvrer en la dicte besoigne, III^s. — Pour le loiers des chevaux aux pelletiers qui semblablement vinrent audit lieu pour la dicte besoigne, VI^s. — Pour le louage de leurs lis et pour cervoise qu'ils beurent, eulx estans audit lieu et faisant ladite besoigne, XII^d. Pour fil III^d. — Pour les despens dudit Huitasse qui ala a Londres la première semaine d'avril pour querre plusieurs choses nécessaires a son office, et demeura par III jours a II chevaux dont il en loa un; pour tout VIII^s. — Pour les despens dudit Huitasse qui ala a Londres la semaine après Quasimodo, pour avoir drap pour le roy, et demora II jours a II chevaux VII^s. — Pour semblable a aler querre a Londres le drap de tanné dessus dit, le VIII^e jour de may, et demora II jours a II chevaux, VI^s. — Pour une livre de fil de plusieurs couleurs pour les besoins du roy et de mons^r Philippe, III^s. Pour une autre livre de gros fil, II^s. Pour II aunes de toile pour mss. Philippe, II^s II^d. — Pour cervoise que les custuriers et ouvriers dessusdits beurent a Londres par III jours qui furent en la besoigne dessus dites, II^s III^d.

Jedy XXIII^e jour de may. Jehannin de La Londe fu retenu ce jour varlet de chambre du roy, si comme mons^r de Jooigny a rapporté.

Gautier Revel auquel les levriers du roy, que le conte de Jooigny avoit en garde, avoient estranglé une truye, prains, païé et renda audit Gautier, du commandement du maistre d'ostel faitsur ce, X^s.

Mahaut, la lavandière, laquelle Beraut avoit blecé d'un costel; pour ce païé a elle pour amendement de la dite bleceure, par le commandement J. de Danville, V^s.

Pour encre, III^d.

Lallement, chevaucheur, qui a esté envoyé de par le roy en France porter l'esloignement du jour du retour des messages qui darrein y ont esté envoyés pour le fait du traictié, pour ses despens oudit voiage. par commandement de J. de Danville: XVI escuz, valent LIII^s III^d.

Jehan Donet, espicier a Londres, pour especes et autres plusieurs choses prises de li pour le roy et pour ses gens par Thomassin Doucet,

son espicier et varlet de chambre, le xxvi^e jour de mars précédent, dont l'on a encore apporté maintenant les parties qui sont teles : Primo pour un électuaire cordial doré pour maistre le fol, x^s vi^d ; pour une recepte de pareilles et plusieurs herbes semences et flours pour faire une estuve et une emplastre pour la teste du varlet du dit maistre Jehan, iii^s vi^d. Pour un lectuaire pour le roy et pour le mareschal d'Odeneham, et pour iii livres de pénites a leurs médecines, xviii^s. — Ledit Jehan, le ix^e jour de may, par Jehan de La Lande, espicier : Primo, séné viii onces, xii^d ; item, tamarinde viii onces, xvi^d ; item reubarbe iii onces, vi^s ; item violes iii onces, viii^d ; item polipode i^l et i quarteron, xii^d ; item requelisse ii onces, i^d ; item penides d'une demie livre, x^d ; item candi i unce, ii^d ; item queubub i unce, ii^d ; item des quatre semances de froit mande (?), xvi^d ; item lapdanum une livre, ii^s ; item alloe iii onces, v^d ; item dyagrède i unce, ii^s ; item rose, demie unce, i^d ; item annis fenoil et hache, i^d ; item safran ii drames, ii^d ; item colloquite v drames, iii^d ; item dragagan demie unce, ii^d ; item noix muguètes et absinte, iii^d ; item mastic i unce et demie, vi^d ; item girofle et costi, ii^d ; item électuaire de jus de rose ii onces, xii^d ; item électuaire doux ii onces, xii^d ; item ossizastre simple, vi^l x^s ; item ossizastre compost, six^l x^s ; item sirop acetos iii^l vi^s viii^d ; item sirop rosat vi^l x^s ; item sirop de menufar iii^l vi^s viii^d ; item calciafitre, i^l vi^d ; pour tout lxiiii^s viii^d.

Li, pour un oignement pour messire Philippe, xiii^d. — Ledit Jehan pour plusieurs gommés et litarges et autres choses pour i emplastre pour le roy et font viii^l, valent xxiiii^s. Li, pour iii^l de conserve d'Alixandre, viii^s ; pour ii^l de sirop d'anduit, iii^s iii^d ; pour ii^l de prunes de Damas, xii^d ; pour i quarteron de violetes, iii^d ; pour demie livre de sené, viii^d ; pour tout, v^s iii^d. — Pour une recepte de pareilles devisée par M^r Guillaume Racine, iii^s.

Messire Gautier, pour parchemin ; item, pour encre et pour un barillot de cuir à la mettre, xx^d. Pour aiguillettes et ponces, vi^d.

Le dymenche darrein jour (*de juin*). Le curé de Toussaint de Herthford, pour les offerandes du mois de juing, contenant xxx jours, ii^d par jour, v^s.

Messire Gautier de Heilborch, prestre, acheteur en partie des provisions et vivres du roy en Angleterre, pour son salaire et loyer qu'il prant par an, qui commença à Noel ccclviii, qui monte x mars d'esterlins ; pour le terme de la saint Jehan ccclix, v mars, valent x nobles qui valent lxvi^s viii^d.

Somme de ce mois xiii^s lxviii^s xvii^s iii^d.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

235. — *Bulletin pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1^{re} livraison. In-8 de 3 feuilles. Strasbourg, Berger-Levrault.

Procès-verbaux des 1^{re} et 2^e séances, des 5 décembre 1856 et 4 février 1856. Discours, règlement, monographie sur le château de Hockœnigberg, par le président de la Société, M. Spach.

236. — *Essai sur li romans d'Eneas*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale; par Alexandre Pey, ancien élève de l'École normale, agrégé de l'Université. In-8 de 4 feuilles 1/4. Impr. de Firmin Didot, à Paris.

237. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Claude*, depuis sa fondation jusqu'à son érection en évêché; par M. l'abbé de Ferroul-Montgaillard, ancien vicaire général, chanoine honoraire de Carcassonne. Tome II. In-8 de 23 feuilles, plus 2 lithographies. Impr. de Gauthier, à Lons-le-Sannier.

238. — *Histoire des biens communaux en France*, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIII^e siècle, par Arm. Rivière. Paris, Durand, in-8 de 405 pages.

Cet ouvrage, couronné par l'Académie des inscriptions, renferme les matières suivantes : 1^{re} partie. Municipales, curie, honorati. Magistrats municipaux. Obligations des décurions; décadence de la curie. Acta vel gesta municipalia. Origine des biens municipaux; ager publicus; ager vectigalis. Donations, successions, legs; biens confisqués des décurions; location et pécule des esclaves; vectigalia, Administration de ces biens. Dépopulation de l'empire. — 2^e partie. Restauration du régime municipal; sénats gallo-romains. Persistance du régime municipal romain jusqu'au XIV^e siècle. Puissance épiscopale. Des monastères dans leurs rapports avec le régime municipal. Féodalité. Des biens municipaux après l'invasion. Des biens ecclésiastiques; intervention des municipalités et des fidèles laïques dans leur administration. Biens communaux au XI^e siècle. — 3^e partie. Réveil du régime municipal: Révolution communale. Municipalités jusqu'à la fin du XII^e siècle. Communautés d'hommes de poeste. Communes jurées. Des biens communaux de ces diverses associations et de leur administration.

239. — *Histoire de Cléry*, par Emmanuel de Torquat, chanoine honoraire d'Orléans, etc. Petit in-8 de 6 feuilles 3/4. Impr. de Jacob, à Orléans.

240. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean à Gand*, par A. van Zokeren. Gand, Hebbelynck, 1855, in-4.

Histoire de l'une des plus anciennes et des plus remarquables abbayes de la Belgique, accompagnée de 30 planches d'archéologie et d'un grand nombre de pièces justificatives commençant au XI^e siècle. Dans une seconde partie du même volume l'auteur a donné, en 2000 articles environ, l'analyse des principaux titres de l'abbaye de Saint-Bavon, depuis le VII^e siècle jusqu'à l'année 1663.

241. — *L'église et l'empire romain au IV^e siècle*; par Albert de Broghe. Tomes I et II. Deux volumes in-8. Paris, Didier (14—00).

242. — *Les abbés de Saint-Bertin*, d'après les anciens monuments de ce monastère; par M. Henri de Laplanç. In-8 de 43 feuilles, plus 5 pl. Imp. de Fleury-Lemaire, à Saint-Omer.

Seconde et dernière partie. (1450—1791.) Publication de la Société des *Antiquaires de la Morinie*.

243. — *Les monuments de l'histoire de France*. Catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure, relatives à l'histoire de la France et des Français; par M. Hennin. Tome I^{er}. Introduction. In-8 de 26 feuilles. Paris, Delion.

244. — *Notice historique et descriptive sur l'église Sainte-Croix d'Oloron* (Basses-Pyrénées); par M. l'abbé Menjoulet, archiprêtre d'Oloron, curé de Sainte-Croix. In-8 de 3 feuilles. Imp. de Lapeyrette, à Oloron.

245. — *Origines et bases de l'histoire de Lyon*, ou diplômes, chartes, bulles, lois, arrêts, règlements des corps de métiers, testaments et autres actes authentiques concernant les annales lyonnaises. Publiés au nom de l'administration municipale. Du I^{er} au XIV^e siècle. Grand in-4 de 27 feuilles 1/2, plus un frontispice, 18 planches et un plan de Lyon antique. Imp. de Vingtrinier, à Lyon, pub. par M. Monfalcon, bibliothécaire de la ville.

246. — *Vie de Maupertuis*; par L. Angliviel de la Beaumelle. Ouvrage posthume. Suivi de : *Lettres inédites de Frédéric le Grand et de Maupertuis*. Avec des notes et un appendice. In-18 de 14 feuilles. Paris, Ledoyen; Meyrueis (3 fr. 50).

247. — *Alphabet de la mort, de Hans Holbein*, entouré de bordures du XVI^e siècle et suivi d'anciens poèmes sur le sujet des trois morts et des trois vifs; publié d'après les manuscrits, par A. de Montaiglon.

Paris, Edwin Tross, in-8°, imp. Didot. — L'alfabeto della morte di H. Holbein; id., ibid. — The celebrated Hans Holbein's alphabet of death; id., ibid. (12 fr. 50 à 100 fr., suivant les exemplaires.)

Holbein a dessiné pour l'imprimerie, dans sa jeunesse, un alphabet de lettres ornées dont les sujets sont empruntés aux scènes de la danse macabre et qui sont admirables de style, de finesse et de vigueur. Le commerce en faisait des copies (ou des contrefaçons) dès l'an 1526. Cependant ces lettres ont été peu employées. Un habile graveur de Göttingen, M. H. Loedel, en a refait les bois avec une exactitude qu'on dit parfaite et les a publiés en 1849, à Cologne, sous ce titre : « Des mahlers H. Holbein Todtentanz-Alphabet. » Ce sont les bois mêmes de M. Loedel, dont M. Edwin Tross vient de faire le principal motif du petit volume annoncé ici. Chaque bois est accompagné d'une sentence latine et d'un quatrain du XVI^e siècle (français, italien ou anglais, suivant l'édition), et chaque page est entourée d'un encadrement tiré des Heures de Simon Vostre. Ainsi, l'œuvre entière est un spécimen de l'art typographique du XVI^e siècle, disposé, par les éditeurs, avec le meilleur goût et beaucoup de savoir.

248. — *Paris im dreizehnten Jahrhundert*; von Anton Springer. (Paris au XIII^e siècle, par A. Springer.) Leipsig, Hirzel; in-12 de 148 pages et un plan (4 fr.).

Petit travail intéressant dans lequel un savant allemand a groupé, d'un coup d'œil très-sûr, les principaux renseignements que nous possédons sur le Paris du siècle de saint Louis, sur le nombre de ses habitants, ses richesses, ses coutumes et ses églises, son Université, ses magistrats, ses artistes, ses fêtes publiques, et sur les mille curiosités de son histoire. Tout cela est rapide, pittoresque, et appuyé d'environ trois cents notes prises dans les poèmes du moyen âge, dans les chartes et dans les meilleurs travaux modernes que l'on ait sur Paris. L'auteur, en commençant, compare Paris à la Rome antique, et rappelant les paroles de deux empereurs d'Allemagne, Sigismond et Charles-Quint, pour qui Paris semblait être un monde plutôt qu'une ville, il ajoute que « là se trouve le cœur de la vie moderne, le point central où tendent les fils de millions d'existences lointaines, et où, si l'on écoute, on entend distinctement battre les pulsations du temps. »

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation;
rue de Vaugirard, 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 22.) — DÉCEMBRE 1856.

AVIS.

Aux termes d'une décision prise par le Conseil, dans sa séance du 4^{or} juillet 1856, la Société de l'Histoire de France a fixé un délai de deux années à l'expiration desquelles elle cesse de garantir à ses membres la délivrance des volumes qu'ils doivent recevoir, mais qu'ils auraient négligé de retirer.

Les volumes publiés dans le courant de l'année 1854, et pour lesquels, par conséquent, la garantie cesse d'avoir lieu au 4^{or} janvier 1857, sont les trois suivants :

N° 75. *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François 1^{er}*, publié par M. L. Lalanne.

N° 77. *Annuaire historique pour l'année 1855*.

N° 78. *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés par M. A. Champollion, tome I^{er}.

MM. les membres qui n'auraient pas retiré leur exemplaire et les volumes qui ont paru antérieurement à 1854 sont invités à se présenter le plus promptement possible chez Mme veuve Renouard. Autrement ils s'exposeraient à voir ces volumes s'épuiser et à éprouver des lacunes dans leur collection. En cas de perte des lettres d'avis qui leur avaient été adressées, ils peuvent se procurer des *duplicata* de ces lettres chez M. Bouvier, trésorier-archiviste de la Société, rue Colbert, n° 42.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENU LE 2 DÉCEMBRE 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MARION, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce la nouvelle perte, très-sensible, que la Société vient de faire dans la personne du peintre illustre, M. Paul de La Roche, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts).

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome III, n^{os} 9 et 10, 1856.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient. — Monuments de l'ère chrétienne, par M. Albert Lenoir. In-8, 1856.

Par la Direction :

Revue africaine; journal des travaux de la Société historique algérienne, 1^{re} année, tome II, octobre 1854, Alger, 1856. In-8.

Correspondance.

M. Anatole Goupil de Prefeln et M. Pabst-Gloxin, avocat à la cour impériale de Colmar, adressent des remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Florencio Janer, avocat à Madrid, informe le Conseil qu'il vient de faire mention des travaux de la Société de l'Histoire de France dans les *Mémoires littéraires d'un voyage en France en 1856*, publiés dans la Gazette de Madrid.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

OEuvres diverses de Grégoire de Tours, feuilles 1 à 13, tirées; six feuilles en épreuve, plusieurs placards. La composition est terminée.

Mémoires de Mathieu Molé, tome IV, feuilles 1 à 8, tirées; sept autres en épreuve; plusieurs placards. Composition du texte, de l'appendice et de l'introduction, terminée.

Annuaire de 1857, terminé.

Annuaire arriéré (topographie ecclésiastique), la feuille comprenant les pages 241 à 276; en première épreuve.

— M. de La Villegille, président du comité des fonds, soumet au Conseil plusieurs propositions de ce comité :

1^o La demande de MM. Didot de publier, dans leur collection historique de format in-12, la traduction de *Grégoire de Tours* de MM. Taranne et Guadet, qui fait partie de la collection de la Société,

n'a pas paru pouvoir être acceptée. Il reste encore des exemplaires de cette traduction séparée du texte, et la nouvelle publication des *OEuvres diverses de Grégoire de Tours*, entreprise par la Société sur le même plan, ne permet pas d'aliéner, pour ainsi dire, par la reproduction en dehors de la Société, la propriété d'un de ses ouvrages les plus importants. Cette proposition, sur laquelle le comité de publication, consulté, avait émis un avis analogue, est approuvée par le Conseil.

2° La même approbation est donnée à la proposition du comité des fonds, d'accorder à la Société archéologique de Montpellier, à titre d'échange, la collection des *Annaires* et du *Bulletin*, et de continuer à l'avenir cet échange aux mêmes conditions.

3° M. le président du même comité communique au Conseil un rapport très-détaillé sur les frais auxquels ont donné lieu les diverses publications de la Société pendant les dix dernières années, et lui soumet le projet de différentes mesures devant avoir pour résultat, eù égard à l'état prospère de la Société, de parvenir, dans un délai aussi rapproché qu'il sera possible, à distribuer annuellement aux sociétaires quatre volumes au lieu de trois, indépendamment de l'*Annuaire* et du *Bulletin*.

Ces propositions sont discutées, adoptées en principe, sauf certains détails d'exécution, renvoyés aux comités de publication et de l'*Annuaire*.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

— Un décret impérial, en date du 22 décembre 1855, et un règlement ministériel en date du 12 novembre dernier, viennent d'ordonner divers changements dans l'administration des Archives de l'Empire. En vertu de ces deux actes, la direction de l'établissement demeure confiée à un directeur général, sous l'autorité du ministre d'État; mais l'omnipotence dont ce directeur était revêtu et la responsabilité qui y était attachée sont maintenant partagées entre lui et ses subordonnés. Les Archives de l'Empire sont désormais divisées en quatre sections dont les noms seuls indiquent suffisamment les attributions : 1° section du secrétariat ; 2° section historique ; 3° section administrative ; 4° section

législative et judiciaire. Tous les documents que renferment les Archives, à quelques exceptions près, exceptions justifiées par des motifs d'une haute importance, sont communiqués au public avec toute la libéralité que comportent la nature même des documents et l'intérêt de leur conservation. Ces communications, qui sont permanentes et répétées, servent deux sortes d'intérêts également recommandables : ceux de la science et ceux des particuliers. En effet, c'est là que chacun vient chercher, soit des matériaux historiques pour ses travaux littéraires, soit tel ou tel acte public dont il a besoin dans un intérêt privé.

Les communications de nature scientifique sont, d'après le règlement émané de M. le ministre d'État, l'objet de dispositions spéciales et bienveillantes sur l'une desquelles nous appellerons plus particulièrement l'attention. Il s'agit de l'article 39, qui porte :

« Les demandes de communication faites par les fonctionnaires publics, les membres et lauréats de l'Institut, les docteurs de l'une des Facultés, les archivistes paléographes et les élèves de l'École des chartes, sont transmises directement par le bureau des renseignements aux chefs des sections qu'elles concernent. Ceux-ci donnent communication immédiate des documents, ou la refusent en motivant leur refus. Il en est de même pour les personnes qui ont obtenu l'autorisation de travailler aux Archives. »

On le voit, cet article permettra de donner à tous les travailleurs sérieux toutes les facilités désirables. Le pouvoir, au reste si naturel, qu'il donne aux chefs de section d'accorder, dans les cas jugés par eux nécessaires, des communications immédiates, évitera aux érudits les délais administratifs appliqués aux autres demandes. La reconnaissance de tous les amis des études historiques est assurée, nous n'en doutons pas, aux personnes dont la bienveillance a donné cette légitime satisfaction aux intérêts de la science.

— L'Académie des inscriptions a proposé pour sujets des prix qu'elle décernera en 1857 et 1858 les questions suivantes :

« Déterminer les caractères de l'architecture byzantine, rechercher son origine, et faire connaître les changements qu'elle a subis, depuis la décadence de l'art antique jusqu'au xv^e siècle de notre ère. » (Pour 1857 ; Médaille d'or de deux mille francs.)

« Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule, antérieurement à l'empereur Claude, en écartant des conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de

l'ethnographie et de l'étude comparée des langues. » (1858. Médaille d'or de deux mille francs.)

« Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel. » Les concurrents devront s'attacher à réunir et à combiner entre eux tous les renseignements que pourront fournir les chroniques, les ordonnances, les chartes, les comptes et les autres documents contemporains. (1858. Médaille d'or de trois mille francs.)

— L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon met au concours pour 1858 la question suivante :

« Tracer le tableau géographique et physique des pays qui forment aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire, pendant l'époque féodale, c'est-à-dire depuis la fondation du second royaume de Bourgogne par Boson, en 880, jusqu'à la réunion de la ville de Lyon au domaine royal, sous Philippe le Bel, en 1312. » (Médaille d'or de la valeur de quinze cents francs.)

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen a proposé pour le prix de 1858 le sujet suivant :

« Histoire du parlement de Normandie, depuis sa translation à Caen, au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en avril 1594. » (Médaille d'or de huit cents francs.)

— La Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, décernera en 1857 une médaille d'or de trois cents francs, à la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons, et une médaille d'or de cent francs, au meilleur travail historique et archéologique sur une ou plusieurs localités importantes du département de la Marne.

— La Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, décernera, en 1857, une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'origine, les progrès et la décadence des abbayes autrefois situées dans la circonscription, soit du département du Nord, soit d'une partie du département, et notamment dans l'arrondissement de Douai.

Une médaille d'or de deux cents francs sera également décernée en 1857, par la même Société, au meilleur catalogue descriptif et raisonné des documents manuscrits concernant l'histoire du nord de la France, et conservés soit à la Bibliothèque impériale, soit dans les autres grands dépôts publics.

— La Société des Antiquaires de Picardie a tenu, le 9 septembre, à Noyon, sa réunion générale, sous la présidence de M. l'abbé J. Corblet.

Parmi les questions que la Société s'était proposé de résoudre et dont la discussion a rempli trois séances, l'on a remarqué celles-ci : « Dresser le catalogue des inscriptions trouvées dans le Noyonnais, depuis l'époque romaine jusqu'au XIX^e siècle. — Quelles sont les traditions populaires qui se rattachent dans le pays au culte de saint Médard, de saint Éloi et de sainte Godeberte? — Faire un résumé historique des conciles tenus à Noyon. — Quels sont les chants populaires les plus anciens qui se sont conservés dans les campagnes du Noyonnais? »

— On lit dans le dernier cahier de *la Correspondance littéraire* :

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans ses séances du 5 et du 12 décembre dernier, a procédé au remplacement de MM. Augustin Thierry et Hipp. Fortoul. Elle a fait deux choix, dont on ne saurait trop la féliciter en élisant M. Ernest Renan, auquel on doit de si remarquables travaux sur les langues et la philosophie de l'Orient, et M. Léon Renier, le savant et habile épigraphiste qui publie en ce moment les inscriptions romaines de la Gaule et celles de l'Algérie, où il a été les chercher lui-même. Le principal compétiteur de MM. Renan et Renier, M. Léopold Delisle, a obtenu une très-honorable minorité. L'Académie est donc actuellement au complet, et si elle était divisée en sections, les quarante membres pourraient être répartis de la manière suivante :

8 *Hellénistes* : MM. Boissonnade, Berger de Xivrey, Brunet de Presles, Egger, Hase, Littré, Rossignol, Vincent.

2 *Latinistes* : MM. Le Clerc et Naudet.

9 *Orientalistes* : MM. Caussin de Perceval, Et. Quatremère, Reinaud, E. Renan (langues sémitiques), Mohl (persan), Garcin de Tassy, Ad. Regnier (langues de l'Inde), de Rougé (langues de l'Égypte), Stan. Julien (chinois).

7. *Archéologues, épigraphistes, numismatiques* : MM. Lajard, de La Saussaye, Le Bas, Lenormant, de Longpérier, L. Renier, de Saulcy.

8. *Géographie, littérature et histoire ancienne* : MM. Dureau de La Malle, Guigniaut, Jomard, L. de La Borde, Magnin, Ravaisson, Villemain, Wallon.

6. *Littérature, législation et histoire du moyen âge* : MM. Ampère, Beugnot, Guizot, Laboulaye, P. Paris, de Wailly.

— Nous avons donné plus haut (page 369) une lettre de rémission délivrée en faveur d'un chambellan du roi nommé Bureau de la Ri-

vière, que, faute de meilleurs renseignements, nous avons cru pouvoir être ce même sire de la Rivière qui joua un rôle si important sous le règne de Charles V et dans les premières années du règne de Charles VI. La lettre de rémission est datée du mois de septembre 1400; c'est l'année même où mourut Bureau de la Rivière; mais les biographies et même les renseignements généalogiques du Cabinet des titres ne mentionnant pas le jour ni le mois de sa mort, cette attribution semblait possible. Mais c'était une fausse apparence; Bureau de la Rivière était mort le 16 août. On le voit par l'épithaphe placée sur son tombeau dans l'église de Saint-Denis, monument qui a péri pendant la révolution; mais dont une copie qu'il y a lieu de croire fidèle a été conservée par Alexandre Lenoir dans sa Description du Musée des monuments français. La voici :

« Cy gist noble homme messire Bureau, jadis seigneur de la Rivière
 « et d'Aunel, chevalier et premier chambellan du roy Charles V et du
 « roy Charles VI, son fils, qui trespassa le 16^e jour d'aoust, l'an 1400,
 « et fut cy enterré de l'ordonnance dudit Charles V, qui, pour consi-
 « dération de très-grands et notables services qu'il li avoit fait et pour
 « la singulière amour qu'il avoit à luy, le volt et ordonna en son vi-
 « vant, et le dit roy Charles VI le conferma, et aussi nosseigneurs les
 « ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon, qui lors
 « estoient volderent qui ainsy fust. Priez Dieu pour l'âme de li. »

« La statue de Bureau de la Rivière, dit Alexandre Lenoir, sculptée en pierre, à l'exception du masque et des mains, qui étoient de marbre, posée sur un cénotaphe de marbre noir, composoit son tombeau qui a été entièrement détruit en 1793 (le 20 octobre 1793, avec celui de Bertrand du Guesclin, à côté duquel il se trouvoit). Je n'ai pu recueillir de ce monument que le masque de la statue... » (*Descript. du Musée des monum. fr.*, 1801, t. II, p. cxix et 86.)

M. Parent de Rosan, à qui nous sommes redevables de cette indication, y joint la note suivante :

« Bureau de la Rivière eut de son mariage avec Marguerite d'Aunel, ou d'Aunel, deux fils : Charles et Jacques; deux filles : Perrette et Jeanne.

« Charles fut conseiller et chambellan de Charles VI; marié en secondes noces, il mourut, sans postérité, en 1429. Jacques, chambellan du roi et du dauphin, fut victime de la faction bourguignonne. Hélyon de Jacquville, prévôt de Paris, le tua dans sa prison, d'un coup de hache, en 1413.

« Dans l'exposé de la lettre de rémission, nous croyons que Charles de la Rivière, devenu chef de la branche à la mort de son

père, commandait le respect, puisque Jean d'Angeliers et ses complices mettaient au pis leur adversaire et ses amis, excepté Charles de la Rivière, jusqu'à deux fois.

« Quant au meurtrier, on doit le chercher dans la branche des seigneurs de Peschin et de Champlemy. Un Bureau de la Rivière fut conseiller et chambellan de Charles VI, par provisions du 17 février 1398. Il fut tué à la bataille d'Azincourt (1415); il avait épousé Philiberte, dame de Champlemy. C'est probablement le nôtre. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

249. — *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, département du Jura, depuis son origine jusqu'en 1830; par M. Emm. Bousson de Mairet, professeur émérite de belles-lettres. In-8° de 40 feuilles. A Arbois, chez l'auteur; Dôle, Pointurier (6 fr. 50).

250. — *Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais*. Publié par ordre de M. le préfet, 1856. 31^e année. In-8 de 28 feuilles. Beauvais, Desjardins (6 fr.).

On y trouve une *Notice archéologique sur le département de l'Oise* comprenant la liste des monuments de l'époque celtique, de l'époque gallo-romaine et du moyen âge, qui subsistent dans l'étendue du pays, et l'indication de ceux dont on retrouve encore les vestiges.

251. — *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*. Recueil officiel dressé par les ordres de Louis XIV, 1696-1710. Publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, par M. Borel d'Hauterive, professeur et secrétaire de l'École impériale des chartes. Tome I^{er}. De l'*Armorial général de France*. Grand in-8 de 32 feuilles 1/2, plus une pl. Paris, rue Richer, 50; chez Dentu, Dumoulin (10 fr.).

L'*Armorial général*, dressé par ordre de Louis XIV, de 1696 à 1710, est le seul qui ait un caractère officiel. Il se compose de 34 volumes ou registres in-fol. et embrasse toute la France, divisée par généralités et intendances. Il contient les armoiries de toutes les familles qui, pour en légitimer ou en régulariser la possession, les firent enregistrer en payant le droit de finance. Cette collection, restée jusqu'ici manuscrite, était entrée, dès 1717, dans le cabinet des titres, fondé par Louis XIV, en 1714, à la Bibliothèque du roi, où elle est encore conservée aujourd'hui.

Si les encouragements du public répondent à l'attente de M. Borel d'Hauterive, il donnera prochainement l'*Armorial des généralités d'Amiens et de Sois-*

sons, et il continuera la collection de l'*Armorial général*, qui se composera d'une vingtaine de volumes.

Le *Registre de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* contient l'enregistrement de 4907 armoiries¹, et le produit des droits de finance perçus, sans les deux sous pour livre, s'élève à 700 636 fr. (*Journ. de la Lib.*).

252. — *Cardinal (le) Ximènes et l'Église d'Espagne à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle*, pour servir à l'*Histoire critique de l'inquisition*; par Ch. J. Hefele, professeur de théologie à Tubingue. Traduit par M. l'abbé A. Sisson et M. l'abbé A. Crampon. In-8 de 29 feuilles. Lyon et Paris, chez Pélagaud.

253. — *Correspondance (la) littéraire*. Critique, beaux-arts, sciences, érudition. Revue mensuelle dirigée par M. Lud. Lalanne. Paris, Durand, in-4. (10 fr. par an).

Trois cahiers de ce recueil ont paru et contiennent divers articles historiques : Deux lettres inédites de Henri IV. — Discussion au sujet de l'emplacement d'Alesia. — Doutes sur l'authenticité de la correspondance amoureuse d'Héloïse et d'Abélard. — Découverte des reliquaires de l'abbaye de Charroux en Poitou. — Un manuscrit autographe de Bussy-Rabutin.

254. — *Côtes-du-Nord (les)*. Histoire et géographie de toutes les villes et communes du département; par Benjamin Jollivet. Deux vol. in-8, ensemble de 49 feuilles. B. Jollivet, à Guingamp (10 fr.).

255. — *Conspiration du chevalier Rohan (1674)*. Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. P. Clément. In-8 de 4 feuilles 1/4. Paris, Didier.

256. — *Calques des vitraux peints de la cathédrale du Mans*. Ouvrage renfermant : 1^o les calques ou les réductions des verrières les plus remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire; 2^o l'inventaire descriptif de tous les vitraux de cette cathédrale; publiés sous les auspices de Mgr Bouvier, évêque du Mans, et sous la direction de M. E. Hucher. 2^e livraison. Vitraux des XI^e et XII^e siècles. Ascension. Légendes de saint Gervais et de saint Protas, de saint Julien et de saint Étienne. In-folio de 2 feuilles de texte et 10 pl. grand colombier, de 90 centimètres de longueur sur 64 centimètres de largeur. Imp. de Monnoyer, au Mans. Paris, Didron.

L'ouvrage sera publié en 40 livraisons. Prix de la livraison : 45 fr.

257. — *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai*, des abbayes, des châteaux forts et des antiquités du Cambrésis. Ouvrage publié sous les auspices du conseil municipal de Cambrai, par Eugène Bouly. Grand in-8 de 33 feuilles. Paris, Dumoulin.

258. — *Essai historique et archéologique sur le canton de Forges-les-Eaux*; par l'abbé J. E. Decorde, curé de Burea. In-8 de 21 feuilles. Paris, Derache; Rouen, Lebrument (3 fr. 75).

259. — *Études historiques sur le Forez. Chronique des châteaux et des abbayes*; par M. de La Tour-Varan, bibliothécaire de la ville de Saint-Étienne, t. I. In-8 de 26 feuil., plus 10 dessins. Impr. de Montagny, à Saint-Étienne.

La *Chronique des châteaux et des abbayes* paraît par séries de 4 feuilles in-8 et un dessin. Il en est publié une par mois. L'ouvrage complet formera deux volumes ou quinze séries environ. Prix de la série : 4 fr.

260. — *Essai sur les sceaux des comtes et des comtesses de Champagne*; par H. d'Arbois de Jubainville. In-4 de 5 feuilles 1/2, plus 6 planches en lithochromie, publiées sur les dessins d'Alfred Gausсен. Paris, Durand, Leleux.

261. — *Études sur Colbert, ou Exposition du système d'économie politique suivi en France de 1661 à 1683*; par M. Félix Joubleau. 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin (12 fr.).

262. — *Études historiques sur les clercs de la Bazoche, suivies de pièces justificatives*; par A. Fabre, président de la chambre des avoués de Vienne. Paris, Potier, 1856. In-8, 446 pag. (8 fr.).

On a souvent parlé de la Bazoche, mais on l'a rarement étudiée. L'auteur de ce livre curieux a groupé tout ce qui s'est dit jusqu'à présent sur ce sujet. Voici les principaux traits de son ouvrage : I. Étymologies du mot Bazoche (*Basilica*, palais de justice, (ou βάζω-οἶκος, maison à parler). Juridiction exceptionnelle de la Bazoche. Fonctions de ses dignitaires. Ses débats avec les procureurs. — II. Le roi de la Bazoche. Privilèges des Bazochiens. La montre générale des clercs. Les bazochiens soldats. Querelles avec les moines de Saint-Germain. Monnaie de la Bazoche. — III. Bazoche du Châtelet. Bazoches provinciales. — IV. Empire de Galilée. Les clercs de procureur. — V. Les clercs auteurs et comédiens. Confrères de la Passion, enfants Sans-Souci, le prince des Sots, la fête des Fous. Moralités, farces, sotties. — VI. Pourquoi les clercs firent des comédies. La procédure et les poètes. Causes grasses. Bazochiens célèbres. — VII. Les mystères. — VIII. Le théâtre des bazochiens. — IX. Les bazochiens au xvii^e siècle. Triomphe de la Bazoche. La magistrature et ses critiques. Pourquoi Molière ne s'attaqua pas aux magistrats. Les derniers bazochiens. — Pièces justificatives : Statuts et ordonnances du royaume de la Bazoche, 1586. — Les plaintes et épitaphes du roi de la Bazoche, par And. de La Vigne. — Idylle latine de Phil. Girinet, sur l'élection du roi de la Bazoche de Lyon (1540) — La misère des clercs des procureurs, 1638. — Ludus sancti Nicholai. — De papa Scholastico.

263. — *Histoire des bains de Dieppe*, précédée d'une esquisse de

l'histoire générale du bain; par P. J. Feret, conservateur de la bibliothèque et des archives de Dieppe. In-8 de 15 feuilles 1/2. (3 fr.) Dieppe, Delevoe.

264. — *Encore Gergovia*; par Achille Fischer, professeur d'allemand au lycée impérial de Clermont. In-8 d'une feuille 1/4, plus une pl. Clermont-Ferrand, Thibaud.

265. — *Essai sur l'histoire religieuse de la haute Auvergne*, formant, de nos jours, la totalité du diocèse de Saint-Flour et du département du Cantal. Grand in-8 à deux colonnes de 3 feuilles 1/2. Impr. de Viallefont, à Saint-Flour.

266. — *Etudes sur Vincent de Beauvais*, théologien, philosophe, encyclopédiste, ou Spécimen des études théologiques, philosophiques et scientifiques au moyen âge, XIII^e siècle, 1210-1270. Thèse pour le doctorat, présentée à la Faculté de théologie de Paris, le 28 juin 1856; par M. l'abbé J. B. Bourgeat, chanoine honoraire de Verdun, etc. In-8^o de 15 feuilles 1/2. Paris, Aug. Durand.

267. — *Eloquence (de l') judiciaire au XVII^e siècle*. Antoine Lemaistre et ses contemporains; par Oscar de Vallée, procureur général à la cour impériale de Paris. Grand in-8 de 29 feuilles. Paris, Garnier (7 fr. 50).

268. — *Épigraphie roussillonnaise*, ou Recueil des inscriptions du département des Pyrénées-Orientales. In-8 de 3 feuilles 1/2, plus 6 pl. Imprim. d'Alzine, à Perpignan.

269. — *Étude de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes analogues parlés en Europe et en Asie*; par Francisque Michel, docteur ès lettres. In-8 de 36 feuilles. Paris, Firmin Didot. (20 fr.)

Dictionnaire d'argot. Argot italien ou fourbesque, argot espagnol ou germain, calao ou argot des voleurs portugais, argot allemand ou rothwelsch, argot anglais, argot hollandais, argot jutlandais, argot russe, argot des médecins charlatans et des boulangers de Zagori en Albanie, argot de l'Asie.

270. — *Étude sur Charles-Quint*; par A. Duméril. In-8 de 19 feuilles. Paris, Durand.

271. — *Études historiques sur le XVII^e siècle*. Théophraste Renaudot, créateur du journalisme en France; par le docteur Félix Roubaud. In-18 jésus de 5 feuilles. Paris, Dentu.

272. — *Floire et Blanceflor*, poèmes du XIII^e siècle, publiés d'après

les manuscrits, avec une introduction, des notes et un glossaire, par M. Edelestrand du Ménil. In-16 de 17 feuilles 3/4. Paris, Janet (5 fr.).

Bibliothèque elzevirienne.

273. — *Histoire de la réhabilitation de Jeanne d'Arc*; par A. F. F. Huin, instituteur. In-18 de 3 feuilles. Neufchâteau, Kienné (50 c.).

Ce petit ouvrage est le complément nécessaire de l'*Histoire populaire de Jeanne d'Arc*. Il est écrit essentiellement pour les habitants des campagnes, et contient l'histoire abrégée de la réhabilitation de l'héroïne et de la révision de son procès. L'auteur donne le dénombrement des ouvrages littéraires et artistiques qui ont paru sur Jeanne d'Arc depuis sa mort jusqu'à ce jour. Ils sont au nombre de 1497 œuvres, et il fait connaître qu'il a été célébré à Orléans 413 fêtes en son honneur. Cette histoire est terminée par une Notice sur l'ermitage de Sainte-Marie de Domremy. (*Journ. de la Libr.*)

274. — *Histoire de France*, depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours; par Amédée Gabourd. Tome IV (814-1108). In-8 de 38 feuilles, plus une carte. Imp. de H. Firmin Didot, au Mesnil. Paris, Gaume frères (5 fr.).

L'ouvrage aura 20 vol.

275. — *Histoire de la ville de Mulhouse* jusqu'à sa réunion à la France, en 1798, faite sur les travaux de MM. Piétri, Graf et Mieg, par Ch. de Lasablière, professeur d'histoire au collège de Mulhouse. In-8 de 15 feuilles. Mulhouse, Risler; Paris, Roret, Lacroix-Comon.

276. — *Histoire des grands panetiers de Normandie et du grand-fief de la grande paneterie*; par le marquis de Belbeuf. In-8 de 11 feuilles. Paris, Dumoulin.

277. — *Histoire de l'ordre militaire de Saint-Louis*, depuis son institution, en 1693, jusqu'en 1830; par Alexandre Mazas et Théodore Anne. 2 vol. in-8. Paris, Denou.

278. — *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille*; par Augustin Fabre. Marseille. 2 vol. in-8.

279. — *Histoire des impôts généraux sur la propriété et le revenu*; par M. F. Esquirou de Parieu. Paris, Guillaumin (5 fr.).

280. — *Histoire de Lorraine*; par Aug. Digot. t. IV. In-8 de 25 feuilles 1/4, plus une carte. Nancy, Vagner.

281. — *Histoire littéraire de la France* t. XXIII. Paris, imprimerie impériale, 1856. In-4 de LXX et 898 pages.

Ce volume termine l'histoire des lettres en France au XIII^e siècle, période qui

embrasse ainsi huit volumes de cet important ouvrage. Il commence par une étude du roman de *la Rose* qui complète la série des *Poèmes d'Aventures* (voy. ci-dessus, *Bullet.* de 1853, p. 425). Viennent ensuite les Lais, les Fabliaux, les Débats et Disputes, les Poésies morales, les Dits, les Enseignements, les Poésies historiques, les Fatrasies, enfin les Chansonniers : le chapitre consacré à ces derniers forme, à lui seul, un ensemble de près de 300 notices biographiques et littéraires. Les fabliaux, examinés en détail dans l'ouvrage, sont au nombre de cent neuf ; on les a rangés en six sections suivant qu'ils se rapportent à des personnages sanctifiés, des prêtres, des moines, des barons, des bourgeois ou des vilains. Quant aux poésies historiques, en voici la liste :

Poème sur la conquête d'Irlande, 1172. — Poème sur la guerre d'Écosse, par Jordan Fantosme, 1174. — La Vie de S. Thomas, par Garnier de Pont-Saint-Maxence, 1177. — Hist. du Mont Saint-Michel, par Guill. de Saint-Paer, vers 1180. — Gilles de Chin, par Gautier, de Tournai. — Li roman des Français, par André, de Coutances, avant 1204. — Contre le roi Jean d'Angleterre, par Th. de Bailleuil, vers 1214. — La complainte de Jérusalem, vers 1223. — Sermon en vers sur la mort de Louis VIII, par Robert Saincériaux, 1226. — Éloge des rois de France, vers 1230. — Plaintes d'un prisonnier, vers 1230. — Le Privilège aux Bretons, vers 1234. — Contre les vilains de Verson, 1247. — Poème en l'honneur de Guill. de Salisbury, 1250. — Inscription d'une porte d'Arras, 1250. — Hugues de Lincoln, vers 1255. — Complainte de l'église d'Angleterre, 1256. — Un Dit de vérité, vers 1256. — Roman de Mahomet, par Alexandre du Pont, 1258. — La Pais aux Anglois, 1264. — Poème sur Foulques Fitz-Warin, vers 1264. — Complainte sur la mort de Simon de Montfort, comte de Leicester, 1265. — Du plait Renart de Dammartin contre Vairon, son roncain, vers 1265. — Les Regrès au roy Loëys, 1270. — Prière à saint Marc pour les Vénitiens, par maître Martin da Canale, 1274. — La Complainte et le jeu de Pierre de la Broce et le Dit de fortune, par Moniot, après 1277. — Roman de Ham, après 1278. — Complainte sur Enguerrand de Créqui, 1285. — Les Tournois de Chauvanci, par Jacques Bretex, 1285. — Épitaphe de Jean d'Épbes, 1293. — Le Pas Salhadin, vers 1300.

Une table précieuse, celle de tous les auteurs et des principaux ouvrages du XIII^e siècle cités dans les tomes XVI à XXIII de *l'Histoire littéraire*, termine le volume. Cette table se compose de plus de deux mille articles.

282. — *Histoire hagiologique, ou Vies des saints et des bienheureux du diocèse de Valence, accompagnées de notes historiques, archéologiques et critiques sur les églises, monastères et autres établissements religieux de ce diocèse ; par l'abbé Nadal, aumônier des religieuses de la Nativité de N.-S., à Valence.* In-8 de 45 f. Valence ; Marc Aurel, Favier.

283. — *Histoire d'Attila et de ses successeurs, jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe, suivie des légendes et traditions ; par M. Amédée Thierry.* Deux volumes in-8. Paris, Didier (14 fr.).

284. — *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature propre, ou*

Philologie comparée de cet idiome, suivie de quelques poésies françaises inédites de Bernard de La Monnoye; par M. Mignard. In-8 de 34 feuilles. Dijon, Lamarche et Drouelle; Paris, Durand et Techener (7 fr.).

285. — *Histoire de saint Yves*, patron des gens de justice (1253-1303); par M. S. Ropartz, avocat. In-8 de 27 feuilles. A Saint-Brieuc, Prud'homme.

286. — *Histoire des colonies françaises et des établissements en Amérique, en Afrique, en Asie et en Océanie*, depuis leur fondation jusqu'à nos jours, d'après les documents publiés par le ministre de la marine et des colonies; par J. J. E. Roy. 2^e édit. In-12 de 8 feuilles, plus une gravure. Tours, Mame.

287. — *Lettres inédites de Voltaire*, recueillies par M. de Cayrol, et annotées par M. Alphonse François, précédées d'une préface de M. Saint-Marc Girardin, de l'Académie française. 2 vol. in-8. Paris, Didier (14 fr.).

Cette correspondance inédite de Voltaire se compose d'un grand nombre de lettres (plus de 1200) écrites de 1718 à 1776. Les indications et les renvois rattachent ces deux nouveaux volumes à toutes les bonnes éditions in-8, depuis celle de Kehl jusqu'à celle de Beuchot, de telle sorte que ce supplément fait suite à toutes ces éditions, par les renvois comme par le format.

288. — *Les huguenots et la ligue du diocèse de Boulogne*. Esquisse historique; par l'abbé F. Lefebvre. In-16 de 8 feuilles. Impr. de Berger, à Boulogne-sur-Mer.

289. — *Lettres inédites de Bernard de La Monnoye*, adressées à son fils, le R. P. de La Monnoye, religieux cordelier à Bar-sur-Aube; publiées par M. l'abbé Bougaud. In-8 de 2 feuilles. Dijon, Darcier-Legendre.

290. — *Mémoires de la Société dunkerquoise*. 1855. Dunkerque, in-8, 234.

Vie de S. Folquin, par M. Bergerot. — Notice sur la topographie de Dunkerque aux xvi^e et xvii^e siècles, par M. V. Derode. — Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Wissant.

291. — *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*. 1856, in-8 de 372 pages.

Paléographie de Cherbourg, par M. de Pentaumont. — Médailles et monnaies recueillies dans le département de la Manche en 1852 et 1853. — Fragments d'histoire locale, par M. Le Sens. — Notice historique sur Barthélemy Picquerey. — L'église de la Sainte-Trinité de Cherbourg, par M. Le Sens.

292. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XXII (1^{re} partie), décembre 1856. Paris, Derache; Caen, Hardel.

Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie, par M. A. Fabricius. — Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande trouvées à Bouteilles, près Dieppe; par M. l'abbé Cochet. — Sur la cheminée sculptée de la maison rue Saint-Jean, n° 28, à Caen, par M. Mancel. — Le siège du château de Caen par Louis XIII, par M. Le Puiseux. — Notice sur le prieuré de Briouere, par M. A. de Caix. — Note sur une découverte faite dans l'église de la Sainte-Trinité de Caen, par M. Charma. — Note sur deux bracelets en or et sur une pierre tombale conservés au Musée de la Société, par M. Charma.

293. — *Monuments de la maison de France*. Collection de médailles, estampes et portraits recueillis et décrits par Guillaume Combrouse. In-folio de 18 feuilles, avec atlas de 60 pl. gravées. Paris, Dumoulin. (70 fr.)

294. — *L'entrée de la reine Marie de Médicis à Salon*; par César de Nostradame; augmentée de deux lettres inédites de l'auteur et de la relation du voyage de la reine, de Florence à Marseille. Nouvelle édition, tirée à 60 exemplaires. In-12 de 3 feuilles 1/2. Marseille, Boy.

Le vrai titre de cet opuscule, d'une grande rareté, est : *L'entrée de la royne dans la ville de Sallon*, faite et dédiée à M. Antoine d'Espagnet, conseiller du roy en sa cour du parlement de Prouence, par César de Nostradame, gentilhomme provençal. A Aix, par Jean Tholosan, imprimeur du roy et de la ville, 1602.

295. — *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges* (Charles Cahier et Arthur Martin). Collection de mémoires sur l'orfèvrerie ecclésiastique du moyen âge, etc., sur les miniatures et les anciens ivoires sculptés de Bamberg, Ratisbonne, Munich, Paris, Londres, etc., sur des étoffes byzantines, arabes, etc., sur des peintures et bas-reliefs mystérieux de l'époque carlovingienne, romane, etc. T. II, III et IV. Trois volumes grand in-4, ensemble de 105 feuilles 1/2, plus 115 gravures. Paris, Poussielgue-Rusand.

Ouvrage terminé, orné de planches noires et en couleur. Prix : 128 fr.

296. — *Marques typographiques*, ou Recueil de monogrammes, chiffres, enseignes, emblèmes, devises, rébus et fleurons des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie, en 1476, jusqu'à la fin du xvi^e siècle; à ces marques sont jointes celles des libraires et imprimeurs qui, pendant la même période, ont publié, hors de France, des livres en langue française. Par M. Silvestre. In-8. Paris; Potier et Techener. Chaque livraison (3 fr. et 6 fr.).

297. — *Notice historique et descriptive sur Cœuvres et Valsery*. Seigneurs et château de Cœuvres ; église et abbaye de Valsery ; accompagnée de plusieurs dessins ; par l'abbé Poquet. In-8 de 3 feuilles 1/4. Impr. à Laon. Paris, Didron.

298. — *Notice historique sur le château de Trévoux* ; par M. Guigne. In-8 de 2 feuilles, plus une vue lithographiée. Impr. de Vingtrinier, à Lyon.

299. — *Origines (les) de la société moderne, ou Histoire des quatre premiers siècles du moyen âge* ; par A. M. Poinson. Deux volumes in-8. A Reims, Régnier.

300. — *Poésies d'Agnès de Navarre-Champagne, dame de Foix*. In-8 de 7 feuilles. Paris, Bry ; Reims, Brissart-Binet (6 fr.).

Collection des poètes champenois au xvr^e siècle, par M. Tarbé.

301. — *Recherches historiques*. Biographie et généalogie de la famille de Mortain (originaire de Normandie). In-4 de 5 feuilles. Imp. de Protat, à Mâcon.

Documents recueillis et mis en ordre par Ch. de Mortain.

302. — *Saint-Jean de Luz*, historique et pittoresque. Annales et chronique depuis l'époque de sa fondation présumée jusqu'à nos jours. Notice sur son établissement de bains de mer et ses environs ; par Léonce Goyetch. In-16 de 7 feuilles 1/2. Bayonne, Larroulet.

303. — *Souscription nationale pour l'érection d'une chapelle funéraire à Azincourt*. In-8 d'un quart de feuille. Imp. de Simon, à Cambrai.

304. — *Vie des saints de Franche-Comté* ; par les professeurs du collège Saint-François-Xavier de Besançon. 4 vol. in-8. Besançon, Turbergue (24 fr.).

305. — *Vie (de la) et des ouvrages de François Villon*. — Thèse présentée à la Faculté des lettres de Nancy, par A. Profillet. In-8 de 7 feuilles. Imp. de Martin, à Châlons-sur-Marne.

H.-L. B.

Sous presse : la table générale des vingt-trois premières années du Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1884 à 1886.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ANNÉES 1855-1856.

Objets d'administration.

<p>Procès-verbaux des séances du 9 janvier 1855, p. 3; du 6 février, p. 47; 43 mars, p. 33; 3 avril, p. 49; 24 avril, p. 65, 4^{er} mai, p. 70; 5 juin, p. 105; 3 juillet, p. 124; 7 août, p. 137; 7 octobre, p. 153; 5 novembre, p. 169; 3 décembre, p. 185; 7 janvier 1856, p. 204; 12 février, p. 247; 4 mars, p. 233; 8 avril, p. 249; 28 avril, p. 265; 8 mai, p. 270; 3 juin, p. 329; 4^{er} juillet, p. 345; 5 août, p. 364; 7 octobre, p. 377; 4 novembre, p. 393; 2 décembre, p. 409.</p> <p>M. DE BARANTE, <i>président de la Société</i>. Discours prononcé à l'assemblée générale du 4^{er} mai 1855, p. 70; à l'assemblée générale du 8 mai 1856, p. 270.</p> <p>M. DESNOYERS (Jules), <i>secrétaire</i>. Rapports annuels sur les travaux de la Société, p. 74, 287.</p> <p>MM. DUTENS, BOUQUET, <i>censeurs</i>. Rapports annuels sur la gestion des fonds de la Société, p. 99, 302.</p> <p>M. BOUVIER, nommé <i>trésorier</i> de la Société en remplacement de M. Duchesne, p. 36.</p>	<p>Conseil, bureau et comités de la Société, p. 102, 110, 140, 306, 336.</p> <p>Topographie ecclésiastique de la France, p. 4, 140, 380, etc.</p> <p>Chronique de Monstrelet, p. 346.</p> <p>Chroniques d'Anjou et de Touraine, p. 4.</p> <p>Chronique de Charles VII, par Thomas Basin, p. 49, 139, 156.</p> <p>Saint-Simon (Mémoires du duc de), p. 49, 54.</p> <p>Beauvais-Nangis (Mémoires de), p. 49, 54, 253.</p> <p>Mémoires de Molé, p. 35, 139, 156, 487.</p> <p>Choix de lettres de rémission, p. 36, 54.</p> <p>Barbier (journal de), p. 54.</p> <p>Miracles de saint Benoît, p. 409, 204.</p> <p>Orderic Vital (t. V), p. 424, 439.</p> <p>Grégoire de Tours (opuscules de), p. 170, 204, 252.</p> <p>Wavrin (chroniques de Jean de), p. 205, 220.</p> <p>Journal du libraire Hardy (1764-1794), p. 335, 347.</p> <p>Sociétés correspondantes de la Société de l'Histoire de France, p. 188.</p>
--	--

- Prix décerné par la Société de l'Histoire de France, p. 68, 268.
 Du libraire de la Société, p. 37, 68.
 Nécrologie : MM. Duchesne, p. 24, 33, 82 ; Molé, p. 274 ; J. Barrois, p. 343 ; A. Paillet, p. 348 ; le marquis de La Tour du Pin, p. 324 ; Martin de Villers, p. 323 ; Augustin Thierry, p. 325.

Documents ou travaux historiques insérés dans le Bulletin.

- Alesia, Alaise en Franche-Comté, p. 336.
 Autopsies au XVII^e siècle, p. 39.
 Bastille (prisonniers de la) en 1428, p. 446.
 Bibliothèque impériale. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les catalogues, p. 24, 39.
 Brûlements d'hérétiques, p. 38.
 Circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative à un recueil des inscriptions de la Gaule et de la France, p. 354.
 Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les travaux du), p. 459, 474, 249, 225.
 Compte de la dépense du roi Jean en Angleterre, 1358-1359, p. 384, 397.
 Condé (lettre de félicitation au grand) sur les victoires de Rocroy et de Lens, p. 34.
 Cousinot : Extrait de sa chronique inédite, p. 349.
 Diplômes mérovingiens, p. 254.
 Documents extraits, par M. de La Fons de Melicocq, des archives de Lille, p. 38, 235, 333.
 Du Guesclin. Sa maison à Paris, p. 222.
 Godefroi de Bouillon. Rapport sur le lieu de sa naissance, par M. de Maslatrie, p. 444.
 Grégoire de Tours (un opuscule nouveau de), p. 424.
 Jugements d'Abbeville (1252 - 1260), p. 238.
 Lettres de rémission pour un sire de La Rivière en 1400, p. 369, 444.
 Lettres de Turquie (1635), p. 410.
 Livre tournant, en 1400, p. 242.
 Mazarin : Circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à sa correspondance, p. 344.
 Médecine (procès au sujet de livres de), 1280, p. 444.
 Nouveaux d'éguillettes, p. 39.
 Pau (pièces du trésor de) des années 1430 à 1624, p. 52.
 Préface du tome XXIII de l'Histoire littéraire de la France, p. 307.
 Rapport du Ministre de l'Instruction publique sur une collection des anciens poètes français, p. 264.
 Saint-Simon (rectification aux Mémoires de), p. 205.
 Testament du comte Heccard (vers 875), p. 489.
 Voltaire (sept lettres inédites de), p. 6.

Académies. — Sociétés savantes.

- Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 448, 412, 414.
 Académie française, p. 454.
 Académie de Belgique, p. 449.
 Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 443.
 Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 443.

<p>Académie de législation de Toulouse, p. 151.</p> <p>Société d'agriculture, etc., de Châlons-sur-Marne, p. 29, 413.</p> <p>Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 413.</p>	<p>Société des antiquaires de la Morinie, p. 353.</p> <p>Société des antiquaires de Picardie, p. 152, 413.</p> <p>Prix proposés ou décernés par diverses Académies et Sociétés savantes, p. 148, 353, 412.</p>
--	--

Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.

<p>Agnès Sorel, p. 209.</p> <p>Bulletin des sociétés savantes, p. 228.</p> <p>Changements dans l'administration des archives de l'Empire, p. 414</p> <p>Congrès archéologique de France. Vingt-deuxième session tenue à Châlons-sur-Marne, p. 29.</p> <p>Cousinot (chronique de), p. 165.</p> <p>Fable de Dieudonné de Gozon terrassant le grand serpent de Rhodes, p. 209.</p> <p>Godefroi de Bouillon (du lieu de naissance de), p. 407.</p>	<p>Joinville (un autographe de), p. 38.</p> <p>Marie-Stuart (cahier de corrigés latins de), p. 209.</p> <p>Notes d'un voyage en Italie, par M. Perrot d'Estivareilles, p. 365.</p> <p>Projet d'un catalogue complet des manuscrits et des livres imprimés contenant des poésies françaises du moyen âge, p. 352.</p> <p>Vaux-de-Sernay (cartulaire du), p. 156, 331.</p>
--	--

FIN DE LA TABLE.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

22



ag

FEB 7 1944



